Univ. of
Toronto
Library

Archaeol.

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXVI^e Année — 1916-1917

PARIS

Ancienne Librairie FONTEMOING & C^ie

E. DE BOCCARD, Successeur

4, rue Le Goff, 4

—

ROME

SPITHÖVER, Place d'Espagne.

167420
17/11/21

Avis.

Les circonstances nous imposent la suppression d'une année de ces *Mélanges* et même une certaine réduction du nombre des feuilles d'impression. Il n'y aura donc qu'un seul volume pour les deux années 1916 et 1917.

D
111
EL4
t.36-37

Roma, 1916-1917 — Tip. Cuggiani.

NOTES SUR UNE FAMILLE FLORENTINE

ÉTABLIE EN FRANCE AU XIV^e SIÈCLE

(Pl. I)

C'est presque un lieu commun de rappeler combien furent nombreux au XIV^e siècle les Italiens qui vinrent chercher fortune en France et plus particulièrement à Paris. Monnayeurs, banquiers et changeurs, représentants des grandes sociétés financières lombardes et toscanes, trafiquants de métaux et de pierres précieuses, marchands d'étoffes de prix ou de denrées alimentaires, courtiers en chevaux, et souvent professionnels du jeu, mêlant toutes ces professions diverses selon leurs besoins et leur intérêt, et en même temps agents occultes ou représentants officieux des divers états de la péninsule, ces hommes industrieux et habiles se montraient aptes à mille métiers délicats, se glissant partout, trouvant place à la cour des rois de France et dans l'entourage des plus grands seigneurs, s'appuyant et se poussant les uns les autres, observant, se renseignant, nouant des intrigues politiques et rédigeant des rapports diplomatiques qui guidaient la politique de leur patrie. Les uns, après fortune faite, revenaient dans leur pays faire figure d'importants et puissants personnages ; d'autres demeuraient en France et y faisaient souche de familles françaises.

Ce type d'homme d'affaires à l'existence mouvementée est assez bien représenté par un florentin, de bonne naissance, et qui paraît avoir eu un certain crédit à la cour de Charles V, Bernardo di Çino di Bartolino dei Benvenuti. Il appartenait à une famille qui avait fourni plusieurs prieurs des arts de Santa Maria del Porto ; son père Bartolino di Cino, mort en 1348, était inhumé à l'église San Biagio ;

sur son tombeau étaient représentées ses armes : d'azur à la bande d'argent chargée de deux épées en croix [1]. Bartolino di Cino avait cinq fils Bernardo, Guccio, Paolo, Lippo et Bartolo. Bernardo s'était allié à l'une des plus riches familles de Florence et des plus considérées : il avait épousé Piera degli Albizzi, qui le laissa veuf le 17 février 1387, lui ayant donné sept enfants, dont quatre fils Bartolomeo, Carlo, Benedetto, Alamanno, et trois filles. Ces dernières contractèrent de brillants mariages. L'aînée, Isabelle, épousa Begghaio d'Alessandro Buondelmonte ; la seconde, Checca, se maria avec Giovanni di Cipriano di Duccio degli Alberti, appartenant à la famille des célèbres banquiers, dont les comptoirs s'échelonnaient jusque dans les Flandres ; elle fut la mère du cardinal Alberti. La troisième, Niccolosa, épousa Antonio di Bartolomeo de' Medici. Toute cette famille était représentée sur la table de l'autel de la chapelle Saint Jacques, dans l'église du Couvent des Anges, enrichi des dons de Bernardo di Cino.

Les divers membres de cette famille s'étaient toujours montrés très bienveillants envers les établissements religieux de Florence. En 1362 Bartolo di Cino, l'un des frères de Bernardo, et qui habitait dans le quartier de Santa Lucia d'Ognissanti, avait, sur les conseils de Pietro degli Strozzi, décidé de faire une donation pieuse, et par testament avait établi dans son palais de Montaione, sis hors de la porte de Faenza, près de Ponte Rifredi, un monastère de dominicaines pour l'éducation de douze enfants pauvres. Le couvent fut dédié à saint Julien le 27 juin 1365 ; les guerres forcèrent au XVI[e] siècle les religieuses à chercher un refuge à l'intérieur de Florence ; des lépreux les remplacèrent en 1535 dans leur premier établissement.

[1] Domenico Maria Manni, *Osservazioni istoriche sopra i sigilli antichi de'secoli bassi*. Firenze, MDCCXXXXIII, nella Stamperia dell'Autore, t. XIV, p. 1 a 6 : *osservazioni istoriche sopra il sigillo 1*. Les actes cités par l'auteur étaient alors conservés à Florence par Giovanni Lorenzo de' Nobili, descendant de Bernardo di Cino.

Bernardo di Cino ne fut pas moins généreux que son frère; et ses bienfaits s'étendirent sur le couvent des Anges, de l'ordre des Camaldules, qu'il contribua beaucoup à agrandir et à enrichir. Dès 1375 il avait fait don de 400 florins d'or pour la construction du tabernacle de l'autel majeur de l'église; aussi, lorsqu'en 1386 il sollicita la fondation d'une messe perpétuelle, acceptant toutes les obligations qu'il plairait aux religieux de lui imposer, le prieur dom Giovanni di Neri di Carmignano la lui accorda-t-il bénévolement, en souvenir de ses libéralités, et cette concession lui fut renouvelée le 22 mai 1389 par le nouveau prieur dom Michele Ghiberti. Entre temps Bernardo s'était signalé par de nouvelles donations. Sa femme étant morte le 17 février 1387, il fit une double fondation d'une messe mensuelle pour le repos de son âme et de celle de ses parents; le 8 juin de cette année, il affecta 120 florins à l'office destiné à ses parents, et 50 florins à celui qui serait célébré à la mémoire de sa femme. Peu après il allait compléter ces fondations. Son zèle pour le monastère des Anges lui avait fait quelques années auparavant prêter 500 florins qui manquaient au couvent pour la construction du mur de l'infirmerie. Voulant cette même année 1387, probablement au moment où il se disposait à partir pour la France, ériger une chapelle pour sa famille, il fit le don de cette somme de 500 florins au couvent, affectant 200 florins pour l'acquisition du lieu qui lui fut accordé pour la chapelle, et 300 florins pour la construction des murs et pour toutes autres choses nécessaires. Cette chapelle était dédiée à saint Jacques apôtre et à saint Jean Décolasse; le prieur en posa solennellement la première pierre le 25 juillet 1387. Le fondateur avait donné les vêtements et ornements de chœur, le missel, le calice, la table d'autel et douze stalles, dépensant ainsi 700 florins, en plus des 500 précédemment donnés. La première messe fut célébrée le 29 mars 1388, jour de Pâques. En même temps, pour assurer le service divin dans cette chapelle, Bernardo, à la prière du prieur et des re-

ligieux, s'était rendu le 7 octobre 1387 acquéreur de cinq petites maisons contiguës au couvent, moyennant 400 florins; le revenu de ces immeubles montant à 30 florins fut, le 16 novembre 1388, affecté à la célébration de deux offices solennels, l'un le 25 juillet, jour de la fête de saint Jacques apôtre, l'autre le 29 août, fête de saint Jean Décolasse; ces offices étaient célébrés pour le repos de son âme, de celles de sa femme et de ses descendants.

Ce Florentin si généreux envers les établissements religieux de sa ville natale, était cependant un de ces hommes dont la vie semble s'être passée en grande partie loin de son pays.

Il fréquentait régulièrement la France; on ne sait à quelle époque il y vint, ni s'il était du nombre des compagnons de Jean « du Signe » et d'autres florentins à qui Charles V accorda en mai 1370 [1] l'autorisation de circuler dans le royaume, d'y commercer et d'y trafiquer de leurs marchandises. On ne sait pas non plus quelles étaient ses occupations habituelles: on peut seulement inférer de ce que l'on sait de lui par la suite de sa vie qu'il devait s'occuper d'affaires d'argent, diriger sans doute une banque importante, affiliée à d'autres maisons italiennes ayant des comptoirs jusqu'en Hongrie, et s'occuper du commerce des pierres précieuses. Il était au nombre des fournisseurs de la cour, et le 18 janvier 1378 Charles V faisait payer à Bernard « du Signe » 510 francs pour un fermail d'or garni de perles et de balais, que la reine avait donné au nouvel an à son fils Louis, comte de Valois, et pour un diamant offert par le roi à l'un de ses écuyers [2]. Mais là ne devaient pas se borner les rapports de Charles V et du florentin. Ce dernier qui, avec ses frères Guccio et Paolo et avec son cousin

[1] Paris, Arch. nat., JJ. 100, n. 770. Paris, mai 1370. Autorisation accordée à la requête du duc d'Anjou à « Johanni de Signe, Gussone de Richiis », de Florence, de circuler, demeurer et commercer dans le royaume.

[2] Delisle, *Mandements et Actes divers de Charles V* (dans *Collection de Documents inédits*), n° 1590.

Antonio Franceschi, semble avoir depuis de longues années habité Paris, devait avoir rendu à Charles V de nombreux et appréciables services, vraisemblablement pécuniaires. Le roi en effet lui donna, dans les dernières années de son règne, des marques particulières de sa bienveillance; tout d'abord en lui accordant en juillet 1379 en récompense de son affection pour le royaume, la qualité de bourgeois de Paris avec tous les avantages qui s'y trouvaient attachés [1]; un mois plus tard, se trouvant à Montargis, le roi voulant reconnaître les gracieux et louables services que lui avait depuis longtemps rendu Bernardo, qualifié de sergent d'armes du roi, lui accorda des lettres de noblesse pour lui et tous ses descendants, ainsi qu'à ses frères Guccio et Paolo et à son cousin Antonio Franceschi; et lui témoignant en outre une estime plus particulière, il l'autorisa à porter les fleurs de lys de France dans ses armes, qui peuvent être décrites ainsi qu'il suit: d'azur à une bande de France, bordée d'argent [2]. Cette concession montre que le roi considérait Bernardo di Cino comme un de ces florentins de qui il espérait de grands services pour sa politique.

Si la vie de Bernardo di Cino nous est mal connue pendant le règne de Charles V, nous possédons des renseignements beaucoup plus abondants sur son existence à partir de 1380; la diversité des affaires auxquelles il se trouve mêlé, le rôle qu'il paraît avoir joué auprès des divers Italiens qui venaient à Paris, ses relations en Flandre, en Hainaut, en Hollande, en Angleterre et en Hongrie, témoignent d'une grande activité et d'une importance sociale considérable.

Au commerce des pierres précieuses, Bernardo di Cino joignait d'autres sources de bénéfices; il semble avoir eu autour de lui de ses compatriotes qu'il envoyait dans les diverses cours, au moment où s'y donnaient des fêtes, en leur confiant des joyaux et

[1] Paris, Arch. nat., JJ. 116, n° 25, f° 15 v°. Cf. *Pièce justificative* n° 1.
[2] *Ibid.*, n° 26, f° 15 v°. Cf. *Pièce justificative* n° 2.

d'importantes sommes d'argent. Leur mission consistait à vendre au meilleur compte les premiers, et à faire fructifier les secondes, en utilisant leurs connaissances dans le jeu. C'est ainsi qu'en 1381, profitant de fêtes données à Bruxelles à la cour de Wenceslas de Bavière, et auxquelles assistait la duchesse de Hollande [1], il y dépêcha un jeune florentin récemment arrivé à Paris, Buonaccorso Pitti, avec 2000 florins [2]; l'association ne fut pas heureuse; le bailleur avait mis « son bien en commun avec le peu de sens » de son émissaire, qui à parier 300 florins sur un seul coup de dés, ne tarda pas à perdre son fonds, et dut même emprunter 500 florins à son hôte. Ces mésaventures rentraient dans les aléas du métier; Bernardo n'en tint pas rigueur à Pitti; et l'année suivante ce fut lui encore qui vraisemblablement fut en partie son bailleur pour lui permettre de prendre une revanche appréciable, qui monta à 600 fr. d'or [3]. Cette seconde mission valut à Pitti d'inspirer confiance en ses talents, si bien qu'en 1383 Bernardo l'associa à son neveu Cino pour aller en Hollande. Il leur remit 200 francs d'or et environ 3000 francs de joyaux et de perles, pour les vendre ou les jouer à la cour d'Aubert de Bavière. Le duc connaissait-il la grande habileté des émissaires? Leur voyage à la Haye fut inutile, il refusa tant de jouer que d'acheter; les deux compères revinrent sans résultat [4].

Ce moyen de faire fructifier son argent présentait quelques risques; mais Bernardo di Cino avait d'autres ressources. Ses réserves d'argent

[1] Sur ces fêtes, cf. Bruxelles, Archives royales, Chambre des Comptes, reg. 2366, compte du receveur de Brabant Renier Hollant, de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381.

[2] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. Alberto Bacchi della Lega, dans *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della Lingua, pubblicata per cura della R. Commissione pe' testi di lingua nelle provincie dell'Emilia*, Bologne, 1905, 1 vol. 8°, p. 57-58.

[3] *Ibid.*, p. 60.

[4] *Ibid.*, p. 68.

le rendaient un auxiliaire précieux, lorsqu'il s'agissait de négocier une rançon; il pouvait avancer des sommes importantes, et ses relations financières étendues avaient dû lui ménager d'utiles connaissances. Aussi l'employait-on à ces sortes d'affaires; et lorsqu'en 1381 des tentatives furent entamées pour la délivrance du fils de Charles de Blois, Jean de Bretagne, depuis longtemps retenu en Angleterre comme rançon de son père, Bernardo di Cino fut un de ceux qui furent chargés de s'occuper de la négociation, infructueuse au reste à ce moment: et entre les deux voyages à Bruxelles il y dépêcha Buonaccorso Pitti [1].

Cette intervention dans une des questions les plus importantes de cette époque — c'était une des manifestations de la rivalité du connétable de Clisson et du duc de Bretagne — laisse supposer que Bernardo di Cino jouissait d'un grand crédit à la cour de Charles VI. Ses services étaient appréciés et on n'hésitait pas à le mettre au courant de questions de diplomatie et de politique. Nous venons de le voir pour la tentative de libération de Jean de Bretagne. Une nouvelle preuve en fut fournie quelques années plus tard: en 1385 la cour de France voulut renouer avec la Hongrie des pourparlers entamés du vivant de Charles V, et relatifs au mariage du frère du roi Louis, comte de Valois, avec la jeune reine Marie de Hongrie [2]. Des ambassadeurs furent à cet effet envoyés à Bude; ils y séjournèrent assez longtemps, et lorsqu'il s'agit de payer et de rembourser les dépenses et les emprunts qu'ils avaient faits à certains marchands de cette ville, le règlement fut fait par Jacques Joc, facteur de Bernardo di Cino, que l'on désigne communément à ce moment sous le nom francisé de Bernard du Cigne [3]. Ceci laisse supposer que le florentin faisait partie du groupe d'I-

[1] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 59.

[2] Cf. Léon Mirot, *Une tentative d'invasion en Angleterre pendant la Guerre de Cent ans* (Paris, A. Picard, 1915), p. 52 et suiv.

[3] Paris, Bibl. nat., ms. fr. 25705, n° 109. *Pièce justificative*, n° 3.

taliens qui comme Matteo de lo Scielto Tinghi et Michele Marucci, possédaient des intérêts et des établissements à Bude, où un de leurs compatriotes Bartolomeo di Guido Baldi était maître de la monnaie royale [1].

Banquier, changeur, marchand de pierres précieuses, Bernardo dut rendre de grands services aux princes, comme précédemment il en avait rendu à Charles V; aussi n'est-il pas étonnant de le voir en 1389 qualifié de maître de l'hôtel du duc de Berry [2]; il lui avait fait plusieurs avances d'argent, dont la dernière, s'élevant à 9914 francs d'or, lui était remboursée par le receveur général des aides en Languedoc. Grand dépensier, grand collectionneur et grand constructeur, Jean de Berry avait de fréquents besoins d'argent. Pour les satisfaire il n'hésitait pas, suivant les mœurs du temps, à engager ses joyaux ou à les vendre. C'est ainsi que vers 1386 il avait remis à Bernardo di Cino des perles et des pierres précieuses, d'une valeur d'environ 6000 fr., en le chargeant de les négocier. A ce moment Bernardo se préparait à partir pour Florence; il s'y trouvait en février 1387, époque à laquelle il perdit sa femme; il y demeura au moins jusqu'au mois de novembre 1388, date de ses derniers dons au couvent des Anges [3]. Pendant son absence, il confia les joyaux du duc de Berry à un de ses compatriotes, François Ambrosy. De retour à Paris, il eut beau les réclamer, il n'en put obtenir restitution; dix huit mois s'écoulèrent ainsi, quand il apprit que François Ambrosy était à Troyes, négociant un important achat de chevaux, et qu'il s'apprêtait à quitter sans retard le royaume. Craignant de perdre ce qu'il avait confié, Bernardo di Cino cita Ambrosy devant le prévôt de Paris; Ambrosy fut enfermé dans les prisons de l'évêque de Troyes; revenu à Paris, et sans doute con-

[1] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 40.
[2] Paris, Bibl. nat., Pièces orig., 334, Beyrieu 7.
[3] Voir plus haut, p. 5.

damné par défaut au Châtelet, il en appela au Parlement [1]. La cour rendit son arrêt le 22 novembre 1392 en ces termes: « Il sera dit que la court met l'appellation au neant, sanz amende et sanz despens; item le dit François est rendu à l'evesque de Troyes, qui avant qu'il l'ait, sera tenu de emprunter prisons à Paris et de l'ouïr

[1] Paris, Arch. nat., X^1a, 1477 f° 1^v; 1392, 14 novembre: « Entre François Ambroisin appellant, d'une part, et Bernart du Signe et autres, d'autre part. François dit que il est homme de bonne vie et renommée et est clerc non marié, dont il a tiltre, dit que Bernart a donné à entendre au Roy en une impetration que passé vj ans il lui avoit baillié jouiaux ou pris de VI^m fr., et que depuis François s'est absenté et est venu latitant à Paris, pour ce a eu lettres adreçans au prevost de Paris, qui comme tout informé de ce a donné sa commission pour le faire prendre et par vertu de ce a esté prins à Troiez où il estoit prisonnier eslargi de l'evesque de Troiez; dist que il venu à Paris a proposé devant le prevost de Paris qu'il estoit clerc et subject de l'evesque de Troiez et son prisonnier, et pour ce n'estoit tenu de proceder devant lui, mais ce non obstant le prevost le fist mestre en prison, dont il appella, où il a esté lonc temps et conclut mal ordené par le prevost et bien appellé et à despens, et requiert que pendant ceste cause il soit eslargi; partie adverse vendra lundi prouchain »; — f° 5, 1392, 19 novembre « en la cause d'entre François Ambroisin appellant d'une part et Bernart du Cigne d'autre part, Bernart deffent et dist que le duc de Berry bailla à Bernard certains jouiaux valens bien VI^m fr. pour fere finance dessus, pour ce que il estoit à lui tenus et dist que il les laissa en garde à François qui estoit lors solable et les bailla tous estimés à ses facteurs, present François, qui les promirent garder et rendre à Bernart, et dist que François si en rendi ou ses gens au duc de Berry qui depuis sachant que c'estoit de la voulenté Bernart qu'il les avoit, les lui rendi, dist oultre que il a pluseurs fois mandé à François qu'il les lui rendist, mais il disoit qu'il ne les povoit rendre et ne les osoit aporter pour les perilz et a fait attendre Bernart bien XVIII mois, que son facteur n'est pas venu, lequel il disoit toujours qu'il venroit, dist que il vint à la cognoissance Bernart que François estoit à Troiez et qu'il achetoit chevaulx pour soy en aler hors du royalme, sur ce empetra les lettrez par vertu des quellez informacion faicte il fu mandé que il feust prins, dist que il fu trouvé à Troiez en abit parti et fu amené en Chastellet, dist que la cause ouie le prevost par conseil ordena que il seroit mis en prison jusques à ce que il lui eust fait certains interrogatoirez, dist que de ce François appella; or dit il que oncques par avant il ne s'estoit porté pour clerc, mais fu prins en abit lay, et oultre que il est bigame et ne enseigne pas assez de son tiltre, car il n'en appert que par un scel incogneu

et aussi monseigneur de Berry et Bernart, sur les requestez qu'ils vouldront faire » [1]. On ignore malheureusement comment se termina l'affaire.

C'est au reste l'avant dernière mention que nous possédions sur Bernardo di Cino ; on le retrouve encore vivant en 1396, date à laquelle il acheta à son ancien protégé de 1381, depuis lors fort monté en fortune et en honneurs, Buonaccorso Pitti, une maison que ce dernier possédait à Paris, et qui était évaluée à 1000 fr. [2].

A partir de ce moment on perd sa trace. Retourna-t-il à Florence, termina-t-il ses jours à Paris? Rien ne permet de répondre à cette question.

On rencontre à la vérité à la fin du XIV^e^ siècle d'autres personnages du nom de du Cigne ; un Julien du Cigne étant mort à Paris, sa succession fut réclamée au nom du roi comme « bastard, estrangier et usurier publie »; finalement le 11 juillet 1402 un accord intervint ; les exécuteurs testamentaires du défunt, Georges Loë, Berthe du Cigne et Liouchin du Cigne abandonnèrent au roi 3000 francs d'or, moyennant quoi le testament de Julien du Cigne fut re-

qui devoit estre approuvé par iiij aultres seaulx, car il est oultre montaing et si demourroit la detention à la court seculière consideré l'abbit et que devant l'evesque de Troiez il ne se avoua oncques clerc, si conclut que il ne fait à recevoir et s'il faisoit à recevoir mal appellé et à despens. Replique François que l'accusation est personnelle, et il est clerc en possession de tonsuré et d'abit, et que il dist qu'il estoit prisonnier de l'evesque de Troiez, et que le prevost ce non obstant ordena que il seroit mis en prison et n'estoit pas fuitif, mais estoit a Troiez mallade, si dist que il fu mal appointié par le prevost et comme dessus, et oultre requiert provision à sa personne de François et dist que attendu son tiltre il ne doit point tenir prison en court laie, et conclut comme dessus. Appoinctié que de la maniere de l'appellation et du tiltre et aussi de la declinatoire et des reponses du prevost, m^es^ Jacques Bonin et P. le Fevre s'informeront et orront les tesmoins qui leur seront produis et rapporteront à la court, qui sur tout ce ordonnera et sur l'appellation comme de raison ».

[1] Paris, Arch. nat., X^1a^ 1477, f° 187.

[2] *Cronica di Buonaccorso Pitti,* éd. citée, p. 94.

connu valable [1]. Si l'on ne saurait rattacher Julien, Berthe [2] et Liouchin du Cigne à la famille de Bernard, on sait tout au moins qu'un de ses neveux habitait Paris à la fin du XIV^e siècle, et qu'en 1407 Bartolo di Bernardo di Cino, peut-être son fils, prêtait 100 écus d'or à Bonaccorso Pitti, qui revenu à Paris comme ambassadeur de Florence, avait perdu au jeu du duc d'Orléans tout l'argent qu'il possédait [3].

C'est également à la famille de Bernardo di Cino, devenu Bernard du Cigne, qu'appartenait un personnage de la première moitié du XV^e siècle, Jean du Cigne; on ne saurait établir son degré de parenté avec Bernard du Cigne; était-il son fils ou son petit fils, c'est ce qu'il est impossible de préciser; mais il est incontestable que Jean du Cigne appartenait à la famille florentine anoblie en 1378, car il porte les mêmes armes. Manni n'y fait aucune allusion directe; mais quand il déclare que de Bernardo di Cino sortirent les seigneurs de Morestel en Dauphiné, on peut admettre qu'il fait allusion à une descendance de Bernardo, issue sans doute d'une seconde union contractée en France postérieurement à 1387, et dont Jean du Cigne serait la souche.

Je ne sais pas non plus s'il faut identifier ce personnage avec un autre du même nom qui, en juin 1412, était chargé de porter des lettres closes du conseil au duc de Bourgogne, alors occupé au siège de Bourges, et qui de là était dépêché en Languedoc vers le seigneur de Saint-Georges, vers Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné, et vers Jean Chousat [4].

En tout cas, Jean du Cigne apparaît de bonne heure comme l'un des plus fidèles serviteurs du futur Charles VII. Dès 1418, il figure au nombre de ses écuyers d'écurie, et il prit part aux diverses

[1] Paris, Arch. nat. X^1c 84^a, n° 39; acte du 11 juillet 1402.

[2] Berthe du Cigne, vendait en 1410 de la vaisselle d'or et d'argent au prix de XII^c XVII l. XII. s. pour le service de l'hôtel du roi (Bibl. nat., ms. frs. 32511, f° 11).

[3] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 152.

[4] Dijon, Arch. dép. de la Côte d'or, B. 1571, f° 66^v.

expéditions militaires de ce prince [1]. En 1421, après le traité de Sablé conclu avec le duc de Bretagne, il accompagna le dauphin dans la campagne qui fut marquée par la prise de Montmirail et celle de Gallardon ; et il se trouvait le 31 mai dans l'entourage immédiat du prince à la Ferté-Bernard, quand se produisit en sa présence, dans l'antichambre du dauphin, la scène violente entre Jacques, comte de Ventadour, et Guichard du Puis, premier huissier d'armes du dauphin, scène qui eut son épilogue tragique quelques jours plus tard ; au sortir de l'église, Guichard tomba frappé de deux coups de couteau, et le comte de Ventadour, son meurtrier, fut arrêté et incarcéré le lendemain [2].

Le dévouement de Jean du Cigne fut apprécié de Charles VII, qui en mars 1424 lui faisait don, en récompense de ses services, de 400 l. p., et le nommait écuyer de son corps et maître de son écurie [3]. C'est en cette qualité qu'en décembre 1425 il achetait, au prix de 600 l. t., deux coursiers que le roi offrait à Pierre de Giac, son conseiller et chambellan, et à Alardin de Monsay son écuyer d'écurie, ainsi qu'un roncin destiné au service de l'écurie royale [4]. En 1428, on le trouve qualifié de maître d'hôtel du roi ; il avait toutefois conservé ses fonctions de premier écuyer de l'écurie, car il réquisitionnait en cette qualité, le 24 juillet de cette même année, trois chevaux pour quérir un charroi royal demeuré en détresse en venant à Bourges [5].

Fort bien en cour, Jean du Cigne épousa une demoiselle d'honneur de la reine Marie d'Anjou, Jeanne de Bournan [6], à qui Charles VII

[1] Paris, Arch. nat. KK 53, f° 5, 8ᵛ, 16.

[2] Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 247.

[3] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne 2 ; acte du 22 mars 1424.

[4] *Ibid.*, n° 3 ; acte du 20 décembre 1425, daté de Mehun-sur-Yèvre.

[5] *Ibid.*, Clairambault CIII, n° 121 ; acte du 24 juillet 1428. Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, n° 3100.

[6] Dès 1424 Jeanne de Bournan était attachée à la maison de la reine (cf. Beaucourt, *ouv. cité*, t. II, p. 181). — Son mariage avec Jean du Cigne est antérieur à 1434 (*ibid.*, t. IV, p. 89).

donnait en janvier 1439 deux cent livres en récompense de ses services [1].

Lui-même allait être appelé à servir activement le roi dans les événements qui se déroulaient en Guyenne. Il avait été nommé, vraisemblablement en 1429, châtelain de la place forte de Lavaur [2]. C'est ainsi qu'il coopéra à la répression des actes de brigandage commis par les routiers; puis lorsqu'à la fin de 1437, Charles VII réunissant sous sa bannière les troupes de Rodrigue de Villandrando et de Gui, bâtard de Bourbon, résolut de faire attaquer la Guyenne par Poton de Xaintrailles et le sire d'Albret [3], Jean du Cigne fut l'un des agents royaux qui furent chargés à la fois de surveiller la bonne réussite de l'expédition, et de s'opposer aux excès toujours à redouter de la part des routiers. Le roi comptait du reste sur son dévouement et lui donnait au début de 1438 cent écus d'or pour reconnaître ses services et pour acheter un cheval [4], qu'il monterait au voyage que Charles VII allait entreprendre en Guyenne. Il servit d'intermédiaire entre Rodrigue de Villandrando et les capitouls de Toulouse pour le réglement de l'indemnité de 2000 écus d'or payée par la ville au célèbre chef de routiers, et grâce à laquelle la dévastation du pays fut évitée. En reconnaissance, le 23 mars 1439, les capitouls lui faisaient don de 100 écus d'or pour « ses frais, paines et despens » qu'il avait faits en allant pour eux « envers monseigneur le comte de Ribedeo et mons. le bastard de Bourbon » [5]. Ses rapports avec Rodrigue ne se bornèrent pas à cette intervention en faveur de Toulouse. Charles VII lui confia d'autres missions auprès

[1] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n° 9; quittance du 12 janvier 1439.

[2] *Ibid.*, n° 4. — Lavaur, Tarn, chef lieu d'arr.

[3] Sur ces événements consulter Beaucourt, *ouv. cité*, t. III, p. 14 et suiv.; — et Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 156 et suiv.

[4] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne 6; acte du 16 janvier 1438.

[5] *Ibid.*, n° 8; acte du 23 mars 1439. Cf. *Pièce justificative* n° 5, et le *fac-similé* publié à la fin de ce fascicule.

de Villandrando, et cette même année 1438, il se rendit d'ordre du roi vers le routier « luy dire certaines choses »; sa mission dura trois mois [1]. Jean du Cigne conserva pendant plusieurs années encore ses fonctions de châtelain de Lavaur; c'est au reste ce qu'attestent plusieurs quittances de gages données par lui en cette qualité jusqu'en 1447 [2].

Ces quittances émanées de Jean du Cigne méritent de retenir quelques instants l'attention par une singularité très rare qu'elles présentent. La signature de leur auteur comporte un paraphe formé d'une ligne droite souscrivant son nom et se terminant par une sorte de ruche. Cette ligne droite est interrompue en son milieu par une boucle presque entièrement fermée, et dans laquelle se trouvent inscrits en caractères arabes deux chiffres. Or ces chiffres ne sont autre chose que la dizaine et l'unité de la date de l'acte. Une quittance de 1428 porte dans le paraphe 28 [3]; une de 1433 [4], 33; une de 1434, 34 [5]; une de 1438, 38 [6]; une de 1440, 40 [7]; deux seules font exception à la règle, un acte du 20 décembre 1425, qui porte dans le paraphe le chiffre 26 [8], et une quittance du 11 mars 1442 (ane. style), qui porte le chiffre 40 [9]. Si pour le document de 1425 on ne saurait expliquer la raison de cette divergence, pour celui de 1442 on en a facilement l'explication; la date primitive a été grattée, et cette date était 1440. Ce dernier fait semble prouver que la répétition de la dizaine et de l'unité du millésime dans

[1] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n° 11; acte du 27 juillet 1438. Cf. *Pièce justificative* n° 4.

[2] *Ibid.*, n° 14 (acte du 13 août 1440), n° 16 (acte du 2 février 1442), n° 18 (acte du 1 août 1443), n° 20 (acte du 4 juin 1447).

[3] Paris, Bibl. nat., Clairambault CIII, n° 121.

[4] *Ibid.*, Pièces orig. 765, du Cigne, n° 4.

[5] *Ibid.*, n° 5.

[6] *Ibid.*, n° 9.

[7] *Ibid.*, n° 10.

[8] *Ibid.*, n° 13.

[9] *Ibid.*, n° 15.

la signature était une précaution et une garantie prise par Jean du Cigne pour éviter la falsification de la date.

Après 1447 on n'a plus de trace de Jean du Cigne comme châtelain de Lavaur; il revint sans doute à la cour, où on le voit en 1450 maître d'hôtel du roi « et par lui commis au gouvernement et conduicte de la dicte despense de son hostel »; il recevait de ce chef 300 fr. de pension [1]. Il figure en cette qualité dans les comptes de 1451 et de 1452 [2]; mais en 1453 il est remplacé par Louis de la Rochette [3], et son nom ne se rencontre plus. On peut supposer qu'il mourut vers cette époque. Sa femme Jeanne de Bournan lui survécut; elle était toujours attachée à la maison de la reine comme dame d'honneur, et aux étrennes de 1454 elle faisait don au roi d'un manuscrit de l'Apocalypse [4].

Suivant Manni, la descendance de Bernardo di Cino, devenue la famille française du Cigne serait l'origine d'une maison dauphinoise, qui aurait possédé la seigneurie de Morestel [5]. Aucun document ne permet de justifier l'exactitude de cette assertion. On ignore si Jean du Cigne laissa des enfants de son mariage avec Jeanne de Bournan.

On rencontre bien de 1440 à 1448 deux personnages du nom de Jean du Cigne, et dont l'un tout au moins porte les mêmes armes que le châtelain de Lavaur [6]. Le premier qualifié de damoiseau puis de chevalier, conseiller et maître d'hôtel du roi, seigneur de « Vicestre », fut viguier royal de Toulouse de 1440 à 1444 [7]. Aucun

[1] Paris, Arch. nat., KK 52, f° 12.

[2] *Ibid.*, f° 21, 44, 51.

[3] *Ibid.*, n° 54.

[4] Beaucourt, *ouv. cité*, t. V, p. 81.

[5] Manni, *Osservazioni istoriche* ..., t. XIV, loco citato.

[6] Roman, *Inventaire des sceaux de la Collection des Pièces originales de la Bibliothèque nationale*, n° 3817.

[7] Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne n° 10 (26 juin 1440), n° 13 (22 juin 1440), n° 16 (24 février 1442); 17 (16 juillet 1442), n° 18 (1 août 1443), n° 19 (28 juin 1444). Cf. également *Inventaire Sommaire des archives municipales de Toulouse*, t. 1, série AA, par E. Rosbrach (Toulouse, Privat, 1891), p. 502-503.

acte ne permet de l'identifier avec Jean du Cigne, dont nous avons parlé plus haut, malgré la similitude de nom, d'armes, et de fonctions comme conseiller et maître d'hôtel du roi, bien que rien d'autre part ne s'oppose en principe à cette identification. Quant au second personnage nommé également Jean du Cigne, damoiseau, seigneur de « Ruppeforti », on le trouve en 1448 également comme viguier de Toulouse [1].

Quel degré de parenté unissait ces deux personnages à la famille de Bernardo di Cino? on l'ignore et l'on ne sait rien des destinées ultérieures de cette famille florentine si rapidement devenue française.

Léon Mirot.

[1] Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n° 4.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1379, juillet. Beauté sur Marne.
(Arch. nat. JJ. 116, n° XXV, f° 15)

Karolus, etc.. Notum etc., quod nos regnum nostrum bonis et fidelibus burgensibus et habitatoribus, qui in illo residere mercari et negociari legaliter valeant, ampliare et populare affectantes, audito laudabili testimonio dilecti nostri Bernardi de Chino de Florencia, attenta insuper affectione quam ad iddem regnum nostrum et commorandi in eo cum aliis nostris regnicolis multo experimento ipsum habere comprobavimus, decens et congruum reputamus ut unacum eisdem regnicolis condignis favoribus, privilegiis ac libertatibus potiatur. Igitur ad instantem supplicacionem ipsius Bernardi, eidem volentes graciam facere specialem, ipsum unacum posteritate sua nata et in futurum ab eo legitime procreanda in nostrum burgensem Parisiensem et tocius regni nostri tanquam nostrum regnicolam, civem et mansionarium civitatis Parisiensis et totius regni nostri auctoritate nostra regia ex certa sciencia ac speciali gracia supradicta recipimus, facimus et tenore presentium retinemus, volentes et eidem ac predicte sue posteritati nate et imposterum nasciture graciosius concedentes, ut infra predictum regnum nostrum ubicunque et quandocunque voluerint, suam possint eligere et facere mansionem, et quod exnunc sint et censeantur in perpetuum burgenses nostri Parisienses et nostri regni predicti, et secundum foros, consuetudines et privilegia ipsorum aut alterius eorum locorum regantur et eciam teneantur, non obstante quod de ipso regno nostro minime fuerint oriundi, Et insuper quod ipsi aut eorum aliquis tanquam Lombardi

Ytalique seu cives Florentini vel quicunque alii de regno nostro extranei in personis aut bonis suis nullatenus pertractentur, Sed quod ipse Bernardus aut ipsius predicta posteritas cujuscunque condicionis existat, in quocunque loco suam fecerint vel elegerint mansionem tam in regno nostro quam extra, sint et censeantur de cetero conjunctim vel divisim burgenses nostri, ac si in locis predictis aut eorum altero, unacum uxore liberis atque familiis suis continue morarentur seu in ipsis fuissent originaliter procreati, Et quod in omnibus actibus eorumdem veluti burgenses nostri locorum predictorum et regni nostri, et non ut Lombardi vel Ytalici aut cives Florentini vel quicunque alii de regno nostro extranei, favorabiliter deducantur, Et nichilominus quod ab omnibus imposicionibus, coustumis, contribucionibus, exactionibus et servitutibus per Lombardos sive Ytalicos aut alios foraneos solvi hactenus consuetis, sint prout alii burgenses dictorum locorum et regni nostri sunt omnino liberi et immunes, quodque pro quacunque defensa, repressalia seu marca contra cives seu justiciabiles dicte civitatis Florencie aut quoscunque alios de regno nostro extraneos vel alios pro quibuscunque debitis alienis quomodolibet concedenda, persone vel bona ipsorum nullatenus molestentur seu modo quolibet arrestentur, nisi dicte defense, repressalie sive marche concesse fuerint pro factis propriis eorundem, et si aliquid in contrarium factum fuerit, illud ad statum pristinum et debitum reduci volumus indilate, Et ut ipsi suas mercaturas et sua negocia exercere et per regnum nostrum securius incedere valeant, ipsos et eorum quemlibet unacum bonis, mercaturis, gentibus, factoribus et familiis eorum in conductu nostro et speciali salva gardia suscipimus per presentes, Mandantes et districte precipientes omnibus et singulis justiciariis nostris ac custodibus portuum et passagiorum regni nostri aut locatenentibus eorumdem presentibus et futuris ac ipsorum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, quatinus omnia et singula in presentibus litteris contenta de puncto ad punctum teneant et observent tenerique et observari inviolabiliter

faciant, nil in contrarium quomodolibet faciendo sive fieri permittendo, et si qua in contrarium facta fuerint, ad statum pristinum et debitum reducant sive reduci faciant sine mora, Et nichilominus eisdem gentibusque familiaribus et factoribus ipsorum, si requisiti fuerint, unum vel plures de servientibus nostris in gardiatores deputent suis sumptibus et expensis, qui eos ab omnibus injuriis et violenciis tueantur et defendant ac in suis justis possessionibus manuteneant et conservent, de hiis tamen que cause cognicionem exigunt se nullatenus intromittant. Mandantes expresse dilectis et fidelibus consiliariis nostris super facto domanii nostri deputatis et thesaurariis Parisius presentibus et posteris, ut prefatum Bernardum ejusque posteritatem predictam natam et nasciturum premissis omnibus et singulis uti et gaudere permittant et faciant absque contradictione quacunque, ordinacionibus, convencionibus, prohibicionibus et defensionibus factis in contrarium vel in futurum faciendis et litteris subrepticis non obstantibus quibuscunque. Ut autem premissa rata stabiliaque maneant perpetuo, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Datum in domo nostra Decoris supra Maternam, Anno Domini millesimo ccc^mo septuagesimo nono, et sexto decimo regni nostri, mense julii.

Per Regem. J. Tabari.

II.

1379, août. Montargis.

(Arch. nat. JJ. 116, n° XXVI, f° 15 v°)

Karolus, etc.. Ad perpetuam rei memoriam. Majestatem decere regiam meditantes suorum votis fidelium annuendo illorum maxime quos in ejus serviciis fideles experitur et intentos, eisdem personarum meritis et condicione pensatis liberalitatis sue graciam elar-

giri, et presertim ut munificentie sue dona varia provida consideracione qualia quibus non confuse concedi debeant, curet attentius et advertat. Notum igitur facimus universis presentibus et futuris quod nos debite considerantes grata et laudabilia servicia que dilectus et fidelis familiaris et serviens noster armorum Bernardus Chini Bartholini, genere Florentinus, civis tamen Parisius per nos factus noviter ac burgensis, nobis lapsis temporibus diu et fideliter noscitur impendisse, queque per eum in futurum speramus impendi, ipsum Bernardum ultra omne nobilitatis jus ac titulum, quem a progenitoribus suis hactenus obtineret, totamque posteritatem ejus et prolem sexus utriusque legitime natam et nascituram, de nostra certa sciencia, gracia speciali ac plenitudine regie potestatis nobilitamus nobilesque facimus et creamus, et ad actus quoscunque nobiles et nobilium prerogativas habiles efficimus per presentes, Ipsis et eorum cuilibet concedentes ut ipsi franchisiis et libertatibus juribusque et prerogativis omnibus nobilium regni nostri et ad ipsos nobiles spectantibus imposterum gaudeant et utantur, et pro nobilibus et ut vere nobiles ubique reputentur, quodque feoda nobilia et retrofeoda acquirere possint et acquisita possidere absque financia aliquali nobis aut nostris successoribus propter hoc exsolvenda, possitque dictus Bernardus ejusque proles masculina jam nata legitime deque eis imperpetuum similiter nascituri et eorum quilibet dum volent militie cingulo decorari. Preterea nos ex habundantiori dilectionis affectu supradictam nostram graciam ampliantes, dicto Bernardo et ipsius jamdicte posteritati concedimus et donamus armorum insignia sive arma, videlicet campum coloris sereni celi sive azurinum cum banda ejusdem coloris liliorum flosculis aureis rutilanti in obliquum transversante, a dicto campo fasciolis argenteis aut albis sive tractis gratilioribus differente, sicut hiis inserta litteris pictura declarat [1],

[1] Au dessus de ce dernier mot est dessinée une main indicatrice, et en marge est écrit: *in presenti linea debent depingi arma Bernardi Chini et aliorum hic nominatorum ad istud signum* (main indicatrice).

ut hec ubique bellorum et pacis tempore unacum nobilium cognomine seu de nobilibus habeant atque portent. Hec autem omnia et singula Guccio militi et Paulo, germanis fratribus dicti Bernardi, et Anthonio Francisci consobrino eorumdem, predicti Bernardi contemplacione et ad supplicacionem ejus humilem, pro ipsis et eorum omnium et singulorum nata et nascitura posteritate sexus utriusque modo consimili concedimus et donamus, ut hinc nostri nominis et honoris ac dilectionis propensioris et gracie in ipsos ac suos perpetuo jugis memoria maneat ac perhennis, et ut hec perpetue firmitatis robur obtineant, sigillum nostrum hiis presentibus jussimus apponendum; salvo in aliis jure nostro, et in omnibus quolibet alieno. Datum apud Montemargi, Anno Domini millesimo ccc° septuagesimo nono, regni vero nostri sextodecimo, mense augusti.

Per Regem. P. Cadoret.

Item alie tres similis forme, et sic signate.

III.

1385, 17 octobre. Vincennes.

(Bibl. nat., ms. 25705, n° 109)

Charles... à nostre amé et feal notaire et clerc de noz comptes maistre Nicolas de Plancy, commis à recevoir la derreniere moitié de l'aide ordenee pour continuer et enforcier l'armee de la mer, salut et dilection. Nous pour consideracion des bons et aggreables services que nostre amé et feal conseiller maistre Estienne de la Porte, docteur en loys, a faiz longuement et leaument à nous et à nostre tres cher et tres amé frere Loys conte de Valois, et en recompensation de plusieurs mises et despens qui lui a convenu faire lui estant en Hongrie, où il est demouré par nostre ordonnance pour pluseurs grans et grosses besoingnes touchans nous et

nostre dit frere et le bien de nostre dit royaume et aussi pour son retour, à icellui Estienne avons donné et donnons par ces presentes de grace especial ceste foiz [1] la somme de trois cens francs d'or à avoir et prendre des deniers de vostre recepte; Si vous mandons et enjoingnons estroitement que à Jacques Joc, facteur de Bernart du Cyne demourant à Paris, vous bailliez et delivrez ou faites baillier et delivrer tantost et sanz delay la dite somme de iii^{c} francs d'or pour les rendre et restituer en la ville de Bude à certains marchans qui les ont prestéz et bailliéz à nostre dit conseiller, si comme relaté nous a esté par aucuns de nostre conseil, et par raportant sur ce ces presentes en lettre de quitance ou de recognoissance dudit Jacques Joc seulement nous voulons et mandons ycelle somme estre allouee en voz comptes et rabatue de vostre recepte par noz améz et feaulx gens de noz comptes à Paris, nonobstant autres dons faiz par nous à notre conseiller et qu'il ne soient exprimés en ces presentes ordonnances, mandemens ou deffenses faictes ou à faire au contraire. Donné au Bois de Vincennes le xvii^{e} jour d'octobre, l'an de grace mil cccliii^{xx} et cinq et de nostre regne le siziesme. — Par le Roy à la relacion de monseigneur le duc de Bourgogne: J. Hue [2].

[1] Une demi ligne grattée.

[2] Au dos: de par le chancelier de France et du Dalfhiné de Viennois: maistre Nicolas de Plancy acomplissiez le contenu au blanc par la fourme et maniere que le Roy nostre sire le mande. Escript à Paris soulz noz signés, le xix jour d'octobre l'an mil cce iiii^{xx} et cinq.

IV.

1438, Bourges, 27 juillet.

(Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n. 11)

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à nostre amé et feal conseiller et presidant de noz comptes l'evesque de Laon, general conseiller pour nous ordonné sur le fait et gouvernement de noz finances es pais de Languedoc et duchié de Guienne, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et feal conseiller maistre Macé Heron, tresorier general de nostre dit pais de Languedoc, vous des deniers de sa recepte faites paier, bailler et delivrer à nostre bien amé Jehan du Signe escuier et maistre de nostre hostel la somme de deux cens soixante livres tournois, laquelle lui avons ordonnee et ordonnons par ces presentes pour avoir esté par nostre ordonnance partant de nostre ville de Tours ou pais de Bourdelais devers nostre amé et feal escuier Rodrigue de Villandrando lui dire aucunes choses que lui avions chargé, et en ce voyage avoir vacqué par l'espace de trois mois, et par rapportant ces presentes avecques quittance de nostre dit maistre d'ostel; nous voulons la dite somme de ii^c lx l. t. estre allouée es comptes dudit tresorier et rabatu de sa recepte par noz amez et feaulx gens de noz comptes et ailleurs où il appartendra, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans contredit ou difficulté, non obstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Bourges le xxvii^e jour de juillet l'an de grace mil cccc trente et huit, et de nostre regne le seiziesme.

Par le Roy, le conte de Vendosme,
le bastard d'Orleans, les seigneurs
de Chaumont et de Coettivy, mes.
Hugue de Noez et autres presens.

Coingnet.

V.

1439, 23 mars.

(Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n. 8. Document autographe)

Je Jehan du Cigne, maistre d'hostel du Roy, confesse avoir eu et receu de Jehan de la Croys marchant de Thoulouse, la somme de cent escus d'or de iii den. la piese, lesquieulx messeigneurs les Capitolz m'ont donné et commandé audit de la Croys qu'il me les baillie, et se don est pour certains frais, paines et despense que je ay faicte pour eux envers le conte de Ribedeo, monseigneur le bastard de Bourbon; sy en quitte messeigneurs les capitolz, Jehan de la Croys et tous aultres à qui il puet appartenir. En tesmoing de ce ay signée ceste cedulle de ma main, le xxiii[e] jour de mars l'an m. cccc. et xxxviii. [Item promet fere tenir bonne la ditte quittance audit de la Croys, escrit comme dessus, de la dicte somme de cent escus] [1].

J. du Cigne.

[1] Cette dernière phrase a été écrite après coup.

LES LÉGENDES DE L'ALTA SEMITA

Entre les jardins de Salluste et les thermes de Dioclétien, sur la rue que les anciens appelaient *Alta semita*, et qui porte maintenant le nom de Via XX Settembre, s'élevaient au V^e^ siècle deux églises presbytérales, deux *tituli*, le *titulus Gai* et le *titulus Cyriaci*. Leurs prêtres assistèrent et signèrent au concile romain de 499. On verra tout à l'heure qu'elles ont des références plus anciennes.

La première, rebâtie et embellie dans les temps modernes, occupe encore son emplacement primitif; l'autre, abandonnée au XV^e^ siècle, montra longtemps ses ruines dans une vigne des Chartreux de S. Maria degli Angeli. Enterrée peu à peu dans les cultures, elle reparut en 1874 quand on construisit le palais des Finances. Sa situation est donc bien déterminée. Entre les deux emplacements il y a environ 225 mètres. Ces églises étaient bien voisines, et ce voisinage contraste avec la distance qui les sépare des *tituli* les plus rapprochés, ceux d'Eusèbe, de Praxède, de Pudens, de Vestina (S. Vitale). Dans ces quartiers excentriques la population devait être fort inégalement répartie.

Au V^e^ siècle les énormes édifices des thermes de Dioclétien étaient encore debout et le service des bains s'y continuait. Sidoine Apollinaire est le dernier auteur qui en parle [1], vers 470; mais il y a lieu de croire que l'interruption totale ne se produisit pas avant la rupture des aqueducs, en 537, lorsque Rome fut assiégée par les Goths de Vitigès.

Les bâtiments, n'étant pas entretenus, tombèrent en ruines; on finit par oublier leur destination primitive, mais le nom de l'em-

[1] *Carm.* XXIII, v. 496 et suiv.

pereur Dioclétien demeura attaché au monument: les thermes de Dioclétien devinrent le palais de Dioclétien.

De l'autre côté de l'*Alta Semita*, la ruine avait commencé plus tôt. En 410, après un long siège, les Goths d'Alaric entrèrent à Rome par la porte Salaria et mirent le feu aux édifices voisins, notamment à la maison (οἰκία) de Salluste dont les murs, noircis par l'incendie, subsistaient encore au temps de Procope [1] (v. 540); ils n'ont pas tous disparu.

Les jardins de Salluste, entrés de bonne heure dans le domaine impérial, servirent souvent de résidence aux empereurs. Abandonnés, semble-t-il, après les dévastations d'Alaric, ils durent être bien vite envahis par la végétation sauvage. Plus tard on les mit en culture. Les légendaires, qui en parlent assez souvent, y distinguent des temples, des palais, un forum, des thermes, dénominations évidemment approximatives. Mais ils ne se trompent pas en indiquant en cet endroit une résidence impériale.

Ces voisinages, les thermes de Dioclétien d'un côté, la villa Sallustienne de l'autre étaient bien faits pour exciter les imaginations: ne nous étonnons pas s'ils jouent un certain rôle dans les productions destinées à expliquer au populaire l'origine des anciennes églises de la région.

Les données du martyrologe hiéronymien.

J'ai dit tout à l'heure que ces églises, les deux *tituli Gai* et *Cyriaci*, sont attestées dès avant le concile de 499. C'est qu'en effet elles sont marquées l'une et l'autre au martyrologe hiéronymien et en telles conditions que cette insertion remonte facilement au IV^e^ siècle. Le martyrologe a été compilé et publié d'abord dans l'Italie supérieure, vers le milieu du V^e^ siècle ; parmi ses éléments

[1] *Bell. Vand.*, I, 2.

figure un calendrier romain, où le dernier anniversaire de pape est celui de Boniface I^er^, mort en 422. Ce calendrier, par ses plus lointaines origines, remonte au temps de Constantin. Il va de soi qu'avant et après son insertion dans le martyrologe hiéronymien il ait été souvent complété par l'accession de nouvelles fêtes. Mais de bonne heure on renonça, pour ces additions, à la grande précision topographique qui avait d'abord été de style. Cette précision, quand elle est constatée, est un indice d'antiquité, c'est-à-dire, dans l'espèce, qu'elle indique le quatrième siècle plus ou moins avancé. Ceci posé, le martyrologe porte, au 11 août :

Romae... ad duas domus iuxta Diocletianas[1], *natale sanctae Susannae.*

L'expression *ad duas domus* se retrouve dans la légende dont je parlerai bientôt et qui est en partie consacrée à l'expliquer ; on la rencontre encore dans le *Liber pontificalis*, à l'article du pape Serge (v. 700). Elle était donc d'usage ancien et courant. Quant à l'identité du *titulus Gai* et du *titulus Susannae*, elle ne peut faire un doute. Après le concile de 499 le nom de Gaius disparaît pour faire place à celui de sainte Susanne, qui se rencontre dès l'année 595, en un des conciles de s. Grégoire le Grand. C'est ainsi que le *titulus Pammachii* est devenu le *titulus SS. Johannis et Pauli*, que le *titulus Aemilianae* a pris le nom des Quatre-Couronnés, et ainsi de suite[2].

Le *titulus Cyriaci* est, lui aussi, mentionné dans le martyrologe hiéronymien. Il est étonnant qu'on ne l'ait pas remarqué jusqu'ici. Ouvrons ce document au 14 avril. Je reproduis ici le texte de

[1] Duodecinas *Bernensis.*

[2] Une petite église de s. Caio se voyait autrefois de l'autre côté de l'Alta Semita, à peu près à l'endroit où s'élève maintenant une chapelle protestante. Elle fut démolie en 1889. Dans son état d'alors elle ne remontait pas au delà d'Urbain VIII. Comme elle ne figure dans aucun des catalogues du XII^e^ siècle au XV^e^, il est très probable que sa première origine atteignait à peine le moyen-âge. En tout cas elle n'avait aucune prétention à se rattacher à l'ancien *titulus Gai.*

l'*Epternacensis*, abrégé de la plus ancienne recension gallicane, puis celui du *Bernensis*, le meilleur exemplaire de la seconde.

	Eptern.	Bern.
	Rom(ae)	Rome
		via Appia
		in cimiterio
		Praetextati
5	Tiburti Valeriani	sci Tiburti Valeriani
	Maximiani	Maximi
	Cyriaci	Quiriaci
	Dioclitiani	
	Simphroni. Docimi	
10	Et Interamne	
	Appolloni Fevi	
	Optati Pati	Optati. Pati
	Saturnini Frontini	Saturnini Frontini
	Marciae Corniliae	Martiae Corniliae
15	conditoris tituli	conditoris tituli
		Interramna
	Proculi Valentini	Proculi Valentini
	Producti Liurni	Prosduci Liorni
	Dominae virg(inis)	Domninae virginis
20	cum suis virginibus	cum suis virginibus
		simul coronatae
	sci Valeriani	et sci Valeriani
	et alibi Optati	et alibi Optati
	Saturnini Arcilai	Saturnini Arcilai
25	Simproni Frontoni	Simproni Frontini
	Maximi Deceniae	Maximi Decimae
	Marciae Corniliae	Marcie Corniliae
	Alaxandriae	Alexandrie
	Frontoni monae(hi)	Frontini monachi

Comme partout, le martyrologe est, à ce jour, très embrouillé. Cependant, dans l'ensemble, il se laisse restituer à peu près complètement. On y reconnaît d'abord une série de quatre anniversaires relatifs à Rome (voie Appienne), à Terni, à Antioche et à Alexandrie :

1° *Romae, via Appia, in cymiterio Praetextati, Tiburti, Valeriani, Maximi.*

Ce sont les célèbres compagnons de sainte Cécile ; leur fête est marquée à ce jour dans les sacramentaires léonien et grégorien.

2° *Interamnae, Valentini, Proculi, Apolloni, Efebi.*

S. Valentin de Terni et ses trois compagnons, martyrs bien connus.

3° [Antiochiae] *Domninae*[1] *cum suis virginibus Prosdocia et Beronicia simul coronatae.*

Saintes célèbres d'Antioche, marquées au 20 dans l'abrégé syriaque.

4° *Alexandriae Frontonis monachi.*

Célèbre moine égyptien, héros d'une histoire éditée par Rosweyde dans ses *Vitae Patrum* (Migne, *P. L.*, t. LXXIII, p. 437) et republiée à ce jour par les Bollandistes. Ce récit n'indique pas le jour de la mort de Fronto ; le 14 avril aura été choisi, je pense, à cause d'un *Frontinus* qui fait partie de la liste ci-dessus.

Après ces restitutions absolument certaines, le texte contient encore diverses choses :

a) *sci Valeriani* (l. 22), répété du n° 1 ;

b) une liste de huit noms, sans attache topographique.

On la trouve deux fois, d'abord après le n° 1, puis entre les n^{os} 3 et 4 (l. 9, 12, 13, 14). La première fois figurent dans l'*Epter-*

[1] *Domninae virg.* dans les mss. Ce *virg.* doit être effacé, Domnina étant la mère des deux autres saintes. — Le nom *Beronicia*, donné par le texte syriaque, est bien défiguré (*Liurni*, *Liorni*) dans le latin. La rubrique Antioche, omise dans le texte latin, s'est conservée dans le syriaque.

nacensis, deux noms de plus que dans les autres manuscrits, *Simphroni* et *Docimi;* puis viennent *Optati, Pati, Saturnini, Frontini, Martiae, Corneliae.*

La seconde fois, tous les manuscrits sont d'accord sur le texte *Optati, Saturnini, Arcilai, Simproni, Frontini, Decimae, Martiae, Corneliae.* Cette leçon paraît être la meilleure : au *Pati*, très suspect, de la première rédaction, elle substitue le nom correct d'un *Archelaus.*

c) Cette liste, probablement africaine, étant mise à part, il ne reste plus que les mots *Cyriaci conditoris tituli*, qui se présentent dans tous les manuscrits et sans répétition. C'est exactement la même formule que pour l'Eusèbe du 14 août: *Eusebi tituli conditoris* [1]. Il s'agit donc d'un titre romain et c'est bien sous la rubrique de Rome, après l'annonce des martyrs de Prétextat, que l'anniversaire est indiqué. Du reste, on chercherait vainement, soit au 14 avril, soit aux jours voisins, un nom auquel pourrait s'adapter la qualification de *conditor tituli.*

Mais il y a plus : dans le manuscrit d'Epternach le nom *Cyriaci* est suivi du nom *Dioclitiani*, qui manque à tous les exemplaires de la deuxième édition, aussi bien que les noms *Simphroni* et *Docimi* qui le suivent immédiatement. Nous devons constater ici un accident arrivé au texte : après la première édition, avant la seconde, plusieurs mots sont tombés à la suite du nom de Cyriaque. Un autre accident, celui-là antérieur à l'autre et commun à tous les manuscrits, c'est le déplacement des mots *conditoris tituli.*

Ainsi le texte primitif du calendrier romain portait, pour le titre de Cyriaque, une indication topographique ; il mentionnait les thermes de Dioclétien.

[1] Cet Eusèbe est mentionné deux fois dans le martyrologe hiéronymien, au 14 août et au 8 octobre. A ce dernier jour, le ms. E porte: *Romae Eusebi, Eraeli, Dionisi Candidi tituli sui;* le ms. D (Dublin) *Romae, depositio Eusebi, Eraeli, Dionisi et contitu'i sui.* Les noms *Eraeli, Dionisi* sont réclamés par d'autres rubriques; le reste se restitue aisément: *Romae, depositio Eusebi condi*[*toris*] *tituli sui.*

Mais voici mieux encore. Le manuscrit de Dublin récemment publié par le P. Delehaye [1], porte, au 14 avril : *Romae, nat. Tiburti et Valeriani et Maximiani, et in titulo iuxta Ciriaci Diocletianes Simproni et Interamne Neapollonis Proculi et Valentini.*

Ce manuscrit, comme le P. Delehaye l'a établi, dérive de la première édition du martyrologe, tout comme l'*Epternacensis*, bien qu'il soit souvent plus abrégé que celui-ci. Malgré cette circonstance, il lui arrive quelquefois de conserver de précieuses indications topographiques, qui, dans les autres manuscrits, ont disparu.

En s'aidant de celle-ci on restituera [2] :

et in titulo iuxta Diocletianas, Cyriaci conditoris tituli.

La Passion de sainte Susanne.

Venons maintenant aux légendes de fondation, et commençons par celle du titre de Gaius. C'est ce qu'on appelle la *Passio Susannae*. Les Bollandistes l'ont publiée en deux fois, le commencement et la partie principale au 18 février, la fin au 11 août.

Au temps des augustes Dioclétien et Maximien, vivaient à Rome deux frères, Gabinius et Gaius, proches parents des empereurs. Le légendaire tient beaucoup à cette parenté : il y revient à satiété. Maximien (Hercule, évidemment) est représenté comme le fils de Dioclétien. Celui-ci veut le marier à Susanne, fille de Gabinius, jeune fille formée par son père à la science humaine et à celle des choses divines. *Claudius*, personnage de leur commune parenté, est envoyé par Dioclétien pour faire la demande, que Susanne refuse nettement. Repoussé, Claude se convertit; il est baptisé,

[1] *Anal. Boll.*, t. XXXII (1913), p. 391.

[2] Cfr. Dufourcq, *Etude sur les Gesta Martyrum romains*, t. I, p. 96; la restitution proposée en cet endroit n'implique aucun plagiat de ma part; cf. la fin de la préface de cet ouvrage, p. VIII.

avec sa femme *Praepedigna* et leurs deux fils, *Alexander* et *Cutia*, et se met au service des chrétiens pauvres et persécutés. Cette première négociation ayant échoué, Dioclétien en confie une seconde à *Maximus, comes rei privatae*, frère de Claude. Maxime se convertit aussi et distribue ses biens aux pauvres par l'intermédiaire d'un ami appelé *Thrason*, depuis longtemps baptisé par Caius. Ces conversions sont dénoncées à Dioclétien par un certain Arsicius, assistant de Maxime dans ses fonctions de *comes rei privatae*. Dioclétien parle de cette affaire à sa femme Serena, laquelle est secrètement chrétienne. Serena lui fait une réponse vague. Alors il charge un certain Julius d'arrêter toute la famille, Gaius excepté. Ici les textes s'embrouillent ; il semble que l'on ait fondu ensemble deux rédactions différentes. La première porte : *Sed tenuerunt Gabinium presbyterum cum filia sua Susanna et Claudium cum uxore sua vel filiis et deportari* [1] *in civitate Comos, quos iussit incendio concremari.* Vient ensuite la seconde : *Claudium et Praepedignam et Alexandrum et Maximum in Ostia in rheuma iactari, Gabinium vero presbyterum et Susannam fecit in custodiae vinculo mancipari.*

Ici nous arrivons à la « passion » proprement dite de sainte Susanne, à la partie du texte que les Bollandistes ont publiée au 11 août. Dioclétien fait amener Susanne chez sa femme Serena, chargée de la fléchir. L'impératrice s'en garde bien. Alors Susanne est reconduite chez elle et Dioclétien engage Maximien à l'y aller trouver et à en faire ce qu'il voudra. Susanne échappe miraculeusement à ce péril, mais elle est sommée de sacrifier et, sur son refus, exécutée par le glaive dans sa propre maison, laquelle est attenante à celle de l'évêque Gaius son oncle. Serena intervient alors, recueille en des linges le sang de la martyre et renferme cette relique dans une cassette d'argent qu'elle emporte au palais. Quant au corps elle lui donne la sépulture *iuxta corpora sanctorum in*

[1] Il manque ici le verbe *praecepit*, ou un autre de ce sens.

cymiterio Alexandri, in arenario, in crypta iuxta sanctum Alexandrum, iuxta civitatem Figlinas[1] *III id. aug.* Depuis lors Gaius appropria au service liturgique la maison de Gabinius et de Susanne, qui joignait la sienne. *Ab eodem tempore iam tale signum erat christianis et statio deputata in Duas domos quod est usque in hodiernum diem. Factum est autem hoc Romae in regione VI iuxta vicum Mamurtini, ante forum Salustii.*

Quelle est la valeur de cette histoire, ou, si l'on veut, du document par lequel nous la connaissons? Pour s'en faire une idée il faut l'analyser en détail.

La topographie, dans ses lignes essentielles, est exacte. L'auteur connaît les thermes de Dioclétien, les édifices de la villa de Salluste, l'église de Gaius, dite *Ad duas domos,* le cimetière de saint Alexandre sur la voie Salaria. La dénomination *Ad duas domos* le préoccupe beaucoup; il y revient plusieurs fois, insistant sur ce que la maison de l'évêque Gaius et celle de Gabinius, son frère, père de Susanne, étaient voisines.

Quant aux personnages, celui de Gaius et celui de Susanne étaient fournis par la tradition. Celle ci, représentée en ce qui regarde Gaius, par le nom que portait l'église, ne dit pas, il est vrai, que ce personnage fût identique au pape homonyme; il est possible que le fondateur du titre ait été un autre Gaius. D'autre part Susanne nous est donnée par le martyrologe hiéronymien comme honorée dans l'église titulaire et non dans un cimetière suburbain. Aucun itinéraire, aucun document quelconque, en dehors de la passion, ne nous indique au cimetière Saint-Alexandre, ni autre part sur la voie Salaria ou sur une voie quelconque, un tombeau de sainte Susanne. Nous reviendrons sur ce conflit entre le martyrologe et la passion.

Les autres personnages chrétiens sont, outre Gabinius, père de Susanne, Claude, sa femme Praepedigna, ses fils Alexandre et Cutia,

[1] Sur cette localité, v. *L. P.*, t. I, p. 197.

son frère Maxime. Il y a lieu tout d'abord de s'arrêter sur le nom extraordinaire de *Praepedigna*. Un tel nom est absolument inconnu en dehors de notre récit. Je vais en montrer la provenance, laquelle a une très grande importance dans l'étude que nous avons entreprise.

Ouvrons le martyrologe hiéronymien au 1[er] octobre. Défalcation faite de quelques additions gallicanes relatives à Reims, à Auxerre, à Bourges, additions faciles à distinguer et à éliminer, le texte se présente ainsi dans les deux manuscrits d'Epternach et de Berne, représentant l'un la première recension gallicane, l'autre la seconde :

	Ept.	Bern.
	Civitate Thomis	In Thomis civitate
	Prisci et Evagri	Prisci. Criscenti
	Criscenti.	Euacri
	Denegotiae	Denegotie
5	Faustini Marcialis	Faustini Marcialis
	Ianuari	Ianuarii
	Alaxandri Eutropi	Alexandri Eopropi
	Pigrae Cotiae	Digne. Gottiae
	Saturnini Spei	Saturnini Spei
10	Casti. Primi	Casti Primi
	Donati	Donati
	it. Dignae	it. Digne Cotie
		it. Cotie. Passi
		Coprepi
15	Thomis civitate	Thomis
	Charisti	Cristi

Le groupe *Faustini*, *Marcialis*, *Ianuari* est encore à éliminer; ce sont les trois célèbres martyrs de Cordoue. En les négligeant, le

reste, avec bien des incorrections, mutilations et répétitions, se classe sous deux rubriques topographiques, celle de Tomi et celle de Dinogetia.

Tomi est une ville bien connue ; du IV^e^ siècle au VI^e^, ce fut la capitale de la province de Scythie, sur le bas Danube. Dinogetia est moins célèbre. C'était une forteresse installée près du bas Danube, à l'endroit où le fleuve tourne définitivemet à l'est. Ptolémée la marque avec cette orthographe (Δινογέτεια) ; mais dans l'Itinéraire d'Antonin, le nom est écrit *Diniguttia* et dans la *Notitia dignitatum Dirigothia*. Le martyrologe la mentionne trois fois, avec les orthographes : *Denegotiae, Pigrae Cotiae, Dignae Gottiae, Dignae Cotiae, Cotiae.*

Sous la rubrique de Tomi, se présentent trois saints, Priscus, Crescens, Evagrius ; les deux derniers ont déjà figuré, le 3 avril, sous la même rubrique. C'était sans doute leur anniversaire propre ; s'ils reparaissent ici, ce sera à cause de la fête d'un autre martyr de la même localité, Priscus.

Ceci mis à part, nous trouvons la rubrique de Dinogetia trois fois répétée :

Denegotiae, Alexandri Eopropi.

Dignae Gotthiae, Saturnini, Spei, Casti, Primi, Donati.

Dignae Cotiae (*it. Cotiae*) Passi, Coprepi.

Le nom *Passi*, à la troisième répétition, paraît provenir de la liste du 2 octobre, où figure s. Dassius ou Dasius de Dorostorum. Quant à Saturninus, etc., à la deuxième répétition, ils ont bien l'air de faire partie de quelque groupe africain, et d'être ici hors de place. Plusieurs d'entre eux se retrouvent dans les listes des jours voisins.

Reste la leçon qui se présente d'abord :

Dinegotiae, Alexandri, Eoprepi.

Quel que soit le bien fondé de cette restitution, qui attribuerait à Dinogetia deux martyrs Alexandre et Euprèpe, il est mani-

feste que, dans nos manuscrits hiéronymiens tels qu'ils sont, et avant tout essai de restitution, on trouve la suite:

Alexandri. Eoprepi. Dignae. Cotiae.

Que l'on en rapproche les noms de la famille de Claude, dans notre passion, en les mettant au génitif,

Alexandri, Praepedignae, Cotiae.

il devient manifeste que ces noms ont été cueillis dans le martyrologe. Celui d'Alexandre est intact; c'est celui d'un martyr réel; celui de Cotia n'est que la finale du nom de lieu *Dignaecutiae;* celui de Praepedigna est formé par la finale du nom d'Euprèpe, autre martyr réel, et le commencement du même nom de localité. Dans *Euprepi* ou *Eoprepi*, les deux premières lettres sont tombées, accident des plus communs [1].

Ainsi, notre légendaire a eu sous les yeux le martyrologe hiéronymien déjà bien maléficié par les copistes; il en a tiré les noms de la femme et des enfants de Claude, un de ses personnages. Cette femme et ses enfants n'ont donc aucune réalité, et l'auteur de la *Passio Susannae* est pris en flagrant délit de manipulations arbitrairement opérées d'après le texte du martyrologe hiéronymien.

Dans ces conditions nous obtenons une solution pour le problème posé par la double finale de la première partie, celle où est noté le martyre des compagnons de sainte Susanne. Selon la première, l'événement se passe *in civitate Comos* (var. *Chomos*) où les saints ont été déportés: ils périssent par le feu. Quelle est cette *civitas Comos?*

Notons que pour notre homme, qui n'avait pas reconnu un nom de lieu dans le mot Dinogetia et l'avait dépecé pour fabriquer deux noms de saints, il ne restait plus, dans la liste du 1er octobre, qu'une

[1] Pour ne citer qu'un exemple, je renvoie à la p. 30 où l'on voit comment le martyr *Ephebus* de Terni est devenu *Febus* ou *Fevus.*

seule rubrique géographique, celle de la cité de Tomi. C'est là, je crois, et non à Cumes ou à Côme qu'il a placé l'exécution de ses martyrs : *Thomi*, à l'accusatif, donne *Thomos; in civitatem Thomos*, par les soins des copistes sera devenu *in civitatem Chomos* ou *Comos*. Tomi, depuis Ovide, était un lieu de déportation; on n'en dirait pas autant des deux localités italiennes de Cumes et de Côme, dont les noms ont une ressemblance apparente avec le *Comos* de notre texte. Ces localités, d'ailleurs, ne réclament nullement les saints en question.

Bien que Maxime ne soit pas nommé dans ce premier récit, on peut croire que l'auteur ne le séparait pas, dans sa pensée, de ses compagnons. Tout le monde était déporté à Tomi, puis brûlé.

Dans le second récit, on met à part Gabinius et Susanne, qui sont emprisonnés. Le sort des autres (Cutia est oublié ici, comme Maxime l'avait d'abord été) est tout différent de ce qu'il avait été dans la précédente narration. Au lieu d'être déportés et brûlés, ils sont conduits à Ostie et noyés.

Ni dans un des récits ni dans l'autre on ne parle de sépulture. Le genre de mort semblait dispenser de toute indication à ce sujet.

Du reste toute cette composition est l'incohérence même. Si l'on adopte la première finale, l'histoire est terminée, puisque tout le monde est brûlé et cela dans la lointaine Scythie. Cependant il y a un appendice où Susanne reparaît. Il semble que ce soit pour amener cet autre dénouement que l'on a rédigé l'autre finale et mis à part Susanne et Gabinius. Pourtant c'est Susanne seule qui occupe désormais la scène; de Gabinius il n'est plus question qu'au passé; on ne nous dit pas comment il mourut, où il fut enterré. On l'aura oublié.

[1] Bosio, *Roma sott.*, p. 482, et d'autres après lui, rapportent qu'on lisait à Sainte-Susanne, sur un marbre de la confession, les deux vers :

Olim presbyteri Gabini filia felix
Hic Susanna iacet in pace patri sociata.

On n'a malheureusement aucune indication sur l'âge de cette inscription. Si l'on pouvait prouver qu'elle était antérieure à la légende, la réalité de Gabinius aurait un document sérieux.

J'ai déjà signalé plus haut le conflit entre la tradition et la légende, en ce qui regarde la sépulture de Susanne. Pour le légendaire, Susanne a un tombeau sur la voie Salaria; de cela les documents topographiques n'ont pas la moindre trace. Le *natale* de Susanne est indiqué par le martyrologe hiéronymien dans l'église *Ad duas domos*. Il est difficile de négliger et le silence des topographes et l'affirmation du martyrologe. Et ici il faut bien noter que le témoignage dissident nous vient d'un homme qui n'a pas hésité à doter Rome de martyrs en partie fictifs dont il a fabriqué les noms d'après des fautes du hiéronymien ; qui ne s'est pas fait scrupule de transporter un jour en Scythie, un autre jour à l'embouchure du Tibre le supplice de presque tous ses héros. Une telle désinvolture nous conduit à maintenir contre lui les indications positives de la tradition. Cette tradition, qu'il a maladroitement exploitée, ne saurait être considérée comme expliquée ou renforcée par son témoignage. Après comme avant lui nous savons qu'il y avait, sur l'*Alta semita* une église presbytérale appelée *titulus Gai;* que l'anniversaire d'une sainte Susanne y était célébré le 11 août ; que cette sainte n'avait pas de tombeau dans les cimetières de la banlieue. A ces données il n'ajoute rien qui vaille.

Ici, on pourrait se demander si cette sainte sans tombeau a réellement existé à Rome, et si le culte du 11 août, au *titulus Gai,* ne se serait pas adressé à la Susanne biblique, dont l'histoire, on le voit par cent monuments divers, était si populaire chez les anciens chrétiens. L'affirmative aurait contre elle qu'il serait difficile de citer un cas analogue, au moins à Rome. Je n'entends nullement la soutenir: il me suffira de l'avoir signalée comme une possibilité assez lointaine.

Jusqu'où remonte la légende de sainte Susanne ? En quel temps a-t-elle été rédigée ? On sait de reste que la plupart des légendes romaines ont été rédigées entre le déclin du V^e^ siècle et celui du VI^e^, approximativement entre 450 et 550. Pour quelques-unes, cette

détermination assez vague peut être restreinte. Le *Liber pontificalis*, en particulier, quand il met une légende à contribution, fournit pour son âge une sorte de *terminus ad quem*. Voyons ce qu'on en peut tirer pour le cas présent.

Dans sa première rédaction, la vie du pape Gaius commence ainsi : *Gaius, natione Dalmata, ex genere Diocletiani imperatoris, ex patre Gaio.* Ainsi, comme dans la légende, Gaius est parent de Dioclétien, ce qui conduit à en faire un dalmate ; mais son père s'appelait aussi Gaius, tandis que dans la légende il s'appelle Maxime. Si le biographe de Gaius a tiré de la légende ce qu'il dit de la parenté impériale, si cette parenté n'avait pas été déduite, avant la légende, de la proximité des thermes de Dioclétien, il faudra dire que l'auteur du L. P. témoigne ici d'un notable éclectisme, qu'il accepte certaines données du légendaire et en écarte d'autres.

Plus loin [1] il dit que ce pape échappa à la persécution de Dioclétien en se cachant dans les souterrains. Comme le nom de Dioclétien figure dans les dates consulaires de cette notice, le biographe en déduisait avec raison que Gaius avait vécu sous cet empereur, à tort qu'il avait vécu au temps de la persécution, Dioclétien avait été acclamé empereur en 284, Gaius mourut en 296 et la persécution ne commença qu'en 303. Comme d'autre part Gaius n'était pas honoré comme martyr, il fallait bien trouver une explication du fait qu'il avait traversé la persécution sans y périr. Mais cette idée est propre au *Liber pontificalis ;* elle ne lui était pas fournie par la *Passio Susannae.*

La seconde édition a ici une retouche. Son auteur, tout en conservant le séjour de huit ans dans les souterrains, dit qu'au bout de ces huit ans Gaius devint tout de même martyr. Cette assertion,

[1] Hic fugiens persecutionem Diocletiani in criptis habitans confessor quievit.

elle non plus, ne provient pas de la légende, laquelle ne dit mot de la fin de Gaius.

Comme la vie souterraine de ce pape ne correspondait pas à la durée totale de son pontificat, qui fut de onze ans et quatre mois, il se produisit bientôt une autre retouche. On intercala, vers la fin de la notice, la phrase suivante : *Qui post annos XI cum Gavinio fratre suo propter filiam Gavini presbyteri nomine Susanna martyrio consecratur.*

Ici la dépendance par rapport à la légende devient manifeste; mais nous n'en sommes pas beaucoup plus avancés, car cette retouche apportée à la deuxième édition du L. P. peut s'être produite assez tard dans le VI[e] siècle.

En somme il est probable, mais non certain, que l'auteur du *Liber pontificalis,* dès la première édition (514-530) de cette compilation, s'est inspiré, en quelque mesure, de la *Passio Susannae.* Il l'aura fait avec une certaine liberté, qu'il se permet du reste assez souvent avec les récits ou conciles apocryphes plus ou moins contemporains et, à ses yeux, d'autorité médiocre.

Admettons provisoirement et faute de mieux, que la *Passio Susannae* remonte aux environs de l'an 500.

La Passion de saint Marcel.

Ce que la *Passio Susannae* est au *titulus Gai,* la *Passio Marcelli* l'est aux deux *tituli* de Cyriaque et de Marcel [1].

[1] Ce document a été, ces derniers temps, l'objet d'une sérieuse étude de la part de M. Attilio Profumo, *La memoria di s. Pietro nella regione Salario-Nomentana,* 21[e] supplément au *Römische Quartalschrift,* 1916. L'auteur y distingue très justement les trois parties de la composition : c. 1-9 (*passio Sisinnii*); c. 10-21, 23, 24 (*passio Cyriaci*); c. 22 (*passio Marcelli*). Il croit qu'elles ont d'abord existé séparément et que leurs dates sont différentes.

Elle s'ouvre par un petit prologue, bien fait pour concilier à l'auteur la bienveillance des archéologues. On y voit qu'il a lu l'inscription dédicatoire des thermes de Dioclétien ; il en reproduit même quelques mots : *Tempore quo Maximianus Aug. rediens de partibus Africae ad urbem Romam, volens placere Diocletiano Aug. ut in nomine eius thermas aedificaret.* Comparer avec l'inscription [1] ... *thermas felices Diocletianas quas Maximianus Aug. rediens ex Africa ... fieri iussit et Diocletiani Aug. fratris sui nomine consecravit.*

Pour ces constructions Maximien soumet les chrétiens à des travaux très durs. Thrason, ce riche chrétien que nous avons déjà rencontré dans la passion de sainte Susanne, les assiste de son mieux par l'entremise de quatre autres fidèles, Cyriaque, Sisinnius, Smaragdus, Largus. Informé de cela, le pape Marcel se réjouit et confère le diaconat à Cyriaque et à Sisinnius. Après ce début, le récit néglige Cyriaque, Largus et Smaragdus pour ne s'occuper que de Sisinnius.

Par sa charité envers un certain Saturninus, vieillard incapable de porter les fardeaux dont on le charge, Sisinnius attire l'attention. Un tribun de police, Exupère, le dénonce à Maximien et celui-ci, après un court interrogatoire, confie son affaire au préfet de Rome Laodicius. Il est enfermé dans la prison Mamertine. Conversion du geôlier en chef, le *commentariensis* Apronien, qui est baptisé, puis jugé et exécuté au 2e mille de la Salaria, le 2 février. Audience du préfet, *in Tellude* [2] : Sisinnius y comparaît, avec Saturnin. A la vue d'un miracle opéré par les saints, deux soldats, Papias et Maurus, se proclament chrétiens. Sisinnius et Saturnin sont condamnés à mort et exécutés au 2e mille de la Nomentane ; Thrason, assisté du prêtre Jean, les enterre dans sa propriété, sur la voie Salaria, le 28 no-

[1] *C. I. L.*, t. VI, 1130 ; cfr. 31.242.

[2] C'est, dans cette catégorie de documents, le lieu ordinaire des audiences criminelles du préfet de Rome.

vembre. Quant à Papias et Maurus, baptisés par le pape Marcel, ils comparaissent à leur tour devant le préfet Laodicius, au cirque Flaminius. Ils meurent sous les coups des bourreaux. Le prêtre Jean les enterre le 29 janvier, sur la voie Nomentane, *ad Nymphas s. Petri, ubi baptizabat.*

Ici s'arrête la première partie de l'histoire. Nous entrons maintenant dans le récit des aventures de Cyriaque.

Celui-ci opérait, dans sa prison, des guérisons miraculeuses, lorsque Artemia, fille de Dioclétien, devint possédée du démon. Cyriaque, mandé au palais, la guérit et la baptise, à la grande satisfaction tant de l'impératrice Serena que de Dioclétien lui-même ; ils font présent au diacre d'une maison auprès des thermes. Cependant Jobia, la fille du roi de Perse Sapor, est aussi possédée du démon. Sapor, qui a entendu parler de la guérison d'Artemia, envoie à Dioclétien pour demander qu'on lui expédie Cyriaque. Le diacre s'exécute ; toujours suivi de ses inséparables compagnons Largus et Smaragdus, il se laisse conduire en Perse, guérit la fille du roi, la baptise avec son père et beaucoup d'autres personnes, puis revient à Rome et s'établit dans sa maison.

Cependant Dioclétien s'en va en Dalmatie, où il meurt, laissant ses fils pour héritiers. L'un d'eux, Maximien Auguste, mal disposé pour les chrétiens, fait arrêter Cyriaque et le livre au vicaire Carpasius, qui instrumente contre lui et ses compagnons Largus et Smaragdus, auxquels se joint un Crescentianus dont on n'a point encore entendu parler. Celui-ci est exécuté le premier, *ante Clivum Ursi, in platea ante templum Palatii.* Le prêtre Jean l'enterre au cimetière de Priscille, dans un arénaire de la *Salaria vetus* [1]. Largus et Smaragdus sont emprisonnés avec Cyriaque ; puis tous les chrétiens

[1] Le cimetière de Priscille était sur la voie Salaria *nova* et non sur la voie Salaria *vetus*. Il contenait en effet le tombeau d'un martyr Crescentio, que notre auteur confond avec Crescentianus ; ce dernier, comme on va le voir, était enterré sur la voie d'Ostie.

des deux sexes qui étaient en prison, au nombre de vingt et un, sont décapités sur la voie Salaria, hors les murs, dans les thermes de Salluste. Le prêtre Jean recueille leurs corps le 16 mars et les enterre sur la même voie. Huit jours après (24 mars) l'évêque Marcel, aidé de la matrone Lucine, les transporte au 7e mille de la voie d'Ostie, où Lucine leur donne la sépulture le 8 août.

Maximien fait don de la maison de Cyriaque au vicaire Carpasius; celui-ci s'y livre à des orgies qui sont punies par un châtiment divin.

Une note finale donne la liste des saints enterrés sur la voie d'Ostie: Cyriacus, Largus, Smaragdus, Crescentianus, Memmia et Juliana. De ces deux femmes la légende ne dit pas le moindre mot.

Passons à la troisième partie. Dans le cours du récit le pape Marcel a fait quelques apparitions, généralement pour célébrer des baptêmes, une fois pour reprocher à Maximien sa cruauté. Il est de nouveau question de lui après que Lucine, qui n'avait pas été nommée jusque là, est intervenue pour donner la sépulture à Cyriaque et aux martyrs ses compagnons. Dans ce rôle elle succède à Thrason.

Lucine fait don de sa fortune à l'Eglise, ce pourquoi elle est proscrite par Maximien. Alors elle prie le pape Marcel de changer sa maison de la via Lata en église. Cela fait, le pape y célèbre les offices. Maximien l'apprend et ordonne de transporter dans cet édifice les bêtes du *catabulum*, et de forcer Marcel à les soigner. Le pauvre pape meurt dans cette misère; il est enterré par Lucine et le prêtre Jean, dans le cimetière de Priscille, au 3e mille de la voie Salaria.

Ces trois récits, ou, si l'on veut, ces trois sections d'un même récit, sont, les uns comme les autres, du style ordinaire des passions romaines, c'est-à-dire d'un très mauvais style et d'une rare incorrection de grammaire. Au point de vue historique, on peut relever que le préfet *Laodicius* ne figure pas sur la liste des pré-

fets de Rome que nous a conservée le Chronographe de 354; que le vicaire Carpasius se présente avec un titre et une fonction qui ne remontent pas plus haut que le règne de Constantin; que le pape Marcel n'a siégé que peu de mois et non pas sous Maximien, mais sous Maxence, etc. Des fautes de ce genre, toutes les passions romaines en sont émaillées. Mais ce qu'il importe de signaler ce sont les conflits avec la tradition hagiographique telle qu'elle aurait dû s'imposer à l'auteur.

La première partie (*passio Sisinnii*) raconte la mort de cinq martyrs, le diacre Sisinnius, le *commentariensis* Apronien, le vieillard Saturnin, les soldats Papias et Maurus.

De ces cinq personnages, deux, Sisinnius et Apronien, ne sont pas mentionnés ailleurs [1]. On nous dit que Sisinnius fut exécuté avec Saturnin au 2e mille de la Nomentane, et enterré, toujours avec Saturnin, dans la propriété de Thrason, le 28 novembre. Quant à Apronien, il est exécuté le 2 février, au 2e mille de la Salaria; aucune sépulture n'est indiquée.

Les documents topographiques indiquent la sépulture de Saturnin, de Papias et de Maurus; ils ne parlent ni de Sisinnius, ni d'Apronien; même silence, à propos des mêmes personnes, dans les anciens calendriers. Voici ce que disent ceux-ci:

Prid. id. aug

Mart. Hiér. *Romae ss. Chrisanti et Dariae et qui cum eis passi sunt, Claudius, Hilaria, Iason, Maurus et milites LXX.*

III kal. decemb.

M. H. *Romae, [in cym.] Thrasonis* [2], *Saturnini, Chrysanthi, Dariae, Mauri et aliorum LXXII.*

[1] Il y avait un cimetière d'Apronien sur la voie Latine, où était enterrée sainte Eugénie (M. H. au 25 décembre). Quant à l'Apronien marqué au 2 février dans le ms. de Dublin, il l'a été d'après la *Passio Marcelli*.

[2] *Arosonis, Arasonis,* mss. de la 3e récension.

Dep. mart. *Saturnini in Trasonis.*
XII kal. mai.

M. II. *Romae, in cymiterio martyrum* (l. *maiore*) *iuxta viam Nomentanam, Victoris, Felicis, Alexandri, Papiae.*
XVI kal. oct.

M. II. *Romae, via Nomentana, ad Caprea, in cymiterio maiore, Papiae, Felicis, Victoris, Alexandri, Emerentianitis.*

Ainsi, Saturnin est marqué à la date de la passion [1], et au lieu qu'elle indique; quant à Papias et à Maurus, ils ne figurent plus au même endroit; le premier seulement est placé sur la voie Nomentane, l'autre sur la voie Salaria; le premier apparait dans une liste de quatre martyrs, qui n'ont ni histoire ni légende, sauf ce que notre passion dit de Papias; le second est groupé avec les ss. Chrysanthe et Darie; dans la légende de ces saints, Jason et lui sont fils de Claudius et d'Hilaria, compagnons de martyre des deux époux protagonistes; ni Papias ni Maurus ne figurent dans le martyrologe hiéronymien, au jour (29 janvier) que leur assigne la *Passio Marcelli*.

Voilà donc celle-ci en conflit avec le calendrier officiel de l'église romaine.

Deux de ces saints, Saturnin et Maur, ont été célébrés en des inscriptions damasiennes. Voici celle de Saturnin [2]:

Incola nunc Christi fuerat Carthaginis ante.
Tempore quo gladius secuit pia viscera matris
sanguine mutavit patriam nomenque genusque,
romanum civem sanctorum fecit origo.
Mira fides rerum: docuit post exitus ingens.

[1] Je néglige la variante IIII kal. pour III kal.
[2] Ihm, 46.

Cum lacerat pia membra, fremit Gratianus ut hostis,
posteaquam fellis vomuit concepta venena,
cogere non potuit Christum te, sancte, negare;
ipse tuis precibus meruit confessus abire.
Supplicis haec Damasi vox est: Venerare sepulchrum
Solvere vota libet castasque effundere preces
sancti Saturnini tumulus quia martyris hic est.

De ce texte assez obscur nous tirons clairement ceci : Saturnin est un citoyen de Carthage, devenu romain par son martyre. Pendant une persécution, il a affaire à un juge appelé Gratien, qui, loin de réussir à lui faire renier sa foi, est lui-même converti et meurt martyr. En 290 le préfet de Rome s'appelait Turranius Gratianus; il figure dans la table du Chronographe de 354 et dans une inscription. [1]. Mais sa date tombe en dehors des temps de persécution générale. Il y a donc ici une petite difficulté pour l'historien exact [2]. Le légendaire, s'il avait pris connaissance de cette épitaphe, n'aurait pas manqué d'y relever le nom de Gratien. Ce n'est pas ce qu'a fait le nôtre. Au lieu du Gratien que lui fournissait Damase, il a imaginé un Laodicius, qui n'a aucune référence ni réalité. Il ne le fait pas se convertir; il ne parle pas de l'origine africaine de Saturnin. En somme, il n'a pas lu l'inscription.

Il a ignoré aussi celle de Maur [3] :

Martyris hic Mauri tumulus pia membra retentat.
quem Damasus rector longo post tempore plebis
ornavit suppler, cultu meliore decorans
insontem puerum cui poena nulla.....

[1] *C. I. L.*, t. VI, n° 1128; cf. p. 845.

[2] Peut-être le Gratien de Damase n'était-il pas un juge, mais un bourreau.

[3] Ihm, 44.

Le dernier vers, allusif aux circonstances du martyre, est défiguré à la fin. On y voit pourtant que Maur était un enfant en bas âge. C'est ainsi que le présente la légende des ss. Chrysanthe et Darie [1]. Par une transformation des plus graves, la *Passio Marcelli* en fait un soldat.

Passons à la deuxième partie du document, celle qui est consacrée à l'histoire de Cyriaque et aux origines du *titulus Cyriaci*. On ne me demandera pas d'où proviennent les guérisons par exorcismes d'Artemia fille de l'empereur Dioclétien et de Jobia, fille du roi de Perse Sapor. Jobia, Artemia et sa mère Serena, déjà rencontrée dans la légende de Susanne, sont des personnes fictives. On sait que la femme de Dioclétien s'appelait Prisca et qu'il en eut une fille appelée Valeria, laquelle fut mariée à Galère. Au fond, dans le récit de ces guérisons merveilleuses, ce qui importe au narrateur c'est de trouver un moyen d'expliquer la fondation du *titulus Cyriaci*, tellement voisin des thermes de Dioclétien qu'on ne voit pas qu'il ait pu être fondé en dehors de la volonté du célèbre empereur. Notre auteur imagine que Cyriaque avait rendu à Dioclétien un service de premier ordre, lequel, eu égard à sa condition

[1] Le martyr Maur est groupé avec Chrysanthe, Darie, Hilarie, Jason, etc. dans le calendrier romain, dans la passion, dans les recueils épigraphiques, dans la liste des huiles de Monza, dans l'un des trois itinéraires du VII[e] siècle (*Notitia portarum*). On ne peut imaginer une documentation plus complète. Cependant il y a lieu de noter que la tradition des itinéraires offre ici certaines anomalies: le premier, l'itinéraire de Salzbourg, ne nomme pas Maurus; le troisième ne le nomme qu'avec le groupe de Chrysanthe et Darie; dans le deuxième (*Epitome de locis ss.*), où ce groupe ne figure pas de première main, mais seulement en supplément, il est nommé, à la vérité, mais parmi les martyrs du cimetière de Priscille; on le retrouve aussi sur la voie Salaria *vetus*, dans le cimetière *Ad VII Palumbas*. Aucun souvenir traditionnel, liturgique, légendaire, ne se rattache à l'un ou à l'autre de ces *Mauri*. Je crains bien qu'ils ne représentent, l'un et l'autre, le Maur authentique, celui de la passion des ss. Chrysanthe et Darie, omis d'abord avec son groupe dans le plus ancien texte de l'itinéraire, puis suppléé par conjecture à deux endroits différents, aussi indus l'un que l'autre.

de clerc, ne peut guère être qu'une guérison miraculeuse. Tant que Dioclétien est au pouvoir, Cyriaque jouit en paix de la maison que le terrible empereur lui a donnée près de ses thermes. Les tribulations du diacre ne commencent que sous Maximien, « fils et successeur » de Dioclétien. C'est alors qu'il est arrêté, torturé, condamné à mort et exécuté avec plusieurs autres chrétiens.

Ce n'est pas sans raison que le légendaire cherchait une explication à ce fait bizarre d'une église fondée, en temps de persécution, si près du persécuteur, presque chez lui. La solution qu'il a imaginée n'est guère de nature à nous satisfaire. Mais pour nous le problème peut être posé autrement. Est-il bien sûr que Cyriaque, le fondateur, ait été martyr? Notre auteur le croyait et sa croyance se fondait sur ce fait qu'un saint Cyriaque, avec cinq autres martyrs, Largus, Smaragdus, Crescentianus, Memmia et Juliana, étaient honorés le 8 août sur la voie d'Ostie, et cela depuis un temps immémorial.

De fait le calendrier philocalien porte, au 8 août:

Et Ostense VII ballistaria, Cyriaci, Largi, Criscentiani, Memmiae, Iulianae et Smaragdi.

Le martyrologe hiéronymien, 2e recension gallicane:

Et in via Salaria Ostensi, Cyriaci, Largi, Criscentiani, Memmiae, Iulianae, Cyriaci[1] *et Izmaragdi.*

Sur ces textes, quelques observations sont nécessaires.

Le mot *Salaria* devant *Ostense* ne figure au 8 août que dans les manuscrits hiéronymiens de la seconde édition gallicane: l'état du texte dans les abrégés de la première est tel qu'on ne peut ni affirmer, ni nier qu'il ait figuré aussi, à ce jour, dans le texte complet de la première. Toutefois celle-ci présente, au 10 août, un passage qui manque à l'autre; il est intercalé entre la mention de s. Laurent et celle de s. Félicissime: *Et alio loco virorum XI et vir-*

[1] Doublet.

ginum XIII. Cyriaci, Largi, Crescentiani, Menniae, Iulianae, Zmaragdi. In Aretio Afrae mil. VII vallis Ostensae. Dans cette intercalation écartons d'abord les mots *Et alio — XIII*, plus loin *in Aretio*, *Afrae*, relatifs à d'autres saints. Le reste contient la liste de nos six martyrs, avec l'indication topographique *mil. VII vallis Ostensae*, laquelle est à rapprocher de la leçon *ballistaria* du texte philocalien. Et qu'on ne dise pas que cette interpolation du 10 août provient d'un ms. philocalien, combiné avec le hiéronymien. Tout ce passage sur les six saints est enchevêtré avec d'autres annonces de fêtes, dont deux, relatives à des saints d'Arezzo (Donatus), et d'Augsbourg (Afra), ne peuvent en aucune façon provenir du philocalien. Nous avons ici un fragment, non du philocalien, mais du hiéronymien, 1ère éd., transporté du 8 août. On voit que la Salaria n'y figure pas, mais seulement la voie d'Ostie, avec une indication énigmatique, représentée par le *ballistaria* du philocalien et le *vallis* du manuscrit d'Epternach. C'est un des très nombreux cas d'indications topographiques retouchées d'une édition à l'autre. Ainsi, au 25 mai, s. Senzia de Bieda est d'abord marqué sous la rubrique de cette ville, où l'on vénérait son tombeau. Le rédacteur de la deuxième recension, qui avait lu dans la passion les aventures du saint dans les îles du littoral toscan, témoigne de sa lecture en ajoutant ici *In insula Tusciae.* De même aussi, au 23 octobre, la rubrique *in Oriente,* pour sainte Thècle, est précisée dans la deuxième édition en *In Seleucia.* Beaucoup d'autres exemples pourraient être allégués.

Le *Salaria* de la seconde édition hiéronymienne me paraît avoir été inspiré par la *Passio Marcelli.* L'auteur de celle-ci a été conduit, par la proximité du titre de Cyriaque, le plus voisin de la Salaria, à placer sur cette voie l'exécution du fondateur de ce titre. Comme il l'identifiait avec le coryphée d'un groupe de martyrs enterrés sur la voie d'Ostie, il lui a fallu recourir à une translation. En réalité, son identification n'était pas fondée. Le vrai fondateur du *titulus Cyriaci* était honoré, non pas le 8 août, ni sur

la voie d'Ostie, mais le 14 avril, dans l'église titulaire. Ceci résulte du martyrologe hiéronymien, restitué à ce jour comme je l'ai fait plus haut. Le Cyriaque fondateur du titre n'a plus vécu nécessairement en un temps où l'on faisait des martyrs; il n'a pas été victime des édits de Dioclétien et de Maximien. Son église a été fondée en temps de paix, sous Constantin ou ses successeurs, tout comme celle d'Eusèbe, sur l'Esquilin. Dans ces conditions la fondation de l'église de Cyriaque près des thermes de Dioclétien n'offre plus aucune difficulté.

En somme, pour la partie du document qui correspond à l'histoire de Cyriaque, le légendaire ne disposait, en dehors des ressources de son imagination, que de deux données: le nom que portait le *titulus Cyriaci* et le culte rendu sur la voie d'Ostie à un groupe de martyrs dont le premier portait aussi le nom de Cyriaque. Des deux Cyriaques il fit un même personnage dont il lui fallut répartir l'histoire entre la région nord-ouest de Rome, où se trouvait l'église titulaire, et la lointaine voie d'Ostie où l'on vénérait le tombeau du martyr.

Pour la troisième partie, relative au pape Marcel, à son église et à son martyre, l'auteur de la *Passio Marcelli* s'est servi d'un écrit antérieur, d'une autre passion de Marcel, laquelle est entrée dans le *Liber pontificalis*, non pas tout d'abord, mais à la deuxième édition. Je ne comprends pas qu'on ait pu contester cela et placer le *Liber pontificalis* dans la dépendance de la *Passio Marcelli*. Sur celle-ci le *Liber pontificalis* a les avantages suivants:

1° Il place cette histoire sous Maxence, la *Passio* sous Maximien. Or Marcel a réellement siégé sous Maxence, et non sous Maximien.

2° Il ne place la proscription de Lucine qu'après la mort de Marcel, à la fin du récit, alors que, dans la *Passio*, la matrone est proscrite tout au commencement, ce qui ne l'empêche pas de

disposer de sa maison et de la faire consacrer comme église, chose bien invraisemblable.

3° Il dit que Maxence voulait faire nier au pape qu'il fût évêque, ce qui est bien en situation dans la période entre 305 et 311 ; la *Passio* n'a pas ce trait d'antiquité ;

4° Il distingue l'église d'avec le bâtiment appelé *Catabulum*, centre des transports de la poste impériale ; la *Passio* semble bien les confondre. Or, pour voisins qu'ils aient été, ces deux édifices ont dû être distincts ; l'église est attestée en 418 ; le *Catabulum* est encore mentionné au temps de Théodoric [1].

5° Il dit que Marcel fut employé au service de l'écurie du *Catabulum*, mais il ne précise pas la durée de ce service pénal ; la *Passio* lui assigne *multos annos ;* or Marcel n'a pas siégé huit mois.

6° Il place le cimetière de Priscille sur la voie Salaria, correctement, la passion sur la *Salaria vetus*, incorrectement.

Je ne vois pas ce qu'il faut de plus pour établir l'antériorité du récit introduit dans le *Liber pontificalis*. Cependant je ne prétends nullement que ce récit soit, en tout, conforme à la vérité ; je veux seulement dire que l'auteur de la *Passio Marcelli* l'a eu sous les yeux et qu'il l'a adapté, en le remaniant maladroitement, à son histoire de Cyriaque.

En mettant ci-dessus la deuxième édition du martyrologe hiéronymien dans la dépendance de la *Passio Marcelli*, j'admets que celle-ci était connue en Bourgogne au commencement du VII[e] siècle. Cela, je crois, n'a rien d'étonnant : saint Avit, cent ans plus tôt, connaissait la passion de sainte Eugénie, qui n'est pas beaucoup plus ancienne.

Je veux maintenant attirer l'attention sur la façon dont notre auteur traite la topographie de Rome. Comme tant d'autres, il connaît la *custodia Mamertini*, le lieu *in Tellude*, où si souvent les

[1] Cassiodore, *Var.*, III, 10; IV, 47.

préfets font comparaître les confesseurs de la foi ; je ne sais ce qu'était le *clivus Ursi* et la place *ante templum Palatii* (c. 19). Mais il est déjà singulier qu'il indique en dehors des murs, *foras muros*, un édifice appelé par lui les thermes de Salluste (c. 20). Ces thermes doivent faire partie de la villa, laquelle était sans doute en dehors des murs de Servius, mais dans l'enceinte d'Aurélien, la seule dont pût se préoccuper un auteur du V^e^ ou du VI^e^ siècle. Je le vois, à deux reprises, à propos de Crescentianus et de Marcel (cc. 19 et 22), indiquer le cimetière de Priscille sur la voie Salaria *vetus;* il enterre le martyr Maurus sur la voie Nomentane, alors que son tombeau était sur la voie Salaria ; il confond les bâtiments du *Catabulum* avec l'église de Marcel. Tout cela est inquiétant. On ne peut douter que le document dont nous nous occupons ne soit sorti d'une plume romaine ; pourtant de telles fautes de topographie ne se rencontrent guère dans les passionnaires romains. Nous avons donc affaire à un auteur particulièrement négligent.

Au début de ce mémoire j'ai rapproché les traditions et légendes qui nous restent sur les deux églises titulaires de l'*Alta Semita*. Les traditions s'expriment dans les mêmes documents, le martyrologe hiéronymien et les signatures aux conciles romains ; quant aux légendes, elles divergent, naturellement, car il était impossible de faire évoluer en toutes les deux le même personnel hagiographique. Cependant en ce qui regarde, non pas les saints protagonistes, mais les comparses, il y a entre la *Passio Susannae* et la *Passio Marcelli* des traits communs et caractéristiques. Dans l'une comme dans l'autre, et dans nulle autre en dehors d'elles, apparaît le riche et charitable Thrason, prodigue de sa fortune et de ses soins envers les chrétiens pauvres et confesseurs ; il enterre les martyrs, il s'occupe même de leur histoire [1].

[1] *Sus.* I, c. 21 ; *Marc.*, 2, 8.

Ce Thrason n'est pas un être imaginaire: c'était l'éponyme, le fondateur sans doute, du cimetière où l'on vénérait la tombe du martyr Saturnin: *Cymiterium Thrasonis ad s. Saturninum*, porte l'ancienne liste des cimetières romains [1]; on a vu ci-dessus [2] que cette désignation figurait aussi dans le martyrologe hiéronymien et dans le férial philocalien. Toutefois son histoire nous est inconnue et les seuls légendaires qui aient utilisé son nom et son souvenir, ce sont ceux de nos deux passions.

Il en est de même pour l'impératrice Serena. Nulle part ailleurs que dans les passions de Susanne et de Marcel il n'est question de cette personne. La femme de Dioclétien fut chrétienne en secret, comme on nous dit que Serena l'était; mais elle s'appelait Prisca et non Serena. Ce dernier nom est une particularité des deux passions.

Par ailleurs les deux écrits ont en commun l'intention d'expliquer les origines des deux titres, si voisins, de l'Alta Semita; dans l'un il est question à chaque instant des *duae domus*, dans l'autre, de la maison donnée à Cyriaque par Dioclétien; chez l'un les thermes de Dioclétien, chez l'autre la villa Sallustienne reviennent souvent. Tous deux procèdent avec la même insouciance de la tradition antérieure, sauf à se corriger quand la contradiction est trop criante. Ainsi, l'un d'eux fait brûler sainte Susanne à Tomi, puis la montre décapitée à Rome; l'autre fait enterrer vingt-et-un compagnons avec Cyriaque, puis restreint ce nombre à cinq; l'un indique finalement la sépulture de Susanne dans un cimetière où elle n'a été vue par personne, l'autre attribue à la Nomentane un martyr de la voie Salaria. Et ainsi de suite.

Tant de fâcheuses ressemblances et l'impression générale que donnent le style et la composition de ces deux pièces permettent,

[1] De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176.
[2] P. 40, 41.

je crois, de soupçonner qu'elles sont sorties de la même plume. Cependant je ne veux rien affirmer péremptoirement, car l'imitation pourrait rendre compte de quelques-unes de ces ressemblances. Qu'ils soient deux ou qu'ils ne fassent qu'un, les auteurs de ces passions ne font guère honneur au genre littéraire qu'ils ont cru devoir cultiver. Il y a longtemps qu'on les apprécie de la sorte et ce n'est pas à moi qu'ils devront leur mauvais renom.

Le sanctuaire de s. Cyriaque sur la voie d'Ostie.

De ce qui vient d'être exposé il résulte clairement qu'il y a lieu de distinguer deux saints Cyriaque, le fondateur du *titulus Cyriaci,* près des thermes de Dioclétien, et le martyr enterré, avec cinq compagnons, au VII[e] mille de la voie d'Ostie. Sur ces derniers, ou plutôt sur leur sanctuaire, nous n'avions, jusqu'à cette année, aucun autre renseignement que leur insertion dans les calendriers hiéronymien et philocalien, ainsi que quelques mentions dans le *Liber pontificalis,* au VII[e] siècle et au IX[e]. Mais le sanctuaire lui-même a été remis au jour par des fouilles récentes. Il y a lieu d'étudier cette découverte et de préciser, autant que possible, ses rapports avec la tradition écrite. C'est ce que va faire, sur mon invitation, M. Francesco Fornari, inspecteur des fouilles de Rome, qui a lui-même présidé aux travaux et étudié lieux et monuments dans tous les détails.

L. Duchesne.

LE RECENTI
ESPLORAZIONI NEL CIMITERO DI S. CIRIACO
AL VII° MIGLIO DELLA VIA OSTIENSE
(Pl. II)

Il cronografo dell'anno 354, nella *depositio episcoporum*, agli 8 di agosto ha la seguente indicazione [1]: « VI idus Aug. Secundi Carpofori Victorini et Severiani Albano et Ostense VII ballistaria Ciriaci Largi Crescentiani Memmiae Iulianetis et Ixmaracdi ». Dalla quale si ricava che al settimo miglio della via Ostiense erano sepolti sei martiri. La notizia è confermata dal Martirologio geronimiano [2], che per altro in alcune redazioni fa una certa confusione tra i martiri di Albano, notati per primi nel passo sopra citato del cronografo, e quelli della via Ostiense e nel codice di Berna si ha la indicazione topografica « et in via Salaria ostensi » che nel codice Wissenburgense è trasformata nell'altra, equivalente in quanto al significato « in via Salutaria ostensi ». Una tradizione infatti, conservata negli atti di S. Marcello [3] dice che ai tempi di questo papa per cura della pia Lucina « translata sunt corpora cum s. Cyriaco in praedio eius via ostiensi milliario ab urbe Roma VII ubi requiescunt in sarcophagis lapideis quos manu sua recondidit B. Lucina in pace VI id. Aug. » e più sotto nello stesso documento si legge: « Sanctorum vero corpora hoc est Cyriaci, Largi, Sma-

[1] Th. Mommsen, *Chronica minora*, I, p. 71 (in Mon. Germ. Hist. auct. antiquissimorum, t. IX).

[2] *Martyr. Hieronym.*, edit. De Rossi et Duchesne, p. 102.

[3] *Acta Sanctorum*, t. II, p. 9 (XVI Januar. — *Acta s. Marcelli papae mart.*, cap. V, § 21 e 24).

ragdi, Crescentiani, Memmiae et Iulianae sepulta sunt in via ostiensi, milliario ab urbe Roma plus minus VIII ».

In un codice Vaticano [1] è raccontata la passione e la sepoltura di S. Ciriaco: vi si dice che egli fu decapitato in via Salaria e che « octo denique peractis diebus, exportabit eum beata Lucina, ut pene omnibus notum est, in praedio suo, via Ostiensi milliario plus minus octavo et recondidit studiosissime sanctus Marcellus Papa huius almae urbis Romae ». Aggiunge che la testa ed un braccio del santo riposarono colà fino al tempo di papa Agapito II, essendo imperatore Ottone e console di Roma Alberico, quando tre sorelle (in realtà erano invece cugine) di Alberico, Marozia, Stefania e Teodora che fondarono il cenobio di via Lata dedicato a S. Stefano, si recarono alla via Ostiense per prendere le reliquie di S. Ciriaco e « sanctissimum invenerunt locum, et titulum invenerunt superpositum tumulo ». La iscrizione diceva: « hic reconditum est corpus almi levitae et martyris Cyriaci a matrona Lucina reconditum ». Il documento continua narrando la traslazione della testa del santo che le pie donne avevano preso dal sepolcro.

D'altro canto il *Liber pontificalis* [2] racconta che Onorio I (625–638) « fecit ecclesiam beato Cyriaco martyri a solo via Ostiense milliario VII, ubi et donum optulit ». E lo stesso documento [3] ci fa sapere che Leone III e Benedetto III fecero doni a questa chiesa.

Tali sono le notizie tramandateci dai documenti antichi e medioevali sulla sepoltura di S. Ciriaco e dei suoi compagni sulla via Ostiense. Da esse possiamo ricavare che ai tempi di S. Marcello, o comunque al principio del quarto secolo, i corpi di questi sei martiri furono trasportati [4] dalla via Salaria al settimo miglio

[1] *Acta Sanctorum*, XXXV, *Aug.*, t. II, p. 327 ss.

[2] *Lib. Pont.*, LXXII (v. Honorii) c. 4, ediz. Duchesne, I, p. 324.

[3] *Lib. Pont.*, XCVIII, c. 109 e CVI, c. 25.

[4] Su questa traslazione cf. la critica di mons. Duchesne nello studio precedente, p. 50 ss.

della Ostiense e quivi deposti con ogni cura in un predio suburbano; che nella stessa località della via Ostiense il papa Onorio I elevò una chiesa in onore di S. Ciriaco, e che nel decimo secolo, al tempo in cui a Roma dominava Alberico, il tumulo fu aperto e la testa ed un braccio del santo più venerato furono trasportati a Roma. Di un vero e proprio cimitero in questa località i più antichi itinerari non fanno parola, e solo le *Mirabilia Romae* notano un « cimiterium Ciriaci via Hostiensi »[1] alla quale indicazione Pietro Mallio aggiunse « ubi est ecclesia s. Cyriaci », e ciò farebbe credere che ai suoi tempi la chiesa fosse ancora in piedi o che almeno ne restassero considerevoli rovine.

Il corpo di S. Ciriaco e dei suoi compagni si trova nominato d'altra parte nei catalogi di reliquie di S. Prassede e di S. Martino ai Monti tra quelli trasportati in queste chiese ai tempi di Pasquale I e di Sergio II. Ma è noto ormai come su queste notizie di traslazioni di santi non si possa fare molto affidamento, nè le due iscrizioni che si leggono in queste chiese possono dare una conferma alle tradizioni a cui accennano. La iscrizione di S. Martino, come ha dimostrato il Silvagni[2], è una copia, eseguita nel secolo XVIII, di una più antica iscrizione molto posteriore anch'essa ai tempi di Sergio e dipendente dal testo del *Liber Pontificalis*[3], ed anche la epigrafe di S. Prassede pare che sia un rifacimento

[1] *Mirab.*, 12, in Jordan, *Topogr.*, II, p. 619; Urlichs, *C. U. R. T.*, p. 130 e 177; *Liber censuum*, edit. Fabre et Duchesne, I, p. 261.

[2] Silvagni, *La basilica di S. Martino ai Monti* (estratto dall'Archivio della R. Società Romana di St. patria, v. 35), p. 108 ss.

[3] *Lib. Pont.*, CIII (v. Sergii II), c. 29-30, edit. Duchesne, II, p. 93 e s. solo nel codice Farnesiano. Già il Duchesne (op. cit., p. 103, n. 25) aveva osservato che il catalogo di reliquie di S. Martino deriva da quello contenuto nel *Liber Pontificalis*, lo stesso autore (op. cit., n. 23) ha notato pure come il passo della vita di Sergio II, riguardo ai restauri di S. Martino ai Monti sia copiato da ciò che è scritto nella vita di Pasquale I (*Lib. Pont.*, II, p. 54). Circa i restauri di questo papa a S. Prassede, v. riprodotto il testo della iscrizione di S. Prassede, riveduto sul marmo dal Batiffol in *Lib. Pont.*, II, p. 64.

posteriore di un più antico catalogo [1]. D'altra parte il fatto stesso che le medesime reliquie si credeva esistessero in due chiese diverse, in entrambi i casi trasportate dai cimiteri, toglie valore a queste testimonianze; le quali vengono diminuite anche dall'altra narrazione che ho riportato più sopra della traslazione del capo e del braccio di S. Ciriaco. Poichè se pure si volesse credere che anche questa traslazione sia leggendaria, si dovrebbe pensare che difficilmente una simile leggenda sarebbe sorta e si sarebbe potuto dire che sulla via Ostiense esistesse il tumulo con l'iserizione, quando fosse stato a tutti noto che i corpi di S. Ciriaco e dei suoi compagni erano già da oltre un secolo a S. Prassede, ovvero a S. Martino ai Monti.

Guidato da queste notizie che egli conosceva [2], il Bosio si pose alla ricerca del cimitero di S. Ciriaco e ai 4 di maggio del 1617 [3] trovò al settimo miglio della via Ostiense un casale denominato di S. Ciriaco, e a metà della collina che stava di fronte al casale vide gli avanzi di una chiesa con quattro nicchie per quattro altari. Accanto alla chiesa era l'entrata in un grande ambiente e il Bosio sospettò che questo fosse in origine una conserva d'acqua messa poi forse in relazione col cimitero. Di un vero e proprio cimitero però non vide traccia e solo dai contadini seppe che spesso in quei dintorni si trovavano antiche sepolture come negli altri cimiteri.

Sulle tracce di queste indicazioni del Bosio, il Boldetti [4] fece nel 1715 accurate ricerche, ma per quanta diligenza usasse « in quel luogo e siti vicini », non trovò più di quello che aveva veduto il suo predecessore. Vide « sotto l'antiche mura, e vestigj della chiesa di S. Ciriaco, una stanza grande tutta intonacata a guisa

[1] Così secondo una opinione dello stesso Silvagni comunicata ad E. Buonaiuti, v. *Boll. di Lett. critico-religiosa*, I, p. 379.

[2] Bosio, *Roma Sotterranea*, lib. III, cap. 6.

[3] *Op. cit.*, lib. III, cap. 10.

[4] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, lib. II, cap. 18, p. 549.

di un bagno, con alcune aperture ripiene di rovine, nelle quali, avendo fatto scavare dai cavatori il terreno, non apparve, che fossero vie o aditi al ricercato cimitero ».

Per queste ricerche del Bosio e del Boldetti la località era dunque identificata con sicurezza e si avevano dati precisi sopra alcuni avanzi dell'antico centro di culto e perciò appunto fa maraviglia che il Nibby [1], pur mostrando di conoscere ciò che il Boldetti aveva scritto, non faccia alcun cenno, nè della chiesa a quattro nicchie, che forse già ai suoi tempi non era più visibile, nè della grande conserva d'acqua, che penso dovesse essere praticabile, come è tuttora, e afferma invece che unico resto della chiesa fosse una torre di costruzione mista di tufi e mattoni, di cui ancora si vedono i ruderi a sinistra della via, prima di varcare il fosso di Mezzocammino, dopo del quale è la collina a cui si riferiscono il Bosio ed il Boldetti.

L'errore del Nibby fu ripetuto dal Tomassetti [2] e dal Vaglieri [3]: il primo dei quali confuse il S. Ciriaco sepolto a Mezzocammino con l'omonimo primo vescovo di Ostia, e si sforzò di spiegare la indicazione « ballistaria » che si legge nel cronografo dell'anno 354, supponendo, senza valide ragioni, che in quella località fosse una fabbrica di balestre. Anche il De Rossi [4] aveva cercato di darne

[1] Nibby, *Viaggio antiquario ad Ostia*, p. 11 e s. e *Analisi*,[2] I, p. 462, III, p. 606.

[2] Tomassetti, *Campagna romana medioevale. Via Ostiense e Laurentina* (Roma, 1897), p. 62 ss. Per spiegare il nome *ballistaria* il Tomassetti (p. 63) si fonda sulla notizia che, nel Medio Evo, Ostia, oltre agli obblighi degli altri comuni verso Roma, doveva dare « pro ballistariis urbis » « capsas duas plenas verrectonibus seu piloctis » e ne inferisce che ad Ostia doveva esistere una fabbrica di balestre. Non mi sembra però che si possa concludere con sicurezza che questa fabbrica si trovasse anche sulla via Ostiense, ad undici chilometri da Ostia; e poi la notizia si riferisce al Medio Evo e la denominazione ballistaria contenuta nel cronografo dell'a. 354 dovrebbe essere antica.

[3] Vaglieri, *Ostia*, p. 30.

[4] *Bull. d. arch. crist.*, 1869, p. 68 s.

una spiegazione, proponendo che fosse una corruzione di *via Salaria* e si riferisse alla traslazione dei martiri dalla Salaria alla Ostiense. Della stessa questione si è occupato recentemente il Profumo [1], il quale crede che il nome *ballistaria* indichi una caserma-fortilizio posta a guardia del corso del Tevere contro navi nemiche o barbariche.

Il Duchesne [2], commentando il passo della vita di Onorio I, ricordò che secondo gli atti di S. Marcello, i corpi di S. Ciriaco e degli altri martiri erano stati trasportati dalla Salaria alla Ostiense, fino dal quarto secolo, ed osservò che per conseguenza Onorio non poteva aver costruito *a solo*, ma soltanto riedificata la chiesa.

Ciò che l'Armellini [3] scrive riguardo a questa chiesa è pieno di molte inesattezze. Il ch. autore parla degli avanzi dell'antica chiesa ritrovati dal Bosio in modo da far credere che ancora fossero visibili un quarto di secolo fa; e aggiunge, riassumendo con poca esattezza ciò che il Bosio aveva scritto che ai tempi di questo archeologo si penetrava in un piccolo cimitero. Inoltre afferma che nel *Liber Pontificalis* « si legge che Onorio ristaurò » la chiesa; e infine quasi per conciliare le varie tradizioni, che non riferisce esattamente, afferma che Pasquale I trasportò i martiri a S. Prassede; e che poi Sergio II li trasferì a S. Martino ai Monti, tranne le teste che furono date a S. Maria in via Lata.

[1] Profumo, *La memoria di s. Pietro nella regione Salario-Nomentana* (Roem. Quartalschr., 21 Supplementheft, Roma, 1916), p. 48, n. 4. Sulla indicazione *ballistaria*, v. ciò che ha scritto il Duchesne a p. 51 di questa pubblicazione.

[2] Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, p. 326, n. 12.

[3] Armellini, *Le chiese di Roma*[2], p. 943 ss. Anche ciò che l'Armellini scrive ne *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia*, p. 597 s. non è scevro di inesattezze.

Queste erano le nostre conoscenze sulla chiesa di S. Ciriaco al settimo miglio della via Ostiense, quando, nel dicembre del 1915, per una scoperta fortuita, avvenuta durante i lavori di rialzamento della via a Mezzocammino, ad undici chilometri circa fuori di Porta S. Paolo, tornò in luce una tomba con un sarcofago cristiano. Il piccone era caduto sopra l'antico gruppo cimiteriale di S. Ciriaco, e l'importanza del rinvenimento fu subito riconosciuta, onde per cura della R. Soprintendenza agli scavi di Roma, si intrapresero ricerche sistematiche [1], le quali, rimettendo in luce considerevoli avanzi, hanno portato un notevole contributo alla nostra conoscenza di questo centro cimiteriale.

Gli scavi da noi praticati hanno rivelato l'esistenza di due gruppi cimiteriali, uno ai piedi della collina, lungo la via Ostiense, al quale apparteneva la tomba scoperta per prima, l'altro a metà del monticello, al quale appartenevano i resti veduti dal Bosio.

Il gruppo inferiore era costituito da tre piccole chiesette, due (pianta, tav. II, A, C) parallele alla via, una (B) normale ad essa, e da un complesso (D) non ben definibile di piccoli ambienti dietro le chiesette. Di una sola di queste chiesette, però, si poterono rimettere in luce avanzi considerevoli, che si è avuto cura di conservare. E questa (A) era per fortuna la cella più importante del gruppo, come rivelavano e le sue dimensioni e il sistema di costruzione, di gran lunga superiore a quello delle altre. Il piccolo edificio era stato in parte distrutto, forse sistematicamente, in un tempo che non è possibile determinare, onde noi abbiamo trovato

[1] Di questi scavi, praticati fra il dicembre del 1915 e l'aprile del 1916, ho dato una minuta relazione nelle *Notizie degli Scavi*, 1916, p. 123 ss. A questa relazione rimando coloro che volessero informazioni più particolari sui rinvenimenti, dei quali do qui una esposizione sommaria. Debbo alla cortesia del presidente del comitato per le Notizie degli Scavi, On. F. Barnabei, il permesso di riprodurre coi medesimi zinchi le piante dello scavo.

solo il sepolcreto che stava sotto il pavimento dell'ambiente di culto. La porta stessa che dava accesso al sacello, doveva trovarsi ad un livello superiore a quello da noi rinvenuto.

La cella (v. fig. 1) è di pianta rettangolare, con un'abside di m. 3,60 di corda, e le pareti sono di buona costruzione in laterizio. Per fabbricare la chiesa si dovette fare un cavo nella roccia tufacea della collina, della quale resta ancora un considerevole masso, chiuso entro le pareti del sacello, di fronte all'abside. Sotto l'abside, e dinanzi ad essa, a destra ed a sinistra, erano tre poderose massicciate (*a*, *b*, *c*), composte in parte di scaglie di lava basaltica e malta, in parte di tufi e malta, destinate a coprire e custodire quattro sarcofagi marmorei. La massicciata dell'abside (*a*), profonda m. 2,70, posava direttamente sul coperchio di un grande sarcofago per due salme, che misura m. 2,16 × 1,02 × 0,85. Il corpo del sarcofago è rozzamente scalpellato, ed il coperchio è costituito da un pezzo di trabeazione, proveniente da qualche edificio. Delle due massicciate che stavano dinanzi all'abside, quella di sinistra (*b*) posava, nella parte adiacente al muro perimetrale, sopra un piccolo ambiente coperto di volta in mattoni a sesto ribassato, che racchiude un sarcofago per una sola salma, anche esso lavorato di subbia e chiuso da un coperchio a spioventi con acroteri, fermato sul corpo da grappe di

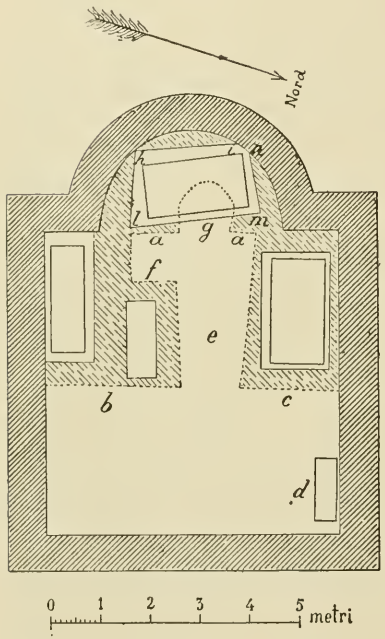

Fig. 1.

ferro piombate. Nella parte verso il centro della chiesa la massicciata posava direttamente sopra un altro sarcofago, di più piccole dimensioni, anche esso rozzamente scalpellato, con coperchio a spioventi ed acroteri, come il precedente. Dentro il sarcofago è lo scheletro di un individuo di età giovanile. Sotto la massicciata di destra (*c*) si rinvenne un ambiente a volta, analogo a quello che poc'anzi ho nominato, entro il quale è un grande sarcofago, simile nella forma ai due precedenti, ma contenente due salme.

Per la massicciata di sinistra si potè assodare che non fu costruita dopo il muro perimetrale, ma prima di esso, che vi era fondato sopra; e questo fatto è assai notevole poichè dimostra che le massicciate non erano un'aggiunta posteriore alla costruzione del sacello; e poichè esse dovettero esser fatte naturalmente dopo la deposizione dei sarcofagi, è chiaro che l'edificio fu costruito appunto per contenere quei corpi, che si vollero custodire così gelosamente, e sui quali si fece l'ambiente di culto.

Sotto il pavimento della chiesetta si deposero, in un tempo evidentemente più tardo, due sarcofagi di bambini [1]. Esternamente al muro perimetrale si trovò addossata una tomba, quella che fu rinvenuta casualmente, costruita in mattoni e contenente un grande

[1] Uno di questi sarcofagi si trovò, nella terra di riporto nel punto *d*, l'altro era situato in cima alla massicciata di sinistra (*b*) nel punto *e*. Sulla faccia anteriore del corpo del primo (v. riprodotto in *Not. d. Sc.* cit., fig. 5), è rappresentato in mezzo l'orante, dietro del quale è il velo sorretto da due angeli volanti. Ai piedi dell'orante è un piccolo scrigno. Sotto gli angeli due pavoni che beccano ciascuno sopra un cesto ricolmo. A ciascuna delle estremità una figura di Buon Pastore; ai piedi del Buon Pastore di destra sono un asinello e un cane, presso a quello di sinistra l'asinello manca. Sul coperchio sono otto delfini a coppie che vanno verso la targa nella quale si legge il distico seguente:

Hic Optata sita est, quam tirtia rapuit aestas. (sic)
lingua manu nunquam dulcior ulla fuit.
in pace.

Come si vede, il pentametro ha una sillaba di più. L'arte di questo sarcofago è assai scadente. L'altro sarcofago ha il corpo strigilato e sul coperchio otto delfini a coppie, come nel primo.

sarcofago ancora intatto, la cui fronte è ornata di rilievi [1]. Era evidentemente la tomba di un cristiano, che aveva voluto essere sepolto presso il sacello. E non è improbabile che ve ne fossero altre, distrutte in passato.

Particolare molto notevole per la storia dell'edificio, e non senza valore per la identificazione di esso, è che la massicciata dell'abside (*a*) ed il coperchio del sarcofago furono trovati sfondati, e nella rottura si vedevano traccie di fuoco, dovute evidentemente alle torce adoperate da quelli che praticarono l'apertura. Alcune ossa erano ammucchiate in un angolo del sarcofago: appartenevano a due corpi, vi era però un solo cranio.

Un diverticolo (*E*) di cui si conserva ancora quasi tutto il selciato, da noi in parte scoperto e poi ricoperto, si staccava dalla sinistra dell'Ostiense, ad occidente dell'ultima chiesetta (*C*) e saliva il monticello, che nasconde ruderi di costruzioni romane, appartenenti probabilmente ad una villa [2]. Il diverticolo passava sulla grande conserva d'acqua

[1] Sul coperchio del sarcofago (riprodotto in *Not. d. Sc.* cit., fig. 1), ora al museo delle Terme, si vede in centro la targa anepigrafe. A destra la storia di Giona, a sinistra l'adorazione dei Magi. Sul corpo è in centro l'orante fra due apostoli; a destra i miracoli di Gesù Cristo: la risurrezione di Lazzaro, il cieco, il paralitico; a sinistra S. Pietro che rinnega Cristo, S. Pietro portato in carcere, Mosè che batte la rupe. L'arte non è meno rozza che nel sarcofago di Optata. Nell'interno è una salma.

[2] Il Nibby, *Viaggio antiquario ad Ostia*, p. 12, e *Analisi*, loc. cit., pone in questa località una villa di L. Nonio Asprenate, poichè egli afferma che ivi nel 1816 si trovarono circa duemila libbre di tubi di piombo (*C. I. L.*, XV, 7501, Lanciani, *Silloge epigr. acquaria*, n. 377, p. 475. Insieme si trovarono le fistole *C. I. L.*, XV, 7368, Lanciani, n. 379.) col nome di questo personaggio, che si può identificare col console del 94 d. e. v., o con quello del 128. Sappiamo che al settimo miglio della Ostiense fu poi una villa di Aurelio Simmaco, che più volte, nelle sue epistole (I, 6, 2; II, 52, 2; VI, 35 e 66, edit. Seeck, in *Mon. Germ. Hist.* auct. antiqu. t. VI, p. 1), parla del suo *praedium ostiense* e in una epistola (VI, 8) forse dell'anno 398, indica il settimo miglio. Ma non possiamo affermare che fosse proprio nella immediata vicinanza del centro cimiteriale di S. Ciriaco. Per la identificazione precisa dei ruderi sarebbero necessari scavi su più larga scala. Ai piedi del monticello, lungo la via, è il cippo sepolcrale di M. Stlaccio Corano dell'ordine equestre (*C. I. L.*, VI, 3539 = Dessau, *I. L. S.*, 2730).

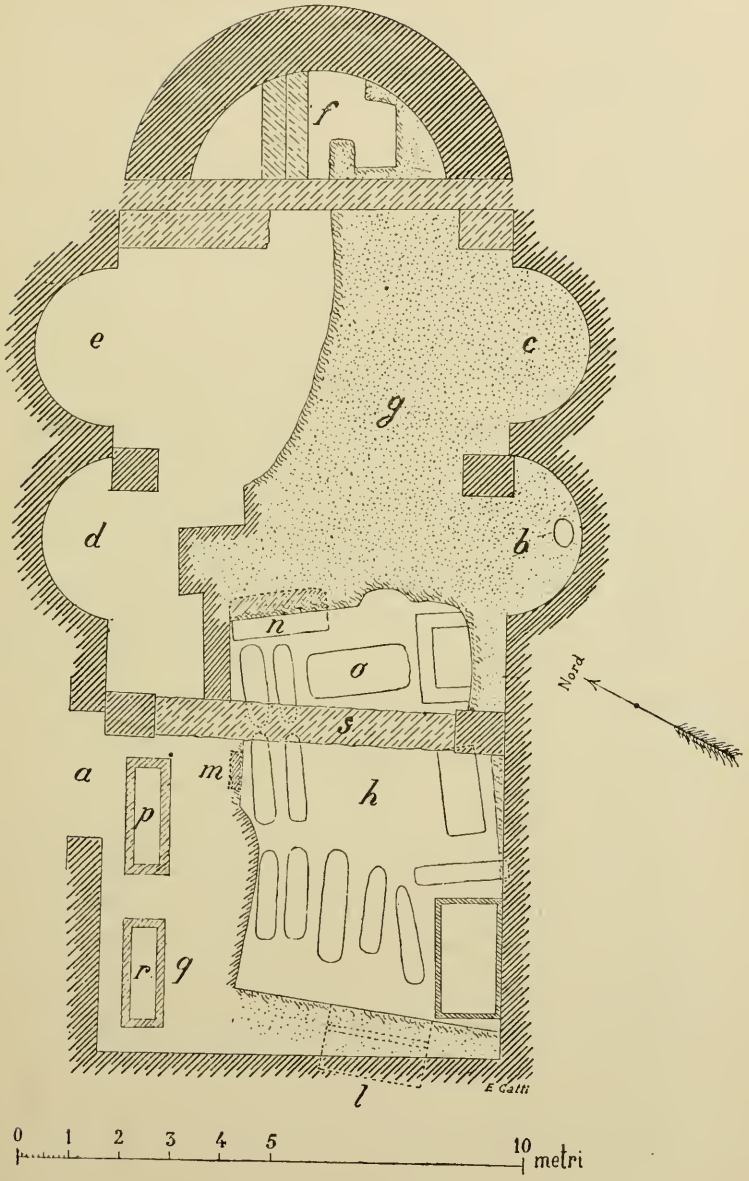

Fig. 2.

veduta dal Bosio e dal Boldetti, e che ancora esiste in buono stato e conduceva alla chiesa superiore. Di questa chiesa (*F*) abbiamo rinvenuto avanzi considerevoli (v. fig. 2), ma purtroppo in cattive condizioni. Era costruita in *opus mixtum* di epoca tarda, composta nella parte più bassa di parallelepipedi di tufo e filari di mattoni frammentari, nella parte più alta di tufelli e mattoni. L'ingresso (*a*) era nella parete settentrionale, la quale in parte era fondata sulla parete meridionale della conserva d'acqua.

Nella parte più verso l'abside la chiesa era fondata sul vergine; nella parte sottoposta al monticello, invece, copriva un piccolo cimitero. Nel lato occidentale di questo cimitero (nel punto *l*) era un arcosolio scavato nel vergine e intonacato di bianco. Nel lato meridionale era un grande loculo, e in quello settentrionale due piccoli loculetti per bambini. Nel suolo poi erano scavate molte *formae*, alcune per una sola salma, altre per due o tre, ed una infine per cinque. Si tratta di un cimitero *sub divo*, poichè di catacomba non abbiamo trovato tracce, come non ne trovò il Boldetti; e le monete che si son potute raccogliere in gran copia nelle *formae* [1] ci permettono di stabilire con ogni sicurezza che il cimitero fu in uso non prima del quinto secolo, e forse qualche seppellimento ebbe luogo anche al principio del sesto.

Dai dati dello scavo non si può concludere con sicurezza se tutta l'area scoperta fosse il vero e proprio ambiente di culto, o se la parte che posava sul cimitero fosse piuttosto un piccolo atrio, nel qual caso la porta (*a*) si sarebbe aperta nell'atrio e da questo si sarebbe passato nella chiesa. È chiaro, però, che l'edificio fu fondato sul cimitero, quando forse esso non era più in uso. La qualità della costruzione, assai scadente, è certamente tarda, e poichè essa apparisce tutta omogenea, almeno nelle parti fondamentali, si deve concludere che la chiesa fu costruita dalle fonda-

[1] Il materiale numismatico è stato portato nel Museo Nazionale, e studiato diligentemente dalla chiara signorina prof. L. Cesano.

menta in età tarda; in una età che può essere benissimo quella di Onorio I.

I nostri scavi hanno confermato in questo caso la identificazione del Bosio, e la notizia del *Liber Pontificalis*, il quale dice che Onorio costruì la chiesa *a solo*.

La chiesetta del gruppo inferiore, invece, è certamente più antica, come rivela chiaramente la bontà della costruzione, molto regolare e curata, e nulla si oppone ad attribuirla al quarto secolo d. e. v.

Raccogliendo, dunque, soltanto i dati dello scavo ed esaminandoli, senza tener conto della tradizione, noi possiamo ricavare con sicurezza le conclusioni seguenti: in una età a bastanza antica, che può ben essere il quarto secolo, al settimo miglio della via Ostiense, in un luogo che già era abitato e fabbricato [2], si deposero quattro sarcofagi marmorei, per sei salme, e per custodirli si costruì sopra di essi una chiesetta. Intorno a questa chiesetta si formò un piccolo centro cimiteriale, che conteneva almeno altre due celle di costruzione assai più scadente. Nel quinto secolo, a metà della collina, accanto ad una conserva d'acqua più antica, si formò un altro centro cimiteriale, nel quale si seppellì fino al principio del sesto secolo. In età più recente, infine, fu costruita una chiesa che nella sua parte più nobile posava sulla roccia, e nella parte anteriore (forse l'atrio) su questo gruppo cimiteriale posteriore. La distanza da Roma e la povertà dei seppellimenti nel gruppo superiore mi inducono a credere che si trattasse di un piccolo cimitero suburbicario, che senza dubbio doveva stare in relazione col gruppo inferiore ed essere come un'altra parte di esso. La distanza fra i due centri a me sembra che si possa spiegare assai bene col fatto

[1] Il materiale di costruzione della chiesetta inferiore, almeno in parte, doveva esser tolto dagli edifici circostanti. Vi si è trovato infatti un mattone col bollo *C. I. L.*, XV, 105*a*, con la data consolare del 126 d. e. v.

che la collina, abitata fin da tempo assai antico, come hanno rivelato alcuni trovamenti nella regione *D*, era tutta fabbricata, onde, per formare il cimitero in maggiore prossimità della chiesetta inferiore, si sarebbero dovuti distruggere gli edifici, ciò che forse non era possibile, sia perchè probabilmente erano ancora in parte abitati, sia per la spesa e la difficoltà della demolizione.

Le conclusioni che si possono trarre dal puro esame dello scavo a me pare che trovino una corrispondenza notevole nei dati della tradizione. Questa, infatti, dice che al principio del quarto secolo, sei martiri furono sepolti con ogni cura *in sarcophagis lapideis*, ma non fa parola di una catacomba in cui fossero stati deposti; e noi abbiamo rinvenuto appunto, sotto un piccolo edificio di culto, che si può attribuire con molta verosimiglianza a questo tempo, quattro sarcofagi di marmo, destinati a contenere sei corpi, gelosamente custoditi sotto robuste massicciate. Ed abbiamo constatato che intorno a questa cella si costituì un piccolo centro cimiteriale, come sempre accadeva intorno alle tombe dei martiri. Una tradizione medioevale, poi, diceva che la testa e un braccio del santo principale rimasero colà fino al secolo decimo, cioè fino alla traslazione per opera di alcune pie donne. E noi appunto abbiamo trovato rotta la massicciata dell'abside, sfondato il coperchio del sarcofago che stava nel posto d'onore sotto l'altare, ed asportate alcune ossa, mentre le altre massicciate erano perfettamente intatte. Questa tradizione, infatti, non parla della traslazione degli altri corpi, ma solo di una parte di quello di S. Ciriaco.

I dati della tradizione e dello scavo presentano qui una corrispondenza perfetta nei due termini estremi della storia di questo centro religioso: il seppellimento e la traslazione. Ed a me sembra perciò che non si vada lontano dal vero identificando la chiesetta inferiore con la memoria elevata nel quarto secolo sulla tomba dei martiri Ciriaco, Largo, Smaragdo, Crescenziano, Memmia e Giuliana.

Nella chiesa superiore invece, che, come abbiamo veduto, si può identificare con quella costruita da Onorio, non si è trovato nulla che possa combinare con queste tradizioni relative al seppellimento ed alla traslazione. Sarcofagi marmorei non se ne sono trovati e sotto l'altar maggiore non vi era, nè poteva esservi mai stato nessun sarcofago. Anzi tutta la parte principale della chiesa non posava su sepolture, ma sulla roccia vergine, e solo la parte anteriore di essa copriva un misero cimitero, fondato in una età notevolmente più tarda di quella che la tradizione assegna alla deposizione di S. Ciriaco e dei suoi compagni.

Onorio dunque non fondò la chiesa sul sepolcro del martire, nel senso stretto della parola, e poichè, per conseguenza, si deve credere che questo sepolcro stesse fuori dell'edificio onoriano, non mi parrebbe giusto andarlo a cercare in un altro posto, non ancora scoperto e di cui non si sa l'esistenza, invece di riconoscerlo in un luogo che presenta tante e così forti analogie coi dati della tradizione.

Inoltre la identificazione che ho proposto per le due chiese annulla la apparente contradizione fra la deposizione dei martiri al tempo di papa Marcello e la notizia del *Liber Pontificalis* che Onorio costruì dalle fondamenta la sua chiesa. Forse non la fondò sulla tomba del martire per la stessa mancanza di spazio che impedì di estendere maggiormente il cimitero intorno a questa, e consigliò di formare un altro centro a metà della collina; e può darsi perfettamente che non fosse facile, o forse nemmeno possibile distruggere le piccole celle sorte intorno alla principale, per costruire su quel suolo una chiesa di più grandi proporzioni.

Anche se nessuna iscrizione o documento evidente è venuto a fornire una prova assolutamente decisiva, queste conclusioni che abbiamo tratto dal confronto dei dati dello scavo con quelli della tradizione, non mi sembrano prive di fondamento, nè di interesse

per la topografia cimiteriale dei dintorni di Roma, ed anche per l'agiografia. E forse non sono senza valore anche per lo studio del catalogo di reliquie di S. Prassede [1], che da questi scavi non ha ricevuto certo una conferma, come è accaduto invece per altre tradizioni.

Roma, agosto 1916.

Francesco Fornari.

[1] Erano già corrette le ultime bozze di questo articolo, quando ho avuto conoscenza di un recente studio del p. Grossi Gondi (*S. Fabiano papa e martire*, seconda edizione, Roma, Civiltà cattolica, 1916) nel quale il ch. autore ha dimostrato (p. 11 ss.) che la iscrizione conservata a S. Prassede è una copia eseguita nel 1730 da una più antica iscrizione, che probabilmente non risaliva oltre la prima metà del secolo XIII; e ha notato in questo catalogo di reliquie errori e contradizioni.

LA DIPLOMATIE D'ANNE DE BRETAGNE

DOCUMENTS INÉDITS

(1490)

La guerre de la succession de Bretagne qui dura cinq ans, de 1487 à 1491, ne compte que quatre campagnes militaires ; l'année 1490, en effet, se passa tout entière en négociations diplomatiques. Ce fut une trêve pendant laquelle chacun des deux adversaires travailla de son côté pour préparer à son avantage la solution du conflit.

Cette période s'ouvre par la signature de la paix de Francfort, ratifiée par la duchesse Anne le 3 décembre 1489. Voici quelles en étaient les clauses principales : le pape jugerait entre les deux compétiteurs, Anne, héritière des Montfort, et Charles VIII, acquéreur des droits des Penthièvre, lequel était souverain légitime de la Bretagne. En attendant la sentence, le roi se dépouillerait des places fortes qu'il occupait en Bretagne, et en remettrait la garde à des tiers choisis de commun accord ; la duchesse, en retour, expulserait de son pays les troupes anglaises venues pour la défendre [1]. Ce traité n'était guère exécutable, car Charles VIII avait peu d'espoir à fonder sur les prétentions qu'il élevait à la succession de Bretagne. Il eût été bien imprudent d'aventurer sa cause dans un procès en cour de Rome. Par les villes qu'il tenait en Bretagne [2], au contraire, il était maître des portes du duché et

[1] Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. III, part. II, p. 237.

[2] Fougères, Saint-Malo, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier, et Brest.

pouvait le conquérir à son heure ; les abandonner eût été, de sa part, une faute irrémissible. La duchesse Anne ne pouvait pas non plus se débarrasser des Allemands, ni des Espagnols, ni surtout des Anglais qui l'avaient sauvée l'année précédente, en dégageant son pays déjà aux trois quarts occupé par les Français. En effet comme le roi d'Angleterre, Henri VII, n'entendait pas faire, de ses deniers, les frais de cette campagne onéreuse, il exigeait que la duchesse prît l'engagement de le rembourser intégralement et de remettre entre ses mains, à titre de gage, les deux ports considérables de Morlaix et de Concarneau [1].

Anne de Bretagne n'avait que treize ans, mais la politique qu'elle suivit alors montre trop bien les qualités qu'on lui reconnut dans la suite pour qu'il soit possible de douter qu'elle ne dirigeât déjà par elle-même les affaires de son gouvernement [2]. C'était une princesse d'une intelligence précoce et d'une volonté inflexible, d'un esprit fier, loyal, mais peu crédule. Comme les promesses de paix ne l'abusaient pas, elle ne cacha point à Charles VIII qu'elle se préparait à la guerre dans l'éventualité d'une attaque de sa part [3].

Cependant le roi d'Angleterre avait formé avec le roi d'Espagne et Maximilien, roi des Romains, une ligue dans laquelle ces trois souverains s'engageaient à envoyer une armée en Bretagne si le roi de France recommençait les hostilités. Ils y ajoutèrent un pacte suivant lequel ils devaient, en toute hypothèse, partir en guerre contre la France dans les trois ans qui suivraient [4]. Anne de Bretagne adhéra seulement à la première de ces conventions (27 octobre 1490). Elle

[1] Traité du 26 juillet 1490. Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, c. 670.

[2] Voir ci-dessous, pièce IV.

[3] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 808 ; *Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne*, p. p. Arthur de la Borderie, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VI, 1868, p. 324.

[4] 11, 12, 13 et 20 septembre 1490. Dumont, *op. cit.*, p. 254-257 et 260.

la fit publier dans tous ses domaines en même temps qu'une suspension d'armes avec la France, comme si elle avait voulu, en découvrant les deux ressources de sa politique, intimider son adversaire et le tenir en respect [1].

Dans l'intervalle, en juillet, avait été conclu, à Ulm, entre Charles VIII et Maximilien, un accord qui complétait le traité de Francfort, en stipulant la libre circulation des marchands. La duchesse Anne ne le ratifia que le 15 octobre.

Trois ambassades furent échangées à cette occasion, composées, chacune, de personnages des plus importants; le pape et l'empereur s'entremirent en qualité de médiateurs; le roi qui était à Tours s'approcha jusqu'à Angers [2], comme pour recevoir les nouvelles plus tôt; le maréchal de Rieux convoqua les ambassadeurs d'Angleterre et d'Espagne à venir prendre part au Conseil de la duchesse où serait délibérée la réponse à faire aux Français [3]. Il n'est guère vraisemblable qu'un objet de si peu de conséquence ait causé tant d'embarras et des pourparlers durant quatre mois. Les documents que nous publions viennent confirmer ce doute, la duchesse y déclare qu'elle ne peut consentir aux demandes du roi sans avoir au préalable obtenu le consentement de ses Etats [4]. Qu'y avait-il donc de si grave dans les propositions royales? s'agissait-il de questions financières? ou mettait-on en cause les lois fondamentales du duché?

Cette dernière supposition paraît la plus plausible; Anne n'avait consenti qu'à regret à soumettre son droit au jugement du légat d'Avignon [5]. Sa répugnance expliquerait qu'elle ait soulevé, à ce propos, de multiples objections et qu'elle ait hésité à prendre une

[1] Dom Lobineau, *op. cit.*, p. 809.

[2] *Lettres de Charles VIII*, p. p. Pélicier pour la *Société de l'Histoire de France*, t. III, pp. 102-113.

[3] Roger Machado, *Journal*, p. p. James Gairdner dans les *Memorials of King Edward VII*, Londres, 1858 (*Chronicles and Memorials*, t. X).

[4] Voir ci-dessous, pièce I.

[5] *Choix, op. cit.*, p. 278.

décision, qui touchait la succession au trône ducal, sans avoir reçu l'avis des Etats selon la coutume du duché. Tel fut, sans doute, le véritable objet de ces longues négociations.

La première ambassade partit de Rennes le 10 juillet 1490. Elle avait ordre de rappeler le roi à l'exécution loyale du traité de Francfort [1]. Une seconde, le 11 août 1490, reçut des pouvoirs pour ratifier le traité d'Ulm, elle était dirigée par le prince d'Orange [2]. Ce prince en conduisit encore une troisième vers le commencement de septembre.

Il en revint chargé, de la part de Charles VIII, d'un message auquel la duchesse fit la réponse favorable que nous publions (10 septembre) [3]. Il avait été accompagné par deux ambassadeurs royaux Etienne Petit et Jean Françoys.

C'est sans doute en considération du succès obtenu que le roi rappela son armée de Bretagne (15 septembre) [4]. Mais tout n'était pas réglé, car les pourparlers continuèrent pendant le mois d'octobre, jusqu'au jour où la duchesse Anne épousa le roi des Romains (19 décembre 1490). Désormais la guerre seule restait possible. On sait que quelque mois suffirent à mettre le roi en possession du duché, et comment Anne de Bretagne, passant outre au mariage avec Maximilien, qui n'était que par procuration, accorda sa main au roi de France [5].

Nous publions ici quatre lettres relatives à la troisième de ces ambassades. Les personnages qui s'y trouvent cités sont, pour la plupart, assez connus, pour que nous nous en tenions à rappeler sommairement leur rôle en cette affaire.

[1] *Choix, op. cit.*, p. 277.
[2] *Ibid.*, p. 306.
[3] Voir ci-dessous, pièce I.
[4] Dom Lobineau, *op. cit.*, p. 809.
[5] Arthur de la Borderie et B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. IV, pp. 569-583.

Jean de Chalon, prince d'Orange, cousin germain de la duchesse Anne par sa mère Catherine de Bretagne, avait servi Louis XI et Charles le Téméraire, alternativement; rentré en grâce à l'avènement de Charles VIII, il le quitta bientôt pour s'en aller fronder à la cour de François II de Bretagne. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, il fut remis en liberté par le roi qui l'envoya vers la duchesse Anne avec mission d'y servir la cause française. Il s'en acquitta avec un zèle dont les ambassadeurs de Charles VIII rendent témoignage, dans leur lettre du 12 septembre [1]. Les variations de sa politique lui avaient valu une popularité de fâcheux aloi qui se traduisit plusieurs fois par des manifestations hostiles, soit en France, soit en Bretagne. Les évènement le servirent: Anne l'avait fait son lieutenant général (3 mai 1490); Charles VIII, après son mariage, le confirma dans cette charge en y joignant celle d'amiral de Bretagne; il l'exerça fidèlement jusqu'à sa mort (9 avril 1502) [2].

Le maréchal de Rieux était le tuteur nommé à la duchesse Anne par le testament de François II. Sa première pensée avait été de marier sa pupille à son protégé, Alain d'Albret. Mais comme il se heurta, de la part d'Anne, au refus le plus déterminé, il se mit en révolte et organisa, à Nantes, un gouvernement rival de celui de la princesse. Après deux ans de lutte, il céda; l'acte de sa réconciliation avec la duchesse fut scellé à Rennes, le 9 août 1490. On se souvient que, le surlendemain, une ambassade bretonne fut envoyée vers le roi. Les lettres de créance portent que le maréchal devait en faire partie, en compagnie du prince d'Orange. Craignant d'être retenu en France, Rieux demanda des ôtages qui lui garantissent sa liberté. Il revint par Nantes, où il avait à con-

[1] Voir ci-dessous, pièce IV.

[2] *Lettres de Louis XI*, p. p. Vaesen et Charavay pour la *Société de l'Histoire de France*, t. IV, p. 213, n. 1; t. VI, p. 155, n. 1. *Lettres de Charles VIII, op. cit.*, t. I, p. 387; t. III, p. 379.

férer avec ses anciens partisans, et se rendit en Basse-Bretagne, non pas à Quintin [1], mais, par la route de Vannes et d'Hennebont, au Faouët [2] où il rencontra le grand-maître d'hôtel du roi d'Angleterre Willoughby [3] (20 septembre). Trois jours après le prince d'Orange l'atteignit à Malestroit [4], mais ne put le décider à l'accompagner en France. Les paysans de Basse-Bretagne s'étaient soulevés et refusaient de payer les fouages, le maréchal marcha vers eux pour les réduire à l'obéissance. L'année suivante il appuya le projet de mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne et joua depuis un rôle militaire distingué au service de la France. Il mourut en 1518.

Sir Robert Willoughby, baron de Broke, partisan de la première heure de Henri Tudor, l'avait suivi dans son exil en Bretagne comme dans la campagne où il conquit l'Angleterre. Grand-maître d'hôtel en 1485, il commandait un corps de troupe dans l'expédition anglaise qui descendit, en 1489, au secours de la Bretagne. Il y revint, l'année suivante, d'abord en qualité d'ambassadeur [5], puis comme amiral, à la tête d'une petite armée de mille archers. Son objectif était moins de défendre le duché que d'occuper solidement le port de Morlaix [6]. C'est de là qu'il partit au-devant du maréchal de Rieux. Il se dirigea ensuite vers Rennes où il arriva le 28 septembre [7]. Il reçut, en 1491, le commandement en chef de l'expédition de Bretagne mais il échoua sur tous les terrains et ne fut heureux ni comme général, ni comme diplo-

[1] Voir ci-dessous, pièce III.

[2] Ch.-l. de canton, arr. de Pontivy, Morbihan.

[3] Machado, *op. cit.*, p. 216.

[4] Ch.-l. de canton, arr. de Ploërmel, Morbihan.

[5] Lettres de créance du 12 avril 1490, Dom Morice, *op. cit.*, t. III, c. 665.

[6] Dom Lobineau, *op. cit.*, t. I, p. 811.

[7] Machado, *op. cit.*, p. 217.

mate. Depuis lors le reste de sa carrière s'écoula loin de la Bretagne [1].

Les deux ambassadeurs de Charles VIII, Etienne Petit et Jean Françoys, étaient de moindres seigneurs. Etienne Petit, fils d'un autre Etienne Petit, notaire du roi et trésorier de Languedoc [2], fut lui-même notaire et secrétaire du roi. Il remplit aussi les fonctions de receveur général de Roussillon (1475), puis de contrôleur général en Languedoc (1476-1499). Avant 1490 il avait été déjà chargé par Charles VIII de diverses missions, notamment dans la Flandre et dans le Milanais [3].

Jean François, dit encore Jean Françoys de Cardone, maître d'hôtel du roi devint, en 1492, général des finances en Bretagne. Il fut employé comme agent diplomatique pendant les guerres d'Italie [4].

Nous croyons rendre service en publiant ces documents conservés aux Archives d'état de Florence.

B. Pocquet du Haut-Jussé.

[1] I. S. Leadam, dans le *Dictionary of national biography*, t, XXI p. 512.

[2] Il était mort avant le 29 décembre 1466. *Lettres de Louis XI, op. cit.*, t. II, p. 125; t. X, p. 250.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 88, *Lettres de Charles VIII, op. cit.*, t. I, p. 78; t. II, p. 430. Jacqueton, *Documents relatifs à l'administration financière en France...*, p. 295, 297.

[4] *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 198 et 288. Jacqueton, *ibid.*, p. 297. — *Choix, op. cit.*, p. 315. — Pélicier et Jacqueton considèrent à tort, croyons-nous, le mot « Françoys » comme un prénom.

I.

Anne de Bretagne à Charles VIII [1].

1490, 10 septembre.

Mon très redoubté seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et vous plaise scavoir que j'ay eu le rapport que m'ont fait mon cousin le prince et autres mes ambassadeurs que avoie envoyez devers vous. Et pour ce qu'il m'a semblé, pour le bien des matières, en devoir communiquer aux gens de mes estatz, j'en ay mandé des principaulx devers moy que j'espoire estre en brief icy, et mon cousin le mareschal aussi, car j'ay depuis hasté leur venue, et, après avoir communiquer avec eulx desdites matières, renvoieroy devers vous de mes gens par lesquelx vous feray savoir la conclusion qui y sera prinse, que je pense estre telle que en devrez estre content et congnoistrez le grant désir et vouloir que j'ay tousjours eu, et ay, d'estre et demourer en bonne paix et amour avec vous; vous priant, mon très redoubté seigneur, qu'il vous plaise ne vous malcontenter de la demeure et ne penser que ce soit cause de dissimulation car, le plus tost que possible me sera, les feray partir pour aller devers vous, et tousjours me mander et faire savoir vos bons plaisirs pour les accomplir de tout mon povoir, en priant Dieu qui, mon très redoubté seigneur, vous doint bonne vie et longue.

Escript à Rennes, le X^e^ jour de septembre.

Vostre très humble et très obéissante cousine

Anne.

Et en la superscription: à mon très redoubté seigneur, monseigneur le Roy.

[1] Florence, Archivio di stato, archivio mediceo, avanti il principato, XLVII, 21 *a*, copie contemporaine de ces quatre lettres sur une double feuille de papier. En tête de chaque page est écrit le mot « coppie ».

II.

Le prince d'Orange à Charles VIII.

1490. 10 septembre.

Sire, le plus très humblement que faire puis me recommande à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir que bien au long j'ay fait le rapport à la duchesse de la charge que avoye laquelle a, bien a plain, oye et entendue de sa part. Je l'ay trouvée encline a soy condescendre de prendre la conclusion que désirez, toutesfois il luy a semblé, pour le bien des matières, attendre la venue des principaulx de ses estatz qui ont esté mandez, lesquelz doivent estre en bref devers elle, et aussi son cousin le mareschal, et, le plus tost que possible sera, après leur avoir communiqué ces matières, elle renvoiera devers vous de ses gens par lesquelz elle vous fera savoir la conclusion qu'elle prendra qui sera telle que devrez estre content, ainsi que j'ay déclaré à votre maistre d'ostel [1] et à maistre Estienne Petit, qui sont par deçà, vous asscurant, sire, qu'elle a grant vouloir et désir d'estre et demourer en bonne paix et amour avec vous, car elle de sa part et nous tous y faisons la plus grant diligence qu'il nous est possible.

Sire plaise vous me mander et commander voz bons plaisirs pour les accomplir de tout mon povoir, aidant Notre Seigneur, Sire, qui vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Rennes le X^e^ jour de septembre,

Vostre très humble et très obéissant subgect et serviteur

J. de Chalon.

Et en la superscription: au Roy mon souverain seigneur.

[1] Jean Françoys.

III.

Jean Françoys et Etienne Petit à Charles VIII.

1490, 10 septembre.

Sire, derrenièrement vous avons escript ce que avyons entendu par monseigneur le Prince touchant la charge que nous avez donnée par deçà. Et depuis nous l'avons sollicité à ce qu'il vous feist faire par madame Anne déclaration par escript de son vouloir. Sur quoy, en après avoir par luy communiqué avec elle, a esté advisé de vous escripre les lettres que présentement vous envoions avec unes autres que ledit seigneur prince a escript.

Sire, monseigneur le Prince nous a asseurez de l'expédition de la matière et qu'il ne fault avoir doubte qu'elle ne preigne la conclusion que désirez, et, à ce que avons peu congnoistre, depuis notre venue, ilz font leurs dilligence. Toutesfois nous ne voyons pas que dedans sept ou VIII jours, pour le plus tost, la solemnité qu'ilz veulent faire soit achevée, car encore ne sont venuz tous ceulx qui ont esté mandez, ne monseigneur le mareschal aussi qui est, comme l'en dit, party de Nantes pour aller à Quintin [1] où est le grant maistre d'Angleterre [2] et de là doit venir icy.

Sire, comme vous avons escript, nous avons différé notre partement jusques à ce que eussions sceu l'ample déclaration de ladite matière, mais, puisque ainsi est que madame Anne vous en escript, et qu'elle doit envoier devers vous ses ambassadeurs, après la solemnité des estatz achevée, il nous semble que notre demeure ne sert plus de riens par deçà. Il vous plaira sur ce nous faire savoir votre bon plaisir.

[1] Ch.-l. de canton, arr. de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord. Il se rendit au Faouët, voir ci-dessus p. 78.

[2] Robert Willoughby.

Sire nous prions au benoist filz de Dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Rennes, ce X^e^ jour de septembre,

Voz très humbles et très obéissants subgectz et serviteurs

J. Francoys E. Petit.

Et au dessus: au Roy, notre souverain seigneur.

IV.

Des mêmes au même.

1490, 12 septembre.

Sire, derrenièrement vous avons envoyé les lettres que madame Anne et monseigneur le Prince vous ont escriptes, et fait savoir, bien au long, de leur vouloir sur la conclusion des matières, ainsi que désirez. Sire depuys, pour abrégier les chouses, et à cause de ce que monseigneur le mareschal de Rieux n'estoit prest à venir, madame Anne a prinse finale conclusion èsdites matières, à votre désir, ainsi que monseigneur le Prince nous a asseurez, sans attendre la venue dudit mareschal, qui est en Basse-Bretaigne devers le grant maistre d'Angleterre, et a esté conclud qu'elle envoyra devers vous ses ambassadeurs, pour en besongner avec vous, ledit seigneur prince et autres en sa compagnie lesquelx demandant un saufconduyt pour II^c^ chevaulx et au dessoulz, selon le mémoyre que vous envoyons, et partiront incontinent que ledit saufconduyt sera arrivé, et nous avec partie d'eulx, car, monseigneur le Prince, au partir d'icy, s'en va devers ledit mareschal parler à luy, et le mènera avecques luy, s'il peut, devers vous où il sera le plus toust que faire se poura.

Sire, il vous plaise faire envoyer diligentement ycy, par les postes, ledit saufconduyt, en blanc, lequel nous emplirons des per-

sonnaiges et du temps, ainsi qu'on advisera pour le mieulx, car on ne scet oncquore quelz personnaiges y deuent aller avecques monseigneur le Prince et auxi une lettre qu'il vous plaira escripre audit monseigneur le Prince pour s'en venir devers vous ainsi que avez acoustumé, car il a fait grande diligence et prins grande peine d'abrégier ces matières, cognoissant, pour auchunes raisons, que le délay n'y pouroit estre profitable, comme il vous dira à sa venue plus à plain.

Sire, nous prions Notre Seigneur etc.

Escript à Rennes, ce dimanche, à cinq heures après midi, XII[e] jour de septembre,

et au dessoubz: Voz très humbles et très obéissants subgectz

J. Francoys et E. Petit.

L'ÉGLISE SAINT-MALO DE ROME

(SAN-MACUTO)

L'une des églises les plus vénérables et les plus oubliées de Rome est, sans doute, l'église San-Macuto. L'édifice actuel appartient aux dernières années du XVI[e] siècle ; ses portes ne s'ouvrent qu'une fois par an, le jour de la fête patronale, le 15 Novembre. Mais son origine remonte à une époque fort reculée. Le *Liber censuum* est le premier texte connu qui en fasse mention ; l'église existait donc dès le XII[e] siècle. Depuis quand était-elle là ? par qui, dans quelles circonstances avait-elle été fondée ? Ici nous sommes réduits aux conjectures.

Saint Macuto ne paraît pas avoir été très vénéré en Italie ; en dehors de Rome, aucune paroisse n'est placée sous son vocable [1] ; il n'a pas un culte populaire, si son nom a quelquefois été donné au baptême, c'est, croyons-nous, bien rarement. Tout ce qu'on sait de certain sur son compte c'est que son office se récite le 15 Novembre ; or c'est à cette même date que se célèbre également la fête d'un saint Malo breton, *Machutus* ou *Maclovius*. L'identification entre les deux a déjà été faite par les Romains, qui, depuis longtemps, reconnaissent en saint Macuto, l'un des missionnaires de l'Armorique [2].

L'histoire de ce saint personnage se réduit a fort peu de chose : originaire de la Grande-Bretagne, il traversa la Manche avec un groupe de ses compatriotes qui fuyaient devant les envahisseurs saxons. Ces émigrants réussirent à se créer à l'extrémité des Gaules

[1] G. Berthelet, *Dizionario delle parrocchie italiane,* Rome, 1901.

[2] Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XLVI, p. 92, v° *Maclovio.*

une nouvelle patrie qui garde encore leur nom. S. Malo, établi dans la ville romaine d'Alet, fonda une communauté monastique, et exerça les fonctions épiscopales. Pour échapper à la persécution de ses ouailles rebelles il partit pour Saintes où il mourut vers 640 [1]. Certains historiens pensent qu'il faut distinguer deux personnages : s. Machut à Saintes, et s. Malo à Alet [2], dont les légendes auraient été rapprochées par les clercs dans la suite des temps.

Dès le VIII[e] siècle cette fusion était opérée. La légende la plus ancienne de s. Malo qui soit venue jusqu'à nous est du commencement de ce siècle. Il n'y est question d'aucun voyage de s. Malo à Rome, ni avant, ni après sa mort; mais s. Malo a eu des successeurs sur le siège épiscopal d'Alet.

L'un d'eux, au temps de Nicolas I[er], imposa pour pénitence à un diocésain coupable d'un crime exorbitant, d'aller en pèlerinage à Rome [3]. Ce voyage que l'évêque ordonnait au fidèle, il pouvait le faire lui même lorsqu'un intérêt sérieux l'y engageait. Dès le IX[e] siècle, les conflits les plus graves qui s'élèvent entre les évêques sont déférés par eux à la cour de Rome. Plus tard, au XII[e] siècle, les « archevêques » de Dol s'y rendent à mainte reprise pour plaider contre la métropole de Tours [4]. Vers le milieu du même siècle, l'évêque d'Alet, Jean, soutenait un grave procès devant les tribunaux du Pape. Sa cité épiscopale tombait en ruine, les habitants l'abandonnaient pour s'établir à peu de distance dans une île reliée à la côte par une bande de terre qui formait un port naturel. Cette situation favorable valait à la nouvelle ville un accroissement incessant. Le pasteur désirait vivement rejoindre son troupeau, mais un obstacle l'arrêtait : l'île avait été donnée par un

[1] L. Duchesne, *La vie de s. Malo,* dans la *Revue celtique,* t. XI, 1890, p. 15-16.

[2] Ferdinand Lot, *Mélanges d'histoire bretonne,* 1907, p. 174.

[3] Entre 858 et 866. Le Moyne de La Borderie, *Histoire de Bretagne,* t. II, p. 286.

[4] *Ibid.,* t. III, p. 197-205.

de ses prédécesseurs à l'abbaye de Marmoutier, et les moines refusaient absolument de céder leurs droits. Après des instances répétées, Jean finit par l'emporter, mais non sans avoir été évincé une première fois, et seulement grâce à la complaisance du pape Eugène III pour saint Bernard que l'évêque avait apitoyé sur sa cause [1].

Dans cette île, où il ambitionnait de porter ses pénates, reposaient les ossements de saint Malo. La crainte de laisser à un couvent étranger le bénéfice des aumônes, que les pélerins faisaient au tombeau de son prédécesseur, le désir d'en tirer profit pour lui-même, pour sa cathédrale, pour ses œuvres, dut compter pour beaucoup dans son entreprise.

Il manifesta pour le saint une dévotion ardente. Il écrivit une nouvelle rédaction de sa légende. Il substitua dans ses chartes au titre d'*episcopus Alethensis*, celui d'*episcopus Macloviensis*, peut-être même a-t-il le premier remplacé le nom ancien de l'île, primitivement appelée l'île Aaron, par celui plus célèbre de Saint-Malo [2].

Qu'un personnage qui avait tant d'intérêt et qui mit tant de zèle à propager le culte de saint Malo, qui, d'autre part, devait chercher à attirer sur soi la faveur pontificale, ait fondé dans la ville de saint Pierre une église dédiée à son obscur patron, c'est une hypothèse vraisemblable, plausible [3]. Bien plus tard, en 1578, on vénérait dans l'église San-Macuto un chef de saint Malo. Nous voudrions que cette relique insigne ait été apportée là par l'évêque Jean. C'eût été le moyen infaillible d'assurer la popularité de la nouvelle fondation. Mais comment accorder cette tradition avec celles des églises de France: de Saintes qui vénéra jusqu'aux

[1] Bulle du 11 août 1145 ou 1146. L'évêque vint à Rome en 1144 ou 1145. *Ibid.*, p. 208.

[2] F. Lot, *op. cit.*, p. 108-110, et p. 140, note 2.

[3] Elle a été émise par Mgr. Duchesne, Assoc. bretonne, congrès de Dinan, 1890, Saint-Brieuc, 1891, p. LII.

guerres de Religion un autre chef du même bienheureux [1], et de Montreuil-sur-Mer qui en possède un troisième venu du tombeau même du saint? Peut-être chaque église ne possédait-elle qu'un fragment auquel s'appliquait la dénomination du tout. Peut-être, plus simplement, le chef attribué à s. Malo en 1578 avait-il été trouvé sans nom dans le trésor de l'église et rapporté, sans plus d'examen, à son patron. A cette date de 1578 on conservait à coté du chef une grande quantité de reliques anonymes, dont il fut empli jusqu'à huit vases. Il est permis de supposer que le chef ne fut identifié qu'à cette époque là [2].

Abordons maintenant un terrain plus solide. Le premier texte qui fasse mention de l'église San-Macuto de Rome est l'*Ordo* inséré par Cencius Camerarius dans le *Liber censuum*. Le *Liber censuum* fut entrepris, en 1192, pour servir aux administrateurs des finances pontificales. L'*Ordo* est un règlement des cérémonies, avec l'indication des dépenses qu'elles occasionnaient. A la fête de saint Marc, le Pape, précédé de toutes les paroisses de Rome, chacune avec sa croix, se rendait processionnellement de son palais du Latran, à Saint-Marc, puis à la basilique de Saint-Pierre. Là chaque église venait recueillir l'aumône, le *presbyterium*, qui lui était attribué. L'*Ordo* en donne la liste, en les groupant suivant l'importance du subside reçu. L'avant dernière classe comprend 23 lieux saints, appelés « *capellae* », dont chacun recevait 12 denier C'est parmi eux qu'est nommé San-Macuto [3].

[1] R. Oheix, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*. Association bretonne, Congrès de 1905, Saint-Brieuc, 1906, p. 157, note 8, p. 158, 161, 163.

[2] Archives du Chapitre de Saint-Pierre. Legeroni, reg. V, p. 162. Le chef de s. Malo n'existe actuellement ni à S.-Macuto ni au Chapitre de Saint-Pierre.

[3] *Liber censuum*, éd. Fabre et Duchesne, t. I, p. 309. Il en était de même le lundi de Pâques. *Ibid.*, p. 302.

Cencius s'est servi d'un *Ordo* rédigé en 1143, ou peu avant, par Benoît, chanoine de Saint-Pierre. Mais ni San-Macuto, ni même la procession de la Saint-Marc n'y figurent, non plus que dans les *Mirabilia*, sorte de guide de Rome, composé par le même auteur, où les monuments de première importance sont seuls mentionnés [1]. De ce silence nous ne pouvons donc rien inférer ni pour ni contre l'existence de San-Macuto. Celui des autres documents plus anciens, notamment du *Liber pontificalis*, tend, au moins, à prouver que l'existence de cette église ne doit pas être de beaucoup antérieure à la mention du *Liber censuum*.

Si l'hypothèse de la fondation par un évêque malouin est exacte, on s'expliquera que cette église si éloignée ait été laissée à l'abandon par ses successeurs et soit tombée peu à peu en décadence; c'est l'état dans lequel nous la trouvons au milieu du XIII[e] siècle et d'où une bulle d'Innocent IV datée du 5 mars 1254 a pour but de la tirer [2].

Cette bulle met l'église (*ecclesia*) San-Macuto sous l'autorité (*regimen*) de l'évêque de Civita-Castellana [3]. Le prélat reçoit tous pouvoirs, tant que cela lui sera nécessaire, pour la réformer au spirituel et au temporel, et pour en corriger les desservants (*personas*).

Nous ignorons les mesures prises en ces circonstances. Plus tard nous trouvons S.-Macuto soumis au titre cardinalice de S.-Marcel. Cet état de choses pouvait remonter à la réforme de 1254, même

[1] *Ibid.*, t. I, p. 3 et t. II, p. 141 et suiv. L. Duchesne, *L'auteur des « Mirabilia »* dans les *Mélanges de l'Ecole française*, t. XXIV, p. 485. *Mirabilia urbis Romae*, éd. Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus*.

[2] Archives du Vatican, Reg. Vat., t. 24, f. 62, v°. Analyse par Berger, *Registres d'Innocent IV*, t. III, p. 379, n° 7323.

[3] « *civitatis castellane* », nous rejetons la traduction Città-di-Castello, car le Pape eût dit, dans ce cas, « *episcopus Castellanus* »; cf. Registres d'Urbain IV, reg. caméral p. p. J. Guiraud, p. 113, n. 408: « *capitulo Castellano* », en 1264. Eubel, *Hierarchia*, t. I, p. 197.

au delà, et correspondre au terme de « *capella* » employé par le *Liber censuum*.

« *Sanctus Magutus* » figure au nombre des églises romaines du catalogue de Grégoire X (1272–1276) [1].

En 1279 San-Macuto possédait un cimetière ; une place s'étendait devant l'église à laquelle appartenaient plusieurs maisons voisines, soit à titre de propriété, soit à titre de cens.

En face s'était établi en 1270 le couvent des Frères Prêcheurs ; ils se disposaient à reconstruire Sainte-Marie de la Minerve, ce qui fut commencé en 1280. Le petit domaine de San-Macuto leur était utile, ils le remontrèrent au Cardinal Giacomo Colonna, commendataire de Saint-Marcel [2], qui, par contrat notarié, leur fit don de l'église San-Macuto, du cimetière et de la place publique, et leur vendit les maisons. Le pape Nicolas III confirma cet acte par des lettres apostoliques du 7 mai 1279 [3].

L'église San-Macuto ne fut pas sacrifiée par les constructions des Dominicains et demeura séparée du couvent par une rue et la petite place qui s'étendait devant le porche. Les offices religieux continuèrent à y être célébrés ; le manuscrit de Turin nous apprend qu'au XIV^e^ siècle le service divin y était assuré par un prêtre et un clerc [4].

Une autre liste des églises de Rome, rédigée par Nicola Signorili, secrétaire du Sénat, au temps de Martin V (1417–1431), cite S.-Macuto sous la forme méconnaissable : « S. Magari », et sans ajouter aucun détail [5]. Nous avons bien plus à apprendre d'un

[1] *Un nouveau catalogue des églises de Rome*, p. p. Fabre, *Mélanges de l'Ecole française*, t. VII, 1887, p. 456, n. 342.

[2] Cardinal diacre de S.-Maria in Via Lata, promu le 12 mars 1278. Eubel, t. I, p. 9. Ciacconius, t. I, c. 229.

[3] *Bullarium Vat.*, t. I, p. 201.

[4] « *Ecclesia Sancti Maguti habet sacerdotem et clericum* ». Armellini, *Le chiese di Roma*, p. 54.

[5] Armellini, *op. c.*, p. 72, c. 2. Ces deux catalogues placent S.-Macuto dans la seconde partie de la ville, dite des Douze-Apôtres.

autre document du même pontificat. Vers l'année 1422 un recteur de San-Macuto du nom de Leonardi vint à mourir. On peut croire qu'il jouissait d'une certaine aisance, car il n'habitait pas dans le logement voisin de l'église assigné aux recteurs successifs, mais dans une autre maison, située en ville. Les paroissiens — car il est expressément dit que San-Macuto était alors une paroisse — se réunirent afin de lui donner un successeur ; leur choix tomba sur un certain Jean-François de Genazzano moine du couvent de Santa-Maria in Campis. Ce monastère, situé au diocèse de Foligno, en Ombrie, était rattaché à la Congrégation bénédictine du Saint-Sacrement, fondée en 1328 par un prêtre d'Assise, d'après l'observance de Cîteaux [1]. On peut penser que les ouailles escomptaient qu'une règle sévère leur garantirait un pasteur exemplaire ; en tout cas il est important de noter l'existence de San-Macuto en tant que paroisse, et paroisse assez vivante pour être en possession du droit de pourvoir par elle-même au remplacement de son chef. Quelle que fut l'ancienneté ou la nouveauté de cet usage il disparut bientôt. Des empiètements avaient pu se produire sur l'autorité pontificale durant le séjour d'Avignon. Quand Martin V revint à Rome, victorieux du grand schisme, il s'employa à regagner toutes les anciennes attributions des papes, et au delà. La nomination aux paroisses de Rome en faisait partie. Le nouveau recteur de San-Macuto, après une jouissance paisible de trois années, reçut donc, dans une bulle du 16 novembre 1425, l'injonction de se démettre. Toutefois, en raison de sa bonne foi, car il avait eu licence de son supérieur, et parce qu'il avait consacré une bonne part des revenus du bénéfice à l'entretien de la maison rectorale, l'absolution lui fut impartie [2].

En 1461, le recteur se nommait Janni. La paroisse, malgré son extrême exiguité, était alors habitée par un assez grand nombre

[1] Jacobilli, *Discorso della città di Foligno,* 1646, p. 84.
[2] Archives du Vatican. Reg. lateran., 256, f. 2.

de familles considérables [1]. Elle devint un bénéfice appréciable, aussi la commende ne tarda pas à s'y introduire, sans qu'on puisse préciser à quelle date.

Le premier commendataire connu fut un espagnol, Pierre Fernandez de Solès, évêque de Tuy, dans la province de Compostelle [2]. Il en fut pourvu par une bulle de Sixte IV, de l'an II du pontificat (25 août 1472–25 août 1473), à la suite de la résignation du recteur précédent [3].

En 1480, ou très peu auparavant, San-Macuto fut, de nouveau, uni au titre Cardinalice de Saint-Marcel, auquel fut attribué le droit de nomination. Cette mesure fut prise en faveur de Giovanni de Michaelis, neveu de Paul II, créé par ce pape cardinal diacre de Santa-Lucia in Septemsolis (1468), puis élevé par Sixte IV à la dignité de Cardinal prêtre de Saint-Marcel [4].

Avant que la bulle d'union ait produit ses effets, le Pape en suspendit l'exécution. L'évêque de Tuy, devenu évêque de Cadix, renonça à la commende et fit présenter sa cession au pape par un chanoine de Saint-Sauveur de Séville, Pierre de Altamira, son procureur. Il y eut alors une ardente compétition autour du bénéfice vacant. Sixte IV le conféra deux fois, dans la même journée, d'abord à un nouvel Espagnol, Pierres de Paones, clerc de Siguenza, qui se démit aussitôt, avant même que les lettres en eussent été expé-

[1] Adinolfi *(Roma nell'età di mezzo,* t. II, p. 37[e]) nomme les familles Simio, degli Alzatelli, dei Marroni, degli Stefani, dei Grasso, della Ronca e del Giudice.

[2] Protonotaire apostolique, évêque de Tuy, le 6 octobre 1469, transféré à Cadix le 15 juin 1472. Eubel, t. II, p. 173 et 283. Depuis le pontificat de Calixte III (Alphonse Borgia, pape en 1455) un grand nombre d'espagnols étaient venus s'établir à Rome.

[3] Arch. du Vatican, Index de Garampi, t. 566, f. 41, le registre du Latran auquel il se réfère est perdu.

[4] Eubel place cette dernière promotion (t. II, p. 73) « circa 1484 »; Ciacconius (t. II, c. 1113) dit qu'il fut nommé par Sixte IV; la bulle dont il va être question prouve qu'il l'était avant le 22 juin 1480.

diées par la chancellerie, puis à un clerc de Gênes, commensal continu du Pape, Pierre de Valletariis (22 juin 1480). Le nouveau commendataire était un jeune homme de dix-neuf ans dont le principal mérite venait d'être le fils d'un *scriptor* de la curie pontificale, Gregorio de Valletariis ; il fut dispensé, à ce titre, des frais d'enregistrement de la bulle [1].

Pierre de Valletariis, qui était en même temps chanoine de Saint-Pierre, ne resta pas longtemps en possession da la commende de S.-Macuto ; trois ans plus tard, il faisait porter au Pape, par Eugène de Valletariis, scripteur, son procureur et peut-être son frère, un acte de cession pour S.-Macuto, et de résignation pour le canonicat. Sixte IV, après avoir suspendu à nouveau le droit de Saint-Marcel, disposa des deux bénéfices en faveur de Jean-Baptiste della Ganda. Celui-ci était encore plus jeune que son prédécesseur, il n'avait que huit ans. De commendataire il devait, à sa majorité, devenir recteur titulaire de S.-Macuto [2] (11 septembre 1483). Lui non plus ne paya pas d'enregistrement, et reçut même du Pape le don des annates dues à la Chambre apostolique tant à cause de l'église que du canonicat ; la première rapportait 70 florins d'or, et le second 60 seulement [3].

On attribuerait volontiers à la commende l'état peu satisfaisant où se trouvait l'église San-Macuto. Il faut cependant rendre justice à notre jeune chanoine, qui, conseillé par son père, André della Ganda, fit un contrat très avantageux pour l'église. Par acte passé

[1] Les exécuteurs de la bulle furent l'archevêque de Salerne et les évêques d'Aléria et de Faenza ; tous trois avaient été attachés à la Curie à titre de protonotaire, de référendaire ou de cubiculaire. Arch. du Vatican, reg. vat. 602, f° 10 et Eubel, t. II, p. 251, 95, 169.

[2] Les exécuteurs faisaient partie de la Curie ; l'un, évêque de Parme ancien cubiculaire, devint cardinal le 15 octobre 1483 ; l'autre, évêque. de S^t^-Jean-de-Maurienne, avait été protonotaire et dataire. *Ibid.*, reg. vat. 635, f° 271 v° et Eubel, t. II, p. 75 et 207.

[3] Archivio di Stato, Annates de 1483, p. 136 et 141.

devant notaire le 20 octobre 1484, il cédait deux maisons, en mauvais état [1] à André de Trébizonde, scripteur et secrétaire apostolique, qui les habitait et qui en donna deux autres en échange également voisines de San-Macuto [2]. De plus il s'engageait à construire à ses frais un campanile, à côté de l'entrée, en tirant parti d'anciens murs qui se trouvaient contre l'église ; il devait encore, du côté opposé au clocher, relever une arcade fendue au milieu et menaçant ruine, puis enfin refaire le pavage de la chambre située sur le porche [3].

Jean-Baptiste della Ganda ne garda pas jusqu'à sa majorité la commende de San-Macuto. En 1490, il avait un successeur du nom de Jean-Baptiste Andree. Lui aussi géra assez honnêtement les affaires de la paroisse. Y possédant une petite maison délabrée qu'il ne louait pas plus de deux ducats par an, il la céda, en emphytéose perpétuelle, à Christophe Antoni, citoyen romain, pour un cens annuel de trois ducats sauf à l'en décharger quand il en recevrait un immeuble dont l'église pût tirer un revenu équivalent [4].

San-Macuto avait eu trop souvent affaire à des chanoines de S^{t}-Pierre pour que le chapitre ne fût pas tenté d'en devenir le maître à perpétuité. C'est ce qu'il obtint de Léon X. A condition

[1] La première joignait la voie publique par devant et par derrière, puis d'un côté la maison d'Andreas Trapezuntius et de l'autre l'église S.-Macuto. La seconde était située sur la place, joignant d'un côté la maison de Girolamo Coluzze Cenci, citoyen romain, et de l'autre le jardin des Dominicains de la Minerve. Sur la maison de Coluzza di Cencio voir Adinolfi, ouvr. cité, t. II, p. 373. En 1497, il possédait en face de S.-Macuto la moitié d'une maison indivisément avec les administrateurs de cette église.

[2] La première joignant d'un côté l'église, de l'autre la maison de Laurenzo Florenti, citoyen romain, l'autre joignant d'un côté la maison de ce Lorenzo, et de l'autre celle de Gentilista, femme d'Apolonio Mandatarii, citoyen romain.

[3] Archives du chapitre de S^{t}-Pierre, Caps. 29, fasc. 117.

[4] Ce contrat fut confirmé par une bulle d'Innocent VIII, du 21 janvier 1490. Arch. du Vat., Arm. XXXIX, t. 21, f. 123.

de céder à un citoyen romain, du nom de Julien de Lotti, une maison de la région S^t^-Eustache, il vit prononcer à son profit l'union de la paroisse San-Macuto à la mense capitulaire (5 décembre 1516).

En prévision de cette union, le recteur, Barthélemy de Petrasanta, chapelain du Pape et auditeur des causes, avait dû résigner au préalable le bénéfice, qui ne valait plus que 55 florins. Nous pensons qu'il obtint des compensations [1].

Le Pape fit remise au chapitre de l'annate qui devait être payée tous les quinze ans, dans ces cas d'union [2].

Comme la bulle d'annexion à S^t^-Marcel n'avait jamais été révoquée, il restait à obtenir le consentement de ses possesseurs.

Bernard Carvajal, cardinal évêque de Palestrina, commendataire de S^t^-Marcel, donna le sien en date du 15 novembre 1517.

Le cardinal prêtre du titre de S^t^-Marcel, était, au moment de la bulle de Léon X, Francesco Remolini; il donna son consentement le 10 juillet 1517; cet acte ne valait rien parce que le cardinal avait été promu, le 11 mars précédent, à l'évêché d'Albano; il fallut donc solliciter son successeur, Raymond de Vich, qui à son tour, ratifia l'union le 29 décembre de la même année [3].

On a conservé une liste des maisons qui devaient à cette époque une redevance à S.-Macuto, on n'en compte pas moins de 26 situées soit tout près de l'église, soit dans des quartiers plus excentriques comme le Borgo. Malheureusement le montant n'en est pas indiqué [4].

Le nombre des paroissiens de San-Macuto dut décroître continuellement au cours du XVI^e^ siècle par suite de la construction de

[1] *Bull. vatic.*, t. II, p. 364; et reg. vatic., 1101, f. 107 ^v^.

[2] 10 mai 1518. Arch. vat., Div. Cam. arm., XXIX, t. 67, f. 93 ^v^.

[3] Arch. de S^t^-Pierre, *l. c.*, Eubel, t. II, p. 23; t. III, p. 8 et 18. Ciacconius, t. III, c. 171.

[4] Arch. Vat., Misc., Arm. VI, t. 26, f. 8. *Inventarium bonorum ecclesiarum Urbis.* Ce titre est tiré de l'index car le manuscrit très mutilé n'en porte pas; il n'est pas daté non plus, mais la mention d'un cardinal Jacobatius permet de le placer entre 1517 et 1528 ou entre 1536 et 1540. Eubel, t. III, p. 17 et 27.

vastes palais à la place de nombreuses petites habitations. Le chapitre estima donc qu'il pouvait, tout en conservant l'église à son ancien usage, en tirer, en même temps, un nouveau parti en l'attribuant à une confrérie. C'est ce qu'il décida en faveur des Bergamasques. Des originaires de Bergame, dans la Lombardie, s'étaient établis à Rome en grand nombre. C'était une population composée d'éléments très variés « gentilshommes, marchands, merciers, artisans, et surtout, menuisiers et tourneurs »[1]. A leur tête se trouvait Gianjacopo Tasso, dont le nom, déjà vénérable à Bergame, allait briller d'un lustre nouveau, du fait de son parent, vraisemblablement son neveu, le poète Torquato Tasso[2].

Gianjacopo, qui mourut chanoine et doyen de S^t^-Ange de Rome[3], prit l'initiative de la fondation. Il réunit ses compatriotes dans une salle du couvent de la Minerve pour leur exposer ses idées et obtenir leurs consentement (août 1539). Le contrat fut passé avec le Chapitre de S^t^-Pierre, le 14 août 1539.

Les chanoines mettaient à la disposition de la nouvelle confrérie l'église et le logement du chapelain, au dessus du porche. Ils se réservaient le droit de visite. Le jour de la fête patronale, ils viendraient chanter la messe, les ornements seraient apportés du chapitre, mais la décoration de l'église incomberait aux Bergamasques. Ceux-ci promettaient d'entretenir un prêtre pour l'administration des sacrements, et d'acquitter un cens annuel de 56 jules.

Enfin les insignes du chapitre, apposées sur la porte, devraient témoigner de son droit[4].

La confrérie, placée sous le vocable des saints Alexandre et Barthélemy, avait pour but de favoriser les relations charitables entre

[1] *Statuto della ven. archiconfraternità de SS. Bartolomeo ed Alessandro della Nazione Bergamasca*, 1898.

[2] Tasso, *La Gerusalemme liberata*, ed. Camerini, introduction, p. 7.

[3] Forcella, *Iscrizioni delle chiese... di Roma*, t. VI, p. 512.

[4] *Statuto*, cité. Ces statuts datent du 13 février 1594; la rédaction publiée est de 1603.

les membres et de pourvoir aux besoins de ceux qui tomberaient malades, en les recevant dans un hôpital. La concession du chapitre de 1539 ne comportait pas de bâtiment où il fut possible d'en installer un ; en 1580, les Bergamasques achetèrent de Giovanni Pietro Ghislieri, trois petites maisons situées entre l'église et la place actuelle de S^t^-Ignace. Elles relevaient du domaine de S^t^-Pierre. On peut penser que l'hôpital y fut établi. Il existait certainement en 1584 [1] ; il compta bientôt 20 lits [2].

La Confrérie se constitua peu à peu d'assez beaux revenus ; en 1578 ils s'élevaient à 650 écus. Elle dut bénéficier de fondations et de legs de la part de ceux des confrères qui désiraient y être inhumés, et dont les tombes existent encore [3]. Elle se décida donc à reconstruire la vieille église. Dès le 10 mai 1555 le chapitre de Saint-Pierre avait constaté qu'elle exigeait des réparations considérables surtout à la toiture. Il les mit à la charge des Bergamasques et les exempta, en compensation, du canon annuel pour une période de 15 ans [4]. Mais il fallut bientôt se décider à une reconstruction complète. Nous manquons de détails sur la façon dont on procéda ; on sait seulement qu'à la date du 9 octobre 1578 les travaux étaient terminés ou à peu près sans que l'église fut consacrée. C'est à ce moment que le chapitre ordonna de poser sous le maître-autel le reliquaire contenant le chef de saint Malo. Dans une visite du 26 juillet 1590, il fit mettre sur chaque autel une nappe enduite de cire ; cette formalité, qui se rattache au céré-

[1] Ces maisons devaient au chapitre : un canon de 7 écus 50 s. élevé le 13 juin 1584 à 15 écus plus un *quindennium* ou cens supplémentaire à payer tous les 15 ans, de 5 écus. Arch. de Saint Pierre, *ibid.* Spine, reg. I, f. 383-386 ; Tegeroni, reg. VI, f. 249, et *Bull. Vat.*, t. II, p. 365 note *a*.

[2] Arch. Vat., Misc., Arm. VI, Antonio Bruzio (mort en 1692), *Theatrum romanae Urbis,* t. 20, f. 286.

[3] Forcella, ouvr. cit., t. VI, p. 512-520 donne les inscriptions de seize pierres tombales, dont sept antérieures à 1578.

[4] Arch. de Saint-Pierre. Valerii, reg. II, p. 29.

monial de la consécration, nous apprend qu'elle eut lieu à ce moment [1].

L'Eglise San-Macuto est attribuée par Nibby à l'architecte Onorio Lunghi, mais il n'avait, en 1578, que 17 ans; il serait sage, sans doute, de la restituer à son père Martino, l'auteur de la Chiesa-Nuova. La construction, telle que chacun peut la voir aujourd'hui, est d'une extrême simplicité [2]. La façade, étroitement serrée entre le palais Borromeo et les maisons qui bordent la place S^t^-Ignace, est décorée de deux ordres d'architecture superposés, dont le second est percé de trois baies accolées et surmonté d'un fronton triangulaire. A l'intérieur se détachent sur les murs nus trois autels accompagnés chacun d'un rétable d'une grande sobriété composé d'un tableau encadré de deux colonnes supportant un fronton. La beauté des matériaux en est le seul décor, au maître-autel le marbre de porta-santa, aux autels de côté, où des pilastres remplacent les colonnes, le pavonazzetto.

La peinture du maître-autel était l'œuvre de Durante Alberti de Borgo San-Sepolcro; on y voyait la Vierge avec l'enfant Jésus entre s. Barthélemy et s. François, d'une part, s. Alexandre et s. Antoine de Padoue, de l'autre. Sur les colonnes étaient figurées les armoiries des Belli qui avaient fait les frais de l'autel. A l'autel de gauche était représentée la décollation de s. Jean-Baptiste, à celui de droite le Christ à la colonne. Le plafond lambrissé était orné, en bas-relief, des portraits des deux saints nationaux, des armes de Bergame, et de celles du Cardinal Albani protecteur de

[1] Arch. de Saint Pierre. Legeroni, reg. V, p. 162; Gargarii, reg. II, p. 163. On conservait, entre autres reliques, « une pièce de bois qui servait d'oreiller à s. Malo ». Del Sodo, *Mem. stor. delle chiese di Roma.* Arch. Vat., Misc., Arm. VI, t. 73, p. 236. Copié par Terribilini, Bibl. Casanatense, ms. 2183, t. 7.

[2] L'église mesure 20 mètres sur 7 à l'intérieur. Onorio Lunghi, né en 1561, mourut en 1619. Son père vécut jusqu'après 1600. Nibby, *Roma nell'anno 1838,* t. I, p. 316.

la confrérie (1570-1591). Au fond, dans une tribune, était placé l'orgue. L'édifice était éclairé, outre les baies de la façade par trois fenêtres latérales. Derrière le chœur se trouvait la sacristie, par où l'on accédait à un oratoire, décoré, lui aussi de peintures et de bas-reliefs [1].

L'église est élevée de cinq marches au dessus de la rue et le chœur, qui occupe près de la moitié de sa superficie, en a trois autres. On doit penser que l'édifice du XII[e] siècle était sensiblement plus bas. Or il existe encore une crypte profonde, ou plus exactement deux cryptes, l'une au dessous de l'autre. On accédait à la crypte supérieure par une dalle mobile placée dans le pavé de l'église. Il n'y a pas plus d'une trentaine d'années on s'en servait encore comme d'un caveau funéraire [2]. Un nouveau pavé cache, à présent, et ferme cette entrée. Comme, par ailleurs, les cryptes sont ceintes d'un mur continu dépourvu d'ouverture d'aucune espèce, il est impossible d'accéder à ces lieux. On peut seulement s'en faire une idée d'aprés le témoignage de ceux qui les ont vus, ou la disposition des constructions voisines. Les caves contiguës du palais Borromeo présentent, en effet, elles aussi deux étages, dont le plus bas est à 6 mètres environ au dessous du niveau de la *via del Seminario*. On voit encore dans ces caves l'amorce des escaliers qui permettaient de communiquer avec les cryptes; on est fondé à penser que les plans concordent, et que sous le San-Macuto actuel, la crypte supérieure représente l'église du XII[e] siècle, la crypte inférieure, le sol de l'époque romaine; on trouve justement,

[1] Là le tableau de l'autel représentait les Saints protecteurs, deux colonnes cannelées portaient un fronton où se voyait un Christ en bas-relief; à la voûte, était un Père éternel en stuc doré. Bruzio, *op. cit.*, t. X, f. 171, t. XV, f. 185, t. XXI, f. 242. Thieme-Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler,* t. I, p. 192. Forcella, t. VI, p. 517, n° 1626, tombe de Francisco de Bellis, mort en 1617, qui laissa, par testament, ses biens à la confrérie. Eubel, III, p. 49, n° 21.

[2] Renseignement communiqué par le P. Bonavenia.

à cette profondeur, dans les caves du palais Borromeo, des restes de murs romains en tuf [1].

Tout l'éclat de la nouvelle église lui venait des Bergamasques ; les nouveaux patrons, les saints Alexandre et Barthélemy offusquèrent peu à peu le souvenir du vieux saint Malo. De même la paroisse s'effaçait chaque jour devant la confrérie. Au bout d'un certain temps, la voyant si réduite, on jugea possible de la supprimer. Le 24 mars 1572 le chapitre, pour se conformer aux ordres du Cardinal Vicaire, constitua un vicaire perpétuel, chargé du service de la paroisse, avec une provende de 30 jules. Ce système ne dura pas très longtemps. Seize ans après fut signé l'arrêt de mort de la paroisse (1588) ; elle fut repartie entre ses trois voisines : S.-Stefano del Cacco, S.-Maria in Aquiro, dite aussi *ad orfanos* et S.-Maria sopra Minerva. L'année suivante la Minerve céda une portion de sa part à S.-Eustache, et s'accrut, en revanche, de celle de S.-Maria in Aquiro [2].

Si la paroisse San-Macuto avait cessé d'exister, l'église devait survivre jusqu'à nos jours ; il nous en faut poursuivre l'histoire.

Peu d'événements la marquent au XVII[e] siècle. La confrérie fut enrichie d'indulgences par Paul V (en 1607 et en 1681) [3].

Clément VIII lui accorda une faveur plus rare, qui était de prononcer chaque année, à la fête des saints Alexandre et Barthélemy, la grâce d'un condamné à mort ou aux galères [4]. En 1672 Jean-Baptiste Lucatelli laissa, en mourant, toute sa fortune à ses confrères [5].

Les abords de l'église changèrent d'aspect par la construction en face d'elle des hauts bâtiments du nouveau couvent des Domi-

[1] Un acte de 1735 parle de la « *cella vinaria subter ecclesiam* » ; cette cave devait se trouver sous la sacristie, dans le prolongement de la crypte. *Bull. vatic.*, t. II, p. 365, note *a*.

[2] Arch. de Saint Pierre, Caps. 29, fasc. 117.

[3] Forcella, ouvr. cité, t. VI, p. 516, n. 1625 et p. 520, n. 1635.

[4] 1592-1605. *Statuto*, ouvr. cité.

[5] Forcella, *ibid.*, t. VI, p. 519, n. 1633.

nicains, terminé en 1640. L'obélisque qui s'élevait sur la place San-Macuto, jugé trop précieux par Clément XI pour orner ce lieu retiré, fut transporté devant la façade du Panthéon [1].

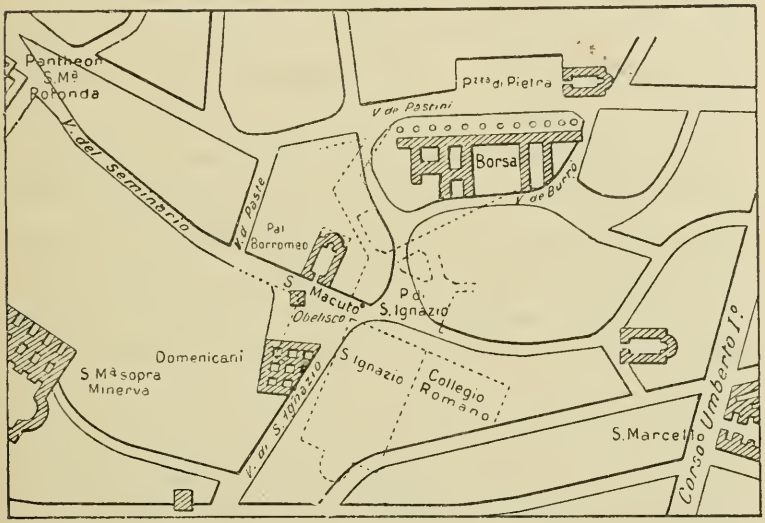

L'église San Macuto et ses abords
d'après le Plan de Leonardo Bufalini (1551).
Le pointillé indique les constructions postérieures.

Au XVIII[e] siècle San-Macuto passa en de nouvelles mains; par bref du 3 septembre 1725, Benoît XIII donna l'église aux Jésuites du palais Borromeo en les subrogeant aux Bergamasques dans les obligations auxquelles ils étaient tenus envers le chapitre de Saint-Pierre. La confrérie se transporta sur la place Colonna (1729); elle y possédait un collège, fondé au siècle précédent par le comte Cerasoli, chanoine de Bergame; elle acquit l'église et l'hôpital de S.-Maria della Pietà, et fit reconstruire les trois établissements [2].

[1] Adinolfi, ouvr. cité, t. II, p. 371; Rodocanachi, *Les monuments de Rome*, p. 89; Bibl. du Vatican, ms. lat. 9023, f. 232.

[2] Forcella, ouvr. cité, t. VI, p. 520.

En quittant San-Macuto les Bergamasques emportèrent le mobilier de l'église, les tableaux, notamment celui du maître-autel représentant la Vierge entre les Saints patrons et des anges attribué au peintre Alberti, ils emportèrent même les pierres tombales. Tout cela se vit longtemps à S.-Maria della Pietà, ainsi qu'une inscription qui perpétuait le souvenir de l' « *antiquissima ecclesia Sancti Macuti* », première demeure de la confrérie [1].

Le palais Borromeo, au sort duquel San-Macuto allait être lié pour longtemps, était alors connu sous le nom de palais Gabrielli. Il avait été construit à l'époque de la renaissance par un membre de la famille des comtes Gabrielli di Gubbio. L'un d'eux, Girolamo Gabrielli, avocat consistorial, a laissé la réputation d'un grand bâtisseur. Né en 1513, il est mort en 1587. Le palais peut être son œuvre [2].

Paul V l'acheta en 1605 afin d'y loger deux institutions: l'une ecclésiastique, le séminaire diocésain de Rome, l'autre laïque, le « convitto de' nobili » ou collège des nobles pour l'éducation des enfants qui n'étaient pas destinés à la cléricature. Les uns et les autres étaient pensionnaires au palais Borromeo, et y recevaient des répétitions, mais ils allaient au dehors suivre les cours des professeurs du Collège Romain [3].

Le Séminaire romain donna son nom à la rue qui passait devant S.-Macuto et qu'on désignait avant par cette périphrase: la rue qui mène de San-Macuto à la Rotonde [4].

[1] Moroni, ouvr. cité, t. V, p. 133; t. XIV, p. 154; t. XLIX, p. 302. Forcella, ouvr. cité, t. VI, p. 520, n° 1635. Nous avons vu les nos 1609, 1621, 1625, 1633 de Forcella dans l'église actuelle des Bergamasques.

[2] « *Varia aedificia in urbe construxit* » dit son épitaphe à la Minerve. Forcella, t. I, p. 474, n. 1842.

[3] Pietro Galletti, *Memorie storiche intorno alla provincia romana della Compagnia di Gesù*, t. I, p. 215. Moroni, t. LXIV, p. 6 et 9.

[4] En 1592, dans un acte notarié. Adinolfi, t. II, p. 376, note 2.

En 1630 le palais Borromeo logeait 40 séminaristes, 130 collégiens et 32 Jésuites. A ce vaste établissement l'église San-Macuto fut affectée à titre de chapelle.

Comme les Jésuites l'avaient trouvée entièrement dépouillée, ils désirèrent la remettre en état. Mais, tant pour alléger les charges qui pesaient sur elle, que pour exécuter leurs projets avec plus de liberté, ils demandèrent au Pape de l'exempter du domaine de S^t^-Pierre. Les protestations du chapitre firent échouer cette première requête. Quelques années plus tard les Jésuites revinrent à la charge. Les circonstances étaient plus favorables. Le cavalier Raguzzini venait d'être chargé par Benoît XIII de reconstruire, en l'embellissant, la place Saint-Ignace. Il fit donc abattre toutes les constructions jusqu'au ras de l'église San-Macuto, et commença d'élever, tel que nous le voyons, un « casino » baroque, d'une fantaisie charmante, « *structurae admodum singularis* », suivant l'expression du *Bullarium Vaticanum* [1].

La Compagnie de Jésus fit valoir que le nouvel édifice obstruerait le jour de l'église; cette fois, elle obtint gain de cause. Par un rescrit du 5 novembre 1729 le pape imposa au chapitre l'alternative suivante: ou se mettre à démolir l'église dans les quinze jours et la rebâtir dans l'année, selon le style et le plan de Raguzzini, ou renoncer à tout droit de domaine et de propriété sur elle, sauf le canon annuel. Le chapitre n'ayant pas opté dans le terme assigné, fut déchu *ipso facto* de ses droits. Il porta du moins au cardinal archiprêtre de la basilique une protestation indignée, et lui fit part de sa volonté de recourir contre le rescrit du Saint Père comme subreptice et frauduleux [2]. Le 15 novembre 1730, lorsque les gens du chapitre apportèrent les ornements pour la fête de

[1] *Bull. Vatic.*, t. II, p. 365, note *a*. Le *Bull.* est de 1750.

[2] La délibération est du 18 décembre, la protestation du 22 décembre 1729. Arch. de Saint Pierre, caps. 29, fasc. 117.

s. Malo, ils trouvèrent porte close. Un notaire fut mandé pour en dresser procès-verbal. Les voisins interrogés déposèrent que l'église était fermée depuis longtemps, sans doute depuis le départ des Bergamasques, et qu'on y opérait de grandes réparations à la partie antérieure.

Un accord intervint enfin le 25 septembre 1735 ; les Jésuites reconnurent l'autorité du chapitre et s'engagèrent à payer un canon ou cens de 10 écus, dont 5,60 pour l'église et la sacristie et 4,40 *pro cubiculis superpositis et cella vinaria subter ecclesiam*[1].

En 1736 la fête fut célébrée, suivant la tradition. Des lettres du 17 et du 19 novembre nous apprennent que le chapitre fit entendre quelques réclamations ; il lui fut promis qu'à l'avenir le chœur lui serait réservé et que ses musiciens pourraient y prendre place. Les nuages étaient donc dissipés ; le *Bullarium Vaticanum* constate, en 1750, que dans cette église *recentioribus concertationibus clara* le chapitre avait sauvegardé ses antiques prérogatives « *nihil prisci juris amisit* »[2].

Les Jésuites avaient acheté aux Bergamasques, dès le 17 septembre 1726, les trois petites maisons qui séparaient l'église de la place, et que Raguzzini faisait démolir. Le chapitre ratifia ce contrat, le 18 décembre 1730, moyennant une légère augmentation du canon[3].

L'église fut restaurée. Les tableaux des rétables sont l'œuvre de Michelangelo Cerruti, l'un des peintres préférés de Clément XI et de Benoît XIII. Il représenta, au maître-autel, la Vierge et

[1] *Bull. Vatic.*, t. II, p. 365, note *a*.

[2] *Ibid.*

[3] La procuration du chapitre pour conclure l'acte est du 29 juillet 1729, le consentement du recteur du Collège Romain et du procureur de la province romaine des Jésuites, du 28 juillet 1729. Arch. de Saint Pierre, *ibid.*

saint Malo, à l'autel de droite, saint Joseph sur des nuages, à celui de gauche, saint Louis de Gonzague [1].

Les malheurs de la Compagnie de Jésus devaient amener sous le toit de San-Macuto des hôtes nouveaux. La dissolution fut prononcée en 1774, mais dès 1772 les adversaires de l'ordre avaient obtenu du pape l'envoi d'un visiteur apostolique au palais Borromeo. Le résultat de son inspection fut la suppression du Séminaire Romain et du Collège des nobles ; le 11 novembre tous les pensionnaires furent licenciés. L'immense palais fut vendu à l'administration du Mont-de-Piété (10 janvier 1774). Plusieurs appartements y furent aménagés et loués à des particuliers. La plus grande partie fut habitée par le cardinal Vitaliano Borromeo, qui y fit faire de si importants travaux de décoration que son nom resta attaché à cette demeure. Le cardinal mourut en 1793. Le 26 août 1796, le chapitre de S^t^-Pierre obtint la cession du palais à titre d'emphytéose perpétuelle ; il y installa ses bureaux : secrétairerie, computisterie, ou trésorerie, et chancellerie, qui ne le quittèrent qu'en 1824 [2].

Après le départ des Jésuites, l'église San-Macuto fut occupée par l'archiconfrérie des « curiaux ». Le Mont-de-Piété leur en avait cédé l'usage moyennant un canon de 10 écus. Cette confrérie, sous le titre de Sainte-Marie *Salus infirmorum* et le patronage des saints Yves, Gilles et Genès, comprenait des membres de la curie pontificale : avocats, procureurs, notaires, expéditionnaires, prélats et cardinaux [3].

Les curiaux firent d'importants travaux à l'église, si nous en jugeons par leurs dépenses. En 1818 ils exposèrent au chapitre

[1] Ces peintures sont antérieures à 1748 date de la mort de Cerruti, Thieme et Becker, *op. cit.*, t. VI, p. 299. Ridolfino Venuti, en 1766, dit que l'église est « présentement restaurée en bonne forme ». *Descrizione... di Roma moderna*, p. 132.

[2] Galletti, t. II, p. 215, 608, 609. Moroni, t. VI, p. 60 ; t. XVII, p. 33.

[3] Moroni, t. XIX, p. 38-39.

qu'ils y avaient consacré 675 écus en tout, dont 75 pour la réparation du toit. La quête faite parmi les confrères en avait fourni 300. Le chapitre était prié d'accorder dispense du canon. Nous ignorons le résultat de cette instance, mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les curiaux poursuivirent leur entreprise, car, le 15 novembre 1819, les ouvriers étaient occupés à abattre le plafond, ce qui empêcha de célébrer, cette année là, la fête de saint Malo.

L'architecte Piernicoli voulait substituer au plafond une voute à la « volterrana », c'est à dire en brique et en mortier. Obligé, en conséquence, de boucher deux baies latérales, il aurait remplacé la fenêtre tripartite de la façade par une autre plus grande « a guisa di lunetta ». Le premier projet fut seul réalisé [1].

La présence de la Confrérie n'empêchait pas l'église de servir à d'autres fins; ainsi le 14 mars 1809, l'archiprêtre de Sainte-Marie la Ronde fut autorisé à y faire faire des exercices spirituels [2].

Sous Léon XII, les Jésuites rentrèrent dans le palais Borromeo. Ils devaient y demeurer jusqu'à nos jours, mais pour y diriger, suivant les temps et les vicissitudes de l'Eglise, trois institutions différentes. San-Macuto reprit son ancien rôle d'annexe à titre de chapelle.

La constitution du 17 mai 1824 par laquelle Léon XII rendait le Collège Romain à la Compagnie de Jésus, manifesta son intention de restaurer le Collège des nobles et de le lui confier comme autrefois. Dans une lettre du 1er novembre il développa cette idée et prescrivit les dispositions à prendre.

Après l'année du jubilé (1825), pendant laquelle c'était une tradition de ne pas déménager, les Jésuites vinrent s'installer au palais Borromeo (janvier 1826) [3], et y réunirent pour la première

[1] Arch. de Saint Pierre, Caps. 29, fasc. 117.

[2] *Ibid.*, busta 30.

[3] A cette occasion Cancellieri, qui mourut le 29 décembre 1826 à soixante-quinze ans, composa une poésie intitulée: *De collegio nobilium*

fois les collégiens le 23 avril 1827. L'archiconfrérie des curiaux, acquiescant au désir du recteur, quitta l'église San-Macuto pour transférer le siège de ses réunions à Santa-Lucia della Tinta.

La petite ruelle qui, venant de la place di Pietra, passait au chevet de l'église et aboutissait à la place S^t^-Ignace fut fermée, de sorte que San-Macuto se trouva enclos au milieu des dépendances du palais.

Le chapitre de S^t^-Pierre autorisa les Pères à n'ouvrir l'église au public que le jour de la fête du saint, et à la réserver par ailleurs à l'usage de leur collège [1].

Le tableau où Cerruti avait représenté s. Joseph, devint le centre d'une dévotion particulière. La fête du patronage y était celébrée solennellement le troisième dimanche après Pâques; elle fut érigée, en 1827, par la congrégation des rites au rang de fête double de première classe avec octave. François de Bourbon, comte de Trapani, frère du roi de Naples Ferdinand II, fit ses études au Collège des nobles où il était entré en 1838. En 1854, il fit don à la chapelle San-Macuto d'une lampe d'argent pour brûler devant l'autel de saint Joseph [2].

La révolution de 1848 causa aux Jésuites et au palais Borromeo une série d'aventures nouvelles. En mars Pie IX, qui essayait d'un gouvernement libéral, après avoir demandé aux Pères de s'éclipser, fit occuper les locaux du palais par des bureaux de l'administration pontificale. La tentative échoua; en novembre le Pape s'enfuit à Gaëte. Les républicains, maîtres du gouvernement,

adolescentium post annos LIIII Patribus societatis Jesu singulari beneficentia Leonis XII P. M. fauste feliciter restituto anno MDCCCXXVI elegia. Rome, 1826. Elle débute par ces vers:

Ædes alta, ingens, parvo conjuncto Machuto
Templo, ac Romano proxima Collegio.

[1] Moyennant 10 écus de cens annuel; accord du 13 juin 1828. Arch. de Saint Pierre. Lorenzini, reg. 19, f. 325.

[2] Galletti, ouvr. cité, t. I, p. 216, 219, 222, 227, 369, 489.

prirent le palais et Mazzini lui-même s'y installa. Après la chute de la république (juillet 1849), Pie IX établit au Palais l'office des Travaux Publics qu'il congédia en novembre 1850. Le déménagement s'opéra très lentement et ce fut seulement en juin 1851 que les Jésuites purent en reprendre possession, et à la fin d'octobre que le Collège des nobles y rentra, sous le nom de Collège Borromeo. Bientôt il dut partager le logis avec le Collège Germanique, établissement déstiné aux ecclésiastiques de langue allemande qui venaient étudier à Rome (29 juin 1853) [1].

Après 1870, le Collège Borromeo se retira dans une maison de campagne qu'il possédait à Tivoli et qui fut confisquée en 1873. L'héritier de son œuvre est actuellement le Collège de Mondragone fondé dès 1865.

Le palais Borromeo continua d'abriter le Collège Germanique. Il dut en outre recueillir les théologiens de l'Université Grégorienne, chassés du Collège Romain.

Enfin, en 1886, le Collège Germanique étant allé s'établir rue S.-Niccolò-da-Tolentino, l'Université Grégorienne occupa seule l'antique palais Gabrielli.

L'église San-Macuto sert de chapelle aux Pères Jésuites; ils l'entretiennent pieusement. Tous les ans les portes s'ouvrent au chapitre de Saint-Pierre qui vient, selon la tradition ininterrompue depuis 1516, chanter solennellement la messe de saint Malo.

Tel est l'état de choses actuel; il dure depuis trente ans; souhaitons pour San-Macuto, après tant de vicissitudes, qu'il dure éternellement.

B. Pocquet du Haut-Jussé.

[1] Galletti, ouvr. cité, t. I, p. 614. Les renseignements sur la période postérieure à 1849 nous ont été communiqués par le P. Galletti; nous lui adressons nos remerciements ainsi qu'au P. Gény, qui nous a fait visiter le palais Borromeo.

LA POLITIQUE DU SAINT-SIÈGE ET L'ÉLECTION DE POLOGNE

(1572-1573)

I.

L'écrasement de la flotte turque à Lépante fut si soudain et si complet que la Ligue catholique se trouva fort embarrassée d'utiliser sa victoire. A Rome, à Venise, on imaginait déjà les alliés maîtres du Péloponèse et même de Constantinople. Mais quand la première joie fut passée, vers la fin d'octobre 1571, les vainqueurs se sentirent très indécis. Préparés à lutter longuement contre la flotte turque, ils ne savaient où porter leur effort, maintenant qu'un seul combat leur donnait la maîtrise absolue de la mer. A défaut d'un plan de campagne patiemment mûri, divers objets pouvaient les attirer. Les habitants de la Morée offraient de se révolter contre la domination ottomane, et d'accueillir les troupes de Venise [1], mais les vaisseaux qui passaient en vue des côtes les voyaient fortement gardées, parcourues par des bandes de cavalerie turque prêtes à soutenir une attaque [2], car si la flotte était anéantie, l'armée de terre restait intacte et redoutable.

Certains voulaient s'installer immédiatement dans l'Archipel, tâcher de conquérir l'île d'Eubée, l'un des principaux magasins où les Turcs tenaient leur munitions. D'autres proposaient de s'établir

[1] Lettre du Cardinal de Rambouillet à Charles IX. Rome, 7 nov. 1571. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 191.

[2] Lettre de François de Noailles év. de Dax à Charles IX. Padoue, 14 nov. 1571. Charrière, p. 215

d'abord dans le golfe de Lépante et de s'emparer des châteaux qui le commandaient. L'accord ne se faisait pas, parce que les divergences d'avis provenaient de divisions profondes qui paralysaient la force des alliés. Venise et l'Espagne unies un instant devant le danger, voyaient leur ardeur refroidie dès que le péril devenait moins imminent. Chacune des deux puissances cherchait son propre intérêt et se souciait peu de celui de l'autre. La menace des Turcs pesait directement sur les possessions de Venise. L'Espagne s'en désintéressait. Elle ne désirait que s'établir solidement et avec le moins de frais possible sur la côte d'Afrique, car la domination sur la Méditerranée, à quoi l'Espagne prétendait, ne pouvait s'accommoder d'un partage avec les pirates algériens. Venise ne se prêtait pas à ces calculs. Elle demandait à son alliée une aide efficace que l'autre ne tenait pas à donner. En attendant une décision, les deux puissances restaient inactives. Dès l'automne de 1570, avant même que la Ligue fût conclue, la flotte chrétienne à laquelle le Pape, Venise, l'Espagne avaient fourni des galères, laissait sans rien tenter les Turcs emporter Nicosie et assiéger Famagouste [1]. A la victoire succéda une pareille inertie. De plus, des mésintelligences éclataient entre les chefs. Don Juan d'Autriche, qui commandait la flotte, ne trouvait pas Sébastien Venier amiral des Vénitiens assez docile à ses ordres [2]. Des difficultés surgirent au moment de partager le butin, parce que selon les Vénitiens, don Juan prétendait à la part du lion [3].

On pouvait donner des motifs plus avouables à l'inaction des alliés. Ils avaient chèrement acheté leur victoire par des pertes

[1] Le Card. de Rambouillet à Charles IX. Rome, 5 nov. 1570. Charrière, t. III, p. 124. Cf. sur ces événements: P. Herre, *Europaeische Politik im Cyprischen Krieg*. Leipzig, 1902.

[2] Le Card. de Rambouillet à Charles IX. Rome, 7 nov. 1571. Charrière, t. III, p. 193.

[3] Le Card. de Rambouillet à Charles IX. Rome, 19 nov. 1571. Charrière, t. III, p. 194.

beaucoup plus grandes qu'il ne paraissait au premier moment. Après s'être rafraîchie à Corfou, la flotte victorieuse se sépara prétextant l'approche de l'hiver, bien que l'arrière-saison fût cette année-là extrêmement belle [1].

La Turquie réparait ses ruines avec une grande activité, mettait sur le chantier une nouvelle flotte, qui, dès le printemps, pourrait tenir la mer. Devant cet ennemi puissant et résolu, la Ligue hésitante et divisée, ne semblait pas à la hauteur de son rôle. Pie V, réconforté par le succès de Lépante, dans lequel il voyait une miraculeuse approbation de Dieu, redoubla d'efforts pour réorganiser la Ligue et lui donner de nouveaux appuis. C'était une véritable croisade qu'il prêchait, avec un zèle et une ténacité qui ne tenaient pas compte des objections [2]. La guerre contre le Turc, considéré comme ennemi des Chrétiens, paraissait au Pape une œuvre si nécessaire et si méritoire qu'il n'imaginait pas de raison, de mauvaise volonté ou d'obstacle qui pût tenir devant les intérêts de la catholicité. Au prix d'une peine infinie il avait fait conclure la Ligue malgré l'égoïsme et le mauvais vouloir de l'Espagne [3]. Cette première réussite semblait devoir en amener d'autres. Quelques jours après la conclusion de la Ligue, la Toscane, Gênes, la Savoie, Mantoue, Parme, Lucques, Ferrare avaient donné leur adhésion. Le Pape ne doutait pas qu'après Lépante, attirées par le succès, les autres puissances, d'abord réfractaires, ne vinssent lui apporter leur appui. On ne pouvait se contenter d'une victoire, il fallait cette fois anéantir la puissance turque en Europe et pour cela lancer contre elle l'effort commun de la catholicité. Tout dévoué

[1] Fr. de Noailles, év. de Dax à Charles IX. Venise, 21 oct. 1571. Charrière, t. III, p. 206. — Padoue, 14 nov., ibid., p. 214.

[2] Cf. Cte. de Falloux, *Histoire de St Pie V.* Paris, 1851, t. II, chapitres XXIV-XXV; G. Grente, *Saint Pie V,* Paris, 1914, p. 177 et suiv.

[3] La Ligue fut signée le 20 mai 1571, avec « infinies difficultés et contradictions », par les ambassadeurs de Venise et d'Espagne. Le 25 mai les articles furent lus en consistoire et jurés. Cf. Charrière, t. III, p. 151.

à son plan d'une politique hautement idéaliste, Pie V espérait faire oublier aux nations catholiques leurs rivalités et leurs intérêts, et les amener à sacrifier tout cela pour la gloire de Dieu et du siège apostolique. Les souverains avaient d'autres points de vue que celui du Pape. L'intérêt personnel de Venise et de l'Espagne trouvait son compte aux plans du Souverain Pontife. La politique des autres Etats y montrait moins d'inclination.

Aussitôt la Ligue conclue, dès le mois de juin, Pie V nomma deux légats. Son neveu le Cardinal d'Alexandrie [1] était chargé d'aller remercier le roi d'Espagne et d'exciter en lui un zèle dont on avait déjà reçu des gages.

Ensuite le légat irait en Portugal puis en France, pour tâcher d'acquérir à la Ligue le concours de ces deux pays. Pendant ce temps le Cardinal Commendone recevait une mission analogue auprès de l'Empereur Maximilien et du roi de Pologne, dont le Pape tenait absolument à gagner l'appui [2]. La victoire de Lépante agrandit encore les espérances de Pie V. Le Pontife, depuis quelques années, rêvait d'attirer dans la Ligue contre les Turcs, Ivan le Terrible, tsar de Moscou. Il fut contraint de renoncer à cette idée, tant les renseignements qu'on lui fournit sur l'étrange personnage se trouvèrent décourageants [3]. Mais il continua à rechercher des alliés jusque chez les princes orientaux, le shah de Perse, l'imam de l'Yémen, le négus d'Abyssinie, et les exhorta à prendre les armes contre le sultan [4]. En même temps, il donnait à ses nonces et à ses légats des instructions plus pressantes [5], et comme le Cardinal

[1] Michel Bonelli créé Cardinal le 6 mars 1566. Pie V lui donna le nom de Cardinal d'Alexandrie, qu'il avait lui même porté.

[2] Laderchius, *Annales ecclesiastici*, t. XXIV, p. 431.

[3] Pierling, *La Russie et le Saint-Siège*. Paris, Plon, 1896, in-8°, t. I, p. 383 et 395.

[4] Ibid., p. 529-532.

[5] L'évêque de Caiazzo nonce en France au Card. Rusticucci. Langeais, 23 nov. 1571. Arch. Vat. Francia, IV, f. 150.

d'Alexandrie, retenu par les affaires qu'il négociait en Portugal, tardait à passer en France, Pie V chargea Antoine Marie Salviati, évêque de Saint-Papoul, d'aller en qualité d'internonce solliciter le concours de Charles IX en attendant la venue du Légat [1].

L'hiver de 1571-1572 se passa en négociations, qui répondirent mal aux espérances que le Souverain Pontife fondait sur elles. Partout les envoyés du Pape recueillaient de bonnes paroles dont les effets tardaient à paraître. De Pologne et d'Autriche venait peu d'espoir. Charles IX se montrait presque hostile. Il affirmait son dévouement au Saint-Siège, mais opposait l'épuisement et les troubles du royaume à toute demande de concours. Il refusait de sacrifier les privilèges de la France en Orient, et le commerce du Levant. Malgré les prières du Pape, de Venise et de l'Espagne, il envoyait François de Noailles évêque de Dax comme ambassadeur près du Sultan, au grand scandale de l'Europe catholique [2]. On parlait même de bien autres projets.

A ce moment les luttes religieuses s'apaisaient un peu en France. Le parti protestant avait depuis la paix de 1570 gagné beaucoup d'influence. Le roi suivait les directions de l'amiral de Coligny et bien loin de s'allier avec l'Espagne contre les Turcs, il songeait à une alliance avec les Turcs, qui combattraient dans la Méditerranée la flotte Espagnole, tandis que l'armée française attaquerait les Pays Bas. En attendant, Charles IX faisait agir les princes protestants d'Allemagne pour empêcher l'Empereur de donner son adhésion à la Ligue [3]. L'Europe était vaguement informée de tout cela, sans connaître d'ailleurs exactement les intentions du roi de France.

[1] Laderchius, op. cit., p. 533. Cf. aussi *Instructions au nonce Salviati,* Rome, 15 déc. 1571. Arch. Vat., Bibl. Pio, 231, f. 1 (copie).

[2] Charles IX à Fr. de Noailles év. de Dax. Durtal, 2 nov. 1571. Charrière, t. III, p. 209 (note).

[3] Charles IX à l'évêque de Dax, 19 janvier 1572. Charrière, t. III, p. 247 (note). — L'évêque de Dax à Charles IX. Raguse, 24 janvier 1572, et Constantinople, 10 juin, ibid., p. 247 et 273.

Mais, tant que cette menace pesait sur l'Espagne, Philippe II ne pouvait pas se lancer effectivement dans la croisade. Son abstention retenait l'Europe entière et menait à rien tout l'effort de Pie V. La mort du Pape, survenue le 1er mai 1572, sembla porter un dernier coup à son entreprise.

Pourtant Grégoire XIII, dès son élection (13 mai), manifesta le dessein de continuer la politique de son prédécesseur et d'accepter l'héritage de ses préoccupations [1]. La Turquie s'était refait une flotte. Malgré cela, l'été de 1572 se passa dans le calme. L'escadre espagnole demeurait à Messine inactive, malgré les pressantes exhortations venues de Rome. La division entre les alliés n'avait fait que s'accroître. Don Juan ne pensait qu'à employer ses vaisseaux à la conquête d'Alger et ne s'inquiétait pas d'abandonner les possessions de Venise à la merci des corsaires turcs. Philippe II d'ailleurs avait d'autres préoccupations, qui le détournaient cette année là d'attaquer la Turquie. La révolte des Pays Bas, qu'on savait soutenue par la France, donnait à craindre que Charles IX ne se déclarât contre l'Espagne. Il fallait garder les forces disponibles. Pour répondre aux instances du Pape, Philippe II ordonna à Don Juan vers la fin de juillet, d'aller rejoindre à Corfou le reste de la flotte alliée; mais l'été se termina sans un combat. Grégoire XIII prit des mesures pour que la même chose ne se reproduisit pas l'année suivante et redonna une nouvelle vigueur aux négociations diplomatiques.

L'un des premiers actes du nouveau pontificat fut de confirmer le Cardinal Commendone en sa charge de légat auprès du roi de Pologne et de l'Empereur [2]. Le légat se trouvait à Varsovie, où son

[1] Grégoire XIII déclara solennellement ses intentions dès son premier consistoire, le 30 mai. Cf. lettre du protonotaire de Médicis à Cosme Ier, 30 mai 1572, citée par Törne, *Ptolémée Gallio Cardinal de Come*. Paris, 1907, in 8°, p. 136 (note).

[2] Bref de Grégoire XIII au Card. Commendone, 17 mai 1572. Arch. Vat., Brevia. Arm. XLIV, t. XXI, f. 3.

éloquence avait en vain essayé de persuader au roi Sigismond Auguste et à la Diète, de se montrer favorables aux désirs du Souverain Pontife [1]. Les Polonais savaient à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de Venise et de l'Espagne. Ils prévoyaient que, dès que l'une de ces puissances verrait intérêt à se retirer de la Ligue, elle le ferait sans scrupules, abandonnant ses alliés à la fureur des Turcs. La Pologne ne tenait pas à attirer sur elle cet orage. De plus, elle trouvait assez d'occupations du côté de la Russie qui lui disputait la Livonie. Une trêve conclue garantissait la paix pour le moment, mais la situation n'était pas assez solide pour que la Pologne pût songer à se faire d'autres ennemis.

Donc les négociations se traînaient lentement, lorsque le Cardinal Commendone, vers le 10 juin [2], reçut le bref de Grégoire XIII [3], qui lui ordonnait de retourner à Vienne, pour traiter l'affaire de la Ligue avec une nouvelle vigueur. Le légat prit immédiatement congé du roi de Pologne et le 17 juin se mit en voyage [4]. Il fit route sans hâte, car il voulait régler certaines affaires avant de quitter le pays. Pendant ce temps, les plans du Souverain Pontife se modifiaient un peu ; de nouvelles instructions estimaient la présence du Cardinal plus nécessaire en Pologne qu'à Vienne [5], où le nonce Delfino continuait à parler de la Ligue et recevait de l'Empereur toujours les mêmes promesses vagues cachant le même mauvais vouloir [6]. La situation intérieure de la

[1] A. M. Gratiani, *La vie du Cardinal Jean François Commendon, traduite en françois par Monsieur Fléchier*. Paris, 1671, in 4°, p. 349, 356 et suiv.

[2] Le Card. Commendone à Grégoire XIII. Varsovie, 12 juin. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 15.

[3] 17 mai 1572. Arch. Vat., Brevia. Arm. XLIV, t. XXI, f. 3.

[4] Le Card. Commendone à Grégoire XIII. Varsovie, 17 juin. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 21.

[5] Giovanni Delfino, nonce à Vienne au Card. de Côme. Vienne, 17 juin. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 1.

[6] Giov. Delfino au Card. de Côme, ibid., f. 24, 37.

Pologne attirait la sollicitude du Saint-Siège. Sigismond Auguste paraissait mourant. Sa mort devait poser des questions graves, car il ne laissait pas de postérité. La couronne, élective en principe, était en pratique devenue héréditaire car la diète élisait l'héritier du roi défunt. Cette fois, l'absence d'héritier allait laisser le champ libre aux compétiteurs et exposer le royaume aux convoitises des étrangers.

Le Saint-Siège prenait à cette affaire un intérêt très vif. Le parti protestant se trouvait assez puissant et assez actif en Pologne pour imposer une relative liberté de conscience. S'il faisait un pas de plus et élisait un roi protestant, le pays entier échappait au pouvoir du Saint-Siège. Il fallait donc à tout prix mettre en avant un candidat catholique, qui élu avec l'appui du pape ne pourrait lui refuser ensuite de combattre l'hérésie dans son royaume.

Or, parmi les prétendants éventuels au trône de Pologne, on comptait l'empereur Maximilien qui avait déjà mis la cour de Rome dans la confidence de ses projets. A vrai dire, il n'aspirait pas à la couronne pour lui-même. Son titre impérial lui suffisait. Mais il avait de la famille à pourvoir. A l'aîné de ses fils Rodolphe, il venait de céder la couronne de Hongrie; il aurait aimé donner celle de Pologne au second, Ernest, gouverneur de Bohême. Il travaillait déjà depuis longtemps à réunir la Pologne à l'Empire. Sigismond Auguste, veuf d'Elisabeth d'Autriche sœur de Maximilien, veuf une seconde fois de Barbe Radziwill, ayant épousé en troisièmes noces en 1553 une sœur de sa première femme, Catherine d'Autriche, veuve du duc de Mantoue, on tenta à cette occasion de glisser dans le contrat de mariage une clause promettant le trône de Pologne à l'un des fils de l'Empereur, si Sigismond Auguste venait à mourir sans enfants. Le roi de Pologne refusa cette condition. Mais l'Empereur espérait par une autre voie parvenir au même résultat. Il entretenait en Pologne, un ambassadeur, Jean Cyrus, abbé de S^{t} Vincent

de Breslau, chargé de préparer les Polonais à se choisir un roi en Autriche à la prochaine vacance du trône [1].

Le roi et la reine de Pologne faisaient fort mauvais ménage et vivaient séparés [2]. En 1571 Sigismond Auguste se mit en tête de divorcer, pour épouser une fille d'honneur de sa sœur la princesse Anne. Il devait compter en cette affaire avec l'opposition du Pape, qui se refusait à casser un mariage parfaitement valide; et aussi avec celle de l'Empereur, qui ne pouvait accepter l'outrage fait à sa sœur et à sa maison. Pour gagner Maximilien, le roi de Pologne lui fit espérer qu'il adopterait un archiduc et le désignerait pour son successeur. L'empereur ne laissait pas d'envisager ce projet avec quelque complaisance. Il y eut à ce propos des négociations que Maximilien nia ensuite, mais dont on retrouve des traces certaines [3]. Commendone, alors à Vienne, s'opposa fort à ces desseins. Il voyait naturellement d'un mauvais œil tout ce qui pouvait amener l'empereur à accepter un divorce odieux pour une âme religieuse. Mais de plus, il connaissait trop la Pologne [4] pour prendre au mot les offres de Sigismond. Il prévoyait que celui-ci, dès qu'il aurait obtenu ce qu'il voulait, trouverait un moyen de se dérober. D'ailleurs les Polonais accepteraient difficilement cette adoption qui prétendrait contraindre leur choix. Dans l'intérêt même des ambitions autrichiennes, il fallait repousser les propositions du roi. Commendone s'y employa. Toute cette négociation s'évanouit d'elle même par la mort de la reine de Pologne. Mais à ce moment, la cour de Rome fut clairement informée des desirs de Maximilien. Aussi, quand parurent les présages de la mort prochaine du roi,

[1] Mémoires de Choisnin. *Collect. Michaud et Poujoulat*, t. XI, p. 394.

[2] Gratiani, op. cit., p. 222.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 14 janvier 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, p. 47-48. — Varsovie, 5 avril 1573, ibid., p. 135 — et Gratiani, op. cit., p. 346.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 14 janvier 1573. Polonia, t. III, cf. *pièce justificative* n° 5, p. 196.

Grégoire XIII envoya à Commendone des instructions très précises, lui ordonnant de rester en Pologne et de s'employer à faire élire non seulement un prince catholique, mais plus précisément un membre de la famille impériale [1]. On pensait bien qu'en échange de la couronne de Pologne l'empereur accorderait son concours actif contre la Turquie. La Pologne entrerait dans la Ligue à la suite de l'Autriche. C'était satisfaire à la fois les désirs de l'Empereur et ceux du Pape.

L'évêque de Torcello [2], nonce à Vienne, fut chargé de s'entendre avec l'Empereur. Maximilien accueillit ces avances avec joie et prudence. Il répondit hypocritement que le roi de Pologne allait mieux, qu'il n'était pas convenable de s'occuper de ces choses tant que Sigismond vivait. L'Empereur s'en remettait à la sagesse du légat Commendone pour faire ce qui paraîtrait à propos. Maximilien en un mot acceptait les offres du Pape, mais ne tenait pas à se découvrir. Quant à entrer dans la Ligue, il voulait d'abord attendre l'arrivée d'un ambassadeur, don Pietro Fajardo, qui venait d'Espagne [3].

Les instructions envoyées par le Saint-Siège redoublèrent le zèle du légat Commendone, qui ne les avait pas attendues pour amorcer quelques intrigues. Les hérétiques prenaient doucement le chemin de désunir le parti catholique. Ils se divisaient en un grand nombre de factions auxquelles les autres se laissaient attirer. A ces adhésions, les questions de personnes, d'amitiés, de parentés avaient plus de part que les convictions politiques ou religieuses, mais on pouvait craindre que, le moment venu, l'accord ne se fît entre huguenots en face des catholiques, incapables de résistance.

[1] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 31 mai 1572. Arch. Vat., Polonia, CLXXII, f. 6 (minute). — Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 17 juin 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 1.

[2] Giovanni Delfino, évêque de Torcello en 1563, transféré à Brescia en 1579, mort le 1er mai 1584.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 17 juin 1572. Arch. Vat., Germania, LXIX, p. 2-4.

Commendone voulut opposer à ces organisations protestantes un *bloc* assez uni et assez fort pour tirer à soi les hérétiques, plutôt que de se laisser dissoudre par eux. Il fallait commencer par former un petit groupe de gens puissants et décidés, capables de garder leur union secrète. Plus tard, quand ces chefs du mouvement jugeraient à propos de se déclarer, les isolés accourraient à eux comme à une forteresse [1].

En Pologne, l'évêque de Cujavie Stanislas Karnkowski était pour le légat [2], un auxiliaire désigné. Tous deux surent grouper quelques seigneurs décidés à n'approuver que l'élection d'un prince catholique et à suivre en cette affaire les directions du Saint-Siège. Albert Laski, palatin de Sieradz, apporta au parti sa grande influence, son audace, son ambition et un zèle de nouveau converti [3]. Il s'engagea par un serment solennel [4] à ne jamais accepter un roi hérétique. On pouvait compter aussi sur un ami de Laski, André Zborowski, personnage important et très catholique, auxiliaire d'autant plus précieux qu'on espérait avoir par lui quelque influence sur son frère Pierre, palatin de Sandomir, hérétique, et puissant dans son parti.

Parallèlement, Commendone s'assura des intelligences en Lithuanie. Depuis le commencement du XVI[e] s. la Lithuanie et la Pologne n'étaient liées que par un souverain commun à la fois roi de Pologne et grand prince de Lithuanie. Sigismond Auguste ayant imposé à la Lithuanie en 1569 l'union de Lublin, le grand duché se trouvait maintenant réuni à la couronne de Pologne. Il gardait

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Cracovie, 9 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 29-30.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 25 juin 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 25. Cf. aussi M[is] de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*. Paris, 1867, in-8°, t. II, p. 82.

[3] Elevé dans la religion réformée il embrassa le catholicisme en 1569. Cf. Noailles, op. cit., p. 82 (note).

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme, Sulejow, 25 juin, ut supra, p. 31-32.

il est vrai un gouvernement particulier. Mais l'union n'avait pas été réalisée sans soulever des protestations. Les Lithuaniens ne se résignaient pas volontiers à abandonner à la Pologne les quatre palatinats de Podlachie, de Volhynie, de Podolie et de Kiovie, dont la possession faisait entre les deux pays le sujet d'une contestation séculaire. On pouvait craindre que des tendances séparatistes ne se manifestassent, au moment d'élire un nouveau souverain.

La noblesse de Lithuanie plus forte et plus disciplinée que celle de Pologne semblait prête à obéir presque tout entière à l'impulsion que lui donneraient ses chefs. Or deux familles traditionnellement rivales et ennemies se disputaient le premier rang. Nicolas Radziwill duc d'Olika et Jean Chodkiewicz staroste de Samogitie étaient alors chefs de ces deux maisons. Le Cardinal Commendone, intimement lié avec l'un et avec l'autre, les avait tous deux convertis au catholicisme et leur inspirait une grande confiance. La haine de famille qui séparait les deux grands seigneurs ne présentait nullement le caractère d'une hostilité personnelle. Le légat parvint à faire la paix entre ses deux amis. Du même coup, Chodkiewicz se réconcilia avec le palatin de Vilna, son oncle et jusque là son mortel ennemi [1]. Celui-ci, bien qu'hérétique, montrait aussi les meilleures dispositions envers le légat [2].

Commendone disposait donc de quelques personnes sûres et puissantes à qui il put confier ses desseins. Il étudia avec elles l'état du royaume, se confia à leur dévouement et leur proposa d'élire un des fils de l'Empereur.

Une entrevue définitive eut lieu dans le plus grand secret. Pour ne pas exciter trop de soupçons, par de longues conférences dans la maison du Cardinal, on se donna rendez-vous dans une forêt, où le légat allait parfois se promener pendant les chaleurs. La

[1] Gratiani, op. cit., p. 391.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Cracovie, 9 juillet Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 35.

rencontre eut lieu « dans l'endroit le plus sombre et le plus retiré » [1]. Là, on convint de la marche à suivre. Les Lithuaniens songeaient à se séparer de la Pologne et à élire comme Grand Prince le troisième fils de l'Empereur, laissant la Pologne à l'archiduc Ernest. Le légat les fit renoncer à ces dangereux projets séparatistes [2] en leur montrant que la Pologne et la Lithuanie séparées perdraient une si grande partie de leur force, qu'elles se trouveraient pour ainsi dire livrées au bon plaisir des Turcs, des Moscovites ou des Suédois. On s'arrêta à un plan audacieux. Les Lithuaniens, sans s'occuper de la Pologne, devaient élire un des fils de l'Empereur. Puis on agirait par intimidation sur les électeurs polonais. Les Lithuaniens mettaient 25000 hommes au service de la cause impériale. En Pologne, Laski soutiendrait la candidature de l'archiduc, et recourrait aux armes s'il le fallait. L'Empereur aurait sur les frontières de Silésie et de Hongrie des troupes prêtes. Cet appareil imposant réduirait au silence l'opposition hérétique, qui sentant la partie perdue d'avance n'oserait sans doute pas même élever la voix. On pouvait être persuadé que la diète de Pologne accéderait au choix de la Lithuanie [3].

La négociation déjà fort avancée au moment où Commendone reçut du pape l'ordre de partir pour Vienne, s'acheva dans diverses entrevues que le légat eut avec ses partisans dans les endroits qu'il traversait, profitant des hasards du voyage pour recevoir qui lui plaisait sans exciter de soupçons [4]. Le Cardinal aurait eu des raisons pour se dispenser d'aller à Vienne [5]. Les nouvelles instructions

[1] Gratiani, op. cit., p. 393.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 20 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, p. 105. — Gratiani, op. cit., p. 394.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme, 20 août 1572, ut supra p. 107.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 25 juin 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, p. 25. — Cracovie, 9 juillet, ibid., p. 29.

[5] Ibid., p. 32.

du Pape l'autorisaient à rester en Pologne; d'autre part, les chefs du parti catholique cherchaient à le retenir. C'était, disaient ils, le moment précis où la présence du légat allait devenir spécialement nécessaire, en Pologne, car le roi paraissait à l'extrémité. Pourtant cet état pouvait se prolonger quelque temps et le légat ne voulait pas qu'on pût lui faire reproche d'attendre ouvertement la mort du roi. Du reste il désirait s'entendre avec l'Empereur, dans l'intérêt même de l'entreprise. Il résolut donc de continuer son voyage [1].

Il partit de Cracovie le 12 juillet. Le jour même il fut avisé que Sigismond Auguste paraissait au plus mal et qu'on attendait sa mort d'heure en heure. Commendone craignant que l'événement ne déchaînât des troubles dans le royaume, et souhaitant que ces désordres ne le trouvassent pas sur les chemins, se retira dans un château bien défendu nommé Tinniz, à deux lieues de Cracovie. Il apprit dans la nuit [2] que le roi était mort.

Naturellement, le légat ne songea plus à continuer son voyage; mais sans perdre un instant, il fit partir pour Vienne son secrétaire, Antoine Marie Gratiani, et le chargea d'exposer à l'Empereur tout le détail de la situation et de s'entendre avec lui sur les moyens d'assurer l'exécution d'un plan si bien préparé. Maximilien donna audience à l'envoyé le lundi 21 juillet [3]. « Je luy conseillay de la part du légat, dit Gratiani, d'envoyer promptement des ambassadeurs qui fussent considérables par leur naissance, par leur sagesse et même par la magnificence de leur train, et surtout par leur zèle pour la religion catholique; de dépescher un courrier à Albert Laski, avec des lettres fort obligeantes, pour le confirmer dans ses bonnes résolutions; de luy faire tenir secrètement quelque argent pour lever

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 17 juin 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 1.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Tinniz, 12 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 37.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 70.

des gens de guerre et de s'avancer luy-mesme, avec quelques troupes de cavalerie vers les frontières, ou d'y envoyer le prince Ernest son fils. Je l'exhortay sur toutes choses de faire savoir promptement ses résolutions à Chodkiewicz et à Radziwill, et je luy fis comprendre que si ce jeune prince estoit esleu duc de Lithuanie, si Laski de l'autre costé se declaroit pour luy avec un grand parti, et si l'on voyoit paroistre une armée sur la frontière, Ernest seroit infailliblement roy de Pologne, avant que ses compétiteurs eussent le temps de former leur brigue..... Qu'il falloit presser l'affaire;..... que Commendon estoit persuadé que le bon succès de ce projet dépendoit absolument de la promptitude de l'exécution, et que si l'on donnoit le temps au peuple de se rendre maistre de la République, le peu d'inclination qu'il avoit pour les princes d'Allemagne et pour la maison d'Austriche en particulier, rendroit les choses très difficiles » [1].

Pendant ce temps le Cardinal Commendone commençait par s'installer en lieu sûr, au monastère de Sulejow, dans le palatinat de Sieradz, sous la protection de son ami Laski. Le parti protestant, dirigé par le palatin de Cracovie, Jean Firley, se serait volontiers débarrassé d'un adversaire si gênant. La diète réunie à Cracovie le 14 juillet dépêcha au légat deux ambassadeurs chargés de lui exposer que l'on connaissait l'affection qu'il portait à la Pologne; mais qu'à cause des troubles du royaume, par crainte de quelque désordre, on le suppliait de bien vouloir se retirer hors des frontières. Commendone répondit doucement qu'il était heureux que l'on rendit justice à son amour pour la Pologne; qu'il serait toujours soumis aux ordres du sénat et de la diète, mais ne pouvait admettre en ce cas l'autorité d'une assemblée provinciale; enfin qu'il lui était impossible de sortir de Pologne sans l'ordre du Pape [2]. Il

[1] Gratiani, op. cit., p. 398.

[2] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 69-71.

continua à recevoir des visites, à se faire renseigner et à travailler sans bruit pour l'Empereur.

Il était trop tôt encore pour dévoiler ses plans. On ne savait ni où ni quand se ferait l'élection. Il fallait attendre que tombât la première effervescence. Commendone commença par calmer certains de ses partisans trop zélés, les Zborowski, qui par haine du palatin de Cracovie plus encore que par dévouement à l'Empereur, n'auraient pas demandé mieux que de déchaîner une guerre civile [1]. D'ailleurs, le Cardinal ne pouvait pas faire campagne officiellement pour la maison d'Autriche. L'orgueil polonais n'aurait pas admis que le Saint-Siège prétendit lui imposer un roi. Le légat devait se borner à prôner un prince catholique. Aux Polonais de lire entre les lignes ce que cela signifiait. Commendone n'avait pour l'instant qu'à rester dans sa retraite. Il ne pouvait pas avouer ses instructions secrètes. Il en attendait d'autres, officielles, qu'il pût montrer, parlant seulement de la cause catholique sans nommer l'Empereur, et qu'on devait envoyer de Rome, avec un certain nombre de brefs, de couleur aussi neutre, destinés à solliciter officiellement l'appui de ceux sur qui on savait déjà pouvoir compter [2].

Depuis près de deux siècles que la couronne de Pologne demeurait en fait héréditaire dans la famille des Jagellon, le royaume avait perdu l'habitude des interrègnes. On ne savait plus quelles règles suivre pour procéder à l'élection d'un nouveau roi. Les vieilles lois, tombées en désuétude n'avaient pas été remplacées. On discutait aussi pour savoir qui devait gouverner l'état pendant l'interrègne et, à ce propos, une terrible rivalité opposait l'arche-

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 65-67.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 26 juillet. Arch. Vat., Polonia, t. II. f. 48. Cf. les brefs adressés à l'archevêque de Gnesne (29 juillet) aux archevêques et évêques de Pologne (30 et 31 juillet), dans Theiner, *Annales ecclesiastici*, Rome, 1856, in fol., t. I, p. 38-39.

vêque de Gnesne [1], primat de Pologne, au grand maréchal du royaume [2]. Chacun pouvait mettre en ligne des partisans prêts à en venir aux armes, car une foule de rivalités personnelles, locales, religieuses, venaient compliquer la question [3]. Les diètes provinciales se réunissaient, tranchaient les questions comme seule aurait pu le faire une diète générale agissant au nom de toute la Pologne [4], se contredisaient l'une l'autre, et prenaient à la hâte des décisions qu'aucun effet ne pouvait suivre. Le pays surexcité craignait une attaque prochaine de la part des Russes ou des Turcs. Enfin la peste sévissait dans toute la Pologne, rendant les communications très difficiles et terrorisant le peuple par la peur de la contagion. Le désordre s'aggravait encore par la perspective d'un long interrègne, car aucun candidat ne semblait susceptible de réunir sur soi tous les suffrages.

Malgré son dévouement à la cause impériale, le légat Commendone devait reconnaître que la candidature de l'archiduc trouvait les Polonais peu enthousiastes. Tous les hérétiques lui étaient absolument hostiles et voulaient un roi huguenot. Beaucoup de catholiques portaient aussi à la maison d'Autriche, par tradition, une haine irréductible, que de bonnes raisons venaient renforcer. Nommer roi de Pologne un membre de la famille impériale équivalait presque, disait-on, à livrer la Pologne à l'empire. Soutenu par la puissance de son père, le nouveau roi voudrait organiser en Pologne un pouvoir à l'autrichienne, il tâcherait de rendre la couronne héréditaire dans sa maison et enlèverait aux Polonais leurs privilèges. La récente absorption de la Bohême et de la Hongrie par l'Empire

[1] Jacques Uchanski, Evêque de Chelm en 1551, transféré à Wloclawek en 1561, puis à Gnesne en 1562. Il mourut le 5 avril 1581 (Eubel, *Hierarchia*).

[2] Jean Firley de Dombrowiça, palatin de Cracovie.

[3] Mis de Noailles, op. cit., t. II, ch. XX.

[4] Ibid., p. 21 et suiv.

venait appuyer ces craintes [1]. On disait de plus qu'un roi autrichien apporterait les habitudes orgueilleuses de sa famille, qu'il voudrait s'entourer d'une cour allemande, ce qui, étant donné l'antipathie entre Polonais et Allemands ferait naître certainement des désordres [2]. L'hostilité contre l'Autriche allait si loin, qu'à l'assemblée de Lowicz, des voix s'élevèrent pour déclarer traitres et ennemis de la patrie ceux qui voudraient parler de la candidature autrichienne [3].

Les autres candidats ne soulevaient pas tant de haines, mais il en surgissait chaque jour de nouveaux et aucun ne paraissait capable d'entraîner l'unanimité des suffrages. Le Tsar de Moscou, Ivan le Terrible, s'était rendu odieux par sa bizarrerie et sa férocité, mais certains pensaient à élire un de ses fils. Cette solution aurait eu l'avantage de régler à l'amiable la question de la Livonie.

Le fils du roi de Suède, un enfant de six ans, avait des partisans qui espéraient en cas de succès, accaparer le pouvoir à leur profit. Le jeune prince avait pour mère une sœur du feu roi et cette origine lui attirait certaines sympathies, mais aussi lui enlevait la faveur de ceux qui voulaient, pour une fois qu'on en avait l'occasion, prouver que la couronne de Pologne était élective et refusaient de rien accepter qui ressemblât de près ou de loin à des droits héréditaires. Les fauteurs du duc de Prusse fondaient sur son jeune âge et sur sa faible intelligence [4] l'espoir de gouverner à leur mode sous son nom. On parlait encore, comme candidats éventuels, du duc de Saxe, du duc de Lignitz qui descendait des anciens rois de Pologne, d'Etienne Bathory voïvode de Transylvanie, du duc d'Anjou

[1] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 62.

[2] Ibid., f. 63.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er août. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 76.

[4] « ... per essere giovanetto et d'ingegno assai stupido ». Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet. Polonia, t. II, f. 61.

frère du roi de France, du marquis d'Anspach, de la maison de Brandebourg [1], mais on n'attachait pas à ces candidatures plus d'importance qu'il ne fallait. Un parti, enfin, voulait choisir son roi dans la noblesse polonaise; mais, il semblait douteux qu'il pût parvenir à son but, car les jalousies empêcheraient les Polonais de consentir à l'élévation de l'un d'entre eux [2].

Selon les plans de Commendone exposés par Gratiani à l'Empereur, on devait profiter de l'indécision générale pour imposer l'archiduc par la force. Les Polonais accepteraient le fait accompli faute d'avoir un candidat digne d'attirer les votes. L'essentiel était d'agir vite et sans laisser aux adversaires le temps de prendre leurs dispositions.

L'Empereur, dans son entrevue avec Gratiani avait paru reconnaissant du zèle dépensé par le légat et fort disposé à suivre le plan qu'on lui montrait, mais au fond de lui-même, il trouvait les procédés un peu excessifs et jugeait dangereux de se lancer sans réfléchir dans une affaire de si grande importance [3].

Il lui répugnait d'employer la force, par indécision et par timidité de caractère, mais aussi parce qu'il pensait arriver au même résultat par des moyens plus pacifiques [4]. Pendant que le Cardinal Commendone travaillait en Pologne, Maximilien avait aussi dans le royaume un ambassadeur, l'abbé Cyrus, qui, complètement en dehors du légat, menait d'autres intrigues. Cet abbé, soit qu'il ne se rendît pas un compte véritable de la situation, soit qu'il fût de ceux qui préfèrent dire des choses agréables plutôt que des choses vraies, repré-

[1] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, II, f. 73. — Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er août 1572, ibid., f. 82.

[2] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet, ibid., f. 73.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 70.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, octobre 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, p. 197.

sentait la cause de l'archiduc comme munie de toutes les chances de réussite et se gardait bien de parler de l'hostilité farouche que la Pologne manifestait à l'égard de la maison d'Autriche. D'autre part, les ennemis du légat avaient sû le desservir auprès de l'Empereur [1]. Cyrus, désireux d'un succès qui fût son œuvre personnelle, travaillait de toutes ses forces à faire prévaloir ses plans sur ceux de Commendone [2]; et comme il proposait des moyens plus faciles et plus conformes aux inclinations de l'Empereur, celui-ci fut tenté de se rendre à ses conseils. Aussi, au lieu d'envoyer vers la frontière les troupes que demandait le légat, il nomma deux grands seigneurs de Bohême, Ladislas de Pernstein et Guillaume de Rosenberg, pour aller solliciter officiellement en Pologne les suffrages du sénat et de la diète; et en attendant le départ de ces deux ambassadeurs, il chargea immédiatement de leur préparer le chemin, un certain nombre d'agents porteurs de lettres autographes, adressées à divers seigneurs [3]. En même temps, il négociait avec les princes d'Allemagne pour les amener à soutenir la candidature de l'archiduc, et tâchait d'utiliser les bonnes dispositions du Saint-Siège pour se faire accorder deux chapeaux de cardinaux, dont il se servirait comme d'appât afin d'attirer les évêques polonais à la cause de l'Autriche [4]. D'avance sûr du succès, il accueillait aveuglément de fausses nouvelles venues de Pologne, qui lui annonçaient le ralliement à ses intérêts de seigneurs en réalité hostiles [5].

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 14 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 275.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 111.

[3] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 27 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 50. — Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet. Germania, t. LXIX, f. 71-81.

[4] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 27 juillet, ut sup., f. 51. — Le Card. de Côme à Delfino. Rome, 30 août. Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 44.

[5] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 53-54 et f. 60.

Le Card. Commendone, toujours retiré au monastère de Sulejow, s'aperçut bientôt que l'Empereur se faisait des illusions et suivait de mauvais conseils. Non seulement il ne s'occupait pas d'envoyer une armée sur la frontière, mais les ambassadeurs désignés tardaient à venir, les Lithuaniens ne recevaient pas de réponse à leurs offres, et Laski, que le légat avait recommandé à l'Empereur comme l'élément essentiel de toute la combinaison, commençait à se dépiter de n'entendre parler de rien. Enfin Commendone apprenait les intrigues de Cyrus [1]. Il prévoyait que ces fausses manœuvres auraient pour résultat de détruire toutes les chances de l'archiduc Ernest. Il s'en désolait, parce qu'il était vraiment très dévoué à l'Empereur; de plus il ressentait de l'amertume en voyant combien peu de gré on lui savait de la peine qu'il avait prise. Il continuait pourtant à s'employer pour la cause autrichienne, fidèle aux instructions données par Grégoire XIII et ne cherchant de satisfaction que dans l'accomplissement de ce devoir [2]. L'abbé Cyrus, maintenant, gouvernait seul les affaires autrichiennes, sans s'occuper du légat Commendone, pour qui on avait si peu d'égards, qu'un seul des envoyés impériaux alla lui rendre visite, et encore ne lui parla-t-il de rien d'important [3]. Cyrus, fondant peu d'espérance sur les chances d'une élection, avait imaginé un autre plan. Il s'agissait de faire élire l'infante Anne, sœur du feu roi, à cette condition qu'elle épouserait l'archiduc [4]. C'était donc à Ploçko, dans l'entourage de la princesse, que se faisait cette négociation, et pour se tenir un peu informé, le légat y avait envoyé son secrétaire Gratiani.

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 111.

[2] Ibid., f. 112.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 oct. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 197.

[4] Cette idée d'un mariage entre l'Infante et l'archiduc était d'ailleurs antérieure à la mort de Sigismond Auguste. On voit déjà l'abbé Cyrus s'en occuper en 1570. Cf. Biaudet, *Le Saint-Siège et la Suède*, études politiques, t. I, p. 211.

A vrai dire, le plan de l'abbé Cyrus trouvait quelques partisans. Ceux que Commendone avait attirés à la faction de l'Autriche n'attendaient rien de bon d'une élection [1]. Comme ils voulaient avant tout un roi catholique, ils avaient songé d'abord à chercher un candidat plus populaire que l'archiduc. L'évêque de Cujavie pensa un moment à faire élire le second fils du tsar, Féodor, avec l'espoir qu'il se convertirait peut-être au catholicisme, en raison de la haine que les orthodoxes ressentent à l'égard des protestants. Mais Chodkiewicz s'opposa absolument à cette candidature, à cause d'une antipathie personnelle qui le séparait du tsar Ivan.

Alors l'évêque de Cujavie se rallia au nouveau projet autrichien [2], sans enthousiasme, comme à un pis aller, au seul moyen qui restât d'assurer à la Pologne un souverain catholique. Commendone, consulté, ne cacha pas qu'il voyait là peu de chances de réussite. L'Infante, pleine de catholicisme et de vertus, mais peu intelligente et sans autorité, avait contre elle tous les ennemis du feu roi, et tous les adversaires de l'hérédité en Pologne. Ses projets de mariage trouveraient beaucoup d'opposition dans le royaume. Il fallait bien se garder d'engager une pareille entreprise sans s'être assuré le concours des chefs catholiques. Tout dépendait de leur bonne volonté [3]. Mais, sans se laisser troubler par ces sages raisonnements, l'abbé Cyrus chantait victoire et les envoyés autrichiens faisaient savoir à l'Empereur que ses affaires continuaient d'être en bonne voie [4].

Ces affaires, en réalité, se trouvaient fort compromises. L'Empereur seul ne s'en doutait pas. L'hostilité à son égard ne faisait

[1] Gratiani au Card. Commendone. Août (vers le 20), Ploska. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 117.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Polonia, t. II, f. 136.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 136-137.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Possonio, 2 oct. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 174.

que croître. Les grands seigneurs Polonais et Lithuaniens acquis par Commendone à la cause impériale, blessés que l'Empereur tint d'eux si peu de compte avaient vu leur zèle décroître et offraient maintenant leurs services à d'autres partis [1]. Des bruits absurdes, mais révélateurs des sentiments populaires, couraient à travers la Pologne. Maximilien par exemple ayant écrit à certains seigneurs pour leur recommander ses fils, en général, on en avait conclu que l'Empereur voulait envoyer en Pologne plusieurs archiducs qui s'installeraient dans le royaume et en dévoreraient les revenus [2]. On faisait encore circuler dans le pays des lettres supposées, soi-disant écrites par des habitants de Bohême et de Silésie, qui se plaignaient de l'état d'oppression où les réduisait l'Autriche et qui exhortaient les Polonais à ne pas s'exposer à un sort pareil [3].

Les deux ambassadeurs impériaux Pernstein et Rosenberg furent mal reçus, lorsqu'ils arrivèrent en Pologne, au commencement de septembre, suivis d'un train trop magnifique. L'hérétique Firley commença par leur refuser l'entrée de Cracovie [4]. Le palatin de Sandomir, Pierre Zborowski, les accueillit, mais, sous prétexte de leur donner des gardes et de les honorer, il les retint en réalité prisonniers [5], ne leur laissant voir personne, jusqu'à ce que le sénat leur eut assigné comme résidence la petite ville d'Urzedow, avec défense d'en sortir avant la diète d'élection [6].

Les agents impériaux vinrent encore empirer par d'incroyables maladresses une situation déjà si grave. L'un d'eux, Armand Gas-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 27 sept. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 168.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 113.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 19 sept. 1572. Arch., Vat., Polonia, t. II, f. 133.

[4] Noailles, *Henri de Valois et la Pologne,* t. II, p. 90.

[5] Gratiani, op. cit., p. 409.

[6] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 19 sept. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 130-131.

tald, eut l'imprudence de faire porter à Pernstein et à Rosenberg une lettre de Cyrus, écrite sans chiffre, qui racontait les négociations pour l'élection de l'Infante. Le messager, un juif, probablement gagné d'avance, se laissa arrêter dans les bois près de Radom [1]. Le paquet fut aussitôt remis au palatin de Sandomir. Il en résulta un scandale énorme, car la lettre interceptée fut divulguée dans toute la Pologne. Le légat apprit ainsi non sans colère, que le nonce Portico travaillait en cachette avec l'abbé Cyrus et se trouvait compromis dans l'affaire. Bien que le nonce ne fût aucunement chargé de s'occuper de l'élection, son ingérence compromettait toute la diplomatie pontificale, Commendone, et même les ambassadeurs étrangers, qu'on voulut expulser de Pologne à la faveur du scandale [2].

Tout maintenant se tournait contre l'Autriche. Et cette hostilité, que tous montraient envers elle, devenait d'autant plus dangereuse, qu'il existait un candidat sur lequel se concentraient les sympathies et les espoirs des catholiques et de tous ceux que l'Empereur avait déçus. Ce candidat était le duc d'Anjou, Henri de Valois, frère du roi de France.

Sa candidature fit d'abord peu de bruit. Dans les premières diètes provinciales réunies pendant l'interrègne, on prononça le nom du duc d'Anjou comme celui de tant d'autres princes. On savait qu'il avait remporté des victoires, et il bénéficiait de la gloire dont le roi de France était entouré. Mais on regardait comme peu probable que la Pologne fît venir un roi de si loin. Pourtant, secrètement préparée de longue main, habilement présentée et défendue, la candidature française fit des progrès sûrs et constants. Puis,

[1] Gratiani au Card. Commendone. 20 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 153 et suiv. — (*Pièce justificative* n° 3, p. 186).

[2] Gratiani au Card. Commendone. 20 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 153. — Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 sept. 1572. Polonia, t. II, f. 171-172.

tout d'un coup, vers le commencement de septembre, quand tout le monde commença à se dégoûter de l'Autriche, quand d'autre part on apprit que le roi de France envoyait des ambassadeurs chargés de solliciter les voix des Polonais, la popularité du duc d'Anjou crût dans de telles proportions, que ce prince sembla bientôt capable de retenir tous les suffrages. L'Infante, disait-on, lui était favorable. De tous côtés on vantait ses qualités. Ses succès contre les huguenots plaisaient aux catholiques, et sa valeur militaire célèbre dans toute l'Europe faisait espérer en lui un roi guerrier, qui conduirait la Pologne dans sa lutte contre la Russie. L'amitié entre la France et la Turquie semblait un gage de paix avec le Grand Turc. Les protestants redoutaient un peu le duc d'Anjou pour les mêmes raisons qui le faisaient aimer des catholiques. Mais ils le préféraient à un prince autrichien, d'autant plus qu'amené si loin de France, il ne pourrait pas en faire venir les forces qui seraient nécessaires pour opprimer son nouveau royaume [1]. Enfin Gratiani, après s'être entretenu avec plusieurs partisans du duc d'Anjou, pouvait écrire à Commendone, le 20 septembre, qu'il fallait regarder la cause de l'archiduc comme à peu près désespérée [2]. Il restait un seul espoir. Peut-être le palatin de Cujavie, l'hérétique Firley, par haine pour Zborowski, qui patronnait le duc d'Anjou, se déciderait-il à prendre en main la cause de l'archiduc Ernest. Mais accepter ce concours, c'était faire le jeu des hérétiques. S'ils accordaient leurs suffrages à l'archiduc, ils se feraient en paiement concéder des libertés et des privilèges que le Saint-Siège ne pouvait approuver et qui seraient un danger pour la Pologne catholique. Alors, songeant aux instructions qu'il avait reçues: « qu'il employât tout son zèle à faire élire un fils de l'Empereur, mais, s'il

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 138-139.

[2] Gratiani au Card. Commendone. 20 sept. 1572. Polonia, t. II, f. 153. (*Pièce justificative* n° 3, p. 186).

voyait que l'affaire ne pouvait réussir, qu'il prit pour but l'élection d'un roi catholique », le légat Commendone se résolut de demander à Rome comment il devrait agir à l'égard du duc d'Anjou [1].

II.

En même temps qu'il chargeait le légat Commendone et le nonce à Vienne Delfino de négocier l'entrée de l'Empereur dans la Ligue contre les Turcs, Grégoire XIII manifestait l'intention de reprendre avec le roi de France des négociations analogues. Mais le Cardinal d'Alexandrie, envoyé au mois de janvier précédent à la cour de France pour la même affaire, en avait rapporté des paroles si peu encourageantes, et il y avait si peu de chances pour que Charles IX eût changé d'avis, que le pape embarrassé, tout en annonçant l'envoi d'un légat, attendait un prétexte qui lui permît de reprendre les pourparlers.

Les événements ne paraissaient pas de nature à rendre le roi de France plus favorable aux projets du Pape. C'était le moment où Grégoire XIII refusait obstinément la dispense sollicitée par Charles IX pour le mariage de sa sœur Marguerite avec le roi de Navarre. C'était aussi l'époque où le parti protestant et Coligny avaient pris sur le roi une influence qu'attestait ce projet de mariage. Il semblait peu probable que Charles IX se laissât toucher par les prières du Souverain Pontife. Pourtant, l'été passait, et si l'on continuait de ce train, il fallait prévoir qu'on ne serait pas encore prêt à faire quelque chose l'année suivante. Il devenait urgent de prendre une décision et de commencer les préparatifs.

Vers le 20 août, Férals [2] ambassadeur de France à Rome fut averti, que le Pape avait réuni, avec le Cardinal de Côme secré-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 22 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 162.

[2] François Rougier, baron de Ferals.

taire d'Etat, les Cardinaux de Lorraine, Morone, Pacheco et Madruzzo, pour s'entretenir avec eux de la Ligue. Deux ou trois jours après, le Cardinal de Lorraine invita l'ambassadeur à venir lui parler dans un jardin qu'il louait pour s'y promener. Là, le Cardinal exposa que Grégoire XIII, inquiet des préparatifs que les Turcs faisaient, à ce qu'on disait, pour le printemps, avait décidé d'envoyer un légat vers le roi de France. Férals, conformément aux instructions reçues, répondit qu'il était fort inutile de faire les frais d'un légat si on ne comptait proposer rien de nouveau. Certainement le roi de France ne romprait pas avec la Turquie si la Ligue ne lui offrait pas de compensations. Le Cardinal estima ces prétentions fort légitimes et annonça à Férals que le Pape désirait lui faire part de ses décisions [1]. En effet, dans une audience donnée le 26 août, Grégoire XIII déclara qu'il avait désigné le Cardinal Fulvio Orsini comme son légat en France. Férals répéta au Pontife ce qu'il avait déjà dit au Cardinal de Lorraine, à savoir, que le mauvais état des affaires de France ne permettait pas au roi une action à l'extérieur; que, de plus, rompre avec le Turc serait priver le royaume de son plus beau trafic, le commerce du Levant. Il appartenait à l'Empereur, qui avait des intérêts personnels en jeu, d'entrer d'abord dans la Ligue; le roi de France verrait plus tard ce qu'il devrait faire [2]. Ces paroles auraient eu de quoi décourager. Mais depuis peu, le Pape espérait beaucoup d'un plan destiné à lui concilier les bonnes grâces de Charles IX. Il avait appris que le roi de France prétendait pour son frère d'Anjou à la couronne de Pologne, et, dans une lettre au nonce Salviati, le Cardinal de Côme glissait cette phrase: « Le Pape désire que l'on fasse considérer au roi de France que Sa Sainteté a une grande influence en Pologne, non seulement sur les électeurs

[1] Férals à Charles IX. Rome, 26 août 1572. Bibl. Nat., fr. 16040, f. 184-185.

[2] Férals à Charles IX. Rome (fin août). Bibl. Nat., fr. 16040, f. 188.

ecclésiastiques, mais encore sur beaucoup de laïcs; qu'en plus du nonce ordinaire, le Pape a dans ce pays le légat Commendone, qui interviendra dans les assemblées et aura grande autorité dans l'affaire de l'élection, et que, pour cela, il serait fort à propos que le roi très chrétien sollicitât les bons offices de Sa Sainteté »[1].

Depuis plusieurs années déjà, le duc d'Anjou attirait sur lui la bienveillance du Saint-Siège. Deux victoires remportées à dix-huit ans sur les Huguenots, à Jarnac et à Montcontour, lui donnaient une attitude de jeune héros catholique dont on attendait beaucoup. Pie V pour l'honorer, lui avait envoyé l'épée et le chapeau bénits dans la nuit de Noël 1569 [2]. Depuis, sachant que Catherine de Médicis rêvait d'un royaume pour son fils, Pie V s'était intéressé à divers projets. Selon un plan imaginé par les Guise, il s'agissait, avec l'aide de l'Espagne, de conquérir l'Angleterre, d'en chasser « la mauvaise femme » Elisabeth et d'y établir Marie Stuart, qui épouserait le duc d'Anjou et rétablirait le catholicisme. Le Pape montra beaucoup d'enthousiasme pour cette idée [3].

Au lieu de combattre l'Angleterre, Charles IX se lia à elle par un traité. Il fut même question d'un mariage entre Elisabeth et le duc d'Anjou. Contre ce projet hérétique, les catholiques en proposèrent un autre pour retenir le prince dans la bonne voie. Le Pape y aida de toutes ses forces. Il s'agissait cette fois de marier le duc d'Anjou à une fille du roi d'Espagne convenablement dotée d'un royaume; et la diplomatie pontificale s'ingéniait à chercher lequel de ses états le roi d'Espagne pourrait consentir à donner à son futur gendre: la Sardaigne, le Milanais, Naples ou la Franche

[1] Le Cardinal de Côme au nonce Salviati. Rome, 11 août 1572. Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 42 (copie).

[2] Bref de Pie V au duc d'Anjou. 18 fév. 1570. Arch. Vat., Brevia. Armoire XLIV, t. XIX, f. 135.

[3] Calendar of State papers 1569-71. Norris à Elisabeth. 15 juin 1570. n° 1005, parag. 2. — Le nonce Ormaneto au Card. de Côme. Madrid, 18 sept. 1572. Arch. Vat., Spagna, t. XVI, f. 98.

Comté [1]. Il est à peine besoin de dire que le roi d'Espagne ne songeait à céder aucun de ses Etats. La bonne volonté pontificale se dépensait en vain. Aussi accueillit-elle avec joie l'idée de faire le duc d'Anjou roi de Pologne. Ce projet semblait plus réalisable que l'autre et offrait des avantages certains.

Depuis longtemps Catherine de Médicis cherchant un royaume pour son fils et passant en revue tous les états de l'Europe avait pressenti quelques chances du côté de la Pologne. Le roi de Pologne avait du reste fait lui-même les premiers pas. Dès 1566, pour s'assurer l'aide de la France, dans une querelle de préséance qui le mettait aux prises avec le roi de Portugal, Sigismond Auguste eut l'idée de faire dire par son secrétaire à monsieur de Tournon [2], ambassadeur de France près du Saint-Siège, que n'ayant pas d'héritiers, il aurait l'intention de faire « tumber au sang de France sa couronne » [3], si Charles IX consentait à lui prêter appui. La reine mère écouta la proposition avec un intérêt dont sa lettre à Tournon fournit la preuve. Elle ne voulut pas s'engager pour l'instant. Son fils était trop jeune et elle désirait ne pas se brouiller avec le roi de Portugal, en soutenant son rival, sans être sûre que l'offre fût sérieuse. Mais elle donna à Tournon des instructions détaillées, l'invitant à reparler de ce projet au secrétaire du roi de Pologne et à lui faire bonne chère : « et soubz main, ajoute la reine, si vous voyez qu'il y ait quelque apparence en ceey, le ferez entretenir par Vigenaire [4], qui mectra peine de se rendre

[1] Le nonce Ormaneto au Card. de Côme. Madrid, 18 nov. 1572. Arch. Vat., Spagna, t. XVI, f. 176. — Le Card. Orsini au Card. de Côme. Paris, 7 déc. 1572. Francia, t. V, f. 343.

[2] Just de Tournon, comte de Roussillon.

[3] Catherine de Médicis à Tournon. Paris, dec. 1566. La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis,* t. II, p. 404-405.

[4] Blaise de Vigenère, alors secrétaire de l'ambassade de France à Rome. Il publia en 1573 une *Description du royaume de Pologne et pays adjacents, avec les status, constitutions, mœurs et façons de faire d'iceux.* Paris, J. Richer, 1573, in 4°.

privé avecques luy, d'aultant que cela ne seroit pas bien a propos de vous....., lequel en leurs discours luy pourra quelquefoys, luy louant le plus du monde les choses qu'il meet en avant, dire que, s'il pouvoit venir à bout de faire que son maistre, n'ayant enfans, adoptast l'un des myens, pour luy bailler la couronne de Pologne, qu'il n'y eust jamais homme en sa race si grand ni si heureux que luy, d'aultant que le roy mon filz et moy et mon filz à qui il procureroit ce bien, le mecterions jusques au ciel ». Enfin, pour plus de sûreté, Vigenère s'inquiètera si le roi de Pologne « n'a point de niepces ou de proche parente, de qui l'on peust faire ung mariaige qui donnast couleur à cela » [1]. Vigenère dira tout cela comme de lui même, sans laisser soupçonner qu'il a des instructions. La négociation en demeura là pour le moment, mais l'idée ne fut pas perdue.

Il semble que le roi de Pologne prévoyant qu'après lui son royaume resterait exposé aux convoitises russes ou autrichiennes, ait véritablement désiré trouver en France un successeur indépendant capable de s'intéresser à la liberté de la Pologne. Ce fut encore Sigismond Auguste, qui, trois ans plus tard, fit reprendre la négociation par une voie détournée.

Claude du Bourg de Guérines, agent diplomatique accrédité par le roi de France auprès du Grand Turc pour négocier des capitulations en faveur des commerçants français dans le Levant, écrivit au roi le 30 août 1569, pour lui rendre compte d'une audience. Après avoir discouru avec le « grand Bassa » de diverses questions, dit-il, « s'informant ledit Bassa de l'âge de Monseigneur d'Anjou, s'il estoit marié, second frère du roi et son lieutenant général en France, fut proposé par ledit Bassa que le roy de Polongne estoit un grand prince et le premier de la chrestienté qui auroit contracté amitié et intelligence avec l'empereur des Otho-

[1] La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis,* t. II, p. 405.

mans ; que dudit roi restoit une seur jà eslevée par les barons pour succéder au royaulme après la mort dudit roy de Pologne... semblant audict Bassa ce mariage grandement heureux et favorable » [1].

Il est curieux de voir le Grand Turc si plein de sollicitude pour marier le duc d'Anjou et pour lui chercher un royaume. Il ne faut pas oublier que la Turquie avait intérêt à se lier avec la France, contre l'Espagne, et à mettre sur le trône de Pologne un prince hostile à l'Autriche. Mais il est bien vraisemblable, que, comme Guérines le supposait [2], le roi de Pologne lui même avait inspiré cette démarche.

Au reste, Guérines prévoyait des objections à ce mariage du jeune duc d'Anjou avec une vieille princesse. Il les écartait ainsi, non sans cynisme : « Et au regard de l'aage, la puissance d'un si grand royaulme... randra en toutes saisons ladite seur pour bien jeune et desirée, d'aultant que la joyssance dudit royaulme demeurera sa vie durant en la main de celuy qui l'espousera, quand bien il n'en descendroit aucuns enfans » [3].

Cette lettre parvenait en France à un moment mal choisi. La guerre, où le duc d'Anjou jouait un rôle principal, occupait assez le jeune prince. Puis ce fut le projet de mariage avec Elisabeth d'Angleterre, projet beaucoup plus séduisant que l'autre, il faut l'avouer, car, si l'épouse n'était pas très jeune, elle avait encore sept ans de moins que la princesse de Pologne [4], le royaume valait mieux, et l'alliance de l'Angleterre paraissait plus avantageuse que celle d'un peuple à demi-barbare perdu à l'autre bout de l'Europe.

[1] Charrière, *Négociations de la France dans le Levant,* t. III, Guérines au roi. Constantinople, 30 août 1569 (p. 73) et mémoire envoyé de Venise par Guérines (p. 75).

[2] Mémoire envoyé par du Bourg de Guérines. Charrière, t. III, p. 77.

[3] Charrière, ibid.

[4] Anne de Pologne mourut âgée de 70 ans en 1596. Elle avait donc 43 ans en 1569. Elisabeth d'Angleterre n'en avait que 36.

Pourtant la Pologne méritait quelque attention. Quand on comprit que la répugnance et les prétentions du duc d'Anjou se heurtaient trop violemment à l'intransigeance d'Elisabeth pour qu'on pût espérer faire Henri de Valois roi d'Angleterre, Catherine de Médicis songea de nouveau à la Pologne, et quand le nouvel ambassadeur en Turquie, François de Noailles, évêque de Dax, partit en juillet 1571 pour gagner son poste, il fut chargé de reprendre, s'il en trouvait l'occasion, la négociation que Claude du Bourg de Guérines avait amorcée [1]. Mais on ne se borna pas à cela.

Pendant cet automne de l'année 1571, la négociation de Pologne prend une vigueur toute nouvelle. Il ne s'agit plus seulement de pressentir vaguement une tierce puissance. On décide une action directe dans le pays.

Puisque le duc d'Anjou ne veut pas aller en Angleterre, il faut lui trouver un autre royaume. Il est nécessaire qu'il quitte la France. Le parti protestant le regarde comme le grand obstacle à la paix. Il fait figure de roi des catholiques et son attitude excite la jalousie de Charles IX. La reine mère sait que cette situation ne peut durer. La couronne de Pologne devient, en plus d'un profit, une nécessité, un honorable prétexte à l'éloignement du duc d'Anjou.

Quand il a vu le duc bien décidé à ne pas épouser la reine d'Angleterre, Monluc, évêque de Valence, a mis en avant le projet de Pologne [2] avec la précision que lui permet sa situation d'homme qui connait le pays et y garde encore des amis, et avec l'autorité que lui donnent quatorze ambassades [3] auxquelles il a déjà pris part. Il y a aussi à la cour, parmi les nains de la reine, un gentilhomme polonais nommé Krassowski, [4] empressé à vanter la richesse du pays

[1] Charles IX à l'évêque de Dax. Paris, 30 nov. 1572. Charrière, *Négoc. de la Fr. dans le Levant*, t. III, p. 339 et suiv.

[2] Mémoires de Choisnin, *Coll. Michaud et Poujoulat*, t. XI, p. 381.

[3] Tamizey de Larroque, *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc*. Paris, Aubry, 1868, in-8°, p. 39, note.

[4] M^is^ de Noailles, op. cit., t. I, p. 49.

et ses sympathies pour la France. Le nain s'offre comme intermédiaire et fournit des renseignements.

Il peut y avoir deux moyens d'obtenir pour le duc d'Anjou la couronne de Pologne. L'un serait d'envoyer vers Sigismond Auguste un gentilhomme chargé de négocier un mariage entre l'Infante Anne et Monsieur. L'autre moyen devrait être employé au cas où le roi déjà malade viendrait à mourir. Le gentilhomme envoyé en Pologne s'efforcerait de gagner la faveur de quelques seigneurs, qui accueilleraient là bas les ambassadeurs officiels, lorsqu'il serait temps de solliciter les suffrages de la diète [1].

En même temps, Catherine de Médicis cherchait à se ménager des appuis diplomatiques. C'était le moment où Commendone passait d'Autriche en Pologne pour les affaires de la Ligue. La reine estimait que le légat, s'il voulait mettre son influence au service du duc d'Anjou, pourrait avancer grandement ses affaires. L'ambassadeur florentin Petrucci rapporte ainsi à François de Médicis les paroles de la reine : « Profitant de l'occasion que le légat est en Pologne, m'a-t-elle dit, nous avons pensé à vous demander d'écrire au grand duc en mon nom (parce que nous n'avons pas de chiffre avec lui, tandis que vous en avez un), que nous voudrions, que sans que personne au monde en sût rien, à cause de l'Empereur, le grand duc avec cette habileté et cette prudence qu'il sait employer à ses affaires, agit comme de lui même sur le Pape, afin qu'il chargeât son légat en Pologne de traiter un mariage entre l'unique fille du roi de Pologne [2]... avec Monsieur d'Anjou mon fils. Nous voudrions que le grand duc montrât au Pape que mon fils ne veut épouser qu'une catholique ; et puisque le Pape lui fait savoir chaque

[1] Mém. de Choisnin, p. 381.

[2] Le roi de Pologne n'avait pas de fille. Il s'agit de l'Infante. Il est probable que l'erreur est due à Petrucci, qui peu renseigné sur la famille royale de Pologne, aura fait une confusion. Catherine de Médicis devait être mieux informée. La lettre citée plus haut de Bourg de Guérines (p. 139) aurait suffi à la renseigner.

jour qu'il l'aime comme un fils et qu'il le favorisera en tout ce qu'il pourra, lorsqu'il en aura l'occasion, voici le moment de lui montrer cette faveur » [1].

La reine se ménageait aussi des intelligences en Pologne. Des souvenirs de famille attachaient Albert Laski à la famille royale de France. Le père du Palatin, jadis ambassadeur de Pologne, avait sû gagner l'amitié de François I^er^; un autre membre de la famille, ayant pris du service en France, fut prisonnier à Pavie et partagea la captivité du roi [2]. On resserra ces liens. Laski reçut l'ordre de St. Michel, en même temps qu'il fut prié de s'intéresser au projet de mariage [3].

Pendant qu'elle séjournait à Blois en février 1572, Catherine de Médicis, ayant appris que le roi de Pologne, était gravement malade, rappela l'évêque de Valence et se montra décidée à suivre les plans qu'il avait proposés [4].

La difficulté consistait à trouver un homme de confiance, qui s'acquittât de sa besogne sans que personne s'en doutât, car la reine ne voulait pas qu'en cas d'échec « il y eust de la mocquerie ». Un fils légitimé de Jean de Monluc, nommé Jean de Balagny, terminait alors ses études à Padoue. Monluc proposa de le charger de l'affaire. C'était l'homme qu'il fallait. Personne ne se méfierait de lui, « tant pour l'aage que pour le peu d'expérience qu'il avoit aux affaires publiques » [5]. On lui envoya « des instructions bien amples » et trois compagnons de voyage: un gentilhomme dauphinois

[1] Petrucci à Fr. de Médicis. Blois, 16 oct. 1571. Desjardins, *Négoc. dipl. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 722.

[2] La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, introd., p. CLVII; d'après les *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX.*

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 138. — Delfino au Card. de Côme. Vienne, 31 déc. 1572. Germania, t. LXIX, f. 321.

[4] *Mém. de Choisnin*, p. 381.

[5] Ibid., p. 381.

nommé Charbonneau, le bailli de Valence nommé du Belle et Choisnin secrétaire de Monluc.

Pour dissimuler le but du voyage, Balagny, muni de lettres de recommandation envoyées par Charles IX, alla rendre visite, en passant à Insprück et à Vienne, à l'archiduc Ferdinand et à l'Empereur Maximilien. Quand le voyageur parvint en Pologne, le roi, retiré en son château de Knyszyn, n'était pas en état de donner audience. Balagny dut suivre le second plan imaginé par son père pour préparer une élection. Tout en visitant les curiosités du pays et en assistant aux fêtes que les nobles polonais donnaient en son honneur, il profita de son séjour pour se lier intimement avec un certain nombre de seigneurs, publiant « par toutes les compagnies, les rares vertus du très illustre duc d'Anjou »[1].

Il joua si bien son rôle de jeune seigneur qui voyage pour son plaisir que l'ambassadeur autrichien, l'abbé Cyrus, le mit dans la confidence de toutes les intrigues en faveur de l'archiduc Ernest. La suite de l'histoire montre que Cyrus ne s'en tint pas à cette maladresse initiale.

Sigismond Auguste étant mort sur les entrefaites, Balagny découvrit sa mission à ses plus intimes amis Erasme et Gaspard Dembinski, fils du grand chancelier de Pologne, puis repartit en toute hâte pour la France, afin de rendre compte de sa mission et de faire envoyer des ambassadeurs officiels. Il laissait en Pologne le secrétaire Choisnin, pour continuer son ouvrage.

En France, on n'avait pas attendu le retour de Balagny pour s'occuper activement de l'affaire. Depuis le printemps, Gaspard de Schomberg négociait avec les princes d'Allemagne pour gagner au duc d'Anjou leur faveur et leur amitié, soit en vue du projet de Pologne, soit pour parvenir à l'Empire et à la conquête des Pays Bas[2]. Car Catherine de Médicis avait coutume de mener de front

[1] Ibid., p. 383.
[2] *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 63.

plusieurs projets. Elle ne se lassait pas d'imaginer quand il s'agissait de gloire pour son fils.

La mort de Sigismond Auguste, connue à Paris vers la fin de juillet, dérangea tous les plans. Les événements n'avaient permis à Balagny que de poser quelques jalons. Presque tout restait à faire. On s'occupa d'abord de chercher un ambassadeur habile, pour aller soutenir devant la diète de Pologne la candidature du duc d'Anjou. Le choix était difficile. Il fallait un orateur sachant parfaitement la langue latine. Monluc proposa l'avocat Pibrac, ou Truchon premier président de Grenoble, tous deux fort capables de tenir le rôle. Mais le roi et la reine ne pouvaient se passer des services de Pibrac, et la mauvaise santé de Truchon ne s'accommodait pas d'un si long voyage. Monluc sentit bien que « cela luy tumberoit sur ses espaulles »[1]. Il eut beau alléguer ses soixante dix ans, il lui fallut céder aux sollicitations de la reine et du duc d'Anjou. Personne ne pouvait mieux convenir. L'évêque de Valence « fin, deslié, trinquat, rompu et corrompu »[2], catholique et à demi huguenot, sans préjugés, parfait orateur, si merveilleux diplomate, que selon Catherine de Médicis « il n'avoit jamais entreprins chose par commandement des prédécesseurs roys, qu'il n'en fust venu à bout »[3] montra dans cette difficile ambassade une telle habileté, qu'on peut dire que le duc d'Anjou lui dut, à lui seul, la couronne.

Les préparatifs de la cour de France attirèrent, on l'a déjà vu, l'attention du Souverain Pontife et lui inspirèrent l'idée de soutenir en Pologne les intérêts français afin de se concilier les bonnes grâces du roi de France : en d'autres termes l'idée de réemployer avec la France la politique qui semblait ne pas réussir avec l'Autriche. Le Pape donnerait au duc d'Anjou la couronne de Pologne : en

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 387.
[2] Brantôme. *Soc. de l'hist. de Fr.*, t. IV, p. 45.
[3] *Mém. de Choisnin*, p. 387.

retour le roi de France (et aussi bien entendu le roi de Pologne) entreraient dans la sainte Ligue. Grégoire XIII comptait que ces propositions contribueraient à faire bien accueillir le légat Orsini à la cour de France. Sans doute, le Pape avait déjà pris des engagements envers l'Empereur. Mais il commençait à éprouver des désillusions du côté de Vienne. Maximilien trouvait bon que l'on travaillât pour lui, mais il ne donnait rien en échange. Au nonce, qui le pressait d'entrer dans la Ligue, il répondait toujours de même, qu'il ne pouvait rien faire sans les princes de l'Empire; qu'il voulait d'abord l'assurance précise de n'être pas abandonné en cas de danger; qu'il attendait les propositions et les réponses du roi d'Espagne. Mais, dans toutes ces négociations, il mettait tant de retard et de lenteur qu'on ne pouvait plus douter de sa mauvaise volonté [1]. D'autres raisons corroboraient cette impression défavorable. L'Empereur recevait à sa cour, malgré les remontrances du nonce, deux chiaoux envoyés par le pacha de Buda. On disait que ces chiaoux venaient parler d'une prolongation de trêve, et que, pressentant que les Vénitiens mécontents des Espagnols songeaient à faire la paix avec les Turcs, Maximilien pensait aussi à s'entendre avec le Sultan [2].

Employer dans ces conditions l'influence du Saint-Siège à l'élection de l'archiduc, sans rien recevoir en échange, c'était faire un marché de dupes. De plus, on venait d'apprendre, et cela officiellement, que la candidature autrichienne recevait en Pologne des attaques extrêmement vives et que son succès ne paraissait pas certain. Le Pape désirait beaucoup voir l'archiduc Ernest roi de Pologne, mais l'essentiel était de n'avoir pas un roi protestant. Il ne fallait pas par une fidélité exagérée à la cause impériale, com-

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 13 août 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, p. 109.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 1er août 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 89-91.

promettre les intérêts du catholicisme. Plutôt que d'être vaincu en compagnie de l'archiduc, mieux valait vaincre avec le duc d'Anjou.

Sur ces entrefaites parvint à Rome la nouvelle de la Saint Barthélemy [1], que le Pape estima « cent fois plus agréable que cinquante victoires » comme celle de Lépante [2]. Ne cherchant les motifs du massacre que dans le dévouement du roi aux intérêts catholiques, Grégoire XIII imaginait non seulement l'hérésie écrasée, et la France rendue à la pure religion, mais il comptait aussi que la nouvelle orientation de Charles IX produirait d'heureux effets relativement au projet de Ligue. Un roi si hostile aux ennemis de l'Église pourrait-il refuser son aide contre les Turcs? De plus Grégoire XIII apprenait que l'un des principaux auteurs du massacre, l'un des principaux ennemis des huguenots, était justement ce jeune duc d'Anjou qui désirait la couronne de Pologne. Le Pape serait heureux de s'employer pour lui et de récompenser son zèle [3].

Maintenant il pouvait agir sans risquer de faire fausse route, car, à peu près en même temps qu'il recevait la nouvelle de la Saint Barthélemy, Grégoire XIII apprenait que le duc d'Anjou posait officiellement sa candidature au trône de Pologne et qu'il acceptait avec reconnaissance les propositions du Saint Siège [4]. Sans plus attendre, le cardinal de Côme écrivit au légat Commendone : « De même que Sa Sainteté loue extrêmement le zèle que vous mettez à servir et à renseigner l'Empereur, de même Elle désire de toutes

[1] Un courrier expédié de Lyon, porteur de la nouvelle, arriva à Rome le 2 sept. Le 5 on reçut confirmation officielle par une dépêche du Nonce Salviati. Cf. lettre du Card. de Côme à Salviati. Rome, 8 sept. Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 50^{v}; et La Ferrière, *Lettres de C. de Médicis*, t. IV, p. 111.

[2] Férals à Charles IX. Rome, 11 sept. 1572. Bibl. Nat. fr., 16040. f. 192^{v}.

[3] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 6 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 34. *Pièce justificative* n° 2, p. 181.

[4] Le Card. de Côme au Nonce Salviati. Rome, 10 sept. 1572. Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 53^{v} (copie).

ses forces le succès des affaires de Sa Majesté impériale. Mais, si votre Seigneurie ayant fait tout le possible s'apercevait qu'il n'y eût plus aucune espérance pour l'Empereur, à cause de la dûreté et de l'obstination de ces cervelles [polonaises], Sa Sainteté veut qu'en ce cas vous tourniez toute votre influence en faveur de Monseigneur d'Anjou, frère du roi de France, parce qu'ainsi nous serions sûrs d'avoir un roi catholique »[1].

Le jour même où le cardinal de Côme écrivait cette lettre, le six septembre, le légat Orsini partait de Rome, accompagné de toutes les espérances de Grégoire XIII. Avec l'affaire de la Ligue, il devait négocier l'acceptation par la France du concile de Trente ; mais la Ligue était l'essentiel. Grégoire XIII voulait tout employer pour arriver au résultat. Il fallait cette fois réussir, ou renoncer définitivement à l'entreprise. Aussi le cardinal Orsini portait-il de grandes offres. En plus de la Pologne, le Pape proposait au duc d'Anjou le commandement des armées de la Ligue et offrait à la France les conquêtes éventuelles des alliés[2]. N'y avait-il pas là de quoi tenter ?

Pourtant, au moment où le légat Orsini, ayant couché à Chambéry, remontait à cheval pour continuer son voyage, le 28 septembre, il vit arriver un courrier du roi de France, porteur d'une lettre où, après des compliments fort obligeants, Charles IX faisait entendre nettement au cardinal qu'il ne voulait pas le recevoir : « ... Sa Saincteté n'eust sceu faire ellection de personne qui me puisse estre plus agreable que vous ; — disait le roi — toutefois, je vous prie, mon cousin, estre contant de vous arrester la part que vous trouvera ceste lettre, sans passer outre que vous n'aiez autres nouvelles et mandemens de Sa Saincteté, sur une depesche

[1] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 6 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 34. *Pièce justificative* n° 2, p. 181.

[2] Férals au roi. Rome, 11 sept. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 191.

que je luy fai présentement ... » [1]. Ces nouvelles instructions de Sa Sainteté arrivèrent en grande hâte quelques heures plus tard. Le cardinal Orsini devait aller à Avignon et y attendre de nouveaux ordres [2].

Nous avons vu plus haut que l'ambassadeur Férals montra peu d'enthousiasme, quand Grégoire XIII lui annonça la nomination d'un légat. La cour de France en montra moins encore. Depuis le massacre de la Saint-Barthélemy, des bruits couraient dans toute l'Europe protestante, selon lesquels le Pape, le roi de France, le roi d'Espagne, l'Empereur agissaient d'accord, formaient ensemble une immense conjuration pour exterminer l'hérésie. On disait que la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne établissaient une relation entre ces rumeurs et la venue du légat, concordant avec la présence à Paris du M^is^ d'Ayamonte, envoyé de Philippe II, chargé par son maitre de féliciter Charles IX pour l'extermination des rebelles. Le roi avait suffisamment affaire avec les huguenots de France sans attirer encore sur lui l'hostilité des princes protestants. La venue du légat était donc fort compromettante et de plus parfaitement inutile, Charles IX se sentant plus décidé que jamais à ne pas entrer dans la Ligue. Il se hâta donc d'écrire au Pape ses raisons, en le suppliant de révoquer son légat. C'était prévenir courtoisement que le Cardinal Orsini ne serait pas reçu à la cour. Le Pape comprit si bien l'avertissement, qu'après avoir pris l'avis de son conseil, il s'inclina devant le désir du roi de France et dirigea le légat sur Avignon [3].

Le Pape, tout d'abord, sembla prendre assez patiemment son parti de cette mésaventure. Il se laissa un peu exciter par les

[1] Charles IX au card. Orsini. Paris, 22 sept. 1572. Theiner. *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 361.

[2] Le Card. Orsini au Card. de Côme. Chambéry, 28 sept. Arch. Vat., Francia, t. V, f. 192.

[3] Férals à Charles IX. Rome, 23 sept. 1572. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 198^v^-200.

cardinaux espagnols, qui s'employèrent à lui faire sentir le plus possible l'insulte que le roi de France se permettait de faire au Saint-Siège [1]. Mais lorsque le roi, à la fin d'octobre, après que le M^is^ d'Ayamonte eût quitté Paris, permit au Cardinal Orsini de venir à la cour, il ne fut plus question de colère et l'affaire du Légat ne changea pas les bonnes dispositions de Grégoire XIII pour la France et pour le duc d'Anjou. Le Pape estimait sans doute que le succès de son entreprise valait la peine de supporter quelques mécomptes. Plus le roi de France faisait de difficultés, plus il fallait offrir pour gagner son concours nécessaire. Aussi Grégoire XIII montrait-il un grand zèle pour la candidature du duc d'Anjou et renouvelait-il en termes très précis les instructions en sa faveur [2].

III.

L'évêque de Valence arriva en Pologne vers le milieu d'octobre, après un voyage rempli de toutes les difficultés. A Verdun, au moment de la Saint-Barthélemy, il faillit être tué comme hérétique. A Francfort des reitres prétendirent l'arrêter et saisir ses bagages, pour se payer de l'argent que leur devait le roi de France [3]. A l'arrivée en Pologne Monluc trouva la peste. Quand, de plus, il apprit l'avance considérable qu'avaient sur lui les envoyés de l'Empereur, il se sentit désespéré [4].

Pourtant, la Pologne se trouvait alors extrêmement bien disposée pour le duc d'Anjou. La haine contre l'Autriche n'avait fait

[1] Instruction de Férals à son neveu le B^on^ de Beauvillé. Rome, 3 nov. 1572; ibid., f. 216.

[2] Le Card. de Côme au Nonce Salviati. Rome (comm^t^ de novembre). Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 23 ^v^-24^v^ (copie).

[3] *Mémoires de Choisnin,* p. 390.

[4] Ibid., p. 394.

que croître depuis le moment où Commendone découragé songeait à abandonner la cause de l'archiduc Ernest. Vers le temps où Monluc arriva en Pologne, se produisirent deux événements qui portèrent au comble l'hostilité contre l'Empereur.

Tout d'abord, les ambassadeurs autrichiens Pernstein et Rosenberg, échappant à la surveillance du palatin de Sandomir, avaient jugé bon de partir sans prévenir personne et sans demander aucune permission, pour se rendre à la cour de l'Infante. Le palatin de Lublin et le castellan de Zarnow les arrêtèrent [1]. D'autre part, ces mêmes ambassadeurs, l'abbé Cyrus et le nonce Portico, qui intriguait avec eux, voyant divulgué leur dessein de faire élire l'Infante et de lui faire épouser l'archiduc, songèrent en désespoir de cause, à remettre en avant le projet qu'ils avaient combattu lorsqu'il était soutenu par le légat Commendone : celui de faire d'abord l'élection en Lithuanie et d'agir par la force sur la diète polonaise. Mais le déplorable abbé Cyrus, trop peu instruit par la précédente aventure, laissa saisir une nouvelle lettre adressée au nonce Portico. Toute l'affaire y était racontée. On peut imaginer l'effet que produisit la lecture de ce document dans l'assemblée tenue alors à Kolo [2]. Le résultat ne se fit pas attendre. Les sénateurs et la noblesse de la Grande et de la Petite Pologne réunis à Kaszki prirent des mesures rigoureuses contre les diplomates étrangers.

Ceux qui étaient accrédités auprès du feu roi devaient immédiatement sortir du royaume ; ceux qui venaient soutenir les candidatures des princes étrangers devaient rester docilement, jusqu'à la diète d'élection, dans les endroits qu'on leur assignait [3]. Mais les maladresses autrichiennes eurent ce résultat de faire apprécier

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 17 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 195.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 20 oct., ibid., p. 204.

[3] Statuta ordinum regni in Kascis. Noailles, op. cit., t. III, p. 136.

d'autant plus la réserve et le tact de Monluc, dont un des premiers soins en arrivant en Pologne, avait été de demander à l'assemblée de Kaszki qu'elle voulût bien lui indiquer le lieu où il devrait faire sa résidence [1].

L'arrivée des ambassadeurs français suscitait un mouvement de curiosité favorable au duc d'Anjou. Les Polonais se sentaient fiers qu'un monarque aussi puissant que le roi de France envoyât de si loin solliciter leurs suffrages. Par contre, le parti hérétique, d'abord assez favorable au duc d'Anjou, se déclarait maintenant hostile. Choisnin prétend que le massacre de la Saint-Barthélemy n'avait pas encore été annoncé en Pologne quand Monluc y arriva vers le 15 octobre. Pourtant, dès le 3 octobre le Cardinal Commendone écrit : « La nouvelle de la mort de l'Amiral, reçue de France, a troublé grandement ici l'esprit des hérétiques et aliéné beaucoup de partisans de M. d'Anjou » [2]. Ce qu'il faut retenir des rapports de Choisnin, c'est qu'on connut seulement à la fin du mois l'étendue et l'horreur du massacre et ces récits « enrichis de tant de mémoires et particularitez qu'en peu d'heures la plus part détestoient le nom des François [3] ». Cette fâcheuse impression des Polonais se confirma. Sans cesse arrivaient de Paris et d'Allemagne des détails atroces « des peintures où l'on voyoit toute manière de mort cruelle dépainte . . . . . Le roy et le duc d'Anjou y estoient dépeints spectateurs de ceste tragédie ; et avec leurs gestes et des parolles escrites, ils monstroient qu'ils estoient marrys de ce que les exécuteurs n'estoient assez cruels [4] ».

Monluc crut un moment la partie perdue. « Ce malheureux vent qui est venu de France, écrit-il, a coulé ce navire que nous avions

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 398. — Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 6 nov. Arch. Vat., Polonia, t. II, p. 216.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 3 oct. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 192.

[3] *Mém. de Choisnin*, p. 398.

[4] Ibid., p. 401.

jà conduit à l'entrée du port [1] ». L'ambassadeur reprit pourtant courage et les terribles difficultés contre lesquelles il devait lutter eurent même pour résultat d'exciter davantage son zèle et son habileté. Il comprit d'une manière très moderne les nécessités d'une lutte électorale, et organisa une véritable campagne de presse, répandant à profusion des brochures où il vantait les mérites du duc d'Anjou et combattait les prétentions des adversaires. Aux gravures qui représentaient des scènes d'horreur, il répondit en faisant circuler des portraits de son héros, afin que l'on connût qu'il « n'avoit la face cruelle ni truculente comme on l'avoit faict dépeindre [2] ». Aux accusations contre le roi et son frère, il riposte par un mémoire latin aussitôt publié et répandu dans toute la Pologne [3]. Il paie d'audace, raconte la Saint-Barthélemy à sa manière, affirme que pas plus de quarante gentilshommes n'ont péri, que les choses se sont passées tout autrement qu'on ne les rapporte, que le roi a dû se défendre contre un complot protestant.

Les explications données par l'évêque de Valence excitent la curiosité des seigneurs polonais, qui sollicitent par lettres de nouveaux éclaircissements. Monluc doit répondre à chacun. Cette terrible correspondance loin de l'abattre lui redonne du courage en lui montrant quel intérêt les Polonais attachent à ses dires. Il réfute tous les libelles et répand dans toute la Pologne les réponses traduites en Polonais. En même temps, il fait valoir les qualités du duc d'Anjou, sa gloire militaire et son habitude du commandement, précieux mérites pour un prince qui devra lutter contre la Russie ; l'amitié qui existe entre la France et la Turquie et qui pourra aplanir bien des difficultés ; la grandeur enfin de la maison de France. De plus

[1] Monluc à Brulart. Konin, 20 nov. 1572. Noailles, op. cit., t. III, p. 217.

[2] *Mém. de Choisnin*, p. 401.

[3] Traduit en français sous ce titre : *Défense de Jean de Monluc, évesque de Valence, ambassadeur du roy de France, pour maintenir le tres illustre duc d'Anjou, contre les calomnies de quelques malveuillans.*

il imagine de faire venir de France des témoignages protestants favorables au duc d'Anjou et destinés à rassurer les huguenots de Pologne.

Il va sans dire que les partisans de l'Autriche firent tout le possible pour exploiter contre la France les horreurs de la Saint-Barthélemy [1]. L'Empereur se crut certain de réparer par là toutes ses pertes [2]. Son espoir ne fut pourtant pas réalisé. La haine des Polonais contre l'Autriche était si forte, qu'elle arriva à compromettre l'Empereur en l'accusant d'une complicité imaginaire. On alla jusqu'à faire circuler des copies d'une lettre fausse, par laquelle Maximilien donnait au roi de France le conseil de faire mourir l'amiral [3]. On disait aussi que l'Empereur songeait à conclure une ligue avec le Pape et les rois de France et d'Espagne pour l'extermination des hérétiques [4]. L'archiduc Ernest ne bénéficia guère de la haine contre le duc d'Anjou. Elle ne profita qu'aux hérétiques, dont les prétentions s'élevèrent et qui manifestèrent l'intention de n'accepter qu'un roi protestant [5].

Tous d'accord sur le principe, ils manquaient d'un candidat sérieux. Certains proposaient le roi de Suède [6], moins avec l'espoir de le voir élu, que pour affirmer leur opposition.

Pourtant, le duc d'Anjou comptait encore de puissants partisans. La vieille infante, rêvant d'un mari jeune et galant, le favo-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 dec. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 261.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 18 nov. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 239-240. — Giov. Delfino au Card. de Côme. Possonio, 26 oct. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, p. 200.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 8 nov. Germania, t. LXIX, f. 217.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 30 oct. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 207.

[5] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er déc. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 247.

[6] Gratiani, op. cit., p. 422.

risait de tout son pouvoir. De plus, les envoyés du roi de France, Balagny, Krassowski et depuis Monluc avaient fort bien discerné à quelles portes il convenait de frapper. Leur politique consista presque tout entière à confisquer au profit du duc d'Anjou le parti que le Cardinal Commendone avait formé pour l'Empereur, et que l'Empereur, mal conseillé, négligeait d'entretenir en de bonnes dispositions.

Albert Laski, on l'a vu plus haut, avait reçu le collier de Saint-Michel [1] au moment où Catherine de Medicis méditait un projet de mariage entre l'Infante et le duc d'Anjou. On pouvait donc espérer trouver Laski bien disposé. Monluc arrivant en Pologne lui écrivit une lettre remplie de flatteries sur sa noblesse et sa grandeur, pour lui demander son aide [2]. En même temps Laski recevait une lettre du duc d'Anjou, qui promettait de ne pas se montrer ingrat pour tout ce qui serait fait en sa faveur [3]. Alors que l'Empereur avait, malgré les conseils de Commendone, blessé Laski dans son orgueil en tenant de lui si peu de compte, et avait d'autre part négligé de se l'attacher par des dons et par des promesses, la cour de France donna à Monluc pleins pouvoirs pour promettre à Laski tout ce qu'il faudrait afin de l'attirer au parti de France. Catherine de Médicis prévoyait même les chemins détournés. Elle écrivait à Monluc: « On dit que le Laski croit beaucoup en une femme pour l'aimer grandement, et qu'elle peut infiniment le faire tourner en telle part qu'elle vouldra, qui est cause que je vous ay bien voulu donner advis de ce que dessus, et vous dire que, estant la puissance dudit Laski bien grande, je desire que vous regardiez de le gaigner avec les mêmes moyens qu'il veult estre pratiqué, et mesmes par celuy de ceste femme, a laquelle vous regarderez de

[1] Cf. p. 142.

[2] Monluc à Laski. Comminch, 28 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. IV, n° 34.

[3] Le duc d'Anjou à Laski. Paris, 5 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. IV, n° 34.

faire, pour cet effet quelques honorables presens et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader le Laski, envers lequel elle a grande puissance, a faire entièrement en cette élection pour mon fils d'Anjou [1] ».

Monluc n'eut pas besoin de recourir à ces ruses. Au moment où la reine écrivait ces mots, Laski était depuis longtemps déjà tout dévoué à la cause française. Dès la fin d'octobre [2], il vint voir Monluc à Konin et lui dit en s'en allant que, bien qu'il fût très obligé à la maison d'Autriche, « s'il voyoit que le tres illustre duc d'Anjou fût plus utile a leur patrie, il oublieroit tout respect particulier pour s'accommoder au bien public » [3]. Le bien particulier de Laski trouva son compte en l'affaire. Choisnin affirme que la corruption ne joua aucun rôle dans l'élection de Pologne [4]. Monluc est plus franc dans une lettre au roi : « Jusques icy je ne vous ay poinct faict de despense, et si n'estoit pour Lasqui à qui l'on a tant promis, je vous eusse tiré de toutes despenses extraordinaires pour trois mil escus ... [5] ». Et Gaspard de Schomberg précise ainsi : « Je me sers du pouvoir que la reyne m'a donné en sa salle basse du Louvre, a sçavoir que je me fais fort de faire donner au Lasqui et aux aultres de sa faction la somme de cent mil escus, s'ils font tomber cette couronne entre vos mains, et m'oblige par dessus que le roy fera tout ce qu'au monde lui sera possible pour faire accorder par le Grand Seigneur au dict Lasqui le gouvernement de la Moldavie » [6].

[1] Catherine de Médicis à Monluc, 13 janvier 1573. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, introd., p. CLVII.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. 31 oct. 1572. Arch. Vat.

[3] *Mém. de Choisnin*, p. 399.

[4] Ibid., p. 406.

[5] Monluc au roi. 22 janv. 1573. Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, p. 219.

[6] Schomberg au duc d'Anjou. 7 nov. 1572. Noailles, op. cit., t. II, p. 204 (note). — L'evêque de Dax avait été chargé de négocier à Constantinople, cette cession de la Moldavie. Il se heurta d'ailleurs à un refus formel du grand vizir. Noailles, t. II, p. 249.

L'Empereur ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il avait commise en décourageant Laski. Il essaya de le regagner par des offres au moins égales à celles des Français [1]. Il crut même avoir réussi [2]. Laski accueillit fort poliment les avances de l'Empereur [3]; mais il n'avait plus confiance et il resta jusqu'à la fin le plus puissant agent du duc d'Anjou.

Les Zborowski évolnèrent de la même façon. Dès le temps où Balagny arriva en Pologne, Pierre Zborowski entra en rapports avec les agents français [4]. Un moment, par haine contre le palatin de Cracovie Firley, chef du clan hérétique, bien que protestant lui-même il se laissa gagner à la causeimpériale par Commendone; mais dès ce moment, il entretenait des relations avec la cour de France et faisait transmettre par Krassowski des renseignements précieux et une sorte de plan de campagne [5]. On pouvait dès lors si bien compter sur lui que Monluc emportait dans ses instructions l'ordre de « s'entendre avec le palatin de Sandomir, pour prendre par ensemble un bon conseil de la façon que ce négoce se devoit conduire et porter » [6]. Pas plus que Laski, Zborowski n'avait à se louer de l'Empereur. Il pouvait même spécialement se plaindre des ambassadeurs autrichiens [7], qui, recevant l'hospitalité dans une ville de son palatinat, avaient jugé bon d'en partir sans permis-

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 14 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 275.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 20 janv. 1573. Arch. Vat. Germania, t. LXX, f. 27, et 27 févr. 1573, ibid., f. 121.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 8 janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 26; — 10 janv., ibid., f. 16.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 173.

[5] Instruction à Jean de Monluc. 6 sept. 1572. Noailles, op. cit., t. III, p. 4, et Gratiani, p. 418.

[6] Instruction à Jean de Monluc. 6 sept. 1572. Noailles, op. cit., t. II, p. 105 (note).

[7] Le Card. Commendone au Card. de Côme. 22 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 161.

sion, malgré les ordres des diètes provinciales. Pierre Zborowski fit mine de se détacher du parti français après la Saint-Barthélemy [1] ; mais les promesses de Monluc l'apaisèrent. Il devait avoir sa part dans les 100000 écus promis aux partisans de la France et dans la distribution des offices [2]. Lui aussi résista aux surenchères de Maximilien [3].

Laski et Zborowski entraînaient à leur suite en Pologne un grand nombre de voix. En Lithuanie, Laski disposait d'une influence considérable. Les Lithuaniens, dit Commendone, lui proposèrent de l'élire roi ou d'élire le candidat qu'il indiquerait [4]. Pourtant les Lithuaniens ne se rallièrent que tardivement à la candidature du duc d'Anjou ; mais ce fut en grande partie l'influence de Laski, qui les poussa vers cette décision.

Au milieu de tout cela, le Cardinal Commendone, toujours installé au monastère de Sulejow, demeurait inquiet et indécis, même depuis que les nouvelles instructions pontificales lui donnaient la permission qu'il avait lui-même sollicitée, de favoriser l'élection du duc d'Anjou. La haine suscitée contre la France par la Saint-Barthélemy montrait au légat la candidature française beaucoup moins solide qu'il n'avait cru d'abord. Il n'espérait plus le triomphe de l'archiduc, mais n'avait pas d'enthousiasme pour la cause de son adversaire. Il assistait en spectateur aux luttes des partis. Il ne savait pas clairement où étaient les chances de succès, mais craignait de les voir passer aux hérétiques. Il restait toujours attaché à la maison d'Autriche, par sympathie personnelle et aussi par tout ce qu'il avait fait pour l'Empereur. Mais il s'apercevait que tous ses partisans, même Laski et les évêques de Pologne, l'abandonnaient peu à peu. Il sentait la froideur et même la défiance de l'Empe-

[1] *Mem. de Choisnin,* p. 399.

[2] Le duc d'Anjou à Rambouillet. Noailles, op. cit., t. II, p. 205 (note).

[3] Monluc à Charles IX. 22 janv. 1573, ibid.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 27 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 169.

reur à son égard. Enfin il pouvait se rendre compte, par les fameuses lettres interceptées, que le parti autrichien traitait une foule de questions tout à fait en dehors de lui et même contre lui, et que le nonce Portico jouait son rôle dans toutes ces combinaisons.

Ce nonce, Vincenzo Portico, était un homme agité et brouillon [1]. Il est curieux de comparer sa correspondance diplomatique [2] à celle de Commendone, où se révèle à chaque ligne une belle intelligence claire. Portico procède par petites intrigues. Il remplit ses dépêches de nouvelles de sa santé, de plaintes où s'exhale sa terreur de la peste et, avec une déplaisante recherche de bel esprit, parsème ses phases de perpétuelles citations.

Quand un légat apostolique arrivait dans un pays, il était de règle que le nonce résidant passât au second plan et ne jouât qu'un rôle auxiliaire dans toutes les négociations confiées au légat. Portico important et vaniteux ne supportait pas volontiers l'effacement de sa propre gloire. L'affaire de l'élection regardait le légat porteur de toutes les instructions, et, soit qu'on eût des doutes sur l'adresse ou sur le dévouement de Portico, le Cardinal de Côme n'avait pas informé le nonce des intentions du Saint-Siège. On lui avait seulement donné ordre de rendre tous les bons offices qu'il pourrait pour l'élection d'un roi catholique, en restant étroitement d'accord avec le légat, qui, lui, savait la volonté du Pape [3].

Mais le nonce Portico n'était pas homme à se contenter d'un rôle effacé. Il entendait se tailler une part personnelle dans les

[1] Voir dans Biaudet, *Le Saint-Siège et la Suède,* t. I, p. 158-159, des renseignements sur ce nonce. Portico fut envoyé en Pologne en 1568. Disgracié et rappelé de Pologne en 1573, il ne regagna jamais la confiance de Grégoire XIII. Portico fut nommé archevêque de Raguse en 1575. Il résigna son archevêché en 1579. On retrouve Portico en 1586 comme gouverneur d'Anagni.

[2] Cf. ses lettres au Card. Commendone, conservées aux Arch. Vat., Polonia, t. VI.

[3] Le Card. de Côme à Portico. Rome, 27 sept. 1572 (minute). Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 42; — Rome, 15 nov. 1572, ibid., f. 62.

négociations et dans le succès. Il n'y réussirait évidemment pas en demeurant à la remorque du légat. Il imagina donc une politique différente, qu'il espérait bien faire réussir contre celle de Commendone, et dont il aurait le mérite tout entier. Portico devait connaître en gros les intentions du Saint-Siège, mais comme on ne les lui avait pas communiquées directement, il affectait de les ignorer et, pourvu que le candidat fût catholique, il se sentait la conscience en repos. Il interprétait ingénieusement l'ordre reçu de rester parfaitement d'accord avec le légat; il ne demandait qu'à suivre les instructions de Commendone, mais, comme le Cardinal ne lui donnait aucun ordre précis, Portico ne se croyait pas obligé de rendre compte de ses actes et retrouvait sa liberté d'action.

On ne voit pas que le nonce ait tenu à un candidat plutôt qu'à un autre, ni qu'en toute cette affaire il ait suivi une politique autre que le parti pris d'agir contre le légat. Celui-ci faisant campagne pour l'archiduc, Portico s'empresse d'offrir ses services à Catherine de Médicis. Un homme envoyé par un groupe de huguenots polonais vient à Paris offrir leur voix en faveur de monsieur d'Anjou. Portico fait savoir que la reine peut avoir confiance. Il désire extrêmement que le duc d'Anjou obtienne la couronne, au contraire du légat Commendone, qui, dit-il, n'a pas d'autre but que de servir l'Empereur [1]. Le résultat est qu'immédiatement la reine fait demander par le nonce Salviati, que le Pape veuille bien donner des instructions directement à Portico dont elle se croit sûre [2]. Le Cardinal de Côme répondra que c'est parfaitement inutile, que Portico est sans autorité à côté de Commendone [3]. Mais

[1] Salviati au Card. de Côme. Paris, 6 sept. 1572. Arch. Vat., Francia, t. V, f. 155.

[2] Salviati au Card. de Côme. Paris, 11 oct. 1572. Arch. Vat., Francia, t. V, f. 223.

[3] Le Card. de Côme à Salviati (comm. novembre). Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXII, f. 23 v (copie).

voici que déjà un peu de défiance se glisse dans les rapports entre le légat et la cour de France.

En même temps qu'il fait preuve de ce beau dévouement pour Monsieur d'Anjou, Portico négocie avec l'abbé Cyrus. Le nonce n'est pas hostile à l'archiduc Ernest, pourvu qu'on l'élise par d'autres moyens que ceux qu'a préconisés le légat. Mais il a grand soin de faire savoir à l'Empereur que le Cardinal Commendone n'est pas aussi sûr qu'on le croit. Il s'arrange pour qu'on ne communique rien au légat et se substitue à lui pour la conduite des négociations avec Vienne. Il intrigue autour de l'Infante, correspond secrètement avec les diplomates autrichiens et même avec l'Empereur, sous le couvert de l'évêque de Posen [1]. Le Cardinal Commendone, devinant qu'on négocie en dehors de lui, offre à l'Empereur et au Pape de ne plus s'occuper de l'affaire, de remettre tout aux mains de Portico. On n'accepte pas que le légat s'abstienne, mais on ne s'entend pas plus avec lui que par le passé [2] et il n'apprend en détail les menées de son turbulent auxiliaire que par les lettres de l'abbé Cyrus interceptées [3] et répandues dans tout le royaume.

Cette aventure de Portico contribua à rendre encore plus difficile la situation du légat. Non seulement il eut le désagrément de se voir combattu par celui qui aurait dû être son appui le plus fidèle, mais il se sentit compromis. On ne parlait pas de lui dans les lettres interceptées, mais comment faire croire aux Polonais que le nonce agissait en dehors de lui et contre lui ? [4] Tous deux, légat et nonce, se trouvaient liés l'un à l'autre par une solidarité dont

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 14 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 276.

[2] Le Card. Commendone à Giov. Delfino. Sulejow, 4 janv. 1573, Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 8.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 2 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 185-186.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 251.

Commendone ne pouvait s'affranchir, au moment où les agissements de son compagnon compromettaient la diplomatie pontificale. Il fallait autant que possible réparer les fautes de Portico, difficile entreprise, car le nonce y mettait toute la mauvaise volonté du monde, refusant de venir à Sulejow [1], partant sans dire où il allait [2] et répondant par de mauvaises raisons aux reproches de Commendone [3].

On a vu plus haut que les lettres de l'abbé Cyrus avaient soulevé une indignation que l'assemblée de Kaszki avait aussitôt traduite par l'ordre d'expulser les ambassadeurs. Portico reçut une lettre l'invitant à sortir du royaume [4]. Commendone se serait trouvé trop heureux d'être débarrassé de son gênant compagnon, mais il ne pouvait pas admettre qu'on expulsât un envoyé du Saint-Siège [5]. D'autre part, le Saint-Siège ne pouvait pas céder aux injonctions d'une diète provinciale et rappeler le nonce. Aussi le légat fut-il obligé de se donner un surcroit de peine pour obtenir que Portico pût demeurer en Pologne. Une lettre sévère du secrétaire d'Etat vint rappeler le nonce à ses devoirs [6], mais ne le corrigea pas. Plus tard, quand il ne pourra plus ignorer les ordres du Pape, il affectera de se dévouer à la cause du duc d'Anjou. Mais fidèle à

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 17 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 196.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 7 nov. 1572, Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 218.

[3] La principale défense du nonce contre les reproches du légat, à propos de l'affaire des lettres interceptées, est l'adage: « res inter alios acta aliis non praejudicet ». Portico n'a pas écrit la lettre; elle ne lui est pas destinée. Il juge donc qu'il n'a pas lieu de répondre. Cf. Portico à Commendone. Steregubi, 3 déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. VI, f. 116v.

[4] Portico au Card. Commendone. Steregubi, 1er déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. VI, f. 114-115.

[5] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 8 nov. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 231.

[6] Le Card. de Côme à Portico. Rome, 15 nov. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 62.

ses habitudes, il le fera en compromettant le légat et en l'accusant auprès des agents français de favoriser l'Autriche malgré les ordres formels du Pape [1].

Isolé, combattu, ne voyant partout que présages de défaite, et impuissant à agir efficacement, hésitant entre l'Autriche et la France et voyant toutes ses espérances à vau l'eau, le légat s'était décidé, « après un tel naufrage . . . à tâcher de recueillir et de réunir le mieux possible les restes du parti catholique » [2] et à suivre strictement les instructions venues de Rome : étant donné que les chances demeuraient incertaines, travailler à élire l'archiduc Ernest tant qu'il y aurait quelque espoir de réussite ; mais se ménager une retraite vers le duc d'Anjou, pour le cas où la candidature autrichienne verrait son succès absolument impossible. Telle était la lettre des ordres pontificaux, mais l'esprit en différait un peu. Depuis la Saint-Barthélemy, le Pape abandonnait complètement l'archiduc. Les nouvelles de Pologne annonçaient que les affaires de l'Autriche allaient mal. De l'éloignement où il était, Grégoire XIII, ne pouvant se rendre compte des nuances et des fluctuations d'opinion, considérait la cause comme perdue, et les nouveaux intérêts de sa politique française l'engageaient à regarder le parti impérial comme plus désespéré encore qu'il n'était. Si dans les instructions données au légat il mentionnait l'archiduc en première ligne, c'était par pure forme, parce qu'on ne pouvait supprimer toute trace des engagements antérieurs. Mais persuadé qu'il n'y avait plus d'espoir pour l'archiduc, le Pape reportait toute sa faveur sur le duc d'Anjou, plus capable, croyait-il, de faire triompher la cause catholique [3]. La seule restriction qu'il mît à sa faveur, c'était de ne pas mécontenter l'Em-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 15 avril 1573. Polonia, t. III, f. 162-163. *Pièce justificative* n° 6, p. 200.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 18 nov. 1572. Polonia, t. II, f. 243.

[3] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 2 nov. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 49.

pereur. Il est vrai que cette petite condition paralysait presque entièrement l'activité de Commendone, car, comme l'écrivait lui-même le Cardinal, « en de telles affaires, si on se tait, on n'avance à rien ; d'autre part tous ceux à qui l'on parle ne se laissent pas gagner et ceux qui ne sont pas gagnés trahissent [1] ».

Sachant que l'ombrageux orgueil d'une diète polonaise n'admettait pas qu'un étranger prétendit guider son choix, le Cardinal n'avait jamais prononcé le nom de l'archiduc que dans des conversations particulières. Officiellement, il venait recommander aux Polonais l'élection d'un prince catholique. Il continua donc à tenir le même langage [2], mais maintenant il sous-entendait le duc d'Anjou.

Le légat ne faisait évidemment pas, de cette façon, une propagande très active, mais il gardait une attitude correcte dans laquelle personne ne devait trouver sujet de plainte.

Mais on ne pouvait exiger de tout le monde une pareille prudence. Il était inutile d'avoir la faveur du Pape, s'il fallait n'en pas parler et n'en tirer aucun profit. Aussi les agents français tant en Pologne [3] qu'à Rome et à Vienne [4] se gardaient bien de cacher les promesses faites par le Pape au duc d'Anjou [5]. L'Empereur en fut vite averti, et on peut penser quel mécontentement il éprouva. Le Pape en l'abandonnant lui enlevait ses dernières chances de succès ; mais l'Empereur était fort résolu de ne pas laisser le Pape oublier les engagements pris. Maximilien commença par se plaindre amèrement au nonce Delfino [6], qui ne sut trop que répondre, car,

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 259. *Pièce justificative* n° 4, p. 189.

[2] Ibidem.

[3] Gratiani au Card. Commendone. Varsovie, 17 janv. 1573. Polonia, t. III, f. 58-59.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 15 déc. 1572. Germania, t. LXIX, f. 280. — 17 déc., ibid., f. 295.

[5] Salviati au Card. de Côme. Paris, 19 janv. 1573. Francia, t. VI, f. 29.

[6] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 15 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 279-280. — 21 nov., ibid., f. 232.

pour plus de sûreté, on n'avait pas jugé à propos de lui faire connaître l'évolution de la politique pontificale. En même temps Maximilien envoyait à Rome un exprès, suppliant Grégoire XIII de stimuler le zèle du légat Commendone par de nouvelles instructions pressantes en faveur de l'archiduc [1].

D'autre part, l'Empereur faisait savoir à Rome qu'il ne pouvait se résoudre à entrer dans la ligue avant d'avoir vu comment tournerait l'élection de Pologne [2]. On ne pouvait plus clairement mettre au Pape le marché à la main.

Grégoire XIII dans son zèle pour le duc d'Anjou avait organisé toute sa politique avec cette idée que, la cause de l'Empereur étant perdue d'avance, on pouvait n'en plus tenir aucun compte. Ce rappel à la réalité mettait le Pape dans une situation fort difficile. Il lui était également impossible de se brouiller avec l'Empereur, ou de se laisser traîner par lui à un échec, dont les conséquences devaient donner tant de force aux hérétiques. Pris ainsi entre des engagements contradictoires, Grégoire XIII se renferma lui aussi dans la lettre des instructions déjà données, qu'il confirma [3] : d'abord l'archiduc Ernest, mais si sa cause est désespérée, faire élire le duc d'Anjou. Cela lui permettait de protester à Vienne qu'il n'abandonnait pas la cause de l'archiduc. Il est vrai qu'il ne parlait pas de la faveur donnée au duc d'Anjou en seconde ligne. Mais il ajoutait prudemment : « Sans doute les Français auront répandu ce bruit pour donner plus de crédit à leurs intrigues », sans dire qu'il leur avait donné lui-même de bonnes raisons d'agir ainsi [4].

[1] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 18 déc. 1572. Polonia, t. CLXXII, f. 75.

[2] Charles IX à Férals. Paris, 9 févr. 1573 (minute). Bibl. Nat. fr. 16040, f. 253.

[3] Le Card. de Côme à Commendone. Rome, 18 déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 75, — 24 janv. 1573, ibid., f. 86.

[4] Le Card. de Côme à Giov. Delfino, Rome, fin déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 97 (minute).

Grégoire XIII n'était pas au bout de ses ennuis. Ce fut maintenant le tour de l'Empereur de répandre partout les nouveaux ordres reçus par le légat Commendone en faveur de l'archiduc, et ce fut le tour de Charles IX de s'inquiéter, de se plaindre qu'on lui manquât de parole et de supplier le Pape qu'il voulût bien réchauffer le zèle du légat en faveur du duc d'Anjou [1]. A cela succédèrent de nouvelles récriminations de l'Empereur [2].

Le seul souci du Saint-Siège restait maintenant de tenir la balance égale entre les deux partis et de ne mécontenter personne. Mais pour atteindre ce résultat d'équilibre, il fallait se résoudre à garder une neutralité absolue, c'est-à-dire renoncer à toute action efficace. Le légat n'avait plus autre chose à faire qu'à attendre la diète, pour y prononcer sa harangue officielle et vague, en faveur d'un catholique. Favoriser à la fois deux candidats, c'était les trahir l'un et l'autre; et si tortueux était le chemin suivi par la politique pontificale, que les gens le mieux informés ne savaient plus où il conduisait. Les Autrichiens accusaient le légat d'être entièrement acheté par la France [3]. Les Français le disaient tout dévoué à l'Autriche; et l'ambassadeur Férals écrivait de Rome à son maître pour l'engager à ne pas se fier aux promesses de Grégoire XIII [4]. Entouré de méfiance, même par les gens pour lesquels il s'efforçait de travailler, et se sentant maintenant incapable de rendre le moindre service à la cause catholique, Commendone jugeait sa situation intenable et demandait en vain au Pape qu'il voulût bien le rappeler [5].

[1] Férals à Charles IX. Rome, 18 févr. 1573. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 258.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 15 avr. 1573. Arch. Vat., Germania, t. LXX, f. 188. — 29 avr. 1573, ibid., f. 193-194.

[3] On disait que Commendone avait reçu 50000 écus de Charles IX. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 4 janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 17.

[4] Férals à Charles IX. Rome, 6 avr. 1573. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 294.

[5] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 14 janv. 1573, Polonia, t. III, f. 50 (*Pièce justificative n° 5*, p. 197); — le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 14 mars 1573. Polonia, t. CLXXII, f. 89 (minute).

La Pologne se préparait à l'élection. Une première diète réunie à Varsovie le jour des Rois avait décidé que la Diète d'élection se tiendrait à Varsovie et fixé au cinq avril la séance d'ouverture. Jusqu'à cette date les intrigues continuèrent. On ne songeait plus à élire l'Infante. La diète venait de proclamer le principe de l'électivité pour l'accession au trône et on était décidé à ne rien admettre qui sentit l'hérédité. Mais les autres partis gardaient leurs prétentions.

Le duc d'Anjou conservait beaucoup de partisans fidèles, mais les hérétiques lui faisaient une opposition acharnée.

L'archiduc Ernest, universellement haï en Pologne, conservait des partisans en Prusse et en Lithuanie. Mais la belle union des Lithuaniens menaçait de se rompre. Des jalousies renaissaient entre Radziwill et Chodkiewicz [1]. Devant le duc d'Anjou et l'archiduc qui rivalisaient de promesses, la plupart des Lithuaniens laissaient parler leurs préférences personnelles. Certains parlaient d'élire « le Moscovite ». C'était une ruse destinée à adoucir le tsar Ivan et à calmer l'intention qu'on lui prêtait d'envahir la Lithuanie. En réalité tout le monde le haïssait [2].

Les hérétiques, désespérant de trouver un candidat étranger, parlaient sérieusement de choisir un roi dans la noblesse polonaise. Ceux qui suivaient ce parti portaient le nom de « Piasts » en mémoire de Piast le Charron, souche d'une dynastie polonaise qui avait anciennement régné sur le pays. Mais trop de jalousies divisaient les Piasts pour qu'ils pussent s'entendre afin d'élire l'un d'entre eux. Le fils du roi de Suède aurait peut-être eu quelques chances, malgré sa qualité de neveu du feu roi qui le rendait odieux

[1] Gratiani au Card. Commendone. Varsovie, 8 janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 30

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 15 févr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 92; — id., 5 avr., f. 136. — Gratiani au Card. Commendone. Cracovie, 5 mai. Polonia, t. III, f. 220.

aux adversaires de l'hérédité. Mais le père gâta la cause en substituant sa propre candidature à celle de son fils. L'embarras était si grand que certains parlaient d'offrir la couronne à Rosenberg, ce grand seigneur de Bohême venu comme ambassadeur impérial. D'autres, pour mettre les gens d'accord allaient jusqu'à imaginer d'étranges systèmes comme celui-ci : la Grande Pologne élirait deux seigneurs de Petite Pologne ; la Petite Pologne, deux seigneurs de Grande Pologne ; la Prusse, deux Lithuaniens ; la Lithuanie deux Prussiens. On tirerait au sort entre ces huit personnages. Le gagnant serait roi ; les perdants deviendraient ses conseillers et ses assistants perpétuels [1].

Cependant, la cause du duc d'Anjou faisait lentement des progrès. Monluc profitait encore des imprudences de l'abbé Cyrus. Celui-ci, au lieu d'obéir à la Diète de Kaszki et de sortir du royaume, était passé en Lithuanie où il continuait de négocier. Mais quand, rappelé par l'Empereur, il voulut traverser la Prusse, bien qu'il eût pris la précaution de se déguiser en paysan, il fut arrêté par ordre du castellan de Dantzig, qui le fit enfermer au château de Marienbourg et s'empara d'une cassette qui contenait tous les papiers de l'ambassade [2]. On réserva le précieux bagage pour l'ouvrir à la Diète d'élection, malgré les protestations de l'Empereur. C'était une évidente violation du droit des ambassadeurs. Mais Zborowski fit prendre cette décision par haine de l'Autriche, pour rendre impossible l'élection d'un prince à qui le sénat avait fait une pareille offense [3]. On découvrit dans cette correspondance les engagements pris envers l'Empereur par un certain nombre de Lithuaniens. Nicolas Radziwill se trouvait spécialement compromis. La mise en pleine

[1] Gratiani au Card. Commendone. Varsovie, comm[t] janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 30.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 18 févr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 101.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 9 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 141.

lumière de ces intrigues augmenta encore l'opposition des Polonais et laissa les Lithuaniens troublés et embarrassés, de telle façon qu'il fut plus facile de les amener au parti d'Anjou.

L'Empereur jouait de malchance avec ses ambassadeurs. Rosenberg, on l'a vu, au lieu de préparer la candidature de son maître, se laissait proposer à lui même la couronne [1]. Les seigneurs de Bohême qui l'accompagnaient sollicitaient publiquement les suffrages pour l'archiduc, mais « lui rendoient de mauvais offices en particulier ». Le spectacle des libertés polonaises leur faisait regretter l'ancienne grandeur de leur pays et leurs anciens privilèges, et dans « la chaleur du vin » ils allaient jusqu'à découvrir leur sentiment, jusqu'à conseiller aux Polonais de ne pas se soumettre à la domination de l'Autriche [2]. Monluc rempli d'espoir préparait le discours qu'il devait prononcer devant la Diète.

Cette Diète d'élection s'ouvrit au jour dit par la messe du Saint-Esprit solennellement célébrée par l'archevêque de Gnesne, dans la cathédrale de Varsovie [3]. Le lendemain six avril, on tint la première séance.

Il avait été décidé qu'on écouterait d'abord les ambassadeurs, qui viendraient exposer à la Diète les mérites des divers candidats. Puis les ambassadeurs se retireraient et on procéderait à l'élection.

Le légat Commendone eut l'honneur de parler le premier [4]. On comprend qu'il se garda bien de mettre en avant les questions de personnes. Fidèle aux ordres de Grégoire XIII et aux intérêts de l'Eglise, il insista sur la nécessité d'élire un roi catholique et dirigea tout son discours contre le parti protestant. Dans leur désir de triompher, les candidats catholiques rivalisaient de promesses pour attirer les hérétiques. Ceux-ci déjà, exploitant la désunion des

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 408.

[2] Gratiani, op. cit., p. 413.

[3] Noailles, op. cit., t. II, p. 264.

[4] Toutefois après l'ambassadeur de Prusse, parce que le duc de Prusse n'était pas considéré comme étranger. *Mém. de Choisnin*, p. 415.

catholiques, avaient obtenu que la diète réunie en janvier à Varsovie accueillit la liberté de conscience parmi les principes du droit public polonais [1]. Commendone profita de l'occasion pour faire entendre la protestation officielle du Saint-Siège et pour rappeler les catholiques à leur devoir en présence de ces nouveautés. Le discours du légat ne se termina pas sans faire naître des protestations [2].

Le lendemain on écouta Rosenberg. Il développa un long parallèle, rempli de malveillance et d'insinuations contre la France, entre l'archiduc Ernest et le duc d'Anjou. L'orateur eut peu de succès ; « il ne contenta pas beaucoup les auditeurs, rapporte Choisnin, parce qu'il parloit trop bas ; et comme il est homme tempéré et modeste, aussi n'avoit il point d'action ni de véhémence, qui toutes fois est requise à esmouvoir les auditeurs » [3].

On avait décidé que les ambassadeurs, après avoir prononcé leurs harangues, en déposeraient trente deux copies. Chaque palatin en prendrait une pour la communiquer à la noblesse de son palatinat, qui en délibérerait à loisir et s'assemblerait à part pour voter [4]. Monluc devait prendre la parole immédiatement après Rosenberg « et, dit Choisnin, avoit esté ainsi ordonné de ne donner point de temps entre deux, affin que l'un n'entendist point ce que l'autre avoit dit ». Mais Monluc usa de ruse. Il voulut, avant de parler, connaître le discours de l'adversaire, afin d'en réfuter tous les arguments. Aussi, quand vint son tour, l'évêque de Valence se prétendit malade, ce que son âge rendait assez vraisemblable. On remit le discours au lendemain. Mais quelques heures après, Monluc avait réussi à se procurer deux copies de la harangue de Rosen-

[1] Pour la *confédération de Varsovie*, cf. Noailles, op. cit., t. II, p. 212 et suivantes.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 9 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 140.

[3] *Mém. de Choisnin*, p. 415.

[4] *Mém. de Choisnin*, p. 412.

berg. Il passa la nuit à modifier en conséquence son propre texte. Le lendemain, 10 avril, l'ambassadeur fut religieusement écouté, et bien qu'il parlât pendant trois heures, « il ne s'y trouva un seul homme qui fit semblant de s'ennuyer ». De plus, très habilement, il répandit à un grand nombre d'exemplaires son discours, traduit en Polonais et secrètement imprimé. Tout le monde voulut le lire. Trois jours après, l'édition était complètement épuisée. L'opinion se tournait décidément en faveur de la France. Toute la noblesse s'empressait autour des Français, si bien que Monluc en pensa mourir, « tant il estoit las tous les soirs d'avoir parlé depuis le matin [1] ».

Le choix qu'on avait fait, pour y réunir la Diète, de la plaine qui s'étend aux portes de Varsovie, favorisait le parti catholique et particulièrement le parti français. La noblesse du palatinat de Mazovie, dont Varsovie était le chef-lieu, se composait d'un fort grand nombre de petits gentilshommes peu riches et peu lettrés, mais ardemment catholiques et dévoués au duc d'Anjou. Si la Diète s'était tenue, comme on l'avait proposé, à Lublin, centre du protestantisme, la plupart des petits gentilshommes Mazoviens n'auraient pu faire la dépense du voyage. Ils vinrent en foule à Varsovie, tandis que beaucoup de protestants, habitants de provinces éloignées, se trouvèrent obligés de rester chez eux [2]. Monluc, ayant sous la main un des plus importants éléments du parti, sut l'employer pour vaincre l'opposition des hérétiques.

Ceux-ci jusqu'au dernier moment essayèrent de défendre la candidature du roi de Suède. Ce prince était fort impopulaire, et Chodkiewicz eut beau jeu à le ridiculiser, dans un discours violent, qui fut très applaudi [3].

Désespérant de faire élire leur candidat, les hérétiques cherchèrent au moins à rendre l'élection impossible, ou à la retarder

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 416.
[2] Noailles, op. cit., t. II, p. 196.
[3] *Journal de la Diète d'élection*. Noailles, t. III, p. 380.

jusqu'à ce qu'on leur eût donné des garanties et que la Diète eût juré la confédération de Varsovie, et procédé à une réforme des lois. Ils obtinrent même qu'on nommât une commission chargée de réviser la législation. Ils espéraient que la plupart des Mazoviens se lasseraient d'attendre et retourneraient chez eux avant l'élection. Mais l'affaire tourna autrement. Habilement poussés par les chefs du parti catholique, les Mazoviens venus pour élire leur roi réclamèrent l'élection immédiate avec tant de bruit et tant d'insistance qu'il fallut leur donner satisfaction [1]. Le scrutin fut ouvert le 2 mai [2].

Dès la fin d'avril, on pouvait regarder comme presque assuré le triomphe du duc d'Anjou. Pourtant les Lithuaniens résistaient encore. Chodkiewicz se disait décidé à tenter un dernier effort en faveur de l'archiduc Ernest, quitte à se tourner enfin vers le duc d'Anjou, s'il voyait ses efforts inutiles [3]. Mais la cause impériale était de plus en plus désespérée et Monluc multiplait les promesses. Il s'engageait secrètement, mais par écrit, au nom du duc d'Anjou, à rendre à la Lithuanie les quatre palatinats incorporés à la Pologne. En même temps, l'influence du clergé et de la faction française amenait Chodkiewicz comme Commendone à « suivre le torrent » qui portait toute la Pologne vers le duc d'Anjou [4]. L'élection de celui-ci devenait désormais certaine.

Il fallut le temps de laisser les différents partis s'accorder et de recueillir les votes. Enfin, le samedi 9 mai vers sept heures du soir, tout le monde ayant consenti, l'archevêque de Gnesne, tressaillant de joie, ne put se tenir de crier par trois fois, en atten-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 25 avr. 1573. Arch. Vat, Polonia, t. III, f. 191. — 4 mai, ibid. f. 215.

[2] Noailles, op. cit., t. II, p. 305-309.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 30 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 200.

[4] Avis reçus de Varsovie, 8 mai 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 225.

dant la proclamation solennelle : « Nous avons pour nostre roy le très illustre duc d'Anjou ». Ces paroles furent accueillies par toutes sortes d'acclamations.

Il fallait encore, avant que l'élection pût être proclamée, que les ambassadeurs du nouveau roi acceptassent, sous la foi du serment, les conditions de l'élection. Il y avait à traiter deux sortes de questions [1] : d'abord différents articles (*articuli Henriciani*) élaborés à la hâte par la commission chargée de réviser les lois. Ces dispositions, destinées à entrer dans le droit constitutionnel de la Pologne, modifiaient l'ancienne forme de gouvernement et les prérogatives royales.

Il y avait d'autre part les promesses faites par Monluc au nom du roi de France et du duc d'Anjou (*Pacta conventa*), promesses répandues sans compter par l'évêque de Valence, qui ne se souciait que du succès [2]. Les Polonais ajoutaient sans cesse de nouvelles prétentions. Refuser ces articles, c'était remettre en question l'élection tout entière. Après une discussion d'une semaine, Monluc se décida à prêter serment, bien qu'il « en cuydat mourir d'ennui [3] ». Il n'existait pas d'autre moyen de mettre fin a tant de contestations et Monluc s'assurait que le roi de Pologne saurait faire réviser tous ces articles, quand il se trouverait dans son royaume.

La nouvelle de l'élection, parvenue à Rome le 26 mai [4], fut accueillie par les manifestations d'une grande allégresse officielle. Des feux de joie sur les places publiques, une messe solennellement célébrée témoignèrent du « plaisir et contentement infinis » ressentis par Sa Sainteté, pendant que « Monsignor Serafini, auditeur de Rote »,

[1] Noailles, op. cit., t. II, p. 330-334.

[2] *Mém. de Choisnin*, p. 427.

[3] Ibid.

[4] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 31 mai 1573, (minute). Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 105.

allait porter au nouvel élu les félicitations de Grégoire XIII [1]. On eût dit que le Souverain Pontife cherchait à se faire illusion sur ses sentiments véritables. Contraint à montrer de la joie, à cause de ses engagements envers la France, il n'osait pas en témoigner trop par crainte de déplaire à l'Empereur, et cherchait à se consoler des difficultés qui l'assiégeaient en fondant de grands espoirs sur les sentiments catholiques du nouveau roi de Pologne. Mais on ne pouvait sortir franchement d'une situation si fausse. Pour apaiser l'Empereur, le Cardinal de Côme affirmait au nonce Delfino : « Le légat Commendone s'est comporté de telle sorte qu'il n'aurait pu rien faire de plus, s'il avait été envoyé par l'Empereur lui même » [2] ; et le même jour, le Cardinal écrivait au nonce à Madrid Ormaneto, avec une naïveté feinte : « On a reçu ici la nouvelle certaine de l'élection du roi de Pologne en la personne de Monsieur d'Anjou, et cette nouvelle a été si soudaine et si inattendue qu'elle a rempli toute la cour d'étonnement, et particulièrement Sa Sainteté, laquelle par suite des avis qu'elle avait reçus de Pologne, de la grande faveur qu'il semblait que la Sérénissime maison d'Autriche trouvât dans le royaume, et aussi à cause des bons offices actifs et continuels que Sa Sainteté a rendus à l'Empereur par le moyen du nonce et du légat, tenait pour certain que l'élection favoriserait l'archiduc Ernest [3] ».

Mais le lendemain, le subtil Secrétaire d'Etat écrivait en France au nonce Salviati : « En plus des démonstrations publiques, Sa Sainteté veut que vous expliquiez plus secrètement à leurs Majestés, qu'elle sent un plaisir extraordinaire de cette élection, faite selon son goût et son desir et conformément aux bons offices que Sa Sain-

[1] Le Card. de Côme au nonce Salviati. Rome, 1er juin 1573, (minute). Arch. Vat., Francia, t. CCLXXXIII, f. 184v.

[2] Le Card. de Côme à Giov. Delfino. Rome, 31 mai 1573. Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 149.

[3] Le Card. de Côme à Niccolo Ormaneto. Rome, 31 mai 1573. Arch. Vat., Spagna, t. XV, f. 265.

teté a fait rendre par le légat... J'ai voulu vous écrire ces choses en particulier, parce que Sa Sainteté ne veut pas que Mons. Serafini, ni personne d'autre, sache qu'elle a favorisé cette élection. Il est bon que la chose reste secrète et connue seulement d'un petit nombre, à cause des commentaires du monde et des grandes plaintes que l'Empereur a faites et fait encore à Sa Sainteté » [1].

La joie de Grégoire XIII n'était donc pas sans mélange. Le Saint-Siège obtenait l'essentiel : l'élection d'un roi catholique. La Pologne demeurait unie à l'Eglise Romaine. Mais l'affaire pouvait difficilement passer pour un succès de la diplomatie pontificale. L'élu catholique, pour vaincre, s'abaissait à des compromissions fâcheuses avec les hérétiques, dont il acceptait les prétentions.

Quant à la ligue, elle demeurait irrévocablement condamnée. Au commencement d'avril, Venise, poussée par la France, avait conclu la paix avec la Turquie. La colère du Pape se heurta à un fait accompli, qui réduisait à néant tous les projets formés. Attaché désespérément à son idée, Grégoire XIII voulait essayer de passer outre. Mais le roi de France était toujours hostile. Le roi de Pologne faisait de l'amitié avec les Turcs une condition de son élection. L'Espagne ne portait intérêt qu'à la conquête d'Alger. L'Empereur se défiait trop de l'Espagne pour accepter de soutenir seul avec elle une lutte dont l'Autriche aurait fait presque tous les frais [2]. D'ailleurs Maximilien depuis son échec en Pologne se sentait fort mal disposé envers le Saint-Siège. Il accusait Grégoire XIII de l'avoir trahi [3]; mais forcé de modérer l'expression de son res-

[1] Le Card. de Côme au nonce Salviati. Rome, 1er juin, (minute). Arch. Vat.; Francia, t. CCLXXXIII, f. 186.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 4 juin 1573. Arch. Vat., Germania, t. LXX, f. 293-294.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 20 mai 1573. Arch. Vat., Germania, t. LXX, f. 237.

sentiment contre le Pape, il faisait retomber sa colère sur le légat. Commendone pensait, en quittant la Pologne, passer par Vienne, où il pourrait s'expliquer avec l'Empereur et peut-être dissiper des malentendus [1]. Maximilien déclara qu'il ne recevrait pas le cardinal. Celui-ci s'attarda en Pologne, espérant que les remontrances du nonce et celles de Grégoire XIII amèneraient l'Empereur à revenir sur sa décision. Mais Maximilien fut inflexible [2] et Commendone rentra à Rome sans passer par Vienne, pour éviter un refus d'audience humiliant. Il put seulement voir au passage, à Klosterneuburg sur le Danube [3] le nonce Delfino, à qui il confia le soin de le justifier auprès de l'Empereur. Le nonce Portico au contraire, fort bien reçu par Maximilien, se donna des airs généreux en offrant ses services pour accommoder les affaires du légat [4].

La rancune de l'Empereur contre le Pape demeura, et cette hostilité ne fut pas compensée par la reconnaissance du roi de France. Charles IX se rendait compte que les bonnes dispositions du Pape avaient compté pour peu dans le succès de l'élection, et ne se sentait tenu qu'à peu de gratitude. Tel fut le résultat d'une politique trop ondoyante et pleine de trop d'intentions. A force d'engagements contradictoires pris envers les deux adversaires, le Pape s'était condamné à demeurer spectateur sinon muet, du moins impuissant, de la lutte où l'avaient conduit les intérêts catholiques. Sans doute les Polonais donnaient la couronne à un candidat que Grégoire XIII lui même avait voulu favoriser. Mais il fallait bien reconnaître que le succès n'était pas l'œuvre du Saint-Siège. Grégoire XIII, rêvant d'un roi qui lui dût sa couronne, sentait l'a-

[1] Le Card. de Côme à Giov. Delfino. Rome, 31 mai 1573, (minute). Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 150.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 2 juillet. Germania, t. LXX, f. 324. — 6 juillet, ibid., f. 325-326. — 6 nov., ibid., f. 507.

[3] Ibid., 6 nov., p. 507.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 2 oct. Germania, t. LXX, f. 452.

mertume de l'échec. Le Saint-Siège avait laissé se dissoudre l'influence qu'il possédait en Pologne à l'ouverture de l'Interrègne. Il ne tirait aucun profit d'un grand effort et ne réussissait qu'à indisposer contre lui ceux là mêmes qu'il voulait servir [1].

PIERRE DE CENIVAL.

[1] Je tiens, en terminant cette étude, à remercier le R. P. Cyrille Karalewsky. J'ai souvent mis à contribution sa parfaite connaissance des documents polonais conservés au Vatican.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1572, 20 août, Sulejow.

Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 103.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme (déchiffrement).

Sino al principio della infirmità del Re, come ho già scritto a V. S. Ill^ma^, cominciarono fra senatori le pratiche della nuova elettione, la quale considerando io di quanta importanza era allo stato di tutta Christianità, et vedendo il grande numero et potenza et ardire delli heretici, et il pericolo che si correva di havere un Re heretico, mi diedi con ogni diligenza a procurare, che non solo si incaminasse la elettione di un Re catholico, ma che li heretici ne havessero quella manco parte che fusse possibile, affinche non obbligassero lo eletto a tali conditioni, che non fusse poi grande acquisto lo haver fatto un Re catholico. Conoscevo cio essere grandemente difficile, non potendosi fare questa elettione senza li heretici. Nondimeno m'ingegnai di indirizzare la pratica in modo che tutto quello che si havesse a trattare con li heretici fusse con avantaggio et con superiorità, et conseguentemente senza necessità di conditioni, che potessero aggravare le cose della religione catholica, onde, vedendo le molte fattioni et divisioni de Poloni, et allo incontro la unione de Lituani fra loro, mi posi con ogni studio a guadagnare la banda de Lituani et trovandomi havere assai stretta amicitia con il signor Gotcoviz [1], grande Marescial di Lituania, et con il signor

[1] Jean Chodkiewicz, staroste de Samogitie.

duca di Olica [1], principalissimi signori di quel paese, mossi con loro questo proposito et ne passarono piu volte fra noi lunghissimi ragionamenti. In fine, poco dopo la partita di Varzovia, vennero a la risolutione di questo negozio et mi diedero la parola di volere per signor loro un figliuolo dell'Imperatore, richiedendo solamente tre conditioni, a le quali aggiunsero poi la quarta per mio ricordo: che li vescovati non si dessero a nominatione del Re, ma che fusse l'elettione in mano de capitoli, mostrandogli io che essendo gli altri officii secolari conferiti tutti dal principe, viene ad havere troppa auttorità, con l'auttorità di dar anco gli ecclesiastici, et che, essendo i senatori ecclesiastici i primi voti, se fussero eletti da i suoi et non fatti dal principe, sarebbono piu liberi et piu arditi custodi de la libertà commune, et se a l'incontro la nominatione resta al principe, le chiese sono per il piu date a servitori et adherenti suoi, da che è seguito che i vescovi sono diventati ministri de le cupidità dei Re; il che ho procurato per haver per esperienza veduto in tutti questi paesi, che la concessione fatta da i Papi de la nominatione ha causato che per il più non si eleggano qui senon persone di corte, et di costumi poco ecclesiastici, i quali non hanno pur notitia alcuna de le constitutioni canoniche, non riconoscano altri che il principe, onde in gran parte e nato il poco conto che qui i vescovi fanno de la Sede Apostolica.

Concluso questo con i Lituani, rimasero meco che io solo proponessi a l'Imperatore et stabilissi seco tutto il negozio, promettendomi di fare nel resto l'elettione libera et senza alcuna conditione o patto a favore degli heretici, et di più offerendosi di dare a Sua Maestà Cesarea 25^{M} cavalli per difendere l'elettione loro et per necessitare quella di Polonia, si come in simil caso e avvenuto altre volte et ultimamente nel'elettione del Re Sigismondo primo. Volevano essi da principio pigliare il terzo figlio del'Imperatore

[1] Nicolas Radziwill.

et havere signore separato da Poloni; ma ad instanza mia si contentorno di far in ciò quello che giudicasse esso Imperatore et che il tempo mostrasse esser meglio; et con questo appuntamento partissimo di Varzovia havendomi essi con summesse preghiere richiesto di non communicar ciò con persona del mondo, senon col Gratiani mio segretario, il quale, morendo il Re prima che io giungessi a Vienna, si contentavano che io mandassi a proponere tutto questo a l'Imperatore, come io ho fatto, con ordine che mi riportasse qui subito la risolutione di S. Maestà, accio che io potessi poi con maggior fondamento darne conto a V. S. Ill^ma^. La risposta che egli mi ha portata è che S. Maestà dimostra d'approbare tutte quattro le conditioni proposte et haver molto cara questa voluntà et offerta di Lituania et farne grandissima stima, et che ha scritto subito lettere di sua mano a li sopradetti dui signori Gotcoviz et duca di Olica et mandato a posta il signore Giorgio Pluscosci suo primo cameriere a portarle, senza che egli sappia quello che contengano.

A me ha scritto una lettera assai amorevole, facendomi dire che io trattenga detti Lituani nela dispositione presa. In somma, cerca di metter tempo al negozio, sopra che io scrivo lungamente al nuntio Delfino, con ordine che mostri il decifrato istesso de le lettere a l'Imperatore et lo mandi poi anco a V. S. Ill^ma^, come gli ho anche scritto che faccia del'altre cifre che io gli ho mandato questo mese. Veramente questa risposta di Sua Maesta Cesarea mi mette gran sospetto che si disegni tenere in questo negozio le medesime vie tenute nel'Imperio, et che con questa interpositione di tempo si voglia andare a camino di guadagnar prima gli heretici et che cercando essi sopra ogn'altra cosa la annullatione di quelli statuti del Regno, li quali sono contra di loro, et per li quali ultimamente si hebbe tanto da pugnare in Varzovia, si condescenda anche a questo ne la parte de catholici haverebbe modo di ripararvi, perche lasciando da canto l'altre ragioni, non ci è di principi catholici fuor de la casa d'Austria soggetto sopra il quale si possa fare fondamento. Li vicini son tutti

heretici, eccetto il transilvano che è principe nuovo ne ha qui parte. I lontani non possono contra la sudetta casa d'Austria havere qui gagliardo appoggio senon da heretici et dal Turco. Nel regno non vi è persona capace, salvo il palatino Siradiense, il quale oltre qualche altra difficultà ha defetto di denari, di maniera che verriano i Catholici ad essere necessitati o a non discostarsi dal'Imperatore, o cadere in peggio. A questa somma difficultà solo rimedio è quello di Lituania, che con tanto servizio di Dio non solo darebbe il regno a casa d'Austria, ma regno libero et con l'auttorità intiera di Re, perche quando fusse fatta la prevensione del'elettione in Lituania, et da quel canto si havessero 25^{M} cavalli che promettono, et dentro il medesimo regno un presidio, qual si potrebbe havere col mezo del palatino Siradiense, et sui confini di Slesia et di Ungheria le genti di Sua Maestà istessa, come V. S. Ill^{ma} piu distesamente vedra ne la cifra scritta a Vienna, molto poca forza et poca parte resterebbe a gli heretici per contraporsi, anzi si divideriano subito et ciascuno per proprio interesse cercarebbe a gara a consentire senz'altra conditione nel medesimo eletto. Ma e partito che non patisce tempo et il volerglilo mettere non è buon segno, senon è forse perche S. Maestà habbia voluto che venga prima qui i signori di Rossembergh et Prenestain suoi ambasciatori. Qualche lume me ne daranno le lettere che d'hora in hora aspetto da Vienna in risposta de le mie del primo, et molto piu gli andamenti di questi ambasciatori, perche tosto converra che si vegga se vorranno andar per la via molto corta et dritta che se gli è fatta, o *ambulare in circuitu et confidere in principibus in quibus non est salus;* parte nel male io non son per havere, ma tengo anche per molto facile che credendo lor guadagnar tutto perdano il tutto.

II.

1572, 6 septembre, Rome.

Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, p. 34.

Le Cardinal de Côme au Cardinal Commendone légat en Pologne. (Minute).

Per li fogli di cifra sotto di primo del passato, quali V. S. Ill^ma^ ha mandati a Monsignor di Torcello et esso a Nostro Signore decifrati, Sua Santità ha inteso a pieno le turbulentie, i romori et travagli che vanno attorno sopra la nova elettione del re et la mala inclinatione che alcuni mostrano verso la serenissima casa d'Austria; de le quali cose tutte Sua Beatitudine, et per rispetto di Sua Maesta Cesarea et per causa di V. S. Ill^ma^, che è involta in tanti fastidii, sente infinito dispiacere. Ma poiche il negotio è di tanta importanza et di tanto servitio publico, Sua Santita confida che V. S. Ill^ma^ passera allegramente per questi travagli et spera in Dio benedetto et nel molto valore et zelo suo che al fine le cose pigliaranno tal verso, che il mondo ne restera consolato et lei tanto honorata, che non havra punto da pentirsi d'havervi durate si gran fatiche. Ma si come Sua Beatitudine loda molto la diligenza sua in far servitio et ragguagliar del tutto l'Imperatore, desidera con ogni affetto che le cose di Sua Maestà habbino felice successo, quando V. S. Ill^ma^ conoscesse haver fatto tutto quel che può et vedesse per la durezza et ostinatione di quei cervelli non esserci speranza alcuna per l'Imperatore, Sua Santità vuole che in tal caso V. S. Ill^ma^ volti gli aiuti suoi in favore di Monsignor d'Angiù fratello del re di Francia, perche cosi saressimo sicuri d'haver un re buon catholico et di buonissima espettatione in tutto il resto. Et se per cio meritava il detto Monsignor d'Angiù d'essere favorito da Sua Santità, lo merita veramente adesso molto più, poi che si è fatta cosi

bella fattione in smorbar la Francia del'Ammiraglio et tanti altri suoi seguaci capi d'importanza, si come sò che V. S. Ill^ma^ havra gia inteso et da gli avisi et da la fama stessa.

III.

1572, 20 septembre.

Arch. Vat., Polonia, II, f. 153.

A. M. Gratiani au Cardinal Commendone. (Déchiffrement).

Io per me comincio a dubitare grandemente, che si vorra far qui Rè un figliuolo dell'Imperatore, s'habbia a pensar di farlo con l'arme et con la forza. In Polonia Menore V. S. Ill^ma^ pensi pure che si sta peggio che nella Maggiore, perche non solo hanno tutti gl'animi alienissimi, ma s'accordano assai bene in altra persona, cio è in Monsignore d'Angiò. In Olesno [1] io gionsi venerdi inanzi mezzogiorno, et perche fin nove leghe lontano non v'era loco alcuno senza peste, fui astretto fermarmi tutto quel giorno, per fare il dì seguente tutte le nove leghe. Signor di Olesno è il Zafragnesz [2], omo dell'auttorità et del seguito che sa V. S. Ill^ma^, fra gl'heretici; egli benche sapesse chi io ero, non solo commandò ch'io fussi accettato nel loco, il che per causa della peste si fa per tutto difficilmente, ma volse ch'io allogiassi seco et mi fece grandissimo honore et cortesia. Trovai seco il signor Erasmo Denbeschi [3], figlio del cancelliero del regno, suo cognato, il quale, per essere mio amico, stette tutto quel giorno meco et con lui era un gentilhuomo francese, che venne l'estate passata in Polonia in compagnia di quel Mons. di Monluch. Da varii ragionamenti havuti con loro, ho veduto

[1] Olesnica dans le gouvernement de Kielce.
[2] Stanislas Szafraniec, castellan de Biecz.
[3] Erasme Dembinski.

chiarissimamente che Zafragnesz et il cancellier del Regno si sono uniti col palatino di Sandomiria, et vogliono procurare l'elettione di Monsignore d'Angiò et loro sono quelli che hanno mandato in Franza il Crasoschi. Et havendo io, ragionando con quel gentilhuomo francese laudato Mons. d'Angio, egli mi venne a dire, che presto sarebbono in questo regno ambasciatori del Re di Franza per procurare le cose di suo fratello, et che a li XII di luglio s'era partito di Dancich Mons. di Monluch [1] et andato in Franza a dar nova della morte del Re di Polonia et che li Signori palatini di Sandomiria, cancellier del Regno et Zafragnez dovevano fra tre giorni fare un abboccamento in Pinzova [2] sopra questo. Questo abboccamento mi confermò anco il signor Erasmo, se ben non mi desse per qual cagione si facesse, et in ragionamento scopersi grande abhorrimento da Tedeschi, dicendo che il Cancelliero del regno et tutti li suoi fratelli erano per metter la vita, la robba, et i propri figli prima che consentire mai ad un re tedesco, sotto il quale questo regno andasse in servitù, come ha fatto Bohemia et Ungaria et l'altre provintie possedute in questi contorni dal'Imperatore. Dopo questo entrorno a ragionare di Monsignore d'Angiò et della natione francese, dicendo, che si confaceva molto con la natura di Poloni et mostrò apertamente, che lui et i suoi lo desideravano.

Per camino parimente essendo alloggiato in Tur, villaggio del signor Andrea Sboroschi, arrivò li quella sera un gentilhuomo di detto signor Andrea, che veniva di Polonia Maggiore, il quale mi desse cose terribili dell'odio di nobili contra casa d'Austria, et uno di questi e ancor lui il qual diceva che saria partito dal signor Andrea suo padrone, quando sapesse chel' fusse per favorire casa d'Austria. Io per scoprire, nominai Monsignore d'Angiò et egli subito soggiunse: « Utinam istum haberemus regem. » e lo laudò grandemente, narrando molte commodità che verrebbono a questo regno

[1] Jean de Monluc s[r] de Balagny.

[2] Pinczow, chef lieu de district, dans le gouvernement de Kielce.

dalla sua elettione; et dimandandolo io se in Polonia Maggiore se ne parlava, mi disse ch'era bramato da ogn'uno. Il medesimo desiderio si vede nella nobiltà di questo paese; onde s'è levato un gran bollore per questo Monsignore d'Angiò, et par quasi troppo violento et potrebbe forsi svaporare, quando cominciara a maneggiarsi. Il secondo giorno poi il signor Andrea mi condusse dal palatino a Stobgniza [1], con la quale occasione feci seco l'ufficio impostomi da V. S. Ill^ma^ et egli mostrò d'haverlo carissimo et ne ringratiò grandemente V. S. Ill^ma^ soggiungendo che li doleva molto non poter per la distanza et pericolo della peste, che impediva i viaggi, ragionar con lei et conferire molte cose di questa Republica, le quali sapeva che erano cosi a cuore a V. S. Ill^ma^ come quelle della sua propria patria, per il che haveva anco sentito grandissimo dispiacere che alcuni havessero procurato qui la sua partita del regno. Quanto a gl'ambasciatori dell'Imperatore, ringratiando V. S. Ill^ma^ del ricordo che intorno ciò le dava pieno di prudenza et charità verso questo regno, desse, che essendo questa materia molto grave non si poteva dare cosi all'improviso risposta, perchè desiderava trattarne prima et col palatino di Lublino [2] et col signor Andrea suo fratello, che erano presenti a la mia imbasciata et anco haverne proposito con alcuni signori con i quali doveva il giorno seguente abbocarsi in Pinzova, et che essendo Pinzova sul mio camino io mi sarei potuto fermare in una villa del signor Andrea poco lontano, che il signor Andrea medesimo mi sarebbe venuto a portar la risposta. Dopo questo venne a dir cosi in generale delle ambasciarie venute in questo regno per comprarlo insieme con la libertà loro, et che questa era una grande ingiuria che si faceva a questo

[1] Stopnica, dans le gouvernement de Kielce, faisait partie du palatinat de Sandomir. Le palatin dont parle Gratiani est Pierre Zborowski, palatin de Sandomir.

[2] Nicolas Macieiowski, palatin du Lublin.

regno, per la quale essi erano tenuti di fare il medesimo che una honesta matrona, alla quale non basta ributtare chi tenta la sua pudicitia, che debbe anco risentirsene.

La medesima sera arrivorno le lettere di V. S. Ill^ma^, le quali io mostrai al signor Andrea, esponendoli il pericolo di Monsignore et la commissione che V. S. mi dava d'andare in persona a ritrovar gl'ambasciatori et pregarli a conceder il medico Lama et mostrandole il travaglio di V. S. Ill^ma^ et la stima che ne faceva et che la salute sua gl'era così a cuore che V. S. Ill^ma^ sarebbe lei medesima andata, se le fusse lecito. Il signor Andrea mostrò dispiacere di questo travaglio di V. S. Ill^ma^, ma mi disse che lui haveva per molto difficile ch'io havessi potuto passare a ritrovar gl'ambasciatori, senza metter V. S. in grandissima sospettione appresso ogn'uno. Tuttavia io l'ho grandemente pregato parlarne col palatino, dicendo che gliene havrei parlato ancor'io; il signor Andrea replicò che ne parleria, ma che questa mia andata non le piaceva, perche sapeva quanta sospettione haveria messo di V. S. Ill^ma^ per certe cagioni, che m'harebbe detto poi. Con tutto ciò io volsi, che ne parlasse al palatino, et ne parlai anch'io, et rispose il medesimo ad ambidui, che in modo alcuno non era bene ch'io facessi questo, perche se bene egli vedeva la causa per la quale io andavo, nondimeno che ciò non sarebbe bastato appresso la nobiltà, la quale sarebbe da questo entrata in si gran gelosia della persona di V. S., che si sarebbono molto alienati da lei, la qual diceva che riceverebbono nel loro proprio senato, se non havesse da molti preso molto sospetto, che la favorisca casa d'Austria per le parole dette a Posnania dal Gertsmanno [1], et che però io me ne restasse in ogni modo. Io, vedendo che lo scoprirsi partiale dell'Imperatore levarebbe a V. S. Ill^ma^ tutto il modo che ha di giovare et promovere di Sua Maestà, per non metter suspitione nel palatino stesso, mostrai d'acquietarmi al suo

[1] Le docteur Martin Gertsmann, doyen de Breslau, l'un des agents impériaux en Pologne. Il devint en 1574 évêque de Breslau.

consiglio, ma disse che haverei scritto una lettera ad esso medico et in essa pregato gl'Ambasciatori a lasciarlo venire, et lo pregai a mandar detta lettera per un suo servitore, il che mi promise di fare certamente, offerendo cavalli et cocchio et qualunque altra cosa per bisogno d'esso medico. Io lo ringratiai.

Hoggi il palatino è stato a Pinzova all'abboccamento detto, nel quale è stato il Cancelliero, il Zafragnez, il Cicoschi [1] et quattro figli del Cancelliero et alcuni altri nobili principali, ma non senatori, dove per quanto intendo hanno fra loro stabilito di promuovere le cose di Mons. d'Angiò et obligatosi insieme a correre la medesima fortuna, et determinato che il palatino medesimo col Zafragnez vada in Polonia Maggiore per tentare di tirrare nella loro sentenza degl'altri senatori et per deliberare cio che si ha da fare de questi ambasciatori.

Io mi sono fermato vicino a Pinzova, aspettando il signor Andrea, che è venuto questa sera, il quale m'ha portato l'alligata lettera del palatino per V. S. Ill^ma^, et dettomi ch'esso palatino ha comunicato anco con quei altri signori, i riccordi dattigli da lei, et che insieme con loro la ringratia et procurerà che giovino, ma io trovo da quello che m'ha detto il signor Andrea a parte ch'io debba far sapere a V. S. per nome suo, che sono mal disposti verso gl'ambasciatori Cesarei, non solo per quello che ho detto di sopra, ma per un novo intercetto di lettere che hanno fatto. Queste sono una lettera del Gastaldo scritta al signor Pernestain et dentro d'essa una dell'ambasciator Cyro scritta di Lithuania ad esso Gastaldo, le quali lettere erano portate da un hebreo, che facendo il camino come di nascosto per i boschi fu trovato appresso Radomia dal capitano di quel luogo et fu preso, et gli furon trovate le dette lettere et furono dal capitano mandate subito al palatino di Sandomiria, per le quali il signor Andrea dice che si sono scoperte

[1] Probablement Nicolas Cikowski, castellan de Sandec.

di strane prattiche di questi ambasciatori con l'Infante et con altri, nelle quali è nominato il nuntio Portico, scrivendo l'ambasciator Cyro che si debba far capo con lui, che è ben informato di tutta la prattica, la qual cosa dice il signor Andrea che nôcera grandemente ad esso Portico et all'Infanta. Io ricordai al signor Andrea l'obbligo in questo caso che lui haveva come signore catholico d'impedire che non si facesse cosa che potesse essere di scandalo nella persona di un nuntio apostolico, et egli mi disse che l'haveva fatto et lo farebbe anco di novo per quanto potesse. Di questo intercetto, si sono fatte molte copie tradotte in polaco per mandarle ai senatori. A me pare di vedere dalle parole del signor Andrea che vogliono far partire d'appresso l'Infante per prohibire ch'essa non possa trattar con loro, perche nelle sopradette lettere, il Gastaldo scrive al signor Pernestain che andassero in ogni modo a Plosca a trovare l'Infante, et se non potevano altrimente, andassero con pochi qui per la Vistula. Mi pare anco che con occasione di questo intercetto pensino di licenziare dal regno tutti gl'ambasciatori et specialmente gl'ordinarii. A li signori Rosenbergh et Prenestain mi par vedere che dissegnino che siano tenuti in un loco et prohibitoli quanto piu si puo il commertio per il regno, con tener custodito ogni cosa intorno, finche si congreghi la dieta universale, et in essa, prima che cominci a trattare di cosa alcuna, ascoltare l'ambasciata di detti signori et di qualunque altro ambasciatore che sia venuto qua per procurare il regno a suo principe et dare a tutti amorevole et cortese risposta et spedirli subito tutti accioche partino fuor del regno et overo se ne ritornino a i principi loro, overo aspettino la creatione del novo Rè fuori di confini.

Della persona di V. S. Ill^ma^ non so quello che pensano veramente. Il signor Andrea m'ha più volte detto queste formali parole : « Àbsit quod Ill^mus^ Dominus cardinalis deberet discedere ex regno », ma il palatino hiersera ragionando mi ha detto che i nobili dicono

che, se V. S. Ill^ma non fusse ritornata nel regno, non ci sarebbono venuti ambasciatori dell'Imperatore.

In queste lettere dell'ambasciator Cyro ho havuto grandissima paura, che non fusse qualche mentione di V. S. nella cosa di Lithuania, perche ho veduto quanto arditamente et apertamente egli ne habbia scritto a V. S. et anco al nuntio Portico et ho usato ogni diligenza per intendere tutti i particolari che erano in quella lettera, ma non ho scoperto che scriva altro di Lithuani, se non che uno, il quale dissegna d'essere Re, quale haveva dato gran disturbo in Lithuania, purche sperava che le cose passerebbono bene et che attendessero loro alla prattica di Polonia, le quali parole verificano la paura che V. S. ha havuta della trama del Palatino di Cracovia [1] per reconciliarsi col Cotcoviz et dell'intentione datali di restituire i quattro palatinati. M'ha detto appresso il signor Andrea che è nata grandissima rottura tra il palatino di Cracovia et vescovo di Cracovia [2], il quale cerca hora di riconciliarsi col palatino di Sandomiria, et per questo effetto era lì il palatino di Lublino [3]. Con questa occasione non sarebbe gran cosa che il palatino di Cracovia come huomo venale voltasse a casa d'Austria. Col palatino di Cracovia stà congionto il palatino di Podolia [4]; col vescovo tiene il palatino di Rossia [5]. Io ho voluto spedire costui subito a V. S. per darle avviso di tutte queste cose, spetialmente della venuta del palatino di Sandomiria in Polonia Maggiore et dell'intercetto. Io andaro al vescovo di Cracovia et vedero se sara possibile mai di penetrare a gl'ambasciatori per avvisarli ancor di tutte queste cose.

[1] Jean Firley de Dombrowiça, palatin de Cracovie.
[2] François Krasinski.
[3] Nicolas Macieiowski, palatin de Lublin.
[4] Nicolas Mieleçki, palatin de Podolie.
[5] Georges Jazlowieczki, palatin de Russie.

IV.

1572, 12 décembre, Sulejow.

Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 259-261.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme. (Déchiffrement. Extrait).

Ho visto quel che Nostro Signore m'impone in servizio di Monsignore d'Angiù et ricevuto il breve che per tal causa me si è mandato per il vescovo di Cracovia, de la varietà et spessa mutatione del quale ho già più volte scritto a V. S. Ill^ma^, ne veramente io so da che informatione cotesti signori Francesi si promettono tanto di questo vescovo. Dubito che si sia forse equivocato nel nome, maxime che l'inscrittione del breve è *Venerabili fratri*, et egli è solamente eletto. In ogni caso saria molto pericoloso scoprirsi seco, et far l'officio che V. S. Ill^ma^ scrive, havendosi ad haver com'ella m'ordina rispetto di non dar a l'Imperatore causa di dolersi, et non pur con lui solo, ma con gl'altri ancora per il medesimo rispetto. E necessario d'usar molta circonspettione, essendo che un negozio che depende da la voluntà di molti, chi tace non fa effetto, et tutti quelli con i quali si parla non si possono guadagnare, et non guadagnati non tacciono. Il che rende tutto questo maneggio grave et pericoloso a i ministri istessi de le parti, non che a colui che ha da star di mezo. Onde V. S. Ill^ma^ vede in che forbici io sono, et il mettersi a guadagnare per se la gratia d'uno di questi dui principi a un ministro di Sua Santità non è difficile in una tale occasione, ma a chi vuole servire fidelmente a Dio et conservare la persona di Sua Santità per padre commune è assai difficile, et io ho provato molte volte con quanto risico de la gratia degli huomini si tenga questo diritto camino. Si era da principio congiunto assai bene a mio parere il servizio di Dio con quel del'Imperatore, ma

interrotto poi tutto questo per mano d'altri, et sopragiunto un nuovo competitore catholico, io giudicai conveniente di scriverne costi per due ragioni, le quali esposi alhora, et scrissi in tempo che qui non era giunta nuova di questo ultimo accidente di Francia, come era gionta costi quando V. S. Ill^ma^ rispose a la mia lettera. Mi son però sempre governato di modo che si come non mi sono ne anco da principio mai scoperto publicamente per l'Imperatore, ma solo per un re catholico, parendomi di poter per questa via gravar molto piu a la causa di Sua Maestà Cesarea, cosi poi ho servato tanto piu volentieri il medesimo stile per rispetto che il Re di Francia non si havesse a tenere per conto mio offeso da S. Santità, del qual mio modo di procedere, benche i ministri Cesarei non hanno havuto causa di dolersi, nondimeno et per i loro andamenti et per l'intercetti si è veduto chiaro che non mi hanno tenuto per tanto suo. Il medesimo modo ancora mi convien tenere piu che mai per non accrescer questo fuoco, col quale sono accesi gli animi deli heretici contra Monsignor d'Angiù, sino con pasquinate che lo depingono per un carnefice, come essi dicono del Papa contra l'Evangelio, et par quasi che il principale studio del'altra parte sia di concitar questo odio; et Dio voglia che cosi non si faccia la strada ad un heretico al regno, secondo che V. S. Ill^ma^ prudentemente discorre, o vero che si conducano le cose ad una guerra civile, di che è hormai necessario di temere, non solo perche con tanti dissidii le cose si vanno tuttavia incaminando a questo fine, ma perche gl'Imperiali cercano volentieri di darli questa caduta, sperando poi con l'abbracciare una de le parti prevalere facilmente per la vicinanza et altre commodità, che hanno molto superiori a Francesi, che sono lontani et fin hora senza alcuna provisione di denari, con i quali solo haveriano potuto rimediare a piu disordini et far molto. Ma io dubito che gl'Imperiali non s'ingannino anco in questo, perche oltre il pericolo et de Moschi et del Turco, questa provincia non può sostenere lungamente una guerra civile come la

Francia, che qui non sono fortezze ne molte altre cose come in Francia et morto il Re non ci resta manco forma alcuna di governo, la qual possa reparare a le ruine, si che ogni cosa non vada incontinente a ferro et a fuoco . . . . .

V.

1573, 14 janvier, Sulejow.

Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 40-48.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme. (Déchiffrement).

Hebbi l'altr'hieri chiusa in un plico del'Imperatore la lettera di V. S. Ill^ma^ de 18 del passato, mandatami da Sua Maestà per corriere espresso, con una lettera di sua mano de la quale gli mando copia, et una del nuntio Delfino, che mi scrive haver letto a Sua Maestà una lettera di V. S. Ill^ma^ cosi circa la voluntà come il servitio mio verso le cose di Sua Maestà, di che io bacio humilmente li serenissimi piedi di Nostro Signore et ne rendo gratie a V. S. Ill^ma^. La richiesta che sua Maesta ha fatto a S. Beatitudine con tanta diligenza et con tanta instanza per farmi rinovare la commissione a favore de le cose sue, se nasce da dubbio che habbia del'animo mio, io veramente diffido di poter darne a Sua Maesta per l'avvenire segni maggiori di quelli che ho fatto per il passato, ne maggior prova de i continui avvisi et ricordi mandati a Vienna di tempo in tempo, ne maggior testimonio di quello di sua Maesta istessa, la quale tardi ha toccato con mano quali siano stati detti avvertimenti, et come le siano riuscite le speranze, che cosi liberamente gli erano da principio date da altri, ne altra confessione di quella de suoi ministri, i quali con tanti disvantaggi quanti io ho sempremai predetto, et molte volte protestato in darne non

ritrovano a la fine altro mezo da condurre le cose di Sua Maestà che quel solo che da principio fu da me non solo ricordato, ma anco fabricato. Se Sua Maesta si è mossa per desiderio o bisogno che pensi havere del'opera mia, io non vedo con tener fermo l'intento principale di servire a Dio et a la Sede Apostolica com'io possa in simil maneggio passar certi termini, dentro a quali questi ministri non vogliono tenersi serviti. Se Sua Maestà lo fa per havere con questa via piu impegnato l'animo di nostro Signore et assicurarsi che non si possa piegar ad altri il negozio, è in vero tanto per se stesso, et per li accidenti che possono correre, quanto per le commissioni che me ne ha dato S. Santità duro et difficile et specialmente a me, il quale senza alcuna colpa mia son stato reso sospetto non solo d'haver promosso le cose di Fiandra, ma di haver anco ridutto quel Re et Monsignor d'Angiù a mettersi a questa impresa, et il nuntio Delfino mi scrive chiaramente che si ha questa opinione di me in quella corte, et che l'Imperatore medesimo dolendosi ai giorni passati seco di molti progressi che qui facevano le cose d'Angiù, gli disse, che il primo che gli facesse mentione d'esso Angiù fù il Gratiani, mio segretario, quando io lo mandai a Vienna, et che dipoi non se ne intese per un pezzo altro, senon che a un tratto si sentì lo strepito et in somma mostrò con esso Nuntio di meravigliarsene, di modo che dava gran segno, che anco in Sua Maestà fusse il medesimo sospetto, che io havessi indutto i Francesi a questo disegno. Io veramente non so qual cosa possa sperare horamai di fare senza sospetto, se l'Imperatore ha preso ombra che nel primo moto dopo la morte del Re io l'habbia avvertito di quei suggetti che haveriano potuto pigliare più piedi, et se mi è reputato a colpa che io ne l'habbia di cio avvisato prima de suoi ministri, ne posso manco intendere che verisimilitudine habbia che io in uno istesso tempo muova et indirizzi Francia et mandi a Sua Maesta Cesarea ad avvertirla che ci proveda et a mostrargli anco il modo come prevenire et prevalere et a solicitarla tanto a

non tardare. Mirabile natura è quella del sospetto, che nascendo ben spesso di niente cresce et piglia forza da se stesso, et rappresentandosi tuttavia nuove fantasie, da ogni ombra produce gran mostri. Io per quel che tocca a me non mi movendo punto del camino che ho tenuto fino a questa età, me ne sto con l'animo molto riposato, et havero caro che ogn'un sappia che il fin mio in tutto questo negotio non è stato altro che il servizio di Dio et de la religione catholica, et che in tutto quello che io ho procurato di fare a servitio del'Imperatore, che non e stato forse meno di quel che havesse potuto fare un suo proprio ministro, et non ho havuto altra mira che la sopradetta; ne anco ricuserei manco fermarmi qui quanto si voglia lungamente, et con qual si voglia travaglio et persecutione ancora, se io credessi poter esseguire le commissioni datemi senza che uno di questi dui principi et forse am bedui, com'altre volte ho scritto, piglino mala sodisfattione di Sua Santità. Con cio sia che il movere et girare un negotio di tanto peso et torcerlo et piegarlo ad oncie et governarlo a misura, o in modo che altri non se ne accorga è troppo difficil maneggio. Francia quanto piu è cascato qui de la gratia degli heretici, tanto piu aiuto aspetta da catholici, et di ciò anco pretende nuovo et principal merito con la Sede Apostolica, onde restera mal contento che io mi adoperi a favor del'Imperatore. Se io faccio per Francia, l'Imperatore allegherà la commissione di Sua Santità et ne fara grandissima querela. Esso Imperatore in questa ultima sua lettera ricercandomi ch'io m'adoperi caldamente a servizio suo, mi soggiunge che io so bene per me stesso quel che si puo opporre a gli altri. Gli ambasciatori suoi mi ricercano ch'io gli avvisi et li consigli et non mi communicano cosa alcuna. Se io scrivo particolare di momento, dubito che siano in prova communicati ad altri, et che si possino offender molti; se taccio accresco grandemente il sospetto; se senza sapere le cose loro io gli consiglio, *aerem verbero*, et se ben da loro mi fusse specificato alcuna cosa, sopra la quale voles-

sero il mio parere, non è possibile che stando il sospetto che hanno, siano per aprirmi le cose come vanno veramente et maxime quelle di Lituania, le quali è forza che confessino havermi celato senza alcuna causa, et forse con danno loro, et tacendomisi lo stato del negozio et havend'hora alcuna occasione che da principio non hebbero di darsi ad intendere, che per questa strada del servizio di Dio non si possa condur bene il servizio loro, ma che sia meglio con la divisione de catholici guadagnar la parte degli heretici, io non sò qual servizio possa essere il mio. Ma lassando da parte questa consideratione che tocca al servizio ch'io possa fare, conviene haver gran riguardo a due cose, le quali possano, stando io qui, dar loro di continuo nuova occasione d'offesa, l'una è che questi ministri vogliono credere che alcuni di questi signori principali siano in tutto governati et regolati da me, et havendo essi trattato in modo questi signori che si sono affatto alienati da le cose del'Imperatore, tutto quello che hora fanno contra Sua Maesta, gli ambasciatori n'incolpano me; l'altra, che stando tuttavia fissi in opinione ch'io sia stato quello che ho fatto venire in questo regno li ambasciatori di Francia, et spinto innanzi Monsignore d'Angiù, et V. S. Ill^{ma} sa come liberamente et sinceramente io gli serissi sin questo occasione che ne la persona di questo principe concorrevano molte consequenze, et quasi una alteratione di tutta christianità, et come essa più tosto restò meravigliata et quasi poco satisfatta ch'io non havessi preso caldamente le cose d'esso Angiù, sopra che ho anco avuto da poi più volte duplicate commissioni, et se ben io credo d'havergli fatto qualche servizio, mi son però governato sempre con regolar tutte le attioni mie col servizio di Dio, senza applicarmi a la gratia d'alcun principe, et con avvisar costi veramente et senza alcuna passione d'animo li andamenti di una parte et del'altra, ma se si fingono cosi enormi bugie, et si arriva sino a dire ch'io habbia havuto 50000 scudi dal Re di Francia, et si crede, io non vedo che ci sia alcuno rimedio, ne io manco

pretendo di volerlo o con scuse, o con nuove et particolar mie offerte, non che con servizio che non sia degno d'un fedel ministro di Nostro Signore.

Havevo pensato abboccandomi con questi ambasciatori di dir loro et quasi dolermi che essendosi per nome di Sua Santità tanto anticipato et sollecitato la promotione del principe Hernesto, et messo per tempo inanti all'Imperatore le difficultà che non si affrettando sariano, come sono, sopravenute, si sia voluto prolungare tanto le cose che Sua Santità, la quale deve essere padre comune di tutti, si è messa in mezzo fra dui suoi principali figliuoli et con tanto pericolo de la religione catholica in questo regno, col quale offizio disegnavo, senon altro, almeno farli capaci del dovere particolarmente che non habbiamo noi ad opporci con Monsignor d'Angiù, con la qual forma d'offizio si sarebbe forse potuto portare inanti il negozio con dignità, et secondo l'intentione di Nostro Signore, ma questa strada non si puo più tenere, et meno da me che da ogni altro, per la gran carica di calunnie che mi si è spinta adosso cosi studiosamente, et gia qualche mese, che se pur cominciassero adesso, si potrebbe per avventura in qualche modo uscirne. Credo esser necessario ch'io ne dia hora un poco di conto, acciò che Nostro Signore possa pigliare sopra i casi miei quella risolutione che le parra espediente. Quando dopo la conclusione de la Lega, fur mossi i primi rumori di mandar legati a i principi, furno tenuti molti mezi costi per fare che ò vero non si mandasse legato in Polonia, ò almeno non ci fussi mandato io, et furono per ciò fatto scriver de le lettere ad alcuni cardinali, et mostrate a Nostro Signore di santa memoria, ne le quali si diceva ch'io ero qui in molto odio del Re et manco caro a tutto il regno, et io lo seppi, et non però ne feci alcuno offizio, ma mi partii di Roma dui mesi inanzi che i legati si facessero, perche io giudicavo esser molto meglio che altri fusse legato, oltre il resto, per gli impedimenti che già più volte io havevo provato esser posti innanzi a

li miei negozii, et specialmente anco perche io non ero certo se quel che alhora si scriveva di Polonia et di Germania de la poca gratia appresso questi principi fusse stato fatto esser vero. Con tutto cio fui mandato, et giunto in Vienna furno fatti anco con me stesso de li officii, accioche io non passassi in Polonia, ma molto più con l'Imperatore perche me ne sconsigliasse, allegando a Sua Maestà che la venuta mia non sarebbe a proposito per quel che alhora si trattava fra il re di Polonia et esso Imperatore circa il negotio de la Regina, in ricompensa del quale, il Re di Polonia dava intentione di addottarsi per successore il principe Hernesto, il che però non era altro che una postura, che il Re morto dava per cavar dal'Imperatore una dissimulatione di questa offesa, almeno sin tanto che si venisse a dar fuoco a la mina che quanto a l'adottione egli non solo non l'haveva mai fatto per l'odio interno che egli havea contra casa d'Austria, ma perche haveria troppo dubitato d'esser deposto del regno subito che l'havesse fatto, et l'Imperatore medesimo, essendo io ultimamente in Vienna, mi parlò di questo negozio, che teneva seco il re di Polonia, et mi communicò alcune lettere scritte di mano di esso Re, le quali diceva di non poter bene intendere, et Sua Maestà sa quel che io gli ne dissi molto liberamente, conoscendo che questa era una certissima strada di far precipitar questo regno ne la apostasia; et senza che fusse mai possibile che il Re si conducesse a la adottione; ma piacque a Dio che la Regina morse, che altrimente havria veduto et l'Imperatore et coloro ancora che tenevano mano a questa trama, l'exito che haveria havuto. Fecero poi ogni opera perche io partissi, et non partendo, si tenne mezo che alcuni di questi prelati interessati prima in queste prattiche s'è lasciato spingere a dar molta sinistra informatione di me a l'Imperatore, mostrando ch'io fussi qui grandemente odiato, ne havessi parte alcuna ne modo di aiutar Sua Maestà. Dio sa quanto costino caro a la Sede Apostolica queste conspirationi fatte per proprii interessi con li prelati de le pro-

vincie. *Sede hoc cito et scribe quinquaginta.* V. S. Ill^ma^ è già la seconda volta al governo de le cose, et conosce molto ben per se stessa senza che altri gli lo ricordi, come da questo in gran parte nasce l'abbassamento del'auttorità apostolica ne le provincie, et io essendo in fatto et vedendolo son tenuto di dirle, conoscendo esser necessario che o ci sia riparato, ò che caschino a fatto. Al presente negocio certa cosa è che questi officii hanno fatto gran danno con tener sospetto l'animo di Sua Maestà ne la risolutione con Lituani, il che è poi stato cagione di molto male, et che le cose siano andate sempre di disordine in disordine, talche io ho tal volta molto più dispiacere del danno che ne viene a l'Imperatore, che maraviglia de le sospetioni che gli son state messe nel'animo. Furno i ministri di Sua Maestà accesi al principio de la venuta loro nel regno, et col mezo loro si è poi dato tanto maggior fuoco a Vienna, che non vi è ne acqua ne tempo per estinguerlo, et il buttarcene poca è più tosto un rinforzar fiamma a la quale non manca tuttavia il vento di coloro che havendo cominciato per ambitione, continuano hora per necessità; et già si viene a segno di andar mormorando che Nostro Signore per mezo mio favorisce segretamente li Francesi. Passa troppo oltre questo incendio et è necessario di tagliargli quanto piu presto la strada, et gettare a terra questa mia poca casa, accioche da essa, essendogli tanto fuoco intorno, non passi la fiamma tosto in palazzo. Io in somma per dire sinceramente quel che mi pare, non vedo altro più certo espediente in queste difficultà, che la revocation mia, a la quale danno assai giusta occasione queste tante dilationi de la dieta generale per la elettione, perche quanto aspetta a la religione ogni dì piu si conosce che alcun altro mezo non ci era, ne altro se ne puo sperare atto a salvarla in tanta moltitudine et potenza et in tanta audacia et rabbia degli heretici, senon quel solo che da principio fù preso et indrizzato con ogni possibile diligenza et che è poi stato con molto piu danno tralasciato et con molta colpa irreparabilmente guasto,

perche stava da principio quieta et come attonita la parte degli heretici, si per la novità del successo et per il sospetto de vicini, come per gelosia de catholici istessi del regno et di quella banda che dubitavano che si fusse posta insieme. Hora le cose son tutte rivolte, et V. S. Ill^ma^ havra già veduto gli articoli de li conventi di Prussia, che io mandai al cardinale Varmiense, accioche esso che è stato molt'anni presidente in quella provincia ne desse conto diffusamente a Nostro Signor et a V. S. Ill^ma^.

Di Sassonia non si sarebbono potute aspettar d'altra forma et si è poi inteso di più che in Danzich hanno occupato del tutto la chiesa maggiore et che son stati ancor cacciati i Gesuiti di Helbinga. In Varzovia similmente si scopre ogni giorno maggior veleno negli heretici, et ogni giorno si fa maggiore l'ardir loro. Hanno pensato alcuni far gran servicio al'Imperatore con fomentare et riscaldare queste serpi, et proveranno forse che commodo ciò portera poi al loro negozio. Gia alcuni heretici sono entrati in tanto capriccio di potersi far Re, che si vanno di nuovo discostando dal medesimo Imperatore et attendono ad acquistare parti a se stessi. Altri restano talmente con Sua Maestà, che la se ne puo molto manco assicurare, perche si sono dati a far prova di eleggere un re heretico, il che quando bene non venga loro fatto, che pur a questo si sono posti molti ripari, et persuaso a molti con ragioni a mio pare molto efficaci che ciò non mette conto a la conservatione di questa loro republica. Io non vedo pure che forza ci resti dopo la divisione de catholici da tener che gli heretici non vogliono essere assicurati prima che si elegga il Re o con la concordia che tentorno l'anno passato fra gli stati, facendola poi confermare dal nuovo re come cosa stabilita di commune consenso del regno, o senza questa ancora una promessa a parte et obligatione del nuovo Re, ne vedo manco che speranza possiamo havere non che certezza che li competitori di questo regno siano per negare di concedere senon in palese, in secreto, una tale assicuratione, onde poco sia per gio-

vare l'essere un re catholico, cosi hereticamente legato, o cio che noi ci possiamo promettere di catholici, se non forse che non vi consentano. V. S. Ill^ma^ mi scusi la lunghezza di questa lettera con la qualità del negozio et col pericolo che si corre et con la distanza ancora, perche quanto più è lontano il medico, tanto più minutamente conviene avvisarlo de li accidenti del male per haverne li ordini chiari, et a tempo et senza necessità di riscrivere, com'io supplico V. S. Ill^ma^ di far meco intorno a questa mia rivocatione, accertandola ch'io non dimando licenza per alcun mio proprio rispetto, ma perche giudico ciò essere in servizio di Nostro Signore.

VI.

1573, 15 avril, Varsovie.

Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 161-169.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme. (Déchiffrement).

Doppo che io son giunto in Varzovia, che sono passati quindeci giorni, io non ho veduto se non una volta il Portico nel mio arrivo, standosene egli in casa con un poco di catarro. In tutti questi giorni son stato avvertito da diverse bande di molte cose fatte da lui, le quali ne ho facilmente creduto, ne mai mi son potuto indurre a darne conto costì, ma le passano già tanto oltre, che io sono astretto per conscienza et per obbligo dell'offitio mio a farle sapere a V. S. Ill^ma^. Io ho cercato quanto ho potuto, ancora che fussi circondato da infinite difficultà, che questo negotio della elettione corresse secondo le commissioni di V. S. Ill^ma^, et giunto in Varzovia, dimandandomi subito il Portico se nostro Signore haveva mutato parere circa la promotione del principe Hernesto, offerendosi adoperarsi in questo negotio secondo da me gli fusse ordinato, io gli risposi che Sua Santità voleva che si promovessero le cose dello Imperator nel modo però che conviene a padre universale et senza offendere li Fran-

cesi, et che in questo io desideravo che egli si adoperasse come nuntio et che da me saria stato tenuto et per nuntio et per fratello, et che io desideravo bene che di quanto faceva, me ne desse ordinariamente parte, accio che si potesse meglio servire il desiderio di Sua Santità, il che lui disse di fare, soggiungendo che finhora si era astenuto, ma che per l'avvenire si adopereria volentieri et tutto conferirebbe meco. Pochi di poi il signor Laschi palatino Siradiense mi avvertì in molta confidenza, che il Portico faceva de mali offitii appresso Francesi contra di me, et havendo dimandato al detto Laschi, come egli sapeva questo, mi ha risposto che Monsignor di Monluc ambasciator di Francia si doleva grandemente di nostro Signore che habbia dato la burla al suo Rè, et che io faccia qui ogni cosa a favore dello Imperator, contra un principe tanto benemerito della Chiesa, et ha aggiunto poi, che Monsignor di Lansac [1], havendogli il Laschi affermato che io non disfavorivo le cose di Francia, gli ha detto che sapevano certo, che io gli ero contrario et che n'erano stati avvertiti da troppo buon luogo; et pregandolo il Laschi a dirgli da chi, gli confessò in fine che lo sapevano dal Portico medesimo, il quale si era loro offerto di fare ogni suo potere a favore delle cose loro, et gli haveva diligentemente avvertiti a non fidarsi di me, perche ero in tutto dato al servitio dello Imperator; da che Francesi erano entrati in tanta diffidenza meco, che ne mi visitavano, et si preparavano ancò di rispondere in senato alla raccommandatione che gia si persuadevano che io havessi da fare in publico per il principe Hernesto. Et avanti hieri, essendo venuto monsignor lo abbate di Lilla [2], et monsignor di Lansac a visitarmi, doppo lo essersi scusati di non esser venuti prima a far meco questo offitio, mi dissero di volermene anco dire sinceramente la cagione, la quale era che loro havevano

[1] Guy de Saint Gelais, seigneur de Lansac. Il revint plus tard en Pologne avec le roi.

[2] Gilles de Noailles, abbé de Lisle, frère de l'évêque de Dax.

inteso come Nostro Signor disfavoriva in questo regno la causa di monsignor di Angiù; di che essi, non solo come ambasciatori di Francia, ma come catholici, non potevano se non infinitamente dolersi, per il discontento che di ciò haveria giustamente preso il Re christianissimo et tutta la Francia, maxime dopo l'ultimo successo dello Admiraglio, il quale quanto di danno haveva portato a Monsignor di Angiù in questo regno appresso li heretici, tanto pareva loro haversi a promettere di gratia appresso li catholici et principalmente appresso Sua Santità, la quale haveva gia certificato il Re christianissimo di volerlo favorire in questo negotio et di haverne dato espresse commissioni. Et Monsignor di Lilla mi disse che lui stesso mi doveva portare le lettere di questo ordine, ma che tardando egli a partire, furono consegnate in Vienna al nuntio Delfino, et mi pregorono a volere haver consideratione alli meriti della corona di Francia et della persona di Monsignor di Angiù. Io gli risposi, che non solo havevo havuto il plico dato al suddetto nuntio, ma che et prima di quello et poi ancora havevo havuto lettere et ordini di Nostro Signore, piene di paterno animo verso il Re christianissimo et la persona di Monsignor di Angiù, ma che a me, ne da Monsignor di Monluc, ne da altro ministro francese era mai stato fatto sapere cosa alcuna, che desiderassero che io facessi a servitio loro, et che mi era veramente doluto di non haver mai potuto dare aviso a Sua Santità di essere stato pur richiesto di cosa alcuna. Qui, prima che io passassi più oltre, Lansac uscì, et disse che se n'erano astenuti perche Monluc era stato avisato di buon luogo, che tutto lo impedimento che havevano le cose loro, gli veniva da me et dalli offitii che io facevo contra Monsignor d'Angiù, et che per ciò si erano retirati. Io gli dissi non sapere chi havesse fatto con loro cosi mal offitio, ma che sapevo bene quale fusse la mente di Nostro Signore et l'intentione mia, et che non dubitavo che loro conoscessero che in tutte le cose et specialmente in negotio simile era necessario *probare spiritus*. Che

era vero che Sua Santità, quando hebbe avviso della morte del Rè, conoscendo il pericolo che soprastava a questo regno per lo ardire delli heretici, non essendosi ancora inteso che Monsignor di Angiù attendesse a questo negotio, mi haveva imposto che io prestassi ogni aiuto alla elettione di un figliuolo dello Imperator; ma che di poi mi haveva con non meno affetto scritto di esso Angiù, et che io dall'hora in qua mi ero governato in modo che sapevo ben certo, che quantunche essi ambasciatori non mi havessero mai significato cosa alcuna, nondimeno il Re christianissimo non haveva senon a lodarsi della buona volontà di Nostro Signore. Essi di nuovo ributtarono ambidui la colpa sopra Monluc, di non haver communicato meco, et Lansac scusando cio disse, che Monluc veramente lo haveva inteso per tal via, che erano stati forzati a crederlo, soggiungendo che dalli traditori di casa, niuno si poteva guardare, et aggiunse anco, che chi haveva rivelato questo si era offerto di fare esso ogni cosa per loro et non passò piu oltre, anzi, parendoli forse di havere scorso troppo, cercò poi di ricoprirla si che io non havessi a sospettare che dicesse del Portico. Io risposi a questo che quanto a me mi dolevo piu per conto di chi faceva si mali offitii et per il danno che ne veniva al negotio, che per rispetto mio, perche il tempo al fine haveria scoperto la verità, et che lo essersi loro astenuti di communicare meco era da me stato attribuito a giusti rispetti, per non accrescere li rumori che li heretici havevano sparso contra Monsignor d'Angiù dopo la morte dello Admiraglio, et che hora mi era molto cara questa dimostratione che mi facevano di confidenza, et di restare disingannati et che ne haverei dato conto a Nostro Signore. Dopo questo, ragionassimo un poco del negotio et essi poi partirono per quanto mostrorono assai satisfatti.

Contendendo hieri in senato li heretici che si confermassero li atti della passata dieta di Varzovia, il Cotcoviz dimandò che si leggessero, et poi si oppose gagliardamente all'ordine posto per la

elettione del Re, dicendo non convenire che si muti la forma et costume antico, et disse altamente che lui non riconosceria per Re mai se non quello che sara legittimamente coronato et unto dall'arcivescovo Gnesnense, la qual parola ha percosso grandemente li heretici. Si è anco dichiarato di non volere la confederatione et mostra in ogni cosa molta sodezza et molto ardire et communica molto meco per mezzo di suo cugnato molto mio familiare.

Furono hieri in senato lette lettere di Maomet Bascia che exorta questi signori ad eleggere Re o Monsignor di Angiù, o uno di loro. Le quali lettere, li fautori di Francia dicono esser false [1], et finte dalli aversarii di Angiò, per aiutare le pratiche di quelli che affettano il regno.

Fu proposto anco di licentiare tutti li ambasciatori et forestieri et fargli ritirare se non fuora del regno, almeno nelli istessi luoghi nelli quali sono stati fino à qui. Da alcuni fu detto, che si doveano licentiare solamente quelli che domandavano il regno et lasciar stare li altri. A che rispose il palatino di Podolia, che cio non si poteva intendere se non del legato, et che quanto a se si contentava che restasse, ma che gli pareva che ritirandosi ancora egli, havesse cio da esser men grave alli altri ambasciatori, et cosi non fu resoluto altro.

Hoggi poi non se n'è trattato, essendosi atteso a referire all palatinati le ambasciarie fatte, le quali si sono date tutte in scrittura a questo effetto. Li palatinati di Plosca, Mazovia, Rava et la terza Dobrinense si sono congiunti con li Lituani per rispetto della religione catholica, vedendo che essi Lituani abhorriscono la confederatione, che sara cosa di molto momento.

[1] Les lettres étaient authentiques. Le sultan les avait accordées, d'assez mauvaise grâce, aux instances de l'évêque de Dax, ambassadeur de France à Constantinople. Mais au moment où le message arriva en Pologne, il ne pouvait que gâter les affaires du duc d'Anjou. Noailles, op. cit., p. 250.

I FUNERALI ED IL SEPOLCRO DI COSTANTINO MAGNO

Costantino il Grande spirò nel *suburbanum* nicomediense [1] di Achyron [2] il 22 maggio 337, domenica di Pentecoste, circa quell'ora [3] in cui, tanti anni innanzi, là presso le rive del Reno, aveva veduto rifulgere sul disco del sole (come Eusebio, in un passo ce-

[1] Eusebio *vita Const.* IV 61, 3 (ed. Heikel p. 143, 3) lo chiama προάστειον senz'altro (così pure Socrate *H. E.* I 39 e Sozomeno *H. E.* II 34 ap. Migne *P. G.* 67, 177 D, 1029 D); il βίος Κωνσταντίνου ed. da M. Guidi (p. 57, 22) προάστειον βασιλικόν; Aur. Vittore *de caes.* 41, 16 *rus;* Rufino *H. E.* X 12 (ed. Mommsen p. 978, 5) *suburbana villa;* s. Girolamo nel *chronicon* di Eusebio (ed. Schöne II 192), Prospero e Cassiodoro (ap. Mommsen *chronica minora* I 452, 1048; II 151, 1069), Eutropio (*breviar.* X 8, 2) *villa publica;* l'anon. Valesiano (ap. Mommsen op. cit. I 11, 9) *suburbanum Cpolitanum villa publica iuxta Nicomediam.*

[2] Cf. Fr. Ios. Dölger *Die Taufe Konstantins und ihre Probleme* in *Konstantin der Grosse und seine Zeit,* Freiburg i. B. 1913, pp. 388 nota 1; 416 nota 2. Il nome della villa (Ἀχυρών) che Aurelio Vittore scrive *Achyrona,* si trova anche deformato in *Acyro* (Euseb. *chron.* l. c.; Prosp., Cassiod. *chron.* ll. cc.), *Anciro* (*lat. Iustini.* ap. Mommsen *chron., min.* III 422, 9), *Aquilona* (*pass. ss. Bonosi et Maximiliani* c. 5 ap. Ruin. p. 522 ed. Veron.; cf. *passio s. Felicis* ap. Mombrit. I 550, 31 ed. Solesm. *in Aquilonali villa*); *Aquilo* (*gesta Liberii* 2 9, ed. Constant *epist. Romanor. pontif.* I, Paris 1721, pp. 90. 94). Poco miglior fortuna sembra esser toccata a codesto nome presso i moderni. Il P. Grisar *Der Berg Sorakte* (in *Festschr. G. von Hertling dargebracht,* München 1913, p. 218) scrive *Ankyron* (forse seguendo De Smedt *Principes de la critique hist.* 1883 p. 137); mons. Batiffol nel suo bel libro *La paix constantinienne,* Paris 1914, p. 395 (sull'esempio di Pauly-Wissowa *R. E.* s. v. *Constantinus* col. 1023) *Ancyrona;* H. Leclercq nel *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* s. v. *Constantin* col. 2633 stampa addirittura *Ancyre!*

[3] Ἀμφὶ μεσημβρινὰς ἡλίου ὥρας, dice Eusebio (*vita Const.* IV 64, 2, ed. Heikel p. 144, 16), usando la stessa espressione che più sopra (I 28, 2, ed. cit. p. 21, 14) ha adoperato per indicare l'ora dell'apparizione celeste

lebre, protesta d'avere appreso proprio dalle labbra di lui) il segno della croce.

Al suo letto di morte non si trovò nessuno dei tre figliuoli [1]. L'asserzione contraria di Giovanni Zonara [2], secondo la quale il cesare Costanzo, mossosi prontamente da Antiochia all'annunzio della malattia del padre, sarebbe giunto in tempo per riabbracciarlo vivo, non meriterebbe neppure di essere ricordata, se non sembrassero avvalorarla due luoghi delle orazioni di Giuliano in lode appunto di Costanzo II. Nel primo l'Apostata afferma che Costantino era tuttora in vita, sebbene già in grave stato (ζῶντος μὲν ἔτι καὶ πιεζομένου τῇ νόσῳ), allorchè Costanzo, μόνος ἐκ πάντων τῶν ἐκείνου υἱῶν, corse a lui (ὁρμῆσαι πρὸς αὐτόν) [3]. Nell'altro luogo si dice che Costantino τελευτῶν τὸν βίον, τὸν πρεσβύτατον (τῶν

del *tropaeum crucis*. Quivi però aggiunge ἤδη τῆς ἡμέρας ἀποκλινούσης (più brevemente avrebbe potuto dire, con Herod. III 104, ἀποκλινομένης τῆς μεσημβρίας, *inclinante meridie*). — Non ometterò di ricordare che il fatto dell'apparizione è stato contestato anche, recentemente, da H. Schrörs *Konstantin des Grossen Kreuzerscheinung*, Bonn 1913 (cf. *Anal. Bolland.* 33, 1914, p. 348). Per mio conto peraltro, non saprei oggi pensare nè scrivere diversamente da quel che feci nel 1913 (v. *Il labaro descritto da Eusebio* in *Studi Romani* I 161-188; cf. Allard *La date du labarum constantinien*, extr. de la *Revue des questions historiques*, janvier 1914; *Anal. Bolland.* vol. cit. p. 349), malgrado l'ingegnoso studio del dotto tedesco, malgrado i cortesi attacchi di mons. Batiffol in *Bull. anc. de litt. et arch. chrét.* 1913 p. 301-305 e di G. Costa nell'articolo *Critica e tradizione, osservazioni sopra la politica e sulla religione di Costantino* (estr. da *Bilychnis* an. 3 fasc. 2, febbraio 1914).

[1] Eus. *vita Const.* IV 68; 70, 1 (ed. Heikel pp. 145, 30 ss.; 146, 28); Socrat. *H. E.* I 39, 40 (ap. Migne 67, 180 A); Sozom. *H. E.* II 34 (ap. Migne vol. cit. 1032 A); Philostorg. *H. E.* II 16 (ed. Bidez p. 27-28; cf. p. 210, 1 ss.); Rufin. *H. E.* X 12 (ed. Mommsen p. 978, 8).

[2] *Chron.* III 24, 15 et Büttner-Wobst ὃν (Κωνσταντῖνον) ὁ υἱὸς Κωνστάντιος... ἔτι ζῶντα εὑρὼν ἐκήδευσε μεγαλοπρεπῶς. La correzione ⟨οὐκ⟩ ἔτι ζῶντα, proposta od accolta da O. Seek *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* IV, Berlin 1911, p. 390 (nota a p. 28), è inaccettabile, dacchè quella che, secondo ogni apparenza, fu, direttamente o meno, la fonte di Zonara (cioè Iulian. *or.* I 16, ed. Hertlein p. 19, 17) ha per l'appunto ζῶντος ἔτι.

[3] V. Iulian. loc. cit.

υἱῶν αὐτοῦ) καὶ τὸν νεώτατον ἀφεὶς σχολὴν ἄγοντας, τοῦτον δὴ (Κωνστάντιον) ἄσχολον ἐκάλει καὶ ἐπέτρεπε τὰ περὶ τὴν ἀρχὴν ἅπαντα [1]. Ma di fronte alla testimonianza di Eusebio, il quale compose l'εἰς τὸν βίον Κωνσταντίνου poco appresso alla costui morte [2], quando sarebbe stato impossibile ignorare, difficilissimo falsare un fatto noto universalmente, le parole rivolte da Giuliano a Costanzo II dopo un considerevole lasso di tempo (ossia negli anni 355, 360) e, ciò che non si deve trascurare, con intento adulatorio, vanno rigettate addirittura come inesatte, ovvero intese in maniera da conciliarle con quella testimonianza. E conciliare si possono, credo, senza far loro troppa violenza [3], dacchè nulla ci vieta di supporre che l'infermo abbia mandato a chiamare Costanzo per affidargli a viva voce l'esecuzione delle sue ultime volontà, ma che il giovane principe, quantunque postosi in viaggio senza alcun indugio, sia arrivato troppo tardi [4]. Che ciò prevedendo Costantino mettesse il suo testamento in iscritto e lo depositasse nelle mani di un prete arianeggiante del suo seguito, dietro promessa giurata di non consegnarlo se non a Costanzo, viene asserito da parecchi storici [5]; tuttavia non oseremmo asserire, alla nostra volta, che sia conforme a verità... *nec adfirmare nec refellere.*

Non appena l'imperatore ebbe dato l'ultimo respiro, il corpo dei *protectores* e *domestici protectores* (δορυφόροι... καὶ πᾶν τὸ τῶν

[1] *Or.* II 94 (ed. Hertlein p. 121, 1 ss.).

[2] V. Giorgio Pasquali in *Hermes* 45, 1910, p. 384 ss.; cf. A. Casamassa *I documenti della « Vita Constantini » di Eusebio,* Roma 1913, p. 7 s.

[3] Cf. Tillemont *Empereurs* IV 268.

[4] Per evidente distrazione mons. Batiffol (*La paix constantinienne* p. 403) si lascia sfuggire dalla penna queste parole: « Constance II était seul présent à Constantinople au moment de la mort et des funérailles de Constantin ».

[5] Cioè Socr. *H. E.* I 39, 3-5; Sozom. *H. E.* II 34, 2 (ap. Migne 67, 180, 1032); Rufin. *H. E.* X 12 (ed. Mommsen p. 978, 8). Contro il consenso di questi storici, Filostorgio *H. E.* II 16 (ed. Bidez p. 27, 5) identifica l'anonimo prete con Eusebio vescovo di Nicomedia e introduce nel racconto parecchie altre fandonie (cf. Tillemont *Empereurs* IV 661 nota 66).

σωματοφυλάκων γένος) [1], il quale si trovava sul luogo, ruppe, come scrive il vescovo di Cesarea (VI, 65, 1 p. 144, 21 s.), in un altissimo pianto. Era, per tutta la villa, un lacerare di vesti, uno strappar di capelli, un voltolarsi per terra, un chiamare il defunto coi nomi di signore e di padre. Spettacolo, certo, meno conveniente presso la salma di un principe cristiano assunto alla gloria dei cieli, ma che non perciò lascia di essere credibilissimo. Dei soldati infatti, che si pigiavano sconsolati intorno al candido letto (λευκοτάτῃ στρωμνῇ) ove giaceva la salma imperiale, non tutti erano cristiani e, di sicuro, i più lo erano molto grossamente. Nè bisogna dimenticare che quella dimostrazione così rumorosa, così violenta, era in fondo un rito, una cerimonia (la *conclamatio*) che nella reggia divenuta cristiana seguitò ad essere in vigore per lungo tempo ancora [2].

Al lugubre clamore delle guardie del corpo non mancò di far eco la popolazione di Nicomedia, tosto che, per opera, come possiamo figurarci, dei cortigiani stessi [3], si fu diffusa la luttuosa novella. In breve ora le piazze e le vie rigurgitarono di popolo, esterrefatto ' al subito sparir di tanto raggio '. Molti davano in pianti

[1] Con questi stessi termini (di cui Eusebio si vale anche altrove, v. IV 18, 1 p. 124, 9 [δορυφόροι, πιστοὶ σωματοφύλακες]; cf. εἰς Κωνστ. τριακονταετηρικός 11, ed. Heikel p. 220, 4) Erodiano V 4, 8 designa i pretoriani (σωματοφύλακες καὶ δορυφόροι, οὓς δὴ πραιτωριανοὺς καλοῦσι: cf. Hesych. δορυφόρος ὁπλοφόρος ὑπασπιστής ἢ φύλαξ τῶν τυράννων), dei quali i *protectores* si possono dire, in certo modo, gli eredi. In certo modo, perchè più propriamente essi succedettero ai *custodes corporis Germani*, agli *equites singulares* (v. M. Besnier ap. Daremberg-Saglio *Dictionnaire* s. v. *protectores* p. 709 s.).

[2] Cf. Ammian. XXI 15, 4 *post quae supremis (Constantii II) cum gemitu conclamatis excitisque lamentis et luctu, deliberabant locum obtinentes in aula regia primum quid agerent.* XXX 10, 1 *post conclamata imperatoris (Valentiniani I) suprema corpusque curatum ad sepulturam* etc.

[3] Come sarebbe successo alla morte di Alessandro, secondo Q. Curzio X 5, 8 *custodiae corporis eius... nec doloris magnitudinem capere, nec se ipsos intra vestibulum regiae tenere potuerunt: vagique et furentibus similes totam urbem luctu ac maerore compleverant.*

e strida, altri andavano picchiandosi il petto, altri parevano istupiditi (ἐπτοημένοις ἐώικεισαν). E non pochi, io penso, avranno ricordato quella cometa, quel *tetrum sidus regnis,* che pocanzi illuminava sinistramente le notti con la sua enorme chioma [1].

Cocentissimo dolore provarono altresì i tribuni, i centurioni (ταξίαρχοι, λοχαγοί), i soldati tutti dei varî corpi dell'esercito, quantunque le loro dimostrazioni avessero naturalmente alcun che di più pacato e di più composto: così lasciano pure intendere, se non erriamo, le parole dello storico: τά τε λοιπὰ στρατιωτικὰ σὺν κόσμωι τῶι πρέποντι οἷα ἐν ἀγέλαις τὸν ἀγαθὸν ἐπόθουν ποιμένα.

Ma non ci allontaniamo dalla villa di Achyron, dove, nel vasto silenzio sottentrato allo strepito della *conclamatio,* i *duces* e i *comites* si consigliano sul da fare. Crederesti che per prima cosa essi pensassero a render consapevoli della sciagura i tre cesari. Ma Eusebio non accenna all'invio del funebre messaggio (affidato ad alcuni ufficiali dei più cari al defunto) se non dopo aver parlato del trasporto della salma a Cpoli (IV, 78, 1 p. 145, 30). Ove pertanto non si tratti di una involontaria trasposizione dello storico (ipotesi possibile, forse anche probabile), diremo che, attesa la lontananza di Costante e Costantino II (tanta da non permettere loro di presenziare le esequie) o per altro motivo che a noi sfugge, dovette sembrare inutile affrettarsi a partecipare, senza il più lieve ritardo, a quei due cesari la morte del padre. In quanto a Costanzo, la cui

[1] Ricordano questa cometa Aur. Vict. *de caes.* 41, 16; Eutrop. *breviar.* X 8, 2; la *passio s. Artemii* ap. Bidez *Philostorgius Kirchengesch.* p. 26, 9. Della sua straordinaria grandezza *(inusitatae magnitudinis)* fa motto il solo Eutropio. Che anche molti cristiani abbiano veduto nella cometa un preannunzio della morte di Costantino (si noti tuttavia il silenzio di Eusebio e degli altri principali storici ecclesiastici) non può meravigliare alcuno. Nè occorre rammentare l'esordio dell'orazione di s. Ambrogio *de obitu Theodosii,* dove si enumerano come altrettanti presagî della dipartita di quell'Augusto i terremoti, le sformate piogge, le nebbie mirabilmente folte: *Hoc nobis motus terrarum graves, hoc iuges pluviae minabantur et ultra solitum caligo tenebrosior denunciabat* etc.

presenza appariva indispensabile ed urgente, egli (se è vero ciò che notammo potersi arguire lecitamente dalle parole sopra riferite di Giuliano l'Apostata) si trovava già in cammino.

Non se ne attese nondimeno l'arrivo in Nicomedia: perchè, allo scopo, credo io, di offrire al popolo di Cpoli ogni agio di contemplare le venerate sembianze, prima che il soffio della morte le dissolvesse, fu decisa la traslazione immediata in quella capitale.

Che la salma dell'imperatore, la quale, dopo il breve tragitto, doveva restare sopra terra e visibile a tutti per lunghi giorni, venisse accuratamente imbalsamata, è fuori di dubbio, quantunque nè Eusebio nè altri storici facciano alcun cenno in proposito. Così infatti costumava allora e così sappiamo positivamente essersi proceduto con il frale di Costanzo II, portato da Mopsucrene a Costantinopoli, così con quello di Teodosio I, ivi stesso traslato da Milano [1]. E ricorderei anche il corpo di Massimiano Erculio *mirabiliter... intus et extra unctionem balsami et alia nonnulla odoramentorum opido perfusum*, se il fatto del suo ritrovamento a Mar-

[1] Ammian. XXI 16, 20 *pollinctum igitur corpus defuncti Constantii conditumque in loculis Iovianus etiam tum protector domesticus cum regia prosequi pompa Constantinopolim usque iussus est* (cf. Philostorg. *H. E.* VI 6, ed. Bidez p. 74, 11 λάρναξι τοῦτον ἐνέθεσαν τοῖς εἰωθόσιν εἰς τὸ διαρκέσαι σκευάσαντες τὸν νεκρόν). Zosim. IV 59, 4, ed. Mendelssohn p. 217, 3 τὸ τούτου (Θεοδοσίου) σῶμα ταριχευθὲν τοῖς ἐν τῇ Κωνσταντίνου πόλει βασιλικοῖς τάφοις ἐναπετέθη (cf. Hydat. ap. Mommsen *chron. min.* II 16, 25ª *Theodosius aromatus... sepultus est*). — Ammiano XXX 10, 1 allude altresì all'imbalsamazione di Valentiniano I *corpus... curatum ad sepulturam, ut missum Constantinopolim inter divorum reliquias humaretur*. Dell'imbalsamazione del corpo di Giustiniano, che fu rinvenuto illeso al tempo di Tommaso Veneto (Nicetas Acom. *de signis Cpolitanis* 2, ed. Bonn p. 855, 21 ss.), tocca Corippo *Iustin.* III 24 *centum aliae species unguentaque mira feruntur, tempus in aeternum sacrum servantia corpus*. Del resto già nei primi tempi dell'impero, quando un cadavere augusto non si era voluto dare alle fiamme, era stato imbalsamato, come riferisce Tacito dell'imperatrice Poppea (*Annal.* 16, 6 *corpus... differtum odoribus conditur tumuloque Iuliorum infertur*).

siglia verso il 1054, narrato con abbondanza di particolari nel *chronicon Novaliciense* [1], non presentasse qualche difficoltà [2].

[1] App. c. XI, ed. Cipolla, Roma 1901, p. 299, 14 ss.

[2] Principalissima è stata giudicata questa, che s. Ambrogio (*ep.* 53, 4) dice Massimiano sepolto in un *labrum* di porfido, mentre il corpo, di cui nel *chron. Novaliciense* si descrive la scoperta, posava *in quodam labro ex marmore candidissimo*. Non saprei se in uno scrittore del tardo medioevo l'epiteto *candidissimo* possa credersi adoperato nel senso di splendido, lucido (come e. g. in Apul. *metam.* IV 1 *candens rosarium* i. e. *micans, fervens nimio rubore;* cf. la nota dello Hildebrand ad loc. e il *Thesaurus linguae latinae ed. auctoritate et cons. Acad. V germanicae* s. vv. *candeo* col. 234, *candidus* col. 239). Ma certo dalle parole di s. Ambrogio *est hic porphyreticum labrum pulcherrimum et in usus huius modi aptissimum; nam et Maximianus ita humatus est* non sembra assolutamente necessario dedurre che la tomba di Massimiano fosse di porfido. Potrebbe invero s. Ambrogio aver inteso di paragonare l'urna di Massimiano a quella in cui proponeva di collocare i resti di Valentiniano II unicamente per la sua destinazione originaria. C'è qui, direbbe egli, una bellissima vasca da bagno *(labrum)* in porfido, che si presta egregiamente a far le veci di sarcofago, dacchè anche il corpo di Massimiano venne sepolto così (ossia in una vasca da bagno). È fuor di dubbio che il cronico Novaliciense descrive una vera tomba antica: basta, ad assicurarcene, il particolare della coppa piena di balsamo posta, accanto al capo del morto *(ad capite pocula erat auro aurizo plena balsamo)* conforme un uso diffusissimo nell'antichità. Ma che quella tomba fosse imperiale, fosse proprio di Massimiano, a noi non risulta, tanto più che il cronista (circostanza notabile) non sa riferirci il tenore della iscrizione a lettere d'oro, la quale avrebbe ornato la fronte dell'arca. Inutile osservare che il lusso del doppio sarcofago, l'uno di piombo, l'altro di marmo, non indica, nel sepolto, nulla di più che una certa ricchezza. Così nel 1618, ad Arles, fu rinvenuto il corpo di una giovinetta, di nome *Chrysogone,* ravvolto in un drappo d'oro (come p. es. s. Cecilia; v. *Note agiografiche* fasc. 4 p. 28; cf. Hieron. *vita s. Pauli* 17 *cur et mortuos vestros auratis obvolvitis vestibus?*) e rinchiuso in una cassa di piombo, la quale, a sua volta, stava in un'arca di marmo (Raoul Rochette *Mém. de l'Acad. des Inscr.* XIII 646. Altri esempî ap. Cochet *Mémoire sur les cercueils de plomb dans l'antiquité,* Rouen 1870-1871, pp. 13, 19, 35, 40; Guyon *Voyage d'Alger aux Ziban* p. 30; St. Gsell *Les monuments de l'Algérie* II, Paris 1901, p. 42 etc.). Nè più significante è il fatto della costosa imbalsamazione che ricorda quella del cadavere di fanciulla rinvenuto presso la via Appia nella primavera del 1485 (cf. Pastor *Storia dei Papi* tr. di A. Mercati III, 1912, p. 245 s.) Una tale imbalsamazione si comprende come sia parsa del tutto regia agli scopritori del sepolcro, vissuti in una età in cui i cadaveri, anche dei grandi personaggi, non s'imbalsamavano per lo più in nessun modo.

Eusebio c'informa che Costantino, uscito dal santo lavacro di rigenerazione [1], non volle più toccare la porpora, nei pochi giorni che sopravvisse [2]. Potrebbe quindi venir in mente che, seguendo un uso di cui ci fa altresì testimonianza qualche antica iscrizione [3], egli abbia manifestato il desiderio di essere lasciato, pure dopo morto, nella magnifica semplicità dell'*alba* battesimale. Ma non so se in Costantino abbiano albergato i sentimenti umilissimi di certi altri imperatori di Bisanzio, e. g. di un Basilio II, il quale volle scendere nella tomba senza alcun distintivo della sua dignità, ravvolto semplicemente in un lenzuolo di poco prezzo [4]. Comunque, sta in fatto che la corte non espose alla venerazione del popolo il cadavere di Costantino, altrimenti abbigliato che da imperatore. Esso fu composto nel feretro con tutte le insegne di βασιλεύς, vestito della clamide purpurea, cinto il capo di prezioso diadema, πορφύραι τε καὶ διαδήματι τετιμημένον [5].

[1] È probabile che egli abbia ricevuto il battesimo degl'infermi, in una bagnarola: v. Dölger *Die Taufe Konstantins* p. 442.

[2] *Vita Const.* IV 62, 5, p. 143, 23 ss. ὡς δ'ἐπλήρου̃το τὰ δέοντα, λαμπρο῀ς καὶ βασιλικο῀ς ἀμφιάσμασι φωτὸς ἐκλάμπουσι τρόπον περιεβάλλετο... οὐκ ἔθ' ἁλουργίδος ἐπιψαύ̃σαι θελήσας.

[3] V. de Rossi *Roma sott.* III 406. Gregorio Turonense *in gl. conf.* 34 (p. 769, 4 ss. ed. Krusch) riferendo la scoperta, avvenuta al suo tempo, del cadavere integro di una fanciulla biancovestita, nota: *Autumant quidam nostrorum ob candorem vestimenti holosirici in albis eam transisse.* Non sono da confondere le *vesti* con la sindone mortuaria, che era ordinariamente di tela bianca nè quindi avrebbe potuto comechessia far pensare all'*alba* battesimale (Prud. *cathem.* X 49 *candore nitentia claro* | *praetendere lintea mos est.* Così usavano anche i pagani: (Plut. *de aud. poet.* 6 p. 230 B; Pausan. IV 13, 3; Artemidor. *Onirocrit.* 2, 3, ed. Hercher p. 86, 17; legge di Iulis 2, 3. Apulei *metam.* II 24 *corpus splendentibus linteis coopertum*).

[4] Cf. Schlumberger *L'épopée byzantine à la fin du dixième siècle* II, Paris 1900, p. 622. Che Costantino verso la fine dei suoi giorni intendesse di rinunziare al trono per darsi a vita ascetica divenendo monaco, è opinione non dimostrata di V. Sesan *Kirche und Staat in röm. byz. Reiche,* Czernowitz 1911, p. 355 s.

[5] Eus. *vita Const.* IV 66, 2, p. 145, 9 s. (similmente vestito ci mostra Corippo [*Iustin.* I 228 s.] il cadavere di Giustiniano: *diademate comptus*

Per solito, nel IV secolo s'incassavano soltanto quei cadaveri — imbalsamati o meno [1] — ai quali non si potesse dare subito sepoltura definitiva, e in modo speciale quelli che si dovessero traspor-

purpureaque in veste iacens). Le insegne imperiali sono enumerate da s. Giovanni Crisostomo *de perf. car.* 6 (ap. Migne 56, 287, 1): τὰ πορφυρᾶ ἱμάτια καὶ τὸ διάδημα καὶ ἡ καθέδρα καὶ ἡ περόνη καὶ τὰ ὑποδήματα, cioè la clamide di porpora, il diadema, il trono (d'oro e gemmato), la fibula (gemmata, con tre pendenti; v. S. Reinach ap. Daremberg-Saglio s. v. *fibula* p. 1104), il *campagus* purpureo e gemmato, o i τσαγγία di cuoio purpureo grandinati di perle (v. Sophocles *A greek lexicon of the roman and byzantine period* s. vv. τζάγγα, τζαγγίον: cf. *Miniature del cod. Reg. gr. 1 e del cod. Palat. gr. 381,* Milano 1905, p. 14 nota 4. Le calzature di tutti gli altri personaggi della corte erano nere, come si vede e. g. nel celebre musaico di Giustiniano a Ravenna, onde Paolo Sil. *descript. s. Sophiae* 128 p. 14 ed. Bonn chiama lo stuolo dei *protectores* μελαγκρήπιδα, epiteto male tradotto in *Stephani Thes.* s. v. È infatti notissimo che κρηπίς si domandava una sorta di calzatura ferrata, propria appunto dei militari, secondo lo scol. di Teocrito, il quale a id. XV 6 παντᾶι κρηπῖδες, παντᾶι χλαμυδηφόροι ἄνδρες, spiega: λέγει... τοὺς ἐν τῆι πόλει στρατιώτας. Cf. peraltro Rumpel *lex. Theocr.* s. v.). Nello stesso luogo il Crisostomo ricorda dei δράκοντας ἐν ἱματίοις σχηματιζομένους καὶ ἀσπίδας χρυσοῦς ἐχούσας ὀφθαλμούς, dragoni e serpenti che qualche interprete suppose ricamati nelle vesti del βασιλεύς (come in quelle dell'imperatore della Cina!). Invece qui si parla probabilmente delle insegne in forma di draghi, che solevano circondare l'imperatore in guerra e nelle cerimonie pubbliche (v. S. Reinach in Daremberg-Saglio s. v. *signa mil.* p. 1321, dove peraltro non si cita il nostro testo, come non si cita, fra le iscrizioni dei *draconarii*, quella di Αὐρ. Μάννας στρατιώτης ἱππεὺς σαγιττάρις δρακωνάρις ed. dal Ramsay, *The cities and bishopries of Phrygia* I 2 p. 259, e da lui assegnata al sec. III-IV; cf. *Note agiografiche* fasc. 3 p. 47 s.). Effettivamente i *dracones* erano insegne formate (σχηματιζόμενοι) con pezzi di stoffa serica (ἐν ἱματίοις [non ἐν τοῖς ἱμ., si badi] σηρικοῖς: cf. Prudent. περὶ στεφ. I 35 *ventosis draconum... palliis*): v. Ammian. XVI 10, 7.

[1] Ma per solito sì, quando il corpo era destinato a rimanere lungamente sopra terra, perchè, a quel che sembra, gli antichi non costumavano di saldare i feretri metallici. Vero è che l'imbalsamazione a volte era semplicissima, consistendo p. e. nell'immergere senz'altro la salma nel miele, come sappiamo essersi fatto dagli Ebrei con il cadavere di Aristobulo (Ioseph. *A. I.* XIV 7, 4 [cf. *B. I.* I 9, 1] ὁ νεκρὸς αὐτοῦ ἔκειτο ἐν μέλιτι κεκηδευμένος ἐπὶ χρόνον πολύν). A questo proposito è degno di nota che, secondo gli *actus Petri* 11, 40 (ed. Lipsius pp. 100, 1 ss.; 101, 1 ss.) e il *martyr. s. Petri a. Lino* c. 16 (ed. cit. p. 20, 2 ss.), anche il corpo del principe degli Apostoli sarebbe stato deposto in una μάκτρα piena

tare da una in altra città. La materia generalmente prescelta, in questo caso [1], per le casse era il piombo [2], sia che si trattasse di

di miele. Tale ragguaglio, certamente antichissimo, potrebbe essere storico. Del resto l'uso di ungere di miele i cadaveri, comune in Oriente (cf. Xenoph. *Hell.* V 3, 19; Strab. XVI 1, 20; Plin. *N. H.* XXII 50; Stat. *Silv.* III 2, 118) e in alcuni luoghi sostituito da unzioni di cera liquida (Herod. I 140; IV 71; Cic. *Tuscul.* I 45, 108; Corn. Nep. *Agesil.* 8), in altri da immersione nella resina (v. Delattre in *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et des belles-lettres* 1902 pp. 59; 291; 487 ss.) o nel gesso molle (v. per es. Audollent *Carthage*, Paris 1901, p. 431), non sembra essere stato mai in vigore a Roma, dove spesso, invece, i cadaveri erano ricoperti con uno o due strati di calce spenta (v. *Nuove note agiografiche* p. 40 nota 1; cf. Galen. *de simpl. med. facult.* 10, 31 ap. Kühn. XII 237).

[1] Per i cadaveri che non avevano a viaggiare, le casse si facevano, in oriente come in occidente, allora come ora, il più delle volte di legno, le quali, fosser pure, come si riferisce di quella di s. Febronia, di legno incorruttibile (ἐκ ξύλων ἀσήπτων, *martyr.* 31 ap. *Act. SS. Bolland.* V mai 32), potevano aversi più facilmente e a minor prezzo. Così vediamo l'arcivescovo Aristide far eseguire per la salma di Davide di Tessalonica una θήκην ἐκ ξύλων τετραγώνων (*vita* c. 19, ed. Rose, Berlin 1887, p. 13, 33; cf. *vita s. Ignatii ep. Cpol.* ap. Migne 105, 557 γλωσσοκόμοι ξυλίνοι κατακρύπτεται) e la *providentia abbatissae* approntare per s. Radegonda *capsam ligneam* (Greg. Turon. *in gloria conf.* 104, ed. Krusch p. 816, 1 s.). Le ossa dei ss. Andrea, Luca e Timoteo vengono ritrovate, al tempo di Giustiniano, in θῆκαι ξύλιναι (Procop. *de aed.* I 4, 21, ed. Haury p. 25, 18). Suida s. v. θῆκαι riporta un passo di un autore anonimo, in cui è detto come certi tali, διὰ ξύλων ἀπορίαν, τὰς θήκας τῶν πέριξ τεθαμμένων ἀνορύσσοντες, ἐκείναις ἐς τἀναγχαῖα ἐχρῶντο. E Apuleio (*met.* 4, 18) descrive in un sepolcreto *capulos carie et vetustate semitectos* (van der Vliet corr. *semiconfectos*). Cf. pag. 216, nota 2.

[2] Sulle casse plumbee v. Leclercq ap. Cabrol *Dictionnaire des ant. chrét.* s. v. *cercueils* col. 3282 ss. Ai cadaveri che venivano sepolti immediatamente nel luogo dove era seguita la morte, spesso non si faceva cassa di sorta. Perfino la salma di Maria moglie d'Onorio, deposta nel mausoleo imperiale presso S. Pietro con magnificenza senza pari, non aveva cassa nè di legno nè di metallo (v. Cancellieri *de secretariis* pp. 995 ss.; 1032 ss.; de Rossi *Bull. crist.* 1863 p. 53; cf. Pastor *Storia dei Papi* tr. A. Mercati V 759). Però, a detta del Grimaldi (cod. Barb. 2733 f. 342), il corpo di quella imperatrice fu rinvenuto in due sarcofagi di marmo, l'uno più grande, quadrangolare, di granito rosso d'Egitto, l'altro poco più lungo della statura umana, di forma ovale e di marmo lidio

un semplice privato [1], sia che il defunto fosse un personaggio illustre [2] e perfino imperiale. In effetto Giulio Valerio, il quale si crede aver composto il suo *de rebus gestis Alexandri* fra il 270 e il 330 [3], narra traslato in Egitto il corpo del grande conquistatore entro un *conditorium e plumbi materia* (III 57). Questo ragguaglio contraddice alle testimonianze di Diodoro Siculo e di Strabone, nè quindi merita fede, ma dimostra, se non sbaglio, che quando scriveva G. Valerio, le salme ancora dei principi si solevano far viaggiare in arche plumbee. I resti di Massimiano, secondo il *chronicon Novaliciense,*

nerissimo (in questo ebbe poi sepoltura Paolo III; cf. E. Steinmann *Das Grabmal Pauls III,* Rom 1912, pp. 5 nota 6; 9 nota 2). Anche a Costantinopoli, almeno nel sec. X, gl'imperatori erano talvolta seppelliti senza cassa, poichè Basilio πατρίκιος καὶ παρακοιμώμενος pone nell'urna τάφος ἤτοι λάρναξ) il corpo di Costantino Porfirogenito, dopo averlo soltanto involto in bende e lenzuoli, λαζαρώσας (v. Theoph. cont. p. 468, 9 ss. ed. Bonn).

[1] La *passio* dei ss. Abdon e Sennen pretende che i loro corpi venissero sepolti nascostamente da un certo Quirino entro la propria casa presso l'anfiteatro Flavio, *in arca plumbea,* per poi trasferirli in un cimitero (*Acta SS. Bolland.* VII iul. 138). A tenore del *martyr. s. Artemii,* la cristiana Ariste ποιήσασα γλωσσόκομον μολιβοῦν e rinchiusovi il frale del santo, lo trasportò a Costantinopoli. Sulle casse plumbee dei 5 martiri marmorarii di Pannonia v. *Note agiografiche* fasc. 4 p. 62 e, per esempî analoghi, *pass. s. Barnabae* ap. Mombrit I 135, 18 Solesm. (l'originale greco τὴν κονίαν αὐτοῦ ἔβαλον ἐν σινδόνι καὶ ἐν μολιβδωι ἀσφαλισάμενοι ἐσκέπτοντο κατὰ τοῦ πελάγου βῖψαι αὐτόν, p. 301, 6 s. ed. Bonnet); Gregor. Turon. *in glor. mart.* 34, ed. Krusch p. 510, 3. — Quando, come nell'esempio dei ss. Abdon e Sennen, non si trattava di far compiere al cadavere un lungo viaggio, in vece della cassa di piombo *(locus, locellus, sarcophagus plumbeus)* si adoperava talvolta un'arca di terra cotta (*fictilis sarcofagus:* v. *C. I. L.* VI 2120 [32398ª Dessau *Inscr. lat. sel.* 8380]; de Rossi *Roma sott.* III 560 s.).

[2] Così il corpo del papa Agapito *in loculum plumbeum translatum est Romam* da Costantinopoli (*lib. pont.* p. 143, 13 Mommsen): così pure Narsete, defunto in Roma, *positus est in locello plumbeo, reductus est... Constantinopolim* (op. cit. p. 158, 12).

[3] Vedi M. Schanz *Geschichte der röm. Litteratur* IV², München 1914, p. 48 s.

stavano pur essi *in locello plumbeo:* non è però da insistere su questo esempio che (tengo a ripeterlo) dà purtroppo luogo a sospetti.

A racchiudere la salma di Costantino, onorato dai cristiani come qualche cosa di più che un semplice imperatore e dai pagani tenuto addirittura per un dio, *pro conditore seu deo habitus* (Aur. Vict. *de caes.* 41, 5), il piombo parve materia troppo vile, non parve abbastanza prezioso neppure l'argento, con il qual metallo erano stati costruiti già altri feretri regi (p. es. quello di Antioco Sidete [1]) ed altri si costruirono in seguito [2]. L'arca di Costantino fu niente meno che di oro (χρυσῆι κατετίθεντο λάρνακι, Eus. *vita Const.* IV, 66, 1, p. 145, 1) [3], cioè (s'intende bene) di legno (un legno incor-

[1] Iustin. XXX 1, 6 *interea corpus Antiochi... in loculo argenteo ad sepulturam in Syriam remissum supervenit.* Spesso furono chiusi in casse d'argento i corpi dei martiri (v. per esempio Euagr. II 3; IV 28 [ed. Bidez-Parmentier pp. 40, 27-28; 176, 23-24). Nel Menologio di Basilio le miniature rappresentanti traslazioni di martiri o di altri santi ci mostrano γλωσσόκομα quando d'argento e quando d'avorio con risalti o intarsî d'oro (v. tavv. 175, 306, 341, 344, 353, 355).

[2] Erano cosiffatti i due feretri rinvenuti nel mausoleo imperiale presso S. Pietro in Vaticano nel giugno 1458, come si legge in un dispaccio di Antonio da Pistoia a Francesco Sforza duca di Milano, edito dal Pastor *Geschichte der Päpste* I 3-4, 1901, p. 849 s., n. 81 (v. pure Niccola della Tuccia p. 256 ed. Ciampi e gli altri autori citati dal Pastor, nonchè de Rossi *Bull. crist.* 1878 p. 142). « Fu trovata (scrive A. da Pistoia) una bellissima sepultura lunga più di tre braccia e poco manco in largeza, tutta di marmo et de un pezo... Et in detta sepoltura erano due casse una lunga quasi quanto la sepultura e l'altra piccola... et benche ditte casse sieno di legno (di cipresso, secondo della Tuccia) didentro, tamen sono fodrate de argento finissimo et sono de tanto peso maxime la picola che erano sei chierici a portarla cum fatica ». Il Pastor traduce « inwendig mit Silber ausgeschlagen » (p. 666). Ma Antonio dice, al contrario, che le casse erano di legno internamente, al difuori d'argento (« coperta d'argento » della Tuccia. L'argento pesava, secondo questo autore, libbre 832).

[3] Il medesimo ripetono Socrate, Sozomeno, Teodoreto (*H. E.* I 34, 1, p. 90, 2-3 ed. Parmentier) e i tardi biografi.

ruttibile, quale il cipresso) [1] laminato d'oro [2]. Su codeste lamine ameremmo supporre ricchi fregi lavorati a sbalzo, ameremmo, non foss'altro, immaginare il monogramma di Cristo, come nel bellissimo sarcofago di piombo, forse appena posteriore all'età costantiniana, rinvenuto a Saida in Fenicia [3]. Ma è probabile che il feretro di Costantino, essendo stato costruito a bella posta per lui, e, come dalle circostanze sembra potersi arguire, abbastanza alla svelta, non presentasse ornati di sorta. Anche le due pesantissime casse d'argento tornate a luce nel mausoleo imperiale presso S. Pietro in Vaticano nel 1458, erano del tutto lisce [4].

Vollero forse i *locum obtinentes in aula regia primum* incassare il corpo di Costantino in una λάρναξ così straordinariamente preziosa per rendere ad esso quel medesimo onore che già era stato reso alle spoglie di Ciro e di Alessandro ? [5] O si pensò ad un

[1] Che fu sempre il legno preferito per le casse mortuarie. In Atene, al tempo di Tucidide, a custodire le ossa dei morti in battaglia, si costruivano λάρνακες κυπαρίσσιναι (II 34, 2): frammenti di casse di cipresso si rinvengono non di rado nei sepolcri greci (cf E. Cahen in Daremberg-Saglio s. v. *sarcophagus* p. 1066). Di cipresso erano internamente le casse di cui a pag. 216, nota 2, e tale era altresì quella contenente il corpo di s. Cecilia (cf. *Note agiografiche* fasc. 4 p. 33). I resti di Leone M. sono invece custoditi entro una cassa di pino (cf. Garrucci *A. C.* I 118), che probabilmente fu fatta fare da Sergio I quando (il 28 giugno 688; cf. Duchesne *lib. pont.* I 379 nota 35) trasferì il santo corpo dal portico nell'interno della basilica.

[2] Era dunque come un doppio feretro (cf. pag. 216, nota 2). Forse perciò Ammiano dice che la salma di Costanzo fu posta *in loculis* (non *in loculo*). Spesso le casse di piombo si trovano difese da avanzi di bare in legno (cf. Cochet *Mémoire sur les cercueils de plomb* pp. 15, 19, 25*, 31, 32; Leclercq s. v. *cercueils* col. 3285-3286).

[3] V. de Rossi *Bull. crist.* 1873 p. 78 s., tav. IV-V 1-4; cf. Leclercq art. cit. col. 3282 ss.

[4] Cf. de Rossi *Bull. crist.* 1878 p. 142.

[5] Per Ciro v. Arrian. *anab.* VI 29, 5; per Alessandro, Diod. XVIII 26, 3; Q. Curt. X 10, 13. Chi volesse mettere d'accordo le testimonianze di Diodoro e di Quinto Curzio con quella, sopra riportata, di Giulio Valerio, potrebbe congetturare il *capulus* di Alessandro essere stato doppio, internamente cioè di piombo, esternamente di lamiera d'oro. Tale potrebbe

solium [1] aureo, perchè le ceneri degli imperatori, quando vigeva l'uso della incinerazione, si erano raccolte di solito in urne auree? [2]

La prima ipotesi offre, se non erro, qualche maggiore probabilità; perchè Costantino fu realmente paragonato dai suoi contemporanei a Ciro il Grande e, più volentieri, ad Alessandro (v. Eus. *vita Const.* I, 7, ed. Heikel p. 10; inc. *panegyr. Constantino Aug.*

essere stato altresì (mi guarderei bene però dall'insistere su codesta ipotesi) quello di Costantino.

[1] Così Q. Curzio X 1. 32; 10, 10, 13 chiama le casse funebri di Ciro e di Alessandro. Dai quali luoghi di Q. Curzio e insieme da due altri di Suetonio (*Nero* 50) e di Floro (IV 11, 11) Victor Chapot ap. Daremberg-Saglio *Dictionnaire* s. v. *solium* p. 1392 deduce (seguendo Forcellini-De Vit *lexicon tot. lat.* s. v.) che la parola *solium* servì specialmente ad indicare le arche dei re. Questa deduzione non trova grande appoggio nelle iscrizioni (citate nello stesso Forcellini-De Vit) le quali designano con il termine *solium* l'arca di un privato qualsiasi (aggiungi *pass. ss. Lucii et Montani* 15, 3 giusta la lezione del cod. Augiense [cf. nondimeno *Studi Romani* II 209 nota 2] e il composto *arcosolium* [de Rossi *Roma sott.* III 419 s.; Leclercq in *Dictionn. des ant. chrét.* s. v.]. In Plin. *N. H.* 35, 12 [46] non vedo la necessità di mutare in *fictilibus doliis* il *f. soliis* dei codd. equivalente a *f. sarcophagis*). Sarei piuttosto incline a ritenere che *solia* originariamente si appellassero le arche mortuarie simili, nella forma, a vasche da bagno (come πύελος, ληνός etc. Notare che il *solium* di Alessandro è chiamato appunto πύελος da Strabone XVII 1, 8, p. 794).

[2] In un'urna d'oro vennero raccolte le ceneri di Traiano (Eutrop. *breviar.* VIII 5, 2), nonchè quelle di Severo, per testimonianza di Sparziano *Sev.* 24, 2 (cf. Lucan. *Phars.* 9, 10: *non illuc* [sc. *ubi semidei manes habitant*] *auro positi nec ture sepulti* | *perveniunt* [dove si allude agl'imperatori]). Alla quale non contraddice necessariamente Erodiano dove afferma (III 15, 16) i resti di Severo essere stati rinchiusi in una κάλπη ἀλαβάστρου. Infatti (e lo sospettò già il Nibby *Roma ant.* II 494) le urne di metallo si solevano riporre in custodie marmoree (basti ricordare quella d'argento elegantissima, circondata da aurea corona di alloro e di mirto, la quale è descritta in *Bull. dell'Inst.* 1860 p. 116, e le altre in bronzo, di cui parlano Brückner-Pernice in *Mitth. athen. Inst.* XVIII, 1893, pp. 160, 161, 185). Del resto già i Greci avevano costumato di deporre in urne d'oro le ossa dei tiranni (cf. Plut. *Demetr.* 53), come l'epopea narra essersi fatto già con quelle degli eroi (l'urna cineraria di Ettore — sia detto a puro titolo di curiosità — è designata in Omero Ω 795 con la stessa espressione, χρυσείην λάρνακα, onde Eusebio designa la cassa funebre di Costantino).

5, 1 ss., ap. Baehrens [2] p. 293, 8 ss.). Vero è che, dopo Costantino, anche altri augusti cadaveri sembrano aver avuto, a Costantinopoli, casse d'oro, o per lo meno dorate. S. Gregorio Nisseno descrivendo l'arrivo in quella metropoli, della salma di Flaccilla imperatrice, moglie di Teodosio I, dice: χρυσῶι καὶ πορφυρίδι κεκαλυμμένη... ἡ βασιλὶς ἐκομίζετο (*or. in fun. Placillae* ap. Migne *P. G.* 46, 884 D). Dove a prima giunta verrebbe da pensare che χρυσῶι καὶ πορφυρίδι equivalga (per endiadi) a πορφυρίδι κεχρυσωμένηι (così per es. ap. Sueton. *div. Iul.* 84 *lectus... auro ac purpura stratus*). Ma quando si considera che il cadavere stava in una σορός e che precisamente il coperchio di questa lo nascondeva alla vista (il Nisseno lo nota esplicitamente a breve distanza: ἐν σορῶι κεκαλυμμένην, ἐπικρυπτομένην τὸ εἶδος ἐκεῖνο τῶι σκυθρωπῶι προκαλύμματι) [1], torna più ovvio intendere, che d'oro, o dorata, fosse la σορός e la σορός, secondo l'antico costume, velata da coltre purpurea [2].

Che altresì gli avanzi mortali di Giustiniano sieno stati deposti in un γλωσσόκομον aureo, venne asserito (non so più da quale studioso) sull'autorità di Corippo: *donec* | *inclita sacrato posuissent membra sepulcro* | *quod pius ipse puro sibi construxerat auro* [3].

Ma è chiaro come la luce del sole che qui non si parla del γλωσσόκομον! Lasciando che altro è *capulus, conditorium, locus*, altro *sepulcrum*, e che mai quest'ultimo vocabolo si trova usurpato (almeno dove possa nascere ambiguità) nel senso dei tre primi, chi non sa come quel che gl'imperatori si preparavano da vivi, a

[1] Non occorre rilevare che il Nisseno chiama σκυθρωπὸν προκάλυμμα, *triste velo,* il coperchio della σορός, il quale in linguaggio proprio si sarebbe dovuto chiamare καλυπτήρ (v. per esempio Diod. XVIII 26, 4).

[2] Sulla cassa d'oro di Alessandro περιέκειτο φοινικὶς διαπρεπὴς χρυσοποίκιλτος e intorno stavano le sue armi (Diod. l. c.); l'urna di Demetrio, secondo Plutarco (*Demetr.* 53), ἐωρᾶτο πορφύραι βασιλικῆι καὶ διαδήματι κεκοσμημένη.

[3] *Iustin.* III 60-61.

proprie spese, non era la cassa funebre, ma il *sepolcro* vero e proprio, il mausoleo e il sarcofago? E di Giustiniano in particolare è risaputo che edificò per sè e per i suoi successori un nuovo ἡρῶιον, annesso alla basilica degli Apostoli, al pari di quello costantiniano.

Non è dunque permesso di recare menomamente in forse che Corippo, nel luogo citato, alluda proprio a codesto superbo ἡροιῶν tappezzato di musaici sfolgoranti d'oro [1]. Quanto al sarcofago che racchiuse il corpo di Giustiniano, esso non era d'oro, come dedusse qualcuno erroneamente dalle parole di Corippo, nè adorno di aurei fregi, come altri opinò molto infelicemente [2], sì bene di un marmo raro, del quale il *liber de cer.* II 42 (ed. Bonn. p. 644, 2 ss.) ci dà una esatta descrizione: λάρναξ... ἀπὸ λίθου ξένου καὶ ἀλλοκότου μέσην χροιὰν ἔχοντος τοῦ τε βιθυνοῦ καὶ χαλκηδονίτου, παραπλησίως λίθωι Ὀστρίτηι [3].

Ma per tornare a Costantino, come il suo corpo fu adagiato nel *solium* e questo ricoperto della porpora, i *protectores*, senza porre tempo in mezzo, lo trasportarono da Nicomedia a Costantinopoli [4]. Ho detto: i *protectores*, quantunque Eusebio, con quella imprecisione di linguaggio, che gli è propria allorchè tratta di cose militari, usi la voce generica στρατιωτικοί. Con ciò non si nega

[1] Che si sarebbero potuti raccogliere sotto l'espressione complessiva *aurea concisis pictura metallis* (iscr. di Onorio I a S. Agnese sulla via Nomentana: v. H. Grisar *Analecta romana* p. 80).

[2] V. Coripp. ed. Bonn. p. 411.

[3] Leone grammatico p. 130, 19 ed. Bonn. scrive: κατετέθη δὲ τὸ σῶμα αὐτοῦ (sc. Ἰουστινιανοῦ) ἐν λάρνακι βοθυνῆι. Nella versione latina non sono rese affatto le tre ultime parole, forse perchè all'interprete riescì inesplicabile il significto di βοθυνῆι. In realtà questo aggettivo è guasto, e deve correggersi (col sussidio del *lib. de cer.*) in βιθυνῆι. Non può sorprenderci il trovare applicato alla λάρναξ un aggiunto proprio del marmo, di cui essa λάρναξ era fatta (cf. *C. I. G.* 3268 ἔλαχα σορὸν προκοννησίαν).

[4] La salma di Augusto fu portata da quaranta pretoriani (Sueton. *Aug.* 99 *a quadraginta se invenibus abripi questus est* [*Augustus*]. *Id quoque... praesagium... fuit, siquidem totidem milites praetoriani extulerunt eum in publicum* [dalla casa al foro R.?]).

che anche altri armati possano aver accompagnato il morto da Nicomedia, per partecipare poi ai funerali solenni. Anzi, ove nulla ci vietasse di prendere alla lettera la testimonianza di Teodoreto, il cadavere di Costantino sarebbe stato scortato nel viaggio dall'intiero esercito: τῆς στρατιᾶς ἁπάσης ἡγουμένης καὶ ἑπομένης (*H. E.* I 34, 1, ed. Parmentier p. 90, 3). Se non che, lo storico ecclesiastico mostra qui d'aver fuso in uno il trasporto da Achyron a Cpoli e quello della reggia di Cpoli alla basilica degli Apostoli [1], del quale ultimo Eusebio così favella (*vita Const.* IV 70, 1) ἠγεῖτο... τὰ στρατιωτικὰ τάγματα... εἵπετό τε πληθὺς μυρίανδρος [2]. Tanto più, che la traslazione a Costantinopoli, come il racconto di Eusebio induce a credere, ebbe forma quasi privata. Ed è ovvio invero che ogni pubblica solennità per le vie di Bisanzio si sia voluta riservare all'arrivo del cesare Costanzo.

Non deve pertanto la nostra fantasia fingere l'ingresso del defunto imperatore nella sua città, così spettacoloso come quello di alcuni suoi successori (quello, per citarne uno, della salma di Costanzo II); non rive gremite di popolo dietro le fiammanti schiere dei legionarî, non l'azzurra distesa del Bosforo coperta d'imbarcazioni e di lumi [3], non, fra bianche nuvole d'incenso, il maestoso

[1] Una simile confusione mi pare di cogliere in Filostorgio *H. E.* VI 6 (ed. Parmentier p. 74, 12 ss.), dove dice che l'esercito (ἡ στρατιά) portò il corpo di Costanzo da Mopsucrene a Constantinopoli σὺν τοῖς οἰκείοις ἕκαστος ὅπλοις αὐτῶι ἑφεπόμενοι καὶ κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον ὅνπερ καὶ ζῶντος... τεταγμένοι ἐτύγχανον. Quella invero che qui si descrive non è la scorta che accompagnò il cadavere nel viaggio, ma la solenne parata dell'intiero esercito in Constantinopoli nel giorno della sepoltura, giusta il racconto di s. Gregorio Nazianzeno *or.* V 17 (ap. Migne 35, 685) ὡς δὲ πλησιάζοι τῆι μεγάληι καὶ βασιλίδι πόλει, τί δεῖ λέγειν δορυφορίας τε τοῦ στρατοῦ παντὸς καὶ τάξιν ἐνοπλίων, ὡς ζῶντι τῶι βασιλεῖ γινομένην, ἢ τῆς λαμπρᾶς πόλεως ἔκχυσιν κτλ.

[2] Diresti che lo storico, nel dettare queste parole, si sovvenisse del trasporto della spoglia di Patroclo ap. Hom. Ψ 133 s. πρόσθε μὲν ἵπποι, μετὰ δὲ νέφος εἵπετο πεζῶν, μυρίοι· ἐν δὲ μέσοισι φέρον Πάτροκλον ἑταῖροι.

[3] Come e. gr. all'arrivo delle reliquie di s. Giovanni Crisostomo (v. Theodoret. *H. E.* V 36, 1 ed. Parmentier p. 338, 11 ὁ πιστὸς ὅμιλος,

avanzarsi della bara, emergente a poppa della nave funebre, di tra una selva di lancie.

Secondo ogni apparenza, fu nella reggia che il popolo di Costantinopoli potè pagare il suo primo tributo di venerazione e di lacrime ai mortali avanzi del *conditor*.

In mezzo alla più vasta e splendida aula [1], sopra un alto zoccolo [2] intorniato da candelabri d'oro, su cui ardevano ceri in grandissimo numero, posava l'arca scoperchiata, sì che ognuno potesse scorgere le auguste sembianze. Eusebio, bisogna confessarlo, non rileva esplicitamente questo particolare; tuttavia risulta, a mio senso con sufficiente chiarezza, dai termini della narrazione, a cui tenore il

ὡς ἠπείρωι τῶι πελάγει διὰ τῶν πορθμείων χρησάμενος, τοῦ Βοσπόρου τὸ πρὸς τῆι Προποντίδι στόμα ταῖς λαμπάσι κατέκρυψε). Classico, del resto, è l'uso di muovere incontro al morto con lumi accesi (Vergil. *Aen.* X 142 ss. *ad portas ruere et de more vetusto | funereas rapuere faces: ducet via longo | ordine flammarum et late discriminat agros.* Cf. Tac. *Annal.* III 4 *die quo reliquiae (Germanici) tumulo Augusti inferebantur... plena urbis itinera, collucentes per campum Martis faces*).

[1] L'antica usanza romana voleva esposta la salma dell'imperatore (al pari di qualunque altra salma) nel vestibolo o nell'atrio della *domus* (v. Sueton. *Aug.* 100; Herodian. IV 2, 2) e, in caso di *funus publicum*, nel foro (Dio LIV 28, 3; LIX 3, 7-8; Tac. *Annal.* 3, 5; Plin. *ep.* II 1, 6; Appian. *de bello civ.* 1, 106), dove si erigeva all'uopo un edifizio di legno in forma di tempio, dipinto a marmo e riccamente ornato (v. Sueton. *Iul. Caes.* 84; Dio LXXIV 4, 2). Avverte E. Cuq (ap. Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1407 *a*) che nel secondo caso « le corps était exposé non plus dans l'*atrium*... mais au forum ». Asserzione non del tutto esatta, dacchè l'esposizione nel foro non escludeva l'altra in casa (v. Sueton., Herodian. ll. cc.), specie quando la morte era seguita in Roma (cf. Beurlier *Le culte impérial*, Paris 1891, p. 62). — Non sarà inutile aggiungere che quando Giustiniano ebbe dato alla reggia di Cpoli un degno vestibolo, la Χαλκῆ (descritta da Procop. *aed.* I 10, 11 ss.), colà appunto ebbero luogo le esposizioni solenni delle salme imperiali (v. Coripp. *Iustin.* III 7, 9; Theoph. cont. p. 467, 10; *lib. de cer.* p. 276, 6).

[2] Neppur questa era una novità. Già al tempo di Erodiano l'immagine cerea dell'imperatore defunto veniva esposta in Roma ἐπὶ μεγίστης... κλίνης, ἐς ὕψος ἀρθείσης (IV 2, 2). Anzi, se stiamo a Lucian. *de luctu* 12, perfino i cadaveri dei semplici privati si collocavano su di un basamento molto elevato (ὑψηλὸς πρόκειται καὶ μετέωρος, sc. ὁ νεκρός).

cadavere giaceva ἐφ' ὑψηλῆς... χρυσῆς λάρνακος... βασιλικοῖς τε κόσμοις πορφύραι τε καὶ διαδήματι τετιμημένον (*vita Const.* IV 66, 2, ed. Heikel p. 145, 8). Lo storico non avrebbe fatto cenno della clamide purpurea e del diadema ond'era ornato il corpo (non il feretro, si badi bene [1]), se il corpo stesso fosse stato invisibile, nè avrebbe ripetuto due volte che questo posava ἐπὶ χρυσῆς λάρνακος (cf. 67, 1, ed. cit. p. 145, 15), come appresso lo dice κείμενον ἐφ' ὑψηλῆς κρηπῖδος (71, 1, p. 147, 4), qualora vi si fosse trovato dentro [2], nascosto a ogni sguardo.

D'altra parte la pubblica esposizione della salma era uno dei riti essenziali delle esequie [3]. E male si apporrebbe chi, nel caso nostro, si avvisasse di far valere in contrario la circostanza, che il corpo di Costantino restò nell'aula di molti giorni, χρόνοι μακρῶι (*vita Const.* IV 67, 2, ed. laud. p. 145, 20). Perciò appunto erano state prese opportune misure (oltre l'imbalsamazione), segnatamente quella di esporre il cadavere non libero sopra una κλίνη, conforme l'uso ordinario, ma raccolto nel feretro, il cui fondo dovette esser cosparso di materie disseccanti e di aromi [4]. I resti di Valenti-

[1] Non sappiamo se a Costantino il diadema sia stato lasciato anche dopo l'esposizione. Nel medioevo, prima di calare il cadavere imperiale nell'urna, il πραιπόσιτος gli gridava: Ἀπόθου τὸ στέμμα τῆς κεφαλῆς σου, e in questo gli toglieva la corona, sostituendole σημαντεῖνον μετὰ πορφυρᾶς λιτῆς (*de cer.* I 276, 17 ss. Bonn.).

[2] Con che non si nega la prep. ἐπὶ assumere talvolta, quando cioè non vi sia possibilità di equivoco, il valore di *in*. Così p. es. lo stesso Eusebio *vita Const.* I 34 p. 23, 19 scrive εἴσεισιν ἐπὶ τοῦ ταμείου (= *H. E.* VIII 14, 17, p. 786, 3 Schwartz). Dove il verbo εἴσεισιν toglie ogni dubbio sulla forza di ἐπί.

[3] Come presso i Romani, così presso i Greci. Questi (non foss'altro, nell'Attica) costumarono perfino di esporre le nude ossa (τα ὀστᾶ) dei soldati morti in guerra (v. Is. 9, 4; Thuc. II 34, 2).

[4] Tale uso è attestato da Diod. XVIII 26, 3, dove descrive i funerali di Alessandro: τῶι σώματι κατεσκευάσθη χρυσοῦν σφυρήλατον ἁρμόζον, καὶ τοῦτ' ἀνὰ μέσον ἐπλήρωσαν ἀρωμάτων τῶν ἅμα δυναμένων τὴν εὐωδίαν καὶ τὴν διαμονὴν παρέχεσθαι τῶι σώματι (cf. Q. Curt. X 10, 13 *repletumque est odoribus aureum solium*). Così pure di Cleopatra si legge ap. Flor. IV 11, 11 *in differto odoribus solio se collocavit*. Nè diversamente si praticò con i

niano II trasportati a Milano dalle Gallie, vi rimasero ben due mesi sopra terra, finchè cioè non giunse da Costantinopoli l'ordine del seppellimento [1]. Quindi è che s. Ambrogio, in una lettera a Teodosio, parla di quotidiane visite delle sconsolate sorelle alla salma di quel principe, avvertendo che, per il caldo estivo, essa rischia d'andare in pieno sfacelo (cf. *de ob. Val.* 42).

Certo non senza iperbole Eusebio dichiara l'esposizione del cadavere di Costantino uno spettacolo mai più visto al mondo, οἷον ἐπ' οὐδενὸς πώποτε ὑφ' ἡλίου αὐγαῖς... ἐπὶ γῆς ὤφθη. Fuori di ogni dubbio però lo spettacolo dovette riescire di una impressionante grandiosità; grandiosità, di cui il biografo, con il suo troppo compendioso schizzo, resta ben lungi dall'offrirci una immagine discretamente viva e precisa. Egli tocca del palco su cui troneg-

corpi di ricchi privati, e, dai cristiani, con quelli di alcuni martiri o santi (cf. *martyr. s. Febroniae* 35 in *Acta SS. Bolland.* V iun. 32 οἱ δὲ ὄχλοι τοῦ μύρου καὶ τοῦ μόσχου καὶ τοῦ θυμιάματος ἐπλήρωσαν τὸ γλωσσόκομον. Spesso il fondo dei sarcofagi si rinviene cosperso di polvere di calce viva [v. *Nuove note agiografiche* p. 41 nota 1; *Note agiografiche* fasc. 4 p. 18 nota; A. Profumo in *Studi Romani* II, 1914, pp. 456, 462 s]). — Allorchè il volto del morto era livido e contraffatto, si ricopriva con un *tectorium* di gesso colorato, come risulta da Dione LXI 7, 4 (cf. Serv. ad Aen. 9, 487 *pollinctores... mortuis os polline oblinebant* [etimologia falsa, non falsa però la cosa], *ne livor appareret extincti.* Anzi in alcuni luoghi si applicavano addirittura ai cadaveri maschere di cera (v. Macquardt *Vie privée* I 284) o di stucco, come dimostrarono gli scavi della necropoli romana d'Antinoe eseguiti negli anni 1897-1898 e quelli, ivi stesso, della necropoli più antica (v. Gayet *L'exploration des nécropoles gréco-byzantines d'Antinoe* in *Annales du Musée Guimet* 30, 1902, p. 29; *L'exploration des nécropoles de la montaigne d'Antinoe,* ibid. p. 121 s.). Che con teste ceree si reintegrassero per l'esposizione i corpi dei decapitati è congettura poco probabile (v. de Rossi in *Bull. dell'Inst.* 1853 p. 68 s., a proposito di alcune maschere trovate in un sepolcro a Cuma. Per la relativa bibliografia e per altre maschere rinvenute a Lione e a Parigi, v. H. Thédenat in Daremberg-Saglio s. v. *forma* p. 1248 n. 9 con le note 15, 16. V. anche A. F. Leynaud *Les catacombes africaines, Sousse-Hadrumète,* Sousse 1910, p. 57 ss.

[1] Pare che il corpo di Valentiniano I sia rimasto insepolto a Costantinopoli dal 375 al 382 (v. Marcellini *chron.* ap. Mommsen *chron. min.* II 61, 16).

giava la bara, ma non ne indica nè la forma [1] nè la decorazione; ricorda i candelabri che attorniavano il morto, ma tace dei tripodi e delle conche preziose (le *acerrae*), nelle quali (non può dubitarsene) ardevano *more parentum* oli preziosi e balsami [2]; nota sì che per la esposizione era stata scelta l'aula principale del palazzo (ἐν... τῶι πάντων προφέροντι τῶν βασιλείων οἴκωι), ma, quasi supponendo del tutto nota ai lettori quest'aula, non si attarda a rilevarne alcun particolare nè, se ne ebbe, gli addobbi funebri. Neppure si rammenta di accennare alla grandiosa croce gemmata, dominante nel centro dell'aureo lacunare [3]; la quale, folgoreggiando sul volto del βασιλεύς addormentato in Cristo, avrà rievocata a più d'un visitatore (non foss'altro ad Eusebio) la miracolosa apparizione nelle Gallie, principio della conversione di lui, degl'ininterrotti di lui trionfi.

Tutta Costantinopoli — uomini donne fanciulli — sfilò dinanzi alla maestà del *conditor* quasi ancora vivo e regnante, tra la folta schiera dei suoi *protectores* [4], che non lo lasciavano nè di nè notte. Inoltre gli ufficiali superiori dell'esercito, i *comites*, i magistrati, i senatori, tutti quelli i quali erano stati soliti di *adorare* gior-

[1] Che il basamento constasse, come opinava il Tillemont (*Empereurs* IV 269), ' de plusieurs degrez ', non risulta dal genuino testo di Eusebio βάθρον ἐφ' ὑψηλόν (IV 76, 1, p. 145, 4; cf. 71, p. 147, 4 ἐφ' ὑψηλῆς κρηπῖδος e Sozom. II 34 ap. Migne 67, 1032 βῆμα). Ma il critico leggeva, con le antiche edd. e con la maggior parte dei codd., βάθρων ἐφ' ὑψηλῶν, plurale che può suscitare non irragionevolmente l'idea di diversi gradi o ripiani.

[2] Cf. Marquardt *Vie privée* I 407 s.; P. Cruq in Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1389. Corippo, descrivendo l'esposizione del cadavere di Giustiniano, nota fra l'altro: *tura Sabaea cremant, fragrantia mella locatis | infundunt pateris et odora balsama suco* (*Iustin.*, III, 22 s.).

[3] L'esposizione della salma invero ebbe luogo ἐν αὐτῶι τῶι πάντων προφέροντι τῶν βασιλείων οἴκωι (IV 66, 1, p. 145, 3), la croce gemmata stava appunto ἐν αὐτοῖς τοῖς ἀνακτόροις τῶν βασιλείων, κατὰ τὸν πάντων ἐξοχώτατον οἶκον (III 49, p. 98, 16).

[4] *Vita Const.* IV 67, 1 p. 145, 18 ὄχλοι παντοίων δήμων γυναιξὶν ἅμα καὶ παισὶν ἐπὶ τὴν θέαν παρήισαν.

nalmente il principe da vivo, continuarono, per quanto durò la πρόθεσις, a presentarsi in palazzo nelle ore stabilite, per *adorare* lui morto [1] con le genuflessioni prescritte dal cerimoniale. Non era questa, in sostanza, una novità, secondo che mostra credere Eusebio: perchè sappiamo da Erodiano (e il luogo non isfuggì al Tillemont, *Empereurs* IV 269 s.) che già nei tempi anteriori si era usata qualche cosa di molto simile e di più ridicolo. Quando infatti si trattò di rendere i supremi onori all'imperatore Severo (così narra Erodiano IV 2) se ne espose nell'atrio del palazzo una immagine in cera [2], per sette giorni. E ogni giorno a destra dell'immagine veniva a prender posto il senato, a sinistra le matrone, intrat-

[1] Οἱ δέ γε τοῦ παντὸς στρατοῦ καθηγημόνες κόμητές τε καὶ πᾶν τὸ τῶν ἀρχόντων τάγμα, οἷς τὸν βασιλέα νόμος καὶ πρότερον ἦν προσκυνεῖν, μηδὲν τοῦ συνήθους ὑπαλλαξάμενοι τρόπου τοῖς δεῦρο καιροῖς εἴσω παριόντες τὸν... βασιλέα οἷάπερ ζῶντα καὶ μετὰ θάνατον γονυκλινεῖς ἠσπάζοντο. Mons. Batiffol (*La paix const.* p. 397) rende οἷς τὸν βασιλέα νόμος καὶ πρότερον ἦν προσκυνεῖν « qui avaient pour loi ancienne d'adorer l'empereur ». Si deve invece tradurre « che anche prima eran soliti d'adorare l'imp. » (cioè quando egli era in vita; al καὶ πρότερον etc. risponde invero καὶ μετὰ θάνατον ἠσπάζοντο). Benchè poi lo storico parli solo di genuflessioni e di *adoratio* in genere, allude certamente al privilegio che avevano i personaggi da lui indicati, di toccare (stando ginocchioni) e di baciare la porpora imperiale (*purpuram adorare, adtingere, contingere.* Cf. Saglio *Dictionnaire* s. v. *adoratio* p. 81; H. Leclercq in *Dictionnaire des ant. chrét.* s. v. *adoratio* col. 541. È probabile però che il tocco ed il bacio della porpora non avessero luogo durante l'esposizione del cadavere, giacendo questo in alto ed essendo circondato di ceri accesi.

[2] Allora le spoglie degl'imperatori, destinate com'erano al rogo, non s'imbalsamavano *regum externorum consuetudine* (Tac. *Ann.* XVI 6); quindi esse non avrebbero potuto reggere ad una lunga esposizione. Così quella che appariva sul letto funebre il giorno del trasporto solenne al rogo, era sempre l'immagine di cera, la salma stava di sotto, rinchiusa in una cassa (v. Dio LVI 34 ἐν αὐτῇ [τῇ κλίνῃ] τὸ μὲν σῶμα κάτω που ἐν θήκῃ συνεκέκρυπτο, εἰκὼν δὲ δή τις αὐτοῦ κηρίνη... ἐξεφαίνετο). Simili immagini di cera ritroviamo nelle esequie dei re di Francia, all'età del rinascimento, ed in quelle dei dogi di Venezia (v. Julius v. Schlosser *Geschichte der Porträtbildnerei in Wachs,* Jahrbuch d. kunsthistorischen Sammlungen d. allerhöchsten Kaiserhauses, XXIX 3, Wien-Leipzig 1911, pp. 192 ss., 197).

tenendosi ivi di molte ore, quasi per assistere l'augusto infermo. E venivano anche i medici a constatarne il progressivo peggioramento, finchè, al settimo dì, ne annunziarono solennemente il decesso.

Era intanto arrivato a Costantinopoli, dalla frontiera orientale, Costanzo cesare, e aveva impartito subito le disposizioni necessarie per il magnifico trasporto della salma e per la sepoltura. Osserva lo Heisenberg: « Die Frage ob Konstantios noch in Nikomedien bei der Leiche eingetroffen sei, ist nicht mit Sichereit zu beantworten » [1]. In realtà il testo della *vita Const.* riportato alla genuina lezione dallo Heikel basta da sè a dirimere ogni dubbio. Solo infatti dopo aver riferito come gli avanzi mortali di Costantino furono traslati da Achyron a Bisanzio e quivi lungamente tenuti esposti in attesa dei figli, passa il biografo a narrare: ὁ δὲ τῶν καίδων δεύτερος τὸ τοῦ πατρὸς σκῆνος, ἐπιστὰς τῇι πολει [2], προσεκόμιζε [3]. La πόλις, ove Costanzo arriva (ἐνιστάς τῇι πόλει), non può dunque essere altro che Cpoli e il trasporto ch'egli ordina è dalla reggia al luogo di sepoltura, come finisce di dimostrare il seguito del racconto [4]. Con Eusebio, del resto, consentono tutti gli

[1] *Grabeskirche und Apostelkirche* II, Leipzig 1908, p. 110 nota 11.

[2] Le edd. antecedenti τῶι τοῦ πατρὸς ἐπιστὰς σκήνει, τῇι πόλει <τοῦτο> προσεκόμιζε (v. Migne *P. G.* 20, 1224).

[3] Leggerei volentieri προεκόμιζεν, essendo questo, per quanto ho potuto vedere, il verbo più proprio nel senso di ἐκφέρειν *efferre* (v. *vita Const.* p. 4, 19 Heikel [ind. del lib. I] Κωνσταντίου προκομισθέντος; s. Greg. Naz. *in laud. Basilii* 80 [ap. Migne 36, 601 A] προεκομίζετο μὲν ὁ ἅγιος χερσὶν ἁγίων ὑψούμενος; Philostorg. ed. Bidez p. 210, 6 [append. VII 13] προεκόμισε τὸν ἑαυτοῦ πατέρα etc. Cf. il sostantivo προκομιδή, equivalente a ἐκφορά, *elatio:* Eus. *vita Const.* I 22, 1 p. 18, 25; *paralip. de s. Pachomio* 5 etc. Tanto del verbo quanto del sostantivo la lista degli esempî potrebbe accrescersi facilmente con spigolature.

[4] Erra, dunque, anche O. Seek *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* IV 28: « Constantius... kam... noch zur rechter Zeit um seine Leiche (di Costantino) nach Constantinopel zu geleiten und ihr dort die lezten Ehren zu erweisen ». Lo stesso si dica di H. Leclercq che in *Dict. des ant. chrét.* s. v. « Constantin » col. 2633 scrive: « Constance... rejoint le convoi funèbre à Nicomédie et l'escorte jusqu'à Constantinople ».

altri scrittori non privi di autorità (Socrate, Sozomeno, Filostorgio), trattone il solo Zonara, secondo cui Costanzo sarebbe giunto prima della morte del padre, il che notammo esser falso.

A sentire qualche biografo di tarda età, il corpo di Costantino sarebbe stato accompagnato processionalmente alla chiesa degli Apostoli da vescovi e da preti [1]. Lunghe schiere salmodianti, non pure di ecclesiastici, si anche, talvolta, di vergini sacre precedettero in realtà i feretri dei monarchi bizantini: occorre appena ripetere i noti versi di Corippo, dove descrive il corteo funebre di Giustiniano: *hinc leritarum venerabilis ordo canentum,* | *virgineus tonat inde chorus: vox aethera pulsat (Iustin.* III 42 s.) [2]. Ma per il primo imperatore cristiano le cose andarono altrimenti. Come al suo letto di morte non si era inteso che il *supremus clamor* dei *protectores,* come a Bisanzio, nella grande aula del palazzo, la salma era stata vegliata unicamente dalle guardie e non vi aveva ricevuto se non onori militari e civili [3], così il trasporto dal palazzo

[1] *Vita Const.* ap. Theophilos Ioannu Μνημεῖα ἁγιολογικά p. 224 (c. 54): προηγουμένων μὲν ἐπισκόπων καὶ πρεσβυτέρων πολλῶν. Mons. Batiffol *La paix const.* p. 397 sembra cadere nel medesimo errore, facendo del trasporto funebre e della funzione religiosa nell'Ἀποστολεῖον quasi un solo atto.

[2] Nei tempi posteriori scompaiono dal corteo funebre le monache (ἀσκήτριαι o κανονικαι), le quali, nell'età di Giustiniano, dovevano accompagnare, in numero almeno di otto, il cadavere di qualsiasi fedele (*novell.* 76, 4), ma il clero rimane sempre (e comunemente anche i monaci). Così la traslazione dei resti del βασιλεύς Michele I è fatta, per ordine di Leone, μετὰ κηρῶν πολλῶν κληρικῶν τε etc. (Theoph. cont. pp. 353, 6; 700, 9 ss). e all'interminabile corteo funebre di Teodora partecipano ὁ κλῆρος ἅπας καὶ μοναχοί... ὑπὸ πολλῶι καὶ ὀψιλεῖ τῶι φωτὶ καί γε ποικίλαις ταῖς μελωιδίαις (Georg. Pachymer. V 4, ed. Bonn. II 378, 7 ss.). Quanto alle ἀσκήτριαι si crede che, nella mente del legislatore, esse fossero destinate a sostituire i χοροὶ θρηνουσῶν γυναικῶν, come li chiama il Crisostomo *hom.* 85, 6 (ap. Migne 59, 467) e cioè le prefiche (cf. Kirchmann *de funerib. Rom.* p. 158).

[3] Laddove più tardi il clero è il primo a visitare e ad onorare la salma dell'imperatore esposta nel vestibolo della reggia (Theoph. cont. p. 467, 10 ss. τελευταῖον ἀσπασμὸν ὁ ἀρχιερεὺς καὶ οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ μάγιστροι καὶ οἱ πατρίκιοι καὶ ἡ πᾶσα σύγκλητος κατησπάζοντο).

alla chiesa degli Apostoli ebbe carattere esclusivamente militare [1]. Ciò vuol dire ch'esso non diversificò da quello di un imperatore pagano, se non (principalmente) per l'assenza dei mimi e degli istrioni [2].

Aprivano la marcia le truppe del presidio di Costantinopoli e le altre venute per la luttuosa circostanza, tutte in armi [3]: seguiva il feretro, cui facevano ala, nei loro splendidi costumi, λογχοφόροι τε καὶ ὁπλῖται (così si trovano designate questa volta le guardie dal corpo) [4]: chiudeva una moltitudine innumerevole (πληθὺς μυ-

[1] Tale fu anche l'accompagno di Costanzo II (v. s. Greg. Naz. *or.* V 17, luogo da noi riportato a pag. 221, nota 1).

[2] Essi ricomparvero, per l'ultima volta, ai funerali di Giuliano l'apostata, secondo c'informa s. Gregorio Naz. (*or.* V 18 ap. Migne 35, 688) μῖμοι γελοίων ἦγον αὐτὸν [Ἰουλιανόν], καὶ τοῖς ἀπὸ τῆς σκηνῆς αἴσχεσιν ἐπομπεύετο καταυλούμενός τε καὶ κατορχούμενος. Sui mimi nei funerali romani, specie degl'imperatori, v. Marquardt *Vie privée* I pp. 412, 414 nota 11; E. Cuq in Daremberg-Saglio *Dictionnaire* s. v. *funus* p. 1399. Che i *mimi* siano stati esclusi per la prima volta dalle esequie di Costantino mi sembra estremamente probabile. Bisogna bene riconoscere che, argomentando dal silenzio di Eusebio in *rita Const.* I, 22 1, p. 18, 25, essi non sarebbero comparsi neanche nel corteo funebre di Costanzo Cloro. Ma al silenzio del vescovo di Cesarea, nella *rita Const.* ed in un particolare come quello di cui trattiamo, non è permesso dare gran peso.

[3] Cf. Philostorg. ed. Bidez p. 210, 8 s. (app. VII 13) παρόντος στρατοπέδου ὡς ἐπὶ ζῶντος ἐν ὁπλοφορίαι. È notissimo che, in segno di lutto, le armi e le insegne venivano portate con la punta in giù (Vergil, *Aen.* XI 93 *versis... armis;* Lucan. *Phars.* VIII 735 *proiectis ... armis;* Stat. *Theb.* VI 214 *versis... insignibus*).

[4] La voce λογχοφόροι sta per δορυφόροι e accenna all'arma offensiva principale di codeste guardie, che era una lancia dal bastone laminato o borchiettato d'oro (v. Synes. *de regno* 12 χρυσηλόγχαι; Coripp. *Iustin.* IV 242 *fulgebant rutilo pilis splendentibus auro;* cf. III 168, 240 s.). Il termine ὁπλῖται poi (adoperato nello stesso senso IV 51, 3, p. 138, 18 ὁπλῖται δορυφόροι σωματοφύλακες) allude probabilmente agli aurei scudi ovali (ὅπλα) che i *protectores* imbracciavano, a difesa sopratutto dell'imperatore (anche i clipei d'oro, grandi, che avevano preceduto il re Salomone nelle cerimonie solenni, sono detti ὅπλα in III *Reg.* 10, 17 [cf. 14, 26 s.]). Quindi essi portavano eziandio il nome di ἀσπιδηφόροι (Theodoret. *H. E.* III 15, 4 ed. Parmentier p. 193, 6) o σκουτάριοι (Zosim. III 39, 3 s., ed. Mendelssohn p. 150, 14 s.) dal lat. *scutarii* (Firmic. *Math.* 4, 14 citato in Forcellini-De Vit s. v. *scutarios vel imperatorum protectores*).

ρίανδρος), che lo scrittore ecclesiastico non ha saputo o non ha voluto specificare [1].

In che punto del corteo cercheremo la piccola impettita figura di Costanzo? [2] Presso i Romani, come pure presso i Greci e presso altri popoli, l'uso voleva che i figli (quando non portavano la bara essi stessi [3], come nel caso di Metello), seguissero a piedi il morto. Se questo però era l'imperatore, o un personaggio della casa imperiale, il cerimoniale esigeva invece che i figli, o i parenti in genere, o i successori al trono, andassero innanzi al feretro. Perciò Eusebio dice Costanzo ἐξάρχων τῆς ἐκκομιδῆς, come più sopra ha riferito di Costantino: τῆς προκομιδῆς ἡγούμενος... τὸν ματέρα προύπεμπεν (I 22, 1 p. 18, 25 s.) [4]. E per citare un esempio molto

[1] In questa moltitudine anonima dobbiamo forse comprendere magistrati e dignitarî d'ogni sorta. Nella folla che accompagna al sepolcro l'imperatrice Flaccilla, il Nisseno distingue i costituiti in dignità: πάντων ἐκ ποδῶν καὶ τῶν ὑπερεχόντων τοῖς ἀξιώμασιν προπομπευόντων τοῦ πάθους (Migne 46, 885 D).

[2] V. Ammian. XVI 10, 10.

[3] V. Plin. *N. H.* VII 44; Val. Max. VII 1, 1; Vell. Pat. I 11, 7. In Liban. *or.* XVIII 120 (ed. Foerster II 286, 21) si legge che Giuliano, sceso nel porto di Costantinopoli, per ricevere la salma di Costanzo, proveniente dall'Asia, ἥψατο ταὶν χερσὶν τῆς σοροῦ. Ora ἅπτεσθαι τῆς σοροῦ significa talvolta metter mano al feretro per portarlo (v. per es. *translatio s. Theodori Stud.* 11 [*Anal. Bolland.* 32, 1913, p. 57, 22] ἀψάμενοι τῆς σοροῦ καὶ πλοίου ἐπιβάντες... ἀπέπλουν). Ma nel caso nostro il senso pare tutt'altro: Libanio, a mio senso, vuol dire che Giuliano toccò la bara con le mani in segno di venerazione, come si usava nell'antichità (cf. Plut. *Philopoem.* 21 ἀπαντῶντες... τῆς ὑδρίας [l'urna cineraria] ἐφήπτοντο καὶ συμπροῆγον εἰς μεγάλην πόλιν. Dio LVI 31, 3 τοῦ τε νεκροῦ... ἥψατο [Tiberio] καὶ συμπαρέπεμψεν αὐτόν). Teodosio II fece anche di più, al giungere delle reliquie di s. Giov. Crisostomo; vinto dal dolore, egli si gettò col volto sulla cassa come per baciarla (Theodoret. *H. E.* V 36, 2, ed. Parmentier p. 338, 16 ἐπιθεὶς τῇ λάρνακι... τὸ μέτωπον).

[4] Nella *hist. Romana* di Paolo (ed. Droysen in *Mon. Germ. hist., auct. antiquiss.* II 189, 1 s.) leggiamo di Teodosio I che *exsequias (Athanarici)... praecedens dignae eum tradidit sepulturae.* Tiberio precedette a piedi il corpo del fratello Druso dalla Germania fino a Roma (Suet. *Tib.* 7 *cuius corpus pedibus toto itinere praegrediens Romam usque pervexit*).

più antico, quando furono riportate in Roma le ceneri di Severo, si videro, nell'accompagno solenne, precedere αὐτοὶ... τὴν βασίλειον φέροντες πορφύραν, per valermi delle parole stesse di Erodiano IV 1, 3. Errerebbe peraltro chi s'immaginasse Costanzo II a capo dell'intiero corteo, cioè alla testa delle milizie. Egli, di vero, non incedette alla testa delle milizie, ma in coda, dinanzi bensì al letto funebre, là dove chiaramente Filostorgio pone l'apostata Giuliano alle esequie di Costanzo II: τῆς σοροῦ προεπόμπευεν, ἡγεῖτο τῆς κλίνης. Così Dione (LXXIV 5, 3), descrivendo la pompa funebre di Pertinace, alla quale gli toccò di intervenire con gli altri membri del senato, nota: οἱ μὲν οὖν ἄλλοι πρὸ τῆς κλίνης προήιειμεν... ὁ δ'αὐτοκράτωρ ἐφ'ἅπασιν (ma non ἐπὶ τῇ κλίνῃ, si badi) εἵπετο [1].

Costanzo comparve, secondo ogni verisimiglianza, vestito a lutto, così come i contemporanei ci dipingono Giuliano nell'accompagno dello stesso Costanzo, senza diadema in capo e senz'altra insegna della sua dignità, fuor che la clamide [2]. Ho detto deliberatamente:

[1] Precedeva dunque il feretro tutta la parte, diciamo così, ufficiale del corteo, nel caso nostro costituita dalle milizie al comando dell'imperatore. Nei funerali dei personaggi non militari formavano la parte ufficiale (oltre il clero, se il morto era cristiano) le autorità, i nobili etc. Ai luoghi di Cass. Dione LXXIV 5, 3 (citato nel testo) e di s. Greg. Nisseno (riferito a pag. 230, nota 1) aggiungi Ammian. XXIX 2, 13 *Heliodoro... mortuo... funus eius... pullati praecedere honorati complures, inter quos et fratres iussi sunt consulares:* Hieron. *ep.* XXXIX 1, 5 ed. Hilberg II 295, 10 *ex more parantur exsequiae et nobilium ordine praeeunte* (si parla del funerale della *nobile* Blesilla) *aureum feretro velamen obtenditur.* Per i tempi posteriori, basti rammentare il trasporto funebre di Costantino Porfirogenito cui πρὸς τὸν ναὸν τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἔφερον τῆς συγκλήτου πάσης προπεμπούσης (Theoph. cont. p. 467, 17 Bonn.).

[2] S. Greg. Naz. *or.* V 17 (ap. Migne 35, 685) ἀποκοσμήσαντα ('Ιουλιανὸν) τὴν κεφαλὴν τοῦ διαδήματος. Liban. *or.* 18 (ed. Foerster II 286, 22) πάντα βασιλείας σύμβολα πλὴν τῆς χλαμύδος ἀπορρίψας ('Ιουλ.). Philostorg. *H. E.* VI 6 (ed. Bidez p. 74, 4) τῆς κεφαλῆς ἀφελόμενος τὸ διάδημα (cf. ibid. lin. 21 ex *Artemii pass.*, lin. 32 ex Zonar. XIII 12, 4). — Da Ammian. XXIX 2, 13 *nudatis capitibus... adusque sepulcrum incedentes* ⟨ *et* ⟩ *pedibus... praeire mandavit (imperator)* si rileva che, come l'Augusto, in segno di lutto, andava senza diadema, così gli altri solevano incedere a testa nuda. Ciò

senza diadema; perchè, quantunque codesta insegna fosse in seguito riservata agli Augusti [1], si sa che i figli di Costantino ebbero facoltà di cingersene la fronte già molti anni innanzi la morte di lui [2].

I pochi cenni del vescovo di Cesarea non permettono di rappresentarci abbastanza al vivo la solennità di quell'accompagno, che fu similissimo (quanto altro mai forse) ad un trionfo [3]. Quale spettacolo, in verità dovette offrire agli occhi degli attoniti riguardanti il lento snodarsi dell'interminabile corteo a traverso un oceano di popolo [4], tra il continuo fumare degli incensi posti ad ardere di-

vuol dire (osserva il Valesio *ad loc.*) che comunemente, nel IV secolo, le persone di condizione elevate non andavano più in giro ἀκάλυπτοι (v. Plut. *Q. R.* 14 p. 329 D).

[1] V. la nota del Valesio ad *Ammian.* XXI 1, ed. Paris. 1681 p. 262; O. Seek *Zu den Festmünzen Constantins und seiner Familie* in *Ztschr. für Numismatik* 21, 1898, p. 27 s.

[2] Pare che Costantino abbia concesso ai cesari il privilegio di portare il diadema nel 325-326, quando celebrò i loro decennali (v. O. Seek loc. cit.; J. Maurice *Numismatique constantinienne* I, Paris 1908, p. CXXXVII s.; H. Leclercq in *Dict. des ant. chrét.* s. v. *Constantin* col. 2649). Il diadema cesareo però era piatto e semplice, a differenza di quello dell'Augusto, formato di grosse pietre preziose alternantisi con foglie auree d'alloro (v. Maurice l. c.; Saglio *Dictionnaire des ant.* s. v. *diadema* p. 121. Il *chron. Pasch.* ad an. 330 [ed. Bonn. p. 529, 19] dà a Costantino διάδημα διὰ μαργαριτῶν καὶ ἑτέρων τιμίων λίθων; s. Ambrogio *de ob. Theod.* 47 dice il diadema regalato da s. Elena al figlio *gemmis insignitum*).

[3] È familiarissimo agli scrittori antichi questo rassomigliare un corteo funebre solenne alla pompa trionfale (oltre i luoghi da me citati in *Note agiografiche* fasc. 4 p. 136 con nota 1, v. Senec. ad Marciam de consol. 3, 1 *usque ad urbem ductum erat funus triumpho simillimum*; Lucan. *Phars.* 8, 733 *praeferat ut veteres feralis pompa triumphos* (dove il Kirchmann, *de fun. Rom.* p. 168, vedeva un'allusione all'uso di far comparire nelle esequie imperiali le immagini delle città e delle province soggiogate)

[4] Non minore, certo, di quello che s. Gregorio Nisseno ricorda di aver contemplato con stupore nell'occasione dei funerali dell'imperatrice Flaccilla (a. 385): εἶδον ἐξ ἀνθρώπων πέλαγος τῇ πυκνότητι τῶν συνεστώτων οἷόν τι ὕδωρ κατὰ πᾶν μέρος τοῖς ὀφθαλμοῖς προφαινόμενον· πλήρης ὁ ναός, πλήρης τοῦ ναοῦ τὸ προαύλιον, ἡ ἐκδεχομένη πλατεῖα, τὰ ἄμφοδα, ἡ μέση, τὰ πλάγια, ἡ ἐπὶ τῶν δωμάτων εὐρυχωρία, πᾶν τὸ ὁρώμενον ἀνθρώπων πλήρωμα ἦν, ὥσπερ πάσης τῆς οἰκουμένης εἰς ταὐτὸν συνδραμούσης ἐπὶ τῷ πάθει (Migne 46, 868 A).

nanzi agli usci delle case e su le finestre [1]. Quale spettacolo (sopra tutto) il sarcofago d'oro, su la pomposissima κλίνη, non eburnea ed a fregi d'oro, come si era costumato nell'antica Roma [2], ma intieramente d'oro e tempestata di pietre preziose, al modo orientale! [3]. E un tal sarcofago, un tal letto, maestosamente ondeggianti,

[1] Cf. Coripp. *Justin.* III 55 *transitus ob causam* (del corpo di Giustiniano) *multi pia tura cremabant.* Nel celebre avorio di Treviri, rappresentante una traslazione di reliquie, si vedono gli abitanti d'un palazzo (forse la reggia) affacciati alle finestre, in atto di agitare turiboli.

[2] Sueton. *div. Iul.* 84 (funerali di Cesare) *lectus eburneus auro ac purpura stratus* (cf. Propert. II 10, 21). Dio LVI 34, 1 (fun. di Augusto) κλίνη ἔκ τε ἐλέφαντος καὶ χρυσοῦ πεποιημένη: LXXIV 4, 2 (fun. di Pertinace) κλίνη ὁμοία i. e. ἔκ τε ἐλέφαντος καὶ χρυσοῦ. Herodian. IV 2, 2 (fun. di Severo) ἐπὶ μεγίστης ἐλεφαντίνης κλίνης. La bara di Silla, peraltro, è detta da Appiano (*bell. cir.* I 105) di oro, ἐπὶ κλίνης χρυσηλάτου.

[3] Sopra una così fatta κλίνη era stato portato al sepolcro il corpo di Erode, giusta il racconto di Giuseppe Flavio *A. I.* XVII 8, 3 ἐφέρετο δὲ ἐπὶ κλίνης χρυσέας λίθοις πολυτελέσι καὶ ποικίλοις διαπεπασμένης (in *B. I.* I 33, 9 più brevemente κλίνη ὁλόχρυσος διάλιθος). S. Gregorio Nisseno rievocando il trasporto della salma di Pulcheria imperatrice sulla preziosa κλίνη d'oro (l'uso della quale durò fino ai tardi tempi, parlandosene p. es. nella descrizione dei funerali di Costantino Porfirogenito [*Theoph. cont.* p. 468, 6 Bonn] e nel *lib. de cer.* I 275, 16 Bonn.), così si esprime; οὗ μοι ἔδοξε κατὰ τὴν ὥραν ἐκείνην... τὴν ἐκ φύσεως χάριν ὁ χρυσὸς ἀποστίλβειν, ἀλλὰ καὶ αἱ τῶν λίθων αὐγαὶ καὶ τὰ ἐκ χρυσοῦ ὑφάσματα καὶ αἱ τοῦ ἀργύρου μαρμαρυγαὶ καὶ τὸ ἐκ τοῦ πυρὸς φῶς πολύ τε καὶ ἄφθονον κατὰ τὰ πλάγια ἑκατέρωθεν τῇ συνεχείαι τῶν ἐκ τοῦ κηροῦ λαμπάδων παρατεινόμενον (M. 46, 868). Cf. Coripp. *Iustin.* III 13 *alta superpositis radiabant stramina gemmis.* — Su letto aureo (κλίνη διάχρυσος) venivano altresì portati a seppellire i ricchi privati (Ioh. Chrys. *de s. Droside* 6 ap. Migne 50, 692; Iustinian. *novell.* 76, 6 ed. Zachariae a Lingenthal I, Lipsiae 1881, p. 449, 2; cf. *Menol. Basil.* tavv. 125, 136; cod. Paris. gr. 510 f 43^{v} ap. Omont *Fac-similés des miniatures* etc. tav. XXIII): solo però il letto imperiale era gemmato, come gemmato era solo il carro imperiale (s. Giov. Crisost. *de perf. car.* 6 [ap. M. 56, 287] novera fra le insegne imperiali l'ὄχημα λιθοκόλλητον: cf. Ammian. XVI 10, 6 *insidebat aureo solus ipse* [*Constantius*] *carpento fulgenti claritudine lapidum;* Theoph. p. 227, 14 de Boor ἐν ὀχήματι χρυσῶι βασιλικῶι διαλιθωι), solo il trono imperiale (Coripp. *Iustin.* III 199 *solium... ornatum gemmis auroque ostroque superbum;* IV 114 *aedibus in magnis miro constructa paratu | exstabat sedes auro gemmisque superba:* cf. V. Chapot in Daremberg-Saglio s. v. *thronus* p. 283).

su le spalle di uno stuolo di soldati (forse tutti ufficiali superiori dell'esercito [1]), in un folto di lancie d'oro brunito, di caschi d'oro piumati di rosso, di clipei d'oro [2], che, percossi dalla luce dei numerosi torchietti disposti ai lati del corteo, sì da formare come due rivi di fuoco [3], mandavano sprazzi e lampi vivissimi.

Quando, tra il flebile concento delle trombe [4], il feretro toccò la soglia della basilica degli Apostoli (la quale Costantino aveva appena potuto veder compita), il sole volgeva ormai al tramonto

[1] A portare in ispalla i cadaveri dei vescovi, od anche quelli di semplici fedeli insigni per santità di vita, si prestarono, a volte, perfino dei vescovi; onore che toccò, fra gli altri, a s. Macrina sorella di s. Gregorio Nisseno (*de vita s. Macrinae* ap. Migne 46, 993 B) e a s. Paola (Hieron. *ep.* 108, 29, ed. Hilberg II 348, 3). Ma nei funerali di Costantino, puramente militari, quell'onore non fu certamente voluto cedere dall'ufficialità superiore a persone estranee all'esercito.

[2] Per le aste d'oro dei *protectores* v. pag. 229, nota 4: dei clipei d'oro, che poi portarono il monogramma di Cristo (*Studi Romani* I 183 nota 2) parlano Libanio, dove ci mostra l'imperatore in trono χρυσαῖς ἀσπίσι περικλειόμενος (*or.* 12 ed. Foerster II 38, 9), Sinesio, che chiama quelle guardie χρυσάσπιδες (*de regno* 12) e Corippo *Iustin.* III 168 *scuta sub erectis coniungens aurea pilis* (cf. 239 *scuta aurea cernunt*). Degli elmi d'oro fa cenno Corippo III 241 *auratos conos cristasque rubentes:* ma sui monumenti figurati (v. M. Besnier ap. Daremberg-Saglio s. v. *protectores* p. 712 s.) i *protectores* sogliono comparire a testa nuda, mostrando le bionde e ricche capillature (cf. Synes. l. c. ξανθοί τε καὶ περιττοί. Nondimeno sono galeate le guardie che circondano Valentiniano nel celebre disco argenteo del museo di Ginevra; v. Montfaucon *L'antiquité expliquée,* suppl. t. IV tav. XXVIII p. 64; Mommsen *Inscr. Helv.* n. 343; A. Venturi *Storia dell'arte italiana* I 495). Chiaramente dunque il Crisostomo indica le guardie imperiali con la perifrasi τοὺς περὶ τὸν βασιλέα χρυσοφοροῦντας (*de perf. car.* 6 ap. Migne 56, 286).

[3] L'espressione è di s. Gregorio Nisseno *de Meletio ep.* (Migne 46, 861 D): ἑκατέρωθεν οἱ ἐκ πυρὸς ποταμοὶ τῇ συνεχείᾳ τῶν λαμπάδων ὁλκὸς ἀδιάσπαστος ῥέοντες, ἕως οὗ δυνατὸν ἦν ὀφθαλμῷ λαβεῖν, παρετείνοντο. Cf. il testo del medesimo autore riferito a pag. 232, nota 4.

[4] Le trombe non mancavano nei funerali civili (Plut. *de soll. an.* 19, 6 ἔτυχε δέ τις ἐκείνῃ τῶν πλουσίων ἐκκομιζόμενος ὑπὸ σάλπιγξι πολλαῖς: cf. Marquardt *Vie privée* I 411), molto meno, s'intende, nelle esequie militari (in quelle p. es. di Silla, secondo App. *bell. civ.* I 107 σαλπιγκτῶν... ἄπειρον ἦν πλῆθος παρὰ μέρος ὑγρότατα καὶ πένθιμα μελῳδούντων).

ed il grandioso tetto vestito di bronzo dorato ne riverberava (così m'immagino) gli ultimi bagliori purpurei [1]. L'imperiale spoglia venne subito introdotta nel tempio e deposta sulla cima di un alto basamento (ἐφ' ὑψηλῆς κρηπιδος), sontuosissimo certo, ma diverso, crederei, da certi catafalchi monumentali dell'età moderna, che troppo avrebbero ricordato ai cristiani d'allora i roghi dell'apoteosi [2].

Adesso, soltanto adesso, cominciavano le esequie cristiane di Costantino.

Prima peraltro che il clero, alla testa dell'immenso popolo dei fedeli, circondasse la bara e intonasse il canto dei salmi, Costanzo si ritirò, e con lui tutte le milizie, le quali, sotto il suo comando supremo, avevano preso parte al trasporto. Bisogna convenire che questo allontanarsi del cristiano cesare dalla salma paterna proprio nel momento in cui stanno per cominciare le preci, non può non sorprendere. Quindi è che da qualche studioso si cercò di dare alle parole di Eusebio IV 71 p. 147, 1 ἐπεὶ δ' ὑπεχώρει (Κωνστάντιος) un senso diverso da quello ovvio e naturale: Costanzo non se ne sarebbe andato via addirittura dall'ἀποστολεῖον, ma ne avrebbe la-

[1] Eusebio (*vita Const.* IV 58, p. 141, 15) rileva il risplendere che solea far da lontano, ai raggi del sole, la copertura dorata dell'ἀποστολεῖον, il quale sorgeva sul IV colle, il più alto di Costantinopoli (cf. Heisenberg *Grabeskirche u. Apostelkirche* II p. 1).

[2] I quali erano fatti a più ripiani degradanti verso l'alto, splendidamente ornati di drappi intessuti d'oro, di colonne, di statue d'avorio, di pitture (v. Dio LVI 34; LXXI 5; Herodian IV 2, 6). Ma per quanto splendidi, i roghi imperiali rimasero tutti ben lungi dalla grandezza e magnificenza del loro prototipo e cioè del rogo che Alessandro M. aveva fatto erigere per l'amico suo Efestione, descrittoci minutamente da Diodoro XVII 115, 1 ss. (cf. M. Quatremère de Quincy *Mémoire sur le bûcher d'Héphestion* in *Mém. de l'Acad. des Inscr.* IV, 1818, p. 395 ss.). Rimase celebre anche il rogo di Dionisio di Siracusa (Athen. V 206 e), ma non ce ne è stato tramandato alcun particolare. Sui roghi imperiali v. G. Boissier in Daremberg-Saglio s. v. *apotheosis* p. 325; E. Cuq s. v. *funus* p. 1394; Beurlier *Culte impérial* p. 65; C. Huelsen *Antichità di Monte Citorio* in *Mitt. d. k. deutsch. archaeol. Inst., röm. Abt.* 1889 p. 53 ss.; G. Mancini *Scoperte a Monte Citorio* in *Studi Romani* I 1913, p. 5 ss.

sciata libera la parte di mezzo (dov'era stato collocato il morto) per dar luogo al clero ufficiante[1]. Spiegazione inammissibile; perchè, anzi tutto, Eusebio afferma essersi Costanzo ritirato insieme con le truppe (σὺν τοῖς στρατιωτικοῖς τάγμασι), le quali non solo non si possono supporre rimaste nella basilica durante la funzione (comprendendo, con i cristiani, perfino molti gentili) ma neppure entrate in quella momentaneamente. Poi lo stesso storico si esprime in termini tanto chiari da non lasciar sussistere il minimo dubbio sul fatto che la partecipazione del cesare alle onoranze funebri tributate a suo padre terminò con la deposizione della salma nel sacro tempio (καὶ βασιλεὺς μὲν νέος Κωνστάντιος ὧδὲ κη κοσμῶν τὸν πατέρα τῇ τε παρουσίαι καὶ τοῖς εἰς αὐτὸν καθήκουσι τὰ τῆς πρεπούσης οὐσίας ἀπεπλήρου. Ἐπεὶ δ'ὑπεχώρει... μέσοι δὴ παρήιεσαν οἱ τοῦ Θεοῦ λειτουργοὶ κτλ.). Nè meno evidente apparisce dal seguito della narrazione, alle esequie religiose essere intervenuti i soli sacerdoti, i ἱερωμένοι, e il πάνδημος θεοσεβείας λαός, la *plebs sancta*. S'aggiunga che il cesare e la sua corte dopo la faticosa processione durata di sicuro parecchie ore, tra una ressa indescrivibile di popolo, sarebbero stati male in grado di partecipare immediatamente a una seconda cerimonia più faticosa e più lunga della prima, come quella che probabilmente si protrasse una intiera notte. E si aggiunga ancora che Costanzo era bensì cristiano, ma semplice catecumeno e che come tale restava forse escluso dall'assistenza alle esequie religiose (cf. ps.-Dionys. *eccl. hier.* VII, 3, 3 ap. Migne *P. G.* 3, 557 σκόπει δὲ ὅτι νῦν οὐ πᾶσαι κατὰ τὸ σύνηθες αἱ καθαιρόμεναι τάξεις ἀπολούονται [dalle esequie]· μόνοι δὲ τῶν ἱερῶν ἐκβάλλονται χορῶν οἱ κατηχούμενοι).

Della cerimonia notturna Eusebio non fa cenno, almeno espresso, pur non si oserebbe dubitarne, attesa la consuetudine delle *vigiliae* funebri, generale in quella età. Le εὐχαὶ ὑπὲρ τῆς βασιλέως ψυχῆς,

[1] Vales. ap. Migne *P. G.* 20, 1225 nota 74.

dunque, inalzate a Dio dai λειτουργοί in una col popolo dei fedeli che stipava la chiesa, non cessarono se non al mattino seguente.

Si afferma [1], che altresì per Costanzo II ebbe luogo nell'ἀποστολεῖον di Costantinopoli un ufficio solenne durato l'intiera notte. Io non vedo ragione per credere il contrario, ma il passo del Nazianzeno su cui si basa quell'affermazione (*or.* V 16) parmi non cada a proposito. Ecco, invero, che cosa l'oratore narra della spoglia di Costanzo, morto a Mopsucrene: παραπέμπεται πανδήμοις εὐφημίαις τε καὶ πομπαῖς καὶ τούτοις δὴ τοῖς ἡμετέροις ὠιδαῖς πανυχοις καὶ δαιδουχίαις αἷς χριστιανοὶ τιμᾶν μετάστασιν εὐσεβῆ νομίζομεν · καὶ γίνεται πανήγυρις μετὰ πάθους ἡ ἐκκομιδὴ τοῦ σώματος. La ἐκκομιδή, manifestamente, è la traslazione da Mopsucrene a Costantinopoli. Nei periodi seguenti si passa a narrare il valico del monte Tauro (ἐπειδὴ τὸν Ταῦρον ὑπερβάλλοι κτλ.) e poi, in pochi e rapidi tratti, il grandioso ricevimento della salma stessa a Bizanzio, il seppellimento nella basilica degli Apostoli. Pare dunque che l'ordine seguito dal santo nel discorso non permetta così facilmente di riconoscere nelle sue prime parole una allusione alla cerimonia celebrata a Costantinopoli il giorno della sepoltura. Certo è più ovvio leggervi un'allusione agli onori resi al cadavere in Mopsucrene [2] e lungo il viaggio a traverso la Cappadocia e la Bitinia. Invero il plurale πομπαῖς ha tutta l'apparenza di un accenno alle popolazioni delle varie città e castella per cui passò il funebre

[1] P. Allard *Julien l'Apostat* II, Paris 1903, p. 91.

[2] Dove è possibile che venisse celebrato un ufficio in suffragio del defunto. Certo, Teodosio I ebbe esequie solenni a Milano prima che la sua salma partisse alla volta di Bisanzio per esser ivi sepolta nell'ἡρῶιον costantiniano τῇ νενομισμένῃ κηδείαι (Socr. *H. E.* VI 1 ap. Migne 67, 661 A). Tali esequie ebbero luogo nel dì quadragesimo della morte, e si direbbe, da una espressione di s. Ambrogio il quale recitò in quell'occasione l'orazione funebre, che altre se ne fossero fatte subito dopo la morte (*de ob. Theod.* 3 *eius ergo principis et proxime conclamavimus obitum et nunc quadragesimam celebramus adsistente sacris altaribus Honorio principe*).

convoglio, uscenti, secondo l'uso, ad incontrarlo in massa, con i loro magistrati [1]. E se è così, le parole ὠιδαὶ πάννυχοι, διαδυχίαι non possono indicare se non cerimonie compiute dai cristiani nei luoghi in cui il cadavere sostò nottetempo. E non è meraviglia. Svetonio racconta che, per i forti calori estivi, la spoglia mortale di Augusto fu fatta viaggiare da Nola a Boville sempre nelle ore notturne, *cum interdiu in basilica cuiusque oppidi vel in aedium sacrarum maxima reponeretur* (*Aug.* 100). Alla stessa maniera sarebbe stata onorata la salma di Costanzo II nel viaggio da Mopsucrene a Costantinopoli, salvo che, invece di depositarla in tempî pagani o in edifizi civili, le singole comunità cristiane avrebbero fatto a gara per accoglierla degnamente nella chiesa, vegliandola fino al giorno appresso con salmodie e luminarie. Nè sarà fuori proposito ricordare come, allorquando venne riportato in trionfo ad Antiochia il corpo di Melezio († 380), λέγεται, scrive Sozomeno *H. E.* VII 10 (ap. Migne 67, 1441) διὰ πάσης λεωφόρου κατὰ βασιλέως πρόσταγμα ἐντὸς τειχῶν εἰς τὰς πόλεις εἰσδεχθῆναι (come se si fosse trattato dei resti dell'imperatore stesso, mentre a tutti gli altri cadaveri era solo concesso il transito *per territoria oppidorum*) ... ἀμοιβαδόν τε ὑπὸ ψαλμωιδίαις ταῖς ἐν ἑκάστοι τόποι τιμώμενον

[1] Delle onoranze civili e militari, di cui fu oggetto la salma di Costanzo II lungo il viaggio, c'informa Ammiano XXI 16, 20 s.: *corpus... Iovianus etiam tum protector domesticus cum regia prosequi pompa Constantinopolin usque iussus est... eique vehiculo insidenti quod portabat reliquias... annonae militaris offerebantur indicia... proba et animalia publica monstrabantur* (in altri tempi non sarebbero mancati sacrificî: Tac. *Annal.* 3, 2 *vestem, odores... cremabant... victimas atque aras diis manibus statuentes... dolorem testabantur*) *et ex usu crebrescebant occursus* etc. (cf. Senec. *ad Marciam de consol.* 3, 1; Sueton. *Aug.* 100; *Claud.* 1; Tac. *Annal.* l. c.; aggiungi le allusioni di s. Ambrogio *de ob. Val.* 3; *de ob. Theod.* 56). Onoranze simili furono tributate dalle città alle spoglie dei martiri e dei santi, come si vedrà dai luoghi che riferirò nel testo (ai quali aggiungi il racconto della traslazione di s. Ignazio d'Antiochia, lasciatoci dal Crisostomo *in s. Ignat.* 5 [Migne 50, 594] αἱ πόλεις ἑξῆς διαδεχόμεναι (τὰ λείψανα) καὶ ἐπ' ὤμων φέρουσαι μέχρι τῆς πόλεως ταύτης παρέπεμπον ἐγκωμιάζουσαι).

ἕως Ἀντιοχείας διακομισθῆναι. E l'autore della vita di Germano Antissiodorense scrive, verso il 480, che le reliquie del santo vescovo dirette nelle Gallie, essendo giunte a Piacenza a tarda ora di notte, vennero deposte in mezzo alla chiesa e onorate, sino allo spuntare del dì seguente, *vigiliis sanctae devotionis* (Mombrit. I 583, 4 ss. Solesm.).

Ma il Tillemont [1] (seguito, come di solito, dall'Orsi [2]), mons. Batiffol [3] ed altri ritengono che le esequie di Costantino si chiudessero con l'oblazione dei *sacramenta redemptionis*. Per conto mio, non oserei sottoscrivere a questa opinione, senza qualche riserva: dacchè nelle chiese orientali, a differenza di quelle di occidente [4], non sembra fosse molto diffuso, almeno nel corso del sec. IV, l'uso di celebrare il santo sacrifizio di espiazione il dì della sepoltura [5]. Ed Eusebio

[1] *Empereurs* IV 270.

[2] *Storia ecclesiastica* V 280.

[3] *La paix const.* p. 397.

[4] Per le quali v. de Rossi *Roma sott.* III 496 ss.

[5] Quindi è che del Sacrifizio celebrato prima della sepoltura non fa alcun cenno s. Gregorio Nazianzeno quando descrive le esequie di Cesario (Migne 35, 773), nè dove parla di quelle di s. Basilio (Migne 36, 601), e di Costanzo II (35, 685); nessun cenno ne fa il Nisseno dove narra minutamente i funerali della sorella Macrina (Migne 46, 993 s.), nessun cenno l'autore della vita greca di Melania giuniore, a proposito della sepoltura di questa santa (c. 68 ed. Rampolla p. 84, 15), nè s. Girolamo riferendo le esequie di s. Paola (*ep.* 108, 29 ed. Hilberg II 348). — Conosco due testi anteriori al sec. IV, in cui si parla della Eucaristia offerta *iuxta sepulcrum;* secondo il primo, nel terzo giorno dopo la morte (*acta Ioh.* 72, ed. Bonnet *A. A. A.* II 1 p. 186, 4 ss. παραγίνεται ὁ Ἰωάννης ...ἐξ ἐωθινῆς εἰς τὸ μνῆμα, τρίτην ἡμέραν ἐχούσης τῆς Δρουσιανῆς, ὅπως ἄρτον κλάσωμεν ἐκεῖ: cf. Euod. ap. Augustin. *ep.* 158, 2, ed. Goldbacher p. 490, 9 ss. *per triduum hymnis Dominum conlaudavimus super sepulcrum ipsius et redemptionis sacramento tertio die obtulimus*); secondo l'altro, a quanto pare, nel giorno stesso della sepoltura (*s. Polycarpi vita* 20, 4 ed. Funk-Diekamp p. 430, 2 ss. ἀγαγόντες δὲ τὸ σῶμα τοῦ μακαρίου Βουκόλου εἰς... κοιμητήριον καὶ καταθέμενοι... πληρώσαντες πάντα προσέφερον ἄρτον ὑπὲρ τοῦ Βουκόλου καὶ τῶν λοιπῶν. Cf. *Const. ap.* VI 22, 2 ed. Funk p. 376 *eucharistiam offerte... et in coemeteriis et in dormientium exitibus*). Dal sec. V in poi non mancano testimonianze della celebrazione del santo sacrifizio il giorno della *depositio:* v. per es. *vita s. Theodosii a. Theodoro* ed. Usener p. 97, 17

non parla se non, in genere, di preghiere fatte a Dio per l'anima dell'imperatore dal clero insieme col popolo. Più sotto, sta bene, egli dice Costantino μυστικῆς λειτουργίας ἀξιούμενον; ma che ivi si accenni alla cerimonia del seppellimento non è affatto sicuro: poichè le parole ora citate si leggono fra alcune considerazioni generali dello storico su la benevolenza mostrata da Dio all'imperatore concedendogli di trasmettere lo scettro ai propri figli e di essere sepolto nel luogo elettosi da vivo, là dove sogliono assembrarsi i fedeli per pregare i santi Apostoli, e dove si celebra la mistica liturgia, ὡς ὁρᾶν <ἔστιν> εἰσέτι καὶ νῦν. In ogni modo non valgo ad allontanare da me il pensiero che se realmente fosse stata celebrata la mistica liturgia *praesente cadavere*, lo scrittore ecclesiastico ce ne avrebbe informato con parole ben più esplicite.

Ma comunque si voglia pensare su questo punto, sta il fatto che, compiute le esequie fra i sospiri e le lacrime di tutto il popolo, al quale sembra che Costanzo facesse in quell'occasione larghissime distribuzioni di frumento per onorare, altresì in questa forma, la memoria del padre [1], non rimase che discendere l'augusta spoglia dal catafalco ed affidarla alla tomba. Dove stava questa per l'appunto?

A. Heisenberg [2] dimostra ad evidenza (cosa, del resto, su cui le testimonianze scritte non consentono alcun dubbio) che Costantino

ὁ ὅσιος κατετέθη τῆς θείας εὐχαριστίας ἐπ' αὐτῷ τελεσθείσης. Ma forse poco a proposito l'Usener citava ps.-Dionys. *eccl. hier.* VII 3. 2 (Migne *P. G.* 3, 556), dove non sembra che si parli del santo sacrifizio.

[1] Philostorg. p. 210, 8 ss. ed. Bidez (app. VII 13) οὐκ ἔστιν εἰπεῖν... ὅσα γέγονεν ἐν αὐτῇ, Κωνσταντινουπόλει) ἐνδοξά τε καὶ σιτομέτρια τῶν ὡρηθεισῶν, ἀννωνῶν, ἐν πένθει τοσούτῳ πάντων ὄντων, ὡς οὐκ ἐγένετο πώποτε βασιλέα... δοξασθῆναι οὕτως... μετὰ θάνατον. Codeste elargizioni in memoria di un defunto possono essere state suggerite a Costanzo da un sentimento cristiano di carità; si deve però ricordare che esse non sono senza precedenti nella storia dell'impero. Già Augusto (per non citare che il primo esempio che mi si para innanzi) aveva dato in Roma un congiario affine di onorare la memoria di Agrippa (Dio LIV 29, 4).

[2] *Grabeskirche und Apostelkirche* II 106 ss.

ebbe sepoltura in un edifizio attiguo bensì all'ἀποστολεῖον, ma distinto da esso. L'edifizio, al quale si accedeva dal portico della basilica (ragione per cui il Crisostomo afferma deposti Costantino ed i suoi successori παρ' αὐτὰ τὰ πρόθυρα e ἐν τοῖς προθύροις della basilica stessa [1]) era di forma circolare e sormontato da cupola (σφαιροειδὴς καὶ κυκλικός, a senso di una descrizione che poi dovremo prendere in particolare esame) [2]. Rimpetto alla porta, in fondo, rosseggiava il sarcofago di lucido porfido, racchiudente le reliquie del fondatore [3]. E il sarcofago era fiancheggiato da altri dodici, sei a destra sei a sinistra, vuoti. In mezzo poi all'ἡρῶιον (come lo troviamo designato più tardi) Costantino stesso aveva voluto un altare per celebrare i divini misteri (Eus. *vita Const.* IV 60, 2 p. 142, 6 μέσον θυσιαστήριον πηξάμενος), ed io non sarei alieno dal concedere allo Heisenberg che il ciborio d'argento, da cui l'altare era

[1] *Hom. contra Iud. et gent.* 9 (ap. Migne 48, 825); *hom. 26 in epist. II ad Cor.* 5 (ap. Migne 61, 582).

[2] A giudizio dello Heisenberg II 108 il mausoleo costantiniano sarebbe rappresentato nel Menologio di Basilio tav. 353. Per me, credo che si tratti di un' abside mal fatta o arbitraria (cf. tav. 393).

[3] È stato identificato con uno dei tre che ancora esistono in Costantinopoli nel giardino della corte della Sublime Porta, e che puoi vedere riprodotti in zincotipia presso Edwin A. Grosvenor *Constantinople*, London 1895, p. 484 (cf. de Rossi *Bull. crist.* 1864 p. 17 ss.; Garrucci *A. C.* p. 81 s., tav. 354, 1, 2) Quello attribuito, senza ragione sufficiente, a Costantino è monolito, tutto liscio, lungo internamente 9 piedi e 8 pollici, largo piedi 4 e 1 pollice, alto piedi 3 e pollici 11 1/4. Da queste dimensioni Grosvenor ricava che l'arca era destinata a ricevere due corpi sovrapposti (egli crede, con i bizantini, che Elena e il figlio avessero comune il sepolcro). I sarcofagi disomi erano sempre fatti in modo da poter contenere i due cadaveri l'uno a fianco dell'altro e così fatte erano pure le arche murate ed i loculi per più corpi, aborrendo gli antichi, specie i cristiani, dal soprapporre corpo a corpo: *ne quis mortuum supra mortuum ponat* (cf. de Rossi *R. S.* III 407). Non di rado i sarcofagi mostrano, su un rialzo a guisa di cuscino, gl'incavi per le due teste (cf. per es. Amelung *Di alcuni sarcofagi colossali conservati nel museo Vaticano* in *Atti della pont. Accad. d'archeologia* ser II vol. 10 parte 1 p. 200).

protetto quando vide la luce il *liber de ceremoniis* [1], risalisse al primo Augusto cristiano.

Ma lo Heisenberg si allontana certamente dal vero, quando scrive (p. 115): ' Wir dürfen nicht daran zweifeln : der erste christliche Kaiser wollte begraben sein wie Christus selber und an seinem Grabe sollte man beten, wie in der Anastasis am Grabe Christi gebetet wurde '. Costantino non avrebbe dunque inteso di erigere un mausoleo per sè e per i suoi successori, bensì una basilica sepolcrale, un *martyrium* per gli Apostoli, dei quali egli si sarebbe considerato addirittura come il decimoterzo (p. 112). Anzi egli, fondatore dello stato cristiano, avrebbe voluto essere onorato, dopo morte, alla testa del collegio apostolico non altrimenti che il Figlio di Dio, fondatore della religione cristiana. In realtà il testo di Eusebio non contiene nulla che ci obblighi ad attribuire a Costantino un pensiero tanto superbo da rasentare l'empietà, nulla che vieti di credere aver voluto Costantino erigere il suo monumento in vicinanza della basilica degli Apostoli per profittare, secondo l'espressione di Eusebio, delle preghiere che colà si sarebbero pòrte agli Apostoli [2]. Egli aveva già edificato un mausoleo somigliante (e depostovi il corpo di Elena sua madre) non lungi da Roma, sulla via Labicana, *ad duas lauros*, eleggendo, con lo stesso pio pensiero, una località prossima a un santuario di martiri, secondo che vedremo di qui a poco.

Nel mausoleo costantinopolitano l'Augusto si riservò, come a fondatore, il posto principale; fece approntare insieme dodici arche (θῆκαι) per altrettanti suoi successori, scegliendo il numero dodici

[1] Dove si legge II 6 (ed. Bonn. I 534, 13) καὶ ἀπέρχονται ἐν τῷ βήματι τοῦ ἁγίου Κωνσταντίνου· τὰ γὰρ ἐκεῖσε βήματα τὸ μὲν ἓν τῆς ἁγίας Ἑλένης ὑπάρχει, τὸ δὲ ἕτερον, ἐν ᾧ καὶ τὸ ἀργυροῦν κιβώριον, τοῦ ἁγίου Κωνσταντίνου τυγχάνει.

[2] *Vita Const.* IV 60, 2 (p. 142, 3 s.) ὡς ἂν καὶ μετὰ τὴν τελευτὴν ἀξιῶιτο τῶν ἐνταυθοῖ μελλουσῶν ἐπὶ τιμῇ τῶν ἀποστόλων συντελεῖσθαι εὐχῶν (cf. H. Delehaye *Origines du culte des martyrs*, Bruxelles 1912, p. 163).

in memoria e ad onore degli Apostoli, ἐπὶ τιμῇ καὶ μνήμῃ τοῦ τῶν ἀποστόλων χοροῦ [1]. Ora, non può negarsi, il vescovo di Cesarea reputò le 12 tombe vuote veri e proprî monumenti onorarî degli Apostoli [2]. Ma tra il supporre in Eusebio un errore, diciamo così, d'interpretazione del monumento e l'ascrivere a Costantino una enormità come quella attribuitagli dallo Heisenberg, sembra che (fino a migliori prove) la scelta non possa esser dubbia. Tanto più che l'errore di Eusebio può aver trovato qualche scusa, oltre che nel *numero* delle tombe *vuote*, anche nelle pitture e nei musaici che ornavano la cupola del mausoleo o gli archi delle nicchie sepolcrali.

Delle nicchie sepolcrali, si è detto, perchè, secondo ogni verisimiglianza, il sarcofago di Costantino e quelli dei suoi successori

[1] Eus. op. cit. IV 60, 3 (p. 142, 7 s.). Per il numero dodici, preferito anche da chi ideò il mausoleo di Costantino sulla via Nomentana, v. J.Wilpert *Röm. Mosaiken und Malereien* I, Freiburg i. B. 1916, p. 281.

[2] Sepolcri onorarî furono spesso edificati dai Romani ai grandi personaggi. Druso, sepolto nel campo Marzio a Roma, aveva un *honorarium tumulum* nelle Gallie, *circa quem stato die quotannis miles decurreret Galliarumque civitates publice supplicarent* (Suet. *Claud.* 1). Così pure Alessandro Severo *cenotaphium in Gallia, Romae sepulcrum amplissimum meruit* (*S. H. A.* XVIII 63, 3) e Tacito e Floriano vennero onorati di cenotafî in Interamna (*S. H. A.* XXVII 15, 1 cf. Cuq ap. Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1396; Grossi Gondi in *Rom. Quartalschr.* 1915, p. 244 s.). Non sarebbe quindi, per sè, cosa impossibile che Costantino avesse inalzato dei sepolcri onorarî (senza però, ben inteso, collocare fra essi la propria urna) ai dodici apostoli di cui non gli era consentito procurarsi le reliquie. Ma vorremmo conoscere qualche altro esempio sicuro di cenotafî eretti ai martiri nei primi secoli della Chiesa. Se l'origine della commemorazione dei ss. Pietro e Paolo *ad catacumbas* fosse stata puramente liturgica e (al contrario di quanto narra la tradizione) i loro corpi non avessero mai riposato colà, potremmo supporre nata la tradizione dall'esistere *ad catacumbas* un sepolcro onorario dei due apostoli. Il quale sarebbe stato costruito nell'a. 258, allorchè, essendo vietato dai persecutori l'accesso ai cimiteri, convenne ai cristiani celebrare l'annua festa dei ss. Pietro e Paolo lungi dai luoghi dove riposavano le loro ceneri. Ma tutto ciò è estremamente incerto e resterà incerto finchè nuovi scavi non porteranno, come è sperabile, qualche maggior luce.

stavano internati in altrettanti nicchioni. Ciò, a mio giudizio, risulta (anche non tenendo conto, come pur si deve, dell'analogia con gli altri mausolei imperiali dell'età costantiniana) da un testo di Nicolao Mesarites (sec. XIII-XIV) edito dallo Heisenberg II 82, 1 ss.: σφαιροειδὴς καὶ κυκλικὸς ὁ σύμπας οὗτος ναός (il mausoleo di Costantino), διὰ τὸ πολυχωρητότερον ὡς εἶναι τοῦ σχήματος πυκναῖς ταῖς περικύκλωι στωικαῖς γωνίαις κατατεμνόμενος· πρὸς γὰρ ὑποδοχὴν τοῦ νεκροῦ <πατρικοῦ> τε καὶ ἑαυτοῦ καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ βασιλευσόντων ἀνωικοδόμητο. Il senso del passo citato mi sembra questo, che per dare alla pianta dell'edifizio una maggiore capacità (per renderlo cioè capace di un maggior numero di sarcofagi [1]), se ne tagliarono le mura tutt'intorno con nicchioni (γωνίαις). La voce γωνία infatti significa così *angolo*, insenatura, nascondiglio [2], come *gomito*, punta, cuspide, sporgenza angolosa. Ma non conosco luogo di scrittore antico, in cui, certamente, venga usurpata nel senso di pilastro, come intende lo Heisenberg [3]. Esempio tanto più necessario, quanto meno il vocabolo sembra prestarsi a designare un oggetto quadrangolare. Alle nicchie poi si dà l'epiteto di πυκναί, *frequenti*, perchè quantunque non superassero il numero di 12 (almeno quelle destinate a ricevere sarcofagi), esse si trovavano assai accostate l'una all'altra, e son dette di più στωϊκαί, o perchè stavano sotto il colonnato che girava lungo le pareti (sia come nel mausoleo di Dio-

[1] Πολυχώρητος val propriamente *multorum capax* (Stephani thes.): Hesych. πολυάνδριον· τάφος πολυχώρητος.

[2] Hesych. γωνία· κοίλωμα γῆς, θαλάμη. Eustath. p. 1082, 26 ἀγκὼν... τείχους γωνίαν δηλοῖ.

[3] In Gregorio Nisseno *epist. ad Amphiloch.* (ed. B. Keil in Strzygowski *Kleinasien*, Leipzig 1903, p. 79, 13 ss.) ἔγκειται τῶι σταυρῶι κύκλος ὀκτὼ γωνίαις διειλημμένος· κύκλον δὲ διὰ τὸ περιφερὲς ὠνόμασα τὸ ὀκτάγωνον σχῆμα κτλ., la spiegazione proposta dallo Heisenberg II 108 « in das Kreuz ist ein Kreis gelegt, der durch acht Pfeiler gebildet ist » mi sembra discutibilissima. Ap. Diodor. II 8, 2 γωνίαι sono certe punte o sproni addossati ai piloni di un ponte, per attenuare l'impeto della corrente.

cleziano a Spalato, sia come nel mausoleo di Costantina a Roma) [1], o perchè erano di quelle solite praticarsi in fondo ai portici, per rizzarvi statue, urne, etc. Spiegando nel modo da me proposto le parole di Nicolao, pare che esse si colleghino perfettamente con quelle che seguono: πρὸς γὰρ ὑποδοχὴν τοῦ νεκροῦ <πατρικοῦ> τε καὶ ἑαυτοῦ καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ βασιλευσόντων ἀνωικοδόμητο. L'edifizio (nota in sostanza l'autore) è stato tagliato da molte nicchie al fine di aumentare la sua capacità; perchè Costanzo lo destinò ad *accogliere*, oltre gli avanzi mortali di Costantino ed i propri, quelli altresì dei successori. Ma se invece traduciamo con Heisenberg: « il mausoleo a causa della sua ampiezza è tagliato da solidi pilastri » non apparisce, così a bella prima, come questo rafforzamento con solidi pilastri (la grandezza dell'edifizio passando in seconda linea) possa essere ordinato da Costanzo allo scopo di dare al tempio la capacità necessaria per *contenere* una lunga serie di tombe.

Riguardo all'altare, se non si voglia grossamente frantenderne lo scopo, esso deve mettersi a riscontro con quello, pure di argento, che stava nel mausoleo di Elena sulla via Labicana a Roma, e che era stato eretto, giusta il *liber pont.*, proprio per ordine di Costantino: *Eisdem temporibus fecit Augustus Constantinus basilicam veatis martyribus Marcellino presb. et Petro exorc. inter duos lauros et mysileum, ubi mater ipsius sepulta est Helena Augusta via Labicana, miliario III. In quo loco et pro amorem matris suae et veneratione sanctorum posuit... altarem ex argento purissimo pens.*

[1] Zonara XIII 4, 28 (ed. Büttner-Wobst p. 5, 1) dice sepolto Costantino ἐν ἰδιαζούσῃ στοᾷ. Peraltro non si può sapere a che cosa precisamente egli alluda, se a un colonnato interno, ovvero a un quadriportico da cui il mausoleo fosse ricinto, come e. g. quello di Elena sulla via Labicana (posto che meriti fede il disegno lasciatone dal Bosio *Roma sott.* p. 323; cf. Aringhi *Roma subt.* II 51). Del resto sull'uso della voce στοᾶι negli scrittori bizantini v. Heisenberg II 107.

lib. cc, ante sepulchrum beatae Helene Aug., qui sepulchrum est ex metallo purphyriticus exculptus sigillis (ed. Mommsen p. 65, 18 ss.). Nè l'altare mancò in mezzo all'altro grandioso mausoleo sorto presso la basilica di S. Agnese sulla via Nomentana per volontà (come narrasi) di Costantina figlia di Costantino [1].

L'ignoranza, o dimenticanza, del citato luogo del *liber pont.*, nonchè della topografia e dei monumenti della πρεσβυτέρα Ῥώμη, trasse lo Heisenberg ad asserire, con ogni franchezza, che la madre di Costantino ebbe tomba nella νέα Ῥώμη [2]. In realtà, con i testi e i monumenti romani va di pieno accordo il primo e più autorevole biografo di Costantino, narrando come egli facesse trasportare con regal pompa la spoglia materna ἐπὶ τὴν βασιλεύουσαν πόλιν e deporre ἠρίοις βασιλικοῖς (*vita Const.* III 47, 1, ed. Heikel p. 97, 13-14). Perchè, notoriamente, ἡ βασιλεύουσα πόλις, qui come per tutto altrove negli scritti di Eusebio, designa Roma, a differenza di ἡ βασιλέως πόλις parafrasi di Κωνσταντινούπολις. Nè alla morte di Elena esisteva ancora in Costantinopoli un sepolcreto imperiale, quel sepolcreto in cui scese a dormire per *primo* l'Augusto fondatore della città. Il mausoleo della via Labicana, invece, dovette essere inalzato da Costantino prima di volgere il pensiero alla nuova metropoli. Il sarcofago infatti che accolse la salma di Elena, era stato approntato per un imperatore (come palesano le sue sculture) [3], non per una imperatrice, o almeno non unicamente nè principalmente

[1] V. Wilpert *Mosaiken und Malereien* I 282.

[2] *Grabeskirche und Apostelkirche* II 116 ss.

[3] Senza escludere i due leoni distesi sulle ali del coperchio a tetto. Si sa, nella simbolica funeraria i leoni alludono il più delle volte al nome del morto (ricorda il leone eretto alle Termopili in onore di Leonida, Herod. VII 225; cf. Duruy *Hist. des Grecs* I 455), ma spesso anche alla forza e al valore militare, come, per non citare che un esempio, nel poliandro di Cheronea (Paus. IX 40, 10; cf. S. Reinach *Rép. de la statuaire* II 713). Il medioevo usò anch'esso effigiare sotto i piedi del cavaliere morto un leone, come immagine del coraggio.

per una imperatrice [1]. Del resto il mausoleo romano, che lo storico cesariense accenna di passata in alcune vite di Costantino, è descritto con tanta precisione, da autorizzarci ad identificarlo senz'altro con quello della via Labicana, del quale, come è noto, durano tuttora notevoli avanzi. Ἐθάφη (narra di s. Elena il βίος Κωνσταντίνου edito da M. Guidi p. 57, 2 ss.) ἔξω τῆς πόλεως Ῥώμης ἐν στρογγυλοειδεῖ εἰλημματικῷ ναῷ, ἐν λάρνακι πορφυρῷ (cf. Niceph. Call. *H. E.* VIII 31, ap. Migne *P. G.* 146, 120).

[1] Che questo sarcofago sia stato fatto per Costanzo Cloro e, per un certo tempo, ne abbia guardata la salma, fu sostenuto, dopo A. Monaci (*Archivio della r. Società di storia patria* 22, 570 ss.), con il quale consentono, fra altri, Tomassetti (*Campagna R.* III 388 ss.) e Rivoira (*L'arte musulmana* p. 211), da C. Gradara, in un articolo comparso nel *Nuovo Bullettino* 20, 1914, p. 43-49. Ma l'ipotesi non sembra offrire grande probabilità. In prima, che Costanzo, il quale regnò sulla Spagna, le Gallie, la Britannia, e morì ad *Eboracum* (York), sia stato sepolto in Roma, non lo dice nessun autore antico, cominciando da Eusebio, il quale pur descrive le esequie di lui non senza entrare in particolari. Secondariamente, non pare ammissibile che Elena abbia eretto il monumento a colui che l'avea ripudiata per isposare Teodora, figliastra di Massimiano. Non par credibile che ella, resasi cristiana, abbia desiderato riposare insieme col marito rimasto sempre pagano, benchè ai cristiani benevolo. E la Chiesa avrebbe mai potuto permettere la *depositio* di lei in un sepolcro profano? Quanto ai rilievi del sarcofago, è da tenere ben presente che essi sono assai assai restaurati, specie le teste, in massima parte del tutto nuove. Di fatti, mentre nel disegno edito dal Bosio (*R. S.* p. 317; cf. Aringhi *Roma subt.* II 41) i cavalieri scolpiti sulla fronte sono imberbi ed hanno la testa nuda, oggi compaiono barbati (ad eccezione di uno solo) e coperti di elmi. Inoltre il giovane che ora sembra muovere placidamente incontro al primo cavaliere a sinistra, galoppante su di lui in atto minaccioso, con l'asta brandita, fu visto, dal disegnatore del Bosio, in fuga verso sinistra. Il nemico caduto a terra bocconi, che veste ora la tunica, porta in quella copia le brache alla barbara. E l'altro barbaro che, seduto sul suolo, alza le mani come per chieder mercè, e che presentemente ha sulla testa un alto berretto frigio, è, presso il Bosio, a capo scoperto, al pari di tutti gli altri. Dopo ciò, come può esser mai lecito valersi dei busti creduti di Elena e di Costanzo non altrimenti che se fossero, con ogni sicurezza o con ogni verisimiglianza, antichi ed intatti? Il secondo busto, del resto, non offre i tratti di un personaggio d'età avanzata e guerriero; anzi il suo petto, non rivestito di corazza nè

Vero è che nei costantinopolitani non tardò molto a nascere e a consolidarsi la credenza di possedere le reliquie della pia imperatrice. Già a mezzo il secolo V Socrate dà la cosa per indiscussa, mutando le parole di Eusebio ἐπὶ τὴν βασιλεύουσαν πόλιν in ἐν τῇ βασιλευούσῃ νέᾳ Ῥώμῃ.[1]. E a Socrate fanno coro, cominciando da Alessandro monaco (*de inv. Crucis* ap. Migne *P. G.* 87, 3, 4064 c; 4068 *c*)[2], tutti gli storici bizantini posteriori, compresi quelli i quali sanno del seppellimento di Elena in Roma. Costoro, per mettere d'accordo le due notizie contraddittorie, ricorrono alla invenzione di una ἀνακομιδή da Roma a Costantinopoli di poco posteriore[3] alla ἐκκομιδή dall'Oriente (dove la madre di Costantino chiuse i suoi giorni) a Roma. Ma poichè forse il fatto di due traslazioni quasi contemporanee dall'Oriente a Roma, da Roma all'Oriente, riescì a qualcuno incredibile o strano, si sop-

di clamide, bensì di semplice tunica dal largo scollo, ha piuttosto del muliebre (e donna invero la credette il disegnatore del Bosio, il quale non vide le chiome cinte di diadema, come non vide diadema di sorta intorno all'altro capo, supposto di Elena). Tutto sommato, io propendo a dar ragione (come accenno nel testo) a chi nell'edifizio rotondo *ad duas lauros* propose di riconoscere il mausoleo eretto da Costantino per sè e per la sua famiglia quando non aveva ancora rivolto il pensiero alla nuova metropoli. Il fatto che nella trionfale *decursio* scolpita sul sarcofago furono rappresentati, fra i vinti, soltanto dei barbari (se veramente è così) non costituisce una grave difficoltà contro l'attribuzione del sarcafago stesso a Costantino. Ben potè volere Costantino che non si accennassero sul proprio sepolcro le vittorie riportate contro i nemici interni, sui quali non era dato trionfare (cf. Mommsen *Droit public romain* I 153 note 4-6; R. Cagnat in Daremberg-Saglio s. v. *triumphus* p. 488).

[1] *H. E.* I 17 ap. Migne 67... Invece il compilatore del βίος Κ. del cod. Angel. gr. 22 si attiene rigorosamente ad Eusebio τὸ δὲ σῶμα αὐτῆς εἰς τὴν βασιλεύουσαν Ῥώμην διακομισθὲν ἐν τοῖς βασιλικοῖς μνήμασιν ἀπετέθη (f. 49ᵛ). Ciò non toglie che poi (su altra fonte) dica sepolto Constantino nell'ἀποστολεῖον, ἔνθα καὶ ἀπετέθη ἡ μήτηρ αὐτοῦ Ἑλένη (f. 54. Georg. mon. *de inv. s. Crucis* ap. Migne *P. G.* 87, 3, 4068 c).

[2] Da cui dipende Teoph. p. 27, 10 ed. de Boor, come rileva l'editore.

[3] V. βίος Κωνστ. ed. Guidi p. 57, 4; Niceph. Call. *H. E.* VIII 31 ap. Migne 146, 120 A.

presse addirittura la prima, favoleggiando che Elena terminasse la vita in Roma.

In realtà le ossa della santa imperatrice non abbandonarono mai Roma. Quivi fu visitato, per tutto il medioevo, il monumento di lei [1], quivi venerato il suo corpo nel grande sarcofago di porfido che si ammira oggi al museo Vaticano [2]. A Costantinopoli invece nessuno seppe mai indicare con precisione il sepolcro di s. Elena, onde convenne *supporla* (λόγος [ἐστί], dice Nicolao Mesarites p. 82, 9) rinchiusa nel sarcofago stesso di Costantino.

Questo sarcofago, come ci occorse di ricordare pocanzi, era porfiretico (Nicol. Mes. p. 82, 6), in forma d'un parallelepipedo (τετράπλευρος, μετρίως δ'ἐπιμήκης ἀλλ' οὐκ ἰσόπλευρος). Il porfido sembra che fosse allora riservato alle tombe di personaggi imperiali o regî, a causa del suo colore [3]. Effettivamente tutte le arche imperiali del IV secolo, che possediamo o delle quali ci è pervenuta qualche notizia, sono in porfido: quella (?) di Massimiano [4],

[1] Come insegnano gl'itinerarî (de Rossi *R. S.* I 178-179). Anche tra i graffiti della cripta dei ss. Marcellino e Pietro, prossima al mausoleo imperiale, viene invocata, da un greco, s. Elena: ο θεως τη πρεσβηα | των αγον μαρτυρον και της | αγηας ελενης σοσων τους σου δουλους ιωάννη etc. (v. *Nuovo Bull.* 4, 1898, p. 163).

[2] Si dice che al tempo d'Innocenzo II, essendo il mausoleo rimasto deserto, empie mani infrangessero il coperchio del sarcofago per asportare *aurum et gemmas vestimentorum b. Helenae.* Alcuni religiosi, accortisi del sacrilegio, avrebbero estratto *caput et grossiora ossa* e postili al sicuro in città. Certo è che più tardi Anastasio IV fece trasportare l'intiero sarcofago al Laterano, e che vi ebbe sepoltura (Ioh. diac. *de eccl. Lat.* ap. Migne *P. L.* 194, 1553). In quella occasione si sarebbero tolte dall'urna anche le ossa più piccole per dividerle fra varie chiese di Roma (v. Aringhi *Roma subt.* II 38 s. Cf. Tomassetti *Campagna* III 391). La profanazione del sarcofago di s. Elena è, senza dubbio, molto più antica.

[3] Perciò s. Paolino gli dà l'epiteto di « regio »: *regia purpureo marmore crusta* (ep. 32, 17 ed. Hartel p. 292; cf. Wilpert *Mosaiken und Malereien* I 279).

[4] S. Ambros. *ep.* 53, 4. Cf. sopra p. 211, nota 2.

quelle di Elena, di Costantina [1], di Costanzo II [2], di Teodosio il Grande [3], di Valentiniano II [4].

Della decorazione del sarcofago costantiniano nulla possiamo dire, nulla autorizzandoci ad identificarlo con uno dei tre che ancora si conservano in Costantinopoli. E neppure possiamo dir nulla della decorazione del mausoleo, sulla quale gli scrittori serbano il

[1] Wilpert l. c. Che il porfido fosse generalmente riservato ai sepolcri imperiali o regi già prima del IV sec. si può vedere anche da qualche documento agiografico, come p. es. dagli *acta Thomae* (c. 22, ed. Bonnet p. 135, 13; cf. Mombrit. II 608, 31) dove il re Gundaforo vuol seppellito Gad in *labro purpureo* (il gr. ἐν πολυτίμῳ πορφύρᾳ). Suetonio (*Nero* 50) descrivendo il sepolcreto dei Domizî, nel quale vennero deposte le ceneri di Nerone, nota: *in eo monimento solium porphyretici marmoris, superstante Lunensi ara, circumseptum est lapide Thasio.* Ma il *solium* non pare che potesse contenere i resti di Nerone, il quale venne cremato (*funeratus est,* Suet. l. c.).

[2] Nicol. Mesarites 39 ap. Heisenberg II 82, 11; *lib. de cerim.* I 642, 8 Bonn.

[3] *Lib. de cerim.* I 642, 9. Nell'indice ed. dal Du Cange *Cpolis christiana* IV 109 è soltanto parola dell'arca, similmente porfiretica, di Teodosio II (cf. *de sepulcris imp. Cpolit.* ap Codin. p. 203, 6, 8 Bonn.).

[4] Ambros. l. c. Il Biraghi non esitò a identificare con il *labrum* servito di tomba a Valentiniano II l'urna porfiretica entro cui Angilberto II depose le ossa dei martiri Gervasio e Protasio insieme con quelle di s. Ambrogio (v. de Rossi *Bull. crist.* 1864 p. 17). Ma se in realtà codesta urna misura esternamente, in lunghezza, solo m. 1,40, come si ha negli *Acta apud S. Sedem super indicio de identitate sacrorum corporum Ambrosii... Gervasii et Protasii* etc., Romae 1873, p. 26, la identificazione va esclusa addirittura. Se misura, ripeto; giacchè, per dire il vero, non si comprende come il Biraghi abbia potuto chiamare « grande » un sarcofago appena capace del corpo di un giovinetto (cf. *Bull. crist.* 1864 p. 8) e il de Rossi annoverarlo fra le urne porfiretiche « di dimensioni gigantesche » (ib. p. 17). Del resto l'arca scoperta dal Biraghi è un sarcofago vero e proprio col suo coperchio a tetto, e non offre menomamente la forma di un *labrum*. Qualcuno mi dice che la salma di Valentiniano, già mezzo decomposta (secondo l'accenno di s. Ambrogio), potrebbe essere stata costretta a capire nell'urna, rannicchiandola. Una salma augusta trattata così e per consiglio e sotto la direzione di un s. Ambrogio! Il quale avrebbe osato di vantare a Teodosio l'angusto vaso come *aptissimum* ad accogliere le *carissimae exuviae!* E s'aggiunga che per compiere quella macabra operazione, sarebbe stato forza togliere la salma

più alto silenzio. È lecito peraltro congetturare che non vi mancassero nè variopinti musaici, nè commessi ed intarsî di marmi preziosi, nè artistici candelabri (come nel monumento di Costantino sulla via Nomentana), nè porte di bronzo (quali quelle dell'ἡρῶιον di Romolo al foro Romano [1]). Comunque, è certo che allo splendore della decorazione non corrispondeva la solidità della fabbrica, la quale, tirata su in fretta, come tutte in genere quelle della nuova metropoli, e forse anche scossa dal terremoto dell'agosto 358 [2], dopo poco più di venti anni minacciava seriamente rovina, con perpetuo spavento sia dei visitatori, sia dei custodi [3].

dal feretro metallico in cui sicuramente riposava! Non c'è da arrestarsi neanche un minuto dinanzi a una ipotesi così infelice. Ma io non stenterei a credere (se tramandatoci da meno torbida fonte) quello che riferisce la *passio s. Victoris,* allorchè pone sulle labbra del martire la profezia: *cum mortuus fuerit (Maximianus) nulla eum capiet sepultura, nisi ei tibiae frangantur* (Mombrit. II 632, 8). Il Tillemont (*M. E.* V 691) vedeva qui accennato il supplizio del crurifragio, ma a torto, essendo di evidenza palmare che si tratta solo del *cadavere* di Massimiano (*cum mortuus fuerit*). Al quale sarebbero state rotte le gambe per farlo entrare nell'arca troppo corta. Nè me ne stupirei, ricordando la triste fine dell'uomo, cui, se Costantino, dopo averlo costretto ad uccidersi, volle concedere, con atto magnanimo, sepoltura regale, ben poterono impunemente mancare di certi riguardi i servi *pollinctores.*

[1] Per i musaici del mausoleo di Costantina mi basterà rimandare a Wilpert *Mosaiken und Malereien* I 272 ss. Uno dei candelabri, al presente nel museo Vaticano, è riprodotto da Fl. Jubaru *Sainte Agnès,* Paris 1907, p. 234 (cf. p. 220 s.). Per la porta di bronzo dell'ἡρῶιον di Romolo, v. per es. Huelsen *Il foro Romano,* Roma 1905, p. 196 s.

[2] Heisenberg II p. 111.

[3] Socrat. *H. E.* II 38 (Migne 67, 329 B) ὁ οἶκος, ἔνθα ἡ λάρναξ ἐν ἧι τὸ σῶμα τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου ἀπέκειτο, πτῶμα ἠπείλει. ἦσαν οὖν διὰ τοῦτο οἵ τε εἰσπορευόμενοι καὶ οἱ προσεδρεύοντες καὶ εὐχόμενοι ἐν φόβωι πολλῶι (cf. Zonar. XIII 11, 24 ss. p. 58, 1-11). Il Tillemont reputa codesti προσεδρεύοντες « personnes destinées pour demeurer en cet lieu et pour y prier ». Sarebbero insomma *custodes,* come già tradusse Epifanio Scolastico (anche Eusebio dove descrive l'ἀποστολεῖον *vita Const.* IV 59, p. 141, 23 ricorda τοὺς τοῦ τόπου φρουρούς), i *custodes sepulcri* in senso elevato, cioè *mansionarii,* παραμονάριοι, προσμονάριοι. È probabile; ma possibile è altresì che lo storico abbia voluto soltanto distinguere quelli che entravano e uscivano, i curiosi, e coloro che si intrattenevano a lungo nel monumento per fare

Il mausoleo costantiniano era allora abbastanza frequentato, o che Costantino, morto *in albis*, già ricevesse una sorta di culto [1] (più tardi si trovò perfino chi pretese d'aver ricevuto colà grazie e miracoli) [2], o perchè il mausoleo sorgeva in prossimità della basilica frequentatissima degli Apostoli.

Il Crisostomo, magnificando l'assiduo concorso dei fedeli a codesto santuario e alle basiliche dei martiri, gli contrappone la vasta solitudine (πολλὴ ἐρημία) onde ai suoi tempi solevano essere circondate le tombe dei monarchi. Ora, se egli intese le tombe degli antichi imperatori, così in generale, tutto sta bene e starebbe bene anche se egli avesse voluto alludere in particolare alle tombe degli imperatori pagani contemporanei di Costantino. Sugl'inizî del V secolo invero, silenzio e abbandono regnavano intorno all'arca di Diocleziano tuttora illuminata dal sole occiduo (penetrante per l'unico finestrone nel suntuoso mausoleo spalatense), ma certo non più adorna della porpora imperiale [3]. E quanti mai di coloro che percorrevano la via romana saliente da Tarso verso il Tauro, si saranno indugiati a meditare sul sepolcro infame di Massimino Daza, o avranno cercato di penetrare nel funebre recinto che chiudeva

orazione, i devoti (v. Migne loc. cit. nota). A ogni modo non è il caso di pensare, neppure lontanamente, a prendere προσεύχονται nel senso che questo verbo assume talvolta presso i pagani (v. per esempio St. Witkowski *epistulae graecae privatae* [2], Lipsiae 1911, n. 56, 1 p. 101).

[1] V. Dölger *Die Taufe Konstantins und ihre Probleme* p. 447.

[2] Theodoret. *H. E.* I 34, 3, ed. Parmentier p. 90, 11 ss.

[3] Che originariamente il sepolcro di Diocleziano fosse coperto con un *velamen purpureum* lo sappiamo da Ammiano XVI 8, 4, dove riferisce come esso *velamen*, nell'a. 356, venne involato da mani ladre. È forse l'uso di coprire con coltri preziose le tombe imperiali quello che suggerì di decorare nello stesso modo le tombe dei martiri. Gregorio Turonense (per recare, fra cento, un solo esempio che mi viene ridotto a memoria dal passo testè citato d'Ammiano) racconta di un tale che *pallam holosiricam auroque exornatam et gemmis, quae sanctum (Dionysii ep. Parisior.) tegebat sepulchrum, temerario ausu diripuit secumque sustulit* (*in gloria mart.* 71, ed. Krusch p. 535, 26).

la tomba dell'Apostata, detestato non meno di Massimino dal popolo già nella grande maggioranza cristiano [1] ?

Senza dubbio, al mausoleo costantiniano, dove si celebrava la santa liturgia, dove, non foss' altro, le ceneri del fondatore erano sempre visitate e onorate, le parole del Crisostomo non sembrano applicabili. E a rigore non lo sono. Ma la frequenza dei curiosi e dei visitatori al sepolcro stesso di Costantino poteva reputarsi una solitudine di fronte alle immense folle entusiastiche, traenti senza intermissione ai santuari dei martiri.

Per tornare alle vicende del mausoleo, poichè questo edifizio non offriva più alcuna sicurezza, Macedonio, allora vescovo di Costantinopoli, procedette *inconsulto principe* alla rimozione del sarcofago (θήκη), che fece collocare nella vicina chiesa di S. Acacio. Ne nacque una zuffa sanguinosa fra i partigiani di quel vescovo ed i suoi avversari, i quali sostenevano che il trasporto dell'arca equivaleva a un vero e proprio diseppellimento [2]. Costanzo II, informato dell'acca-

[1] Le tombe degli ultimi due grandi nemici del cristianesimo, erette nel pomerio di Tarso, erano separate soltanto dalla strada, come c'insegna Filostorgio *H. E.* VIII 1 (ed. Bidez p. 104, 8 ss.). Quella di Giuliano può darsi che sia stato un herson-temenos del tipo comune in Asia (cf. E. Cahen in Daremberg-Saglio s. v. *sepulcrum* p. 1227). Certo s. Gregorio Naz. *or.* V 18 lo chiama τέμενος, ναός, τάφος. Donde par lecito dedurre con P. Allard (*Julien* III 295) che quel monumento consistette in un recinto il quale chiudeva in sè un piccol tempio e nel tempio il sarcofago. Tuttavia non è da escludere che s. Gregorio usi qui τέμενος come semplice sinonimo di ναός. Ammiano XXV 10, 5 tocca di lavori d'abbellimento ordinati da Gioviano nel suo passaggio per Tarso *(exornari sepulchrum statuit Iuliani)*, ma non entra in particolari.

[2] Heisenberg osserva (II p. 111 nota 5) che forse gli avversarî di Macedonio non potevano addurre in sostegno della propria sentenza alcuna legge, ma che il tempo posteriore diede loro ragione, un editto dell'a. 386 ordinando: *humatum corpus nemo ad alterum locum transferat* (*cod. Theod.* IX 17, 7). Se non che la traslazione (non autorizzata dai pontefici o dal principe) di un corpo *perpetuae sepulturae traditum*, '*iure Romano semper prohibita fuit*', come ricorda il Godefroy *ad loc.* (v. anche gli autori e i passi citati da Delehaye *Origines du culte des martyrs* pp. 35 nota 1; 61 nota 1). Ciò dovette esser noto pure a Macedonio che

duto, montò in furore e diede ordine che l'arca di suo padre fosse restituita alla sua sede [1]. È peraltro da supporre che, prima di effettuare il trasloco, l'Augusto provvedesse al necessario restauro del mausoleo pericolante. Furono tali lavori di consolidamento e forse anche di abbellimento (così almeno io congetturo) quelli che condussero in seguito ad attribuire tutto l'edifizio a Costanzo [2], il cui nome, di certo, si leggeva sulla porta o intorno al tamburo della cupola. I restauri si estesero poi alla basilica degli Apostoli, la quale aveva egualmente sofferto, e furono così importanti, che più tardi, nel 370, parve opportuno di dedicare la basilica stessa una seconda volta [3].

Lasciando ora le ceneri del fondatore di Costantinopoli riposare in pace nel loro sepolcro [4], dove ogni anno ai 21 di maggio verrà

(è lecito ricavarlo dall'opposizione dei suoi avversarî quale viene riassunta da Socrate) tentava giustificare il suo operato dicendo: « Io non ho dissepolto la salma di Costantino, l'ho lasciata intatta nel suo sarcofago; quindi non mi si può accusare d'aver agito contro la legge che condanna come *piaculum* il trarre i cadaveri alla luce del sole » (Paul. *sent.* I 21, 4 *qui corpus perpetuae sepulturae traditum... nudaverit et solis radiis ostenderit piaculum commisit*). Al che coloro replicavano non proprio a torto: « Ma trasportare il sarcofago d'uno in altro luogo equivale al disotterramento delle reliquie ».

[1] Zonar. XIII 11, 24 ss. [p. 58, 1 ss.] διόπερ ἐξώργιστο ὁ Κωνστάντιος... μετεκόμισε δ'αὖθις τὸ σῶμα τοῦ οἰκείου πατρὸς εἰς τὸν τῶν ἁγίων ἀποστόλων ναόν.

[2] Così il mausoleo di Adriano in Roma, eretto senza alcun dubbio da lui stesso, viene annoverato da Capitolino (*S. H. A.* III 8, 2) fra le opere di Antonino Pio, il quale non fece altro che condurlo a compimento.

[3] V. Heisenberg op. cit. II 111.

[4] Purtroppo non vi riposarono a lungo indisturbate. Nicola Acominato racconta che, per ordine dell'imperatore Alessio III Angelo (1195-1203), tardo imitatore di Erode (v. Ioseph. *A. I.* XVI 7, 1; cf. VII 15, 3), tutte le tombe imperiali di Cpoli furono violate sistematicamente, nulla lasciandosi alle misere spoglie, dalle nude arche infuori (τοὺς λαΐτσους... μόνον χιτῶνας [cf. *Iliad.* Γ 563]), ed aggiunge che non si sarebbe portato rispetto neppure alla tomba del grande Costantino, εἰ μὴ φῶρες, φθάσαντες τὸ δόγμα τοῦ βασιλέως, τὴν ἐπιτρέχουσαν διάχρυτον ἀγλαΐαν ἐκλοποφόρησαν (p. 632, 4 ss. ed. Bonn. Cf. *de signis* p. 855, 16). Di certo alla costoro ingordigia non sfuggì

a venerarle in gran pompa il suo successore *pro tempore* [1], passiamo per pochi istanti all'antica metropoli dell'impero.

Quantunque il pagano senato di Roma non sentisse una devozione illimitata per Costantino, il quale nell'ultima sua venuta si era finanche rifiutato di salire sul Capitolio [2], e quantunque il popolo male gli perdonasse il trasporto della capitale a Bizanzio, l'uno e l'altro non poterono non restare colpiti profondamente alla nuova inattesa della morte di uno che, a confessione di tutti indistintamente, cristiani e pagani, meritava di essere annoverato fra i più grandi imperatori, fra i più benemeriti dell'Urbe, *quippe cuius armis legibus clementi imperio quasi noratam urbem R. arbitrarentur*, per usare le espressioni di Aur. Vittore (*de caes.* 41, 17). E pertanto non è da stupire che a Roma s'indicesse, per la scomparsa dell'uomo, uno *iustitium* [3], chiudendosi in segno di lutto le terme e i fori, so-

(malgrado le grandi dimensioni ed il grave peso) la cassa d'oro, seppure Costantino, simile anche in ciò ad Alessandro M. (v. Strab. XVII 1, 8 p. 794), non aveva di già trovato, fra i suoi successori, chi s'era data premura di alleggerirlo di quell'inutile lusso. A proposito dei violatori di tombe, numerosissimi allora ed audacissimi in oriente come in occidente, va ricordato quel luogo in cui s. Giovanni Crisostomo afferma che codesti malfattori involerebbero ai morti perfino le arche, se le si fabbricassero d'oro anzi che di semplice pietra (εἴ γε καὶ ταύτην [τὴν θήκην]... ἀφέντες ἀπὸ λίθου κατασκευάζειν αὐτήν, ἐχαλκεύσαμεν ἀπὸ χρυσοῦ, καὶ ταύτην ἂν ἀπωλέσαμεν, *in epist. ad Cor.* Rom. 35, 6 ap. M. 61, 305). Per impedire la spogliazione delle salme si usava, tra l'altro, di taglinzzare i ricchi tessuti in cui quelle erano involte, impiastricciandoli di aromi (Ioh. Chrysost. *in Ioh.* hom. 85 [al. 84], 5 ap. M. 59, 465 πολλοὶ γοῦν, ἵνα μὴ τοῦτο γένηται, τὰς λεπτὰς ἐκείνας ὀθόνας διατεμόντες καὶ πολλῶν τῶν ἀρωμάτων ἐμπλήσαντες... οὕτω τῇ γῇ παραδεδώκασι).

[1] V. Du Cange *Constantinopolis christiana* III 108. Quando avesse origine questa cerimonia anniversaria non sappiamo di sicuro; probabilmente è assai antica.

[2] Zosim. II 29, 5 (ed. Mendelssohn p. 86, 17 ss). τῆς δὲ πατρίου καταλαβούσης ἑορτῆς, καθ' ἣν ἀνάγκη τὸ στρατόπεδον ἦν ἰέναι ἐς τὸ Καπετώλιον, ἄνοδον ὀνειδίζων ἀναίδην καὶ τῆς ἱερᾶς ἁγιστείας ἀποστατήσας, εἰς μῖσος τὴν γερουσίαν καὶ τὸν δῆμον ἀνέστησεν. Sui sentimenti dell'aristocrazia romana verso Costantino v. Batiffol *La paix constantinienne* p. 355 s.

[3] Cf. E. Cuq in Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1407 j.

spendendosi ogni sorta d'affari e di spettacoli [1]. E possiamo credere ad Eusebio quando, d'accordo con Aurelio Vittore, afferma che i Romani reclamarono ad alte grida l'augusta salma [2]. Fra i più desiderosi d'averla furono, sicuramente, i cristiani; e a ragione. Perchè, in qual luogo il fondatore dell'impero cristiano avrebbe potuto dormire l'ultimo sonno meglio che in Roma, campo del suo primo trionfo sopra il paganesimo, presso la madre santa, presso i gloriosi trofei dei principi degli Apostoli e dei martiri, là dove egli si era dimostrato verso la chiesa di una munificenza non superata nè in Gerusalemme nè nella stessa Costantinopoli? [3] Ma il desiderio dei Romani dovette infrangersi contro la volontà del defunto.

Non per questo il senato si astenne da grandi manifestazioni d'onore. E per prima cosa annoverò il cristiano imperatore fra i *divi* (Eutrop. *brev.* X 8, 3 *inter divos meruit referri*), forse ancora con la tradizionale cerimonia descritta da Cassio Dione e da Erodiano. È noto che a tale cerimonia venne sostituita nel IV secolo altra più semplice e di carattere meramente civile, come rilevarono l'Eckhel [4] e il de Rossi [5]. Ma che la sostituzione sia stata fatta in Roma già alla morte di Costantino, quando il senato era pagano, tenacemente pagana la maggior parte dell'aristocrazia, non mi sembra cosa del tutto incontrovertibile. È vero che mentre l'apoteosi di Costanzo I si vede figurata sui nummi alla solita antica maniera, e cioè con un alto e sontuoso rogo, questo non occorre mai nelle monete alludenti alla *consecratio* di Costantino. Esse tuttavia ci

[1] Eus. *vita Const.* IV 69, 1 (p. 146, 11 ss.). Ciò è riferito (per non so quale svista) a Costantinopoli da mons. Batiffol *La paix const.* p. 396.

[2] Eus. l. c. 2 (p. 146, 24) βοαῖς τ' ἐχρῶντο ἱκετηρίαις τὸ σκῆνος τοῦ σφῶν βασιλέως παρ' αὐτοῖς κομίζεσθαι καὶ τῇ βασιλίδι πόλει κατατίθεσθαι ποτνιώμενοι. Aur. Vict. *de caes.* 41, 17 *funus relatum in urbem sui nominis: quod sane p. R. aegerrime tulit* etc.

[3] V. Batiffol op. cit. p. 356 ss.

[4] *Doctrina nummorum* VIII 473.

[5] *Inscriptiones christianae urbis Romae* I 338. Del medesimo avviso è Beurlier *Culte impérial* p. 289.

presentano da una parte la testa dell'imperatore velata paganamente, dall'altra lui in piedi su di una quadriga tratta di corsa verso il cielo stellato, dal quale si protende la Mano divina. Ora, se è giusto riconoscere in codesta scena una influenza della rappresentazione cristiana di Elia rapito al cielo [1], bisogna pure confessare che essa non solo non offre nulla che potesse offendere occhi pagani, ma rievoca abbastanza chiaramente la cerimonia dell'apoteosi nella sua forma tradizionale. Dione riferisce (e i nummi confermano le sue parole) che in cima alla pira di Pertinace fu collocato il suo carro [2]. E un carro a due od a quattro cavalli sormonta, nelle monete [3], i roghi di Antonino P., di Settimio Severo, di Caracalla, di Salonino, di Nigriniano. Perfino in vetta alla pira di Costanzo Cloro [4] sta il defunto ritto in una quadriga, con lo scudiscio in pugno, come si rappresentava il Sole. Perciò appunto il panegirista di Costantino [5] fingeva Costanzo volante al cielo, non in groppa alla solita aquila lasciata libera di tra le vampe del rogo [6], nè, come sognò l'imperatore Severo [7], in un carro tratto da

[1] Wilpert *Pitture delle catacombe romane* p. 385 s.

[2] Dio. LXXIV 5, 3 ἐπ' αὐτῆς τῆς ἄκρας (πυρᾶς) ἅρμα ἐπίχρυσον ὅπερ ὁ Περτίναξ ἠλαυνεν. Cf. Cohen *Description* etc. III, 1883, p. 391 n. 11; Daremberg-Saglio s. v. *Apotheosis* p. 325 fig. 388.

[3] Che sono citate in Beurlier *Culte impérial* p. 65.

[4] Vedi J. Maurice *Numismatique constantinienne* I tav. XXII 8 (cf. p. 383).

[5] *Paneg. lat.* VII 14, 3 (ed. Baehrens [2] p. 231, 11 ss.).

[6] Come riferiscono Dione (LVI 42, 3; LXXIV 5, 5) ed Erodiano (IV 2, 11) e come numerose monete ci rappresentano Sabina, Antonino, Faustina sen. e Faustina giun., Giulia Mesa, Mariniana (v. Beurlier op. cit p. 68: cf. p. 66 ss. e Cumont *L'aigle funéraire* in *Revue de l'hist. des religions* 62, 2, 1910, p. 128; C. Pascal *Gli uccelli simbolici e le anime umane* in *Atene e Roma* 1912 col. 155 s.). Dove s. Ambrogio, rivolgendo la parola al morto Valentiniano II, esclama: *videre... videor te tamquam de corpore recedentem et sicut solem adpropinquantem Deo et rapido volatu, sicut aquilam, quae terrena sunt relinquentem* (*de ob. Val.* 64), non parrebbe egli essersi ricordato del simbolo classico e forse anche della cerimonia della *consecratio* ?

[7] *S. H. A.* X 22, 1.

aquile, sì bene nel carro stesso del Sole: *o felix... dive Constanti, quem curru [et] paene conspicuo... Sol ipse invecturus caelo excepit!* In quanto alla mano che sporge dalle nubi in atto di accogliere il morto, essa potè benissimo rappresentare ai pagani la destra del *summus deus*, di Giove. *Vere... illi (Constantino) superum templa patuerunt*, esclama un panegirista, *receptusque est consessu caelitum, Iove ipso dexteram porrigente* [1].

Sappiamo ancora da Eusebio che vennero poste in circolazione per Roma immagini a colori, nelle quali Costantino era effigiato ἐν αἰθερίωι διατριβῆι, non molto diversamente da Augusto (è lecito supporre) nel notissimo nummo. Di qui sarebbe arrischiato dedurre, come altri fece, che la *consecratio* di Costantino consistette soltanto nel proporre *nescio quo ritu* codesta immagine alla venerazione dei Romani. Immagini simili erano state poste in vendita ogni qual volta il senato Romano aveva celebrato l'apoteosi di un imperatore [2], tanto più che esse ricorrono sulle monete fin dai primi tempi dell'impero. In secondo luogo, se per solito si può prestar fede a quello che il vescovo di Cesarea afferma, rade volte invece è permesso argomentare dal suo silenzio, specie nella *vita Constantini*, dove si tacciono molte cose che senza alcun dubbio erano a sua conoscenza. Potrebbe darsi pertanto che della cerimonia della

[1] *Paneg. lat.* VI 7, 3 (ed. Baehrens[2] p. 206, 3 ss.). Che il simbolo della mano sia stato adottato anche dall'arte pagana non può ricavarsi da quel frammento di Eunapio (*exc. de sent.* 78 ap. Müller *F. H. G.* IV 49) in cui si legge come un *praefectus urbis*, persiano di origine, fece dipingere una battaglia dei Romani contro i barbari, figurandovi una mano sporgente dalle nubi (χειρὸς ὡς ἂν ἐκ νεφῶν προτεινομένης) con la scritta Θεοῦ χειρ ἐλαύνουσα τοὺς βαρβάρους. Infatti è probabile che quel prefetto togliesse l'idea (tanto strana agli occhi di Eunapio) della Mano divina da qualche rappresentazione biblica (ricorda p. es. la sconfitta dei cinque re nel musaico Liberiano). Anzi il disprezzo che l'irreconciliabile nemico del cristianesimo mostra per il prefetto e per l'opera induce a credere ch'egli tenesse per cristiani l'ordinatore e l'esecutore.

[2] E sono esse, suppongo, che si appendevano a capo dei letti. V. Lamprid. (*S. H. A.* XVIII 13, 2) *tabula Traiani imperatoris, quae geniali lecto patris (Alexandri) inminebat... in lectum eius decidit.*

consecratio egli non abbia fatto cenno, come di cosa troppo repugnante al senso cristiano; mentre non ebbe nessuna difficoltà di parlare delle immagini, le quali, benchè eseguite da mani pagane e con intendimento pagano, si prestavano nondimeno ad essere interpretate anche in senso cristiano.

Questa tolleranza di Eusebio per le immagini alludenti alla *consecratio* può servire a spiegare l'atteggiamento che in seguito prese la maggioranza dei fedeli verso quella cerimonia; cerimonia, del resto, la quale aveva acquistato ormai un carattere puramente civile. Un imperatore *consecratus, in caelum receptus* era per i cristiani quanto dire salito in cielo fra i beati, come agli occhi dello storico ecclesiastico l'effigie di Costantino troneggiante in cielo, col capo cinto di corona radiata e forse anche di stelle, con l'*hasta pura* in mano, rappresentava l'anima di lui nella gloria del paradiso. E la cosa si comprende senza difficoltà quando il defunto era un Costantino morto *in albis* dopo aver bene meritato della Chiesa concedendole la libertà, restituendole i beni confiscati e moltiplicandoglieli, riconoscendo l'immunità del clero, schiacciando il mostro dell'idolatria etc., o quando il defunto era un Teodosio il Grande, del quale perfino un s. Ambrogio non si peritava di asserire, in mezzo al popolo cristiano accalcato intorno alla bara: *manet in lumine Theodosius et sanctorum coetibus gloriatur* [1]. Nè a un grandissimo numero di cristiani potè repugnare di chiamar *divo* lo stesso Costanzo II, malgrado il favore mostrato agli ariani, malgrado le crudeltà e le violenze usate contro i seguaci della dottrina ortodossa. Già egli passò di vita poco dopo ricevuto il battesimo, sia pure da mano ariana. Poi è da notare che quando l'Apostata, salito sul trono, diede opera a ravvivare l'idolatria, il popolo cristiano, sopra tutto in Oriente, prese a rimpiangere cordialmente il suo predecessore, dimenticandone o attenuandone i vizî e gli errori. In confronto dell'ispido adoratore dei demonî, spesso occupato a

[1] *De ob. Theod.* 39.

scannare vittime con le proprie mani [1], come un beccaio od un cuoco qualsiasi, la figura presso che ieratica di Costanzo maestosamente prostrata dinanzi agli altari del vero Dio, nelle magnifiche basiliche edificate a proprie spese (così scrive egregiamente P. Allard) [2] dovette riaffacciarsi alla mente dei fedeli ben migliore della realtà. Quindi è che S. Gregorio Nazianzeno in uno di quei suoi terribili discorsi, vere colonne (com'egli le chiama) rizzate a perpetua infamia di Giuliano l'Apostata, fa del costui antecessore, Costanzo, un ritratto che pecca certo, e non lievemente, per eccesso d'indulgenza. Dove, non solo egli tende a riversare tutta la responsabilità delle colpe e degli errori di lui sul capo dei cattivi consiglieri, ma va poco lungi dal presentarcelo addirittura come un santo, riportando una voce popolare, secondo la quale, mentre l'augusto corpo diretto a Costantinopoli valicava il monte Tauro, si sarebbe inteso per l'aria un misterioso concento di voci angeliche. Del resto alla morte di Costanzo la *consecratio* aveva già compiuto la sua evoluzione, mutando intieramente carattere e forma. Allora *divus*, aggiunto al nome di un imperatore, equivaleva su per giù a *defunto*. Se così non fosse, non troveremmo fregiato di quel titolo, in qualche iscrizione cristiana, lo stesso Apostata [3].

[1] È assai verisimile che dove il Nisseno (?) nell'orazione *de s. Theodoro* mette sulle labbra del martire le parole ἔστι... ὅτε (οἱ βασιλεῖς) καὶ μιαρῶι βωμῶι πλησιάζοντες ἀντὶ βασιλέων γίνονται μάγειροι, ὄρνεις θύοντες καὶ βοσκημάτων ἀθλίων σπλάγχνα διερευνώμενοι καὶ τῶι λύθρωι τοῦ αἵματος ὡς κρεωπῶλαί τινες τὴν ἐσθῆτα μολύνοντες, alluda in particolare a Giuliano. Del quale invero si sa che amava immolare le vittime da sè stesso e che perciò *victimarius pro sacricola dicebatur* (Amm. XXII 14); cf. Liban. *or.* 12, 81, ed. Foerster II 38, 10 ss. αὐτουργεῖ... καὶ μάχαιραν δέχεται καὶ ὄρνις ἀνέρρηξε καὶ ἔνδον οὐκ ἠγνόησε καὶ τούτων πίστις οἱ δάκτυλοι τῶν ἐκεῖθεν τεκμηρίων γέμοντες); mentre gli altri imperatori erano stati soliti assistere ai sacrifizî da lungi, seduti in trono, senza immischiarsene nè punto nè poco (cf. Liban. l. c. 8 e Allard *Julien* II 213 ss.). L'allusione a Giuliano, se non è un argomento in favore dell'autenticità del discorso, sembra per lo meno provare che questo non fu scritto molto tempo dopo la morte dell'Apostata.

[2] *Julien l'apostat* III 160.

[3] V. de Rossi *Inscr. christ.* I 90 n. 164.

E mi rifaccio al funere di Costantino, per concludere questa mia non breve esposizione. La descrizione di quel funere, che dobbiamo in modo speciale ad Eusebio e che nelle precedenti pagine ho cercato di illustrare il più largamente ed il più esattamente che per me si potesse, è in realtà, come la definisce mons. Batiffol, « une curieuse évocation du monde composite que la conversion de Constantin avait formé et au milieu duquel il mourait » [1]. Alla morte di Costantino si trattò per la prima volta di rendere gli onori funebri a un imperatore cristiano. Ma non tutti erano cristiani coloro cui spettava di fissare codesti onori, coloro che dovevano parteciparvi, e tutti andavano d'accordo nel voler che la salma fosse circondata da quella magnificenza militare che aveva accompagnato al sepolcro gli altri imperatori. Sembra perciò che si stabilisse, d'intesa con il clero, di dividere le esequie in due parti, ben distinte, la prima esclusivamente civile e militare, la seconda esclusivamente religiosa. Per quella si conservò il cerimoniale già in uso, sopprimendosi solo quanto vi sapeva di pagano o, per esser più esatti, quanto offendeva gravemente il senso cristiano. La funzione religiosa poi, benchè straordinaria per l'immenso concorso del popolo fedele, per la quantità dei ceri etc., nulla ebbe di aulico: non v'intervenne ufficialmente nè la corte nè l'esercito. Nei tempi posteriori, la separazione tra cerimonia militare e funerale religioso, naturalmente scomparve: la Chiesa ebbe parte ufficiale alla esposizione e al trasporto, la corte assistette ufficialmente agli uffici divini in suffragio dell'imperatore morto.

Roma, luglio-agosto 1915.

P. Franchi de' Cavalieri.

[1] La *paix const.* p. 396.

263

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Notes sur une famille florentine établie en France au XIV^e^ siècle, par Léon Mirot (pl. I) 3

Les légendes de l'Alta Semita, par L. Duchesne 27

Le recenti esplorazioni nel cimitero di S. Ciriaco al VII° miglio della via Ostiense, par F. Fornari (pl. II) 57

La diplomatie d'Anne de Bretagne — Documents inédits (1490), par B. Pocquet du Haut-Jussé 73

L'église Saint-Malo de Rome (San-Macuto), par B. Pocquet du Haut-Jussé 85

La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne (1572-1573), par P. de Cenival 109

I funerali ed il sepolcro di Costantino Magno, par P. Franchi de' Cavalieri 205

Planches hors texte: I. Quittance de Jean du Cigne aux Capitouls de Toulouse. — II. Pianta generale degli scavi al VII° miglio della via Ostiense.

0

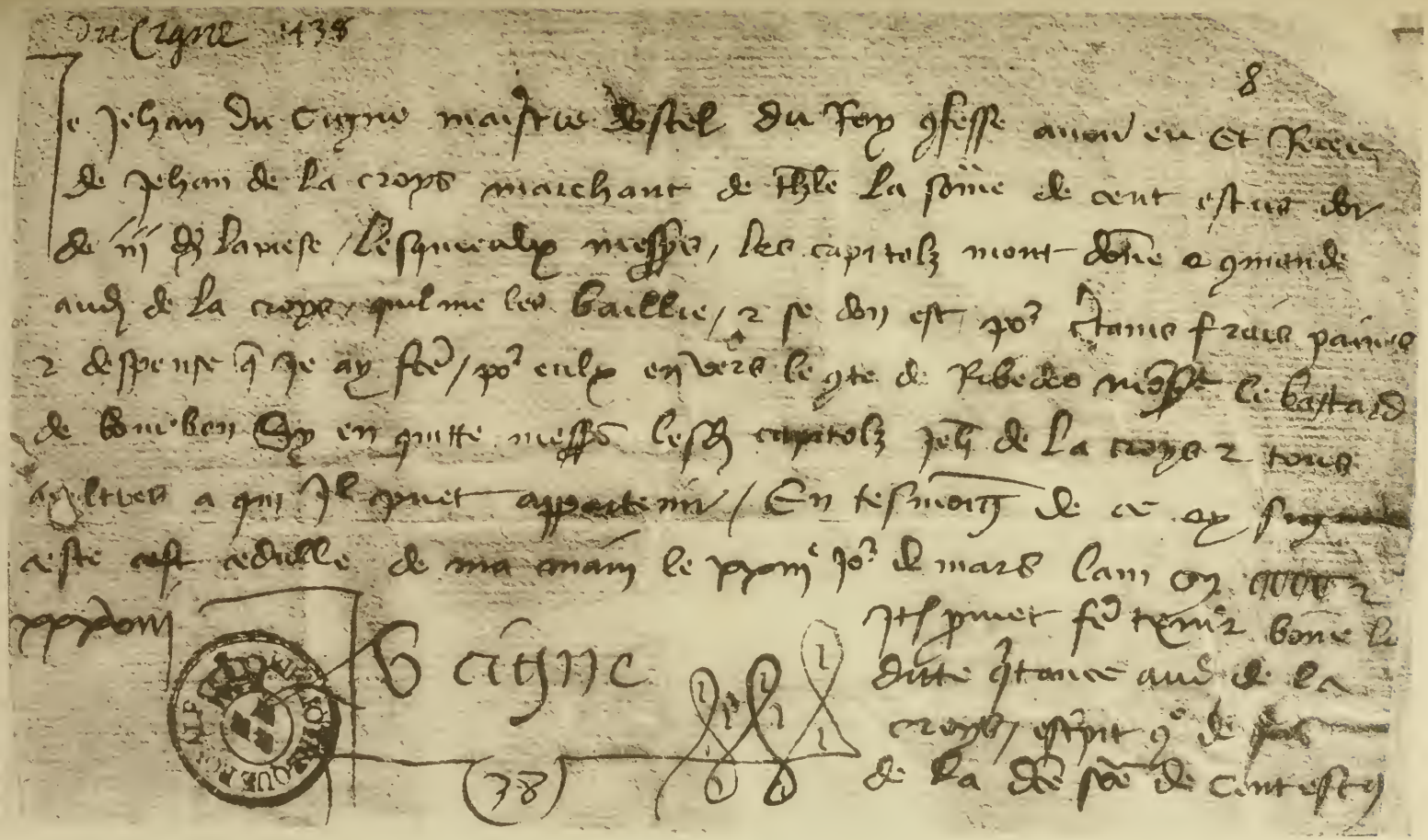

1439 (n. st.) 23 mars

Quittance de Jean du Cigne aux Capitouls de Toulouse

(Paris, Bibl. nat., Pièces originales 765, du Cigne, n. 8)

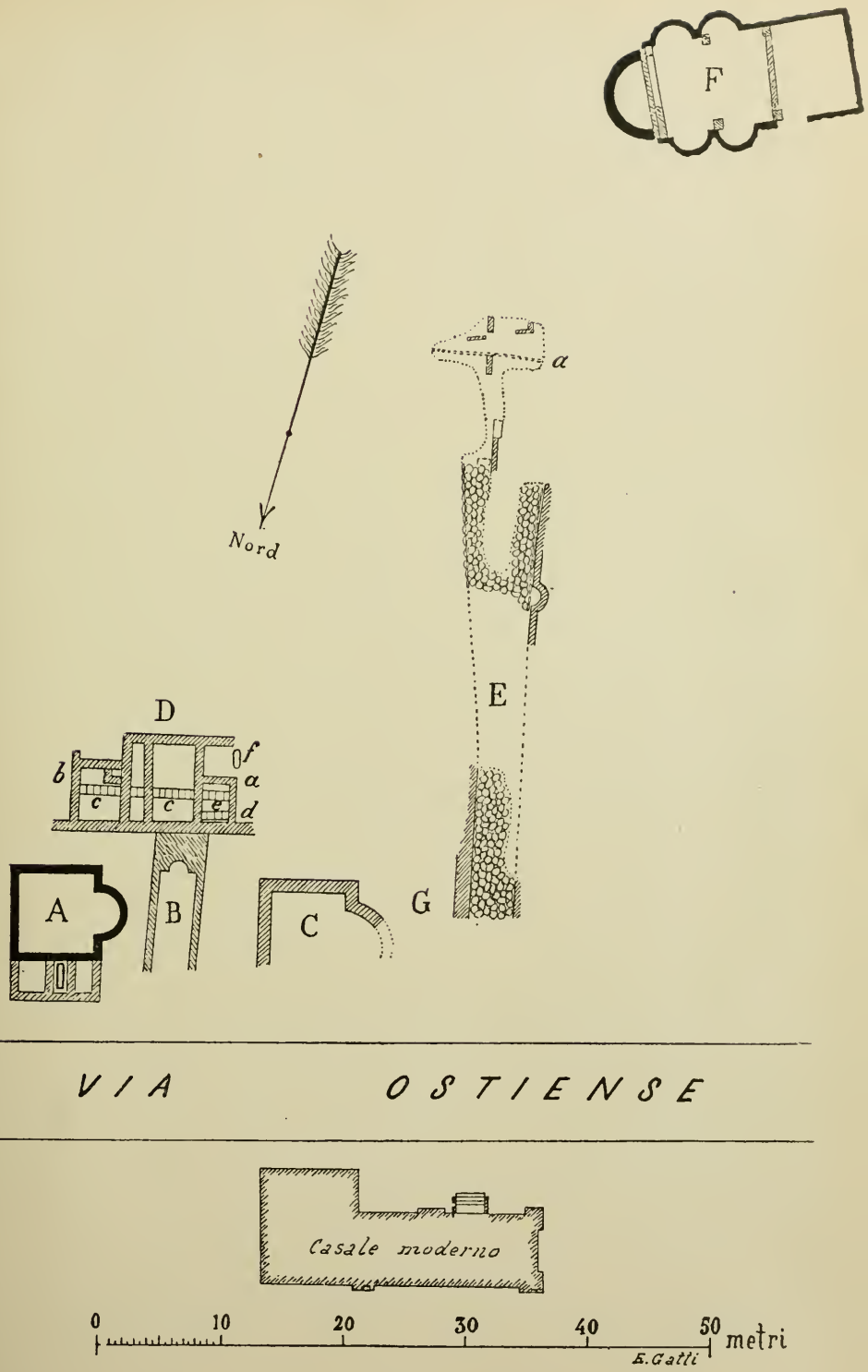

Pianta generale degli scavi al VII° miglio della via Ostiense.

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXVII^e Année — 1918-1919

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C^IE
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
4, rue Le Goff, 4

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Avis.

Pour ce volume encore nous sommes obligés de réunir deux années en une seule.

Roma, 1918-1919 — Tip. Cuggiani.

SUR LE *SOCRATE* DE PÉTRARQUE

LE MUSICIEN FLAMAND *LUDOVICUS SANCTUS* DE BEERINGHEN

On n'ignore pas que Pétrarque avait coutume de se donner à lui-même, et de donner à quelques-uns de ses plus intimes amis des surnoms antiques. Lui-même était *Silvanus*, Nelli *Simonide*, Lelio de' Leli *Laelius* [1]. Nous connaissons les visages dissimulés sous ces masques : un seul était resté longtemps inconnu : *Socrate*. Les pétrarquistes du temps passé s'étaient évertués à deviner le secret de son nom. Quelques-uns, lecteurs peu attentifs, avaient été jusqu'à des hypothèses bizarres : l'un voulait dans Socrate reconnaître le frère de Pétrarque, Gherardo le moine chartreux ; un autre (il est vrai que c'est le fantaisiste poëte Tassoni), alla jusqu'à vouloir l'identifier avec Madame Laure elle même.

Il suffit d'avoir lu Pétrarque [2] pour savoir que Socrate se nommait Louis, qu'il était né dans la « Germanie inférieure », c'est à dire les Pays-bas, et dans une province qui se nomme Campine. Pétrarque l'avait connu en même temps que le romain Lelio de' Leli, chez son ami si cher de l'Université de Bologne, le saint et délicieux Jacques Colonna, lorsque celui-ci, devenu évêque de Lombez, avait emmené Pétrarque dans son évêché.

[1] Les recherches que j'ai faites sur le ms. *Par. lat.* 8568 a enrichi d'une unité la liste de ces sobriquets humanistiques. L'ami Mainardo Accursio se nommait : *Simplicianus*.

[2] Il est vrai que le Livre IX des *Epistolae familiares* où se trouvent les renseignements principaux sur *Socrate* (IX, 2), était inédit avant notre siècle.

Ce fut en 1330 qu'eût lieu ce voyage. Et c'est cette même année que Pétrarque entra au service du frère de l'Evêque de Lombez, ce grand personnage de la cour pontificale, le Cardinal Jean Colonna. Il s'y trouva avec le flamand Louis, son *Socrate*, qui appartenait, comme maître en musique, à la Chapelle du Cardinal, fonction qui le retenait continuellement en Avignon. Il avait le même âge que Pétrarque, étant né, comme lui, en 1304.

C'était, hier encore tout ce que nous savions de particulier sur lui, jusqu'à sa mort, en mai 1361 [1]; car tout ce que nous savons de plus mêle intimément Socrate à la vie de Pétrarque. Une récente découverte nous en a appris d'avantage. Parmi les récentes trouvailles sur Pétrarque et son groupe, je n'en connais pas de plus importante [2] que l'identification de Socrate, faite par l'éminent érudit belge Dom Ursmar Berlière O. S. B., Directeur (alors) de l'Institut historique belge de Rome [3]. Les documents qu'il a trouvés au Vatican et illustrés en un mémoire très complet, ne laissent aucun doute possible.

Socrate s'appelait Ludovicus Sanctus, ce qu'on a cru pouvoir traduire en flamand Lodewyck Heyliger [4]. Il était né dans la petite ville de Beeringhen, à six lieues de Liège, dans l'évêché de Liège et l'archidiaconé de Campine.

Maintenant que nous savons son nom, nous allons pouvoir découvrir davantage sur sa personne et son œuvre. La rencontre que

[1] La date est donnée par la note fameuse au Virgile de l'Ambrosienne. Cf. Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, 2e éd., 1907, t. 2, p. 285.

[2] En y comparant l'identification du Zoïle avec Bruzio Visconti, et celle du *Gallus calumniator* avec Jean de Hesdin (Nolhac).

[3] Dom U. Berlière, *Un ami de Pétrarque*. Louis Sanctus de Beeringhen (Rome, 1905).

[4] Ce nom, nous dit-on, est encore porté dans la région. Avant de l'adopter définitivement, il faudrait plus de renseignements. Je ferai observer que le nom *Derein* qui se rencontre aussi en Flandre, renferme le mot *rein* (purus, sanctus).

j'ai faite d'un écrit de Ludovicus Sanctus, en est une conséquence ; et, encore que cet écrit soit court, il me paraît devoir attirer l'attention ; rien de ce que l'on trouvera en ce genre n'est indifférent.

* * *

Si nous savons peu de chose de Socrate, nous savons beaucoup sur la place capitale qu'il occupe dans les amitiés de Pétrarque. C'est probablement le meilleur de ses amis. Pétrarque l'appelait son « frère ». Lorsqu'il le perdit, il pleura le « compagnon et la consolation de sa vie » [1]. Il avait formé à plusieurs reprises le projet de s'unir à lui pour vivre continuellement ensemble, et seule peut-être la mort de Sanctus rompit ce cher dessein.

Pétrarque l'a choisi entre tous pour lui dédier celui de tous ses livres où il avait le plus mis de lui-même, le grand recueil de ses *Lettres familières*.

Les deux amis de jeunesse, Laelius et Socrate avaient été les premiers confidents, et les seuls, dit-il, auquel il eût confié le secret de ses amours. « Ah ! quel couple d'amis ! » s'écrie-t-il dans le *Triomphe d'Amour* [2]. Et il ajoute : « C'est à ces deux là que j'ai découvert toutes mes plaies ». Et il assure que rien, jusqu'à la mort, ne pourra jamais les séparer de lui.

En fait les relations avec Laelius s'étaient bien ralenties, tandis que l'intimité avec Socrate n'avait fait qu'augmenter. Il avait acquis cette confiance par la tendresse de son cœur, son dévouement, sa modestie. Les humbles amis furent toujours les plus chers au cœur du grand homme. Socrate était devenu le vrai et continuel confident de la vie morale de Pétrarque ; la grande confidence des amours fut poussée avec lui jusqu'au bout, jusqu'à la mort. C'est

[1] Nolhac, *loc. cit.*
[2] III, v. 70 sq.

par une lettre de Louis Sanctus que Pétrarque apprit la mort de Laure, en 1348, le 19 mai [1]. Il semble que Pétrarque le considérait comme le témoin de cette sainte et douloureuse fin. Nous en avons une preuve très poignante dans ce recueil où il a renfermé plus d'une de ses confidences intimes, le *Bucolicum carmen*.

Quand Pétrarque veut parler pieusement de la mort de Laure, c'est Socrate qu'il met en scène dans un dialogue mystique [2]. Il était à Avignon au moment de la mort; c'est lui (peut-être) qui fut présent aux derniers moments; c'est lui en tous cas qui a assuré à Pétrarque que l'âme pure de la bien aimée a été reeueillie par les anges du ciel (allégoriquement désignés)

Socrate. *Je les ai vus de mes yeux, o Silvanus, qui la détachaient doucement de la terre, et la plaçaient dans un séjour meilleur.*

Silvanus. *As-tu vraiment vu ? — Ou bien est-ce une consolation que tu inventes pour ton triste ami ?*

Socrate. *Certes, j'ai vu ! Je dis ce que je sais. Or donc, toi, maintenant, marche sur ses pas...*

Ces lignes de l'Eglogue nous mènent au célèbre sonnet : [3]

Li angeli eletti e l'anime beate
cittadine del cielo, il primo giorno
che madonna passò, le fur intorno...
Ella.....
... ad or ad or si volge a tergo
Mirando s'io la seguo.....

[1] « Rumor autem infelix per literas Ludovici mei me Parme repperit, anno eodem mense maio die XIX° mane ». Nolhac, *loc. cit.*, p. 286.

[2] Eglogue X, v. 401 sq. (ed. Avena, p. 154, Padoue, 1906). Elle a pour titre : *Laurea occidens* (la chute de laurier, ou la mort de Laure, suivant l'amphibologie usuelle).

[3] Edition Carducci et Ferrari, p. 479.

* * *

Louis Sanctus fut un confident intime.

Mais, ce n'est pas tout. Il fut aussi un confident littéraire. Dans le reste de cette immense Eglogue X, que je viens de citer, Pétrarque passe en revue (en plus de 400 vers !) toute sa carrière poëtique, et toute son érudition gréco-romaine. Pourquoi tout ce discours est-il adressé, entre tous, à Socrate ? Pourquoi est-il plus spécialement son confident d'érudition et de gloire humanistique ? Ce n'est pas dans l'Eglogue seulement que l'humble musicien flamand apparaît sous cette forme. Dans le passage du *Triomphe d'amour* dont je viens de citer un vers, il en est d'autres, où les deux amis Socrate et Laelius sont associés à sa gloire juvénile, et aux triomphes de son couronnement.

« Con costor colsi 'l glorioso ramo ! » [1]

Tout ceci a de quoi nous surprendre, et maintenant surtout que Dom Berlière nous a fait connaître le vrai Socrate. Car nous connaissons du même coup le style de Socrate, et sa littérature. Oui, la découverte de Dom Berlière lui a permis de reconnaître une lettre authentique de Socrate dans un document publié dès longtemps, et qui n'est autre chose qu'un récit de la peste de 1348. Voici qui doit nous arrêter un moment.

Dès 1856, le Père de Smet publiait dans le Recueil des Chroniques de Flandre un récit intitulé: *Breve Chronicon clerici ano-*

[1] *Trionfo d'Am.*, Ed. Appel, III, 79. Il est à remarquer que dans ce passage, il associe l'idée de son couronnement au Capitole à la gloire acquise en chantant Laura, tandis qu'il semble en général n'établir aucun lien entre sa gloire et ses vers en langue vulgaire. — D'ailleurs aux poëmes italiens, le musicien flamand ne devait pas s'entendre mieux qu'à l'humanisme latin (sauf qu'il les mettait peut-être en musique).

nymi. L'auteur parle de la peste noire, et donne cette référence : « Ainsi que je l'ai lu dans la copie d'une lettre du Chantre et Chanoine de S. Donatien de Bruges, lequel était alors à la Curie Romaine avec le Cardinal son maître, lettre qu'il avait envoyée à Bruges à ses compagnons tremblants de peur... »

Or en 1348, comme Dom Berlière n'eut pas de peine à le reconnaître, le *Cantor* de S. Donatien de Bruges n'était autre que Louis Sanctus. Il avait été nommé à cette fonction le 30 août 1342, en remplacement d'un Nicolas de Bochort, lequel (remarquons ceci) appartenait comme lui à la Chapelle du Cardinal Jean Colonna.

Le document cité dans le *Breve chronicon* n'est donc autre chose qu'une lettre de Louis Sanctus, le Socrate de Pétrarque. En même temps ou peu s'en faut qu'il écrivait à Pétrarque la nouvelle de la mort de sa dame, il adressait à ses amis de Flandre un récit détaillé des horreurs de la Peste. Sa lettre est datée d'Avignon, le 27 avril 1348. N'est-ce pas un document de premier ordre qu'un récit de la Peste, de la main du Socrate de Pétrarque, écrit à Avignon, trois semaines jour pour jour après la mort de Laure, et presqu'à la veille de celle du Cardinal Colonna ?

On y lit une foule de détails précis : Dans l'enceinte de la ville, il y a plus de sept mille maisons fermées et vides, dont les habitants sont en fuite ou morts. On compte 62000 morts depuis janvier ; un seul cimetière en a reçu 11000. « Les malades ne sont servis par leurs proches que comme on servirait des chiens. On met la nourriture près d'eux et l'on se sauve ». Les enterrements sont faits par des paysans de la montagne, vrais sauvages, que Sanctus appelle *Gavoti*. Il décrit la terreur qui règne, les accusations d'empoisonnement, les prédictions des astrologues, les prières, les processions dans la ville et jusque dans le Palais pontifical.

La Cour pontificale va faire « vacation », par force, jusqu'à la Saint Michel, car tout le monde est mort ou fugitif. Le Pape va

aller au château de l'Etoile près de Valence. Sanctus pense suivre le Cardinal son maître au mont Ventoux, où l'air est sain.

Peu de jours après, le Cardinal était mort. Pétrarque voyait s'écrouler, après le « vert Laurier », la « haute Colonne ».

Il est à désirer que ce document, qui a acquis maintenant toute sa valeur, soit réédité avec le commentaire voulu, par un érudit de matière Avignonnaise. Il en vaut la peine.

Mais, pour vivante, précise et colorée que soit cette lettre, elle nous donne à croire pourtant que l'amitié même de Pétrarque n'avait fait du musicien Louis Sanctus ni un habile latiniste, ni un humaniste expert. Il écrit d'une bonne latinité ecclésiastique courante, correcte, sans même les prétentions littéraires que peut avoir un Nelli ou tel autre correspondant de Pétrarque. Il est vrai qu'il s'adresse à des ecclésiastiques, et il importerait que nous voyions des lettres adressées au maître lui-même. D'ailleurs le style cicéronien que le maître s'était fait à lui-même, il ne l'avait pas toujours communiqué à ses amis ; nous en avons des preuves. Mais aussi nous savons que lui-même à l'occasion s'abaissait, quand il fallait, à écrire en latin médiéval [1].

Mais c'est une matière qui appelle des réserves.

* * *

Socrate ami de cœur, Socrate ami littéraire n'est pourtant pas tout Socrate. On a trop oublié Socrate musicien. Or tout ce qui a trait à l'histoire musicale de Pétrarque est de première importance. Nous en ignorons presque tout.

Nous connaissons les noms des musiciens italiens avec lesquels il était en relations, Floriano de Rimini, Tommaso Bambagia de Ferrare ; mais, comme musiciens, nous ne savons rien d'eux, pas

[1] Voir par exemple son Testament.

plus que nous ne savons rien sur le musicien cher à Dante, ce Casella, dont l'apparition et le chant l'ont charmé au pied de la montagne du Purgatoire [1].

Pour Pétrarque spécialement, comme il serait utile d'en savoir plus ! Le peu qu'il nous a dit prouve quel rôle certains musiciens ont joué dans la composition même de ses vers. Le poëte ne concevait ses poëmes vulgaires qu'avec l'accompagnement indispensable de la musique. Pas plus que Dante, il n'envoyait ses chansons pour le monde, qu' « Amour » ne leur fit compagnie [2].

Il y a longtemps que j'ai remarqué dans les fameux brouillons de Pétrarque [3], une notule qui paraît bien prouver qu'il ne faisait pas reporter un poëme dans son recueil définitif, sans avoir pris l'avis du musicien chargé de l'*intonare*. On imagine de quel prix serait pour l'intelligence complète des beautés de la poësie du grand siècle, la connaissance de la mélodie qui en faisait partie intégrante, et quelles conséquences en résulteraient.

C'est en Italie, en effet, peu de temps plus tard, que va paraître l'art de la déclamation musicale, d'où sortira le drame musical moderne. Les musiciens ignorés du quatorzième siècle, qui s'appliquaient à trouver des accents appropriés aux paroles des Dante et des Pétrarque, sont assurément les ancêtres lointains des Caccini et des Monteverdi. En somme, les musicologues semblent avoir négligé le quatorzième siècle. Leurs efforts centralisés sur l'art grégorien et ce qui s'ensuit, souvent heureux, ont éclairé les siècles qui nous relient à l'antiquité, jusqu'aux onzième et douzième siècles

[1] *Purg.*, II.

[2] C'est ainsi notamment que l'on interprête la Ballade de la *Vita Nuova: Ballata i' voi*. Cf. V. N. suivant le texte préparé par Michel Barbi trad. avec intr. et notes par Henry Cochin, pp. 33 et 203, 2e éd.

[3] *Vat. lat.*, 3195. — C. Appel, *Zur Entwickelung italienischer Dichtungen Petrarcas* (Halle, 1891). A plusieurs reprises on voit la mention que des poëmes sont envoyés à un certain Tommaso, qui ne peut être, ce semble, que le musicien Tommaso Bambagia (*Passim* et notamment, p. 52).

inclusivement. Ils se sont ralentis déjà au treizième, et dans les débuts de la polyphonie. Plus tard, quand cette polyphonie s'est développée dans les admirables écoles des quinzième et seizième, ils l'ont étudiée et illustrée à merveille. Mais nous sommes peu renseignés sur le quatorzième, âge de transition [1].

Parmi les amis musiciens de Pétrarque, le seul dont nous sachions quelque chose musicalement, n'est pas italien : c'est Philippe de Vitry, évêque de Meaux. Ce français passe, aux yeux des musicologues, pour un théoricien considérable et un véritable novateur. Il n'est pas douteux que Pétrarque l'ait apprécié comme tel [2]. Mais s'il en reçut quelqu'influence, elle fut tardive. Quand il connut l'Evêque de Meaux, ses idées sur la composition poëtique étaient bien fixées. On n'en dira pas autant de Socrate. Pétrarque se trouva rapproché de lui tout au début de sa carrière, et dans l'abondance même de sa production première. Il est impossible qu'il n'ait pas profité en quelque chose du savoir de ce jeune musicien flamand, dont le sort le rapprochait à la cour des Colonna.

* * *

Plusieurs des musiciens de la Chapelle d'un des plus puissants Cardinaux romains d'Avignon étaient des flamands, dans le second quart du quatorzième siècle. Est-il exagéré de dire que tout ce que nous apprendrons de Louis Sanctus et de Nicolas de Bocholt sera un élément nouveau de l'histoire de la musique italienne ? Il semble que nous reculons d'un bon siècle environ ce que nous savions des influences flamandes. Tout le monde sait que la Flandre fut une des

[1] J'en ai vu demeurer d'accord notre éminent musicologue Gastoué qui a bien voulu s'entretenir longuement avec moi de tous les problèmes que soulève Louis Sanctus.

[2] Voir à ce sujet une variante que j'ai relevée dans le *Par. Lat.* 8568. (Henry Cochin, *Le texte des Epistolae familiares* etc... dans le volume *Petrarca e la Lombardia,* Milano, 1904, p. 164).

sources les plus incontestées de la musique moderne, et cela à travers les siècles, depuis Francon jusqu'à Du Fay, et depuis Du Fay jusqu'au flamand Van Beethoven. Au quinzième siècle on trouvera l'Italie pleine de musiciens flamands [1], non sans soulever assez vivement l'opposition des confrères italiens. Au seizième, des italiens informés savaient reconnaître tout ce que l'art italien devait aux Flandres [2].

Une des plus anciennes musiques connues de chanson pétrarquesque, la plus ancienne peut-être, est la belle composition de Guillaume Du Fay sur *Vergine bella* [3]. Le musicien auquel on l'attribue est né en 1380. Mais il faut ajouter que les érudits reconnaissent aujourd'hui un autre Guillaume du Fay, un aîné, qui vivait aux jours même de Pétrarque. Qui sait si cet aîné n'est pas l'auteur de la musique de *Vergine bella* ? Qui sait si celui-là ne connaissait pas Louis Sanctus, et ne sortait pas de la même école que lui ?

Pétrarque aurait pu nous en dire plus sur le talent musical de Sanctus, mais ce n'était guère la manière du temps d'écrire sur les artistes autre chose que des louanges d'ordre général, et des comparaisons avec les artistes fameux de l'antiquité. Ces louanges et ces comparaisons, Pétrarque les a prodiguées à son musicien flamand, en des termes qui prouvent qu'il l'admirait beaucoup, et que d'ailleurs il le jugeait devenu un véritable italien : ... « *quem origo fecit alienigenam mansuetudo animi et conversatio longior, atque in primis amor mei, magnâ Italum ex parte fecerit* ». De jour en jour, pendant vingt ans, s'est confirmée entre Sanctus et Pétrarque le « voi-

[1] Cf. notamment la copieuse (et confuse) compilation de Van der Straeten (*Histoire de la Musique aux Pays-Bas*, 1867-1888).

[2] Par exemple Louis Guicciardini, dans son développement connu sur les musiciens flamands : « Ceux-ci sont les vrays maistres de musique, et ceux qui l'ont restaurée et réduite à perfection ». *Description de tout le Païs-Bas* etc.... (Anvers, 1568).

[3] Publiée en 1894 par G. Lisio, dans la *Rivista musicale italiana.*

sinage des âmes » (*vicinitas animarum*), l' « union des volontés » (*conjunctio voluntatum*). Pourquoi a-t-on donné à Sanctus le surnom de Socrate ? A cause de sa vertu et de sa bonne grâce. Comme il « règne dans l'art musical », Pétrarque aurait préféré l'appeler Aristoxène [1]. Mais l'avis unanime des amis a fait préférer Socrate.

Nomen tibi a gravitate morum ac jucunditate indictum, cumque ars musica in quâ regnas Aristoxenum dici vellet, vicit judicium amicorum ut noster Socrates dicereris [2].

* * *

Ici donc la poësie italienne et la musique flamande se touchent.

Autant en Flandre qu'ailleurs l'histoire de la musique au quatorzième siècle a été négligée. Un coup d'œil sur les documents publiés nous convainc du moins que l'enseignement de la musique y était déjà pratiqué depuis une haute antiquité, et qu'une grande école existait depuis plusieurs siècles, notamment au pays de Liège [3].

Au dixième siècle on cite des noms de musiciens (outre celui un peu légendaire de Francon), auxquels on attribue diverses inventions. Au onzième les noms sont nombreux. Dès longtemps, à cette époque, on enseigne la musique dans les écoles publiques. L'art italien y paraît dès le douzième. Rodolphe de Saint-Trond fait enseigner la méthode de Gui d'Arezzo. Dans les siècles qui suivent cet enseignement ne fait que se développer. Sur le treizième et le quatorzième, comme il arrive ailleurs, les documents sont en déficit.

[1] Aristoxène est un disciple d'Aristote.

[2] *Epistolae familiares,* IX, 2 (Ed. Fracassetti, tome II, p. 5).

[3] Voir par exemple G. Kurth dans son livre sur Notger de Liège et, spécialement une note de Lavoye (*Sur la musique au pays de Liège aux 10e, 11e et 12e siècles,* Annales du XXIe Congrès archéologique, t. II, Liège, 1909, pp. 745 et 955).

Mais on pouvait proclamer récemment, sans contradiction possible, au Congrès archéologique de Liège :

Croyez-moi quand je vous dis que ce furent... les musiciens de notre pays... qui donnèrent à la musique ses formules... Ce furent eux qui contribuèrent le plus à les répandre en Europe.

Donc, de ce pays de Liège, muni d'une telle tradition, un jeune homme de vingt et quelques années, s'en va, dans le premier tiers du quatorzième siècle, en Avignon, pour faire partie d'une importante chapelle cardinalice [1]. C'est sans doute qu'il a dû être désigné au Cardinal comme particulièrement compétent. Il est décoré, dans le premier des documents découverts au Vatican (celui de 1330), du titre de *Magister musicae*. Je crois pouvoir dire que ce titre correspondait à quelqu'un de nos diplomes d'école d'aujourd'hui, et garantissait des études sérieuses. Dès le moment où il est appelé à la Chapelle du Cardinal, il reçoit un premier bénéfice ; dans la suite, il en recevra d'autres fort importants, jusqu'à devenir Chanoine et Cantor de S. Donatien de Bruges.

Quelles relations garde-t-il avec son pays natal après son entrée au service du Cardinal ? Des relations de correspondance amicale, dont nous avons la preuve par la lettre à ses confrères de Bruges. Des relations d'intérêt aussi. Le premier document, celui de 1330, suppose Sanctus lié encore à son petit bourg d'origine, puisque le canonicat qu'il reçoit est dans l'église bénédictine de Munsterbilsen, tout auprès de Beeringhen. Le second bénéfice est une cure que Dom Berlière a identifiée, Guygoven, qui était à la nomination de Munsterbilsen. Ses bénéfices suivants (sauf des exceptions curieuses, mais postérieures), sont situés en pays flamand [2]. Le principal est à

[1] Nous verrons plus loin dans quelles circonstances il y put être appelé.

[2] On examinera plus loin la liste des bénéfices de Sanctus et l'on en tirera les conséquences. Observons, dès à présent, qu'il échange constamment ses bénéfices de l'étranger pour d'autres en Pays-Bas. C'est ainsi qu'on le voit bénéficiaire à Munsterbilsen, Guygoven, Bruges, Douai, Hasselt, Courtrai, Saint-Trond.

Bruges. Avit-il fréquenté Bruges dans sa jeunesse ? Il se peut. C'était aussi un centre musical. Mais il reste bien probable qu'il avait fait ses études à S. Lambert de Liège, d'où dépendait Beeringhen.

Puis Avignon et la cour romaine l'avaient si bien accaparé qu'il était devenu un vrai italien, dit Pétrarque ; italien si l'on veut, en théorie, car il est presque sûr qu'il n'avait jamais mis le pied en Italie ; italien comme on pouvait l'être à Avignon. Je ne vois pas d'ailleurs de raisons de croire qu'il retournât parfois dans son pays natal. Mais c'est fort possible. En tous cas, il lui restait attaché, car il disait à Pétrarque qu'il désirait y mourir [1].

* * *

Tout italien qu'il fût, d'ailleurs, il n'avait jamais nié sa Flandre, puisqu'il en avait fait à Pétrarque une fidèle description. Il ne violait pas la vérité, en disant à son grand ami que la Campine est une des plus pauvres régions, et des moins productives de tous les Pays-Bas. Et Beeringhen n'est pas, il s'en faut, la ville la plus importante de la Campine. De nos jours, c'est plutôt un gros village. Quand je dis « c'est », je devrais plutôt dire « c'était ».

C'est en 1913 que je réunissais des renseignements sur Beeringhen. Je dois la plupart des détails à la bonne grâce courtoise du Curé-doyen de la ville, M. le Doyen Van Swyvenhoven [2]. J'ai gardé mon dossier dans mon tiroir pendant les longs mois de la

[1] *Fam.*, XXI, 9, t. III, p. 78.

[2] D'après les derniers renseignements en possession du Gouvernement belge, on ne sait pas qu'aucun fait particulier s'y soit passé mais la province du Limbourg belge où est situé Beeringhen a été la première envahie, on sait avec quelle brutalité. — C'est à M. le Doyen de Beeringhen que je dois communication de la seule notice qui existe sur la ville, par M. Daris, professeur au séminaire de Liège, notice publiée d'abord dans : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (t. IX, pp. 381, 435), puis dans : *Notices sur les églises du diocèse de Liège* (t. III, Louvain, 1872).

guerre. Après la violation de la frontière belge, en août 1914, Beeringhen est un des premiers bourgs qui ait vu passer le flot barbare. Qu'est devenue la ville ? Qu'est devenu mon aimable correspondant ? Je n'ose y penser. Mais prenons la ville avant le passage des incendiaires de 1914. Elle a moins de 2000 âmes (exactement 1838). Elle n'est pas très éloignée des grands centres de population, Liège, Hasselt, Maestricht, qui sont situées dans des plaines fertiles. Mais elle est presque au centre d'un triangle de terres infécondes, d'une grande coulée de sables, qui sépare les plaines riches et marque le domaine de la pauvreté. Ce triangle de sables, c'est justement ce qu'on nomme la *Campine*.

On ne se doute guère qu'il y a au milieu des plus riches pays de l'Europe une région aussi désolée, où par endroits seulement, de pauvres paysans labourent des lambeaux de terre. Cette situation empêche que Beeringhen ait jamais été un centre important. Elle ne l'est pas devenu. Elle était récemment en passe de le devenir. Un jour était à prévoir où l'aride Campine allait se peupler et s'enrichir. Par dessous ses sables et bien plus loin encore, elle recèle la houille. Demain la contrée pourra se transformer. Pour l'instant elle reste toute semblable à ce qu'elle fut depuis le temps de Louis Sanctus, et, bien plus, depuis le temps où elle eut pour hôtes les Atuatiques et puis les Saliens [1].

Malgré l'aridité de son sol, Beeringhen, voisine de pays riches et lieu de transit entre eux, a toujours été prospère et commerçante. De nos jours elle n'avait rien gardé de la figure de son passé, sauf un pan informe de ses anciens remparts. C'était en 1913, un joli, avenant, bourg belge, reluisant de propreté, et où tout paraissait, comme on dit, battant neuf. Ainsi je le vois sur une suite de ba-

[1] Aux Atuatiques primitifs succèdent les Toxandriens. Ammien Marcellin y fait passer les Saliens, et de même Grégoire de Tours. Le christianisme y paraît avec S. Servais de Tongres, les évêques de Maestricht, et S. Lambert, patron, peut-être fondateur, de Liège.

nales cartes postales. Une seule doit nous donner exactement l'aspect qu'eut sous les yeux, dans son enfance, Louis Sanctus; c'est celle qui représente la plaine environnante, dite la *Bruyère,* une lande pâle où fleurit maigrement la fleur des sables.

Il y a un autre aspect encore qui n'a pas changé, un aspect moral. Le peuple d'aujourd'hui vivait calme, heureux, pieux avec cette fidélité de cœur, cette bonne humeur indépendante qui est le propre de la race flamande. Le bon, loyal, fidèle, Socrate était bien de cette race là. Ce qui frappait surtout Pétrarque, c'était son inaltérable bonne humeur: « Laeta frontis uniformitas » [1].

Incidemment je rappelle que Pétrarque désigne la Campine sous ce nom inexpliqué: *Annea Campinia* [2]. On a proposé une explication du mot *Annea*, qui en lui-même n'a pas de sens connu. Ce serait une sorte de jeu de mots, suggéré par Socrate (il faut le croire !) entre le latin *Annulus* (anneau) et le verbe flamand *beringen* (encercler) homophone de la ville de Beeringhen. C'est bien invraisemblable. J'aimerais mieux croire que Pétrarque a fait une confusion entre les noms de lieu qu'il avait entendu prononcer, soit lui-même à Liège, soit en Avignon par Sanctus. Plusieurs noms pourraient à la rigueur se prêter à la confusion [3]. Mais je suis frappé surtout par les noms des deux archidiaconés entre lesquels se partageait le diocèse de Liège; Hainaut et Campine, en latin: *Hannonia, Campinia.* Je donne la proposition pour ce qu'elle vaut. Elle est préférable au jeu de mots.

* * *

[1] *De Vita solitariâ,* lib. II, Sect. 10, cap. 1 (Edition de Bâle de 1555, p. 323).

[2] Où dans certains ms.: A. Campiniæ, ce qui ne signifie pas davantage. En latin on ne trouve *Anneus* que comme nom de famille de Sénèque.

[3] Par exemple *Hannuvium* (la ville de Hannuye) et Hasbania (la petite province voisine de Hesbaye).

L'histoire de Beeringhen n'a que ceci de remarquable qu'elle a dépendu jadis des biens de notre illustre abbaye picarde de Corbie. Car c'est une très ancienne église, et qui, dans les temps les plus primitifs possédait la collation de plusieurs bénéfices. Au VIII[e] siècle, toute la région, Toxandrie, Hesbaye, Brabant, appartenait à Charles Martel, et fut apportée à l'Abbaye par son petit-fils Adélard quand il devint Abbé de Corbie [1]. Jusqu'au XVI[e] siècle Corbie garde des propriétés et des droits féodaux à Beeringhen, et la « présentation » de l'Eglise [2]. L'église avait quelqu'importance, car elle était centre d'un *concile* de 28 paroisses qui élisaient le doyen. Elle avait d'ailleurs un certain degré de civilisation, une école de latin. On cite quelques écrivains, obscurs d'ailleurs (au XV[e] siècle).

Il y avait aussi des seigneurs laïcs, de la famille connue des Comtes de Looz, qui, de bonne heure dotèrent la ville de privilèges, et la munirent d'une cour de justice. Ces seigneurs, comme il est d'usage, étaient en différends fréquents avec l'autorité ecclésiastique, soit l'Abbaye de Corbie, soit le Prince évêque de Liège. Au quatorzième siècle ils durent céder la place aux Princes de Liège, de la toute puissante maison de Lamarck, qui s'approprièrent toute la région, tout en laissant subsister les droits de l'abbaye de Corbie.

La suite de l'histoire de Beeringhen n'appartient pas à mon sujet, mais la fin en est assez pittoresque pour que je me permette une courte digression, et ne lâche pas, pendant que je le tiens, le bourg, qui, deux fois dans sa destinée, s'est trouvé en contact avec les grandes renommées littéraires.

Sous les princes de Liège, Beeringhen connut sa plus grande prospérité. Devenue une « bonne ville », elle avait trois foires an-

[1] Une chronique nomme *Biringuas* parmi les biens de l'Abbaye que les Normands pillèrent en 882.

[2] L'Eglise de B. dépendait de l'évêché de Liège et de l'archidiaconé de Campine. S. Lambert de Liège y possédait quelques droits ainsi que l'abbaye de S. Trond.

nuelles. Mais elle connut ensuite les malheurs. Brûlée en 1467 par Charles le Téméraire, pillée peu après par Guillaume de Lamarck, le fameux *Sanglier des Ardennes*, et puis par Jeannot le bâtard, le *Preneur d'églises*, elle flamba encore en 1584, et ce ne fut pas la dernière fois. On ne s'étonnera pas qu'il n'y reste rien d'antérieur au XVI^e^ siècle.

D'ailleurs le XVI^e^ siècle avait grandement changé sa condition. En 1559 le cardinal de Bourbon, commendataire de Corbie, vendit pour faire quelqu'argent, tous les biens de Corbie en Flandre, Brabant, pays de Liège, à un Godefroy de Bocholt. De là une foule de débats, questions de succession, procès civils et ecclésiastiques, qui durèrent plus de deux siècles. L'histoire n'en mériterait pas mention, si le hasard des circonstances et des procès n'avait donné, au XVIII^e^ siècle, comme dame à Beeringhen, Madame du Chatelet, l'amie de Voltaire. Et ainsi arriva que Voltaire, fuyant les rigueurs de la censure, vint s'y terrer quelques jours en 1739 [1]. Il ne trouva guère le lieu à son gré. Il est arrivé, dit-il « au fin fond de la barbarie ! » — Et il soupire : « La *Gazette de Hollande* n'y est même pas connue ! » — Les habitants sont « sauvages ». Le pays a toujours été « barbare », du moins « jusqu'à ce qu'Emilie en soit devenue souveraine ». — Et encore, quelle souveraine ! — « Madame du Chatelet y est entourée de procès ».

* * *

Au quatorzième siècle, Pétrarque avait de même méprisé Liège. Des années plus tard, il en parlait avec une mauvaise humeur de voyageur quinteux. Il prétendait qu'on ne pouvait pas y trouver d'encre convenable pour copier un manuscrit. Cette boutade n'a pas

[1] Il y a dans la Correspondance de Voltaire deux lettres datées de Beeringhen, le 1^er^ Juin et le 4 Juin 1739. Voltaire parle de Beeringhen dans une lettre du 21 Juin.

grande importance [1]. C'était une riche et puissante ville, plus opulente assurément que plusieurs autres qu'il avait connues en d'autres régions de l'Europe. Ses églises, ses abbayes, ses écoles formaient un centre vaste de civilisation. Et cela, Pétrarque, en dehors d'un mouvement de mauvaise humeur momentanée, comme en ont tous les voyageurs (et malgré ses préjugés romains) ne le pouvait ignorer.

Le Cardinal Colonna l'avait envoyé à Liège pour fouiller les bibliothèques et chercher des manuscrits. Il en chercha et il en trouva. N'était-il envoyé que pour cela ? Je le crois sans en être sûr. Nous nous assurons chaque jour davantage que les voyages des gens de lettres en ces temps-là avaient souvent de bien autres motifs que ceux que l'on avouait. Que le motif littéraire ait été le seul ou le principal du voyage, il est clair qu'on ne l'envoyait pas dans un pays de sauvages. Il devait être bien renseigné, ne fût-ce que par son ami Sanctus. J'observe, avec Dom Berlière, que leurs relations (1330) avaient précédé le voyage à Liège (1333).

D'ailleurs Pétrarque avait dû trouver à Liège et dans les Pays-Bas un monde d'italiens, ou au moins d'intérêts italiens. Parmi les liens possibles et probables des arts et de la civilisation entre l'Italie et la Flandre, il faut mettre au premier plan les relations ecclésiastiques. On ne saurait trop remarquer quelle foule de bénéfices en Flandre, Artois, Pays-Bas, ont été possédés par des italiens aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles. Et non par des italiens quelconques : par des membres des premières familles de l'Italie [2]. Le nombre des observations à ce sujet a été singulièrement augmenté depuis que les lettres des papes ont été méthodiquement analysées. J'en trouve une

[1] *Epistolae seniles,* XVI, 1.

[2] Cf. notamment Claude Cochin, *Recherches sur Stefano Colonna prévot de St. Omer* (Tirage à part de la *Revue d'histoire et de littérature ecclésiastique,* 1906).

ample moisson dans les lettres de Jean XXII que M. Fayen a analysées [1].

Parmi les titulaires de bénéfices dans les régions dont je parle, on rencontre les plus illustres noms de Rome : Savelli, Conti, Orsini, Capocci. Un Orsini est archidiacre de Campine. On y rencontre surtout les Colonna : un Pietro, un Francesco, trois Giovanni [2]. On trouve enfin Jacques, l'ami de Pétrarque, l'évêque de Lombez. Les Colonna amènent leurs clients, amis, voisins. On entend résonner là tous les noms de la Campagne romaine : Velletri, Piperno, Montemagno, Castro Colonna, Palestrina, Zagarolo, Supino, Valmontone, Segni, Veroli, Fumone.

D'autres bénéficiaires que leur origine ne désigne pas si clairement sont spécifiés nommément comme familiers ou serviteurs des Colonna. Parmi ceux-là, il n'y a pas que des italiens : j'en ai déjà nommé un, Nicolas de Bocholt, qui était originaire de Beeringhen ou des environs immédiats. Ce Nicolas, un aîné de Sanctus, était depuis 1316 *cantor* de S. Donatien de Bruges. Il avait devancé Sanctus à la Chapelle du Cardinal Colonna, et plus tard quand Nicolas mourra, Sanctus lui succédera dans le riche bénéfice de la chantrerie de Bruges. Je crois que nous tenons le lien. C'est par ce Nicolas sans doute que Sanctus fut amené à la Chapelle du Cardinal. En tous cas Sanctus n'y était pas le seul flamand.

* * *

Les bénéficiaires italiens recherchaient par dessus tout les charges dépendantes de la riche Eglise de Liège. Ce lieu était célèbre dans le monde entier par le nombre et la fortune de son clergé, « insignem clero locum » [3]. Surtout rien n'égalait la renommée des cha-

[1] Dans *Analecta Vaticano-Belgica*. Rome, Bruxelles, Paris, 1908 et sq.

[2] Dont deux fils de Sciarra, l'un légitime, l'autre bâtard.

[3] Fam., I, 3. — Cf. G. Kurth, *La cité de Liège au Moyen-âge* (1910). Il y avait 24 églises paroissiales, 12 à 1500 ecclésiastiques.

noines de S. Lambert, ceux que l'on appelait les « tréfonciers ». Au XIV[e] siècle, ces canonicats sont envahis par les étrangers. En 1325, on voit que huit chanoines de S. Lambert (dont le prévôt et le doyen) résident à Avignon, et de même les trois archidiacres. On dira que ces bénéficiaires étrangers, non résidants connaissaient peu le pays, d'où ils tiraient leurs revenus, et que cela n'établissait pas entre l'Italie et la Flandre des relations bien réelles. Cela établissait des relations d'intérêt, ce qui est bien quelque chose.

Et puis, bien des bénéficiaires résidaient. On voit en 1325, qu'un prévôt prenait bien possession, puisque le chapitre s'insurgeait [1]. Dans l'étude citée plus haut sur Stefano Colonna prévôt de S. Omer, on voit que le prévôt résidait à S. Omer, bien plus qu'il n'eût voulu. Ceux-là même qui ne résidaient pas devaient bien, par moments, se rendre au siège de leurs bénéfices, ne fût ce que pour défendre leurs intérêts. C'était un continuel va et vient.

Plusieurs des plus intimes amis de Pétrarque furent parmi les bénéficiaires liégeois. Il faut citer Azzone di Correggio [2]. On connait par l'Epistolaire de Pétrarque l'Archidiacre Matteo de' Longhi de Bergame. Dom Berlière a discuté avec intérêt plusieurs questions qui le concernent. On voit que de nombreux membres de sa famille, depuis longtemps, possédaient ou avaient possédé des bénéfices dans la région.

Pour ce qui touche Louis Sanctus, il faut songer surtout aux bénéfices que posséda Jacques Colonna, qui est le vrai lien de toutes les amitiés juvéniles de Pétrarque. Dom Berlière nous a donné toute la suite de son histoire ecclésiastique. Son premier canonicat à Liège date du 29 Août 1320. Il avait 22 ans.

Cela n'implique pas le séjour de Jacques à Liège, mais cela le rend possible. En tous cas cela établit des relations faciles et fréquentes. Voyons la suite de quelques dates. En 1327 Jean Colonna (frère de Jacques) est nommé Cardinal. Son frère Jacques

[1] Fayen, p. 537 (1445).
[2] *Loc. cit.*, p. 327 (806).

chanoine de Liège, ne contribue-t-il pas à former sa Chapelle ? Quoi qu'il en soit on y voit paraître d'abord Nicolas de Bocholt, qui devient chapelain du Cardinal, puis un autre flamand, que le frère Jacques avait dû choisir et recommander. S'il ne le connaissait pas d'avance, il faut croire que la sympathie s'était bien vite éveillée. Louis Sanctus recevait son premier bénéfice le 28 Février 1330 ; et c'est dans l'été de cette même année 1330 que Jacques l'emmenait à Lombez, où il connaissait Pétrarque, et devenait son Socrate.

A partir de ce moment leurs vies se confondent. Mais l'histoire de Pétrarque aura beaucoup à apprendre de l'étude attentive de la suite des bénéfices de Louis Sanctus. On s'aperçoit de plus en plus de l'importance énorme qu'ont les bénéfices dans l'histoire des hommes de cette époque. On fait facilement reproche à Pétrarque de ce qui le touche personnellement en cet ordre d'affaires, car il s'est institué le rigoureux censeur des usages ecclésiastiques de son temps, et de la Cour d'Avignon. C'est une matière à débattre, et il ne sortira pas du procès tout blanc. La passion le mena trop loin ; les *Sine titulo* et quelques sonnets ne sont pas tout à fait à sa louange. D'autre part, comme bien d'autres, en bien d'autres temps, il lui fallut vivre d'un régime qu'il n'avait pas fait et qu'il n'approuvait pas.

Et il en faisait vivre ses proches. On lira dans cet esprit l'histoire de plusieurs des bénéfices de son Socrate. Les premiers sont de Flandre, et dûs à l'influence des Colonna. Et puis, dans la suite, cela devient compliqué ; cela se croise avec l'histoire des bénéfices de Pétrarque ; il y a des arrangements et des échanges. Un moment Sanctus possède l'ancien canonicat de Pétrarque à Lombez. Il a aussi des bénéfices en Italie, en particulier à Teano, où l'évêque est un ami de Pétrarque, Bartolomeo de'Papazzurri [1].

[1] Celui-là même qui plus tard apprendra à Pétrarque la mort de son Socrate.

Et Socrate resta attaché à cette petite vie douce, un peu servile. Il ne voulut jamais se résigner à suivre Pétrarque dans sa vie, qui devint, après 1347, assez aventureuse. Un des plus beaux documents qu'ait trouvé Dom Berlière, c'est cette supplique de 1347, où Pétrarque, quittant Avignon et le service des Colonna, cherche à assurer la vie des êtres chers, fils, amis, et surtout celle de Socrate, afin de pouvoir l'emmener avec lui en Italie. Il ne se laissa emmener ni alors, ni après la mort du Cardinal Colonna, et les historiens de Pétrarque auront à se demander pourquoi.

Pour l'instant, il nous suffira d'avoir dégagé les raisons de ses relations avec Pétrarque, qui touchent à tant de questions sur les relations de la Flandre et de l'Italie.

* * *

Mais cela ne nous apprend pas grand chose sur son mérite musical. Le document que j'apporte ne nous mène pas beaucoup plus loin, peut être, mais il nous met sur le chemin.

C'est un traité, très court. Et il a la forme usuelle, d'un raisonnement d'école. Il vise en somme à donner une définition de la Musique, en s'appuyant sur Aristote et Isidore de Séville. Le titre est:

SENTENCIA IN MUSICA SONORA SUBJECTI

Sentencia veut dire, dans l'usage du temps, exposition résumée [1]. Le sens du titre est donc celui-ci: Exposition du sujet (de ce qui est le sujet) dans la musique sonore. On remarquera cette expression: *musique sonore*. Je ne pense pas qu'elle soit commune. L'auteur appelle ainsi la musique en général, par opposition peut-être

[1] « Compendiaria rei alicujus expositio » (Du Cange).

à cette *musica muta,* qui se trouve aussi mentionnée en basse latinité, et qui est la danse ou la pantomime [1].

Sanctus pose la question : quel est le *sujet* de la musique sonore ? La réponse consiste, ainsi qu'il convient, après un exposé de la question, en un argument pour, un argument contre, une réplique et une conclusion. Je ne voudrais pas exagérer l'invention et l'originalité de mon auteur dans cette discussion, n'ayant point assez de termes de comparaison. Je n'ignore pas que les musicographes du moyen-âge se copient et se répètent volontiers. Il n'est pas impossible que l'on trouve une source d'où dérive la théorie de Louis Sanctus. Pour le moment, je ne la connais pas [2]. Et la théorie ne me paraît pas sans intérêt.

La question d'esthétique qui est posée est importante. Elle nous fait penser à la définition bien connue de la musique par Leibniz, où il semble que le grand philosophe a exagéré la part de la numération dans l'art des sons [3]. Louis Sanctus, ayant établi d'abord que le *sujet* de la musique est le rapport du nombre au son, montre que ce rapport se distingue d'un rapport purement arithmétique, parceque la beauté en résulte ; il appelle cette beauté *Concordia* ou *Euphonia.*

En somme c'est distinguer l'Acoustique de la Musique.

Je pense que ce petit traité mérite d'être lu. On en trouvera ci-après le texte tel que je l'ai copié sur le ms. de Florence, et la

[1] Il convient de rappeler l'ancienne distinction de la Musique en trois branches : *organica flatu - armonica voce - ritmica pulsu,* à laquelle il arrive qu'on ajoute : *metrica verbo.* Ces deux dernières au moins n'ont rien à voir directement avec le son, et ne font pas partie de la *sonora* (Cf. notamment Dorez, *Canzone delle Virtù e delle Scienze* etc., Bergame, 1904. *Collezione Novati,* p. 33. Les sources de la distinction sont les livres de S. Augustin, Hugues de S. Victor, et encore Isidore et Cassiodore).

[2] M. Gastoué me fait remarquer qu'elle n'est pas sans quelque ressemblance avec certains traités de Joannes de Muris. Mais je ne connais pas d'identité.

[3] « Exercitium quoddam arithmeticum nescientis se numerare animi ».

reproduction photographique. J'y ai ajouté seulement assez de ponctuation pour le rendre intelligible. La latinité n'est pas belle, même pour un latin scolastique. Je ne sais pas si le philosophe est impeccable, ni son raisonnement établi par un habile praticien de l'école. Mais je vais tâcher d'en expliquer le sens, qui me paraît instructif, encore que je pense que Sanctus l'ait écrit pour ses maîtres de Liège et de Bruges plutôt que pour ses amis d'Avignon, et que la moindre page de sa composition musicale eût fait mieux mon affaire.

Je résume.

La musique sonore est une science [1], qui a ceci de remarquable qu'elle est aussi agréable à Dieu qu'utile et aimable aux hommes. C'est une vérité que l'auteur a démontrée dans un livre précédent qu'il a écrit à la louange de la musique sonore. Or la curiosité naturelle à l'homme ne le porte pas seulement à raisonner sur l'essence des sciences, mais à connaître leurs principes. C'est ainsi qu'elle en pousse quelques uns, particulièrement ignorants de la musique sonore, à chercher quel est le *sujet*.

On va répondre par un syllogisme. La première prémisse de ce premier syllogisme est la définition du *sujet*. — Qu'est-ce que le *sujet* d'une science ? C'est cela que cette science dans son ensemble détermine. — Or que *détermine* la musique dans son ensemble ? Le rapport d'une entité bien définie, le *nombre*, avec une autre entité bien définie, le *son*. — Donc le sujet de la musique sonore est le rapport du nombre avec le son.

Vient l'objection. C'est un second syllogisme. — Une entité en rapport avec une autre entité (le nombre si vous voulez avec le son), c'est une expression numérique, un exercice de numération, c'est une dualité, le nombre 2, et ce peut être 3, ou 4, ou plus et ainsi de suite. — Or une dualité, le fait d'être 2, et autres expressions sem-

[1] Il l'appelle alternativement *sciencia* et *ars*. Le sens des deux mots ne différait pas pour lui autant qu'on le croirait.

blables, 3 et 4 etc., sont du ressort de l'arithmétique. — Donc elles n'ont rien à voir avec la musique, car les divers arts ont divers sujets.

Avant de reprendre le raisonnement, Sanctus ici est obligé de donner quelques explications, pour sortir de la confusion que crée son contradicteur. Il a dit que le sujet de la musique était la relation du nombre et du son. Il lui faut aller plus loin. Pour éviter tout malentendu, il propose de donner aux deux entités en relations, au lieu de ces noms de nombre et son, le nom neutre, en usage chez les musiciens, *punctum*, le *point*. Et il dit: dans la relation d'un *point* à un autre *point*, est produit non un phénomène quelconque, mais un phénomène spécial qu'il appelle *euphonia* ou *concordia soni*, sonorité bonne, agréable, juste.

Autre définition, ou du moins définition plus précise du mot *subjectum*. On a vu la définition générale : le sujet est cela que la science détermine. Mais il faut analyser: quelles sont les qualités que la science détermine dans cela qui est son sujet ? Sanctus désigne trois qualités par trois mots qui ne sont pas très clairs par eux-mêmes [1], mais que je crois traduire de façon plausible, dans le dernier syllogisme, que voici :

Le sujet, dans une science, est cela dont elle détermine et établit les propriétés actives, passives, et les rapports (ou si l'on préfère : harmonies). — Or la musique établit les propriétés actives et passives et les rapports au sujet de ceci : la relation d'un point à un autre (ou d'un nombre à un son). — Donc la relation d'un point à un autre, ou d'un nombre avec un son, est le sujet de la musique sonore.

Ayant ainsi de nouveau raisonné, il reste à Sanctus à répondre au raisonnement contraire. On dit que le rapport d'une entité à

[1] « Proprietates, passiones, modulamina ». Je propose d'entendre : les propriétés [actives], et passives, et les rapports. Le sens du second, *passivité*, me semble indiquer le sens du premier. Quant au 3e, le latin, même encore classique, lui donne le sens de: harmonie, rapport, mesure, proportion. Vitruve l'applique à l'architecture.

une autre n'est qu'une expression numérique, une dualité. Il faut distinguer. Cette dualité peut être considérée :

Absolument (sans s'occuper de la résultante *Euphonia*). Alors elle compète à l'arithmétique.

Relativement (en tant qu'il en résulte un rapport de son). Alors elle compète à la musique.

Et le scolastique triomphant maintient sa définition initiale. (A laquelle il en ajoute une autre plus obscure d'Isidore de Séville).

* * *

Ce petit traité a cet intérêt supplémentaire qu'il nous révèle l'existence d'un autre traité du même auteur, qui a pour objet l'éloge de la Musique sonore. Nous voilà donc sur la voie d'un autre traité qu'une recherche heureuse nous révèlera un de ces jours. N'en trouvera-t-on pas davantage, maintenant que nous connaissons, du Socrate mystérieux, le nom, la patrie, les relations et déjà quelques ouvrages ?

On comprendra du moins le plaisir que je ressentis, lorsque pour la première fois je rencontrai ce nom tout nouvellement révélé, parmi les rubriques d'un manuscrit dans le catalogue d'une bibliothèque publique. C'était le catalogue de la Vallicellana de Rome. Ma joie fut de courte durée. Cette bibliothèque ne possédait pas le manuscrit ; il avait disparu depuis des années. Ce n'est pas hélas le seul procès-verbal de carence des bibliothèques romaines ! Il figurait dans le catalogue de 1749 sous le N° B. 49 : dans le catalogue des auteurs avec ce titre :

Ludovici Sancti. De subjecto musicae sonorae.

dans le catalogue par ordre de matières :

De musica tractatus varii. Cum figuris auctorum eorumdem tractatuum [1].

[1] Ce qui correspond bien à la description du ms. retrouvé dans les conditions qu'on verra.

Mais dès 1810 le bibliothécaire Venturelli et le commissaire Visconti constataient l'absence de 33 mss. dont le B. 49. Je fus assez heureux pour dépister ce fugitif là à la Laurenziana de Florence. Il a reparu comme beaucoup d'autres dans les mss. de Lord Ashburnham, et a repris le chemin de l'Italie, lors de la fameuse vente [1]. C'est un de ceux qu'avait fait voyager Libri. Pour faciliter le voyage et la sortie de Rome, il a reçu un faux certificat d'origine : on a prétendu faire croire qu'il provenait d'Espagne, et nommément de la bibliothèque royale de l'Escurial. Mais il n'a jamais été en Espagne. C'est bien l'exemplaire de la Vallicellane.

Il a porté le N° 982 dans le Rapport sur l'acquisition des mss. et porte actuellement à la Laurenziana le n° 1051. C'est un petit ms. sur parchemin. Les caractères paléographiques [2] se rapportent à la seconde moitié du quatorzième siècle, et l'ornementation à l'école italienne. Il compte 170 feuillets. Il renferme dix traités musicaux de divers auteurs ou anonymes, dont on trouvera la liste sommaire en note [3]. Le dernier (f° 170 r°) est celui de notre Sanctus. La lettre initiale de chaque traité est ornée et forme encadrement à un petit portrait d'une peinture passable. On n'a pas de raison spéciale de croire que celui de Sanctus soit plus authentique que celui des autres auteurs. Pourtant qui sait ? La figure n'est pas sans

[1] Voir tome VII de l'*Archivio storico romano* sur la Vallicelliana (après la suppression de l'Oratoire en 1873). — Sur les mss. Libri, voir L. Delisle dans *Notices et Extraits des mss.*, t. XXXII, part. I. — Voir aussi : *Relazione alla Camera de'Deputati e disegno di legge per l'acquisto di Codici appartenenti alla Biblioteca Ashburnham,* Rome, 1884, p. 48.

[2] J'ai le devoir de rappeler combien l'étude m'en fut facilité, lorsque je la fis, par les conseils érudits de l'éminent professeur Rostagno.

[3] Censorinus, *Praecepta artis musice collecta ex libris sex Aurelii Augustini de musica arte.* Guido Monachus, *Micrologus,* et divers autres écrits de Guido, ou cités à propos de Guido, sans nouveau titre (dont *Liber artis musice Ioannis pape ad Fulgentium antistitem anglum.* Anonyme, *Liber artis musice.* Boëce, *De musica arte.* Macrobe, *Extrait du Songe de Scipion.* Fulgence, Isidore, Oddo abbas et enfin Ludovicus Sanctus.

caractère. On s'en assurera par le fac-simile ci-après (pl. I). Pour pousser plus loin la question il faudrait savoir la provenance du ms. Un seul indice nous est donné, des armoiries sur la première feuille : trois coqs d'argent posés deux et un, sur gueules.

Mais il y a bien des familles italiennes dont le nom est dérivé de Gallus.

Tel est l'aspect et le contenu du ms. Voici maintenant ce que les remaniements modernes lui ont apporté. Le *folio* 1 r° et v°, jadis blanc, a été orné, au début du XIX^e^ siècle ou à peu près, d'un titre et d'une table ornementés avec mauvais goût, dans un style qui prétend être ancien. Le ms. a été revêtu, sans doute à la même époque, d'une reliure en velours rouge frappé. Au verso de la reliure est collé un *ex-libris* armorié aux armes d'Angleterre avec la Jarretière et la devise : *Honni soit qui mal y pense*. On a écrit au crayon : « Duke of Sussex's sale. Lot 496 ». Il s'agit sans aucun doute du fils de Georges III, mort en 1843.

Sur la feuille de garde (moderne) en dessous du N° écrit à la Laurenziana (N° 1051, *C. L. S.*, XIV), on lit encore diverses inscriptions anglaises qui ouvrent certains jours curieux sur les aventures du ms. :

From the library of the Escurial.
The velvet binding of this volume is exactly like that in which I found the Evangils and Bible in latin. M. Woodburn assured me [*they*] *were in fact from the Vatican, and the note respecting the Escurial was introduced in order to facilitate their exportation from Rome.*

Je ne sais de quels mss. des Evangiles ou de la Bible parlent les bibliothécaires (ou amateurs) anglais. Mais pour ce qui regarde notre ms. ils ne se trompaient pas. La première feuille du ms. celle qui porte, comme je l'ai dit, un titre maladroitement calligraphié

moderne, a au bas de la page une note de la même écriture, d'une encre plus pâle, avec les mots, certainement mensongers :

R^l monasterio de San Lorenzo del Escurial. .

Telles sont les aventures du petit ms. Valait-il tant de recherches, de rapts, de convoitises? Oui sans doute, par son aspect qui a du charme et quelque beauté. Et son contenu n'est pas méprisable.

On trouvera ci-dessous la seule œuvre actuellement connue du bon *Socrate* de Pétrarque, que nous appellerons désormais Ludovicus Sanctus, en attendant de savoir si nous devons le nommer Lodewyck Heyliger, ou peut-être Derein de Beeringhen. Il est parmi les premiers assurément qui ont établi le lien intellectuel entre la Flandre et l'Italie.

Henry Cochin.

Incipit sentencia in musica sonora subiecti Ludovici Sancti.

Omnes homines sicut dicit philosophus naturaliter scire desiderant. humana igitur curiositas que non tam solum circa scienciarum racionabiliter vertitur essencias, quin eciam earundem naturaliter delectetur principiis eum suis quibusdam velud incolis in musica sonora precipue ignorantibus indagare frequenter consuevit quidnam esset subiectum in ipsa musica sonora, que inter ceteras sciencia tam deo amabilis quam eciam hominibus utilis est atque delectabilis, quod in eo libro quem de ipsius commendacione scripsimus plene probavimus, quibus pro posse in hac parte satisfacere intendimus et breviter dicendo sic.

Subiectum in musica sonora est ens discretum ad aliud relatum sive numerus ad sonum relatus. Et arguimus sic. Illud debet esse subiectum in sciencia de quo determinatur per totam scienciam sive artem. Scilicet de tali ente discreto relato ad sonum determinatur per totam musicam. Ergo ens tale discretum relatum ad sonum est subiectum in ipsa musica.

In contrarium arguitur sic. Ens ad aliud relatum vel numerus ad sonum relatus nihil aliud est quam dualitas et cetera. Scilicet dualitates et hiis similia sunt quidam numeri qui habent considerari ab arismetico ergo non a musico cum diversarum scienciarum sive arcium diversa debent esse subiecta.

Ad istam questionem dicendum est quod ens ad aliud relatum in quorum relacione causatur quidam sonus est subiectum in musica. Tale autem ens dicitur punctum esse ad aliud punctum relatum, in relacione quorum causatur quedam eufonia sive quedam soni concordia.

Preterea illud dicitur esse subiectum in sciencia de quo proprietates et passiones et modulamina determinantur in eadem et probantur. Scilicet omnia ista probantur de tali ente, videlicet de puncto ad aliud relatum, sive de numero ad sonum relato. Ergo ens tale est subiectum in musica.

Ad argumentum in contrarium factum respondemus. Quando dicitur quod ens ad aliud relatum est dualitas, dualitas autem consideratur ab arismetico, dico quod talis dualitas potest considerari absolute, non considerando eufoniam inter se sive soni concordiam, et sic consideratur ab arismetico. Vel potest considerari ens tale in quantum ex relacione unius ad alterum causatur quidam sonus sive quedam soni proporcio, et sic consideratur a musico. Unde per huiusmodi raciones patet quod ens discretum ad aliud relatum, sive numerus ad sonum relatus est subiectum in musica. Et ideo dicit Ysidorus Ethymologiis quod musica est disciplina que de numeris loquitur qui ad aliquid sunt hiis qui inveniuntur in sonis. Et hec dicta sufficiunt de subiecto musice sonore

Explicit subiectum in musica sonora quod Ludovicus Sanctus per predictas suis assignat raciones.

ASTROLOGUES ROMAINS ET BYZANTINS

I.

Balbillus.

A la fin de l'année 64, une comète apparut dans le ciel de Rome, prodige redoutable où la croyance populaire voyait un présage de mort pour les princes [1]. Néron en fut fort effrayé, et dans son anxiété il consulta, raconte Suétone [2], l'astrologue Balbillus, qui lui apprit que les rois avaient coutume de détourner d'eux mêmes le sort dont ils étaient ainsi menacés, en faisant périr à leur place quelque personnage illustre. Néron résolut aussitôt la mort de membres éminents de l'aristocratie romaine.

Quelque dix ans plus tard, Vespasien bannit de Rome tous les astrologues, bien que, dit Dion Cassius, « il recourût lui-même au services des plus experts d'entre eux, à ce point que l'intervention de Barbillos, un personnage de cette espèce, obtint de lui pour les

[1] Bouché-Leclercq, *Astrol. grecque*, p. 360, n. 3.

[2] Suétone, *Nero*, 36: « Stella crinita, quae summis potestatibus exitium portendere vulgo putatur, per continuas noctes oriri coeperat. Anxius ea re (Nero), ut ex Balbillo astrologo didicit solere reges talia ostenta caede aliqua illustri expiare atque a semet in capita procerum depellere, nobilissimo cuique exitium destinavit ». Cf. Tacite, *Annales*, XV, 47: « Sidus cometes sanguine illustri Neroni semper expiatum ». L'émoi provoqué par l'apparition successive de deux comètes sous le règne de Néron en 61 (*Ib.* XIV, 22) et en 64, semble n'être pas resté sans influence sur la littérature: outre les explications que Sénèque leur consacre dans ses *Quaestiones naturales*, un livre spécial Περὶ κομητῶν, probablement astrologique, fut composé par le stoïcien Chérémon, le précepteur de l'empereur (Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Chaeremon », III, col. 406).

Éphésiens le droit de célébrer des jeux sacrés, faveur que cet empereur n'accorda à aucune autre ville ».[1]

On admet depuis longtemps que le *Balbillus* de Suétone et le Βάρβιλλος de Dion Cassius ne font qu'un. Il serait en effet bien extraordinaire qu'il y eût à la même époque deux astrologues presque du même nom influents à la même cour. Leur identification est d'autant plus certaine que de nombreuses inscriptions, qui mentionnent les combats gymniques d'Éphèse, les appellent tantôt Βαλβίλλεια, tantôt Βαρβίλλεια. Dittenberger a déjà noté que la seconde forme est née de la première par une dissimilation des liquides, qui est fréquente en grec[2]. On constate d'ailleurs que Βαλβίλλεια, avec un λ, est l'orthographe des inscriptions les plus anciennes, qui remontent au premier siècle et sont donc presque contemporaines de l'institution même de l'*agôn* éphésien[3]. Il s'ensuit que le vrai nom de l'astrologue qui jouissait de la faveur de Néron et de Vespasien, est *Balbillus*, comme l'écrit Suétone, et que le Βάρβιλλος de Dion en est une altération due aux Grecs. *Balbillus, Balbilla,* diminutifs

[1] Dion Cass., LXV (LXVI), 9: Τούς τε ἀστρολόγους ἐκ τῆς Ῥώμης ἐξώρισε καίτοι πᾶσι τοῖς ἀρίστοις αὐτῶν χρώμενος οὕτως ὥστε καὶ διὰ Βάρβιλλόν τινα ἄνδρα τοιουτότροπον ἀγῶνα τοῖς Ἐφεσίοις ἱερὸν ἄγειν συγχωρῆσαι, ὅπερ οὐδεμίᾳ ἄλλῃ πόλει ἐνειμεν. — Peut être est-ce aussi Balbillus, qui, donnant à Vespasien une consultation analogue à celle que lui avait demandée Néron, lui persuada qu'une comète, *stella crinita,* ne menaçait pas son crâne chauve mais bien la tête chevelue du roi des Parthes (Suétone, *Vespas.,* 23).

[2] Dittenberger, *Orient. inscr.,* 509, 23.

[3] Βαλβιλλεια (ou -λλα) ἐν Ἐφέσῳ (Naples), vers 90 ap. J. C.: C. I. G. 5806 = Kaibel, I. S. I. 747; entre 92 et 105, C. I. G. 5806 = I. S. I. 746. Cf. *Inscr. Brit. Mus.,* 615: ἐν Ἐφέσῳ Βαλβίλλα; C. I. G., add. 2810 *b* (Aphrodisiade, époque des Antonins): Ἔφεσον Βαλβίλλα; *Revue de philol.,* 1913, p. 312 (Thyatire, II^e^ siècle): νεικήσαντα ἐν Ἐφέσῳ τὰ μεγάλα Βαλβίλλα.

Βαρβίλλα se trouve dans les inscriptions du II^e^ ou III^e^ siècles: C. I. G. 2810 (Aphrodisiade); 3208 (Smyrne); 3675 (Cyzique); C. I. A. III, 129 (Athènes); C. I. G. 5913 = Kaibel, I. S. I. 1102 (Rome); 5916 = I. S. I. 1113 (Rome); I. S. I. 739 (Naples).

La forme est incertaine, le nom étant mutilé: C. I. G. 2741 = Dittenberger, *Orient. Inscr.,* 509,23 (Aphrodisiade); *Journ. of hell. stud.,* XXXVII, 1917, p. 89 (Philadelphie).

de *Balbus*, sont des *cognomina* latins fréquemment usités [1], et il en résulte une certaine présomption que notre devin, si bien en cour, ait été, non un Oriental, mais un Romain.

D'autre part, les inscriptions qui mentionnent les Βαλβίλλεια ἐν Ἐφέσῳ indiquent que c'étaient des fêtes très importantes, qui furent célébrées périodiquement pendant plusieurs siècles. Elles appartenaient à la catégorie des ἀγῶνες οἰκουμενικοί, c'est à dire qu'on y admettait des concurrents du monde entier [2], et elles étaient placées sur le même rang que les jeux les plus fameux non seulement de l'Orient mais de la Grèce et de Rome, comme ceux d'Olympie ou du Capitole. Si l'on se souvient de l'importance que ces grandes luttes gymniques avaient dans la société impériale, on s'étonnera qu'un simple astrologue ait pu donner son nom à celles où le chef-lieu de l'Asie rivalisait de magnificence avec la capitale de l'empire. Les pouvoirs publics n'ont point coutume, au I^er^ siècle, d'avoir autant de considération pour les *Chaldaei*, charlatans suspects, constamment menacés par la police [3] : *Genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax*, disait dédaigneusement Tacite [4], *quod in nostra civitate et vetabitur semper et retinebitur*. En Asie Mineure, où, à la différence de la Syrie, la religion n'admit que tardivement la divination astrale, on ne les jugeait guère autrement du temps des Flaviens. Nous sommes donc amenés à penser que Balbillus était un personnage beaucoup plus considérable que le commun de ses pareils. En ce cas, on s'expliquerait aussi pourquoi il ne fut pas chassé de Rome avec ceux-ci sur l'ordre de Vespasien : le préfet de la Ville devait avoir pour lui des égards particuliers.

Or, nous connaissons précisément à l'époque de Néron un érudit du nom de Balbillus, qui remplit une des plus hautes fonctions

[1] Cf. De Vit, *Onomastic.*, I, p. 666. En grec, Βάλβιλλος : C. I. G. 4699; 4730; 4957; 5763; 6668; — Βάλβιλλα, 4725, 4727; 4730 etc.

[2] C. I. A. III, 129.

[3] Bouché-Leclercq, p. 561, ss.

[4] Tacite, *Hist.*, I, 22.

de l'ordre équestre. C'est Tibérius Claudius Balbillus[1], que la faveur du prince nomma, en 55, préfet d'Égypte et qui resta près de quatre ans à ce poste de confiance que les Césars ne donnaient qu'à des serviteurs d'une fidélité éprouvée. D'autre part, Sénèque[2] dans ses *Quaestiones naturales* loue les mérites littéraires et scientifiques de ce haut fonctionnaire : *Balbillus,* dit-il, *virorum optimus perfectusque* (l. *profectusque?*) *in omni litterarum genere rarissime.* Il invoque son témoignage pour raconter un combat qu'une troupe de crocodiles aurait livré à des dauphins à l'embouchure du Nil : cette bataille rangée se serait terminée par le triomphe des dauphins qui, se glissant sous leurs adversaires, les auraient éventrés à l'aide des arêtes dressées sur leur dos. Cette historiette zoologique trahit chez son auteur un amour du merveilleux et une crédulité aveugle qui le destinaient à devenir un adepte de l'astrologie, surtout pendant un séjour en Égypte, où cette pseudo-science jouissait d'un prestige sans égal. Le *rarissime* de Sénèque s'applique parfaitement à ce genre d'érudition recherchée. Un court extrait, conservé dans un manuscrit romain et qui est probablement de Balbillus, comme celui qui le précède, use des noms égyptiens des mois, dans une computation

[1] Tacite, *Ann.* XIII, 22, cf. C. I. G. 4699; 4957,28; 6668 = Kaibel, I. S. I. 1323; *Prosopogr. Rom.,* I, p. 360, n.° 660; Cantarelli, *La serie dei prefetti d'Egitto* (dans *Mem. Accad. Lincei*) 1906, p. 30 s. Iulius Vestinus succéda à Balbillus en 59. — Peut être est-ce le même Ti. Claudius Bal(billus ?) qui est mentionné comme procurateur dans une inscription de Délos (*Bull. corr. hell.* III, 1879, p. 160; cf. *Prosopogr.,* l. c.) Un Claudius Balbillus — peut-être encore le même personnage — avait fait à Pergame une fondation que sa fille Claudia Capitolina, femme de Junius Rufus, enrichit d'un nouveau don; cf. *Athen. Mitt.,* XXXII, 1907, p. 337 s. Une Κλαυδία ἀπελευθ(έρα) Βαλβίλλου, mentionnée dans une épitaphe de Rome (I. G. I. 1323 = C. I. G. 6668 e), paraît avoir été une affranchie de notre préfet.

[2] Sénèque, *Quaest. nat.,* IV, 2, 13. — C'est probablement d'après un écrit de Balbillus lui-même que Pline rapporte que ce préfet fit la traversée de Sicile à Alexandrie en moins de six jours (H. N., XIX, 1, § 3).

du moment de la mort [1]. C'est peu d'années après son retour d'Alexandrie (59 ap. J. C.), que Balbillus donna à Néron la funeste consultation qui devait avoir des conséquences tragiques pour la noblesse romaine.

En 130 après J. C., une poétesse de la suite d'Hadrien, Julia Balbilla, fit graver sur la cuisse du colosse de Memnon des pièces de vers pour y commémorer sa visite. Dans l'une d'elles, elle parle de ses aïeux et nomme « le sage Balbillus », dont la mère Acmé était la petite fille d'un Antiochus, roi de Syrie ou de Commagène [2]. On a conjecturé que ce sage était le savant préfet d'Égypte cité par Sénèque [3], et il n'est pas impossible que Julia Balbilla descendit en effet par les femmes de Claudius Balbillus et eût conservé le même *cognomen* en mémoire de son illustre ancêtre. Si cette hypothèse est exacte, l'origine maternelle de Balbillus, qui le rattacherait à la Syrie, expliquerait suffisamment à elle seule son penchant pour l'astrologie.

Le renom dont jouit Balbillus, conseiller des princes, a empêché son œuvre littéraire de périr tout entière. Il avait écrit en grec, la langue de l'astrologie, un opuscule, dont un résumé nous a été conservé [4]. Par une coïncidence qui ne paraît pas fortuite, celui que Néron interrogea sur le péril qui menaçait ses jours, y traite en premier lieu de la durée de la vie, telle qu'elle est déterminée par l'astre ἀφέτης — celui qui lance le mouvement vital — et par l'ἀναιρέτης ou planète meurtrière, qui abrège le cours normal de l'existence. Ce petit livre était adressée à un certain Hermogène,

[1] *Cat. codd. astrol.*, V, 1, p. 33, f. 125, cap. πβ′. Ce chapitre sera publié dans le tome IV du Catalogue des *Parisini*.

[2] Kaibel, *Epigr.*, 991 (avec la note de Mommsen): Εὐσεβέες γὰρ ἔμοι γενέται σε[πτὰς ἀπὸ ῥίσδας] | Βάλβιλλός τε σόφος κἀντίοχος [προπάτωρ]· | Βάλβιλλος γενετ'ἐκ μᾶ[τρος βασιλήιδος Ἀκ[μης] | Τῷ πατέρος δὲ πατὴρ Ἀντίοχος βασιλεύς.

[3] Suggestion de Letronne, discutée par Cantarelli, *l. c.*; Cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. Claudius Balbillus, p. 2679, n° 81.

[4] *Cat. codd. astrol.*, VIII, 3, p. 103: Συγκεφαλαίωσις τῶν Βαρβίλλῳ πρὸς Ἑρμογένην ἀστρολογουμένων.

probablement celui dont Sénèque dans une épigramme loue les sentiments d'affection [1], car Balbillus aussi, nous l'avons vu, *virorum optimus,* était lié avec le philosophe et appartenait ainsi au même cercle littéraire que l'ami de celui-ci. Les maigres extraits que nous avons conservé de ce petit traité [2] ne nous apprennent malheureusement rien sur la personne de son auteur, mais si les conclusions que nous avons tirées des autres textes sont conformes à la réalité, nous entrevoyons la figure singulière d'un haut fonctionnaire impérial que ses origines orientales inclinèrent vers la divination chaldéenne, d'un chevalier romain curieux d'érudition et épris d'occultisme, comme l'avait été déjà à la fin de la République le sénateur Nigidius Figulus.

II.

Antiochus et Rhétorius.

Un des noms les plus souvent cités dans nos manuscrits grecs d'astrologie est celui d'Antiochus, mais il n'est peut-être aucun auteur auquel on puisse rapporter avec moins de certitude ce que la tradition littéraire lui attribue. M. Franz Boll, qui a publié un certain nombre de chapitres ou extraits que leur titre donne comme étant d'Antiochus, [3] a résumé, en 1910, le peu qu'on pouvait savoir de cet écrivain [4], et voici selon lui l'état de la question.

[1] Bährens, *Poet. lat. minores,* IV, p. 72, n° 38. Il est possible que cet Hermogène soit Hermogène de Tarse, l'historien que quelque vingt ou trente ans plus tard, Domitien fit exécuter avec tous les copistes de son livre (Suétone, *Domit.,* 10; cf. Müller, *Fr. hist. Gr.,* III, p. 523).

[2] Ces extraits seront publiés dans le *Cat. codd. astr.*, VIII, 4e partie.

[3] *Cat. codd. astr. graec.,* I (Florent.), p. 140-164; VII (Germ.) p. 107-128, cf. 194, 213, 224; *Cat.*, IV (Ital.), p. 155, etc.

[4] Boll, *Das Kalendarium des Antiochos* dans *Sitzungsb. Akad. Heidelberg,* 1910, p. 8 ss.

Antiochus est nommé par Porphyre [1] dans son « Introduction » à la Tétrabible, et cette citation est confirmée par une référence d'Héphestion (fin du IV[e] siècle), qui nous apprend que cet astrologue était Athénien (Ἀντίοχος ὁ Ἀθηναῖος) [2]. Vers la même date, Firmicus Maternus, à propos de la doctrine des *antiscia*, le place sur le même rang que Ptolémée et Dorothée de Sidon [3], et l'Anonyme de l'année 379 le mentionne parmi les auteurs qui ont traité des « paranatellons » [4].

D'autre part, Antiochus s'est servi de Ptolémée et peut-être de Valens qui vivaient tous deux dans la première moitié du II[e] siècle [5].

Donc il faut placer sa vie entre cette époque et celle de Porphyre, c'est à dire vers l'an 200 [6].

D'après une liste des écrits consultés vers l'an 800 par Mashallah, l'astrologue des khalifes Al-Mansour et Al-Mamoun, Antiochus aurait composé un ouvrage en sept livres, cinq περὶ γενεθλίων et deux περὶ ἐρωτήσεων [7]. Il n'est pas douteux que cet ouvrage fût écrit en prose. Dans la compilation que le manuscrit *Angelicus* 29 nous a transmise sous le nom de Palchos, environ cent cinquante vers lui sont attribués [8], mais il est probable que ces vers, qui sont peut-être de Dorothée de Sidon, étaient seulement reproduits par Antiochus.

[1] Porphyr., *Isagoge*, p. 194 (Περὶ σπορίμου ζῳδίου).

[2] Héphestion, II, 1, p. 36, éd. Engelbrecht, cf. *Cat. astr.*, VIII (Paris.) 2, p. 61, 16; 63, 22, où Héphestion (II, 10) cite Antiochus avec Apollinarius.

[3] Firmicus Maternus, *Mathes.*, II, 29.

[4] *Cat. codd. astr.*, V (Rom.), 1, p. 205, l. 14.

[5] *Cat.*, I (Flor.), p. 152 etc.

[6] Comme on le verra plus loin, cette conclusion est sujette à revision, car il est douteux que les citations de Ptolémée soient d'Antiochus, et il est presque certain que celles de Valens ne sont pas de lui mais de Rhétorius. Le *terminus post quem* disparaîtrait donc, et Antiochus pourrait être antérieur au II[e] siècle. Dans ses Εἰσαγωγικά il ne cite que des auteurs anciens, du moins d'après l'analyse conservée, Pétosiris, Hermès, Timée (*Cat.*, VIII, 3, p. 116, 118).

[7] *Cat.* V (Rom.), 1. p. 82.

[8] *Ibid.*, p. 108.

Si vraiment celui-ci a rédigé sept livres, nous n'avons conservé qu'une infime partie de son œuvre, et encore ne nous est-elle pas parvenue dans le texte original. Les manuscrits donnent pour titre Ῥητορίου... ἐκ τῶν Ἀντιόχου Θησαύρων à une série de cinquante-trois chapitres, contenant surtout des définitions astrologiques, qui est conservée dans plusieurs recueils byzantins [1]. On y voit cité, parmi les παλαιοί, Paul d'Alexandrie, qui écrivait en 378 [2], et d'après les degrés de longitude indiqués pour les étoiles, on peut établir avec certitude que Rhétorius a composé son anthologie au commencement du VI[e] siècle [3]. D'ailleurs on trouve mêlés aux extraits d'Antiochus des fragments d'Héliodore, commentateur de Paul d'Alexandrie, qui florissait vers l'an 500 [4]. Il est donc assez difficile de déterminer ce qui appartient à Antiochus parmi les morceaux que la tradition manuscrite orne de son nom.

Voilà jusqu'où ses recherches avaient conduit, en 1910, M. Boll, à qui nous devons la publication de la plupart des chapitres d'Antiochus ou de Rhétorius connus jusque là. Il exprimait alors l'espoir que l'exploration des manuscrits, encore inconnus, de Paris ou du Vatican pourrait jeter quelque lumière sur une question restée fort obscure. Cette attente n'a pas été déçue. En 1915, nous avons fait connaître, d'après le *Parisinus* 2425 du XV[e] siècle, une précieuse analyse, chapitre par chapitre (συγκεφαλαίωσις), de divers livres d'astrologie qui formaient la bibliothèque de quelque érudit byzantin, de date malheureusement incertaine. Parmi ces livres, dont la plupart sont aujourd'hui perdus, figuraient deux œuvres d'Antiochus [5], d'abord une « Introduction » (Εἰσαγωγικά), qui lui appartient vraiment, car c'est celle qu'a reproduite en partie Porphyre, puis des « Trésors » (Θησαυροί), qui sont en réalité la com-

[1] *Cat.* I, p. 140 ss.
[2] *Ibid.*, p. 154, 22, cf. p. 160, 11 note.
[3] Boll, *Sphaera*, p. 15; cf. *infra* p. 43.
[4] *Cat.*, VII (Germ.), p. 113 ss.
[5] *Cat.*, VIII (Paris.) 3, p. 104 ss.

pilation de Rhétorius [1]. L'auteur du résumé a noté lui même à la fin d'après les citations qu'il avait relevées: « Cet Antiochus est postérieur à Paul d'Alexandrie et à Valens » [2], phrase qui s'applique non pas à Antiochus lui même mais à Rhétorius. Or, aux cinquante-trois chapitres de Rhétorius publiés dans le Catalogue des mss. de Florence par M. Boll, il s'en ajoute ici trente-sept autres, formant un total de quatre-vingt dix, et de ces trente-sept une partie, mais une partie seulement, était connue, sous une forme abrégée, par d'autres recueils astrologiques.

Au moment où, en 1914, éclata la guerre dont il devait être une des premières victimes, le regretté Pierre Boudreaux venait de terminer un inventaire très soigné de tout le contenu du *Parisinus* 2425. En étudiant les notes laissées par ce consciencieux philologue, dont les études helléniques déplorent la perte, je m'aperçus que, dans sa première partie, ce manuscrit unique en son genre donnait presque intégralement l'ouvrage d'Antiochus ou pour mieux dire de Rhétorius, tel que le décrivait l'analyse précédemment publiée. Seul le quatre-vingt dixième et dernier chapitre fait défaut: il commentait, suivant l'abréviateur byzantin, des génitures de souverains (βασιλέων γενέσεις). Un copiste aura craint de le reproduire, car les lois pénales défendaient de consulter les astres sur le salut des princes ou la durée de leur règne [3]. Nous verrons plus bas (p. 50) que nous pouvons probablement recouvrer un de ces horoscopes, qui a passé dans une compilation astrologique du IX[e] siècle. L'omission de ce dernier chapitre prouverait d'ailleurs, s'il en

[1] Le titre Συγκεφαλαίωσις τῶν Ἀντιόχου θησαυρῶν, οἵτινες ἐπιλύσεις καὶ διηγήσεις τῆς ἀστρονομικῆς ἐπαγγέλλονται τέχνης omet le nom de Rhétorius, mais il est manifestement dérivé de ceux qui l'ont conservé (*Cat.*, I, p. 141 s.)

[2] P. 111: Οὗτος ὁ Ἀντίοχος μεταγενέστερός ἐστιν καὶ Παύλου τοῦ Ἀλεξανδρέως καὶ Οὐάλεντος.

[3] Ulpien, *Coll.*, 15, 2, 3. Cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 863, 3. — Un bourgeois accusé d'avoir noté la géniture de l'empereur Valens périt dans les supplices (Amm. Marc., XXVIIII, 2, 27).

était besoin, que l'analyse transmise dans la seconde partie du *Parisinus* n'a pas été faite sur le traité inséré dans la première, mais copiée sur un archétype plus ancien.

Maintenant que nous avons sous les yeux un ensemble beaucoup plus complet [1] — car quelques uns des nouveaux chapitres sont très développés — nous pourrons juger avec plus de sûreté du caractère de l'œuvre que Rhétorius aurait tirée des « Trésors » d'Antiochus et de l'étendue réelle des emprunts que l'astrologue du VI[e] siècle a faits à son prédécesseur plus ancien de trois cents ans au moins.

Avant tout, il importe de s'assurer si cette seconde partie de l'ouvrage, que nous pouvons ajouter maintenant à la première, est bien du même auteur. Tout concourt à le prouver : D'abord certains renvois faits dans les premiers chapitres à la suite du livre et qui jusqu'ici ne s'appliquaient à rien, se rapportent aux matières traitées dans la fin qui vient d'être retrouvée [2]. Une preuve plus frappante encore nous est fournie par un examen plus attentif du contenu. Le chapitre nouveau (58), Περὶ τῆς τῶν ἀπλανῶν ἀστέρων δυνάμεως, est emprunté, comme nous le verrons, à l'anonyme qu'on désigne sous le nom d' « Astrologue de l'année 379 [3] », mais les degrés de longitude indiqués pour les étoiles fixes n'y sont pas les mêmes : ils ont été corrigés pour les faire correspondre à la position que ces astres occupaient du temps du compilateur. Or, ces chiffres, si l'on

[1] M. Boudreaux, quand la mort le surprit, avait commencé à transcrire en vue d'une édition certaines parties de cet ouvrage. J'ai complété ses copies de façon à pouvoir donner la suite des cinquante-trois chapitres publiés par M. Boll, jusqu'au soixante-dixième. Ces textes paraîtront dans la quatrième partie du *Cat. codd. astr. Parisinorum*, dès que les circonstances le permettront.

[2] *Cat.*, I, p. 147, 19, c. 6 : εὑρήσεις εἰς τὸ ἐμπροσθεν annonce le ch. ξβ' (f. 120) Περὶ μοιρῶν σινωτικῶν ὀφθαλμῶν. — *Ibid.*, p. 151, 30, c. 11 : εὑρήσεις ... ἐν τοῖς ἑξῆς renvoie au ch. νζ' (f. 92°), Ἀποτέλεσματα τοῦ πίνακος τῆς δωδεκατόπου. — *Ibid.*, c. 9, p. 149, 21, à propos des τριγωνικοὶ δεσπόται, paraît se rapporter à un chapitre conservé dans le *Marcianus* 335, f. 108[v].

[3] Publié *Cat.* V (Rom.) 1, p. 195 ss.

en excepte quelques uns corrompus d'un côté ou de l'autre, sont exactement les mêmes que ceux que Rhétorius a notés dans son chapitre sur le zodiaque [1], dont les ressemblances avec celui qui nous occupe ne se bornent pas d'ailleurs à cette harmonie des nombres. Sauf quelques erreurs de calcul ou de copie, ces chiffres sont régulièrement supérieurs de 3° 40′ à ceux de Ptolémée [2], inférieurs de 3° 50′ à ceux de l'abréviateur byzantin qui résuma en 884 l'Anonyme de 379 [3]. Les astronomes de la fin de l'antiquité et du moyen âge appliquant toujours la règle de Ptolémée que la précession des équinoxes modifiait la longitude des étoiles de 1° en cent ans, on constatera que Rhétorius écrivait 366 ans après Ptolémée, 383 ans avant l'Anonyme byzantin de 884, c'est à dire dans les premières années du VI[e] siècle.

On retrouve des indications astronomiques semblables dans le chapitre 62, Περὶ μοιρῶν σινωτικῶν ὀρῳζαλμῶν, mais ici, chose curieuse, la différence avec les longitudes de Ptolémée n'est plus de 3° 40′ mais de 3° 26′, c'est à dire qu'elle est moindre de 14′, qui correspondent à 23 ans environ. On pourrait supposer que Rhétorius a pris ici pour point de départ un chiffre rond, l'an 200 de l'ère de Dioclétien, c'est à dire 484 ap. J. C., comme chez l'abréviateur byzantin ce sont αἱ τῶν ἀπλανῶν ἐποχαὶ κατὰ τὸ ϛ′ ἔτος τῆς Διοκλητιανοῦ βασιλείας (= 884 ap. J. C.) qui sont notées. Mais il est plus probable, comme nous le verrons (p. 47), que Rhétorius a simplement reproduit, sans les modifier, les chiffres donnés par un au-

[1] Publié *Cat.* VIII (Germ.), p. 194.

[2] Nous ne pouvons comparer les chiffres de Rhétorius directement à ceux de l'Astrologue de 379, parce que la table astronomique qui accompagnait le texte de celui-ci n'a pas été conservée (*Cat.*, V, 1, p. 197, 27) et que les données fournies par le texte lui même, peut-être par la faute de Palchos qui nous l'a transmis, ne sont qu'approximatives, le chiffre des minutes n'étant nulle part indiqué.

[3] *Cat.*, V, 1, p. 219.

teur peu antérieur à lui même, la différence étant de minime conséquence.

Une troisième indication chronologique pourra nous être fournie par la géniture d'un grammairien, commentée dans les derniers chapitres (113-117) du traité de Rhétorius, tel qu'il nous est parvenu dans le manuscrit de Paris, lorsqu'un astronome aura fait les calculs nécessaires pour en déterminer le jour.

Si nous obtenons ainsi des précisions suffisantes sur l'époque où vivait Rhétorius, nous sommes moins exactement informés du pays où il écrivait. Un poète astrologue du XII[e] siècle, Jean Kamatéros, l'appelle Ῥητόριος Αἰγύπτιος, épithète qu'on a supposé avoir été empruntée par lui au titre de l'exemplaire dont il a mis la prose en vers [1]. Ce renseignement d'époque tardive paraît d'ailleurs confirmé par certains passages de l'œuvre de Rhétorius. Celui-ci cite « les Égyptiens » [2] et il oppose leur doctrine à celle de Ptolémée. Il parle des animaux divinisés [3], comme le chat et, ce semble, l'ibis [4]. Il donne un calcul valable pour le troisième climat, qui est celui d'Alexandrie [5]. Enfin il recourt dans ses spéculations à la théorie de la *dodécaoros* [6], qui, au moins dans la forme où elle nous est parvenue, est proprement égyptienne. Toutefois on peut se demander si dans tous ces passages l'astrologue du VI[e] siècle ne se borne pas simplement à reproduire Antiochus [7] ou quelque autre de ses pré-

[1] Boll, *Sphaera*, p. 12.

[2] Cap. νδ' · Ἐπίσκεψις ἀστρονομική, f. 90[v] : ἐκ τῆς τοῦ ζῳδίου ἀναφορᾶς καθὼς Αἰγύπτιοι.

[3] *Cat.*, I (Flor.), p. 151, c. 12; p. 152, c. 13.

[4] *Cat.*, VII (Germ.), p. 115, 27 ss. = c. νδ', Ἐπίσκεψις ἀστρονομ., f. 89[v].

[5] *Cat.*, I (Flor.), p. 163, 6. Cf. Paul Alex., B, 2, Περὶ ἀναφορῶν.

[6] *Cat.*, VII, p. 195 ss.; cf. cap. νδ', f. 91[r] : μετὰ τῆς μορφώσεως τῆς δωδεκαώρου; cap. ος' (Περὶ ἀσελγῶν ζῳδίων) : τὸν παρανατέλλοντα Τραγόν; ος' (Περὶ μιμων) : τὸ παρανατέλλειν τὸν Πτῶκα.

[7] Qu'Antiochus d'Athènes écrivit en Égypte et pour l'Égypte, c'est ce que semble prouver le calendrier qui lui est attribué; cf. Boll, *Das Kalender des Antiochos*, p. 10.

décesseurs. On remarque en effet que dans les deux horoscopes qu'il nous a conservés, il nous parle de personnages qui ont vécu ou du moins sont morts à Byzance [1], ce qui tendrait à faire croire qu'il exerça lui-même son art dans cette ville. Seulement cette conclusion est soumise à la même réserve que la précédente, d'autant plus justifiée ici que l'un de ces horoscopes est daté du milieu du V^e^ siècle. Il n'en est pas de même du début du chapitre ρδ', Περὶ ἀδελφῶν, où l'auteur, après avoir rappelé qu'Hécube eut dix neuf enfants, ajoute ἡμεῖς δὲ ἐν Βυζαντίῳ κδ' παίδων μητέρα εἴδομεν, seulement il se pourrait que cette phrase fût interpolée [2]. Mais, somme toute, il y a des raisons suffisantes d'admettre que Rhétorius était un astrologue Égyptien, qui, après s'être formé à Alexandrie, vint s'établir à Constantinople pour y offrir à la cour et au peuple ses prédictions fallacieuses.

Nous venons de toucher à la question principale qui se pose en présence de l'œuvre de Rhétorius. On a admis sur la foi du titre qu'au moins la plus grande partie de son ouvrage était formée d'extraits d'Antiochus et que jusqu'à preuve du contraire, on pouvait raisonnablement attribuer à celui-ci la paternité de ce qui y est contenu [3]. Mais ce titre prend dans nos manuscrits des formes si variables et sa tradition est si peu sûre [4], qu'il ne mérite qu'une confiance très limitée. La prudence s'impose d'autant plus que nous pouvons maintenant mieux établir que Rhétorius a puisé largement à des sources de beaucoup postérieures à Antiochus.

[1] Cf. cap. ριγ', f. 139^v^ : Γένεπις γραμματικοῦ — et *infra* p. 50, n. 1 : Γένεσις ἀτρόφου — Le κλίμα ε' cité dans un autre exemple (p. 49, n. 1) est celui de Byzance, cf. *Cat.*, II, p. 182, 24.

[2] *Cat.*, II, p. 189 = *Parisinus* f. 136^v^, cap. ρδ'. Les mots ne se trouvent pas dans le *Parisinus*, et l'on ne peut savoir s'ils ont été omis par le copiste de ce manuscrit ou ajoutés par l'abréviateur byzantin.

[3] Boll, *Kalender des Antiochos*, p. 9.

[4] *Cat.*, I (Flor.) p. 141 s.

Nous savions déjà qu'il avait utilisé l'Introduction de Paul d'Alexandrie [1]; nous voyons maintenant qu'il a fait aussi des emprunts presque textuels à l'Anonyme de 379, qui est peut-être le même Paul, lequel après avoir écrit son Εἰσαγωγή aurait composé un autre ouvrage plus développé [2]. Tout le long chapitre νη', Περὶ τῆς τῶν ἀπλανῶν ἀστέρων δυνάμεως, est tiré de cet Anonyme, dont on retrouve aussi la marque à la fin du chapitre νδ', Ἐπίσκεψις πινακική. On ne peut supposer que Rhétorius et l'Astrologue de 379 remontent ici à une origine commune, qui serait Antiochus, car l'Anonyme nous dit expressément, ce que confirme d'ailleurs l'examen du texte, qu'il a *le premier* traité une matière trop négligée avant lui, en complétant les données de Ptolémée [3].

Autre chose est de savoir si Rhétorius a mis directement à contribution cet auteur du IV^e^ siècle. On doit, pensons nous, répondre négativement. Un extrait du IX^e^ siècle, transmis sous le même titre que le chapitre de Rhétorius Περὶ τῆς τῶν ἀπλανῶν ἀστέρων δυναμεως, expose la même doctrine presque dans les mêmes termes, et le compilateur byzantin dit avoir tiré ce morceau des Ἀποτελέσματα de Julien de Laodicée, qui écrivait dans les dernières années du V^e^ siècle [4]. Le texte soude deux morceaux distincts de l'Anonyme de 379 en supprimant un long passage intermédiaire. Il en est de même de Rhétorius, et ceci suffirait à faire écarter l'hypothèse d'une dépendance commune de la source du IV^e^ siècle. Il semble donc que Rhétorius ait emprunté ce chapitre non pas à l'astrologue de 379 lui même, mais à Julien, dont l'ouvrage avait paru peu d'années

[1] *Cat.*, I, p. 154, c. 18: ὁ Παῦλος ἐν τῇ Εἰσαγωγῇ αὐτοῦ, cf. c. 47, p. 160, 11 note.

[2] *Cat.*, V (*Rom.*), 1, p. 194. Je m'étais fait l'objection que Paul dans son introduction se sert de l'ère de Dioclétien, tandis que l'Anonyme indique une date par les noms des consuls, mais cette différence peut s'expliquer par le fait que le second ouvrage a été écrit à Rome (p. 204, 8).

[3] *Cat.*, V (Rom.), 1, p. 197, 18 ss.; p. 103, 32 ss.

Ibid., . 129.

avant le sien [1]. Un second fait corrobore la présomption de cet emprunt fait par Rhétorius à son prédécesseur à peine plus ancien que lui. Dans ces *collectanea* du IX[e] siècle, le chapitre dont nous parlons est suivi presque immédiatement par un extrait, Μοῖραι σινωτικαὶ ὀφθαλμῶν, dont nous avons déjà dit un mot (p. 43). Nous avons vu que les longitudes indiquées dans cet extrait fixent la date de celui-ci, date antérieure de 23 ans à celle de Rhétorius et répondant probablement à l'année 484 ap. J. C. ou 200 de l'ère de Dioclétien. Cette date conviendrait parfaitement à un morceau de Julien.

Mais la question se complique d'un autre élément. Le chapitre Περὶ τῆς τῶν ἀπλανῶν ἀστέρων δυνάμεως n'est pas isolé dans le recueil byzantin, mais il fait partie d'une suite d'extraits qui reproduisent en l'abrégeant une portion considérable de l'ouvrage de Rhétorius. Peut-on admettre que tous ces extraits sont de Julien de Laodicée dont l'abréviateur aurait eû le livre sous les yeux ? Il y a deux moyens de sortir de ces difficultés, c'est d'abord de supposer, remède radical, que le Byzantin a fait erreur et qu'il a écrit Ἰουλιανός au lieu de Ῥητόριος. La seconde explication, qui me paraît plus probable, est que Rhétorius lui même indiquait d'où il avait tiré le morceau sur les étoiles fixes, et que le nom de Julien, transcrit par l'*epitomator* a été omis par le copiste du *Parisinus* 2425. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que partout ce manuscrit supprime la mention des auteurs cités par Rhétorius [2].

[1] Nous avons dit (p. 43) que les longitudes attribuées par Rhétorius aux étoiles nous reportaient au commencement du VI[e] siècle. D'autre part Julien donne un horoscope daté de l'année 497.

[2] Ainsi dans le ch. πβ′, f. 127 [v], le nom d'Anubion est remplacé par la périphrase τις τῶν σόφων. Les citations de Vettius Valens, qui étaient très précises, car elles indiquaient souvent le livre et le chapitre, ont été généralement supprimées. Ainsi, f. 117 [v], c. ξα′, Καθολικὰ σχήματα περὶ σινῶν; f. 126 [v], c. πα′, Καθολικὰ σχήματα εὐτυχούντων.

* * *

Ce même abrégé byzantin nous révèle l'existence de lacunes beaucoup plus graves dans le texte conservé par le *Parisinus* 2425. On trouve dans cet abrégé après une série d'extraits [1] qui sont simplement une copie un peu écourtée des chapitres νζ′-οδ′ de l'ouvrage de Rhétorius, tel qu'il nous a été transmis, et avant une autre série [2], qui se place vers la fin du même ouvrage [3], un groupe intermédiaire de treize chapitres [4], dont l'origine n'a pas été reconnue jusqu'ici, mais qui appartiennent sûrement au même auteur que les précédents et les suivants. Cette identité résulte non seulement de l'emploi des mêmes méthodes exposées presque dans les mêmes termes, de la citation des mêmes auteurs, Égyptiens, Ptolémée et Valens, dont sont notés exactement les livres et les chapitres [5], mais encore de renvois aux autres parties du traité de Rhétorius. Je me bornerai à transcrire un passage du chapitre Πῶς δεῖ ἀποτελεῖσθαι γενέθλιον (f. 32ᵛ du *Paris.* 2506) en mettant en regard les références au *Parisinus* 2425 :

ζήτει καὶ περὶ σινῶν ἢ παθῶν ἀπό τε τῶν Πτολεμαίου καὶ τῶν ἄλλων, καθὼς προεγράψαμεν·	f. 117ᵛ, ξα′. Καθολικὰ σχήματα περὶ σινῶν καὶ παθῶν. Doctrine de Ptolémée et de Valens.

[1] *Marcianus*, 335 (= Venetus, 7, *Cat.*, II, p. 43), f. 100-106ᵛ, ϙγ′-ρ′ et *Parisinus*, 2506 (= 10) ff. 1-16, c. α′-ια′.

[2] *Marcianus*, 335, ff. 112ᵛ-115; *Parisinus*, 2506, ff. 23ᵛ-24ᵛ, c. κγ′-κπ′. Ces chapitres ont été publiés *Cat.*, II (Venet.), p. 186-192. Le *Parisinus* donne seul à la fin un court fragment Γένεσις ἀτρόφου, dont nous parlerons plus loin (p. 50).

[3] Chapitres ϙζ′-ρε′ et πβ′. Le premier des chapitres mentionnés dans la note précédente manque dans le *Paris.* 2425, mais son origine est garantie par son titre Περὶ σπορᾶς ἐκ τῶν Ῥητορίου et par ses rapports avec le suivant Περὶ γονέων.

[4] *Marcianus*, 335, f. 106ᵛ-112, c. ρα′-ριγ′; *Parisinus*, 2506, f. 17ᵛ-22ʳ, c. ιβ′-κβ′. Le *Parisinus* a en réalité un chapitre de plus, ιβ′, Πῶς δεῖ μοιριακῶς εὑρεῖν τὰ κέντρα omis par le *Marcianus* (cf. infra p. 49, n. 1), mais sa numération est moins détaillée.

[5] Cf. *supra* p. 47, n. 2.

εἶτα τὰ ἀποτελέσματα τοῦ πίνακος τῆς ιβ′τρόπου (l. δωδεκατόπου), καθὼς εἴρηται μοι ἐν τῷ ε′ (ou ιε′) κεφαλαίῳ·	F. 92[v], νζ′. Ἀποτελέσματα τοῦ πίνακος qui traite en effet des douze lieux. Cf. *Cat.*, VIII, 3, p. 108, 25.
εἶτα τὰ ἀποτελέσματα τῶν συναφῶν καὶ ἀπορροιῶν, καθὼς διδάζω μετὰ ταῦτα . . .	F. 138, ρϑ′. Περὶ συναφῶν καὶ ἀπορροιῶν, placé en effet à la fin de l'ouvrage.
. . . . .	
εἶτα τοῦ Ἀναβιβάζοντος καὶ Καταβιβάζοντος ἀποτελέσματα, καθὼς εν τῷ ε′ κεφαλαίῳ.	F. 126[v] π′. Περὶ Ἀναβιβάζοντος καὶ Καταβιβάζοντος.

Ces citations sont intéressantes à plus d'un titre. Elles nous prouvent d'abord que la numération des chapitres dans l'œuvre de Rhétorius, tel qu'il était sorti de ses mains, était différente de celle que nous trouvons dans cet ouvrage sous la forme où il nous est conservé et où il fut analysé au moyen-âge ; d'ailleurs ces deux dernières divisions des chapitres ne concordent qu'en partie. De plus, la constatation que nous venons de faire achève de prouver quelles graves mutilations a subi ce traité, dans l'état où il nous est parvenu. Enfin les suppléments que nous pouvons tirer maintenant d'une autre tradition, vont nous montrer encore l'emploi d'une source du V[e] siècle, de beaucoup postérieure à Antiochus, que ce soit Julien de Laodicée ou quelque autre astrologue.

Le précieux *Parisinus* 2506 a conservé deux exemples (Ὑποδείγματα) qui illustraient les théories de Rhétorius et qui dans les autres manuscrits ont été supprimés comme superflus : Ils sont datés l'un de l'année 145 de Dioclétien ou 429-430 ap. J. C. [1], l'autre de l'année 179 de Dioclétien ou 463-464 ap. J. C. Considérons de plus près ce dernier horoscope qui est celui d'un enfant mort à

[1] *Paris.* 2506, f. 16[v], c. ιβ′ : Πῶς δεῖ μοιριακῶς εὑρεῖν τὰ κέντρα τῶν ιβ′ τόπων. Ὑπόδειγμα γενέσεως. Κλι(μα) ε′, ἔτος Διοκλητιανοῦ ρμε′, Θὼθ ι′ εἰς τὴν ια′ ὥρα ὀ′ νυκτὸς ἀρχ(ομένῃ), Ἥλιος Παρθένου ιδ′ ιβ′ κ. τ. λ.

cinq mois à Constantinople, fils d'un empereur, qui ne peut être que Léon I^er^. [1] Ce court extrait est, dans le *Parisinus* 2506, le dernier de toute la série de ceux de Rhétorius : il est suivi de fragments d'une autre origine, dont le premier est tiré de l'astrologue Maxime (κϑ′· Ἐκ τῶν Μαξίμου). Or, nous nous souviendrons qu'à la fin de l'ouvrage analysé dans la Συγκεφαλαίωσις se trouvaient précisément commentées des « génitures de rois » (γενέσεις βασιλέων) et que le copiste du *Parisinus* 2425 a omis cette conclusion, probablement par crainte de la police impériale (p. 41). Il ne paraît pas douteux que ce soit un de ces horoscopes royaux qui nous a été conservé ici par une autre tradition manuscrite.

Nous avons maintenant déterminé dans la mesure du possible tout ce qui dans nos manuscrits appartient à Rhétorius, et nous pouvons tenter de formuler un jugement sur son œuvre. Le *Parisinus* 2425 est loin, nous l'avons vu, de nous la donner toute entière, et des *membra disiecta* en sont épars dans plusieurs recueils byzantins. Néanmoins ce *Parisinus* est le manuscrit qui nous a conservé l'ensemble de beaucoup le plus complet. Sauf quelques extraits, dont le sujet ne les rattache pas à ceux qui les entourent, son contenu se répartit aisément en quelques séries bien distinctes :

1° Un exposé didactique sur les signes du zodiaque et les planètes avec la définition des principaux termes astrologiques. C'est principalement à cette première partie que se rapporte l'indication du titre : Ἐκ τῶν Ἀντιόχου ϑησαυρῶν : elle offre en effet de nombreux points de contact avec les Εἰσαγωγικά de cet auteur,

[1] *Paris.* 2506, f. 25, c. κν′. Γένεσις ἀτρόφου. Τοῦτο γέγονε τέκνον βασιλέως ἀπέϑανε δὲ ἐν Βυζαντίῳ. ἔτος Διοκλητιανοῦ ρϟβ′, μηνὶ Ἀπριλίῳ κε′ ὥρᾳ ἡμέρας ζ′, Ἥλιος Ταύρου γ′, κ. τ. λ. — Peut-être le fragment anonyme du commentaire d'un thème de géniture conservé dans le *Parisinus* 2424 (= 40, *Cat.*, VIII, 3, p. 20 et p. 128-131) provient-il de la même source, car il s'agit aussi d'un souverain (p. 131, 8), mais c'est peu probable, car la méthode d'exégèse est toute différente de celle employée pour la γένεσις γραμματικοῦ conservée dans le *Paris.* 2425 (f. ριγ′).

l' « Introduction » dont nous possédons une analyse détaillée (p. 40) et qu'a souvent reproduite celle de Porphyre. Les emprunts de Rhétorius à Antiochus paraissent s'étendre au moins jusqu'au chapitre (νζ′) sur les douze lieux [1]. Mais comme il s'y mêle des additions du compilateur du VI[e] siècle, il sera prudent de ne considérer comme appartenant certainement à Antiochus, que les morceaux dont la paternité est garantie par un rapprochement avec les Εἰσαγωγικά.

2° Au moins un long chapitre (νη′) sur les influences des étoiles fixes est emprunté à l'Anonyme de 379, peut-être par l'intermédiaire de Julien de Laodicée (p. 46).

3° Vingt chapitres (νϑ′ à οη′) s'occupent des infirmités et des maladies physiques ou morales (σίνη καὶ πάϑη). Un chapitre sur les gens fortunés (πα′. Σχήματα εὐτυχούντων) s'oppose à ceux-ci.

4° Vingt-cinq chapitres (πβ′-qς′) traitent des actions et des occupations (πράξεις καὶ ἐπιτηδεύματα) et passent en revue les divers métiers.

5° Sept chapitres (qζ′-ργ′) sont relatifs aux parents (περὶ γονέων) et cinq (ρδ′-ρη′) aux frères (περὶ ἀδελφῶν). Un chapitre περὶ σπορᾶς, conservé ailleurs (*Cat.*, II, p. 136) se rattache au même groupe.

6° Quatre chapitres sur les influences lunaires (ρϑ′-ριβ′ ff. 138-139[v]) doivent peut-être être rapprochés de trois autres (νϑ′, f. 116 ; οϑ′-π′, f. 125-126[v]), insérés parmi les groupes précédents.

7° Enfin des commentaires sur plusieurs thèmes de géniture (pp. 44, 49), choisis comme exemples, terminaient l'ouvrage.

On peut ainsi constater que Rhétorius, dans ce qui nous est parvenu de lui, traite seulement des matières que les astrologues rattachaient à quatre des douze lieux astrologiques, le VI[e], Σῖνος, le X[e], Πράξεις, le III[e], Ἀδελφοί et le IV[e], Γονεῖς, mais nous ne trouvons pas un mot sur les sujets attribués aux huit autres lieux :

[1] Cf. *Cat.*, VIII, 3, p. 116, 32, c. κϑ′.

enfants, mariages, voyages, amis, ennemis etc. Il paraît résulter de ceci que le *Parisinus* n'a conservé qu'une portion restreinte d'un ouvrage beaucoup plus vaste.

On n'a aucune preuve certaine que dans cet ouvrage, en dehors de la première partie, Rhétorius se soit servi d'Antiochus. Toutefois les matières réparties dans les groupes 3°–5° (ch. νϑ'-ργι) étaient traitées suivant le même ordre dans le second livre des Εἰσαγωγικά (*Cat.* VIII, 3, p. 119, 16 ss.), qui ont donc probablement ici aussi été utilisés par Rhétorius. Les sources que nomme celui-ci sont les unes antérieures, les autres postérieures à Antiochus. Il met à profit d'abord les enseignements des « anciens » (παλαιοί, ἀρχαῖοι) [1] et en particulier de ses compatriotes les Égyptiens [2], mais il ne nomme nulle part, ce semble, Pétosiris et Néchepso, qu'il ne paraît pas avoir suivis. Par contre, il a eu sous les yeux le poème de Dorothée de Sidon, dont il reproduit certains vers [3], ainsi que d'autres vers d'Anubion [4], et il cite encore parmi les écrivains antérieurs à Ptolémée, Teucrus le Babylonien [5] et Critodème [6], qu'il ne connaît peut-être que par Vettius Valens. Ptolémée et Valens, les maîtres du siècle des Antonins, sont ses autorités principales et ses écrivains préférés. Il fait de larges em-

[1] c. ξα', f. 117ᵛ; c. πβ' f. 127ᵛ; c. οζ', f. 133; c. ρϑ', f. 137; cf. *Cat.*, I, p. 143, 2; p. 154, 12.

[2] Cf. *supra* n. 44. De même dans le *Parisin.*, 2506, f. 20ᵛ, c. ιϛ', où l'on trouve de plus le nom de Phnaïs, f. 22ᵛ, c. κβ'.

[3] C. ριγ', f. 140ᵛ; cf. c. ξα', f. 118; c. νε', f. 91ᵛ; *Parisin.*, 2506, f. 22ᵛ, c. κβ'. Dans le ch. 18 (*Cat.*, I, p. 154, 16) le *Parisin.*, 2425 donne: Δωροθέους ἐν τῷ δωδεκάτῳ βιβλίῳ.

[4] c. πβ', f. 127ᵛ.

[5] *Cat.*, VII, p. 192; *Parisin.*, 2506, f. 22ʳ, κβ'. D'après ce passage c'est probablement à Teucrus que remontent les chapitres sur les décans, ξκ', f. 122. Cf. Boll, *Sphaera*, p. 5 ss.

[6] C. οζ', f. 123ᵛ.

[7] *Cat.*, I, p. 145, c. 1; p. 152, c. 13; p. 154, c. 18 (le *Parisinus* 2425 donne ἐν τῷ κε' κεφαλαίῳ); cf. *Cat.* VII, p. 192. — c. νϑ', f. 89ᵛ; ξα', f. 120; πβ', f. 128ᵛ; πγ', f. 129, etc.

prunts [7] à la Tétrabible du premier, manuel devenu classique, et il se réfère au second avec une précision qui prouve qu'il avait en mains ses « Anthologies », alors plus complètes qu'aujourd'hui [1].

Parmi les auteurs du IV^e^ et V^e^ siècle, il a certainement connu Paul d'Alexandrie, que celui-ci soit ou ne soit pas l'Anonyme de l'an 379, et peut-être a-t il utilisé aussi l'ouvrage, qui venait de paraître, de Julien de Laodicée (p. 46).

Tous ces emprunts sont d'ailleurs assez mal raccordés et harmonisés, les répétitions sont nombreuses et elles ne sont pas toutes signalées par des renvois [2].

Notre compilateur qui, comme la plupart de ses pareils, fait ainsi preuve de plus d'érudition que d'esprit critique, était un de ces « Hellènes » de la fin de l'antiquité, restés fidèles au culte des dieux et à la divination sidérale. Ces « Hellènes » étaient en majorité des Orientaux, et Rhétorius paraît être né ou s'être instruit en Égypte, mais avoir vécu à Constantinople, qu'il persiste à appeler Byzance, sous le règne d'Anastase, vers l'an 500 de notre ère (p. 44). Un groupe de païens instruits continuait encore à cultiver la science, mais aussi à pratiquer les superstitions du passé. La majorité des savants qui enseignaient dans les écoles d'Alexandrie n'avait abandonné ni le culte d'Isis, ni la foi à la magie, et l'on y apprenait l'astrologie en même temps que l'astronomie [3]. Rhétorius, formé dans ce docte milieu put encore profiter des richesses d'une vieille tradition, et il tira de ses nombreux prédécesseurs ce qui lui parut utile à ses contemporains, se flattant de leur offrir « l'exposé et la solution de tout l'art astronomique » [4]. Peu de temps après sa mort, Justinien fermait les écoles, qui maintenaient le prestige d'une philosophie

[1] *Cat.*, I, p. 152, c. 13; p. 154, c. 18; c. ξα′, f. 117^v^; ξδ′, f. 119^v^; οη′, f. 125; πα′, f. 126; cf. *Parisin.* 2506, f. 20-22, c. ιϛ′-κβ′.

[2] Cf. *supra* p. 48.

[3] C'est ce que montre notamment la vie de Sévère d'Antioche par Zacharie le Scholastique (éd. Kugener, *Patr. Orient.*, II, 1903).

[4] Διήγησις καὶ ἐπίλυσις πασῆς τῆς ἀστρονομικῆς τέχνης.

entachée de paganisme, et il poursuivait avec plus de raison, comme illicite et dangereuse, la pratique de la généthlialogie. Le pseudo-savoir des *mathematici* subit dès lors, jusqu'au VIII[e] siècle, une longue éclipse, durant laquelle périrent bien des œuvres de l'antiquité. Lorsqu'on se remit à l'étude de l'astrologie, les compilateurs immédiatement antérieurs à cette période de léthargie furent remis en honneur. C'est ce qui explique que l'ouvrage de Rhétorius, considérable par son étendue sinon par son mérite, fut alors repris, étudié, copié, que ses extraits remplissent les recueils byzantins [1] et que, bien que démembré et défiguré, il soit par divers canaux parvenu en partie jusqu'à nous.

Franz Cumont.

[1] Outre l'abréviateur de l'an 884 (p. 43), l'auteur du *Syntagma Laurentianum*, qui date aussi du IX[e] siècle, s'en est servi (Boll, *Sitzungsb. Akad. Munich*, 1899, p. 88 ss.). Au XII[e], Kamatéros met en vers plusieurs chapitres de Rhétorius (Weigel, *Studien zu Kamateros*, Wurzbourg, 1901, p. 21).

LES DEUX RECENSIONS
DE LA
COLLECTION CANONIQUE ROMAINE
DITE LE *POLYCARPUS*

L'histoire des collections canoniques italiennes du début du XI[e] siècle au milieu du XII[e] peut se partager en quatre périodes. La première, antérieure à Grégoire VII, est celle des collections de la préréforme [1]; alors le mouvement réformateur s'essaie et cherche sa voie, mais il est loin de l'avoir trouvée. La seconde période est celle du pontificat de Grégoire VII; elle voit paraître diverses collections d'un caractère très-accusé, au premier rang desquelles figurent la collection en 74 titres, et les recueils d'Anselme de Lucques et de Deusdedit. Une troisième période s'ouvre avec le pontificat d'Urbain II et se poursuit jusqu'à l'avènement d'Innocent II (1130); grâce à l'influence de l'esprit réformateur, elle est marquée par une très abondante végétation de collections [2]. Il semble qu'à cette époque tout homme quelque peu soucieux de

[1] Voir la mémoire: *Un groupe de recueils canoniques italiens des X[e] et XI[e] siècles,* dans le tome XL des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* Paris, 1915.

[2] J'ai cité, dans un précédent travail, un certain nombre de ces collections: celle du manuscrit d'Assise, celle du Vatic. 3832, qui lui est apparentée, celle du Vatic. 3831 et du manuscrit 109 de Pistoie, celle du manuscrit C, 118, de la Bibliothèque du chapitre de la basilique Vaticane, celle du recueil conservé à la Laurentienne sous le n° 1554 des manuscrits Ashburnham, celle d'un autre manuscrit de la Laurentienne, Gaddiana, Plut. LXXXIX, Sup., Cod. 32; enfin, la collection en sept livres d'un manuscrit de Turin, D, IV, 33 (Cf. *Le premier manuel canonique de la*

travailler à la réforme de l'Eglise veuille avoir son recueil, fait suivant ses vues et composé suivant ses goûts. Ces collections multiples n'étaient pas appelées à un grand avenir; au cours de la quatrième et dernière période, un recueil d'un genre nouveau, publié vers 1140, où l'on s'efforce non seulement de grouper les textes, mais de les concilier, le *Décret* de Gratien, devait les supplanter toutes et devenir la base du développement ultérieur du droit.

Les collections italiennes de la troisième période sont en général fort peu connues; il en est cependant une qui a été moins négligée. Elle a été utilisée par les *Correctores Gratiani;* les Ballerini et, après eux, Augustin Theiner, lui ont consacré quelques pages [1]; dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, les historiens du droit ont étudié les fragments des compilations de Justinien qui y ont été introduits [2]. Cette collection privilégiée n'est autre que celle qui, à raison de

Réforme du XI[e] siècle, dans les *Mélanges* publiés par l'Ecole française de Rome, t. XIV, ann. 1894, p. 147 et s.). On peut y ajouter la collection en huit livres contenue dans le manuscrit 43 de la Bibliothèque de Cortone, les collections des manuscrits Vatic. 1346 (voir ci-dessous, p. 67) et Vatic., 1348 (celle-ci analysée par M. Wolf de Glanwell dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, classe de philos. et d'hist., t. CXXXVI, ann. 1897, 2[e] mémoire); probablement aussi il y faut joindre une collection conservée à la Biblioteca Nazionäle de Florence dans un manuscrit provenant de S. Maria Novella (269, Conventi soppressi, A, 4), et sans doute d'autres recueils que des investigations ultérieures pourront mettre au jour. C'est au milieu de ce groupe de productions italiennes que se place le *Polycarpus.*

[1] Ballerini, *De antiquis collectionibus et collectoribus canonum.* pars IV, cap. XVII, dans leur édition des œuvres de S. Léon; cfr. P. L., t. LVI, col. 346-348; Theiner, *Disquisitiones criticae in praecipuas canonum seu decretalium collectiones* (Rome, 1836, in-4°), p. 341-343.

[2] Herm. Hüffer, *Beiträge zur Geschichte der vorgratianischen Kirchenrechtsquellen,* 1839, in-8°, p. 86-116; cf. Maassen, *zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts und des römischen Rechts im Mittelalter,* article publié, à propos du livre de Hüffer, dans la *Kritische Vierteljahrschrift* de Pöszl, t. V, Munich, 1863, p. 186 et s.; Conrat, *Geschichte der Quellen und Literatur des römischen Rechts im früheren Mittelalter,* p. 374 et 375.

sa composition assez éclectique, a reçu le nom de *Polycarpus*. C'est sur elle que je voudrais, dans les pages qui suivent, attirer l'attention du lecteur. Elle la mérite à plus d'un titre. En premier lieu, elle est l'œuvre d'un haut personnage de l'entourage de Pascal II, et, par conséquent, elle est fort propre à montrer comment ceux qui dirigeaient l'Eglise romaine à cette époque entendaient le droit canonique. En second lieu, il a été fait d'elle, quelques années après son apparition, une seconde recension à laquelle les érudits n'ont jusqu'à ce jour donné aucune attention, quoiqu'elle méritât de ne point passer inaperçue. En effet l'auteur de cette recension, qui nous est inconnu, a eu recours à un procédé fréquemment employé dans le passé ; il a cru servir ses idées en les présentant sous la forme de textes apocryphes qu'il avait pris soin de composer. Ces apocryphes de la seconde recension du *Polycarpus* sont, à mon avis, les derniers textes de cette espèce que nous puissions rencontrer ; ils sont les ultimes rejetons d'une nombreuse famille dont les canons dits des Apôtres sont les aînés. Sans doute l'usage durera encore quelque temps d'interpoler les textes anciens pour les mettre au goût du jour ; mais ce qu'on ne verra plus, c'est la confection de textes entièrement inventés ou faits de pièces et de morceaux connus et imputés à des auteurs imaginaires. A dire vrai, ce procédé n'est plus utile au développement du droit ecclésiastique. Les organes législatifs de l'Eglise, le Pape et les conciles, fonctionnent activement depuis la réforme de Grégoire VII, et voici qu'en outre se forme dans l'Eglise une école de jurisconsultes initiés aux méthodes d'interprétation juridique, et, partant, capables de déduire des textes anciens des solutions en harmonie avec les besoins des temps nouveaux. Désormais l'industrie des faiseurs d'apocryphes est sans objet, parce que le progrès du droit peut se faire sans eux. En nous arrêtant quelques instants devant la seconde édition du *Polycarpus*, nous assisterons aux derniers efforts d'un genre qui va disparaître, sans qu'il y ait lieu de le regretter.

Avant d'aborder l'étude du *Polycarpus*, il convient de signaler brièvement les manuscrits qui contiennent cette collection.

La liste s'ouvre par deux manuscrits du Vatican dont la parenté semble indiquée par quelques traits communs [1] : le Vatic. 1354, XII^e^ siècle, utilisé par les Ballerini, A. Theiner et Thiel [2], et le Vatic. Reg. 1026, du début du XIII^e^ siècle.

Il y a lieu de mentionner ensuite :

Vatic. Reg., 987, commencement du XIII^e^ siècle. Ce manuscrit, le meilleur de ceux conservés au Vatican, appartenait en 1647 à Alexandre Petau, alors conseiller au Parlement de Paris, comme l'indique la mention placée à la première page : *Alexander, Pauli filius, Petavius, senator Parisiensis, anno 1647.*

Vatic., 3530, copie du XVI^e^ siècle, donné à la Bibliothèque Vaticane par une disposition testamentaire du cardinal Antoine Caraffa, bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine, mort en 1591. Caraffa avait été, dès 1568, adjoint par Pie V à la commission cardinalice des *Correctores* de Gratien. Très-vraisemblablement cette copie fut exécutée pour leur usage ; elle conserve des annotations qui décèlent la destination à laquelle elle fut affectée.

Paris, Bibl. Nat., Latin., 3881, fin du XII^e^ siècle. Ce manuscrit a appartenu au XVII^e^ siècle à M. de Rignac, conseiller à la cour des Aides de Montpellier, comme l'atteste le blason que porte la reliure ; il a ensuite passé dans la collection de Colbert. Il ne con-

[1] De part et d'autre, la rubrique du titre XXVII du livre III est omise dans l'index. De même, dans l'un et l'autre manuscrits, l'index du livre IV n'annonce que 40 chapitres, alors que le livre en comprend 41 ; cela tient à ce que le premier chapitre, *de fide*, se trouve dans ces manuscrits reporté à la fin du livre III. Enfin, dans les deux manuscrits, figure au livre VI une lettre par laquelle Pascal II charge l'évêque Gautier de Maguelone d'exiger le cens dû à l'Eglise romaine par le comte de Substantion ; cette lettre rattache au Midi de la France les deux manuscrits, ou au moins leur prototype.

[2] Ouvrages cités plus haut, et Thiel, *Epistolae Romanorum Pontificum*, p. XXXI.

tient aucune indication qui en révèle l'origine. On y remarque une interpolation, qui existait évidemment dans le manuscrit type. Cette interpolation précède les trois derniers titres du VIII[e] et dernier livre; elle commence au milieu du fol. 176 par le c. 18 du IV[e] concile général de Constantinople (869) et se continue par divers textes canoniques sur des sujets variés, dont un bon nombre concernent le mariage et les biens des églises; viennent ensuite les canons des conciles tenus à la fin du XI[e] siècle et au XII[e] à Bénévent, à Troia, à Plaisance, à Clermont, à Toulouse et à Rome (ces deux derniers datent du pontificat de Calixte II). Tous ces textes sont écrits par la même main qui a transcrit le manuscrit; ils sont suivis (fol. 185) des trois derniers titres du livre VIII. Il est à remarquer que les canons des mêmes conciles se trouvent en appendice dans les manuscrits du Vatican Reg. 1026 et 987. Hüffer, qui a étudié le manuscrit de Paris, lui trouve une parenté avec le Vatic. 987 [1]. Il a d'ailleurs indiqué certaines différences constatées par lui entre ce manuscrit et le Vatic. 1354, notamment en ce qui concerne le nombre des titres que contient chacun des livres [2].

Paris, Bibl. Nat., Latin, 3882; manuscrit de la fin du XIV[e] siècle, vraisemblablement originaire de la région provençale ou d'une région voisine et acquis par Colbert. Il reproduit un manuscrit du XII[e] siècle, datant, d'après la liste des papes placée en tête, du pontificat d'Innocent II (1130-1143). Il contient une recension particulière qui est comme une deuxième édition du *Polycarpus;* c'est de cette recension qu'il sera traité dans la seconde partie de cette étude.

Florence, Laurentienne, n. 27 des *Codices Strozziani;* manuscrit du début du XII[e] siècle [3].

[1] Hüffer, *Beiträge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts* (Münster, 1862, in-8°), p. 79-80.

[2] Cf. op. cit., p. 74 et s. La seconde partie du manuscrit contient l'ouvrage où Hüffer a reconnu les *Sententiae* d'Alger de Liège.

[3] Bandini, *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana,* t. II, col. 321 et s.

Florence, Nazionale, Conventi soppressi, B, 41 (Camaldules, 559) ; XII^e siècle.

Florence, Nazionale, Conventi soppressi, C, 1 (Badia Fiorentina, 2777) ; XII^e siècle.

Florence, Riccardiana, 258 ; XII^e siècle (feuillets 65-151) [1]. Le manuscrit ne contient pas le *Polycarpus* en entier ; il s'arrête au cours du livre VI.

Carpentras, n. 169 (L, 171) ; très beau manuscrit du XII^e siècle [2], ayant appartenu à la collection de Mazaugues, s'ouvrant par une liste des papes allant jusqu'à Gélase II (1118-1119) et continuée par d'autres mains jusqu'au pontificat d'Innocent III.

Cologne, chapitre cathédral, n. 126 (autrefois Darmstadt, n. 2125), XII^e siècle ; incomplet à la fin, se termine au cours du livre VII [3].

Il est à remarquer que six des manuscrits du *Polycarpus* sont sûrement italiens et que d'autres sont vraisemblablement originaires de la France méridionale [4].

La présente étude comprendra deux parties. Dans la première, je me propose de faire connaître l'origine du *Polycarpus*, ses divisions, les sources auxquelles ont été empruntés les textes qui le composent, l'objet que s'est proposé l'auteur, enfin l'influence exercée par le *Polycarpus* sur les recueils canoniques ultérieurs. Dans la seconde partie, j'étudierai exclusivement la seconde recension du *Polycarpus*, que je connais par le manuscrit 3832 du fond latin de la Bibliothèque Nationale de Paris.

[1] Cf. *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XII, p. 729 ; *Neues Archiv*, t. XX, p. 314.

[2] Cf. t. XXXIV du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, p. 100.

[3] Jaffé-Wattenbach, *Ecclesiae Metropolitanae Coloniensis Codices manuscripti*, p. 53.

[4] Je ne connais ni les manuscrits de Florence ni celui de Cologne. Les manuscrits que je considère comme italiens sont les quatre manuscrits de Florence, le Vatic. 1354 et le manuscrit 3881 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Ière Partie.

NOTIONS SUR LE *POLYCARPUS*.

§ I. La préface placée en tête du *Polycarpus* nous en fait connaître l'auteur. Il n'est autre qu'un membre du clergé romain, Grégoire, cardinal du titre de S. Chrysogone sous le pontificat de Pascal II, qui occupa la chaire de S. Pierre de 1100 à 1118. Nous n'avons point de renseignements sur sa carrière.

Il n'est pas impossible de déterminer les limites de la période de ce pontificat au cours de laquelle fut composé le *Polycarpus*. La date la plus basse ne nous est point donnée par les documents les plus récents qu'on y trouve ; ce sont deux lettres de Pascal II, de date incertaine [1]. Nous sommes mieux renseignés par une autre constatation. La dernière mention que nous connaissions du cardinal Grégoire se réfère au 15 février 1113 [2] ; l'année suivante, en juin, le titre de S. Chrysogone était rempli par un cardinal du nom de Thierry. Il en résulte que Grégoire dut mourir entre février 1113

[1] VI, 4, 51 et VII, 6, 3 (J. W., n. 6436 : ces textes datent du 26 avril d'une année comprise entre 1100 et 1115). On rencontre en outre au livre VI, dans certains manuscrits du *Polycarpus* (Vatic. 1354 et Vatic. Reg. 1026) une lettre, que je crois inédite, adressée par Pascal II à l'évêque de Maguelonne Gautier, pour le charger de recouvrer le cens dû à l'Eglise romaine par les héritiers du comte de Substantion ; (sur ce cens, cf. Paul Fabre, *Etude sur le Liber Censuum de l'Eglise romaine*, p. 117 et s.). Mais c'est là une particularité de quelques manuscrits ; on ne retrouve pas cette lettre dans le Vatic. Reg. 987, non plus que dans le manuscrit de Paris, Latin, 3881. Les textes de Calixte II qui figurent dans ce dernier manuscrit, au cours du livre VIII, proviennent sûrement d'une interpolation, comme Hüffer (*Beiträge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts*, p. 83) l'avait déjà fait remarquer. Il faut aussi reconnaître qu'aucune décrétale de Calixte II ne se trouve dans le titre 9 du livre III ; cela est vrai même du Vatic. 1354, où les Ballerini (*de antiquis collectionibus*, Pars IV, c. XVII, § 1) ont cru à tort en rencontrer une.

[2] J. W., t. I, p. 702.

et juin 1114 [1]; ainsi le *Polycarpus* date au plus tard de 1113. D'autre part, la préface qui ouvre le recueil nous apprend que Grégoire dédia son œuvre à Diego Gelmirez, évêque de Compostelle, prélat à juste titre fameux dans l'histoire ecclésiastique de la Péninsule : *domino Didaco pontificali infula digne decorato* [2]. Or Diego vint à Rome en 1104 pour y recevoir le *pallium* [3]; c'est sans doute à cet évènement que la préface fait allusion. Nous en devons conclure que le *Polycarpus* ne peut guère être antérieur à 1104. Ainsi l'œuvre de Grégoire fût composée entre 1104 et 1113. J'incline à penser qu'elle date des premières années de cette période. Il est peu probable que Grégoire y ait travaillé entre 1111 et 1113, c'est-à-dire dans les dernières années de sa vie, au milieu de la crise redoutable que traversa l'Eglise romaine par suite de l'arrivée de Henri V en Italie; remarquez d'ailleurs que la collection, dans sa première recension, ne contient aucune allusion aux évènements graves qui marquèrent ees années [4]. Au surplus, la dédicace à Diego Gelmirez donne à penser que la collection fut composée à une époque voisine du séjour de ce prélat à Rome et de la concession qui lui fut faite du *pallium*, c'est-à-dire en un temps peu éloigné de 1104. Pour ces divers motifs je tiens le *Polycarpus* pour une œuvre romaine, que le cardinal Grégoire composa sûrement entre 1104 et 1113, très-probablement entre 1104 et 1110.

§ II. Le *Polycarpus*, destiné à présenter l'ensemble du droit canonique, est divisé en huit livres. A la différence des collections précédentes, notamment de celles de Burchard, d'Anselme et de Deusdedit, les livres sont subdivisés en titres, dans lesquels sont

[1] J. W., t. I, p. 702.

[2] Sur Diego Gelmirez, voir le texte important publié par Florez, *España sagrada*, t. XX.

[3] J. W., n. 5986.

[4] Il n'en est pas de même de la seconde recension, comme on le verra plus loin.

rangés les textes ; une rubrique générale est donnée à chacun de ces titres [1].

Suivant l'exemple d'Anselme de Lucques, le cardinal Grégoire a consacré le livre I^er^ de son recueil à la primauté et aux privilèges de l'Eglise romaine. Le second livre a pour objets l'élection et la consécration des évêques ; le *pallium* ; les métropolitains et des primats ; les conditions et les effets de l'ordination des clercs appelés aux ordres inférieurs. Le troisième livre traite des églises, de leur dotation, des dimes et des offrandes, du culte et des sacrements, de la célébration des conciles, de la valeur des lois écrites et de la coutume. Le livre IV, qui s'ouvre par des titres consacrés à la foi et au respect dû à la loi divine, contient les règles de morale et de discipline auxquelles sont assujettis les divers ordres du clergé et les personnes vouées à Dieu. Les textes rassemblés au livre V ont trait aux jugements et particulièrement à la procédure accusatoire. Ceux qui sont groupés au livre VI se réfèrent aux devoirs et aux droits des laïques, depuis l'empereur jusqu'au dernier des fidèles, et à la sanction des obligations qui leur sont imposées, c'est-à-dire à la pénitence ; c'est dans ce livre qu'ont trouvé place les textes relatifs au droit matrimonial. Au livre VII sont présentées les règles relatives au pouvoir répressif de l'Eglise, à l'excommunication, aux hérétiques, aux schismatiques et aux Juifs ; ce livre se termine par un titre dont la rubrique s'accorde bien avec les tendances de beaucoup de canonistes à la fin du XI^e^ siècle : *Ut quod necessitas imperavit cesset necessitate cessante.* Enfin le livre VIII est consacré aux fins dernières ; l'auteur, qui en fait le couronnement de son ouvrage, s'attache à mettre en lumière les sanctions suprêmes qui récompenseront dans l'autre monde l'obéissance aux lois de Dieu et de l'Eglise et en puniront les violations. Il reprend ainsi une

[1] A. Theiner (*op. cit.*, p. 342-345) a imprimé un index des rubriques des titres, d'après le manuscrit 1354 de la Vaticane.

tradition créée par Burchard de Worms, mais qu'Anselme de Lucques avait abandonnée.

Les divers livres qui composent le recueil du cardinal Grégoire sont composés d'un nombre de titres fort inégal, variant de 42 pour le livre IV à 8 pour le livre V [1]. Non moins inégal est le nombre des chapitres qui composent chaque titre. Divers titres n'en comprennent qu'un ou deux ; tel autre, comme le titre 31 du livre II (*quibus ordines tribuendi sunt quibusve negandi*) en compte 56 ; le 32e titre du livre IV, *de vita et moribus et munditia sacerdotum clericorumque vel subjectorum*, en comprend 83. La source d'où est tiré le texte de chaque chapitre est indiquée par une *inscriptio* plus ou moins complète. Aucun sommaire ne précède les chapitres ; s'écartant sur ce point de l'exemple donné par ses prédécesseurs, l'auteur du *Polycarpus* s'est contenté de l'indication générale donnée en tête de chacun des titres qui composent son recueil.

§ III. A quelles sources s'est adressé l'auteur du *Polycarpus* pour y puiser les nombreux textes canoniques qu'il a groupés dans ces huit livres ? [2]

[1] Le livre I comprend 29 titres
» II » 38 »
» III » 29 »
» IV » 42 »
» V » 8 »
» VI » 23 »
» VII » 16 »
» VIII » 13 »

L'index des titres de chaque livre a été imprimé par Theiner (*op. cit.*, p. 342 et s.). Il indique 27 titres pour le livre Ier d'après le Vatic. 1354. En réalité il a confondu sous le n° 5 les rubriques des titres 5 et 6 et omis le titre 11, *quod Papa duas dioceses uni episcopo committit*, comme il est facile de s'en convaincre en consultant le manuscrit de Paris, Bibl. Nat., Latin. 3881. Pour le livre III, Theiner donne 30 titres parce que, par erreur, il présente comme dernière rubrique de cette liste la première rubrique (*de fide*) du livre IV (cf. ci-dessus, p. 58, n. 1).

[2] On trouve des indications sur les sources des textes du *Polycarpus* relatifs au mariage et sur les emprunts faits aux recueils de Burchard et d'Anselme dans l'ouvrage de M. von Hörmann, *Quasiaffinität* (Innsbruck, 1906), t. II, p. 285, 298, 299.

A. En premier lieu, il convient, pour répondre à cette question, de signaler les collections méthodiques du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e] que le cardinal Grégoire a mises à contribution. Ces collections sont au nombre de quatre : le *Décret* de Burchard, la collection d'Anselme, évêque de Lucques, la collection en 74 titres, et enfin la collection italienne en sept livres du Vatican. 1346.

1° Dans un grand nombre de titres du *Polycarpus*, on retrouve des fragments, ou des séries de fragments empruntés au *Décret* de Burchard de Worms [1]. Sans doute ce recueil ayant passé presque tout entier dans le *Décret* d'Yves de Chartres, on pourrait se demander si ce n'est point par la collection d'Yves que l'auteur du *Polycarpus* a connu ces fragments et ces séries. A la réflexion cette hypothèse, démentie d'ailleurs par certains indices, ne semble pas admissible. Il ne paraît pas que le *Décret* d'Yves ait été très connu en Italie, tandis que le *Décret* de Burchard y avait été le manuel des canonistes ; nul recueil n'y fut plus répandu au XI[e] siècle.

[1] Je ne puis citer ici que quelques exemples :

L. III, t. 16, *de observatione ecclesiasticorum (statutorum)*. On y rencontre : Burchard, III, 59, 71, 63, 230 ; II, 54 ; V, 11, 24, 36, 25, 17, 19, 20, 47, 42, 18, 15, 52 ; III, 10 ; II, 53, 52 ; III, 216, 39 ; X, 225 ; IV, 66 ; III, 231.

L. IV, t. 32, *de vita et moribus et munditia sacerdotum clericorumque vel subjectorum :* Burchard, III, 71 ; XIX, 100 ; III, 72, 74 ; X, 67 ; II, 110, 111, 139, 138, 224, 127, 160. 114, 121, 123, 128 ; III, 17 ; I, 100 ; II, 35.

L. VI, t. 10, *de juramento et perjurio :* Burchard, XII, 4, 15, 18, 8, 19 et 12 confondus dans un chapitre, 14, 9, 21, 2, 16, 1, 10, 11, 5, 3, 6. (Les matériaux empruntés à Burchard représentent la moitié du titre).

L. VI, t. 11, *de incantatoribus et auguribus, de divinis et sortilegis :* Burchard, X, 2, 4, 23, 15, 16, 51, 40, 43, 48, 24, 31, 5, 50. (Les éléments empruntés à Burchard sont ici plus nombreux que les éléments étrangers à son *Décret*).

L. VI, t. 16, *de furibus et praedatoribus :* Burchard, XI, 70, 65, 54, 55, 56, 57, 59, 64, 58, 60 ; X, 57, 58, 59, 60.

L. VI, t. 17, *de crapula et ebrietate :* Burchard, XIV, 16, 2, 3, 9, 12, 5, 8, 13. (Tout ce titre est emprunté à Burchard).

L. VIII, t. 1, *de infirmantibus ad exitum venientibus :* Burchard, XVIII, 11, 22, 2, 23, 1, 4, 25, 21, 6, 10.

Si d'ailleurs le cardinal Grégoire avait dépouillé, non le *Décret* de Burchard, mais celui d'Yves, où à côté des textes provenant de Burchard sont placés en foule des textes d'une origine différente, il serait bien étrange qu'il n'y eût pris, en règle générale, que les textes de Burchard ; il faudrait admettre qu'un flair particulier les lui eût désignés, ce qui est, on l'avouera, fort peu vraisemblable.

2° Quant aux collections de l'époque de Grégoire VII qui sont connues de nous, c'est surtout le recueil d'Anselme de Lucques que le cardinal Grégoire a largement mis à contribution. Theiner avait déjà remarqué ce fait et en avait signalé des exemples nombreux pour le livre Ier du *Polycarpus* [1]. Il serait facile de faire les mêmes constatations pour les autres livres [2].

3° Il me paraît certain que la collection en 74 titres a été utilisée par l'auteur du *Polycarpus*. Il est difficile de s'en rendre compte, la plupart des chapitres de cette collection figurant aussi dans le recueil d'Anselme. Cependant il est quelques pages du *Po-*

[1] Op. cit., p. 341, note 3.

[2] En voici des exemples :

Au livre II, titre 38, *de numero diaconorum*, on retrouve : Anselme de Lucques, VII, 66, 69, 57, 58, 59, 86. (Tout ce titre, sauf un fragment, provient d'Anselme).

Au livre III, titre 10, *de baptismo :* Anselme, IX, 21 ; X, 19 ; IX, 65, 14, 31, 59, 18, 61, 28, 24, 35, 32, 37, 33, 34, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44.

Au livre V, titre 1, *de accusationibus :* Anselme, III, 1, 10, 14, 55, 33, 64, 56, 53, 16, 17, 15, 72, 5, 54, 61, 7, 70, 46, 47 ; une série d'extraits des *Capitula Angelrammi*, analogue à la série que donne Anselme (p. 158 à 163 de l'édition Thaner) ; plus loin, III, 6, 30, 32, 71, 25, 69, 18, 19, 21, 22.

Au livre VI, titre 4, *de conjugiis :* Anselme, X, 6, 57, 60, 7, 22, 4, 29, 18, 19, 46, 30, 31, 45, 28, 24, 23, 26, 32, 47, 27, 76, 1, 4, 20, 5, 17, 15, 10, 12, 8, 69, 51.

Je cite la collection d'Anselme de Lucques d'après l'édition Thaner (*Anselmi, episcopi Lucensis, Collectio Canonum*, fascicule I, Innsbruck, 1906), pour les livres I et IV ; et pour les autres livres, je renvoie à l'index des chapitres publié par Maï, au tome VI de son *Spicilegium Romanum*, p. 312 et s., et reproduit par Migne, P. L. col. 485 et s. La guerre, qui éclata en 1914, ne m'a pas permis de connaître le second fascicule publié par M. Thaner en 1915.

lycarpus où les fragments se présentent dans un ordre qui rappelle celui de la collection en 74 titres et non l'ordre suivi par Anselme ; ceci nous semble une preuve certaine de l'emprunt fait à la collection en 74 titres [1].

4° Il est enfin une collection canonique du temps de Pascal II, c'est-à-dire des vingt premières années du XII[e] siècle, qui est en rapports étroits avec le *Polycarpus,* au moins pour plusieurs parties de l'un et de l'autre recueils. C'est une collection italienne en sept livres, contenue dans le manuscrit du Vatican n° 1346, qui, date du pontificat de Pascal II [2]. Cette collection, telle que nous la présente le Vatican. 1346, comprend une partie principale, et ensuite des *additamenta* de la même époque, ceux-ci répartis en sept groupes correspondant aux sept parties de la collection. Ce recueil est inédit ; il serait à peu près inconnu si Theiner n'avait publié l'index des titres entre lesquels, comme dans le *Polycarpus,* sont répartis les *capitula* qui constituent chaque livre [3].

[1] Je crois utile de citer ici quelques exemples :

Polycarpus, L. II, t. 1, *de praelatorum electione.* On y retrouve : collection en 74 titres, 111, 117, 118, 119, 120, 113, 114, 121, 122, 124, 125, 127, 126, 131, 132, 128, 129, 133.

L. II, t. 31, *Quibus ordines tribuendi sunt quibusve negandi.* On y retrouve : collection en 74 titres, 154, 157, 139, 158, 142, 146, 150, 151, 152, 141, 143, 144, 147, 148.

L. III, t. 15, *de privilegiis ecclesiarum et monasteriorum.* On y retrouve : collection en 74 titres, 40, 41, 42, 43 ; plus loin, 33, 34, 35, 36, 37.

Je cite les fragments de la collection en 74 titres d'après le mémoire publié ici même, en 1894, sous ce titre : *Le premier Manuel canonique de la Réforme de Grégoire VII,* p. 147 et s.

[2] Op. cit., p. 347-355. Voir aussi Ballerini, *de antiquis collectionibus et collectoribus canonum,* Pars IV, cap. XVIII, § 5.

[3] M. Thaner a signalé un autre manuscrit de cette collection, conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne sous le n° 2186. Par suite d'une méprise de Lambecius, ce manuscrit passait à tort pour contenir le recueil canonique de Bonizo de Sutri, dont un seul fragment y a été inséré (Thaner, *Untersuchungen zur Quellenkunde des canonischen Rechts,* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, classe de philos. et d'hist., t. LXXXIX, p. 603). Je ne connais pas ce manuscrit.

Il est facile de se rendre compte des analogies qui existent entre la collection en sept livres et le *Polycarpus*, si l'on veut bien comparer l'index des titres de l'une et de l'autre collections [1]; on s'aperçoit bien vite que, de part et d'autre, nombre de rubriques sont identiques. D'ailleurs, l'analogie ne porte pas seulement sur les rubriques, mais sur le contenu de certains titres [2]. En revanche, pour d'autres titres de la collection en sept livres, nous ne pouvons constater aucune ressemblance sensible avec les titres correspondants du *Polycarpus*.

Les deux collections étant contemporaines, il n'est pas facile de déterminer celle qui a été la source de l'autre. Toutefois je remarque que les textes relatifs à la coutume, qui forment dans le *Polycarpus* le titre 23 du livre III, sont répartis dans la collection en sept livres en deux groupes, l'un formant le titre 32 du livre I^er^, l'autre placé dans les *Additamenta* de ce livre. Il semble permis de croire que cet état des textes, révélé par le Vatican. 1346, est un état primitif: les textes ont été rapprochés ensuite pour constituer le groupe unique qui n'est autre que le titre du *Polycarpus*. En somme,

[1] Je rappelle que l'index des rubriques des titres du *Polycarpus* a été aussi publié par Theiner, p. 342 et s.; ainsi la comparaison est facile.

[2] Je puis signaler, comme exemples de ces analogies:

Polycarpus	*Collection en sept livres:*
I, 27	I, 31
II, 19	54
20	38
23	31
IV, 3-8	63-68
9	71
10	58
11	59
12	61
13	68
14	75
15	78
16	81
17	82

jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder à une étude minutieuse de cette question, j'incline à croire que c'est le *Polycarpus* qui dépend de la collection en sept livres.

B. Le cardinal Grégoire ne s'est pas contenté des textes que lui fournissaient les collections méthodiques en usage de son temps. Il a puisé à d'autres sources, qu'il convient maintenant de mettre en lumière.

1° Il a introduit dans son œuvre d'assez nombreux canons conciliaires qu'il n'a pas tirés des collections précitées. Sans se montrer, de parti pris, fidèle à une recension déterminée des anciens conciles (en cela il a suivi l'exemple de ses contemporains), Grégoire se sert à la fois de la collection du faux Isidore, à laquelle il fait d'assez nombreux emprunts, et des textes provenant du recueil de Denys le Petit. Il est à remarquer que le premier canon de Chalcédoine apparait successivement dans le texte dionysien et dans le texte isidorien [1]. En outre, quelques canons de l'antiquité sont présentés dans une version qui n'est ni la dionysienne ni l'isidorienne [2]. Joignez à ces textes anciens un fragment appartenant aux actes du 7e concile général (deuxième concile de Nicée) ; on sait que des textes empruntés aux actes de ce concile reparaissent dans les collections du pontificat de Grégoire VII [3].

2° En ce qui concerne les documents pontificaux, le cardinal Grégoire a ajouté à ceux qu'il rencontrait dans les collections indiquées ci-dessus nombre de textes pris dans le recueil du faux Isidore, authentiques ou apocryphes. Il n'y a pas lieu de s'en étonner; pas plus que ses contemporains Grégoire n'avait de soupçons sur l'origine du recueil d'Isidore.

[1] L. III, t. 21, c. 3 (version dionysienne); c. 5 (version isidorienne).

[2] Exemples: L. II, t. 8, c. 4 (Nicée, 4); L. II, t. 24, c. 6 (Nicée, 7); L. II, t. 21, c. 2 (Constantinople, 5); L. II, t. 10, c. 2 (Chalcédoine, 25), dans une forme qui se rapproche beaucoup du texte de la *Prisca*), etc.

[3] L. III, t. 7, c. 4.

Sa collection contient aussi un nombre considérable de fragments des lettres de S. Grégoire le Grand, autres que ceux qu'il avait pu trouver dans les recueils du XI^e^ siècle. Il semble qu'il se soit attaché particulièrement à multiplier les citations tirées de la correspondance du saint Pontife [1].

Grégoire a dû connaître, en tout ou en partie, les compilations des textes canoniques qui furent le résultat des recherches opérées dans les Archives du Siège Apostolique au temps de Grégoire VII [2]. Il leur doit certains fragments des lettres de Pélage I^er^ [3], de Léon IV [4] et de Nicolas I^er^ [5], qu'il a insérés dans son recueil et qu'il n'a pu trouver dans les recueils méthodiques en usage avant Gré-

[1] Ce n'est pas à la collection en deux parties, extraite du registre de S. Grégoire au temps du pape Hadrien I^er^, que le cardinal Grégoire s'est adressé pour y puiser des citations. S'abstenant sur ce point de suivre l'exemple de l'auteur de la collection *Anselmo dedicata* (dont vraisemblablement il n'a pas connu l'ouvrage), non plus que celui d'Anselme de Lucques, il a eu recours à une source que nous ne pouvons indiquer avec précision. Toutefois, dans le recueil dont il s'est servi, les lettres de S. Grégoire étaient réparties en livres d'après l'ordre chronologique. L'auteur du *Polycarpus* indique le numéro du livre, et dans chaque livre le numéro de la lettre; le numéro du livre est identique à celui que donnent les éditions des Bénédictins et des *Monumenta Germaniae*, et, quant au numéro de la lettre, quand il en diffère, il n'en est jamais bien éloigné.

[2] Voir le mémoire: *Les collections canoniques du Pontificat de Grégoire VII,* au t. XLI des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, p. 387 et s.

[3] *Polyc.*, L. II, t. 1, c. 12 (J. W. n° 977); texte qui diffère du texte de même origine donné par Anselme (VI, 32) et reproduit par Gratien (D. 6, c. 17). — *Polyc.*, L. III, t. 9, c. 4 (J. W., n° 983). Des fragments différents de la lettre à laquelle appartient ce texte sont donnés par Anselme (XII, 42) et Deusdedit (éd. Glanwell, I, 179).

[4] *Polyc.*, L. III, t. 20, c. 5, De libellis..... (J. W., n° 2599). Ne figure pas dans le recueil d'Anselme, mais se retrouve dans les recensions postérieures de ce recueil: voir les additions au livre III dans la forme BB, donnée par le manuscrit Barberini. (Vatic. n. 535).

[5] Exemple: L. V, t. 7, c. 2. Ce chapitre, tiré d'une lettre de Nicolas I^er^ *ad Karolum regem*, est ainsi conçu: « Nam Sedis apostolice sententia tanta semper consilii moderatione concipitur, tanta patiencie maturitate decoquitur, tantaque deliberationis gravitate profertur (ut) nec

goire VII. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'auteur du *Polycarpus* n'a usé qu'avec une extrême réserve de ces compilations, en ce qui concerne les lettres des anciens papes. Il convient de signaler aussi dans son recueil au moins un emprunt aux canons du concile romain tenu par Eugène II en 826 [1].

Enfin l'auteur a introduit dans son œuvre diverses lettres des papes de la seconde moitié du XI[e] siècle, ainsi que des canons de conciles tenus sous leur présidence, à savoir :

la lettre de S. Léon IX à S. Pierre Damien pour le féliciter de la composition du *Liber Gomorrhianus*, et la lettre du même pontife, adressée aux fidèles d'Italie, pour réprimer l'avarice de certains moines [2] ;

la lettre de Nicolas II aux évêques de France, sur les serments indûment extorqués [3] ;

la lettre d'Alexandre II sur le mode de computation de la parenté, en vue d'établir les empêchements au mariage [4] ;

les textes ci-après indiqués, du pontificat de Grégoire VII : les canons 3, 2, 4, 6, 9, 12, 19, 1, 5 et 7 du concile romain de 1078 ; le début d'un canon additionnel du même concile concernant les excommuniés [5], et le canon *Licet nova consuetudo*, qui, dans le *Po-*

necessarium immutari ducatur, nisi forte sic prolata sit ut retractari possit vel immutanda secundum premisse tenorem conditionis existat ». Je n'ai pas retrouvé ce passage dans les lettres de Nicolas I[er] à Charles le Chauve qui ont été publiées.

[1] L. III, t. 33, c. 1 (c. 34 du concile, forma minor ; M. G., *Concilia*, t. II, p. 531). Ce texte, avec une différence au début, se trouve dans la recension BB d'Anselme de Lucques (VII, 2, manuscrit Barberini), d'où il a sans doute passé dans le *Décret* de Gratien (D, 37, c. 10). Il ne figure pas dans les formes primitives d'Anselme ; c'est une trace, jointe à d'autres qui seront signalées plus loin, de la parenté qui existe entre le *Polycarpus* et les recensions postérieures du recueil d'Anselme.

[2] L. VI, t. 6, et L. IV, t. 35. Cf. J. W., n[os] 4911 et 4269.

[3] L. VI, t. 10, c. 31 ; J. W., n° 4447.

[4] L. VI, t. 4, c. 62 ; J. W., n° 4500, et Hüffer, *Beiträge*, p. 119-121.

[5] L. II, t. 4, c. 4 et 5 ; l. II, t. 37, c. 10 ; l. III, t. 11, c. 4 et t. 16, c. 38 ; L. IV, t. 22, c. 4 ; L. VI, t. 4, c. 19 ; L. VI, t. 19, *in fine*.

lycarpus, n'est pas attribué à Grégoire VII, mais semble bien lui appartenir d'après d'autres témoignages [1] ;

divers textes d'Urbain II, parmi lesquels on remarque le passage connu qui concerne les deux lois *(altera publica, altera privata)*, et le texte interdisant aux chanoines réguliers de se faire moines [2] ;

les textes de Pascal II qui ont été signalés ci-dessus [3].

3° C'est dans le domaine de la patristique que l'auteur du *Polycarpus* a ajouté de nombreux fragments aux textes figurant dans les collections dues aux canonistes ses contemporains. A côté des passages des écrits des Pères qui sont communs au *Polycarpus* et à d'autres recueils, notamment à celui d'Anselme, il en est un bon nombre qui, vraisemblablement, ont été jetés dans la circulation par le cardinal Grégoire. Ces textes proviennent surtout des œuvres de S. Augustin, de S. Jérôme et de S. Ambroise; l'auteur a fait aussi quelques emprunts au *Pastorale* de S. Grégoire. On rencontre dans son œuvre, à diverses reprises, les noms de S. Cyprien, d'Origène et de S. Chrysostome, tandis que Prosper d'Aquitaine et Pascase Radbert ne sont cités qu'une fois, celui-ci à propos de la présence réelle.

4° Comme ses contemporains, le cardinal Grégoire a mis à contribution l'histoire ecclésiastique. Il a introduit dans sa compilation quelques textes du *Liber Pontificalis* et de l'*Historia ecclesiastica*

[1] L. III, t. 25, c. 7; J. W., n° 5290. L'attribution à Grégoire VII est formelle dans la *Britannica* (Cf. Ewald, *die Papstbriefe der Brittischen Sammlung*, dans *Neues Archiv*, t. V, p. 574) et dans le *Liber Tarraconensis* (Cf. *Mélanges Julien Havet*, p. 274). Ici, au moins dans le manuscrit de Paris Latin 3881, le texte est anonyme, comme d'ailleurs le c. 7 du concile de 1078 qui le suit immédiatement.

[2] L. IV, t. 32, *circa finem*; cf. c. XIX, Q. 2, c. 2 et Q. 3, c. 2 ; voir aussi Jaffé-Wattembach, n° 5760. On peut signaler aussi un fragment d'Urbain II sur la gratuité du baptême, de la confirmation et de la sépulture (L. III, t. 10, c. 30), et un autre fragment sur le jeûne des Quatre Temps (L. III, t. 25, c. 16). Ce sont deux canons du concile tenu à Plaisance en 1095.

[3] Voir ci-dessus, p. 61.

d'Anastase le Bibliothécaire, analogues à ceux qui ont pris place dans les collections du temps de Grégoire VII, mais ne se confondant pas avec eux.

5° On trouve dans le *Polycarpus* des textes de droit séculier qui tous proviennent des recueils juridiques de Justinien. Ces textes appartiennent aux Institutes, au Digeste, au Code et à l'*Epitome* des Novelles qui fut l'œuvre de Julien [1]. Ils ont été étudiés successivement par Hüffer et par Max Conrat, aux livres desquels je renvoie le lecteur curieux de s'éclairer sur ce point [2]. Les textes du Digeste sont au nombre de quatre ; ils se présentent sous la forme de la *littera Bononiensis*. Si l'on veut bien se rappeler que les textes du Digeste ne paraissent pas dans les recueils de droit ecclésiastique avant le pontificat d'Urbain II, on conviendra que ceux que présentait le cardinal Grégoire étaient encore une nouveauté pour les canonistes.

6° Il faut signaler enfin divers textes apocryphes, pour la plupart communs au *Polycarpus* et à d'autres collections italiennes du XI^e^ siècle ou du commencement du XII^e^. Il y a lieu de faire remarquer que ces textes n'ont pas été admis par Anselme de Lucques dans sa collection ; ils n'ont pénétré que dans les recensions de ce recueil faites après la mort de l'auteur, au commencement du XII^e^ siècle. Les canonistes italiens auteurs de ces recensions, aussi bien que leur contemporain le cardinal Grégoire, étaient moins attentifs ou moins scrupuleux sur ce point que l'évêque de Lucques. Je crois utile de faire connaître quelques-uns de ces textes, à savoir :

un pseudocanon de Nicée, interdisant aux moines de donner la pénitence et la sépulture (IX, 3, 5) [3] ;

[1] On trouve dans le *Polycarpus* (III, XII, 22) une citation des Institutes de Justinien (7, *Inst.*, II, 1), qui paraît provenir du recueil d'Anselme, V, 50, où ce passage est donné plus au long.

[2] Voir les ouvrages cités plus haut, p. 56, n. 2.

[3] Anselme, recension C, V, 66 ; Vatic., 4983. Voir assi C. 16, Q. 1, c. 1. — D'autres pseudocanons de Nicée circulèrent à cette époque en Italie,

un pseudocanon de Constantinople, contre les divers genres d'homicides (L. VI, t. 9, c. 8) [1];

un pseudocanon de Chalcédoine contre les incestes (L. VI, t. 8, c. 5) [2];

le texte apocryphe attribué aux papes Hormisdas et Eugène sur le pêché de fornication commis par les clercs (L. VI, t. 8, c. 15) [3];

le texte, relatif aux clercs *lapsi*, d'un pseudoconcile irlandais qui aurait été célébré au temps de Charlemagne, sous la présidence du pape Léon III (L. IV, t. 41, c. 13) [4];

un apocryphe de S. Grégoire, concernant l'affinité qui naît de la *desponsatio* (L. VI, t. 4, c. 72) [5];

par exemple un canon pénitentiel contre les incestes : « de separatione inlicitis conjugiis et de judiciis eorum », conc. Niceno, « Si quis duxerit de propria cognatione in conjugio, hi tales non possunt judicari, nisi prius separentur. Ratio judicii haec est, prout propinquitas manifestat..... » (collection en cinq livres du Vatic. 1339, V, 226; collection du manuscrit 300 de la Riccardiana, à Florence, fol. 67; cf. sur cette collection le mémoire intitulé : *Un groupe de recueils canoniques italiens des X^e et XI^e siècles*, dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et Belle-Lettres, t. XL, p. 200 et s.).

[1] Se trouve dans la collection en cinq livres du Vatic. 1339 (IV, 115), dans la recension C d'Anselme, XII, 47 (Vatic. 4983), et dans d'autres recueils italiens; a été publié par Theiner, *Disquisitiones*, p. 299.

[2] Commence par ces mots : « Propter plerosque simplices... » Se rencontre dans les collections italiennes, par exemple dans le recueil précité de la Riccardiana (fol. 67 v° et s.); dans le recueil de la Vallicellane, F. 92, vers la fin : « De incestis vel diversis conjunctionibus epilogus breviter digestus ». Cf. Richter, *de emendatione Gratiani* (Leipzig, 1835), p. 5-7).

[3] Cf. collection en neuf livres, IX, 46, du Vatic. 1349; collection en cinq livres, II, 61 du Vatic. 1339, d'après Theiner, op. cit., p. 293; collection du manuscrit précité de la Riccardiana, fol. 46; Anselme de Lucques, recension C, XI, 38 (Vatic. 4983). Ce texte a été publié par Theiner, op. cit., p. 293 d'après le Vatic. 1339, et par Wasserschleben, *Beiträge zur Geschichte der vorgratianischen Rechtsquellen* (Leipzig, 1839), p. 152. Cf. *Un groupe de recueils...*, p. 131.

[4] Anselme, recension C, l. VIII, *circa finem* : dan le Vatic. 4983, Cf. D. 82, c. 5. et le note de Friedberg.

[5] J. W., n° 1856^a; Anselme, recension C, XI, 92, Vatic. 4983); C. 27, Q. 2, c. 12.

sur le même sujet, un autre texte apocryphe portant l'*inscriptio :* Ex concilio Triburiensi a Julio papae confirmato (L. VI, t. 4, c. 34) [1] ;

un pseudocanon de Thionville, sur la protection des évêques et des clercs, apocryphe très-répandu (L. VI, t. 14, c. 1) [2] ;

un passage apocryphe de S. Augustin, contre les prêtres et les supérieurs qui ne font pas connaître les fautes de leurs inférieurs (L. V, t. 1, C. 40) ; *Plerique boni christiani...* [3]

Tels sont les éléments à l'aide desquels le cardinal Grégoire a complété ceux qu'il avait choisis dans les collections du XI^e^ siècle. Pour les découvrir, il a parfois eu recours aux sources originales. Mais il me paraît certain qu'il a dû aussi utiliser quelques-unes des compilations de *Sententiae* qui étaient si fort en vogue de son temps. On a montré plus haut qu'il a fait quelques emprunts aux compilations de textes tirés des Archives Pontificales sous Grégoire VII. D'ailleurs, s'il cite parfois d'après les originaux, il se contente fort bien des textes cités de troisième ou de quatrième main.

§ IV. Le but que s'est proposé le cardinal Grégoire quand il composa son recueil fut de présenter l'ensemble des règles canoniques selon l'esprit et les tendances de la réforme grégorienne ; son œuvre est celle d'un partisan dévoué des principes au nom desquels avait été entreprise la régénération de l'Eglise. Anselme de Lucques avait poursuivi le même but ; cependant les deux collections de Grégoire et d'Anselme ne doivent pas être confondues. Entre les deux recueils on a déjà signalé une différence dans le plan, celui de Grégoire étant plus étendu que celui de son prédécesseur. On a aussi relevé, dans les pages qui précèdent, des différences relatives aux sources consultées par l'un et l'autre compilateurs ; on a fait remarquer qu'Anselme s'était montré plus sévère que Grégoire à l'égard

[1] A passé dans la *Caesaraugustana,* X, 22, et dans le *Décret* de Gratien ; C. 27, Q. 2, c. 15. Cf., sur ces canons, von Hörmann, *Quasiaffinität,* p. 303 et s.

[2] Cf. Theiner, op. cit., p. 320 ; Boretius, *Capitularia,* t. I, p. 361.

[3] Cf. C. 2, Q. 7, c. 27.

des apocryphes. Il y a d'autres différences qui méritent d'être signalées. Ces différences tiennent surtout à ce que le *Polycarpus* fut composé à une époque de la querelle des investitures notablement plus avancée que celle à laquelle Anselme de Lucques fit paraître sa collection. Ainsi Grégoire a-t-il dû traiter des questions qui se sont posées à mesure que la lutte se développait.

Il en est une dont la solution était d'un intérêt majeur pour le succès de la réforme. Nombreux étaient les évêques dont le Pontife romain avait dû regretter les défaillances, nombreux aussi ceux qui, se trouvant en conflit avec leurs ouailles, avaient dû abandonner leurs sièges. Pour l'une et l'autre de ces causes le Pape dut pourvoir à l'administration d'un bon nombre de diocèses; d'autre part il s'efforçait d'empêcher le clergé et les fidèles partisans de l'Empereur de nommer un successeur au pasteur qu'ils avaient illégalement expulsé. Ainsi s'explique dans la collection la présence de rubriques de titres comme celles-ci : « Ut nullus episcopus alio superstite ordinetur; De episcopo qui non recipitur ab ecclesia cui ordinatus est; Ut episcopus hostilitate expulsus ad aliam vacantem transeat ecclesiam; Quod in loco lapsi vel aegroti episcopi alter possit episcopus ordinari [1] ». Au livre I[er], le titre XI est précédé de cette rubrique [2]: « Quod papa duas dioceses uni episcopo committit ». Cela fait penser à Anselme de Lucques, qui, au témoignage de son biographe, fut chargé de l'administration, non pas seulement de deux, mais de plusieurs diocèses vacants, au moins en fait, par suite des vicissitudes du conflit qui déchirait l'Église [3]. Au surplus, après un demi-

[1] II, 11, 13, 14, 19.

[2] Dans le manuscrit de la Bibl. Nat. de Paris, Latin. 3881, fol. 13 v°.

[3] L'évêque Rangier de Lucques dit d'Anselme, son prédécesseur:

Sic ubicumque videt terram pastoris egere,
Exequitur proprii munia pontificis
. . . . . .
Et qui pro Christo propria secessit ab urbe,
Christus eum multis praefecit ecclesiis.

S. Anselmi Lucensis episcopi vita a Rangerio successore suo scripta, éd. Vincent de la Fuente (Madrid, 1870), p. 223 et 222.

siècle de luttes, il arriva que, comme toujours, les opinions absolues perdirent du terrain ; des systèmes transactionnels s'imposèrent à l'attention. Ainsi s'explique la présence, dans le *Polycarpus*, de titres précédés de rubriques significatives : « de temperamento atque curatione adhibenda temporali necessitati ; Quod necessitas imperavit, cesset necessitate cessante » [1]. Enfin, comme on a eu l'occasion de le montrer ailleurs, sous l'influence des écrits d'Yves de Chartres et de Bernold de Constance, les canonistes ont étudié la nature des lois et ont distingué celles auxquelles pouvait s'appliquer le droit de dispense appartenant à l'autorité ecclésiastique de celles qui ne comportent aucune atténuation ; on a montré aussi comment la querelle des investitures fournit l'occasion d'apprécier la valeur de la coutume et d'en formuler la théorie [2]. Cela rend raison des rubriques de titres qui figurent dans l'œuvre du cardinal Grégoire : « de praecepto, admonitione et consilio, de auctoritate et ratione, de consuetudine » [3]. L'auteur avait évidemment dans l'esprit l'esquisse d'un traité des sources du droit, déjà ébauché dès la fin du XI[e] siècle, que devaient achever les canonistes de l'époque ultérieure. C'est ainsi que le *Polycarpus* est marqué des traits qui caractérisent son temps et qu'il prépare à sa manière la synthèse du droit canonique qui sera l'œuvre du XII[e] siècle.

§ V. Sans avoir été très-répandu, le *Polycarpus* a exercé une certaine influence sur les collections canoniques qui se sont succédé en grand nombre depuis l'époque de Pascal II jusqu'à l'apparition du *Décret* de Gratien. Je crois devoir mentionner ici quelques faits qui manifestent cette influence.

[1] L. VII, t. 15 et 16.

[2] Voir l'article intitulé : *Un tournant de l'histoire du droit,* dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger,* t. XL, année 1917.

[3] I, 24 et 25 ; III, 23. On retrouve d'ailleurs ces titres dans la collection en sept livres, contemporaine de *Polycarpus,* livres I[er], 30, 31, 32 ; Theiner, *op. cit.*, p. 348.

1° On connaît une collection italienne en trois livres, conservée dans deux manuscrits, le Vat. 3831 et le manuscrit 109 de la Bibliothèque du Dôme de Pistoie. Cette collection, encore inédite, n'a pas été composée avant 1112 ; elle est donc postérieure au *Polycarpus*. Dans une étude consacrée naguère à cette collection [1], j'ai montré que sur divers points, elle avait fait des emprunts au *Polycarpus*. Ces emprunts se manifestent par la similitude des rubriques de nombreux titres, qui ne peut guère être fortuite, et par la présence d'un certain nombre de fragments, communs aux deux recueils, fragments de droit canonique ou même fragments de droit romain.

2° Il est à peine besoin d'ajouter que l'influence du *Polycarpus* s'est fait sentir sur la collection en neuf livres contenue dans le manuscrit C 118 de l'Archivio de la Basilique Vaticane. En effet, cette collection n'est qu'une édition revue, et considérablement augmentée de la collection en trois livres [2]. C'est une œuvre italienne, vraisemblablement romaine, qui n'a pas été achevée avant 1125, mais qui n'est probablement que de très-peu postérieure à cette date. Son auteur appartient à la même génération de canonistes que celui du *Polycarpus*.

3° Ce n'est pas seulement sur les recueils italiens que s'est fait sentir l'influence du *Polycarpus :* elle paraît encore s'être exercée sur la composition d'une vaste collection, encore inédite, qui a vu le jour dans le premier quart du XII[e] siècle, probablement en Aquitaine ou dans le Nord de l'Espagne, je veux parler de la *Caesaraugustana,* ainsi nommée parce qu'elle fut d'abord connue par un manuscrit de la chartreuse de Saragosse, dont une copie, conservée

[1] *Une collection canonique italienne du commencement du XII[e] siècle,* dans les *Annales de l'Enseignement supérieur de Grenoble,* t. VI, ann. 1894. Cf. L. Chiappelli, *I manoscritti giuridici di Pistoia,* dans l'*Archivio giuridico,* t. XXXIV, ann. 1885. Au manuscrit 109 de Pistoie sont consacrées les pages 245-257 de cette étude.

[2] Voir la mémoire précité, *Une collection canonique italienne.*

à la bibliothèque Barberini (XVI, 104), était passée la bibliothèque Vaticane avec les manuscrits Barberini (n° 535)[1]. L'auteur de cette collection semble avoir pris à tâche de fusionner les éléments qu'il trouvait dans les recueils d'Yves de Chartres et ceux qu'il puisait dans les collections italiennes; à côté de celles d'Anselme de Lucques et de Deusdedit, dont il a fait largement usage, il y a tout lieu de croire que les analogies frappantes qui existent entre certaines parties de son œuvre et diverses portions du *Polycarpus* résultent de ce qu'il a dans une certaine mesure exploité les matériaux contenus dans l'œuvre du cardinal Grégoire. J'aurai l'occasion de revenir ultérieurement sur cette question.

4° Dans un manuscrit du XII[e] siècle conservé à la Bibliothèque de l'Université de Prague[2], qui provient peut-être de S. Lambert en Styrie, et qui paraît avoir appartenu à l'Université depuis le XIV[e] siècle, se trouve (fol. 15-56) une collection canonique en 294 chapitres, non numérotés, non répartis en titres. Schulte, qui a fait connaître cette collection, a montré que, sauf de rares exceptions, les textes qui constituent les chapitres 1-230 ont été empruntés au *Polycarpus*, et que les fragments 1-149 sont disposés d'après l'ordre qui est celui de ce recueil.

5° Enfin, parmi les collections tributaires du *Polycarpus*, il convient de citer le *Décret* de Gratien. Nombre de textes insérés dans ce recueil n'avaient figuré antérieurement que dans la collection du cardinal Grégoire et aussi dans la *Caesaraugustana*, qui, on vient de le dire, dépend du *Polycarpus;* un coup d'œil jeté sur l'Index qui termine le volume des *Disquisitiones* de Theiner suffira à jus-

[1] Cf. *Les Collections canoniques attribuées à Yves de Chartres,* dans le tome LVIII de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* p. 416, p. 130 du tirage à part.

[2] Cf. Schulte: *Ueber drei in Prager Handschriften enthaltene Canonensammlungen,* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, t. LVII (ann. 1867), p. 175 et ss.

tifier cette assertion. J'ai donc tout lieu de croire, sous réserve de vérifications ultérieures, que, parmi les recueils utilisés par Gratien, le *Polycarpus* figure à un bon rang.

IIe Partie.

LA SECONDE RECENSION DU *POLYCARPUS*.

§ I. La seconde recension du *Polycarpus* est contenue dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, Latin 3882. Ce manuscrit, comme on l'a dit plus haut, date de la fin du XIVe siècle; il paraît avoir été transcrit par plusieurs copistes dans la région provençale ou dans une région voisine. Il a appartenu à Colbert et a passé ensuite dans la Bibliothèque du Roi.

Il suffit de le parcourir pour se convaincre que c'est une transcription d'un manuscrit antérieur. Les copistes de notre manuscrit ont reproduit sans discernement le texte de la collection et les fragments parasites assez nombreux qui avaient été introduits entre les divers livres qui la composent et sur les derniers feuillets du manuscrit qu'ils transcrivaient; plusieurs de ces fragments sont d'ordre juridique et contiennent des textes de droit romain [1]. — En tête du

[1] A la fin du livre Ier (fol. 17) se trouve une interpolation comprenant deux textes de droit romain (2 et 1, Code, IX, 16 et 6. C., IX, 12) et un fragment intitulé: *Nomina officialium hominum,* qui fait connaître la désignation et la hiérarchie des personnages publics: *decanus, centenarius, tribunus, vicarius, comes, dux, patricius, rex, Imperator,* celui-ci *multis valens regibus, totius pene orbis curam gerens.* A la fin du livre II, (fol. 32 v° et 33) on rencontre aussi une interpolation faite de textes variés parmi lesquels de nombreux fragments du livre IV des Institutes de Justinien tit. V, 2 et 3; t. IV, 5, 6, 7, 8, 13, 14; t. IV, 4, pr., 3, 9, 11, 12. Suivent des extraits tirés d'autres livres: L. II, t. VI, 14; L. III, t. II, pr.; L. I, t. X, 12; L. III, t. IV, 3 (les citations ne sont pas toujours littérales). On trouve une interpolation de ce genre, concernant le testament et diverses autres matières de droit romain, au fol. 80, v°, entre le livre IV et le livre V de la collection; de même, à la fin du livre VI (fol. 124, v°) se trou-

manuscrit, a été reproduite, d'après le manuscrit type, une liste chronologique indiquant le nom des pontifes qui se sont succédé sur la chaire de S. Pierre et la durée de leur pontificat ; la dernière mention complète est celle d'Honorius II, mort en 1130 [1]. Suit la mention d'Innocent II sans autre indication que celle de son nom ; on n'a pas indiqué la durée de son règne. Nous sommes en droit d'en conclure que cette liste des papes a été dressée sous le pontificat d'Innocent II, c'est-à-dire entre 1130 et 1144 ; il y a bien de chances pour que le manuscrit-type date de cette époque.

Quant à la collection elle-même, tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'on n'y trouve pas de textes postérieurs à la mort de Pascal II, c'est à-dire à 1118, mais qu'on y rencontre un modèle de *formata* daté de l'année 1120. Comme, d'autre part, le rédacteur n'a fait aucun emprunt aux canons du concile général tenu au Latran en 1123, il y a tout lieu de croire qu'il a accompli son œuvre vers l'année 1120, en tout cas avant 1123. L'auteur a vraisemblablement appartenu à la cour romaine ou à son entourage. Non seulement il semble particulièrement dévoué à l'exaltation du siège apostolique, mais il a connu certains faits qu'il ne peut guère avoir appris que dans le milieu romain [2].

vent des textes interpolés sur les legs pieux et d'autres matières (plusieurs de ces textes sont tirés du t. IV du livre VI des Institutes); à la fin du livre VII (fol. 141) ont été insérés des textes tirés du même titre et d'autres passages des Institutes. Le livre VIII et dernier de la collection canonique s'achève au fol. 149, v°, avec le titre : *de immortalitate animae intellectualium naturarum.* Les feuillets 149, v° à 186, dernier feuillet du manuscrit, sont remplis d'extraits patristiques et théologiques; au fol. 177, v° figurent des *Capitula quae de Digestorum libris sunt excerpta.* Toutes ces additions, étrangères à la collection canonique, sont le produit de la fantaisie d'un ou de plusieurs possesseurs du manuscrit-type reproduit par les scribes qui ont transcrit notre manuscrit.

[1] Par suite d'une erreur qui s'explique chez un scribe du XIV^e^ siècle, c'est l'année 1330, et non l'année 1130, qui est indiquée comme celle de la mort d'Honorius II.

[2] A la fin du livre V (fol. 95, v°), on lit un fragment apocryphe d'une lettre d'un pape Etienne, sous la rubrique *De vilium personarum legacionis*

L'auteur a conservé la division primitive en livres et en titres. La seconde recension compte huit livres comme la première ; mais, d'une rédaction à l'autre, le nombre des titres de quelques livres a varié. Notamment, au livre I[er] se rencontrent quatre titres qui ne figuraient pas dans la première recension, à savoir : *De donationibus Imperatorum ad Romanam Ecclesiam ; Ordo consecrationis Romani Pontificis ; Qualiter Papa judicium retractare possit ; Quae insignia Constantinus Imperator contulit Romanae Ecclesie.* Les trois premiers de ces titres sont placés à la fin du livre ; le quatrième a été inséré à la suite du titre *De regali subjectione ad Pontificem Romanum et ad omnes episcopos.*

Au cours du livre III, le titre 12, *De jure ecclesiarum et monasteriorum,* s'est scindé en deux titres, l'un conservant la rubrique du titre primitif, l'autre fait à l'aide d'emprunts à la seconde partie de ce titre et d'additions importantes, intitulé : *De non alienandis ecclesie rebus.* Un peu plus loin dans ce livre, après le titre 15 : *De privilegiis ecclesiarum et monasteriorum,* on trouve un titre portant la rubrique : *De privilegiis clericorum et de rebus eorum.* Enfin le livre III se termine par un titre qui ne figure point dans la première recension : *Qualiter dispendia ab altera ad alteram porrigantur ecclesiam.*

repudio. Le pape Etienne III s'y adresse à Charlemagne : ce prince se prépare à tenir un *placitum* en Allemagne (in Alamania) et désire que des ambassadeurs de l'Eglise romaine y assistent. Le Pape n'a pas pu répondre à ce désir pour deux motifs : l'envoyé de l'empereur était *vilissima persona,* et sa lettre ne contenait aucune mention de l'objet dont eussent dû traiter les ambassadeurs pontificaux. Si l'Empereur désire recevoir une légation du Saint Siège, qu'il la demande par de nouveaux envoyés *(Significantibus litteris nobis..... sed rulgi more gradiantur).* Il est vraisemblable que cette lettre contient une allusion à un incident, de nous inconnu, des relations de Henri V avec le Pape, probablement avec Pascal II, auquel il envoya de nombreuses ambassades. Cet incident n'a guère dû être connu en dehors de la cour romaine.

Au livre IV, entre les titres 19 et 20, se rencontre un titre spécial à cette seconde recension : *De non suscipiendo clericos vel laicos sine licentia episcopi.*

A la fin du livre V est ajouté un titre : *De vilium personarum legationis repudio.*

Après le titre 5 du livre VII, a été inséré le titre : *De presbyteris et diaconibus rebaptizatis ;* à la fin du même livre, le titre : *Sacerdotalis intercessio pro reis.*

Enfin, à en juger par le seul examen de la liste des titres qui le composent, le livre VIII de la seconde recension est très différent du livre VIII de la première. On y trouve 19 titres au lieu de 15 ; huit de ces titres diffèrent par la rubrique des titres de la recension primitive.

Dans la composition des divers titres on remarque des différences sensibles de l'une à l'autre recension. L'auteur de la seconde recension ne s'est fait aucun scrupule de supprimer un bon nombre de chapitres, le plus souvent sans doute parce qu'il les jugeait inutiles comme faisant double emploi avec ceux qu'il conservait ; parfois cette suppression a porté sur des textes assez longs, comme ceux qui avaient été extraits du Pastoral de S. Grégoire. En revanche, le seconde recension contient un bon nombre de chapitres qui ne figurent pas dans la première. Ces chapitres sont empruntés, le plus souvent, à des catégories de textes analogues à celles auxquelles s'était adressé le cardinal Grégoire pour la composition de la première recension [1] ; plusieurs de ces textes ainsi ajoutés se retrouvent dans la collection de Deusdedit [2].

[1] On trouve notamment, parmi les fragments introduits dans le livre VIII, des textes du *Décret* de Burchard.

[2] Voici un certain nombre de textes qui, figurant dans le recueil de Deusdedit (Wolf de Glanwell, *die Kanonensammlung des Kardinals Deusdedit*, Paderborn, 1905), ont été insérés dans la seconde recension du *Polycarpus* : Deusdedit, I, 125, 285-289 ; IV, 166, 167 ; III, 281, 282 ; II, 113, 114 ; I, 78, 255, 80, 155, 209 ; III, 56.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les textes de droit romain, d'ailleurs assez nombreux dans la seconde recension du *Polycarpus*, et provenant des Institutes, du Digeste, du Code et des Novelles, ne coïncident pas avec les textes de même origine qui ont trouvé place dans la première recension [1]. Sur quatre fragments tirés du Digeste, qui figurent dans la seconde recension, deux lui sont propres, tandis que les deux autres lui sont communs avec la première recension [2]. Nombre de fragments extraits du Code de Justinien qui ont été insérés dans la première recension ont été éliminés de la seconde ; en revanche nombre d'autres textes provenant de la même source y ont été introduits [3]. Enfin, en ce qui concerne les passages extraits des Novelles, on peut en signaler quelques uns qui sont empruntés à l'*Epitome* de Julien [4], dont la première recension contenait quatre textes ; mais on y trouve aussi une série de fragments qui proviennent de la version latine des Novelles connue sous le nom d'Authentique, dont le cardinal Grégoire n'avait

[1] Je rappelle que les textes de droit romain insérés dans la première recension ont été indiqués par Hüffer, *op. cit.*, p. 86-103.

[2] Textes spéciaux à la seconde recension : Au livre III, t. 13 *(de non alienandis Ecclesie rebus)*, c. 15, on trouve, l. 1, pr. Dig., I, 8, avec l'*inscriptio : Ex Digestis Romanae legis.* Au livre V, t. 1 *(de accusatione)*, on trouve la l. 6, D., XXII, 5. — Les deux textes communs à l'une et à l'autre recension sont : l. 32, D., I, 3, et l. 30, D., L. 17 (cf. Hüffer, — *op. cit.*, p. 89 et s.).

[3] Par exemple, dans la série des textes de droit romain qui caractérise le titre 13 du livre III du *Polycarpus* (*de non alienandis Ecclesie rebus*, c. 13-17, c. 42-67) figurent les textes suivants, tirés du Code, qui sont spéciaux à la seconde recension : 21, 55, C., I, 2 ; 22, 48, C., I, 3 ; 2, C., VII, 38 ; 1, C., VIII, 5. On en retrouverait d'autres dans les autres titres du *Polycarpus*.

[4] Julien, c. 1 et 2 de la const. VII § 32 et 33 ; cf. *Polycarpus*, seconde recension, l. III, t. 13, *de non alienandis Ecclesiae rebus*, c. 41 et 42 fol. 47, v°). On en rencontre ailleurs, par exemple au l. IV, t. 37, *de monachis et sanctimonialibus*, c. 39 (fol. 76) ; c'est un fragment de la const. V de Julien, § 19.

pas tiré parti quand il composa son ouvrage [1]. Il ne faut pas s'en étonner; l'Authentique, retrouvée vers le temps de Grégoire VII, était encore peu répandue au début du XII[e] siècle, si bien que Grégoire a pu l'ignorer ou omettre de l'utiliser. Il n'en devait pas être de même quinze ans plus tard; à cette époque l'auteur de la seconde recension manifeste une tendance nettement marquée à abandonner l'*Epitome* pour l'Authentique.

§ II. Ce qui caractérise surtout, à mon sens, la seconde recension du *Polycarpus*, c'est la présence d'un bon nombre d'apocryphes qui apparaissent pour la première fois dans ce recueil. Leur carrière fut courte; car, pour la plupart, on ne les retrouve pas ailleurs. Ils n'en méritent pas moins d'attirer l'attention.

Parmi ces apocryphes, il en est qui paraissent composés de toutes pièces; d'autres sont des fragments authentiques auxquels l'auteur a, par voie d'interpolation ou autrement, fait d'importantes additions [2]. Je n'ai pas la prétention d'en donner une énumération : je voudrais seulement, d'après ces apocryphes, mettre en relief quelques unes des principales préoccupations du canoniste inconnu à qui est due la seconde rédaction du *Polycarpus*. D'une part, son recueil porte la trace des questions qui de son temps attiraient l'attention des canonistes; d'autre part on y voit se dessiner les théories canoniques qui arriveront à maturité dans la seconde moitié du XII[e] siècle et qui caractérisent la transformation si profonde que subit le droit canon au cours de ce siècle.

[1] En voici un exemple. Les textes de Julien insérés au t. 13 du livre III et cités dans la note précédente, sont suivis de fragments de l'Authentique, à savoir: Const. VII, c. 3; c. 9, § 1; c. 10; const. LV, c. 2; const, XLVI. c. 1; const. LIV, c. 2; const, LXVII, c. 4; const. CXVI, pr. et c. 1; c. 6, § 2 et 3; c. 7; const. CXX, c. 13, 5 et 6; const. CXI, pr. et c. 1.

[2] Il y a en outre quelques textes que l'auteur s'est borné à démarquer; par exemple, le canon que Burchard (III, 37) donne comme œuvre du concile de Worms, est attribué (III, 2, 3) à un concile d'un pape Léon.

A. — Plusieurs de ces apocryphes se rapportent à des questions qui avaient plus ou moins troublé les esprits au début du XII[e] siècle. Je me borne à en signaler quelques-uns.

1° Le titre 32 du livre I, qui ne figure que dans la seconde recension, s'ouvre par une rubrique significative : *Qualiter judicium Romani pontificis possit commutari* [1]. On y trouve, sous cette rubrique, la règle posée dans une lettre du pape Boniface I[er] ; « Beatus presul Bonifatius ait inter cetera : Comprobatum judicium Romani Pontificis non retractandum » [2]. Puis l'auteur de la recension ajoute de son crû ces paroles qu'il semble attribuer à Boniface I[er] : « Sed non negamus ejusdem Sedis sententiam posse in melius commutari, cum aut subreptum fuerit aliquid, aut ipsa pro consideratione etatum vel temporum seu gravium necessitatum dispensatorie quiddam ordinare decreverit ». Cette phrase répond à deux préoccupations très vives à la fin du pontificat de Pascal II. D'une part le Pape avait révoqué, on sait après quelles tragiques angoisses, le privilège des investitures que lui avait arraché Henri V en avril 1111, comme plus tard Pie VII devait révoquer le concordat de Fontainebleau ; il fallait justifier la conduite du Pontife suprême en cette circonstance. D'autre part il importait de maintenir au Saint-Siège le droit de modifier la législation, par voie de dispense ou autrement, quand les modifications étaient commandées par les circonstances et ne portaient pas sur des points essentiels ; c'était la doctrine que les canonistes aimaient à répéter, surtout depuis l'époque d'Urbain II, [3], où, sans doute sous l'inspiration de ce Pontife, Yves de Chartres en avait présenté un large exposé dans la préface de son *Décret* [4]. Ces deux considérations suffisent, ce me semble, à expliquer l'in-

[1] Fol. 17.

[2] P., L. t. XX, col. 779 ; J. W. n° 365.

[3] Cf. sur ce point l'article intitulé : *Un tournant de l'histoire du droit (1050-1140)* dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XL, année 1917.

[4] P. L., t. CLXI, p. 47 et suiv.

sertion dans le *Polycarpus* du texte de Boniface I[er] ainsi transformé [1].

2° On sait qu'une des tendances les plus caractéristiques des Fausses Décrétales était de rendre à peu près impossible l'accusation d'un supérieur par son inférieur. Un pareil principe s'accordait mal avec les exigences de la réforme ecclésiastique, telle que l'entendaient Grégoire VII et ses auxiliaires; plus d'une fois ils ont dû faire appel au clergé inférieur contre les prélats, aux fidèles contre le clergé et les prélats. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de rencontrer dans la seconde recension du *Polycarpus* des textes qui atténuent la règle devenue gênante.

On y trouve notamment un apocryphe de Léon IV très explicite sur ce point [2]. Jadis, dit le Pape, on avait pu interdire aux brebis d'accuser ou de reprendre leurs pasteurs. De nos jours, alors que de nombreux mercenaires se sont glissés à la place des pasteurs, ils s'imaginent qu'à la faveur de ce privilège tout leur est permis. Nous voulons qu'ils soient dénoncés par leurs subordonnés: « Volumus a subditis detegi, ne maliciam suam velamento libertatis ex officio tegere possint ». Combien nous sommes loin des prescriptions en sens contraire que multipliaient les Fausses Décrétales!

3° A la fin du XI[e] siècle et au XII[e], les esprits étaient partagés, dans l'Eglise, sur le point de savoir dans quelle mesure les moines devaient être admis à remplir les fonctions ecclésiastiques. La trace de ces controverses se retrouve dans nombre de décisions de conciles qui ont prétendu les résoudre, depuis le temps de Grégoire VII

[1] Suit un passage d'une lettre de S. Cyprien à Rogatianus; « Cyprianus Rogatiano inter caetera: Homo quicumque fecerit in superbia... » texte qui n'a pas de rapport avec l'objet indiqué dans la rubrique et qui était sans doute une addition parasite introduite dans le manuscrit-type (Lettre III de l'édition du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. III, p. 469). Il s'agit ici du respect dû aux prêtres.

[2] L. V, t. 1, c. 31, fol. 84). « Leo quartus. Pro temporum adversitate et piorum quiete..... in peccatis honoratur ».

jusques au concile général tenu au Latran en 1123. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de ces discussions. On a signalé plus haut la présence, dans la première recension du *Polycarpus*, d'un prétendu canon de Nicée qui interdit aux moines l'administration de la pénitence et la sépulture des morts [1]; or, en tête du titre 35 du livre I de la seconde recension [2], se rencontre un autre apocryphe du même genre, imputé à un concile tenu par un pape du nom d'Eugène, qui fait ensuite part à Charlemagne de la décision prise. Le même texte a été accueilli dans les recensions de la collection d'Anselme de Lucques qui datent du début du XII[e] siècle [3], et, sans doute par l'intermédiaire de ces recensions, il a pénétré dans le *Décret* de Gratien [4]. C'est une défense formelle, adressée au moine, d'accomplir aucune des fonctions du clergé séculier: « Sit ergo suo claustro contentus, quia sicut piscis vita caret sine aqua, ita monachus sine monasterio. Sedeat igitur solitarius et taceat, quia vivens Christo mortuus est mundo. Agnoscat enim suum nomen; monos enim graece latine dicitur unus, achos grece latine dicitur [5] tristis. Unde monachus interpretatur unus tristis. Sedeat igitur solitarius tristis [6] ad suum celebrandum officium. Ad hec sinodus universa respondit, scilicet Osius episcopus, Eustolidus episcopus, Martinus episcopus, Tiburtinus episcopus et quamplures alii: Vestrum sententiam (*sic*) placet, confirmamus ». Il ne semble donc pas que l'auteur de la seconde recension ait été favorable aux moines; ce-

[1] Voir ci-dessus, p. 73.

[2] Sous la rubrique: *Pro monachis egredientibus sine episcopi arbitrio*, fol. 17.

[3] On le trouve notamment à la fin du livre VI de la forme du recueil d'Anselme conservée par le manuscrit Barberini, actuellement Vatic. 535; forme le c. 65 du livre V de la collection d'Anselme dans la recension du Vatic. 4983, dite recension C.

[4] C. XVI, § 1, c. 8.

[5] Corrections introduites d'après le manuscrit Barberini d'Anselme de Lucques (actuellement Vatic. 535).

[6] Cf. Jérémie, *Thrènes*, III, 28.

pendant, en d'autres passages, il ne manque pas de faire remarquer que ces pauvres volontaires ont droit, autant au moins que les autres, à la part des dîmes destinée aux pauvres. Sans doute il admet que le moine puisse vivre d'une part du bien d'Eglise, à la condition expresse qu'il ne sorte pas de son monastère et n'empiète pas sur les attributions du clergé séculier.

4° L'organisation des paroisses rurales a soulevé, à diverses époques du moyen-âge, de très-graves difficultés. Dès la période carolingienne, le territoire du plat pays se trouvait réparti en circonscriptions dont le centre religieux était une église baptismale. Mais en maints endroits ces églises devinrent bientôt insuffisantes ; sous l'empire de circonstances variées on vit surgir dans leurs circonscriptions des églises auxiliaires, chapelles de secours établies pour une agglomération nouvelle, chapelles de châteaux ou simples oratoires privés érigés par la dévotion des particuliers. Par la force des choses, les fidèles qui fréquentaient ces édifices et les prêtres qui les desservaient supportaient avec peine la suprématie de l'église baptismale ; ils aspiraient au démembrement de l'ancienne paroisse, dont, à leur avis, les droits et prérogatives devaient être transmis aux nouveaux groupements et à leurs chefs spirituels. Ainsi s'explique la lutte qui se produisit sur tant de points et se prolongea si longtemps entre les églises baptismales, *matrices ecclesiae*, d'une part, et d'autre part, les chapelles de secours ou filiales et aussi les oratoires privés. Ce n'est pas le lieu de faire connaître les dispositions de l'ancien droit canonique qui établissaient la suprématie des églises baptismales. Il suffit ici d'en rappeler deux. D'une part, on avait réservé certains jours de fête plus solennels où tous les fidèles de la circonscription devaient se rendre à l'église baptismale, sans pouvoir remplir leurs devoirs religieux aux chapelles ; d'autre part l'église baptismale demeura le centre administratif où étaient versées les dîmes et parfois les offrandes de toute la circonscription pour être ensuite réparties entre les ayant droit. Les partisans des cha-

pelles s'efforçaient sur ces deux points d'ébranler l'ancienne discipline. Or l'auteur de notre recueil est visiblement un partisan de l'antique organisation; il admet chapelles et oratoires, mais à la condition que les droits des églises baptismales soient respectés. Quelques apocryphes traduisent sa pensée.

D'abord, pour donner une consécration très haute à la division traditionnelle des circonscriptions paroissiales, il fait remarquer qu'elle n'est autre chose que la continuation de la division du territoire de la Terre Promise faite par Josué entre les tribus et des assignations faites particulièrement à la tribu de Lévi; à cela est consacré un apocryphe placé sous le nom du pape Etienne Ier [1]. Il faut d'ailleurs que ces églises baptismales puissent rendre les services que les fidèles ont le droit d'attendre d'elles: aussi un apocryphe du pape Sirice ordonne qu'à côté du prêtre, il y ait dans toutes ces églises un diacre qui lui serve de coadjuteur [2]. Dès lors il n'y aura pas témérité à remettre en vigueur le canon 21 du concile d'Agde d'après lequel c'est à l'église baptismale seule que peuvent être célébrées les grandes fêtes de l'année : « Festi dies in civitatibus aut in vicis publicis semper celebrentur », dit l'auteur, résumant, en une forme qui convient au moyen-âge, la prescription du vieux concile. L'auteur y ajoute une disposition invitant les fidèles à payer les dimes à l'église baptismale et non aux oratoires et chapelles [3] : et ailleurs il n'a pas manqué d'adjoindre la même prescription à l'apocryphe où le pape Etienne attribue à Josué l'origine de la division des paroisses. De même il prolonge un texte

[1] « Stephanus primus omnibus Christi cultoribus. Parrochiarum distributio quae fit per orbem isto nostro tempore initium tunc sumpsit quando Josue..... Itaque nunc sicut et tunc divinarum singularum ministratores rerum (?) certos modos terminatos habeant similiter... prorsus sit vana » (L. III, t. 11, *de decimis,* c. 13, fol. 41; sous le sommaire: « Unde sumpsit exordium divisio parrochiarum »).

[2] Voir ce texte au titre de *decimis,* Lib. IV, t. 11, c. 39; fol. 43.

[3] L. IV, t. II, c. 43, fol. 43 v.

de Pélage I^er^ (que nous connaissons par le recueil de Deusdedit) en mettant sous la plume du pape divers canons d'Orléans et d'Epaone qui restreignent les droits des chapelles et oratoires [1]. Enfin un apocryphe d'un pape Alexandre se termine par la recommandation de maintenir le principe que l'église baptismale a droit à la dîme de toutes les *villae* de son territoire : « Et unaquaeque ecclesia terminum habeat de quibus villis decimam accipiat »[2]. Il n'est pas douteux que l'auteur de la seconde recension du *Polycarpus* ne doive être considéré comme un partisan convaincu de l'indivisibilité et des privilèges des anciennes paroisses menacées par le développement des chapelles et des oratoires.

5° A quel objet affecter ces dîmes et offrandes, dès qu'elles auront été versées à l'église baptismale ? L'ancien droit de l'Eglise romaine posait le principe de la division de ces recettes en quatre parts, attribuées à l'évêque, au clergé, aux pauvres, et à la fabrique, c'est-à-dire à l'entretien et à la réparation de l'église. Mais, dès l'antiquité, on constate en certaines régions des prescriptions divergentes. Ces divergences ne firent que s'accentuer. En 813, le capitulaire de Mantoue refusait à l'évêque toute part des dîmes versées aux églises baptismales d'Italie [3]. Hincmar, cinquante ans plus tard, développe des considérations d'après lesquelles on voit sans peine que l'obligation de payer le quart à l'évêque ne saurait être d'une application uniforme ni impérative ; visiblement elle varie avec les

[1] III, 129 (J. W., n. 958). Dans le *Polycarpus* ce texte (L. III, t. 11 c. 46; fol. 43 v est attribué au pape Gélase, par suite d'une confusion fréquente entre Gélase et Pélage. Le canon d'Epaone cité dans ce texte est le canon 25.

[2] « Alexander Sigifrido episcopo. Decime populi in quatuor partes dividantur; ..... decimam accipiat » (L. III, tit 11, c. 36; fol. 44). On connaît deux lettres d'Alexandre II à l'archevêque de Mayence Sigefroi, dont l'adresse a pu servir de modèle: cf. J. W., n. 4577 et 4684. J'aurai l'occasion de revenir sur cet apocryphe, ci-dessous, p. 95.

[3] Boretius, *Capitularia,* t. I, p. 193.

temps et les lieux [1]. L'accord ne s'est pas fait à une époque plus avancée du Moyen-Age. Il n'est pas difficile de constater, en jetant les yeux sur les *Sommes* du *Décret* de Gratien composées dès le milieu du XII[e] siècle, que les canonistes étaient loin de s'entendre sur l'attribution à donner aux dîmes et aux offrandes, dans les cas où les puissants du siècle ne les mettaient pas d'accord en se les appropriant. Fallait-il maintenir l'antique division en quatre parts ? Ou convenait-il de suivre la division, d'origine espagnole, en trois parts, une pour l'évêque, une pour le clergé local et une pour la fabrique ? Ou enfin devait-on se conformer aux règles posées par le concile d'Orléans de 511, qui assignait à l'évêque la moitié des offrandes faites à l'église de la cité et le tiers de celles recueillies dans les autres églises, le surplus étant affecté aux dépenses locales ? [2]. D'ailleurs, tout n'était pas réglé quand on avait déterminé la part de l'évêque. On se demandait encore si cette part devait se prendre sur les offrandes seulement, ou sur les offrandes et les dîmes, et si elle entraînait pour l'évêque l'obligation de contribuer, le cas échéant, aux grosses réparations de l'église. Des opinions diverses étaient discutées ; nous pouvons inférer de l'existence de ces controverses qu'on ne trouvait aucune règle fermement établie dans la pratique et que la répartition variait suivant les usages locaux. En tout cas nous sommes fondés à croire que la quarte, et à plus forte raison la tierce, étaient fort rarement et fort mal payées aux évêques, sans doute parce que, comme le fait remarquer Rufin dans

[1] *De ecclesiis et capellis,* dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* de Brieger, t. X (ann. 1889), p. 135. Hincmar y dit qu'en Gaule, où les évêchés sont richement dotés, la quarte n'est plus payée ; les règles générales posées par le droit sont modifiées dans la pratique suivant les convenances de chaque pays : « et ita secundum provinciarum qualitates et rerum quantitates dispositae sunt a provinciarum et ecclesiarum rectoribus, necessitate dictante et ratione suadente, convenientes consuetudines ».

[2] C. 10 et 11 de ce concile.

sa *Somme*, dans des temps les plus récents, les biens de leur bénéfice suffisaient pleinement à leurs besoins [1].

Quoiqu'il en soit, l'auteur de la seconde recension du *Polycarpus* s'est très vivement préoccupé de ce problème. Sur ce point non seulement il a multiplié les citations des documents authentiques, parfois discordants, au risque d'augmenter la confusion ; mais il a introduit quelques apocryphes, dont la paternité semble devoir lui être imputée. Parmi ces apocryphes je citerai :

a) Un texte d'un pseudo-Félix (Felix papa), qui réserve à l'évêque un quart des revenus des églises de son diocèse, à charge de les visiter et de pourvoir à leur réparation et à l'insuffisance de leurs revenus [2].

b) Un texte attribué au pape Boniface I[er]. Le pape y pose le principe de la répartition des revenus ecclésiastiques en quatre parts, destinées à l'évêque, à l'église, aux pauvres et au clergé local. La répartition doit être faite entre tous les membres du clergé ; ceux qui desservent les filiales doivent y avoir part comme ceux qui desservent les *matrices ecclesiae* [3].

c) Un texte de S. Cyprien qui a été fortement interpolé [4]. C'est un passage d'une lettre du saint Docteur [5]. Il y est dit que les

[1] Cf. sur ces questions *Samma magistri Rolandi* (éd. Thaner, Innsbruck, 1874), p. 24, 43, 44; *die Summa Decretorum des Magister Rufinus*, (éd. Singer, Paderborn, 1902), p. 301, 302. Après avoir proposé une explication historique des divergences des textes, Rufin suggère une autre interprétation, celle qui résulte de la variété des coutumes locales. Il n'y avait pas plus d'accord dans la pratique que dans la théorie.

[2] « Felix papa. Presbyteri omnes sivé in auro, in argento saltim (*sic*) calicem habeant et patenam. Quia sicut episcopus sue matrici ecclesie..... quia per parrochias quarta pars ex omnibus nostro quidem more sibi reservatur » (L. III, t. 11, c. 20; fol. 41 [v]).

[3] L. III, t. 11, c. 27; fol. 42; J. W. n. 361.

[4] « Ex dictis Cypriani martyris Cartaginensis, episcopi, inter cetera: Cum diceret cujus ordinationis et religionis formam..... ad tutelam vel curam clericum nominaret » (L. III, t. 11, c. 28; fol. 42 [v]).

[5] Cf. l'édition du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. III, p. 465 et 466.

clercs, où qu'ils soient employés, ne doivent point être distraits de leur ministère par des préoccupations temporelles, « sed ab aliis fratribus decimas ex fructibus accipientes, ab altari et sacrificiis non recedant ». L'interpolateur a ajouté que cette règle devait s'appliquer aux clercs *sive in matricibus ecclesiis sive in non matricibus,* et plus loin *sive in matricibus ecclesiis sive in civitate.* Il tient évidemment à mettre sous le patronage de S. Cyprien l'opinion d'après laquelle les clercs des simples chapelles ont droit, comme ceux des églises baptismales, à une part des revenus des églises locales.

d) Un texte attribué au pape Hadrien II. Après y avoir recommandé aux prêtres de veiller avec soin sur les reliques et de les entourer de respect, le pape pose le principe du partage des biens de chaque église en quatre parts, une *ad ecclesiae ornamenta*, que le prêtre emploiera sous sa responsabilité, la seconde pour les pauvres, à distribuer *per manus fidelium,* une troisième pour le prêtre, une quatrième qui sera mise à la disposition de l'évêque [1].

e) Une lettre apocryphe du pape Jean VIII à l'impératrice Ingelberge dont le nom fut à plusieurs reprises choisi par le faussaire, sans doute parce que Jean VIII lui adressa plusieurs lettres authentiques. En principe, c'est aux évêques que sont destinées les offrandes et les dîmes, *eo quod solis illis ecclesie sacramenta permissum est celebrare.* La part réservée aux clercs ne doit être attribuée qu'à ceux qui n'ont pas un patrimoine suffisant: quant aux pauvres, il faudra y comprendre les moines, *in quibus Christus pascitur et restitur,* avec les orphelins, les veuves et les voyageurs [2].

[1] « Adrianus papa II^us^. Unusquisque presbiter cum summo studio..... socius passionis (L. III, t. 11, c. 36; fol. 43).

[2] « Joannes papa, de divisione decimarum quesitus, Ingelberge imperatrici respondens, ait: Vere et indubitanter oblationes et decime solis episcopis offeruntur.... evangelicam vitam in terris ducunt » (L. III, t. 11, c. 37; fol. 43). Ce texte est suivi d'un autre texte, aussi apocryphe, de S. Jérôme: « Libera nobis erit intelligencia... », se terminant par ces

f) Un texte apocryphe du pape Alexandre II [1], rappelant la division quadripartite de la dîme, et posant la règle que la circonscription de l'église baptismale est l'unité territoriale de perception de cette redevance. (« Decime populi... decimam accipiat »).

De ces textes, introduits à dessein par le compilateur dans son recueil, il résulte que ses préférences allaient aux idées suivantes:

Maintenir ou restaurer la division de la dîme en quatre parts: attribuer une part à l'évêque, à charge de contribuer aux réparations de l'église;

Répartir la portion du clergé entre tous les clercs, qu'ils fussent attachés à la mère église, c'est-à-dire à l'église baptismale, ou à des filiales, l'église baptismale demeurant d'ailleurs le centre de la perception et de la répartition de la dîme;

Admettre les pauvres volontaires, c'est-à-dire les religieux, à participer à la dîme comme les pauvres par nécessité.

J'ajoute qu'une idée, chère à l'auteur de notre collection, est que le produit de la dîme doit être dépensé sur les lieux où elle a été perçue. Il le dit une première fois en prétendant résumer en ces termes, d'ailleurs inexacts, un fragment apocryphe du pape Sirice: « Ut ea quae competunt episcopo ex fidelium oblationibus in plebibus expendantur » [2], et une seconde fois en résu-

mots: « Ideoque decimas et oblationes ecclesie quas pauperibus erogandas audivimus, religiosis fratribus et locis religiosis dandas esse censemus ».

[1] Ce texte (L. III, t. 11, c. 56; fol. 44) est adressé à l'évêque Sigefroi; probablement le faussaire avait en vue l'archevêque de Mayance portant ce nom, auquel le pape Alexandre II écrivit plusieurs lettres (J. W., nos 4577 et 4684). La première de ces lettres est le c. 35 de la série d'Alexandre II dans la *Britannica,* et aussi le c. 64 du livre IV du recueil de Deusdedit; le fragment que nous en possédons concerne l'obligation qui pèse sur les fidèles de payer régulièrement la dîme. C'est peut-être ce qui a donné au faussaire l'idée d'user du nom de Sigefroi.

[2] L. III, t. 11, c. 39; fol. 43.

mant ainsi une décrétale authentique du pape Gélase : « Competunt oblata ubi offeruntur [1].

4° Il est un autre texte anonyme, contenu au livre VI de notre collection [2], qui mérite d'être signalé, tant il répond à une préoccupation de l'époque où l'Eglise soutint la grande lutte des investitures. Au cours de cette lutte, nombre d'évêques furent déposés par l'autorité ecclésiastique pour s'être montrés infidèles à leur devoir. Or leurs diocésains, et en particulier les chevaliers qui leur avaient prêté serment de fidélité, faisaient difficulté pour renoncer à leur obédience. Notre texte exprime sous une forme assez originale l'idée que le serment n'oblige plus dès que le gouvernement de l'église a été enlevé à l'évêque : « Quotiens legitimo judicio deponuntur episcopi, nichil ultra debetur eis ab hiis qui sibi juramento obligati fuerunt ; set tamdiu debetur quandiu commissis sibi preessunt (*sic*) ecclesiis. Ubi autem preesse desistunt, quia esse episcopi desierunt, nihil illis a militibus debetur. Similiter vir et uxor matrimonii lege tenentur in tantum ut nisi mortis tempore utroque superstite non separentur. Sed si vir vel uxor ceciderit (in) heresim aliquam, aut nuper conversus ad gentilitatem recurrat, non cogitur alter ire post alterum... ». Suit un long développement tendant à prouver que l'homme n'est pas tenu de ses serments envers celui qui a perdu la foi, à dater du moment où il l'a perdue. Pour démontrer cette proposition, l'auteur s'inspire de comparaisons empruntées à la pratique des otages et du gage ; le débiteur se trouve libéré, dit-il, dès que l'otage ou le gage est affranchi. On peut dire de ces comparaisons qu'elles sont quelque peu boiteuses ; mais la pensée qui les inspire n'est pas équivoque et convient bien à l'époque de la querelle des investitures.

B. En second lieu, il apparaît bien, par l'étude de quelques apocryphes, que, dans l'esprit de l'auteur, certaines théories cano-

[1] L. III, t. 11, c. 51 ; fol. 44.

[2] Tit. 12, *de juramento injusto extorto*, c. 3 ; fol. 115.

niques qui s'épanouirent dès la seconde moitié du XII[e] siècle, et que les hommes du XI[e] siècle ne semblaient pas soupçonner, sont déjà en voie de formation.

1° C'est d'abord la théorie du patronage. On sait les graves difficultés que suscita au Moyen-Age l'appropriation des églises par les particuliers; or, s'il est un cas où cette appropriation semblait difficile à éviter, c'est celui où une église nouvelle a été créée[1] par un propriétaire, de ses propres deniers, sur son domaine. Comment arriver à une solution qui concilie les prétentions du fondateur et celles du pouvoir ecclésiastique, les principes du droit privé et ceux du droit public ? La réponse à cette question devait être donnée par la théorie du patronage. Nous la trouvons formulée par les premiers commentateurs de Gratien, par exemple Rufin [1]; mais évidemment elle est en germe dans les textes réunis par le cardinal Grégoire et dans les apocryphes qu'y ajoute son continuateur. L'un de ces apocryphes est ainsi résumé : *Contra pravos fundatores qui saeculari more volunt uti divinis rebus.* C'est une prétendue lettre de Jean VIII à l'impératrice Ingelberge, femme de l'empereur Louis II. Ingelberge est censée avoir demandé au pape « ut dicamus ecclesiam in alicuius possessione constructam ad possessorem pertinere an in alterius jus transire ». Le Pontife répond par l'affirmation de principe : « Omne quod omnipotenti Deo offertur, divini juris est », et il ajoute que l'église ainsi construite dépend de l'évêque et est soumise à ses règlements [2]. La même solution est donnée dans une lettre non moins apocryphe qui suit la précédente; elle est imputée à un pape du nom d'Eugène (sans doute Eugène II très connu des compilateurs canonistes à cause du concile tenu par lui

[1] *Die Summa decretorum des Magister Rufinus* (éd. Singer), p. 368 et s.

[2] L. III, t. 12, c. 15; fol. 45: « Joannes papa Ingelberge imperatrici. Religiosa in Christo filia studio pie devotionis intenta..... a quo benedictionis accipit initium.

en 826), et adressée à l'ancien consul Léontins [1]. Il va de soi que ces apocryphes sont encadrés par les textes classiques qui établissent le même principe juridique. Or il suffit de rapprocher ce principe ainsi formulé des textes que l'auteur de la seconde recension a ajoutés au titre *de fundatoribus ecclesiarum* (L. III, t. 3, fol. 34 v°) pour apercevoir les grandes lignes de la construction juridique qui se prépare : droit de l'Eglise sur la fondation nouvelle qui entre dans son patrimoine ; privilèges réservés au fondateur et à ses héritiers quant à la désignation du personnel et à la surveillance de la fondation [2].

2° On sait l'importance que prit la théorie du notoire dans la procédure canonique. A certaines conditions, la notoriété du fait dispense les parties de la charge de la preuve aussi bien que le juge de la charge de l'instruction. Cette théorie, qui ne s'appuie sur aucun précédent romain, est une création de la jurisprudence canonique. Elle était en pleine formation à l'époque où Gratien

[1] L. III, t. 12, c. 16; fol. 45: « Eugenius papa Leontio ex consuli. Audivi te dicere solitum quod ordinationes ecclesiarum in potestate sint fundatorum. Quod enim divini juris est, qualiter humani juris erit aut ad ordinationem hominis pertinebit?... Dicis (pour dic) itaque ecclesias in aliena possessione fundatas, postquam episcopalibus benedictionibus consecrantur, in consecrationis divinum jus et potestatem transire et ad... solam ordinationem ecclesie pertinere ».

[2] Cela résulte bien des canons de Tolède (IX^e^ concile, c. 1, et IV^e^ concile, c. 32) insérés par l'auteur de la seconde recension, et aussi du 10^e^ canon d'Orange, dont le texte a été modifié, probablement par lui. Il s'agit de l'hypothèse où un évêque a construit une église sur un domaine lui appartenant, mais compris dans les limites d'un autre diocèse. Le texte donné dans le *Polycarpus* fait le départ des droits entre l'évêque propriétaire et l'évêque diocésain, de manière à laisser à l'évêque propriétaire le pouvoir d'ordonner le clergé de l'église, ce que ne lui accordait pas le concile d'Orange. Le texte est en effet altéré de telle façon qu'il contient cette règle: « Episcopus qui aedificavit ipse ibidem clericos suos ordinet, vel, si ordinati jam sunt, ipse eos habeat » (L. III, t. 3, c. 4). Les canons de Tolède cités plus haut se retrouvent sous les numéros 2 et 3 du même titre, *de fundatoribus ecclesiarum*.

composait son *Décret* [1]. Or un texte apocryphe de notre collection, qui porte l'attribution à un pape du nom de Pascal, semble la faire pressentir. L'auteur inconnu de ce fragment, se fondant sur le chapitre V de la Iére épitre aux Corinthiens, où S. Paul s'occupe du châtiment de l'incestueux de Corinthe, s'exprime ainsi : « Quibus verbis, ut ait beatus Ambrosius, hostendit non judicio aut confessione opus esse aut aliqua superflua et inutili concertac(i)on(e) altercandi sub testibus erga eos quorum publica crimina sunt, quos ipse rumor notus omnibus et communis accusat ». Se référant au texte de S. Paul (V, 11), l'auteur ajoute : « Fratrem nominatum intellige qui in crimine sit famosus et notus... [2]. On trouve dans ce passage l'ébauche de la théorie, qui est déjà plus précise dans le *Décret* de Gratien et qu'achèveront bientôt les travaux des canonistes de l'époque postérieure. Cette théorie, à la condition que l'on n'en use qu'avec circonspection, est bien faite pour tempérer les inconvénients qui résultent des règles minutieuses de la procédure criminelle de l'ancien droit canonique.

3° Parmi les institutions de procédure canonique qui, au contact du droit romain, reçoivent au XII[e] siècle une règlementation précise se trouve celle de l'appel. Notre auteur ayant reproduit un texte des Fausses Décrétales (pseudo-Fabien, Statuentes decernimus... in foro audiri) [3] qui figure dans la première recension, croit utile, parce qu'il est question de l'appel dans ce texte, de le prolonger par un long développement de son crû où il soumet l'appel canonique à des règles évidemment empruntées au droit romain [4]. « Omnia cum scripturis et ordine fiant », dit-il, avec l'intention d'introduire dans la procédure des tribunaux ecclésiastiques l'usage des écrits qui ca-

[1] Les canonistes la rattachèrent à un texte de Gratien, C. II, Q. 1, c. 15 ; « Manifesta accusatione non indigent ».

[2] Au livre V, sous la rubrique : « his quorum crimina sunt nota ; fol. 94, v°.

[3] Hinschius, *Decretales pseudoisidorianæ*, p. 167.

[4] L. V. t. 1, c. 17 ; fol. 82 v°.

ractérise la procédure romaine en son dernier état. En outre il pose en principe (et pour les clercs c'était là une innovation) que le délai d'appel, s'il s'agit d'un appel postérieur à la sentence définitive, sera limité à dix jours ; or c'est précisément le délai de la procédure romaine, tel qu'il est fixé par le droit des Novelles [1]. Ici encore c'est la procédure du Bas-Empire, avec ses règles précises, s'introduisant dans la pratique de tribunaux qui jusqu'alors n'avaient connu, en fait de procédure, que des principes très généraux et un vague empirisme [2].

Il y a beaucoup d'autres textes apocryphes dans la seconde recension du *Polycarpus ;* il semble que l'auteur de cette recension se soit appliqué à les multiplier pour fournir des arguments plus nombreux aux thèses qui lui étaient chères. Je ne pourrais les signaler tous qu'en donnant à cet article des proportions exagérées [3]. Au surplus cette énumération n'aurait qu'un intérêt médiocre, car les textes fabriqués par l'auteur anonyme ne devaient pas sortir de sa collection, qui elle-même semble avoir été fort peu répandue, puisque nous n'en connaissons qu'un exemplaire. Le lecteur qui aura bien voulu prendre connaissance de ces observations, m'excusera, je l'espère, d'avoir appelé son attention sur cette œuvre singulière, qui marque une limite entre deux périodes de l'histoire du

[1] Nov. 23, pr. et c. 1.

[2] C'est de même cette influence qui se fait sentir dans un apocryphe d'un pape Etienne (L. V, t. 1, c. 29, fol. 84), où il est question des gages ou tout au moins des engagements que, *legibus humanis*, le défendeur doit fournir *post litem narratam*, c'est-à-dire après la *litis contestatio*, institution caractéristique de la procédure romaine.

[3] Qu'il me soit permis de signaler encore une altération caractéristique. Le c. 4 du titre 5 du livre VI (fol. 96, v°) est ainsi conçu : « Ex eodem libro (Codicis Justiniani) tit. de hereticis, cap. VIII « Omnes codices catholicam fidem et IIII concilia sanctientes (sans doute pour *contra sentientes*) incendio concrementur ». Le texte de Justinien (8, § 5, C., I, 5 *de haereticis*), ne pose nullement cette règle générale ; il ordonne seulement de jeter au feu les livres composés pour la défense des erreurs d'Eutychès et d'Apollinaire. Notre auteur inconnu a pris sur lui de généraliser.

droit canonique. Sans doute la confection de nouveaux et nombreux apocryphes décèle la persistance de procédés qui appartiennent au passé et que les canonistes postérieurs se gardèrent d'employer [1]. Mais, en revanche, des indices certains y annoncent le développement prochain des théories et des constructions juridiques auxquelles l'avenir était réservé.

Paul Fournier.

[1] Plus tard, les auteurs des collections canoniques modifieront encore les textes soit par des omissions, soit par quelques additions; mais ils ne confectionneront pas des décrétales ou des canons entièrement faux, comme avaient fait leurs prédécesseurs.

LA SANTA CASA DE LORETTE

Sur un document allégué en sa faveur

L'article *Un document en faveur de Lorette,* publié par moi dans cette revue en 1907 (t. XXVII, p. 143-151), a été entrepris récemment par le R. P. Eschbach dans une brochure de 29 pages, intitulée : *Un document nouveau en faveur de Lorette.* Il s'agit, comme on peut le voir en se reportant à l'année 1907 des *Mélanges*, d'une bulle de Clément V, confirmant la fondation du couvent des Carmes de Weinheim (Bade). Cette fondation est présentée comme se rattachant à un vœu formé au Saint-Sépulcre, puis ratifié *coram miraculosa Lauretana diva virgine Maria* et aussi *ad limina Apostolorum*

Cette bulle est fausse. Fût-elle authentique qu'elle ne servirait de rien pour documenter la S. Casa. Celle-ci n'y est pas mentionnée : la formule *miraculosa virgine Maria* ne désigne nullement un édifice, mais une image miraculeuse. Il existait de par le monde chrétien, d'innombrables images miraculeuses de la sainte Vierge (voir Oettinger, *Bibliographie biographique*, au mot « Marie »); Lorette en avait une, très vénérée des pèlerins bien avant la « translation ». Le faussaire ne s'est nullement préoccupé de défendre la « translation »; s'il avait eu en tête une telle intention, il se serait exprimé en termes plus clairs. Son document a été fabriqué dans l'intérêt des Carmes de Weinheim et non dans celui de Lorette. Pour les besoins de sa rédaction il mentionne les trois pèlerinages du Saint-Sépulcre, de Lorette et de Rome, fréquentés de son temps, sans se croire obligé, en ce qui regarde celui de Lorette, à une précision spéciale.

Ce document m'avait été signalé le 7 août 1906, trois semaines après l'apparition de mon volume sur *Notre-Dame de Lorette*, par le R. P. Bened. Zimmerman, prieur des Carmes en Angleterre, certainement l'un des plus savants religieux de son ordre, comme le prouve son édition de l'Ordinaire des Carmes, publiée dans ma *Bibliothèque liturgique* (t. XIII, 1910). A la copie qu'il avait bien voulu me communiquer, le P. Zimmerman avait joint quelques notes où il mettait en relief les erreurs du faussaire. J'y reviendrai plus loin.

Dans sa brochure, le P. Eschbach m'entreprend d'abord sur la date du document. J'ai dit que la mention de l'année de l'Incarnation ne pouvait se justifier que dans une bulle solennelle et qu'en 1310 Clément V était dans la 5e année de son pontificat, non dans la 6e, comme le porte la bulle en litige. Celle-ci n'est pas une bulle solennelle. Quant à la date, le P. Eschbach calcule en partant de l'élection du pape, c'est-à-dire du 5 juin 1305; la bulle se disant du 18 juillet, elle tombe en effet dans la 6e année à partir de l'élection. Mais le dernier élève de l'Ecole des Chartes sait que la chancellerie des papes compte invariablement leurs années à partir du couronnement; les bulles expédiées dans l'intervalle entre l'élection et le couronnement sont datées *anno a nobis suscepti officii*. Clément V, élu le 5 juin 1305 et couronné seulement le 14 novembre de la même année, était donc, le 18 juillet 1310, dans sa cinquième et non dans sa sixième année. Si mon contradicteur, au lieu de s'en rapporter uniquement à la dernière édition du *Bullarium Romanum*, incomplète et sans critique, et de ne citer que par ouï-dire le *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis*, dû aux soins de cinq Bénédictins, dom Tosti et autres, avait compulsé attentivement ce dernier ouvrage, il y aurait trouvé une bulle du 15 juillet *anno V*, que les éditeurs rapportent à l'année 1310.

Le même *Regestum* lui aurait appris que le pape résida, à la date de notre bulle, non à Avignon, mais au prieuré de Groseau (*in prioratu de Grausello*). Cette erreur est capitale. On ne conçoit pas qu'un copiste, même très maladroit, ait pu transcrire *Avenione* là où il y avait *in prioratu de Grausello*; mais on conçoit parfaitement qu'un faussaire, rédigeant une bulle de Clément V, pape d'Avignon, l'ait fait résider en cette ville. Il est tout naturel que le pape soit allé, deux années consécutives (1310-1), au mois de juillet, respirer les ombrages de Groseau (canton de Malaucène, Vaucluse).

Après cela il importe peu qu'en plusieurs détails les objections du P. Zimmerman puissent être écartées, que tel ou tel personnage dont l'existence en 1310 avait été mise en doute par lui ait réellement vécu à cette date, que telle dignité dans l'ordre des Carmes remonte plus haut qu'il ne l'a cru. Du reste, parmi ses arguments il en subsiste auxquels on n'a pas essayé de répondre, et pour cause : les noms Charles-Louis, Maximilien-Frédéric, Ernest-Hugues, Eléonore-Régine, les terminaisons féminines Eulerin, Geulerin, etc., les expressions *eques praenobilis*, *virtuosa domicella*, inconnues au XIV^e^ siècle.

Le P. De Smedt, le célèbre bollandiste, en déclarant fausse la pièce en question, garantit que mon jugement sur elle est d'accord avec les règles de la critique. Je puis, du reste, alléguer dans le même sens, deux autorités des plus considérables. M. Prou, directeur de l'Ecole des Chartes et professeur de diplomatique en cet établissement, c'est-à-dire le savant de France le plus qualifié pour se prononcer en ces matières, a déclaré que, sans la moindre hésitation, il tient ce document pour apocryphe ; il ajoutait que j'en ai démontré la fausseté par de très bons arguments. M. Paul Fournier, dont la compétence n'est pas moins établie, a déclaré partager l'opinion de notre commun confrère à l'Institut.

Ce faux est le quatrième dont on se soit servi pour authentiquer la maison de Lorette et ses translations. Le premier est une lettre des prieurs de Recanati à leur « ambassadeur » auprès de Boniface VIII ; le deuxième, une lettre encore, d'un ermite Paul au roi de Naples; le troisième, une légende de la S. Casa par un évêque de Macerata. N'est-il pas étrange qu'à l'origine de cette histoire on ne trouve que des documents falsifiés, et plus étrange encore que les tenants de la légende soient contraints, faute d'autres témoignages, de défendre l'authenticité de ces faux? Et n'est-ce pas une présomption, pour ne rien dire de plus, contre la véracité de la légende?

Ulysse Chevalier

UNA FABBRICA VULCENTE DI VASI A FIGURE ROSSE

Raggruppando secondo lo stile e la tecnica le ceramiche etrusche del Museo Gregoriano, mi risultò specialmente compatta e numerosa una serie che, completata con esemplari d'altre collezioni, presento oggi al pubblico come il nucleo d'una peculiare produzione di pittura vascolare.

1. — I monumenti.

Il materiale, studiato da me con i medesimi criteri enunciati nella mia prima monografia sulle fabbriche locali etrusche [1], comprende una trentina di esemplari, in gran parte inediti, di cui pubblico ora riproduzioni fotografiche, distribuiti secondo le forme in questo elenco.

ANFORA A PUNTA.

1) = fig. 14. — Perugia, Museo dell'Università, provenienza locale. *Monumenti dell'Istituto*, VI-VII, tav. 70, 71; *Annali*, 1862, tav. d'agg. O, p. 244 segg.; Reinach, *Répertoire des vases*, p. 160, n. 1, cf. G. Bellucci, *Guida del Museo di P.*, p. 109, n. 185. —

[1] Cfr. quanto scrissi in *Römische Mitteilungen*, XXX, pag. 129. Per le facilitazioni usatemi, nel far eseguire le riproduzioni di questo lavoro, devo specialmente ringraziare i sigg. prof. G. Mariotti di Parma, prof. L. Pernier di Firenze e dott. R. Zahn di Berlino.

a) Futluns [1] (Bacchos) seduto verso destra presso Areatha tra un satiro e una baccante. b) Due giovani nudi coronati di mirto o d'ulivo, lunghi bastoni in mano e clamide sulle spalle, rivolti ad una dònna ammantata che tiene un'asta terminante in due fronde di lauro.

2) = fig. 27, 1. — Vaticano, alt. cm. 40, provenienza non indicata; piccola riprod. in *Museum Gregorianum*, tiratura A. II tav. 2. Decorazione ornamentale: sul collo e a metà del corpo, tralcio d'edera; sulla spalla e sulla parte inferiore, grandi baccellature.

HYDRIA.

3) = fig. 20. — Vaticano, da Vulci, alt. cm. 36,5, *Mus. Greg.*, tiratura A, I, tav. XVI; Helbig, *Führer* 3ª ed. n. 589, ivi la bibliografia. Sul collo baccellature, sulla spalla tralcio d'edera simile a quelli del vaso precedente. Composizione di palmette sul lato posteriore. Uomo su biga veloce che muove verso un giovane nudo intento a dipingere il coronamento d'un monumento funebre in forma di tempietto rotondo.

4) = Cambridge, Fitzwilliam Museum, Leake Collection, da Vulci; Gardner, *Greek and Etruscan vases in F. Mus.*, n. 249, tav. 41. — Sul collo tralcio d'edera, baccellature sulla spalla, ovolo sotto le figure. Fante con lancia e scudo presso un cavaliere che punta l'asta innanzi. Tipi e costumi identici a quelli della nostra fig. 15.

STAMNOS, TIPO A: ANSE ROTONDE ORIZZONTALI.

5) = fig. 3, 4. — Berlino, Antiquarium, da Bomarzo, alt. cm. 28, inedito; Furtwängler, *Vasensammlung des Kön. Antiq.*, n. 2954. — Sulla spalla kyma allungato e ovolo, ovolo sotto il labbro. Ai lati

[1] Trattandosi di monumenti etruschi, mantengo fin dove è possibile i nomi indigeni delle figure mitologiche.

di un'ansa due viticci di quattro volute, sotto l'altra una palmetta. Soggetti funebri: a) Il defunto velato sopra un carpento tratto da due muli. b) Charun seguito da un cavaliere pileato e da una donzella.

6) = fig. 6, 8. — Parma, Museo Reale, da Vulci; riprodotto *Monum. d. Ist.* vol. V, tav. 41. Reinach, *Rép.* I, p. 142, n. 2, 3. — Sopra la spalla kyma rozzamente stilizzato: grosse strisce a pennello alternate con tre linee sottili. Sotto le anse gruppi di tre palmette; sopra le laterali, capovolte, un fior di loto a triplice corolla. a) Figura virile a d. in abito da viaggio (chitonisco, clamide, asta, pileo sulla nuca) che parla ad una donna la quale gestisce con le mani alzate; presso lei un grosso cane. b) Uthuse nudo che minaccia Circe con la spada in pugno; presso la maga, al suolo, uno dei Greci con la testa di verro.

7) = Parigi, Biblioteca Nazionale, da Vulci, alt. cm. 26,7. De Ridder, *Catalogue des vases peints de la B. N.* n. 947; riprod. Micali *Monumenti inediti* tav. 38, n. 1, 2, p. 232, cfr. *Neapolis* I, p. 288. — Baccellature sulla spalla, sui fianchi palmette e ondine sotto le pitture. a) Uomo nudo che impugna la spada, la clamide sul braccio sin. e il balteo col fodero sulla spalla d., presso una donna in chitone cinto. Iscrizione a s.: *Aivas.* b) Efebo nudo che tiene uno specchio, volgendo il capo di tre quarti a d. verso una donna. Iscriz. sullo specchio *Elin<a>i.*

8) = fig. 17, 18. — Vaticano, alt. 30.8, da Vulci; Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, tav. 240, Reinach, *Rép.* II, p. 121 n. 4, 5 Helbig, *Führ.*[3] n. 588, ivi la bibliografia. — Sulla spalla baccellature di tipo consueto, sotto le anse composizioni di palmette, fiancheggiate da viticci a voluta con foglie dentate d'acanto spinoso. a) Charun a metà uscente dal suolo in conversazione con Turms; a sinistra un giovane nudo armato. b) Ratto di Fersifnai: Eita demoniaco, dai lineamenti mostruosi, conduce la giovane dea sopra una quadriga al galoppo. Davanti ai cavalli mezza figura di Charun di tipo identico a quella del lato a).

9) = Londra, Museo Britannico, alt. cm. 34, da Vulci (?), [1] Walters *Catalogue of greek, etruscan and roman vases* IV F. 484; ripr. Gerhard l. c. tav. 321, Reinach II p. 158. — Sul labbro ovolo, sulle spalle baccellature, sui fianchi palmette e fiori di loto, sotto le pitture meandro con riquadri a scacchiera. a) Nel piano inferiore della pittura, Lasa nuda, seduta, che tiene un melagrano; sopra un giovane su cavallo al galoppo verso cui vola Eros (o Lasa?) recando una corona. b) Pan giovanile chiomato e donna che tiene un ramo di lauro di fronte a una Lasa seduta; più in basso a d. siede un sileno.

10) = fig. 15, 16. — Vaticano, alt. cm. 28,3, proven. non indic., inedito. — Decorazione come il precedente. Sui fianchi gruppi di tre palmette, le laterali fiancheggiano l'ansa assai in alto. a) Aplu e Artumes. b) Cavaliere al galoppo presso di cui un fante armato in atto di difesa.

11) = Vaticano, alt. cm. 24, inedito, mancante di bocca, anse e piede. Sul corpo due fregi di grandi baccellature separate a metà da una fascetta.

STAMNOS, TIPO B: ANSE PIATTE VERTICALI.

12) = fig. 5, 7. — Firenze, Museo Archeologico, da Orvieto, alt. cm. 30,3. Ripr.: G. C. Conestabile, *Pitture murali a fresco e suppelletttili in bronzo e terracotta scoperte in una necropoli presso Orvieto*, tav. 15, 16 (la tav. 15 ripr. in *Oesterreichische Jahreshefte*, XVI, p. 167); cfr. Milani, *Museo Archeol.*, p. 239. Baccellature sulle spalle stilizzate come nel n. 6. Sui fianchi palmette simili, con quelle laterali duplicate. a) Hercle bambino che

[1] Non so qual valore possa darsi al punto interrogativo che accompagna l'indicazione di proven. nel catalogo di Londra. Il vaso fu comperato da una vecchia collezione e la proven. era probabilmente data in tal modo nell'inventario.

strozza i draghi e a s. Alcmena verso cui fugge il piccolo Vile (Jolaos) [1]. Nel fondo una apertura rettangolare dove stanno affacciati Tinia e Uni. b) Priumnes che chiede ad Achle il riscatto della salma di Echtur.

CRATERE CON ANSE A VOLUTA.

13) = fig. 19. — Vaticano, alt. cm. 50, proven. non indic., inedito, mancanti il piede e le anse, meno gli attacchi inferiori ornati di rotelle. Sul labbro strisce verticali a dentello, sul collo ramo di olivo, kyma sulla spalla; composizioni di palmette sui fianchi, sotto le pitture meandro interrotto da riquadri a scacchiera. a) Fufluns barbato vestito di lungo chitone fra tiasoti che apprestano un sacrificio. b) Giovanetto sopra un cavallo al galoppo tenendone un altro alla briglia.

CRATERE A CALICE.

14) = fig. 13. — Firenze, Collezione Vagnonville al Museo Archeologico, alt. cm. 40, proven. non indic., inedito, piede moderno. Sotto il labbro doppie palmette, tra le anse fregio di palmette. a) Fufluns e Areatha sotto un pergolato fra tiasoti vendemmianti. b) Donna ammantata fra due giovani nudi; le figure separate da due sottili colonne di tipo dorico, ma senza capitello.

15) = fig. 24. — Parma, Museo Reale, da Sommavilla Sabina, scavi Fossati. *Monumenti dell'Istit. d. C. A.*, vol. II, tav. 55; *Annali* 1838, p. 266, Reinach, *Rép.* I p. 109. Decorazione simile al n. 14;

[1] La lettura Vi⟨e⟩le = Iphikles proposta dal Milani, l. c., non mi sembra accettabile perchè il nome *Vile* trascrive sempre il greco Jolaos nell'epigrafia etrusca; cfr. Jahn, *Ficoronische Cista* p. 38 n. 3. Klügmann Körte in Gerhard, *Etr. Spiegel* V, p. 219 seg. Qui è chiaro che l'artefice applicò le sue cognizioni iconologiche alla maniera etrusca attribuendo al fratello di Hercle il nome del consueto compagno delle sue gesta che, secondo il mito ellenico, era figlio di Iphikles.

ramo di lauro sotto il labbro e piccole palmette negli interspazi del fregio. a) Disco di Usil-Aplu da cui fuggono quattro satiri impauriti. b) Sfinge con nimbo radiato tra due satiri.

16) = fig. 25, 26. — Luogo di conservazione e proven. del numero precedente; Jahn, *Archäol. Beiträge*, tav. 5-6; cfr. Furtwängler, *Annali di Ist.* 1878 p. 85. Decorazione simile. a) Bellerophon che uccide la Chimera. b) Due satiri ai lati di una sfinge.

CRATERE A CAMPANA.

17) = fig. 9, 10, 11, 12. — Firenze, Museo Archeologico, vecchio fondo, alt. cm. 40. Behn, *Die Ficoronische Cista*, tav. II, 2; Milani, *Museo Archeol.*, tav. 43, 2 p. 154. Sul labbro ramo d'olivo e astragalo, sotto le anse palmette, sotto le figure meandro interrotto da riquadri a croce. a) Gli Argonauti: Heiasun (Jason) armato di lancia, a cui un compagno allaccia degli amuleti sulle braccia. b) Giovane ammantato tra due donne.

18) = fig. 22. — Vaticano alt. cm. 28,5 proven. non indic., inedito. Decorazione come il n. 14. Raggi intorno agli attacchi delle anse; i riquadri del meandro suddivisi da quattro gruppi di triangoli iscritti, opposti al vertice. a) Menade e satiro. b) Soggetto simile, il satiro è seduto, la menade stante.

19) = Passeri, *Picturae Etruscorum in vasculis*, I, tav. 199, proven. non indic., decorazione come il n. 18. a) Il centauro Nexos con Deianeira in groppa. b) Hercle con la spada in pugno e figura femminile. Caratteristici per identificare lo stile sono i riempitivi assolutamente identici a quelli della fig. 22.

20) = fig. 21. — Bruxelles, collezione privata. Proven. non indic., inedito. Decorazione come al n. 16. Sul labbro doppie palmette poste orizzontalmente, sulle anse riquadri trapezoidali all'attacco dalla parte esterna, con tre foglie iscritte longitudinalmente. Croci decussate nei riquadri del meandro. a) Satiro che pone

in bilico la plastinx del kottabos, mentre, dall'altro lato, una menade prende la mira. b) Aplu con cetra e donna con ramo ai lati di un'ara.

SKYPHOS.

21) = fig. 27, 2. — Vaticano, alt. cm. 26,4, proven. non indic., inedito. Non sicura la pertinenza del coperchio, che però s'adatta assai bene entro l'incassatura praticata nel labbro. Sul cop. a zone: ondine, kyma schematizzato di forma breve quadrangolare, linee spezzate. Sul vaso, a fregi: palmette, tralcio come ai nn. 2, 3, bastoncini, ondine.

22, 23) = Vaticano, alt. cm. 20, proven. non indic., inediti. Decorazione simile al n. precedente; in luogo del tralcio un ramo di lauro grossamente dipinto a pennellate.

TAZZA.

24) = fig. 1, 2. — Vaticano, alt. 11,5, largh. con le anse 38,5, diametro del tondo 2, da Vulci. *Museum Greg.*, tiratura B, II tav. LXXXII, 2.; Helbig, *Führ.* [3] n. 582, ivi la bibliografia. Sotto le anse gruppi di palmette, intorno al medaglione meandro interrotto da riquadri con croci decussate, uno con croce greca. Interno: Tinia, o Eita, rapisce una donzella. Esterno, pittura ripetuta sui due lati: divinità virile seduta dietro cui un giovane che porge una corona, dinanzi un altro che presenta una melagrana.

25) = fig. 23. — Vaticano, alt. cm. 10, largh. con le anse 33,5, diam. del tondo 25, proven. non indic., inedita. All'esterno tra le anse baccellature come al n. 2 a guisa di fregio. Interno: Futluns seduto su la pantera; il meandro del medaglione interrotto da scacchiere.

PATERA UMBILICATA.

26, 27) = Viterbo, Museo Municipale, lascito Bazzichelli, proven. non indic. Intorno all'umbone tralcio con grappoli, stilizzato come ai n. 2, 3, 21.

Fig. 1. — Vaticano.

BROCCHETTA.

28) = fig. 28. — Vaticano, alt. cm. 19,5, proven. non indic., inedita. L'attacco superiore dell'ansa terminato entro la bocca da una piccola testa d'arte dipinta sull'abbozzo. Sul collo baccellature e ovolo; sul corpo fregio di palmette alternate con fiori di loto. Sotto meandro interrotto da scacchiere.

29) = Roma, commercio antiquario, inedito. Esemplare più piccolo di tipo simile al precedente.

Dei ventinove vasi [1], tranne quello ch'io vidi in commercio, tredici son conservati nel Gregoriano Etrusco, quattordici in dieci diversi musei e due noti soltanto da pubblicazioni.

Trattandosi di materiale assai poco stimato, non deve stupirci che sui tredici esemplari Vaticani soltanto due siano stati pubblicati nel *Museum Gregorianum* e uno sia apparso negli *Auserlesene Vasenbilder* di O. Gerhard, più per l'interesse archeologico-antiquario delle figurazioni, che non per l'importanza artistica delle pitture. Degli altri, i più erano dispersi nei ripostigli, tra lo scarto del museo, senza restauri e neppure ripuliti, com'erano usciti dallo scavo, in mezzo a frammenti che portavano ancora il terriccio appiccicato. Si tratta dunque di un materiale che certamente non fu comperato: conosciamo troppo bene il gusto e il criterio con cui procedeva la Commissione Pontificia di Belle Arti nello scegliere gli acquisti del nuovo museo [2].

Perciò i vasi dovettero entrare al Gregoriano come parte spettante allo Stato dal prodotto di scavi autorizzati secondo la legge Pacca-Consalvi, e se gli illustratori dei soli esemplari pubblicati, allorquando erano presenti alla memoria le singole provenienze che non furono consegnate ad alcun documento per la mancanza d'un libro-giornale o d'un inventario qualsiasi, li hanno detti provenienti

[1] Trentadue, se aggiungessimo i vasi *Élite céramographique*, I, tav. 88 e O. Jahn, *Vasensammlung zu München*, n. 520-526 che lo J. riconobbe affini alla nostra tazza n. 24. Anche il cratere a colonnette del gabinetto archeologico di Lipsia, dato da Fr. Studiczka in *Oesterr. Jahresh.*, VI, p. 140, fig. 85-86, mi sembra del medesimo stile, benchè la riproduzione non sia abbastanza chiara per darne un giudizio definitivo. Seguendo il mio criterio, preferisco fondare il mio studio sugli esemplari dove posso recare direttamente l'analisi stilistica.

[2] La documentazione abbastanza copiosa, conservata negli archivi del Camerlengato, ci mostra che le compere erano trattate dalla Commissione Pontificia di Antichità e Belle Arti la quale, composta in prevalenza di artisti, era guidata principalmente da criteri estetici. Le note d'acquisto raccolte da G. Pinza usciranno col seguito dei *Materiali per l'etnologia antica toscano-laziale*.

da Vulci, è dallo stesso luogo che devono provenire gli altri dieci de'quali non è stata fatta menzione.

Fig. 2. — Vaticano.

Da Vulci provengono pure i n. 4, 6, 7, 9, mentre le altre provenienze sicure hanno carattere sporadico: Perugia n. 1, Orvieto n. 10, Sommavilla Sabina n. 13, 14. Quella di Bomarzo, segnata negli Inventari del Museo di Berlino per il n. 5, non ci dà grande affidamento d'esattezza, se pensiamo che può essere stata indicata da un venditore della « piazza » antiquaria di Roma [1]. Perciò, se anche

[1] Cfr. le analoghe osservazioni a proposito dei vasi chiusini, *Röm. Mitt.*. l. c., p. 131.

vogliamo strettamente attenerci a quanto sappiamo esattamente, la provenienza di Vulci risulta per sette vasi da documenti, è probabile

Fig. 3. — Berlino, Antiquarium.

per altri dieci del Gregoriano, mentre le altre sono accertate per quattro esemplari e una è probabile. Queste sono le ragioni che, per ora, mi danno modo di attribuire a Vulci la fabbrica di queste ceramiche [1].

[1] Già O. Jahn, l. c. *Einleitung*, p. CCXXXIV, nota 1465, cfr. Brunn, *Kleine Schriften*, I, p. 234, aveva supposto. in base alla provenienza, che la tazza n. 24 fosse di fabbrica indigena vulcente e non so come tale osservazione sia sfuggita a E. Reisch ch'ebbe a trattarne in tempi ai noi più vicini.

2. — Caratteri generali tecnico-stilistici.

La tecnica si determina per il tipo di vernice nerissima e lucente, senza le sfumature olivastre della serie « chiusina » o quelle bruno chiare di altri gruppi etruschi o falisci non ancora determinati, solamente ricotta e arrossata in qualche caso. Una tinta rossa vinosa che va dal roseo chiaro al sanguigno scuro, rinforza il colore del fondo nelle porzioni non verniciate, imbevendo la creta abbastanza profondamente come si vede nei vasi scrostati; gli scarsi ritocchi sovrapinti sono di un colore bianco gessoso, latte di calce, che non fa quasi rilievo; la decorazione è quasi sempre eseguita a linee sottili tracciate con la setola.

S'aggiungono lo stile peculiare degli elementi ornamentali e il singolare « cifrario stilistico » nel disegno di figura.

Uno dei motivi preferiti che questi vasai sogliono prodigare come i loro colleghi d'Apulia sul collo e sulle spalle dei vasi, adoperandolo anche per decorare il fregio della tazza (n. 24) in un modo sconosciuto ai ceramografi greci, sono le lunghe baccellature, derivate dalla tecnica dei vasi di metallo lavorati a sbalzo in cui avevano una tradizione secolare. Per lo più le baccellature sono espanse ad un'estremità (fig. 3, 14, 16, 19, 26, 1, 27), eseguite con larghe pennellate, di segno ineguale e contorto e separate da linee sottili tracciate con la setola (fig. 26, 1). Le nervature variano da una (n. 2 fregio inferiore fig. 15, 9, 10, 11, 12) fino a tre (fig. 5, 6), e spesso sono terminate da grossi punti che le riuniscono a fascetti quando sono più d'una.

Motivi derivati sono i riquadri del n. 21 (coperchio), e quello che adorna la spalla dello stamnos di Parma, n. 10: null'altro che quello primitivo degli sbalzatori schematizzato, in bastoncini tramezzati da tre linee. Il solo caso ove possiamo riconoscere la ri-

produzione del tipo plastico è al n. 9, in cui il motivo principale è contornato da una linea che riproduce il listello dei vasi metallici. Analogo è il motivo della fascia di bastoncini n. 22, 23.

Fig. 4. — Berlino, Antiquarium.

Da questa tecnica risulta un effetto penoso di sproporzione fra i vari elementi, che dà all'insieme un che d'incerto, quasi di puerile.

L'ovolo, o kymation ionico, è eseguito con un nucleo in vernice piena, contornato da due curve a setola e diviso da lineole verticali (fig. 5, 6). La foglietta è talora eseguita con una linea a pennello contenente un punto e grossi punti terminano il tratteggio verticale come quello analogo del motivo dianzi accennato (fig. 8, 9),

oppure tutto il motivo è schematizzato con due o tre (fig. 26) pennellate eseguite in taluni esemplari (10, 15, 25) in due riprese, a sesto acuto.

Le palmette, raggruppate in composizioni che si svolgono dalle volute e dal viticcio e arieggiano quelle attiche o italiote quando riempiono lo spazio sotto le anse dei vasi, sono di due tipi. Il primo è di forma ogivale, con duplici volute, talora ricorrenti, sotto il bulbo; i petali sono fitti (circa 11 : fig. 1) incurvati all'infuori tranne quello di mezzo assai più alto, ch'esce a volte dal listello curvo che chiude gli altri ed è fiancheggiato da due anellini (fig. 1, 13, 14). L'altro tipo usato sotto il fregio di figure sui crateri a calice (fig. 21, 24) ha un semplice bulbo e i petali arrotondati alquanto staccati. Lo stamnos di Berlino ci porge eccezionalmente un esempio di questo nella forma a ventaglio dell'epoca arcaica [1].

Soltanto il cratere n. 14, vaso di lusso eseguito con tutta la ricchezza di mezzi tecnici che poteva dare l'artefice, ci mostra sotto il labbro, in luogo del ramo di lauro che si riscontra in tutti gli altri esemplari, un fregio di palmette di forma assai allungata a coppie, unite alla base e collocate obliquamente secondo le volute ricorrenti del viticcio.

Un motivo vegetale specialmente usitato dai decoratori etruschi e che presso i ceramografi della Grecia non troviamo, se non raramente nell'età arcaica [2], usitato invece sui vasi italioti del

[1] Ricordano certi anthemia a palmette dei ceramografi ateniesi del ciclo di Epiktetos. Cfr. quelli di Pamphaios sull'anfora del Louvre in Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art.*, X, p. 388, fig. 233-234 e sopra l'alabastron della stessa epoca in *Archäol. Anzeiger* 1894, p. 188; vedasi anche *Jahrbuch d. Instit.* VII, p. 106 fig. 2.

[2] Sulla bocca dei grandi vasi, come nei frammenti di stile polignoteo: Robert, *Marathonschlacht*, p. 56. Intorno al medaglione di fondo nelle grandi tazze; cfr. *Bullettino d'Arte del Ministero della P. I.*, 1916, p. 339, fig. 2. Furtwängler-Hauser-Reichhold, *Griechische Vasenmalerei*,* tav. VI. Il motivo è specialmente usato nel VI e V sec. dagli incisori etruschi di specchi per incorniciare le figure allo stesso modo.

* Citata nelle note segg. F. H. R.

IV sec., è il tralcio d'edera trattato con vivacità e stilizzato finamente da curve eleganti. Lo troviamo sulla spalla della hydria, nella fascia che divide sull'anfora le grandi baccellature e sul grande skyphos, dove campeggia sotto le palmette come motivo principale; schizzato con ispigliatezza e trattato nella tecnica delle figure nere, contrasta con la massiccia goffaggine degli altri motivi. Con il medesimo schema lineare, in proporzioni maggiori, è eseguito intorno all'umbone delle patere Bazzichelli di Viterbo con pampini e grappoli, questi ultimi formati da chiazzette di vernice come i fiori dell'edera.

Il ramo di lauro è sempre usato per decorare il labbro dei crateri come solitamente nei vasi dipinti greci o italioti. L'unica singolarità da notare sono le bacche stilizzate in cerchietti risparmiati nel fondo, che appaiono in qualche raro caso (fig. 14) presso la punta delle foglie: queste sono sempre disposte a coppie simmetriche e talora (fig. 17) hanno delle piccole gemme tra il picciuolo e il ramoscello. Sul collo del cratere a volute (fig. 13) la foglia è arrotondata all'estremità e ricorda, più che il lauro, l'olivo. Sui due skyphoi più piccoli del Museo Gregoriano, il lauro che adorna il fregio di mezzo è dipinto in vernice a grosse pennellate, nella stessa tecnica dei tralci d'edera.

Il meandro a onda è raramente usato (fig. 25), eseguito nella medesima tecnica, per lo più assai goffamente con sottili volute girate due volte. S'aggiunge in un vaso (sul labbro del coperchio, fig. 25, 2) la fascia riempita di linee verticali a zig-zag, motivo usato specialmente dai maestri Calcidesi del VI sec. a. Cr. [1].

L'astragalo eseguito a pennello (fig. 17), la fascetta con piccoli rettangoli risparmiati che sembrano arieggiare i dentelli (fig. 13), sono i soli motivi derivati dalla decorazione architettonica, di cui tanto

[1] Cfr. F. H. R. tav. 31, Hackl, *Katalog d. Kön. Vasensammlung zu München*, n. 596.

approfittarono invece i ceramografi contemporanei di Lucania e d'Apulia [1].

Il meandro, che va dallo schema più semplice a riquadri separati fino a quello più complesso di tre giri, è pedantescamente compassato, direi quasi penosamente, goffo e pesante. In questi fregi che talora sono irregolari e contorti, tal'altra condotti lindamente non senza una certa maestria, manca al motivo quella vita, quel brio che gli Attici sanno infondervi anche quando lo schizzano alla lesta con segni ineguali e malfatti.

Nella scelta delle forme e nelle singolari modanature delle sagome, si manifesta spiccatamente il gusto locale. In Grecia e in Italia, dove l'industria delle ceramiche di lusso si svolse su larga scala di produzione, anche la tipologia dei profili prese carattere autonomo e svolse una tecnica peculiare; in Etruria, dato il carattere sporadico e limitato di queste fabbriche, il repertorio delle forme appare sopratutto in dipendenza dell'industria metallurgica. I vasi preferiti sono quelli che le tombe etrusche ci rendono in maggior copia lavorati nel bronzo. Così sopra una trentina di esemplari abbiamo due anfore a punta [2], forma rarissima ad Atene, quasi introvabile nell'Italia meridionale, sette sono le olle da mischiar vino che sostituivano di preferenza il cratere sulle mense etrusche [3], due le

[1] Cfr. Patroni, *Ceramica antica dell'Italia Meridionale*, p. 123, fig. 83, F. II. R., II p. 142 fig. 43 segg.

[2] Cfr. F. II. R. tav. 44-45, 94-95. Il vaso si teneva ritto con un sostegno cilindrico dove entrava con la punta. Parecchi esemplari etruschi fittili di questa epoca, conservati a Roma nel museo Torlonia, hanno il sostegno traforato in cui facilmente si riconosce l'imitazione di esemplari metallici. Grandi anfore di bronzo di questa forma ci sono pervenute dell'età arcaica come quella del museo Gregoriano (Helbig, *Führer*[3], n. 701) identica ad un'altra rinvenuta nella Germania meridionale.

[3] Cfr. il vaso intero *Mus. Greg.*, I, tav. LVII, 5 e le anse LXIX *e*, LXX *d*. Parecchi altri esemplari ora nel museo. Il fondo è piatto, con un lieve risalto a cordoncino nel profilo, come riusciva più comodo ai laminatori del bronzo: tipo meno frequente, ma non estraneo ai figuli. Ne

patere umbilicate, usate quasi sempre in luogo delle kylikes e che rimangono poi come vasi liturgici in tutto l'evo romano per le libazioni sacre, benchè la forma fosse venuta dall'oriente [1].

Non abbiamo nessuna oinochoe di tipo greco elegante, mentre il solo tipo corrispondente è la brocchetta a corpo cilindrico, sagomata come quelle di bronzo della stessa epoca [2]. Pure in sostituzione del cratere e pure lavorati con frequenza dai bronzisti erano i grandi bicchieri o skyphoi che ne hanno all'incirca la capacità, tipo raro nell'Attica durante il V sec. [3], usitato nel IV in Campania e in

abbiamo parecchi esemplari tra i vasi falisci del museo di Villa Giulia. Nulla mutano, a parer mio, nella destinazione del vaso le anse snodate a manico di secchia, più spesso applicate a questa sorta di vaso, *Mus. Greg.* I, c. tav. LV, 4; LVIII, 3-4. Il tipo è uno solo e deriva dalla « situla » primitiva della prima età del ferro, benchè nell'uso posteriore abbia subito qualche contaminazione dallo « stamnos » d'importazione greca.

[1] Cfr. ad es. un esemplare attico con fregio di figure nere conservato nella Collezione di Monaco, Jahn, n. 164. Di questa forma è la patera posta in mano a Croisos nella nota pittura del vaso di Parigi, cfr. F. H. R. tav. 113. Nella Magna Grecia la forma sembra peculiare alla suppellettile religiosa: v. quelle appese alla parete sulle tavolette fittili del santuario delle divinità chtonie a Locri Epizefirii, principio del V sec. *Ausonia* III 1906, p. 196 e fig. 47; P. Orsi in *Notizie d. scavi* 1913, *Supplemento* p. 139. Nell'arte apula del IV sec. è specialmente usata per il culto alle tombe. Non infrequenti nelle ceramiche « calene » d'età ellenistica, Pagenstecher, *Calenische Reliefkeramik*, p. 70 segg. In Etruria moltissimi esemplari di bronzo, di bucchero e di terracotta grezza; è uno degli attributi più frequenti posti in mano alle figure dei defunti sulle urne e sui sarcofagi dal IV al II sec. av. Cr.

[2] Cfr. *Mus. Greg.* I, tav. LV, 1; LVI, 1; LVIII, 1. Milani, *Mus. arch.*, tav. 23, p. 134, *Monumenti dei Lincei* XXIV, col. 628, fig. 14.

[3] Per la metallotecnica etrusca cfr. *Mus. Greg.* I, tav. LVII, n. 2; alto cm. 30. Per la ceram. di stile bello ad es.: il vaso dei Proci nel Museo di Berlino, Furtwängler, *Beschreibung* n. 2588, F. H. R. tav. 138, 2 quello di Penelope a Chiusi, Reinach, *Rép.* p. 191, quello di Pistoxenos nel Museo di Schwerin, *Jahrbuch d. Instit.* 1912, tav. V, VIII, p. 24 segg. Perrot Chipiez l. c., p. 586. Il Museo Gregoriano, sopra un numero rilevante di vasi attici, ne ha due soli di questo tipo.

Lucania [1], ma non mai così frequente come in area etrusco-laziale, dove predomina nella produzione più tarda e scadente [2].

L'imperizia di questi figuli nel tornire un vaso all'infuori delle forme a loro più famigliari, risulta evidente se guardiamo il profilo della hydria che i loro colleghi meridionali, specialmente gli Apuli, sapevano modanare con tanta eleganza: tanto nell'esemplare di Roma che in quello di Cambridge, la linea ha qualcosa di goffo e di stentato, per l'angustia del corpo male appoggiato sopra un sostegno grossolano, le anse laterali troppo aderenti, l'eccessivo rientrare della spalla, quasi tutta occupata dal collo largo e pesante, con il labbro stretto, rovesciato come quello dell'anfora. L'unico esemplare del cratere con anse a voluta che, dal tipo del profilo e da quanto rimane delle anse, dobbiamo riconoscere analogo a quelli italioti, denota pure uno strano provincialismo per le rotelle che adornano le anse nella parte rimasta, senza esempio per quanto io mi sappia. Ben sagomati e senza alcuna delle strane anomalie di profilo che distinguono la produzione etrusco-laziale, sono invece i crateri di tipo più comune a calice e a campana: la stessa osservazione vale per le due tazze, tranne una certa pesantezza in quella più grande, cagionata dal labbro non abbastanza svasato che dà al recipiente un profilo cilindrico, facendolo sembrare più alto che realmente non sia [3].

Anche nel disegno di figura possiamo rilevare parecchie singolarità che, pure avendo analogie con la produzione etrusca contemporanea, formano un complesso unico il quale ci dà modo di identificare i vasi di questa officina e, ricollegando i più fini ai più sca-

[1] Cfr. gli esemplari lucani in *Jahrbuch* 1912, p. 273, fig. 4; 290 fig. 12. Il Vaticano ne possiede uno dello stesso artefice del cratere d'Oreste l. c., pag. 295, fig. 21, di stile barbaro e rozzo. Uno cumano ora a Milano nel Museo Teatrale della Scala, v. *Coll. Jules Sambon,* n. 33, tav. II.

[2] Numerosi esemplari inediti tanto al Gregoriano che al Museo di Villa Giulia. Quasi sempre recano grandi teste di satiri sui due lati, schizzate lestamente con grosse pennellate di vernice bruna come sulle stoviglie più tarde di Volterra, cfr. *Röm. Mitt.* l. c., p. 153, fig. 20.

[3] Per il profilo e il tipo delle anse cfr. *Röm. Mitt.* l. c., p. 133.

denti, ci mostra come, benchè di valore disparatissimo, gli artefici abbiano imparato e lavorato insieme.

Un tipo fisso di proporzioni non c'è: troviamo figure segaligne dalla testa troppo piccina (fig. 1, 9) ed altre addirittura nane che l'hanno grossa smisuratamente (fig. 11). Le gambe per lo più son troppo lunghe in proporzione al busto (fig. 1, 2, 6, 9, 17) e le braccia talvolta non meno (specialmente fig. 17 la e donna della fig. 11), ma neppur questa singolarità può dirsi costante.

Caratteristico è il trattamento del nudo maschile, quello femminile, tanto frequente in altre fabbriche etrusche e italiote, manca completamente, per le proporzioni e il trattamento dell'anatomia. Il busto è assai largo alle spalle e al petto, strettissimo al bacino. Di rado sono disegnate le clavicole (fig. 2, 7, 19, 22), mentre più frequentemente è espresso il deltoide (fig. 1, 2, 19, 22), esagerato nella sua massa, che rialza il contorno delle spalle.

I pettorali, quando la figura è frontale, son resi con due curve, quasi mezzi cerchi, che partendo all'incirca dalle ascelle si congiungono quasi alla stessa altezza; talvolta (fig. 11) terminano alquanto discosti, segnando così il solco dello sterno, mentre in qualche caso (fig. 7) continuano, divergendo dal punto di tangenza, sotto le clavicole. Raramente (fig. 1, 14) è accennata l'apofisi xifoide alla convergenza delle due curve e talora (6, 19) l'angolo curvo è ripetuto più in basso come per segnare il contorno dell'addome in rispondenza con le false costole. Quando il busto è disegnato di tre quarti, le linee sono in qualche figura ad angolo retto (fig. 1 l'uomo seduto). I muscoli addominali sono espressi da linee parallele alla linea alba tracciata in nero pieno sopra e sotto il bellico; di solito sempre due, ma persino quattro in qualche disegno più rozzo (fig. 11). Il gran dentato è tracciato in un caso eccezionalmente, riproducendo un modello arcaico (vedi infra, p. 131). Gli arti hanno contorni nervosi che fanno risaltare con forza i fasci muscolari, suddistinti nell'interno della figura con linee in

nero pieno che li staccano duramente producendo un effetto di secchezza e di rigidità tutta arcaica, quale i vasai d'Atene non conob-

Fig. 5. — Firenze, Museo archeologico.

bero mai dopo il grafito della tecnica a figure nere, poichè nel grande stile severo abbiamo ancora il disegno dei muscoli, ma eseguito in gran parte con tinta diluita che dà quasi l'illusione del chiaro-scuro.

Tipica è la figura gradiente nel medaglione della tazza n. 24. I tendini del garretto, la rotula del ginocchio, il bicipite della gamba,

Fig. 6. — Parma, Museo.

il rilievo della tibia nell'arto di tre quarti, quello della fibula nel profilo, sono staccati con linee decise. E questo può dirsi per tutta la serie tranne il cratere n. 17 e i due vasi n. 1, 14 della stessa maniera oltre lo stamnos di Berlino che, pure essendo il più affine di tutti per disegno alla tazza Vaticana, non ha alcun accenno

alla muscolatura degli arti. Le capigliature sono trattate generalmente in due modi che si riscontrano spesso insieme: dipinte in nero pieno con contorni ondulati che in qualche caso hanno il carattere dello stile attico severo, oppure espresse come delle masse di riccioli, a fitti ghirigori calligrafici che scendono sulla nuca e sulle spalle. Puramente eccezionali sono quelle della fig. 14 che a suo luogo studieremo.

Singolarissima per identificare i vasi di questa officina è la maniera di stilizzare il drappeggio con linee fitte, parallele, tracciate con pedanteria calligrafica. Questi vasai ottengono in tal modo delle masse rigide che ricordano lo stile severo dei pittori attici: il mantello di Tinia nel medaglione della tazza Vaticana, sembra composto di nastri cuciti insieme. Negli esemplari più scadenti la gretta esecuzione toglie a questa formula tecnica quel tanto di grandioso che sanno darci i migliori pur nella sua rigidezza, ed allora il drappeggio non è più che un fascio di filamenti senza movimento che, bene o male, colmano i contorni. Del pari uno degli elementi di raccordo più sicuro per riconoscere questi vasai ci è dato dalle figure dei cavalli: confrontiamo le fig. 16, 18, 19, 20. Il profilo, solamente un po' più tozzo nella seconda, è sempre lo stesso: gambe alte con garretti sottili che si ripetono linea per linea, gli stessi trattini delle costole sul torace smilzo, lo stesso ventre magro, quasi rientrante, da corridore. E tutte quante le nove figure che abbiamo davanti ripetono lo stesso motivo del salto sulle zampe di dietro, col muso alzato come per caracollare, quasi il vasaio non riuscisse a rappresentarsi un cavallo in altra posa.

Ma dove riconosciamo lo stile è nelle teste dal muso lungo e scarnito con quel collo alto fuor di misura, ove la breve criniera è schizzata trascuratamente con un tratteggio inclinato, ritta come se i crini svolazzassero nella foga del galoppo. E più di tutto caratteristica è la bardatura, con quelle singolari collane sovrapposte di bullae o phalerae, fitte e attaccate a corregge che devono

esser di cuoio come le briglie [1]. Per lo più le collane sono tre, nella fig. 20 i cavalli ne hanno una sola, nella fig. 16 persino quattro e sembra che il disegnatore abbia allungato il collo per farcele stare. Nelle pitture fig. 7, 16, dove questo particolare è delineato più accuratamente, la phalera è formata da un dischetto nero iscritto in un cerchietto e ci dà l'impressione di un disco o piattino di metallo convesso e con un bordo liscio.

Venendo a più ristrette determinazioni comparative, ci risultano parecchie « maniere » personali singolarmente accentuate, che esaminiamo nelle pagine seguenti con l'aiuto di copiose riproduzioni, collegate in modo che il lettore possa acconciamente seguire i confronti. Gli artefici che appaiono in questo studio analitico li chiameremo fin d'ora così:

1. Maestro della tazza Vaticana;
2. Maestro del vaso Gollini;
3. Maestro del cratere degli Argonauti.

Li ho posti in ordine di successione seguendo l'impressione di progressività che ci danno i diversi gruppi di pitture, ma a tale criterio, in materia così nuova e difficile, sono ben lungi dall'attribuire un valore assoluto rispetto alla cronologia, per le ragioni che a suo luogo vedremo.

La rimanente produzione da me esaminata, rappresenta per così dire il lavoro di scuola intorno a questi esemplari di maggior carattere personale e vedremo quali rapporti possiamo stabilire con essi.

[1] Cfr. la collana in lamina con 14 bulle trovata a Populonia su scheletro equino, *Notizie degli scavi* 1908, p. 217, fig. 21, p. 221. Vedi per questo antico uso degli Italici, Brunn, *Kleine Schriften*, I, p. 250, Milani, *Rendiconti dei Lincei, scienze morali* 1894, p. 278 segg.

3. — Il maestro della tazza Vaticana.

Lo stile d'un identico pittore si riconosce con certezza nelle figurazioni di due vasi fig. 1, 2 e 3, 4.

Il primo, nella pittura principale, fu già riconosciuto come la copia abbastanza fedele di un tipo attico di stile severo, di cui ci rimane un esemplare affine all'ultima maniera dei vasi firmati da Douris [1].

Il gruppo, di composizione mirabilmente adatta al tondo, è preso integralmente dal modello greco: di suo l'Etrusco non ci mette che lo stile, le teste larghe dal cranio piatto e gli errori grossolani di prospettiva. Del busto femminile non è disegnata che la spalla sinistra e l'omero mentre mancano l'altra spalla e il petto, il quale dovrebbe invece svilupparsi in un piano obliquo come il disegno del bacino e delle gambe, riuscendone un vero pasticcio tanto che l'altro braccio della donna non ha alcun rapporto con il resto della figura e sembra uscire dal collo dell'uomo. Così la rotula del ginocchio destro del nume è scorciata con direzione opposta allo scorcio del piede, benchè i due particolari, presi ognuno per sè, siano bene eseguiti.

L'arcaismo che si manifesta specialmente nel contorno della barba e nello schema lineare delle pieghe nella falda svolazzante del mantello, non basta per sè medesimo a provare la derivazione

[1] Cfr. F. Hauser in *Oesterreichische Jahreshefte* IX, p. 100; la data ivi proposta non ha alcun valore rispetto alla serie a cui il vaso appartiene e che lo H. completamente ignorava. Per l'esemplare greco v. Perrot et Chipiez, l. c. X, p. 601, fig. 342. La donna recata in braccio da Zeus sulla tazza del Louvre è dormente, mentre questa ha gli occhi aperti. Probabilmente anche l'esemplare attico da cui deriva rappresentava il mito di Persefone, questione però questa di ben poca importanza per gli scopi del mio studio.

diretta e tanto meno la contemporaneità. Caratteri identici ho potuto mostrare nella serie delle tazze chiusine, dove assolutamente originali sono le composizioni rispetto alla produzione attica arcaica, di cui l'artefice etrusco cerca imitare le singolarità del disegno [1]. Perciò in questo caso il fenomeno è analogo: il vasaio copia da una vecchia tazza attica, perchè i buongustai della sua terra stimano e ricercano tali stoviglie che i negozianti greci non sanno più recare sul mercato etrusco. I gioielli eseguiti in rilievo a « barbotine » con tecnica perfetta, che dovevano essere dorati, ci richiamano grandi tazze attiche di lusso come quella di Pentesileia del museo di Monaco [2], poco posteriore a quella del Louvre accennata di sopra.

La tecnica generale del disegno, affine agli altri esemplari databili certamente nel IV secolo, insieme a quella decorativa, come l'ovolo sotto le figure del medaglione che ricorre con frequenza nelle tazze di Chiusi [3], ci aiutano a farci un'idea esatta di questo monumento tanto per la cronologia che per lo stile. Nella pittura dell'esterno, che si ripete sui due lati senza gran differenza, l'influsso dello stile severo risulta anche più chiaro che nel medaglione e sopratutto nella figura virile seduta che tiene un bastone nodoso a guisa di scettro, ove, se l'offerta del melagrano deve interpretarsi secondo l'esegesi consueta dei monumenti etruschi, dovremmo veder Eita signore dei morti.

Notiamo la secchezza tutta arcaica dell'addome, malamente strozzato, e il gran dentato reso esageratamente con cinque lineole in-

[1] Cfr. *Röm. Mitt.* l. c., p. 138 segg.

[2] F. II. R. tav. 6. Per questa tecnica nello stile di Meidias cfr. Nicole, *Meidias,* p. 63. Il Reisch, l. c., pretese di vedere i melagrani simbolici delle divinità chtonie nelle bulle rotonde del braccialetto della donna, nel medaglione, e nel pendaglio a pera appeso all'omero della figura virile seduta nelle pitture del fregio. Si tratta di forme comunissime tra i gioielli etruschi del IV sec. e l'affermazione del R. è puramente immaginaria.

[3] *Röm. Mitt.* l. c., fig. da 3 a 7.

clinate che vanno a finire quasi sopra le reni, terminato in alto dal contorno inferiore della scapola, il tratteggio minuto ed eguale

Fig. 7. — Firenze, Museo archeologico.

come una dentellatura che segna il contorno della barba sono tutte singolarità dei maestri del grande stile severo. Ed è curioso vedere come l'Etrusco, pur copiando, corregge qua e là con goffa coltura di pedante la prospettiva convenzionale degli arcaici dove, nel torace disegnato di tre quarti, la linea alba risultava a metà

del secondo pettorale [1], mentre egli la raccorda allo sterno allargando quello anteriore quasi al doppio del primo. E i suoi mezzi

Fig. 8. — Parma, Museo.

tecnici sono ben limitati, tanto che rende tutto il disegno con la setola e con la vernice, anche dove i modelli avevano i particolari, dipinti a pennello in color bruno-chiaro.

Anche le figure giovanili sono eseguite con rigida minuzia: notiamo in quella a destra i tre solchi della cute addominale come

[1] Cfr. ad es. Hartwig, *Meisterschalen,* tav. 48, 1; 73, 1 (il 3° satiro), 2 (il 2°); 74.

se si ripiegasse in avanti. Le teste, di carattere più consono all'epoca d'esecuzione, sono sproporzionate al busto, non meno delle lunghe braccia scimmiesche. Un vivo contrasto con le forme contorte delle persone ci dà l'accuratezza del disegno nella sedia pieghevole, che sembra tracciata con riga e compasso.

Di ben altro valore artistico è lo stamnos del museo di Berlino con la scena dell'oltretomba. Buoni o mediocri allorchè ritraggono pitture del mito ellenico, gli Etruschi sono forti d'una robusta originalità quando prendono soggetti dalle credenze del loro popolo. È un'arte popolare funeraria che sta alla greca come, ad esempio, la xilografia francese dei libri da fiera del quattrocento rispetto alla grande pittura dei maestri italiani o fiamminghi. La discesa del morto agl'inferi [1] è narrata nei due lati del fregio con arte ingenua e potente. Il defunto, un uomo maturo, tutto avvolto dal mantello, velato il capo, sta adagiato sopra un carro a due rote tratto da una coppia di muli che procedono al passo; guarda in avanti alzando il viso e reggendosi con il gomito sinistro sopra un rialzo, a mo' d'origliere, coperto da una pelle di daino. Nel campo, a guisa di riempitivi, come gli oggetti appesi alle pareti delle camere funebri, due scudi rotondi disegnati di tre quarti, una gambiera e un cofanetto sotto cui pende un lembo di stoffa.

Le figure dell'altro lato rappresentano il corteo funebre: Charun, con un giubbetto abbottonato davanti, reggendo a due mani il gran martello, seguito da un cavaliere che suona la tuba e da una donna

[1] Qualcuno volle sdoppiare la pittura e identificò anche il cavaliere del lato b) come un defunto che si reca agli inferi; cfr. Frova, *La morte e l'oltretomba nell'arte etrusca*, *Rinnovamento* III, p. 334-336 seg.; P. Ducati, *Rendiconti dei Lincei*, *scienze morali*, 1916, p. 531. La foggia asiatica dell'uomo a cavallo richiama figure di Lase che recano pure il berretto orientale in qualche scena dell'Orco di pitture vascolari inedite. Per la processione funebre con « maschere » demoniache, come più realisticamente è rappresentata nei noti dipinti della tomba cornetana del Tifone, cfr. Von Stryck, *Studien über etruskische Kammergräber*, p. 102 seg.

in chitone che reca con la sinistra un cofanetto con i doni da deporre nella tomba.

Parecchi e non piccoli sono i difetti del disegno. Sul lato a) le due rote son disegnate fuori dal carro, una dietro l'altra, con artificio puerile. La figura dell'uomo è rattrappita per mancanza di spazio, riempito con la biga dei muli che hanno invece, pur nello schizzo sommario, una bella vivacità e naturalezza di movimenti.

La mancanza del disegno anatomico avvantaggia grandemente l'effetto delle teste che sono pur sempre gli elementi migliori. Queste son grosse con grandi occhi e danno alle persone la stessa aria tozza che vediamo nel medaglione. V'ha tale somiglianza nel disegno dei visi, se confrontiamo volta a volta quel demonio con Eita, nella forma dell'occhio, nella maniera di scoprir la bocca segnando i mustacchi dietro la narice, tratto alcunchè di belluino e di contraffatto nelle labbra che qui son dischiuse e segnate a mo' di mezzaluna, simili alle narici grifagne, mentre la barba orizzontale rivela il mento sporgente, appuntito come in una caricatura Leonardesca, oppure se mettiamo a paio le due teste femminili, per quello che ci resta del profilo della prima, nell'inizio della fronte, nel naso, nella bocca e nel mento, simili in tutto a quei della donna che reca il cofanetto. Così come la larghezza del viso, la collocazione dell'occhio alquanto in basso e troppo vicino alla radice del naso, difetto questo dell'eccessiva grandezza e dell'angusta fronte, quanto per la distanza dai capelli che scendono innanzi all'orecchio posto assai giù, indietro, verso la nuca, il modo stesso di trattare e contornare la chioma ci danno buoni argomenti per attribuire le pitture alla stessa mano.

L'identità si manifesta anche in un curioso difetto tecnico: nella fig. 3 i piedi del cavallo entrano nel listello che segna il terreno per le altre figure, allo stesso modo che il piè destro della figura virile del medaglione è disegnato entro la fascetta del kymation e i piedi di quella femminile sono malamente tagliati dal contorno circolare.

4. — Il maestro del vaso Gollini.

Un secondo maestro ci si palesa nelle quattro pitture con soggetti del mito ellenico che adornano i vasi n. 6 e 12.

Singolare importanza per le iscrizioni, dipinte entro cartelle risparmiate nel fondo, che, insieme a quelle del vaso n. 7, ci dimostrerebbero, se altre prove mancassero, l'origine etrusca di tutto il gruppo, ha lo stamnos, unico di questa provenienza, uscito dalla tomba Gollini d'Orvieto, la camera funebre dei Sette camini (fig. 5, 7).

Molto ritiene della consueta maniera nelle proporzioni un po' goffe e massicce delle figure, nelle forme infelici del nudo, nello stile della decorazione. Ma supera tutti per la ricchezza di composizione e l'espressione delle teste. Sul lato principale il noto episodio dell'infanzia di Hercle: l'uccisione dei draghi di Uni [1]. Tutta l'azione è nelle figure infantili tozze e quadrate, ma dalle mosse piene di vita; le altre sembrano poste più per simmetria decorativa, che per partecipare al dramma rapido e terribile.

L'eroe bambino ha stretto per la gola l'un dei serpi che si dibatte e punta col ventre per sollevar la testa ch'egli tien ferma al suolo menando pugni con la destra per istritolarla: l'altro bimbo, il seme dell'uomo, corre spaventato a rifugiarsi tra le braccia materne, volgendosi all'angue che svolge le sue spire ergendo il capo e vibrando la bifida lingua.

Alemena non è che un brutto manichino. Pieno di naturalezza invece l'atto della filatrice che interrompe il lavoro raccogliendo con la sinistra il fuso e la conocchia per guardare il prodigio, ma totalmente sproporzionato alla violenza dell'episodio. Puerile l'ar-

[1] C. Watzinger, *Oesterr. Jahresh.* XVI, p. 170 seg., esclude giustamente, in base ai dati della tradizione scritta, la derivazione della pittura dalla nota composizione di Zeuxis.

tificio di introdurre gli dei mettendoli alla finestra e ridicolo il gesto di Uni [1], che, alle rampogne del divino sposo, non sa rispondere se non col vezzo di alzare un lembo del mantello.

Migliore per l'insieme è la scena di Priamo che supplica Achille. Il vecchio resta dietro uno schiavo giovanetto e presenta due tazze con la mano alzata, levando umilmente gli occhi in viso al vincitore, a cui l'artefice ha dato una statura gigantesca dimostrando la mentalità d'un primitivo, mentre questi, seduto in posa altera e con l'asta in pugno presso il cadavere dell'avversario, si volge con il capo al cenno della dea, cui guarda pur Briseide nel porgere la tazza al suo signore. E qui pure le goffaggini non sono poche, ci basti guardare alla figura della schiava che sembra un imbuto rovesciato e al gufo appollaiato in cima all'asta; ingenuo il particolare del finestrone col servo che reca nel bacino l'orzo dei cavalli. Qui però tutte le figure agiscono con vivacità e con naturalezza.

L'arte vera dell'uomo è nei visi: la dignità maestosa del nume nel profilo severo e tranquillo, lo spavento infantile di Ificle con lo strillo che gli schiude la bocca, la grinta volgare del mozzo di stalla con quel naso rincagnato e quel muso a pallottola, l'attonito stupore di Briseide con il capo reclinato e le labbra socchiuse, sono pregi che ogni artista può ammirare. Rese con giustezza sopratutto le due teste di tre quarti.

Il disegno del cadavere, abbandonato sul terreno con mani e piedi legati, è d'un tale realismo che, oltre a rivelarci un forte sentimento del vero, mostra una tempra di artista non mediocre.

L'altro vaso (fig. 6, 8) ha due piccole composizioni di tre figure, che ripetono un identico schema, tratte dal mito di Circe e d'Ulisse.

[1] L'interpretazione del Milani, *Museo arch.*, p. 239, che questa figura debba intendersi per Alcmena, è in aperto contrasto con la tradizione figurata del mito in cui Zeus non è mai presente, come non lo è neppure presso i poeti, cfr. Theokritos, XXIV, *Herakliskos* e Roscher, *Lexikon* II, p. 306, Baumeister, *Denkmäler* I, p. 653, Watzinger, l. c.

Con ogni probabilità le due figurazioni si debbono spiegare come continuative: nella prima, fig. 6, un compagno dell'Itacese è accolto dalla maga [1], mentre nella seconda, fig. 8, l'eroe con l'arme in pugno le comanda di rendere a' suoi la sembianza umana.

L'identità dello stile si determina agevolmente in molti particolari del disegno. La testa virile, fig. 6, e quella di Tinia mostrano accentuata somiglianza di profilo e d'espressione, pur confrontando le zincotipie, mentre, per quel che ne resta, il carattere è indentico in quella dell'Achille per la forma del cranio e della fronte, la postura dell'orecchio e le linee dell'occhio. La falda della clamide panneggiata ha lo stesso contorno triangolare, sotto il sedile d'Achille o nel drappeggio che pende dal braccio d'Ulisse, come il kymation usato a stilizzare la squamatura dei serpenti si ritrova eseguito con lo stesso carattere nella decorazione del vaso di Parma. E i confronti sono specialmente chiari dove si ripetono, con i tipi, gli atteggiamenti delle figure. Così la filatrice dell'episodio di Hercle è la replica della donna che sta presso il cane sul vaso di Parma: le teste concordano linea per linea pur nell'acconciatura che soltanto nella seconda è interamente coperta da un kekryphalos. Identica la forma del collo e delle spalle, come le braccia quali possiam riscontrare più acconciamente nella Menerva della scena di

[1] Cfr. Reinach, *Rép.* l. c.; secondo il Seliger, Roscher, *Lexikon d. Mythol.* II, 1198 l'uomo sarebbe Ulisse. Io preferirei interpretare la figurazione come il ritorno a Itaca: l'uomo in abito da viaggiatore è identico a quello della seconda pittura e sembra accennar di tacere alla donna, ben diversa invece da Circe, che esprime lo stupore col gesto delle mani, mentre il cane, Argos, abbassa il muso fissando il padrone che l'istinto gli fa sentire. La donna sarebbe Eurykleia, benchè qui sia di tipo giovanile, ma la discordanza dal racconto omerico ha ben poca importanza per qualche particolare, specialmente in quest'epoca e in Etruria. L'episodio del cane Argos non s'è finora trovato in pitture di vasi, cfr. Roscher, l. c. III, 1 col. 675; l'acconciatura della donna ha un carattere dimesso come nella filatrice della fig. 5, ch'è senza dubbio una persona di condizione servile.

Priamo che ne riproduce anche il gesto della destra alzata, grossa e malfatta, con l'indice separato.

Lo stesso può dirsi di Circe e d'Alcmena. E sono eguali le proporzioni delle figure come il trattamento a fitte linee del drappeggio, il rigonfiarsi del kolpos che s'affloscia scendendo simmetricamente sui fianchi, è specialmente caratteristico nella donna con il corpo quasi di prospetto: identico nella figura di Circe e in quella di Briseide. Simile il disegno del nudo maschile, nel piccolo Ercole e in Ulisse, per lo schema lineare interno, le spalle troppo spioventi, il torace robusto e largo con quella forte rientranza tanto singolare verso il bacino.

Con ogni probabilità al pittore di questi due vasi va pure attribuito lo stamnos n. 7 del nostro elenco, ma, non potendo avere buone fotografie, mi limito a rilevare l'affinità stilistica nelle proporzioni e nei tipi delle figure, come appaiono nel disegno pubblicato dal Micali.

5. — Il maestro degli " Argonauti „.

La maniera del terzo maestro ci è data da due crateri del Museo di Firenze, n. 14, 17, e da un'anfora di quello di Perugia, n. 1.

Il primo vaso, che finora fu pubblicato con piccole e cattive riproduzioni, è degno di occupare un posto d'onore tra i cimelii pittorici dell'evo antico.

L'importanza del monumento consiste nella pittura del lato principale (fig. 9, 10, 11), l'altro, per quanto di buona esecuzione, non ha che tre figure riempitive.

L'azione è ben semplice e chiara: l'uomo stante a destra, armato d'un'asta che tiene colla sinistra contro l'omero, tende l'altro braccio al giovane compagno che sta allacciandogli al polso una

correggiola ov'è infilato un amuleto in forma di bulla italica [1]. I compagni raggruppati dall'altro lato della rappresentazione, meno il giovane accoccolato sopra un rialzo del terreno collocato in un piano più profondo della pittura, che sembra dormire poggiando il capo sulle ginocchia e celando il viso con le braccia conserte, tutti in atteggiamento di riposo, seguono con lo sguardo la mossa dei due primi. La spiccata affinità dei tipi e dei motivi con la cista Ficoroni, il carattere pittorico analogo della composizione, il sesso maschile [2] e l'età di tutte le persone rappresentate, hanno suggerito al Behn e al Milani che si tratti del mito degli Argonauti. In verità la tradizione letteraria non ci sa dare un episodio conforme a questa pittura, ma non è questo il primo caso del genere: anche la tazza attica Vaticana, nello stile ultimo di Douris, con Iason tra le fauci del drago dinanzi ad Athena [3], non trova riscontro

[1] Male perciò s'argomentarono il Behn, l. c., e il Milani, l. c. p. 154, interpretando questo atto come la fasciatura d'una ferita: la correggiola è simile alle altre girate due volte intorno alle braccia, ed è pure evidente la bulla espressa con un cerchietto, benchè parte del segno sia interrotta dalla frattura del vaso che passa per il polso della figura e risulta assai chiara nella nostra riproduzione. Soltanto al terzo lacciuolo dell'avambraccio sinistro sono appesi due pendagli più piccoli: il primo ha forma allungata, l'altro è una piccola bulla. Qui poi l'amuleto è la bulla e non il legaccio come talora nei monumenti greci, cfr. Wolters, *Faden und Knoten als Amulett*, in *Archiv für Religionwissenschaft* VIII, *Beiheft*, per modo che non possiamo riconoscere alcun rapporto con le superstizioni della « legatura » tuttora vive presso le popolazioni meridionali. Per il carattere profilattico della bulla cfr. Müller-Deecke, *Die Etrusker* I, p. 349, II, p. 101.

[2] Giova notare che qui, come sulla cista, talune figure hanno il pene infibulato come appare nelle due, 2^a e 6^a, dove risulta visibile.

[3] Helbig, *Führ.*[3] n. 578. Alla stessa tradizione si ricollega la pittura del cratere di stile chiusino trovato al Palazzone di Perugia, cfr. *Röm. Mitt.*, l. c., p. 152. Non mi sembra accettabile l'interpretazione di Flasch e di Wieseler, cfr. Baumeister, *Denkmäler* I, p. 663, che riportano questa pittura al mito di Herakles ed Hesione, nella forma in cui si legge presso uno scoliasta dell'Iliade che lo riferisce da Hellanikos. Quella del Vermiglioli e del Conestabile, fondata sopra l'analogia con la tazza Vaticana, è la più ovvia e logica rispetto all'uso frequente della leggenda

nelle redazioni scritte della leggenda. Qui l'interpretazione non è astrusa : l'uomo armato s'accinge ad una lotta alla quale non sembra

Fig. 9. — Firenze, Museo archeologico.

che debban bastare gli « argomenti umani ». Sono i magici orna-

di Jason nei monumenti etruschi: l'altra, « exquisitior », non trova riscontro nelle figurazioni di questa età e di questa regione. Inoltre la lettura del comento omerico è assai dubbia e, quando pure potessimo emendarne il testo ponendo τεῦχος invece di τεῖχος, resterebbe pur sempre la difficoltà del mantello che sostituisce l'armatura. Il Jessen, Pauly-Wissowa *Realencyclop.*, II, col. 782, è tornato ultimamente alla vecchia interpretazione degli archeologi italiani.

menti delle sue braccia che gli daran forza contro l'eccezionale avversario, con il quale sta per misurarsi. Il protagonista della figurazione, su di cui l'artefice ha concentrato tutta la valentia della sua mano, l'unico di questi uomini che stia per agire, mentre i compagni sembra che debbano restare semplici spettatori dell'opra, attendendone il risultato, non può essere altri che Iason il vincitore del drago. Contrasta con il tipo giovanile più divulgato la barba dell'eroe, ma barbato egli è nella tazza or menzionata del Vaticano, come nella pittura canosina di Medea.[1] In un gruppo di fonti letterarie, tra cui il poema d'Apollonio di Rodi [2], è Medea stessa che addormenta il drago; in parecchi monumenti figurati [3] segue l'eroe recando in un cofanetto i farmaci dell'arte occulta atti a debellarlo. Il parallelo è sufficiente per istabilire la struttura del mito il quale, anzi, in questa nuova forma assume un carattere più elevato, rappresenta per così dire una fase più evoluta, chè si palesa qui il potere della magica donna in un modo assai meno ingenuo del suo intervento personale tra l'amante e il mostro.

Alla cista Ficoroni s'avvicina sopra tutto la composizione per gli stessi motivi vivaci ed eleganti, variati con maestria e raggruppati armoniosamente: lo stile del disegno s'identifica bene assai nella valentia degli scorci di figure, nei tipi quasi identici delle teste abilmente ritratte di tre quarti. È la stessa maniera di trattare il nudo meravigliosamente con poche linee decise che il vasaio compendia quasi unicamente tracciando i contorni, ma con tale sicurezza da farci sentire il rilievo delle masse muscolari che la sua tecnica non gli permette di render plasticamente col chiaroscuro. Pure il vasaio manifesta in qualche difetto l'affinità con i suoi confratelli: lo scorcio dell'omero destro nella figura principale è meschino

[1] F. H. R. tav. 10.
[2] Cfr. Pauly-Wissowa, II, col. 766 seg.
[3] l. c., col. 783.

e rattrappito, specialmente nell'attacco della spalla e nella piega del gomito, il busto mosso con tanta audacia per lo spostarsi del bacino, è strozzato e rachitico in paragone della testa, ove la massa

Fig. 10. — Firenze, Museo archeologico.

dei capelli ricciuti fa tanto volume. Assolutamente falsa è la linea ch'egli rende con due curve nel contorno libero tra l'ascella e l'anca, e sgraziata oltremodo la rientranza ad angolo, accentuata con durezza continuando la prima curva nell'interno della figura, per segnare il passaggio dalla gabbia toracica alle parti molli del ventre mosse obliquamente.

Ed è lo stesso difetto di proporzione che toglie volume al busto del giovane seduto a sinistra che cinge il ginocchio con le mani intrecciate, dove lo scorcio del ventre posto di tre quarti non è riuscito e mentre il contorno armonioso e il motivo elegante danno rilievo di bellezza alla figura, l'occhio rimane offeso allorquando si scende ad esaminarne le singolarità del disegno. Anche la figura stante dinanzi a quella or nominata, è ben lontana dall'esser perfetta: qui pure la rientranza tra il petto e l'addome, benchè nascosta in parte dall'avambraccio destro recato innanzi, dà una linea falsa e stonata e s'altro mancasse, basterebbe la sproporzione delle gambe, lunghe eccessivamente ai femori per un effetto di prospettiva malamente sbagliato. Dove l'artefice si palesa invece di una valentia sorprendente è nel trattamento di alcune teste e di qualche particolare. Così, mentre le estremità sono sempre di bel disegno proporzionatamente alla tecnica dei vasai, è semplicemente meravigliosa la finezza e la minuzia con cui è delineata la mano inanellata dell'uomo a destra, come le mosse agili delle dita nel giovane che allaccia l'amuleto, nè va taciuto il bello e sicuro scorcio del pie' disteso in avanti nella figura seduta a sinistra.

E fra le teste, tutte buone, primeggiano le due di tre quarti. Sono tipi che conosciamo già dalla cista Ficoroni, gli stessi atteggiamenti e le stesse espressioni, le stesse voluminose capigliature di riccioli aggrovigliati. Il giovane, a cui la barba nascente scende dalla tempia fin sotto il mento, sembra copiato linea per linea da quello della cista che siede a prora, sulla nave. La testa virile trova nel Boreade [1] il miglior parallelo, per l'atteggiamento tranquillo e pensoso, ma nel confronto è il vasaio che guadagna sull'incisore. Le teste virili della cista, benchè di perfetto disegno e di forte sentimento (che v'ha di più espressivo della tristezza umiliata di Amykos o della fissità pensosa del Boreade?) sono un po' tozze e quadrate,

[1] Cfr. il particolare in Bulle, *Der schöne Mensch*, tav. 134.

forse perchè i lineamenti appaion come schiacciati dal volume alquanto sovrabbondante della capigliatura e dalla corta e foltissima

Fig. 11. — Firenze, Museo archeologico.

barba. Sul vaso invece le proporzioni del viso ci danno l'impressione di un ovale perfetto, la bellezza maestosa delle fattezze, non disturbate da un soverchio cumulo di capelli, è nella purezza delle sue linee, non disgiunta da una certa eleganza e tutt'insieme un lavoro da maestro che richiama alla nostra mente gli ideali artistici nella maturità del Rinascimento italiano: questo etrusco del IV sec. av. Cr. pensa e disegna la bellezza virile poco dissimile da quel che seppe

dipingerla il bolognese Guido Reni [1]. Il tipo è ovvio nella produzione congenere attica (cfr. il Poseidon sul vaso di Talos) [2] o italogreca del IV sec. Teste di questo tipo se ne trovano a decine nelle pitture mitologiche, specialmente sulle ceramiche d'Apulia, ma è appunto la singolarissima interpretazione che distingue e fa eccellere fra tutte il nostro esemplare.

Notevole la tecnica disegnativa della capigliatura se la poniamo a confronto sia con le pitture dei vasi ora accennati, sia con le incisioni della cista Ficoroni. L'incisore ha dovuto disegnar le ciocche dei capelli una per una, studiandone il movimento con minuzia perchè i particolari armonizzassero con l'effetto pittoresco dell'insieme, il vasaio ha risolto lo stesso problema in modo meraviglioso senza sobbarcarsi a questa improba fatica e con mezzi tanto modesti che il risultato ci stupisce: tutto l'effetto risulta dalla vivacità del contorno e da quelle poche linee a rabesco schizzate lestamente, ripetendo poche volte gli stessi motivi di curve, anellini intorno al capo e linee ondulate sul collo e nelle ciocche della barba, che danno forma e leggerezza alla massa, non appesantita dalla trita esecuzione come nelle linee fitte del grafito.

La stessa tecnica appare dal vaso Gollini nella testa di Tinia o nel corimbo di Uni, per tacere dell'altre. Nel riempire i fondi il maestro ha spazieggiato i contorni delle capigliature e ciò basta per isolare e risaltare questi disegni ottenendo un effetto ben più da pittore che da ceramografo.

Gli altri due vasi recano due pitture di soggetto dionisiaco poco dissimili.

L'anfora di Perugia, per quanto sia finissima nell'esecuzione dei particolari e sia l'esemplare più grande e meglio conservato, specialmente nelle singolarità della tecnica, rimane alquanto inferiore

[1] Cfr. M. Von Boehn, *Guido Reni*, p. 95.
[2] F. H. R., tav. 67.

al vaso Vagnonville per la composizione bacchica che ne riempie il fregio (fig. 14): Fufluns seduto presso Areatha tra due tiasoti. Tre delle figure che formano il piano principale della pittura, sono alli-

Fig. 12. — Firenze, Museo archeologico.

neate una dietro l'altra e tutte rivolte con soverchia monotonia verso destra. Tutto l'effetto della composizione è sostenuto dalla figura centrale, stante, che forma gruppo con quella seduta, spezzando l'uniformità dell'insieme per la grazia e la scioltezza delle sue mosse, accentuate, oltre che dal vivace e magistrale profilo, dalle pieghe capricciosamente tortuose della stoffa sottile che si modella sulle

forme eleganti. Il viso di tre quarti, di linee purissime, è reso con uno stile largo e maestoso, lo stesso che conoscemmo studiando il

Fig. 13. — Firenze, Museo archeologico.

cratere degli Argonauti, e la capigliatura inanellata che lo incornicia gli dà risalto e grandiosità.

Anima la pittura, ma accentua i difetti: in paragone le altre figure sembrano rigide e impacciate. Le teste, tutte in profilo, ci appaiono mediocri benchè abbiano la stessa purezza di linee; il drap-

Fig. 14. — Perugia, Museo.

peggio della menade a d. risulta più che mai calligrafico e stiracchiato. Tra le mende giova specialmente notare lo scorcio mancato nella spalla destra della menade, ove l'attacco dell'omero risulta in tutt'altro piano rispetto al petto; e il cerbiatto, schematico e stecchito, specialmente mal disegnato nella testa. Comunque, l'acuto e profondo giudizio di Enrico Brunn [1] su quest'opera d'arte non è per nulla intaccato dalle mie osservazioni; egli non ebbe modo di porla a confronto e ricordiamoci che solo una serie di comparazioni può metterci in grado di veder qualcosa di migliore uscito dalla stessa mano, mentre a lui, abituato a guardare i ceramografi etruschi come barbari imitatori dei loro colleghi ateniesi, doveva apparire più che una rivelazione, un *apax legomenon* quasi inesplicabile.

Il cratere Vagnonville di cui riproduco la pittura principale (fig. 13), è senza dubbio dello stesso pittore che dipinse l'anfora di Perugia: i tipi e le mosse delle figure, la tecnica di esecuzione dei particolari, come il debole rilievo a bottoncini con cui l'artefice rende gli acini del grappolo o i riccioli della capigliatura, quella forma arrotondata e breve del viso e della chioma nelle teste femminili, che ritorna qui nell'Ariadne, come quelle caratteristiche delle due donne dipinte sull'anfora, sono argomenti bastevoli ad escludere il dubbio. Molto soffre al confronto per la cattiva conservazione della superficie, da cui s'è scrostata in più luoghi la vernice nelle figure e nel fondo, per modo che non possiamo apprezzare se non la composizione e questa, in verità, è di molto superiore a quella del vaso perugino.

Notisi anzitutto ch'è tra le poche, di questo tempo o più antiche, dove l'elemento umano s'accoppi a quelli artistici della vegetazione, chiedendo alla natura lo sfondo dell'azione. Il tema è acconciamente trovato e stupendamente svolto: la coppia divina del

[1] *Kleine Schriften*, I, p. 239 seg.

thiasos cui ministrano i satiri nella festività della vendemmia[1]. Il nume e la sua compagna seggono tra due ceppi di vite, ch'espandono in alto l'opulenza dei tralci incurvati dai grappoli: dietro Ariadne un sileno, seduto sui tronchi, tende con la destra un cestino al satirello che, arrampicatosi sulla pergola, sta avvinghiato con le gambe e con la destra e si rivolge a colmarlo d'uva con l'altra mano. Davanti al nume è apprestato il kottabos e un secondo sileno versa il vino da un'anfora entro il cratere.

Le linee del disegno sono, come io dissi, quasi distrutte, ma i contorni delle figure palesano la mano del maestro: basta guardare l'audacia di movimento e la sicurezza di linea nello scorcio del satirello a cavalcioni dei tralci che si torce con la persona, presentando di tre quarti la testa e il busto.

La parentela di stile fra i tre monumenti risulta perspicua se poniamo a confronto le figure meglio riuscite: la donna che poggia la destra sopra la spalla di Fufluns, ricorda ben da vicino Jason del cratere di Firenze. Benchè la mossa sia simmetrica, è lo stesso sentimento della forma che sentiamo nel contorno delle due figure e specialmente nello spostarsi del bacino, reso con tanta maestria, ottenendo un bellissimo effetto di ponderazione sciolta e graziosa che ricorda gli esemplari migliori dell'arte prassitelica. Ed è identico il modo di delineare le fattezze nel viso di tre quarti, qui meno scorciato, identico il modo d'incorniciarlo con la capigliatura, che termina sul collo con gli stessi boccoli capricciosi ed ombreggia di-

[1] Il motivo della vite nelle scene bacchiche è già usato nella pittura ionica del VI sec. av. Cr. (tazza di Phineus, Perrot-Chipiez IX, p. 539; cfr. quella attica di Exekias, F. II. R. tav. 42). La vendemmia appare su vasi attici a fig. nere (Perrot-Chipiez X, p. 127 fig. 91; Reinach, *Rép.* II p. 24 n. 2). Nel IV sec. è specialmente in Apulia e Lucania che troviamo Dionysos seduto sotto un pergolato (Patroni, *Ceramica,* p. 174 fig. 119; Reinach, *Rép.* I, p. 178 n. 2, vasi di Ruvo), oppure la vite è posta a guisa d'arco sopra il carro del nume (Reinach, *Rép.* I, p. 18 n. 4, vaso d'Armento).

nanzi il profilo, contornato nel fondo con lo stesso sapiente artificio, com'è simile il delicato trattamento della mano mollemente abbandonata lungo la persona.

Come il drappeggio delle donne sull'anfora perugina è buon documento di parentela, messo a confronto con quello degli altri

Fig. 15. — Vaticano.

maestri, così il trattamento delle capigliature e certe forme del nudo mostrano comune origine di scuola tra il cratere degli Argonauti e lo stile del vaso Gollini. Il busto di Jason è la replica di quelli del piccolo Hercle o di Ulisse, disegnati nel lato rientrante con due archi di cerchio che s'incontrano ad angolo acuto sopra l'anca, con i pettorali rachitici, arrotondati e ristretti troppo in su. Così le teste di profilo del cratere Vagnonville e dell'anfora di Perugia hanno le stesse proporzioni, con il cranio largo, debolmente arcuato, di quelle del medaglione nella tazza vaticana (fig. 2).

Specialmente suggestivo è il confronto tra i due stamnoi di Parma e di Firenze e il rovescio del cratere a campana (fig. 12), per i motivi del drappeggio disegnati in maniera tanto caratteristica. La sporgenza rigida a punta del manto rimboccato sull'anca, nel giovane posto nel mezzo, è resa quasi con le stesse linee nelle

Fig. 16. — Vaticano.

figure di Priamo e del servo che gli sta vicino, e i due lembi del kolpos contornano i fianchi della donna a destra nella stessa goffa maniera che notammo a suo luogo per le figure di Circe e di Briseide. Nè va taciuto che la testa di profilo della donna di sinistra molto somiglia a quelle d'Alcmena e della maga minacciata da Ulisse.

Io non credo che alla cista Ficoroni o a questi vasi si debbano attribuire autori italioti, come da molti si propende a fare per il primo monumento, considerandone la bellezza quasi incompatibile con la serie a cui appartiene: i centri tecnici di questa produzione

sono peculiari all'Italia Centrale. È un bigottismo grecizzante di ben nota origine quello che vuol vedere qui la mano greca in ogni buon lavoro, attribuendo agli Etruschi e ai loro scolari latini soltanto la massa più scadente dei manufatti d'arte industriale. Preconcetto di scuola e angustia di mente: gli ori di Vetulonia, i buccheri di Chiusi,

Fig. 17. — Vaticano.

i bronzi mirabili del V e del IV secolo, tra cui è il candelabro di Cortona, mostrano quanto lungo tirocinio d'arte sia stato in questo popolo, che non era per nulla barbaro nè di razza inferiore rispetto ai Greci. E nel IV secolo av. Cr. v'è una tal fioritura in ogni luogo che i maestri delle officine artistiche, vasai, bronzisti, orafi, cesellatori e via dicendo, dovevano viaggiare da una città all'altra lavorando, come fecero i Toscani della Rinascita, i colleghi e gli amici di Benvenuto Cellini. Che raramente ci giungano oggetti di questo

genere di pregio rilevante è più che naturale, poichè, anzitutto, anche in Grecia, quando non si tratta di riproduzioni meccaniche, l'esemplare bello è sempre l'eccezione, e poi non sempre i superstiti avranno destinato alle tombe i lavori più fini, bastando al rito cose appariscenti e di minor pregio.

Fig. 18. — Vaticano.

Se cerchiamo, ad esempio, tra gli specchi non è raro trovare incisori ben poco inferiori a Novios Plautios, come l'autore del Chalchas del Museo Gregoriano [1].

[1] Helbig, *Führ.*[3] n. 642; nótiamo la provenienza vulcente. Conviene perciò limitare di molto la portata delle osservazioni onomastiche e linguistiche fatte a suo tempo dal Mommsen (cfr. Jahn, *Ficoron. Cista*, pag. 60 segg.); oggi, studiando i monumenti dell'arte etrusca, possiamo recare qualche elemento nuovo nella questione.

Rispetto alla ceramografia etrusca di questo tempo non può stupirci questa serie di pitture dopo quella chiusina studiata da me, tanto fine di tecnica e di stile e tanto genuinamente etrusca. Possiamo anzi dire che ogni passo in avanti nello studio delle fabbriche locali ci rivela maestri originali e d'alto valore artistico.

6. — La produzione di scuola.

La maggioranza del materiale è costituita da esemplari d'importanza minore che risultano in istretta dipendenza dei gruppi studiati. Scelgo per il confronto le più caratteristiche composizioni, riprodotte nelle fig. da 9 a 18. Se parecchie di queste pitture sono di grande interesse per i soggetti indigeni che riproducono, come ad esempio la scena della tomba fig. 20 o i guerrieri etruschi fig. 16, l'esecuzione in generale è scadentissima e può paragonarsi a quella delle serie più numerose di manufatti figurati etruschi della stessa epoca, specialmente gli specchi incisi, dove, come in questa, non mancano, anzi sono relativamente frequenti, lavori pregevolissimi, ma sono sempre delle eccezioni. Tanto delle figure quanto dei motivi ornamentali che le incornician ben poco mi resta da dire: i caratteri sono quelli che abbiamo rilevato a suo luogo trattando in generale di tutta la serie. Una speciale predilezione avevano questi rozzi artefici per i cavalli al galoppo: su pochi vasi abbiamo sei pitture dove appaiono montati da cavalieri o aggiogati a carri leggeri da corsa.

Lo stamnos del Vaticano n. 10 e la hydria di Cambridge n. 4 sono assolutamente della stessa mano. Le due pitture simili sono caratteristiche nella loro rozzezza: le capigliature svolazzanti, eseguite in chiaro-scuro con linee dritte, non hanno altro riscontro, a mia notizia, fuorchè nelle figure della cista Revil [1] aggiungendo un fatto

[1] Gerhard, *Etruskische Spiegel* I, tav. XV-XVI.

di più a quelli da me già riscontrati, che ci attestano quanto l'arte vascolaria etrusca abbia preso di elementi dalle altre arti applicate.

La pittura principale del medesimo stamnos è quanto di più goffo e di più balordo si può immaginare, ma il drappeggio, specialmente il piccolo mantello che cinge i fianchi del nume, insieme allo schema anatomico della figura, ricorda ben da vicino le pitture della grande tazza Vaticana, come le palmette ci danno il miglior termine di paragone per identificare la comune origine dei due manufatti. La rozza figura di Artemis sembra la parodia dell'Ariadne di Perugia (fig. 14), ma la palmetta che sta presso quest'ultima ha lo stesso carattere di quello dello stamnos.

Alquanto migliore è l'altro esemplare, un po' più grande, della stessa forma, fig. 9, 10 [1]. La prima pittura non manca d'una certa spi-

[1] Il significato della pittura è abbastanza oscuro rispetto ai miti etruschi della morte, mentre sarebbe chiarissimo se messo in rapporto con quelli greci che ce ne porgono frequentissimi esempi nei monumenti figurati di uso funerario, specialmente lekythoi attiche a fondo bianco: Hermes che guida l'ombra del giovane armato è giunto al traghetto d'Acheronte e parla al nocchiero dei morti che da lui la riceve. Qui mal si adatta la figura del vecchio ch'esce dal terreno dai femori in su, tenendo egli pure l'attributo del caduceo: il tipo che non disdirebbe al Charon ellenico, è assolutamente inconciliabile con quello tradizionale del Charun Etrusco, benchè certamente nella mentalità dell'artefice avesse stretto rapporto con le divinità infernali, dal momento ch'egli l'ha riprodotto identico e con lo stesso attributo davanti al carro di Eita e di Persifnai sull'altro lato del vaso. Perciò dobbiamo riconoscere qui una scena di psychagoge analoga a quelle greche congeneri e riconoscere una contaminazione con il tipo greco di Charon. Il concetto di Hermes psychopompos, benchè estraneo al fondo nazionale delle credenze etrusche, v'era pure, alla lunga, penetrato e vi sono dei Turms, benchè l'origine straniera si palesi nel loro carattere sporadico, nei rilievi delle urne funerarie, come ve ne sono frammisti ai demoni etruschi nella mascherata funebre dipinta nella tomba del Tifone. Sopra uno stamnos inedito del Museo di Villa Giulia, v'è Mercurius insieme a un demone femminile, con i serpenti in mano come il Tuchulcha etrusco, che accompagna l'ombra di una donna la quale brandisce il tirso dei Tiasoti. Il monumento è notevole perchè ci mostra la commistione di tre elementi nella religione dei morti della regione etrusco-laziale di quest'epoca: il mito indigeno, quello greco e il culto bacchico.

gliatezza nel disegno delle figure: il motivo di Turms [1] con il piè poggiato sopra un rialzo di terreno, è interpretato non senza eleganza. Notiamo il piede sinistro che attraversa tutta la fascetta del kymation, come quello di Eita nel medaglione della tazza fig. 2.

Fig. 19. — Vaticano.

E lo stile ci richiama lo stesso vaso: le due figure giovanili, e specialmente la testa di quella a destra, sono somigliantissime a quelle congeneri delle pitture esterne. Nel mito di Fersifnai è potente l'espressione demoniaca che il dipintore seppe dare al nume dei morti: il grosso naso deforme, l'occhio sbarrato dallo sguardo truce, la barba corta e rada e i capelli arruffatti, ne fanno uno dei ceffi immondi e spaventevoli che sono tra le cose più forti dell'arte etrusca.

[1] Il lungo caduceo è consueto sugli specchi incisi, cfr. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, tav. 62, 127, 130, 180, IV tav. 285, 2 V tav. 34, 71, 75.

Svelta e nervosa la figura del giovanetto sul rovescio del cratere a volute fig. 19 [1], dove altrettanto disgraziate son le figure degli animali; bene interpretata la posizione del cavalcare: il soggetto è indigeno e lo ritroviamo nei grafiti di specchi. Trattamento della

Fig. 20. — Vaticano.

capigliatura, carattere della testa e proporzioni del corpo nella figura del pittore adolescente che dipinge il piccolo heroon rotondo [2], ci persuadono che la pittura della hydria Vaticana è del medesimo autore di quella precedente.

[1] Sul lato principale un sacrificio bacchico ch'è una vera zeppa di figure e sarà pubblicato nel Catalogo dei vasi antichi dipinti del Vaticano. Di questo, come d'altri esemplari, non riproduco che gli elementi più caratteristici per lo scopo di questo lavoro.

[2] I profili delle sagome nel coronamento, e l'unico acroterio in forma di pigna, dimostrano che il monumento riprodotto doveva aver la forma di un tempietto rotondo, al quale meglio si convengono i quattro gradini

Tanto la pittura bacchica del cratere di Bruxelles fig. 21, quanto le due poco dissimili di quello Vaticano, di cui riproduco una sola fig. 22, presentano forte somiglianza nella loro estrema bruttezza; notiamo le strisce risparmiate nel fondo intorno alle teste, le linee che segnono nei nudi, il contorno della vernice producendo un curioso effetto di disegno sdoppiato. Simili le teste dei satiri non prive di una efficace espressione bellnina, identica la maniera di stilizzare il drappeggio delle menadi a curve fitte e tortuose dalla cintura in su e nella gonna con linee sottili dritte e parallele che sembran quelle di un disegno a penna. Lo stesso carattere per quanto possiamo gindicare dai disegni del Passeri, doveva avere il cratere n. 19, ma specialmente affine all'esemplare del Vaticano per quei riempitivi di forma amigdaloide con una specie di lunula interna collocati simmetricamente nel campo delle pitture.

Il medaglione della tazza (fig. 22) con Fufluns seduto sulla pantera che per la meschina esecuzione e per il carattere della testa, simile a quelle femminili, può ben ricollegarsi agli esemplari sopra citati, è senza dubbio copiato da kylikes attiche contemporanee di cui ci resta qualche esemplare [1]. Il fregio esterno è riempito

della crepidine. Il Reisch. l. c., sbaglia cercando qui il tipo di una stele con timpano triangolare, mentre non c'è che una copertura conica con cornici modanate. Probabilmente, benchè manchino le colonne, si tratta di un falso tempietto tagliato in un blocco lapideo, come quello di Thanchvil Masnia, pure nel Museo Gregoriano, cfr. Helbig[3] n. 429.

[1] Il tipo più affine della produzione attica è quello della tazza Vaticana di Triptolemos, Helbig, *Führ.*[3] n. 579, dove il medaglione è riempito con una figura seduta che s'iscrive armoniosamente nello spazio discoidale. Come modello dell'esemplare vulcente possiamo considerare il medaglione identico di cui abbiamo un frammento, pubblicato in *Archäolog. Zeitung*, 1857, tav. 108, Museo di Jena, Reinach, *Rép.* I, p. 387 n. 2. Lo stile è quello del Triptolemos. La data proposta dal Reisch, fine del V sec. per quest'ultimo non mi sembra accettabile. Le figure dell'esterno, cfr. *Museum Gregorianum* II, tav. 76, 2, sono identiche a quelle dei vasi di « Saticula » che sono senza dubbio del IV sec. La questione di questa « fabbrica attica in suolo italico » ha bisogno di essere discussa di nuovo a fondo sul materiale.

con baccellature identiche a quelle che adornano il corpo dell'anfora (fig. 25), singolarità decorativa veramente strana e senz'altro esempio rispetto alla tradizione tecnica dei vasai, ma perfettamente spiegabile qui dove l'artefice, cattivo dipintore di figura, ha risolto egregiamente il problema, riproducendo a modo suo gli ornamenti a sbalzo d'una tazza metallica.

Le pitture dei due crateri a calice del Museo Reale di Parma (fig. 24 e 25, 26), si elevano alquanto sopra la media per l'abbozzo più largo e spigliato delle figure e per la composizione armonica e forte[1]. Lo stile solito si riconosce nello schema muscolare dei nudi, nel trattamento delle capigliature, che sul vaso di Usil sono rese con il solito rabesco calligrafico, sull'altro, invece, a grossi punti neri, come se il vasaio volesse produrre l'illusione dei globetti rilevati, quali vedemmo nelle pitture del 3.° maestro, con una tecnica più semplice e spiccia. La donna che sta davanti a Bellerophon ha le gambe disegnate entro la veste, il drappeggio del busto di Usil è eseguito a linee minute e contorte, come vedemmo negli altri vasi di questa fabbrica, il carattere delle palmette è assolutamente identico e basta guardare quelle del fregio sulla brocchetta fig. 28. Messi a confronto con il vaso simile della raccolta Vagnonville, la forma appare più svelta per la maggiore rastremazione del profilo conico e per il sostegno che snellisce il piede, là malamente rifatto da uno zotico restauratore, ma le linee della sagoma sono assolutamente le stesse. Tecnicamente, oltre l'identica qualità della creta e della vernice, è specialmente notevole il ritocco bianco della sfinge (fig. 24) tanto raro presso questi vasai, in cui la tinta e l'impasto sono esattamente gli stessi del cavallo sul vaso n. 10 (fig. 16).

[1] Non è accettabile l'opinione del Furtwängler, *Annali dell'Istit.*, l. c., che siano « crateri attici dello stile recente ». Benchè quello studio sia la cosa migliore sull'argomento per le profonde osservazioni e il tentativo di classificazione che contiene, è chiaro che in questo caso il F. non aveva sott'occhio se non i disegni pubblicati e gli sfuggivano le singolarità di stile, rilevabili soltanto con uno studio accurato degli originali.

Pure, il nudo ha contorni più mossi e nervosi, la figura del Pegaso è resa con movimento ben più naturale e vivace, benchè le teste, che non mancano d'espressione specialmente nei Satiri fuggenti al sorgere di Helios, siano eseguite con un fare trascurato e

Fig. 21. — Bruxelles, collez. privata.

frettoloso. I due vasi sono assolutamente dello stesso pittore: ne fanno fede l'identità del profilo e della decorazione. Tutti due recano sul lato meno importante la sfinge tra due Satiri, tutti due hanno come elemento centrale, nella scena mitologica che forma il principale soggetto, lo stesso nimbo di raggi triangolari.

Ed è una singolar parentela di stile, quella che unisce a queste ceramiche figurate i nove esemplari enumerati da me con semplice decorazione ornamentale. Il repertorio dei motivi è povero: nulla di più dei consueti complementi decorativi dei vasi a figure, essi stessi limitati di numero e rozzi d'esecuzione. Sono elementi che già studiammo, trattando dei caratteri peculiari di tutto il ma-

teriale e siamo ben lungi dalla finezza e dalla ricchezza ornamentale dei maestri chiusini [1]; eppure se guardiamo i tre saggi ch'io riproduco (fig. 25, 26), l'armonia dell'insieme mostra eleganza e finezza, nonostante tutti i difetti dell'esecuzione. C'è qui uno stile più

Fig. 22. — Vaticano.

completo e più maturo che non appaia nella maggior parte degli esemplari figurati: la povertà del repertorio gli dà un fare di sobrietà castigata e non di grettezza, e i pochi fregi che si sovrappongono senza monotonia, suddividono e riempiono ingegnosamente i profili delle stoviglie.

Saviamente furono scelte quelle forme a cui meno s'adattavano le composizioni di figura per le forti curve, come nell'anfora che riproduce un tipo di decorazione già secolare presso i bronzisti etruschi [2], e la piccola brocca da vino, simile a quella che reca il satiro

[1] Cfr. *Röm. Mitt.*, l. c., pag. 149, seg.

[2] Cfr. la grande anfora del Mus. Gregoriano, citata sopra, p. 122, nota 2.

intento al kottabos sul cratere di Bruxelles, o le patere umbilicate (n. 26, 27), della raccolta Bazzichelli nel museo di Viterbo, che mi rincresce di non poter pubblicare.

Il « segno » delle pennellate ci fa riconoscere gli stessi artefici: i tralci d'edera dell'anfora e dello skyphos possono essere dello stesso vasaio che ha decorato la hydria Vaticana, e lo stesso può anche aver dipinto le baccellature sul collo della brocchetta che hanno lo stesso segno irregolare e contorto.

7. — Dati stratigrafici e cronologia.

Fin qui ho seguito le traccie di questa produzione tra il materiale ceramico dell'Etruria, per quanto i caratteri peculiari ci consentono di determinare. Numerose affinità stilistiche legano questo ad altri gruppi di altri territori o di altro tempo in Vulci stessa. Dell'agro falisco, la produzione non è così nettamente separata come alcuno vorrebbe dalle fabbriche etrusche [1], nè queste ultime, per

[1] Così pensava il compianto Prof. Luigi Savignoni, com'egli scrisse in uno studio presentato quale prefazione al suo catalogo dei vasi di Villa Giulia (*Bullettino d'arte del Ministero della P. I.* 1916, p. 353). Il lavoro non porta alcun risultato positivo sui gruppi stilistici delle ceramiche non greche a figure rosse, uscite dai sepolcreti falisci, per la mancanza di osservazioni e di confronti. L'autore s'è limitato ad una trattazione generica, di tipo piuttosto antiquato, aggiungendo in forma dogmatica delle osservazioni che sfuggono completamente al controllo di chi legge. La principale che riguarda gli influssi dello stile attico, l. c. p. 354 seg., era già stata fatta dal Furtwängler, *Annali* l. c., e dal Masner, *Vasen d. Oesterreichisches Museums* n. 452, fig. 33, mentre il S. la presenta come nuova. Nei riguardi della produzione etrusca, tutto si riduce per lui al tipo dei vasi Faina con figurazioni funerarie com'è indicato dal Martha nel *Dictionnaire* di Daremberg-Saglio, vol. II, p. 842. Secondo lui, devono essere di produzione falisca tutti i vasi trovati in territorio etrusco che non siano dipinti malamente con grosse pennellate di vernice cattiva. Un criterio così grossolano, esposto in questa forma, non merita neppure di esser discusso. Eppure egli non poteva e non doveva ignorare il mio la-

quanto fortemente se ne distinguano con fisionomia propria, furono chiuse del tutto agli scambi con quelle, se pure il progresso degli studi, quando sarà pubblicata la massa principale dei vasi falisci, finora inaccessibile agli studiosi per quel curioso privilegio che si

Fig. 23. — Vaticano.

attribuiscono le burocrazie di certi musei sul materiale di studio, non ci permetterà d'identificare per etrusche molte delle ceramiche dipinte che si credono oggi manufatti latini.

voro sui vasi di Chiusi e di Volterra; se i risultati non lo convincevano, doveva ben avere dei buoni argomenti per confutarlo. E d'altra parte avrebbe dovuto almeno ricordare qualche pezzo di tecnica fine già attribuito ad Etruschi, come la nostra tazza vulcente a cui accennò lo Jahn nella sua classica *Einleitung*, o lo stamnos della tomba Golini con i nomi delle figure dipinti in caratteri etruschi. Soltanto quando i gruppi tecnico-stilistici di questo materiale saranno riuniti e studiati, verificando volta per volta le provenienze e procedendo con metodo nel riscontro delle caratteristiche, potremo dire fino ad un certo punto quali scambi siano avvenuti tra Falisci ed Etruschi in questa sorta d'industria.

Per ora mi basti accennare al cratere da Civita Castellana con le scene della Ilioupersis [1]. V'è, nel fare delle teste e nel trattamento delle capigliature, qualcosa che ricorda il nostro gruppo assai da vicino: e lo stesso può dirsi di altri vasi di quel museo, documenti dei rapporti tra le officine etrusche e quelle falische, rapporti di cui sarebbe prematuro, per difetto di materiale edito, far di più che prendere nota. Così ho stimato perfettamente inutile stabilire quella serie di confronti con opere d'arte contemporanee che si risolve quasi sempre in una pletora di luoghi comuni, non utile se non come esercizio scolastico di principianti: tutte le officine di ceramografi dell'Italia nel IV secolo, quando cioè l'industria ebbe una fioritura paragonabile appena a quella delle maioliche tra l'alta e la media regione della penisola, dalla fine del seicento a tutto il secolo seguente, attingevano alle medesime fonti figurative e ornamentali, ragione che toglie quasi ogni importanza ai confronti di figure e motivi, i quali si riscontrano quasi identici per tutto in Grecia e in Italia.

Gli argomenti oggettivi per determinare la cronologia di queste ceramiche non sono molti [2].

[1] *Studi e materiali,* vol. III, p. 17 e seg., fig. 4, 5, *Bull. d'arte,* l. c., fig. 23.

[2] Per la cronologia, è strano vedere come il Prof. Reisch, l'egregio illustratore del Museo Gregoriano Etrusco per la guida di Helbig, sia caduto, a due pagine di distanza, in grossolane contraddizioni, studiando isolatamente due degli esemplari ov'era più facile riconoscere lo stesso stile. Così egli pone la tazza di Eita o di Tinia « im letzten Drittel des 5 Jahrh. vor Chr. », attribuendola ad una fabbrica greca, non si vede per qual ragione, mentre vuol che sia più tardo di un secolo, « etva Ende des 4 Jahrhundert », lo stamnos di Fersifnai che vedeva nella stessa sala e che, naturalmente, dovette studiare con una certa minuzia per trarne le sue lunghe descrizioni. Gli sarebbe bastato un semplice confronto per vedere che i due vasi sono contemporanei e usciti dalla stessa officina, come aveva già capito Ottone Jahn, mezzo secolo prima. (Vedi sopra, p. 117, nota 1).

Tanto il Micali [1] che il Furtwängler [2] rilevarono nei loro scritti le somiglianze tra le ceramiche etrusche e quelle italiote. Più positivo il primo nel limitare a casi particolari le sue osservazioni, come quando nelle pitture dello stamnos parigino (n. 7) vide una imitazione alquanto grossa del fare di certi vasi di Puglia e di Basilicata. Somiglianze con vasi lucani certamente non mancano e il Brunn scambiò forse per lucano qualcuno dei nostri esemplari quando parlò d'importazioni dalla Lucania in Etruria [3], certamente non improbabili, ma finora non accertate [4].

E verso la metà del secolo scorso si formò appunto da questi confronti la teoria d'una dipendenza delle fabbriche etrusche da quelle campane, teoria tratta da cognizioni incerte ed embrionali sopra un materiale quasi sconosciuto, che tuttavia è più viva che mai nella mente degli studiosi, se pensiamo che tutt'ora s'attribuisce a un artista campano la cista Ficoroni e che facilmente si può rovesciare, come recentemente qualcuno ha fatto, subordinando l'arte italiota a quella etrusca [5]. Di fronte al materiale oggi accessibile, per quanto non illustrato scientificamente e non ancora raggruppato in gruppi stilistici, l'affermazione dell'influenza campana o lucana appare quanto mai vaga ed incerta. Tanta è la varietà d'indirizzi artistici che risulta studiando sistematicamente le fabbriche etrusche,

[1] *Monumenti inediti,* testo, pag. 232.

[2] *Annali*, l. c., p. 89.

[3] *Bullettino dell'Istituto*, 1865, pag. 89.

[4] Finora non ho mai trovato alcun vaso lucano di provenienza etrusca; perciò è assai dubbia l'affermazione del Furtwängler (*Annali* l. c. p. 88) che ha scambiato per lucano, con ogni probabilità, qualche vaso di fabbrica etrusca. L'anfora del Gregoriano, Helbig *Führ.*[3] n. 513, di tecnica singolarissima tanto per l'Etruria che per la Lucania, riproduce gli stessi motivi delle tombe pestane, benchè provenga da Chianciano presso Chiusi, come potei accertare con buoni documenti. I due vasi apuli che il Savignoni, (*Bull. d'arte* 1916, p. 354), indica come provenienti da tombe falische, sono molto sospetti, dopo quanto risultò dalla nota polemica Helbig-De Benedetti-Bernabei circa il materiale del museo di Villa Giulia.

[5] *Jahrbuch,* 1912, p. 313. *Neapolis*, I, pag. 270 segg., Macchioro.

una per una, che se talora ci appare, come nel nostro caso, qualche analogia esteriore che sembra giustificarla, nella massima parte dei casi è da escludere completamente. Così ad esempio non man-

Fig. 24. — Parma, Museo.

cano somiglianze tra la figura virile del tondo fig. 2, e quella di Herakles sul noto vaso di Assteas [1]. Il disegno dell'occhio è quasi identico, simile il modo di esprimer la barba, come poco diverso il trattamento del drappeggio nelle figure femminili. Ma tutto finisce qui e il complesso è ben lontano dall'aiutare questi confronti isolati.

[1] Già nella collez. De Salamanca, ora al Museo Archeol. di Madrid: Patroni, *Ceramica,* pag. 37 segg., Leroux, *Vases de Madrid,* n. 369, tav. 45.

L'affinità dei motivi e di qualche particolare stilistico tra l'artefice etrusco e quello pestano, dicono soltanto che i monumenti sono contemporanei. Si è discusso parecchio sulle date di Assteas e di Python senza giungere a gran che di decisivo: certo è solamente che hanno lavorato nel IV secolo [1].

Fig. 25. — Parma, Museo.

Il cratere degli Argonauti è senza dubbio contemporaneo alla cista Ficoroni [2], ma l'identità stilistica, invece di recarci un punto sicuro di riferimento, porge nuovi argomenti ad una questione. Qui

[1] La questione è riassunta da R. Pagenstecher, *Berliner philol. Wochenschrift* 1913, col. 209 seg. Il P. considera i due ceramografi come contemporanei, mentre la serie tipologica della ceramica pestana mostra che la produzione è durata assai a lungo e distanzia nel tempo le due firme. Vedansi gli argomenti addotti recentemente dal Patroni in *Rendiconti dell'Istit. Lombardo* 1917, p. 138 seg.

[2] Cfr. Milani e Behn, l. c.

come altre volte è piuttosto il monumento nuovo che dà luce a quello già noto.

Il Furtwängler volle che la cista Ficoroni fosse una delle traccie più nobili dell'arte di Polygnotos [1]: è una impressione estetica e non altro. Come si poteva trattare la storia degli Argonauti nella pittura polignotea, lo vediamo nella stupenda composizione del cratere d'Orvieto [2].

Tanto la composizione che i motivi non ripugnano per nulla con l'arte del IV secolo [3]: il creatore di queste pitture deve porsi tra

[1] *Meisterwerke*, pag. 152. Più opportunamente il Reisch riconobbe nel Chalchas del Museo Gregoriano i caratteri dell'arte greca del IV sec. richiamando la somiglianza con il Boreade della cista.

[2] F. H. R. tav. 109. Lo stile di Polygnotos s'è cercato finora un po' dappertutto, fuorchè là dove c'era maggior probabilità di trovarne la traccia e, cioè, nella pittura dei vasi attici che segue immediatamente lo stile severo. Ho già avuto occasione di far vedere quali siano le mie opinioni su questo problema, *Journal of Hellenic studies*, 1916, II, p. 396. Tentativi di ricostruire le principali composizioni, descritte così poco e così male in qualche autore antico, pigliando anche elementi posteriori di cento o centocinquant'anni per semplici analogie di soggetto, come ha fatto il Robert, non possono dare alcun risultato. Così non ha valore l'identificazione dei « motivi di figura » per qualche analogia d'atteggiamento. È soltanto indirettamente che possiam giungere a Polygnotos, cercandone l'influsso negli avanzi pittorici a lui più vicini nel tempo; perciò credo che la miglior cosa sull'argomento, per ora, sia lo studio del compianto Dott. F. Hauser sul cratere d'Orvieto con la scena degli Argonauti. Il recente lavoro di F. Fornari (*Studî polignotei*, *Ausonia*, IX p. 93 segg., uscito in estratto nel 1917) non aggiunge nulla di essenziale, perchè troppo limitato e mancante di sintesi rispetto alla serie monumentale, dove la pittura che precede il maestro e quella del suo tempo hanno lasciato un'orma ben larga e profonda.

[3] Lo stesso possiam dire degli elementi decorativi usati nei due fregi che incorniciano quello più grande delle figure: tanto quello superiore, composto di palmette e d'anthemia di loto con mascherette interposte all'intrecciarsi dei viticci, quanto le coppie di sfingi alternate da palmette. L'esempio migliore che può citarsi è il vaso ruvese di Niobe (Heydemann, *Vasensammlungen zu Neapel* n. 3256; Pagenstecher, *Unteritalische Grabdenkmäler* p. 103) dove analoghi motivi ornamentali si ripetono sul basamento dell'edicola funeraria, e il vaso di Niobe ha tutti i caratteri dell'arte del IV sec. Del resto questa cronologia fu già sostenuta da un

Zeuxis e Nikias. Ora se il mito degli Argonauti era rappresentato in una serie continuativa che ne sviluppava i diversi episodi, la pittura del vaso fiorentino deve aver la medesima fonte della rap-

Fig. 26. — Parma, Museo.

presentazione della storia d'Amykos, e dobbiamo aggiungere che, se le iscrizioni dei nomi accompagnavano le figure degli eroi nelle composizioni originali, com'era uso ancora nel IV secolo, è la stessa

giovane e valoroso scienziato, travolto come tanti altri dall'uragano della morte, il povero Matthies, con gli studi profondi e solidamente costruiti del suo lavoro sopra gli specchi di Preneste. L'unica voce discorde è quella di A. Della Seta che, illustrando il materiale della collezione Barberini (*Boll. d'arte*, 1909), attribuì puramente e semplicemente tutte le ciste, affini a quella che ora ci interessa, al III sec. av. Cr., senza però addurre un argomento qualsiasi che appoggiasse la sua asserzione, fatto che toglie valore alla ripetizione di dati tradizionali e non agli studi comparativi e stratigrafici dove l'altro s'appoggia.

persona che dobbiamo riconoscere nel giovane con le basette, là seduto sulla nave Argo e qui stante nell'atteggiamento dell'Apoxyomenos di Lysippos. Assai meglio fondata mi sembra l'opinione dell'archeologo bavarese, per quanto riguarda la data della cista come manufatto e il conto che dobbiamo fare dell'iscrizione quale dato cronologico [1]. Opinione che possiamo appoggiare sull'analisi stilistica in rapporto a parecchie serie di monumenti sicuramente databili nel secolo IV. Pitture di vasi apuli derivati, per quanto di seconda o di terza mano, dalle stesse fonti pittoriche, quelle parietali delle tombe etrusche a camera, come la tomba Golini d'Orvieto, quella Tarquiniese dell'Orco [2] o quella Francois di Vulci [3], infine i vasi etruschi dipinti ch'io ho già cominciato a raggruppare per fabbriche. La mancanza dei complessi raggruppamenti di figure sovrapposte in altezza e in profondità e quella quasi completa di policromia, separano invece nettamente questa produzione dall'ultima ceramografia attica e dalla pittura che in quella si riflette [4].

Le fogge dei gioielli riprodotti in rilievo sulla tazza Vaticana hanno ben poco di caratteristico: la bulla a pera (cfr. fig. 1), è comune in tombe del V e IV secolo [5], tanto in Etruria che in altre

[1] Anche le osservazioni del Behn sulla paleografia dell'iscrizione, l. c. pag. 1 segg., mostrano quanto siano relativi i dati cronologici che se ne possono trarre.

[2] Von Stryk l. c., p. 98; Ducati in *Atene e Roma* 1914, p. 154 segg.

[3] Von Stryk, p. 99, Helbig, *Führ.*[3] I, p. 321 segg.

[4] Cfr. Ducati, *Saggio di studio sulla ceramica attica del IV sec.*, p. 64.

[5] Marshall, *Catalogue of jewellerie in the British Museum*, n. 227; l'epoca ivi indicata, V sec. av. Cr., benchè non sia da escludere a priori, se pensiamo che un tipo di gioiello può mantenersi a lungo e che gli stessi punzoni possono bene essere stati usati per un secolo, nel caso particolare non va d'accordo con la stratigrafia. Identici sono i rilievi delle bulle della tomba tudertina, *Monum. dei Lincei* XXIV, col. 614, 638, ch'è senza dubbio del IV sec.; cfr. Milani, *Mus. arch.* tav. 74, 2, *Mus. Greg.* I, tav. 116, fig. *a*.

regioni dell'Italia centrale [1], ed è qui il solo ornamento di cui possiamo stabilire esattamente il tipo. Gli altri sembrano eseguiti sommariamente senza la preoccupazione di riprodurre con esattezza le

Fig. 27. — Vaticano.

singolarità di quelli in uso: i diademi simulano con i globetti un rilievo qualsiasi, il bracciale della donna [2] (fig. 2), è reso con tre bullae.

È agevole riconoscere nell'orecchino il tipo più comune di quest'epoca con tre globetti a triangolo pendenti, saldati sotto un anello a tromba che stringe il lobo e si rigonfia sul davanti [3]; l'artefice

[1] Parecchi esemplari nel Museo d'Ancona provenienti da Filottrano; I. Dall'Osso, *Guida del Museo Nazionale d'A.*, fig. a p. 233 seg.

[2] Cfr. il braccialetto del satiro danzante, *Röm. Mitt.* l. c., p. 142, fig. 6.

[3] Hadaczeck, *Ohrschmuck der Griechen und Etrusker*, p. 59 segg.

ha reso ingenuamente in un piano le caratteristiche della forma che si vedrebbero guardando l'oggetto da due lati diversi. Più sommario, ma identico, è l'orecchino di Alcmena sul vaso Gollini, con un solo globetto sotto l'anello.

Le vesti femminili, nelle pitture del vaso di Perugia, appaiono di tessuti leggerissimi, diafani, trapunti a ricamo con bottoncini e stelluzze come quelle tanto frequenti nello stile fiorito d'Atene, secondo la moda che si ritrova contemporaneamente in Etruria [1].

La paleografia dei quattro nomi etruschi, dipinti insieme alla decorazione sui vasi n. 7 e 12 con carattere identico, forse dalla stessa mano, come si può ben rilevare dagli ottimi fac-simili pubblicati, non ci danno elementi bastevoli per meglio determinare la cronologia. Le dieci forme che contengono queste iscrizioni sono le stesse sugli specchi, quasi dello stile affine, e sulle pietre funebri o sulle urne che si datano dal IV al III secolo molto grossolanamente: perciò manca qualsiasi punto d'appoggio, anzi, come felicemente ebbe a dire uno dei più forti conoscitori dell'epigrafia etrusca, il dottor Bartolomeo Nogara, è piuttosto lo stile della figurazione che può assegnare una data più esatta alle forme epigrafiche [2].

Ho già mostrato a suo luogo quanti rapporti intercedono fra questa serie e quella chiusina. La tazza di Tinia è contemporanea a quelle del « Maestro dei tondi »: profilo, elementi decorativi, imitazione dell'arcaismo attico son buoni termini di confronto.

Non abbiamo qui esempi di linee a tratteggio [3], processo tecnico che assume grande importanza nella ceramografia etrusca posteriore, fino a sostituire il vecchio disegno a contorni con una vera pittura in chiaroscuro, lumeggiata talora in bianco come i disegni

[1] Cfr. *Röm. Mitt.*, l. c. p. 157.

[2] La paleografia è tipica del IV sec., le forme angolari della *r*, *c*, *h* sono indici d'un'età media, ma durarono più a lungo nell'Etruria meridionale.

[3] *Röm. Mitt.*, l. c.

« a carbone e biacca » del nostro Rinascimento. La semplice mancanza non sarebbe per sè degna di nota, se dal territorio vulcente non provenissero gli esemplari più belli e numerosi di questa foggia, tuttora e chissà fin quando inediti.

Fig. 28. — Vaticano.

Per la stratigrafia è importante il ritrovamento del vaso Gollini nella tomba a camera dei « Sette camini », presso Orvieto sulla strada di Bolsena [1]. La suppellettile, conservata nella sua integrità al Museo

[1] Trovati insieme sono altri quattro vasi dipinti: due erroneamente indicati come attici dal Milani, l. c. p. 239, sono stamnoi, di tipo falisco, identici a parecchi esemplari del Museo di Villa Giulia. Gli altri due, di cui le pitture furono riprodotte dal Conestabile, l. c. tav. 17-18, sono certamente di fabbrica etrusca. L'anfora con anse a tortiglione, che ha nel fregio una centauromachia, e il cratere a volute con scena demoniaca,

di Firenze, è analoga a quella della tomba Mazzetti di Montepulciano che conteneva due tazze del maestro di Chiusi [1]. I vasi di bronzo, specialmente, ricollegano questa tomba a quelle del sepolcreto genovese [2], ricche di ceramiche dipinte di stile « falisco », che seguono a quelle contenenti vasi attici di stile bello e di stile fiorito [3] in una delle quali fu trovato un cratere a colonnette molto affine per lo stile di figure e per la decorazione al gruppo di Vulci [4].

Il Paribeni datò il sepolcreto tra il V e il IV sec., studiando specialmente la tipologia delle fibule di forma indigena in rapporto alla stratigrafia delle tombe lombarde e svizzere [5], mentre per la mancanza di una speciale competenza non potè trarre gran che dallo studio delle ceramiche, dove però riconobbe un carattere non attico in verità prevalente, senza distinguere gli esemplari che sono invece ateniesi e che dovevano fornirgli dei forti punti d'appoggio per l'orientazione cronologica. Ai pochi vasi attici del grande stile bello che, richiamando per rapporto statigrafico gli ultimi periodi

sono affini, per lo stile e per l'esecuzione tecnica, ai tre noti vasi funebri, pure del territorio orvietano, conservati nel Museo Faina di quella città, *Mon. d. Istit.* vol. XI, tav. 5. Parecchi simili, che riservo per un altro mio studio, ho già potuto riconoscere in altre collezioni. Lo stile è totalmente diverso da quello del gruppo ora studiato: in qualche guisa barbaro, ma più potente e sopratutto più fortemente originale. Il comune repertorio dei motivi, sopratutto nella parte ornamentale, mostra chiaramente l'isocronismo.

[1] Cfr. *Röm. Mitt.*, l. c. p. 158.

[2] *Ausonia* V, 1910, p. 52, Paribeni.

[3] Cfr. quanto ne scrissi in *Rivista Ligure* 1916, pag. 239, nota 1. Lo stile degli esemplari attici e di quelli « falisci » più notevoli, fu da me determinato in guisa più speciale, illustrando la parte archeologica del Museo Civico Genovese per la *Guida d'Italia del Touring Club Italiano, Liguria*, vol. I, pag. 111.

[4] *Ausonia* l. c., p. 34, fig. 6, 2, tomba n. 63; sul diritto il mito di Amimone. Specialmente notevole la somiglianza delle palmette che adornano i fianchi in maniera singolarissima, poichè questa forma non fu mai decorata così nè presso gli attici, nè presso gli italioti.

[5] L. c., pag. 53.

di alcune necropoli siceliote scavate dall'Orsi, possono datare le tombe fra 440 e 400, seguono pochi sepolcri con ceramiche nello stile di Meidias, tra cui uno dei vasi più ricchi e più belli della produzione che va oggi sotto quel nome, il cratere con il mito di Bellerophon [1], in mezzo a una serie più numerosa di esemplari, come i vasi di bronzo, appartenenti a fabbriche dell'Italia centrale [2] oltre qualche cratere affine ai « Saticulani ». Il secondo e il terzo gruppo succedono cronologicamente al primo dal 400 in giù per un periodo di anni, che non possiamo determinare, se non con molta approssimazione, da 400 a 350 a. Cr., date che pure convengono alle tombe etrusche citate. Di conseguenza è intorno a 350, circa da 370 a 330, che ci conducono a determinare l'età della produzione vulcente studiata in questo lavoro, contemporanea cioè al primo periodo della fabbrica di Chiusi ed alle migliori ceramiche dell'Italia centrale e meridionale.

Eliminato l'apparente arcaismo, che poteva far pensare al V sec. attico per la grande tazza vaticana e lo stamnos con scene funeree, l'omogeneità della produzione non ci consente di pensare ad una lunga tradizione di lavoro; tre o quattro maestri di cui abbiam potuto cogliere lo stile personale appartengono al massimo a due generazioni, forse sono contemporanei. La serie dei profili, nella modanatura dei vasi, assai più conforme ai tipi greci che non a Chiusi, per quanto, come sempre in Etruria, si dia preferenza a talune forme inusitate altrove, ha una tale omogeneità che conforta quanto prima si disse. Terminò a Vulci così presto la produzione indigena del vaso dipinto, che durò così a lungo altrove in Italia? e non abbiamo noi un gruppo che stilisticamente e per il nucleo maggiore delle provenienze debba considerarsi in successione con questo? Sono que-

[1] Ivi, pag. 39, fig. 9, *Guida del T. C. I.*, l. c.
[2] *Ausonia*, l. c. pag. 50.

stioni di cui credo già d'avere in mano la soluzione, ch'io riservo ad altro lavoro, se tuttavia mi sarà consentito di riprodurre e pubblicare una serie di monumenti già studiata da me, cosa che finora non ho potuto fare.

Roma, aprile 1915.

Milano, aprile 1918.

Carlo Albizzati.

179

IN AEGYPTO

Une fabrique de fausses légendes égyptiennes

Feu le P. Albert Poncelet publia en 1909 dans les *Analecta Bollandiana* [1] trois passions de martyrs égyptiens trouvées par lui dans un manuscrit du X^e^ siècle, lequel provenait de Bobbio [2]. Ces trois pièces sont étroitement apparentées entre elles ; au jugement de l'éditeur, elles auraient été traduites du grec.

Sur leur valeur historique, le P. Poncelet n'a exprimé aucun jugement [3]. S'il avait eu le loisir de traiter cette question, je ne doute pas qu'il n'eût été frappé de diverses incongruités qui se rencontrent dans ces pièces, par exemple l'intervention de « ducs d'Egypte » en des affaires du temps de Dèce ou de Numérien, l'étrangeté des supplices, l'excès du merveilleux. Il y a là de quoi mettre en défiance contre ces récits. Mais je ne m'arrêterai pas à les discuter en détail, car je me propose de démontrer, par des arguments extrinsèques, qu'ils n'ont pas la moindre autorité. Tout aussi volontiers je laisse à d'autres le soin de démontrer par des

[1] T. XXVIII, p. 464 et suiv.

[2] Maintenant à la bibliothèque nationale de Turin, F. III, 16.

[3] Le P. Delehaye (*Anal. Boll.*, t. XXXI, 1912) avait pensé, en ce qui regarde la passion des ss. Nicandre, Marcien, Apollonius, etc., qu'elle peut être ramenée à « une relation vraiment historique et peut-être contemporaine de l'évènement ». De très ingénieuses et très sages explications sur ces textes, surtout sur le troisième, ont été publiées par M. Pio Franchi de' Cavalieri, *Studi e testi*, fasc. 25, p. 141 et suiv.

rapprochements d'expression, de style et de composition que l'auteur des trois passions est bien le même. Ce que j'entreprends ici c'est d'étudier le rapport de ces trois passions prétendues égyptiennes avec certains documents hagiographiques bien connus et fort autorisés, plus spécialement avec le martyrologe hiéronymien.

* * *

La première de ces pièces, suivant l'ordre du kalendrier, est intitulée :

Passio sanctorum Poliecti, Candidiani et Filoromi, III idus ianuarias (11 janvier).

Il s'agit ici de trois vieillards, Poliectus, Candidianus et Filoromus, arrêtés comme chrétiens et condamnés au feu par le duc Maximus, sous l'empereur Dèce. Avant la publication du P. Poncelet, on connaissait assez vaguement ce récit par une sorte d'homélie sur les saints en question, que Bollandus [1] avait tirée d'un manuscrit du VII[e] siècle [2]. Cette homélie dérive de la passion et n'ajoute rien à ce qu'elle nous raconte. En revanche, le martyrologe hiéronymien ouvre quelques perspectives sur l'origine du récit. On y lit, au 11 janvier :

In Alexandria Petri, [*Severi* [3],] *s. Leuci conf. et Absolami quorum gesta habentur. In Africa Filoromi, Eugeni, Quinti,* etc.

Depuis *Eugeni,* la liste du 11 janvier n'a rien qui nous intéresse. *Severi* est mal attesté et hors de place, comme on va le voir; interpolé aussi est *s. Leuci conf.*, s. Leucius de Brindisi. La rubrique *In Africa* n'a rien à voir avec *Filoromus,* qui est un martyr

[1] *Acta SS. ian.*, t. I, p. 666, 11 janvier.
[2] Munich, lat. 3514.
[3] *Severi* n'est pas dans la 1ère édition gallicane.

d'Alexandrie ; elle doit probablement être jointe à *Eugeni, Quinti,* etc. Ces éliminations faites, il reste :

In Alexandria Petri et Absolami quorum gesta habentur, Filoromi.

Le texte ainsi émondé a l'air de se tenir ; ce n'est qu'une apparence : Pierre et Abselam, QUORUM *gesta habentur*, ne sont pas deux personnes, mais une seule ; c'est le martyr Pierre Abselam, dont la passion est racontée par Eusèbe [1]. Il lui assigne en effet ce jour, mais le place à Césarée de Palestine. Ainsi nous sommes conduits à séparer les mots *Petri et Absolami* tant de la rubrique géographique *In Alexandria* que de l'indication *quorum gesta habentur*, le *quorum* ne pouvant s'appliquer ici, où il n'y a qu'un seul martyr. Dans ces conditions on est autorisé à suppléer. :

[*Caesareae in Palaestina*] *Petri* [*qui*] *et Absolami.*

In Alexandria.... Philoromi.

Mais que faire des *gesta* ? S. Philoromus est joint d'ordinaire à s. Philéas, évêque de Thmuis [2], son compagnon de martyre. Il existe une passion commune à ces deux saints [3]. On pourrait donc conjecturer :

In Alexandria [*Phileae et*] *Philoromi quorum gesta habentur.*

Mais ce qu'il y a de plus probable c'est que le *quorum gesta habentur*, qui figure aussi au *IIII id.*, est, ici comme là, en rapport avec la mention des saints de Tuburbo, Perpétue, Félicité, etc. Ainsi nous sommes amenés à la leçon :

In Alexandria, Philoromi.

Le martyrologe offre ici deux données qui se retrouvent aussi dans la passion : l'indication d'Alexandrie et la date du 11 janvier ; mais il n'a que Philorome et l'on n'y trouve pas trace des ss. Poliecte et Candidien.

[1] *De mart. Palaest.*, c. 10.
[2] Eusèbe, *H. E.*, VIII, 11-13 ; cf. Ruinart, *Acta MM.*, p. 496.
[3] Ruinart, *l. c.*

Philoromus apparait, encore seul, dans la liste du 12 janvier (*prid. id. ian.*), sous la rubrique, non d'Alexandrie, mais de l'Egypte : *In Aegypto Philoromi.*

Au *VII id. ian.* (7 janvier) nous trouvons les trois saints, à la fin de la liste, avec une rubrique géographique incertaine :

Alio loco Poliasti, Filoronis, Candediani [1].

Il semble donc bien que nous ayons, aux 7, 11 et 12 janvier, une coïncidence avec la passion ; que celle-ci s'inspire de la même tradition de culte que le martyrologe ; que celui-ci ait connu et enregistré une fête égyptienne en l'honneur du groupe Polyeucte, Candidien et Philorome, et qu'ainsi il offre une vérification au récit du passionnaire.

A moins, toutefois, qu'il n'en dérive, auquel cas la vérification s'évanouirait.

C'est, je crois, ce qui a lieu.

Reprenons le martyrologe au 7 janvier et, comme une partie de la liste du 7 janvier reparait, par quelque accident paléographique, au 14 février, appelons aussi en témoignage cette répétition. Je reproduis ici, en colonnes parallèles, la liste entière du 7 janvier et, de celle du 14 février, la partie où les deux textes se correspondent.

VII ID. IAN. (7 janv.).	XVI KAL. MART. (14 février).
In Nicomedia	
Luciani presbiteri	
qui [2] quattuor partibus	
factus est.	

[1] Leçon de la 2e éd. gallicane : *Poliarti Filonis Candidae* E. Les mss. de la 2e éd. ajoutent *eucti*, variante corrective pour la finale *Poliasti*.

[2] *qui-est* n'est pas attesté par les abrégés E et D. Après ces mots, la 1ère éd. porte : *Et in Antiochia Luceri diaconi*, la 2e *et reliqua*.

In Melitana civitate	5	In Militana civitate
Polieucti.		nat. s. Policti.
In Eraclea Tracie [1]		In Heracla
Felicis et [2] Iannari		nat. Felicis et Ianuari
et in Grecias [3]		In Grecia
Policosti	10	
Palladi Candidae		Palladi Candidiani
alio loco		et alibi
Poliasti Filoronis		Poliarti Filoronis
Candidiani eucti [4]		Candidi

Entre les deux dates du 7 janvier et du 14 février, c'est la la première qui doit être choisie. Ceci résulte du texte syriaque, lequel remis en grec, donne, au 7 et au 8 janvier, la liste suivante :

7 janv. Ἐν Μελιτηνῇ Πολύευκτος.
Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ
ἐν Ἡρακλείᾳ τῇ πόλει ἐν Θράκῃ
Κνόδινος ὁ μάρτυρ.
Ἐν Νικομηδείᾳ
Λουκιανὸς ὁ πρεσβύτερος.
8 janv. Ἐν τῇ αὐτῇ Νικομηδείᾳ
Φιλόρωμος.

Personne ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de s. Polyeucte de Mélitène, de s. Lucien, le célèbre prêtre d'Antioche [5] et de Philo-

[1] *Tracie* D seul.

[2] B omet *et Ianuari et in Grecias Poli,* et, à la place, il a : *Esidori episcopi. Eductio Ihesu de Ægypto.*

[3] *Grecias* E, *grecia* cett.

[4] *Poliarti Filonis Candidae* E ; *eucti* om. E.

[5] Dans le syriaque, celui-ci avait été déjà marqué le 6 janvier, à *Heliopolis,* lisez *Helenopolis,* où se trouvait réellement son tombeau.

romus, marqué ici à Nicomédie, sans doute parce qu'on l'avait relevé sur le kalendrier de cette église. Un quatrième saint est attribué à Héraclée en Thrace; son nom, estropié en syriaque, paraît avoir été *Candidus* ou plutôt *Candidianus*, leçons fournies par les textes latins du martyrologe hiéronymien.

Ainsi, Lucien mis à part, voici les trois noms qui figurent ensemble dans la passion égyptienne. Trois saints, dont deux fort célèbres, que rien ne rattachait les uns aux autres, sinon la communauté d'anniversaire liturgique, ont été groupés dans ce récit comme ils l'étaient dans le martyrologe grec primitif, comme ils le sont dans ses deux dérivés latin et syriaque. L'un de ces saints, sans doute, est égyptien; le martyrologe n'indiquait pas cette provenance; il marquait la fête à Nicomédie. Mais tandis que le martyrologe grec leur assigne des provenances très diverses et ne laisse pas le moins du monde soupçonner qu'ils aient pu être compagnons de martyre, la passion Poncelet les engage dans un même récit et les fait tous les trois périr ensemble, à Alexandrie.

Le texte grec (syriaque), avec la partie correspondante du latin, nous donne la teneur primitive du groupement: chacun des saints y est rapporté à une ville, Mélitène, Héraclée, Nicomédie. Ceci est tout-à-fait en désaccord avec la passion Poncelet et ne peut nullement en dériver.

Au contraire l'accord est possible entre la passion et l'annonce introduite, *dans le latin seulement*, par l'indication vague *alio loco, et alibi*. Là, il n'est plus question de Lucien et le groupe se borne aux trois saints de la passion: Polyeucte, Candidien et Philorome.

Il semble donc que la série de ces compositions s'établisse ainsi qu'il suit:

1° le martyrologe grec aura inscrit au 7 janvier, d'après de sincères traditions de culte, les saints Lucien, Polyeucte, Candidien, Philorome, en leur assignant à chacun sa ville;

2° un fabricateur de légendes y aura pris les noms de Polyeucte, Candidien et Philorome, en négligeant Lucien, et les aura engagés dans un récit dont il place le théâtre à Alexandrie;

3° cette légende aura trouvé le chemin du martyrologe latin dit hiéronymien, de sorte que les trois mêmes saints y figurent, une première fois d'après la tradition authentique du martyrologe grec, une seconde fois d'après celle de la passion Poncelet.

Mais ce *processus* doit être vérifié sur les deux autres passions. Voyons la deuxième.

* * *

La deuxième passion est intitulée:

Passio sanctorum martyrum Victorini, Victoris et aliorum, quod est V kal. mart. (25 février).

Il y est question de sept saints, *Victorinus*, *Victor*, *Nicoforus*, *Claudianus*, *Dioscorus*, *Serapion* et *Papias*, martyrisés en Egypte sous l'empereur Numérien et le duc Sabinus [1].

Comparons d'abord cette liste avec le texte du hiéronymien, au 6 mars. Celui-ci débute par la mention de Nicomédie, sous laquelle figurent les deux saints Victor et Victorin, les chefs de file de la passion. A leurs noms est jointe, dans le ms. de Berne, une note historique intéressante. Voici le texte de ce manuscrit:

Nicomedia Victoris et Victorini, qui per triennium in persecutione apud Appiam civitate Bittanie exhibiti cum Claudiano et Bassa uxore ei[us] qui ex laicis, tenti atque tormentis adflicti et retrusi in carcerem, ibidem ritae suae cursum impleverunt.

Le syriaque donne au même jour: Ἐν Νικομηδείᾳ Βικτωρῖνος: ainsi est certifiée l'attribution à Nicomédie tant des saints que de

[1] Un résumé de la passion figure au 25 février dans le martyrologe de Lyon, composé avant 806 (H. Quentin, *Martyrologes historiques*, p. 200).

leur histoire. Certains manuscrits de Bède [1] offrent ici la même note que le martyrologe de Berne. Ils fournissent même une importante correction géographique, *Apamiam civitatem Bithyniae*, qui du reste s'imposerait toute seule ; car, s'il y a une ville d'Appia en Phrygie Pacatienne, il n'y en a aucune en Bithynie, où l'on trouve, en revanche, une cité d'Apamée.

Ce récit est de très bonne apparence. Nul doute qu'il ne provienne, comme plusieurs notes analogues, conservées seulement en latin et souvent par le seul manuscrit de Berne, de la toute première rédaction du martyrologe grec. Du reste si la note ne se lit, au texte hiéronymien, que dans le ms. de Berne, ceux de la première recension gallicane en ont conservé trace. Aux noms de Victor et Victorinus, qui se rencontrent dans tous les manuscrits, l'*Epternacensis* (E) ajoute les deux noms de Claudianus et de Bassa, le *Dublinensis* celui de Claudianus.

Voilà déjà retrouvés et pourvus d'une histoire très différente de celle que leur attribue la passion, les deux chefs de file de celle-ci. Poursuivons l'examen du martyrologe, à ce jour du 6 mars:

et alibi Nicapoli. *Papiae*, Alexandri. [In Africa] *Diodori, Claudiani,* Carisi, Mercori, *it. Claudiani,* [Perpetuae, Felicitatis locundi] (Nicomedia) [Saturnini], Cassi (Victoris cum aliis II) *Papiae,* Nicefori *in Italia* [2] *Plamfagoni* (Victorini) Ianuli Silvani et Permiae [it. in Africa alibi Satiri Revocati] *it. Plamfagoni it. aliae* Petrini *Diodori* Nicofori Charisti.

Dans cette confusion il faut d'abord isoler les saints africains, dont la fête tombe le lendemain 7 mars, c'est-à-dire les saintes Perpétue et Félicité, avec leurs compagnons: de ceux-ci notre liste marque *Secundus, Saturninus, Satyrus, Revocatus ;* je les mets entre crochets [ ]. Il n'est pas moins aisé de distinguer les fragments d'une

[1] Quentin, *Les martyrologes historiques*, p. 211, 420, 452; De Rossi, *Mart. hier.* à ce jour; les deux mss. qu'il signale sont *Vallicellanus* F 85 et Archives de S. Pierre, H 58.

[2] *In Italia* om. E, *alibi* E seul, *it.* E seul.

seconde mention de Nicomédie et de ses saints : *Nicomedia, Victorini, Victoris cum aliis II :* je les mets entre parenthèses ( ). Enfin, et ceci est plus important, il faut reconnaître un groupe de trois martyrs d'Attalie en Pamphylie, les saints Claudien, Diodore et Papias. De leur passion on n'a eu longtemps qu'un résumé dans les synaxaires au 4 février [1] et une mention en tête de la passion de s. Conon de Magydos [2]. Maintenant on en a le texte entier, publié en 1909 par M. Pio Franchi de' Cavalieri [3]. On y voit que les trois martyrs étaient des bergers. Les récits, relatifs aux trois saints d'Attalie et à s. Conon, se groupaient d'ordinaire avec la passion de s. Nestor de Sidé, pour former un petit recueil hagiographique spécial à la Pamphylie. C'est ainsi qu'en Mésie on joignait ensemble les passions de s. Pasicrate (perdue), de s. Jules et des ss. Nicandre et Marcien. Dans le cas présent, l'ordre était Nestor, les Attaliens, Conon [4].

J'ai souligné dans le texte ci-dessus les noms des trois saints Claudien, Diodore et Papias. Je dois, à leur propos, attirer l'attention sur le groupe deux fois répété : *in Italia Plamfagoni, it. Plamfagoni it. aliae*, souligné lui aussi. Il est clair que nous avons là une rubrique géographique et d'abord il semble qu'il soit question de l'Italie et de la Paphlagonie. Cependant on ne voit pas à quoi, dans la liste du 6 mars, ces rubriques pourraient se rapporter. Il y a bien un nom de ville, Nicopolis, mais on ne connaît aucune ville de ce nom ni en Italie, ni en Paphlagonie. Du reste la juxtaposition des noms Italie et Paphlagonie représente une absurdité géographique, et, par cela même, invite à chercher une correction. Remarquons que le martyrologe de Reichenau, témoin autorisé, quoique

[1] *Propyl. ad Acta SS. nov.*, p. 443.

[2] O. von Gebhardt, *Acta mm. sincera*, p. 129.

[3] *Studi e testi*, fasc. 22, p. 118.

[4] Pio Franchi, dans le *Nuovo Bullettino di arch. crist.*, t. X (1904), p. 8 et suiv. ; 25 et suiv.

très abrégé, de la première édition gallicane du hiéronymien, nous présente ici la leçon *in Pamphilia*, et que cette leçon se rattache tout naturellement au groupe des trois martyrs d'Attalie. Du reste, Attalie elle-même se retrouve sous les leçons *in Italia, it. aliae.*

De ceci résulte la restitution Attaliae in Pamphylia *Papiae, Diodori, Claudiani.*

Après ces diverses éliminations, la liste se réduit à Nicapoli ... *Alexandri... Carisi, Mercori... Cassi... Nicefori... Ianuli. Silvani et Permiae... Petrini... Nicefori, Charisti.* Ce n'est pas le moment d'informer sur ce résidu. Revenons au fait que, dans sa teneur primitive, le martyrologe contenait, au 6 mars, les noms de cinq des martyrs mentionnés dans la passion égyptienne. On peut même aller jusqu'à six, car dans le résidu figure un Nicéphore, deux fois répété. Peut-être se rattachait-il avec plusieurs de ceux qui l'accompagnent ici, à quelque ville de Nicopolis. En tout cas, il n'est question, à ce jour du martyrologe, ni d'Alexandrie, ni de l'Egypte.

Les saints du 6 mars (*prid. non. mart.*) se retrouvent, comme d'ordinaire, aux jours voisins, dispersés au milieu d'autres : au 1er mars, on trouve Nicéphore et Victor ; au 3, Nicéphore, Claudien, Papias ; au 5 mars, Victorin. Le groupe est plus complet au 24 février (*VI kal. mart.*), au 28 février (*prid. kal. mart.*), au 6 mars (*prid. non. mart.*), au 28 avril (*V kal. mai.*).

On a déjà vu le texte du 6 mars ; là, six de nos sept noms se retrouvent sous les rubriques bien justifiées de Nicomédie et d'Attalie, peut-être, pour l'un d'eux, sous la rubrique de Nicopolis. Sérapion seul ne figure pas au martyrologe à ce jour. C'est sans doute par quelque accident, car il ne fait défaut à aucun des trois autres jours. Au 28 février les sept noms se rencontrent, mais éparpillés et sans rubrique géographique. La rubrique *in Aegypto* n'apparait qu'au 24 février et au 28 avril.

24 février :

IN AEGYPTO passio sanctorum Victorini, Victoris, Ninivittae, *Nicofori, Claudiani, Dioscori* [1], *Serapionis.*

Papias manque ; d'autre part on a intercalé ici le nom *Ninivittae,* qui paraît être une répétition de *Evitii,* afférent à la rubrique précédente.

28 avril :

IN AEGYPTO NICOMEDIA Victoris, Maximi, Pauli, Marciani, Germani cum aliis VI, Germelinae, Laetissimae, Feliciae, Germanae, Felicis, *Victorini, Nicofori Dioscori, Serapionis, Papiae.*

Ici toute une série de noms est intercalée dans la liste des sept saints, à laquelle un seul fait défaut, Claudien. On pourrait croire que la double rubrique d'Egypte et de Nicomédie témoigne de l'incertitude où a pu se trouver un copiste sur la provenance des saints. Je crois plutôt, vu surtout qu'à ce jour il y a beaucoup de saints nicomédiens, que si NICOMEDIAE est à la suite de IN AEGYPTO, c'est par suite d'un simple déplacement de lignes.

Je crois aussi que l'annonce du 28 avril n'est qu'une transposition de celle du 24 février : *V kal. mai.* ressemble beaucoup à *VI kal. mart.* Cet accident est très fréquent dans le martyrologe.

En somme, c'est surtout au *VI kal. mart.* (24 février) et au 6 mars (*V non. mart.*) que se manifestent les attaches du martyrologe hiéronymien avec la passion égyptienne des ss. Victorin, Victor, etc. Que le chiffre 6 ait joué son rôle en cette affaire, c'est bien possible. En tout cas c'est au 6 mars que nous trouvons réunis les éléments nicomédiens, pamphyliens, etc. exploités par le passionnaire ; c'est au 6 des kalendes de mars que se fait sentir l'influence du passionnaire sur la compilation pseudo-hiéronymienne.

[1] *Claudiani Dioscori* om. E.

Habillés d'une légende égyptienne les sept saints n'en étaient pas encore à leur dernière transformation : d'égyptiens ils ont fini par devenir corinthiens. C'est en effet à Corinthe qu'ils sont rattachés par les synaxaires byzantins au 31 janvier [1].

En négligeant ce dernier avatar, tout-à-fait en dehors de la « sphère d'influence » du martyrologe hiéronymien, nous nous retrouvons en présence de la même succession de faits que pour la passion précédente : le texte primitif du martyrologe, exploité par un fabricateur de légendes, lui fournit des noms de saints qui n'ont rien à voir les uns avec les autres; il les réunit dans un même récit dont il place la scène en Egypte; enfin, le groupe ainsi formé et classé géographiquement retient l'attention d'un recenseur du martyrologe, et les saints sont derechef admis, avec un groupement nouveau et une localisation nouvelle, dans la compilation d'où ils avaient été tirés.

* * *

La troisième passion porte en titre :

Passio sanctorum Martiani, Nicandri et aliorum, quod est nonas iunias (5 juin).

Elle commence par l'énumération des saints, au nombre de dix, Marcien et Nicandre en tête. Ces dix chrétiens sont arrêtés à Alexandrie, sous l'empereur Dèce ; par sentence du duc Maxence ils sont condamnés à divers supplices, puis finalement au bûcher.

Outre la passion latine récemment publiée, on possède, dans les synaxaires byzantins, au 5 avril, un résumé d'une passion grecque de contenu sensiblement identique à celui de la passion latine. On a de plus une sorte d'homélie grecque, analogue à celle

[1] Assemani, *Acta SS. mart.*, t. II, p. 60-64, a publié un texte syriaque de cette recension.

qui a été signalée plus haut à propos des ss. Polyeucte, Candidien et Philorome [1].

De cette passion latine le martyrologe hiéronymien relève au 5 juin (*non. iun.*), au 5 avril (*non. apr.*), au 8 juin (*VI id. iun.*). Au 5 juin la fête est ainsi annoncée: *In Aegypto, Marciani, Nicandri et Apollini, quorum gesta habentur;* au 5 avril, la formule est amputée des trois derniers mots, *quorum gesta habentur;* au 8 juin, elle se réduit à *In Aegypto Marciani.* La rubrique d'Egypte, la référence aux *Gesta*, le nom d'Apollonius (ainsi qu'il va être expliqué) nous garantissent le rapport de dépendance avec la passion égyptienne.

Mais les saints Nicandre et Marcien ont une autre passion, celle-ci de provenance mésienne, comme les deux saints eux-mêmes, lesquels furent martyrisés ensemble, le 17 juin (*XV kal. iul.*) à Dorostorum (Silistrie).

Le hiéronymien porte trace de ce culte: au 17 juin, on y lit: *Romae, Cyriaci, Blasti, Diogenis, Nicandri, Dorostoli, Eusici.* A Rome appartiennent sûrement les noms de Blastus et de Diogène, peut-être (je réserve cela) celui de Cyriaque. Mais Nicandre et Hesychius sont sûrement des martyrs de Dorostorum: Hesychius a sa fête au 15 juin (*XVII kal. iun.*): *Dorostoro civitate s. Ysici.* Au 17 juin, des deux martyrs compagnons, Nicandre et Marcien, Nicandre seul est nommé; au 8 juin (*VI id. iun.*) Marcien seul apparaît; à ce jour il figure d'abord seul et sous la rubrique égyptienne, comme je viens de le dire; il reparaît plus bas, une deuxième et une troisième fois: *In Dorostoro civitate, natale s. Marci ..... Dorostoli, Marciae.* Pourquoi ces deux fêtes distinctes pour deux martyrs exécutés le même jour? Je ne saurais le dire. Il y avait peut-être deux tombeaux, deux sanctuaires, comme à Rome

[1] *Acta SS. iun.*, t. I, p. 413: les noms des dix saints n'y sont pas indiqués; il existe de cette pièce une ancienne version latine (*Anal. Boll.*, t. XXVIII, p. 471) encore inédite.

pour saint Pierre et saint Paul. Le 26 décembre il y avait une troisième fête, celle-ci commune aux deux martyrs : *Dorostoli, Marciani, Neandri.*

A Tomi, où l'on commémorait tous les martyrs de la région, mais à des jours et en des groupements établis d'après les convenances locales, il y avait deux fêtes, l'une au 5 juin, en l'honneur de Marcien et de trois autres, l'autre, le 10 juillet, en l'honneur de Marcien et de 47 autres. Voici ce que donne le syriaque :

Ἐν Τόμει τῇ πόλει Μαρκιανὸς καὶ ἕτεροι μάρτυρες γ',
Ἐν Τόμει τῇ πόλει Μαρκιανὸς καὶ ἕτεροι μζ'.

Dans aucune de ces commémorations en pays danubien on ne voit apparaître d'autres noms que ceux de Marcien et Nicandre. Des huit compagnons que leur attribue la passion égyptienne, aucun ne figure dans les récits ou kalendriers de Mésie.

Il y a lieu d'enquêter sur ces huit noms. Je dispose en deux colonnes les listes que nous en donnent le synaxaire grec et la passion Poncelet ; une troisième colonne comprendra les coïncidences que nous offre le martyrologe hiéronymien, au 28 juin, *IIII kal. iul.*

Synaxaire 5 juin.	*Passion* 5 juin.	*Martyrologe hiér.* 28 juin.
1. Ἀπόλλωνος	Apolloni	Apolloni
2. Λεωνίδου	Leonidae	Leonidi (Leonidis)
3. Ἀρείου	Bessarionis	
4. Γοργίου	Arii	Ari (Arionis)
5. Ὑπερεχίου	Gorgii	Gurdini (Gurdoni)
6. Σεληνιάδος	Yphirici	Phevici (Phesici)
7. Εἰρήνης	Sileni	Sereni
8. Πάμβωνος	Pammoni	Pamboni

Les deux listes, grecque et latine, concordent sur sept des huit noms ; le latin omet Irène et ajoute un Bessarion. Le martyrologe

nous offre au 28 juin une foule de noms très confusément disposés sous la rubrique *In Alexandria*. Quelques-uns viennent d'Eusèbe [1] et désignent des martyrs du commencement du III^e^ siècle ; parmi eux figurent un Serenus et Léonide, le père d'Origène, qui se retrouvent dans notre liste. D'autres martyrs égyptiens ont été indiqués par Eusèbe avec ceux-ci, mais en termes généraux, sans que leurs noms soient marqués. On est porté à croire que quelques-uns de ces noms se sont conservés ici, malheureusement dans un grand désordre. Outre les coïncidences relatives à Serenus et à Léonide, nous en constatons d'autres, relatives à Apollonius, Arius, Hyperechius, Pambon, sans doute aussi Gorgius.

Ainsi notre hagiographe a procédé pour cette passion comme pour les deux autres. Il a pris, dans le martyrologe hiéronymien, à un endroit les deux saints de Mésie, Nicandre et Marcien, à un autre endroit huit autres saints dans une liste sûrement alexandrine ; de ces deux groupes il en a fait un seul et l'a placé sous la rubrique *In Ægypto*.

* * *

Cette rubrique *in Ægypto* me semble mériter quelque attention. On ne la rencontre jamais dans l'abrégé syriaque, ce qui donne à penser qu'elle ne figurait pas dans le primitif martyrologe grec. Dans le texte latin je la trouve 16 fois ; sur ces 16 fois elle y est 8 fois [2] en rapport avec l'une ou l'autre des trois passions que nous venons d'examiner. Les autres jours où se trouve cette rubrique sont, dans l'ordre du kalendrier :

1. — 15 janvier. — *XVIII k. feb. In Aegypto Crisconi Tyrsi Leuci Callinici Zenonis Menelampi ; et in Oriente Corneli* etc.

[1] *H. E.*, VI, 1-5.

[2] II id. ian., VIII k. febr., VI k. mart., non. apr., V k. mai., non. iun., VI id. iun., V non. oct.

2. — 17 janvier. — *XVI k. feb.... In Oriente nat. Rubenti et Martyri. In Aegypto Thebaide* [1] *depositio s. Antonii monachi.*

3. — 9 février. — *V id. feb. Depositio Thomae in Aegypto.*

4. — 1er avril. — *k. april. In Aegypto Victoris Stephanae.*

5. — 8 mai. — *VIII id. mai. In Aegypto Victoris Stephanae.*

6. — 18 mai. — *XV k. mai. In Aegypto in Anacipoli* [2] *Dioscori lectoris qui* [3] *multa passus est.*

7. — 5 septembre. — *non. sept.... In Aegypto.*

8. — 12 octobre. — *IIII id. oct.... In Aegypto* [4]....

Aux deux derniers jours le texte est en trop mauvais état pour que l'on puisse voir à quoi se rattachait la rubrique *in Aegypto*.

Au 1er avril et au 8 mai, cette rubrique annonce les ss. Victor et Corona (Stéphané), dont la passion [5], depuis longtemps connue, les attribue à la cité de Lycopolis en Thébaïde.

Au 18 mai, nous relevons sans peine les traces de la passion de s. Dioscore, martyr célèbre. Dans ce document, à la vérité, Dioscore n'est pas lui-même lecteur, mais fils d'un lecteur; on y voit aussi qu'il souffrit beaucoup de tourments [6]. La scène se passe à Kynopolis. Il y avait deux villes de ce nom, l'une en Arcadie (Fayoum), Κυνόπολις ἄνω, l'autre dans la province d'Egypte proprement dite (Delta occidental), Κυνόπολις κάτω. C'est sans doute la première dont le nom a pris la forme d'ANACIPOLI, sous laquelle on peut distinguer en grec ΑΝΟΚΥ[ΝΟ]ΠΟΛΕΙ, ἐν τῇ ἄνω Κυνόπολει [7].

Au 17 janvier est mentionnée la fête de s. Antoine. Il est remarquable que, dans la liste de ce jour, apparaissait une rubri-

[1] *Thebaide* 2e rec. seulement.

[2] *In Anacipoli* B seul.

[3] *Qui m. p. est* 2e rec. seule.

[4] Spécialité de la 2e rec.

[5] *Acta SS. mai.*, t. III, p. 266; Mombritius, t. II, p. 641; cf. *P. G.*, t. CXV, p. 252.

[6] Dom H. Quentin dans les *Anal. Boll.*, t. XXIV, p. 322.

[7] Cf. Delehaye, *Les orig. du culte des martyrs*, p. 252.

que *in Oriente* dont on ne voit pas la raison. Peut-être était-ce, pour s. Antoine, une seconde rubrique. En tout cas, les deux rubriques *in Aegypto* et *in Oriente* se retrouvent deux jours auparavant, au *XVIII kal. feb.* sans que l'on voie pourquoi. J'incline à croire [1] qu'il y a ici une réduplication accidentelle des deux rubriques; qu'elles se rapportent l'une et l'autre, et cela aux deux jours, au seul et même s. Antoine.

Reste la *depositio Thomae in Aegypto*, au 9 février. On pense d'abord à l'apôtre Thomas. Mais aucune tradition, aucune légende, aucune fable ne le rattache à l'Egypte; et, quant à sa *depositio* ou sépulture, tout le monde chrétien la localisait à Edesse. D'autre part les quatre mots *depositio Thomae in Aegypto* interrompent une longue énumération de martyrs connus d'ailleurs comme étant égyptiens. Dans ces conditions ne pourrait-on pas chercher, sous le nom *Thomae* celui de la ville de Thmuis: *Thmui in Aegypto*? Les martyrs d'Egypte devraient-ils être rattachés à Thmuis?

Ici, il y a lieu de considérer les documents qui nous sont restés sur ces martyrs.

Le principal est une homélie publiée par Bollandus au 18 janvier et par Ruinart [2], sous le titre de *Passio ss. XXXVII martyrum Aegyptiorum*. Sauf la mention de l'Egypte comme lieu du martyre, il n'y a dans cette pièce aucune indication géographique. Les 37 martyrs sont représentés comme s'étant partagé l'Egypte pour leurs travaux d'évangélisation: dix vont à l'est, neuf au nord, neuf au midi, neuf à l'ouest; le persécuteur, qualifié de *princeps Aegypti*, les fait supplicier par groupes: ceux de l'est et du midi sont brûlés,

[1] Cependant on pourrait admettre que les six noms qui suivent la rubrique représentent une opération analogue à celles que nous avons étudiées, six saints bithyniens, fort connus pourtant, ayant été tirés de leurs passions où ils figuraient trois par trois (Cosconius, Zénon et Mélanippe — Thyrse, Leucius et Callinique) et réunis pour être attribués à l'Egypte.

[2] *Acta mm.*, p. 556.

ceux du nord sont décapités, ceux de l'ouest crucifiés. L'homélie est en latin, mais il est clair qu'elle a été traduite du grec [1].

En dehors de ce document, le martyrologe hiéronymien nous fournit aussi quelque chose.

Le groupe des 37 martyrs, au complet ou non, y revient trois fois. D'abord, au 9 février, sous la rubrique *Alexandria*, ou peut-être *in Ægypto* (*Thmui in Aegypto*??), mais sans aucune autre indication, géographique ou historique; ensuite au 14 février, encore sous la rubrique *Alexandria*, mais sans aucune mention de l'Egypte. Ici les martyrs sont répartis par groupes, suivant leurs supplices: *hii in mare missi sunt — hii omnes igne combusti sunt — decollati sunt.* Pour plusieurs d'entre eux on marque la situation ecclésiastique: *episcopus*, *presbyter*, *diaconus*, *exorcista*, *lector*, et ceci se constate aussi au 18 mai, jour où quelques-uns de ces saints reparaissent, toujours avec la rubrique d'Alexandrie. Enfin, au 14 février, le ms. de Berne fournit une indication d'un autre genre, *cives Anthiochenae*, qui semble se relier à quelques-uns des noms de la liste égyptienne. Bref, il paraît bien que le martyrologe, au 14 février et au 18 mai, dérive d'un texte historique (passion, note de kalendrier) où le martyre des 37 saints était raconté avec beaucoup plus de détails que dans l'homélie. Celle-ci, au contraire, trouve un corrélatif au 9 février du martyrologe: on y retrouve les 37 saints, exactement, sans qu'il en manque un seul; on y remarque l'absence de toute qualification hiérarchique, l'absence également de ces indications sur les supplices qui mettent en conflit la liste du 9 février et l'homélie.

Il semble bien qu'il ait existé de ces saints deux passions, l'une primitive, l'autre remaniée, la première en rapport avec les listes du 14 février et du 18 mai, l'autre en rapport avec la liste du 9 février et l'homélie sur les 37 martyrs. Or semblable chose s'est

[1] Notez, en particulier (Ruinart, p. 558, l. 2), le terme *sindoniae*, transcription du grec σινδόια; inintelligible pour le traducteur.

déjà vue ci-dessus, jusqu'à trois fois, pour les passions Poncelet. Jusqu'à la découverte du P. Poncelet, les passions remaniées n'étaient pas connues; en revanche on avait des homélies composées d'après elles. Ces passions remaniées, et les documents antérieurs d'où elles dérivaient, avaient, les unes et les autres, laissé trace dans le martyrologe. Il est à croire que l'on découvrira quelque jour la passion secondaire qui sert de base à l'homélie sur les 37 martyrs; quant au document primitif, je ne sais si on l'atteindra jamais. Il peut, du reste, avoir été tout simplement une liste des martyrs, pourvue de quelques indications, comme celles qui ont trouvé le chemin du M. H. au 14 février et au 18 mai; mais d'ores et déjà nous en avons une indiscutable trace dans le martyrologe hiéronymien, à ces deux jours. Il est même possible d'invoquer le témoignage de l'abrégé syriaque, lequel porte, au 18 mai: Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Σεραπίων μάρτυρ καὶ ἕτεροι μάρτυρες ιβ'. Ce chiffre de 12 martyrs, 13 avec Sérapion, ne concorde pas avec celui de 37, mais ceci rentre dans les divergences probables entre la tradition primitive et ses remaniements. Ceux-ci arrivent au chiffre de 37, mais c'est peut-être parce qu'on a réuni en une même légende plusieurs groupes de martyrs, distincts dans la tradition primitive. Ce procédé se constate pour les trois passions du P. Poncelet. Il n'est pas hors de vraisemblance qu'il ait été suivi dans le cas présent.

Dans ces conditions la rubrique *in Aegypto*, au 9 février, manifeste sa provenance; elle vient ici d'une passion remaniée, comme nous l'avons constaté déjà pour huit cas où nous la montre le martyrologe hiéronymien.

Cette conjecture est indépendante de celle par laquelle on trouverait *Thmui* sous *Thomae*. Il peut même se faire que les deux mots *dep(ositio) Thomae* se rapportent à l'apôtre Thomas et à sa déposition à Edesse [1], qui aurait été notée à contre-temps, en marge du 9 février.

[1] Des fêtes de s. Thomas figurent au martyrologe à divers jours, le *XII kal. ian.*, le *V kal. ian.*, le *III non. iun.*, le *V non. iul.*

* * *

Dans ces conditions nous constatons à trois et même quatre reprises le phénomène suivant :

Un auteur évidemment très peu scrupuleux, disons le mot, un fabricateur de légendes, emprunte au martyrologe le personnel des histoires qu'il va imaginer. Ces personnages sont toujours des martyrs authentiques, inscrits sur les kalendriers ecclésiastiques. Dans la plupart des cas on possède sur leur histoire des documents, des passions de bonne note : mais notre auteur ne s'en met pas en peine ; on peut même dire qu'il les ignore ; de ses saints il ne connaît que les noms. Les récits dans lesquels il les fait évoluer ont invariablement l'Egypte pour théâtre : ils sont purement imaginaires. A chacun de ces récits est adjointe une homélie destinée à en donner un commentaire édifiant.

Une fois en circulation, ces fausses pièces hagiographiques arrivent à s'imposer à l'attention des annotateurs du martyrologe et leur fournissent des compléments, de sorte que les mêmes saints finissent par y paraître deux fois, une fois d'après les kalendriers liturgiques et autres documents authentiques, une autre fois d'après les fausses passions.

Maintenant, en quelle période de son histoire le martyrologe a-t-il été complété ainsi ? Sûrement, à ce qu'il semble, avant sa période gallicane. La place occupée par les indications dérivées des fausses légendes, le désordre, les répétitions que l'on constate pour ces indications, ne cadrent guère avec la régularité qui est de style pour les adjonctions faites en Gaule. On sera plutôt dans le vrai en attribuant ces interpolations à la période italienne (425-595) de la compilation. J'ai montré déjà des opérateurs romains pratiquant sur le martyrologe hiéronymien des emprunts et combinaisons analogues. L'auteur de la passion de s. Sébastien utilise pour un récit

complètement imaginaire les noms des Quatre Couronnés, qu'il a trouvés dans les kalendriers officiels ; s'il a connu leur histoire, il ne s'y est pas arrêté. Dans le martyrologe hiéronymien et non dans un kalendrier quelconque, et dans un martyrologe hiéronymien déjà très fautif, l'auteur de la *passio Marcelli* a relevé les noms de quelques-uns de ses personnages [1]. L'auteur de la passion de sainte Anastasie fabrique un long récit dans lequel sont engagés ensemble des personnages et groupes de personnages, Chrysogone d'Aquilée, Agapé, Chioné et Irène de Thessalonique, Théodota de Nicée, qui sûrement n'ont rien à voir les uns avec les autres. Ces trois documents hagiographiques sont de la période (V^e^-VI^e^ siècle) où se place la circulation italienne du martyrologe.

S'il n'y avait que des passions latines, on serait porté à croire que celles-ci dérivent du premier texte latin du martyrologe hiéronymien et qu'elles ont ensuite fourni des suppléments aux recenseurs de celui-ci. Mais il y a les passions et homélies grecques, attestées, soit par leurs propres textes, soit par les traces qu'elles ont laissées dans les synaxaires. Or ces passions grecques sont sûrement antérieures aux passions latines, qui en représentent la traduction. Il faut donc remonter jusqu'au martyrologe grec tel qu'il était avant son incorporation à la compilation hiéronymienne.

Dans ces conditions, la succession des textes s'établit ainsi qu'il suit :

1° Martyrologe grec du IV^e^ siècle ;
2° Passions et homélies grecques ;
3° Passions et homélies latines ;
4° Interpolation du martyrologe latin dit de s. Jérôme.

L. Duchesne.

[1] *Melanges*, t. XXXVI, 1916-17, p. 36 et suiv.

LA COMPAGNIE DE SAINT-YVES DES BRETONS A ROME

L'église actuelle de Saint-Yves des Bretons, à Rome, située vicolo della Campana, tout près de la via della Scrofa, s'élève sur l'emplacement d'une église très ancienne placée primitivement sous le vocable de saint André, et démolie seulement en 1875. Saint-André qui fut le centre d'une paroisse jusqu'en 1824, changea de nom vers le milieu du XV^e^ siècle. En 1455, en effet, Calixte III donna cette église aux Bretons qui en firent le siège de leur compagnie et la dédièrent à leur patron national saint Yves. Ce nouveau titre lui demeura, même après que la congrégation des Bretons eût été réunie à celle de Saint-Louis des Français, en 1582.

Il n'entre pas dans notre dessein de retracer cette longue histoire qui a déjà fait l'objet de plusieurs études auxquelles nous nous contenterons d'apporter quelques compléments. Dom Lobineau avait parlé de Saint-Yves dans son *Histoire de Bretagne*, publiée en 1707 [1]. Au XIX^e^ siècle, des érudits bretons en firent l'objet de publications où leurs souvenirs de voyage à Rome s'assaisonnaient de documents cueillis dans les archives provinciales [2].

La destruction de l'édifice, ordonnée par l'administration des Etablissements français, attira sur lui l'attention générale. Des polémiques furent soulevées [3]; trop tardives pour faire rapporter une

[1] T. I, c. 832, et *Preuves*, t. II, c. 1575, bulle de 1513.

[2] Paul Delabigne-Villeneuve, *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, Rennes, 1855, p. 122. Sigismond Ropartz, *Histoire de Saint-Yves*, 1856. Guillotin de Corson, *Saint-Yves des Bretons à Rome*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XIX, 1866, p. 5-15 et 101-110.

[3] *Il Buonatroti*, série II, t. X, mai 1875, p. 166 et t. XI, août 1876, p. 274.

décision déplorable, elles inspirèrent du moins des mesures de conservation en faveur des débris les plus précieux. Parmi ceux-ci, les inscriptions tumulaires ont été remarquées de plusieurs archéologues, au premier rang desquels il faut placer Jules de Laurière [1]. En dernier lieu l'histoire de Saint-Yves a été traitée, dans son ensemble, par Mgr. Lacroix, et surtout par M. Lecoqû, chapelain de S.-Louis des Français [2].

Si nous ajoutons un article à cette bibliographie, c'est qu'il nous a été permis de puiser à une source très riche que nos devanciers n'avaient pu utiliser. Nous voulons parler des archives de Saint-Yves des Bretons conservées aujourd'hui au palais des Etablissements français à Rome [3].

* * *

L'église Saint-André de Marmorariis. — Les archives de Saint-Yves ne remontent pas au-delà des premières années du XVI[e] siècle. Nous croyons utile de rappeler au préalable les débuts de la com-

[1] *L'Eglise Saint-Yves des Bretons à Rome, ses dalles funéraires et ses inscriptions,* Caen, 1888, c'est la réunion de deux articles, l'un paru dans le *Bulletin monumental,* en 1879, l'autre dans le *Congrès archéologique de France,* session de 1886, à Nantes. Barbier de Montault, *Souvenirs du diocèse de Vannes à Rome,* dans le *Congrès archéologique de France,* session de 1881, à Vannes. Poli (Oscar de), *Epitaphes de Saint-Yves des Bretons à Rome,* dans l'*Annuaire héraldique de France,* t. IV, 1891, p. 104-109. Forcella, *Iscrizioni delle Chiese di Roma,* t. II, Rome, 1873, p. 157 et sq.

[2] Pierre Lacroix, *Mémoires historiques sur les institutions de la France à Rome,* 2[e] éd. par Jean Arnaud, Rome, 1892, p. 69-77 et 472-497, la première édition avait paru en 1868. T. M. Lecoqû, *Saint-Yves des Bretons,* dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne,* congrès de 1890, à Dinan.

[3] M. Raffray, président des Etablissements français, a bien voulu nous autoriser à consulter ces archives, nous lui en adressons nos respectueux remerciements. Nous remercions aussi Mgr. le Recteur et MM. les Chapelains de S.-Louis qui, par leur obligeance, ont beaucoup facilité notre tâche.

pagnie des Bretons à Rome, et ceux de l'église Saint-André, avant que la nation de Bretagne en eût pris possession. Nous pourrons ainsi compléter sur plusieurs points les études précédentes.

A l'origine Saint-Yves s'appelait donc Saint-André. Une série continue de textes permet de remonter le cours de son existence jusqu'au V^e^ siècle. Suivant l'opinion de Mgr. Duchesne qui a élucidé toute cette question, Saint-André, dit plus tard « de Marmorariis » et Sainte-Lucie, dite plus tard « della Tinta », étaient deux églises du monastère de *Renati*. La première mention connue s'en trouve dans une lettre de s. Grégoire le Grand du 5 octobre 600 par laquelle ce pape confirme le testament de Probus « abbé du monastère des SS. André et Lucie ». Par ailleurs, un passage des *Dialogues* mentionne ce Probus comme chef du monastère appelé Renati [1].

Il s'y établit ensuite un couvent de moines grecs, dont un abbé figure au Concile de Latran en 649 [2], et un moine au Concile de Constantinople en 681 [3].

L' « oratoire de Sainte-Lucie, situé dans le monastère de Renati » reçut diverses marques de dévotion de la part des papes Léon III (795-816) et Grégoire IV (827-844) [4].

Il est question encore de Sainte-Lucie dans un acte du cartulaire de Subiaco, daté de 952 [5]. Une autre charte du même recueil

[1] Mgr. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, t. II, p. 39, n. 47. *Gregorii papae registri epistolarum*, ed. Ewald et Hartmann, dans les *Mon. Germ. Hist., Epist.*, t. II, p. 275, n. XI, 15.

[2] « *Thalassius misericordia Dei abba presbyter Sanctae Dei genitricis et Beati Andreae* », « *Thalassius abba presbyter venerabilis monasterii Armenissarum in hac romana civitate constituti qui appellatur Renati* ». *Concilia*, ed. Mansi, t. X, 1764, c. 909 et 903.

[3] « *Georgio presbytero et monacho monasterii Renati, positi in antiqua Roma* ». *Ibid.*, t. XI, c. 522.

[4] *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 11 et 79.

[5] *Il regesto Sublacense* p. p. Allodi et Levi pour la *Società romana di Storia patria*, Rome, 1885; p. 171, n. 122.

nous montre « *Gregorius... per apostolica praeceptione rectorem* [sic] *monasterii Sancti Andree Apostoli et Sancte Lucie, qui appellatur Renati* » [1]. Cet homme vivait en 980, c'est la dernière mention du monastère de Renati. Après sa disparition, les deux églises indépendantes l'une de l'autre suivirent leur destinée, chacune de son côté. Une inscription de 1002 nous montre, en effet, un prêtre « nourri » dans l'église Sainte-Lucie, s'efforçant de la faire rentrer dans ses biens [2].

Il faut descendre beaucoup plus bas pour être renseigné sur le sort de S.-André. Une bulle de Célestin III du 7 mai 1194 place l'église S.-André « de Mortariis » sous la juridiction spirituelle du cardinal de S. Lorenzo in Lucina, et sous la direction temporelle de l'abbesse et des religieuses du monastère voisin de S. Maria in Campo-Marzio [3]. Comme cette bulle en confirme une antérieure « du pape Innocent », on doit faire remonter cette mesure jusqu'au temps du pontificat d'Innocent II (1130-1143).

En 1192, Saint-André « de Mortarariis » est mentionné dans l'*Ordo* de Cencius Camerarius [4]. On le trouve au siècle suivant dans un catalogue des églises romaines du temps de Grégoire X (1271-1276) [5] et dans une bulle d'Innocent IV (3 août 1290) adressée à l'archiprêtre et au chapitre de Saint-André « de Mortarariis », pour accorder des indulgences à leur église, consacrée, comme ils l'affirment, « par le pape Célestin, notre prédécesseur, de ses propres

[1] *Ibid.*, p. 155, n. 109.

[2] C. Corvisieri, *Delle posterule tiberine*, dans l'*Archivio della Soc. rom. di Storia patria*, t. I, 1878, p. 108.

[3] Iacinto de Nobili, *Chronica del venerabile monasterio di S. M. in Campo-Martio di Roma, dell'ordine di S. Benedetto, della congregatione Cassinense*, dans F. Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*. Rome, 1653, p. 205.

[4] *Liber censuum*, éd. Fabre et Duchesne, p. 302, c. 1, l. 2.

[5] Fabre, *Un nouveau catalogue des églises de Rome*, dans les *Mélanges de l'école française*, t. VII, 1887, p. 443, n. 136, « *S. Andreas de Morterraciis* ».

mains » [1]. Au XIV[e] siècle, S.-André figure dans le catalogue anonyme de Turin [2] et enfin, au XV[e], dans celui de Nicola Signorili (1417-1431) [3]. Il faut remarquer que le surnom de cette église sous la forme « de Marmorariis » n'existe que dans le manuscrit de Turin, document unique et isolé, puisqu'on trouve avant ou après les termes: Mortariis, Mortarariis, Morterraciis [4]. Mais comme les mortiers se faisaient en marbre, on peut admettre que les fabricants de mortiers et les marbriers n'etaient qu'une seule et même corporation, dont Saint-André fut l'église, de même que l'église voisine de S. Gregorio était celle des *muratori* ou maçons. Les marbriers formèrent en 1406 une nouvelle corporation sous le nom de tailleurs de pierre [5].

* * *

La « nation » de Bretagne à Rome. — Au moment où l'église S.-André, abandonnée par les marbriers, tombait en ruine [6], il se formait à Rome une colonie bretonne nombreuse et brillante.

Au moyen âge, les clercs bretons affluaient à la cour des papes [7]. Il y avait à cela plusieurs raisons, la plus importante était le ré-

[1] Arch. du Vatican, reg. Vat. 45, f. 60 v., n. 317 [bis], anal. dans Langlois, *Les registres de Nicolas IV*, t. II, 1905, p. 494, n. 2991. Le dernier pape du nom de Célestin, avant Innocent IV, est Célestin IV (1241-1243).

[2] « Ecclesia S. Andree de Marmorariis habet III clericos ». G. Falco, *Il catalogo di Torino*, dans l'*Archivio della Soc. rom. di Storia patria*, t. XXXII, 1909, p. 428.

[3] « S. Andreae de Mortarariis ». Armellini, *Le Chiese di Roma*, 1887, p. 72, c. 2, l. 8.

[4] Corrompu en Montararriis, dans la bulle de 1455, citée plus bas. Lacroix, *o. c.*, p. 472 et reg. Vatic., 438, f. 102.

[5] Rodocanachi, *Les corporations ouvrières à Rome*, 1894, t. I, p. 423-426.

[6] La bulle de 1455, citée plus haut, la décrit « *in suis tectis, structuris et aliis aedibus plurimum desolata, collapsa et ruinosa* ».

[7] Des capitaines bretons se mirent aussi au service de la papauté. L. Mirot, *Sylvestre Budes et les Bretons en Italie*, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. LVIII, 1897, p. 579 et t. LIX, 1898, p. 262.

gime sous lequel vivait l'église de Bretagne. N'ayant pas adopté la Pragmatique sanction, elle resta, pendant le XV^e^ siècle, comme elle l'était au XIV^e^, sous le gouvernement direct de la curie pontificale. On sait de quel nombre toujours croissant de bénéfices les papes se réservaient la collation. Les clercs, quelque peu ambitieux, en quête de provisions de cures ou de canonicats, affluaient au siège apostolique, et comme la distribution des grâces se faisait sans grand discernement, il arrivait souvent que plusieurs prétendants au même bénéfice surgissaient à la fois, chacun avec sa bulle, ce qui grossissait la foule des quémandeurs d'une foule non moins considérable de plaideurs.

Un titre à obtenir les privilèges les plus appréciés, à être préféré à tous les compétiteurs, était la possession d'un grade universitaire. Or la Bretagne, n'ayant eu que très tard son université à Nantes (1460), les clercs les mieux doués devaient s'expatrier. Ils s'en allaient étudier dans les diverses facultés de France, à Paris, à Angers, à Orléans. Une fois gradués, beaucoup cédaient à l'attraction de la cour pontificale, venaient y chercher fortune, et y restaient attachés par des emplois variés qui les faisaient entrer dans la classe des « *sequentes curiam* », appelés vulgairement *curiales*, curiaux. Un certain nombre d'entre eux parvenaient à des charges importantes, comme celle d'auditeur de Rote, et même au couronnement de la carrière cléricale, au cardinalat. Devenus cardinaux ils attiraient à leur tour de nouveaux compatriotes qui gravitaient autour d'eux et autour du pape, sous le nom de familiers et commensaux perpétuels.

Un érudit breton, dans un recensement des cardinaux de son pays [1], en compte neuf pour le XIV^e^ et le XV^e^ siècles. C'est exagéré. Le premier de la liste, Yves [2] Bégaignon, évêque de Tréguier, n'a,

[1] Paris-Jallobert, *Les cardinaux de Bretagne,* dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. II, 1887, p. 32 et sq.

[2] Ou plutôt Hervé ou Even, les deux formes Erveus et Evenus ayant pu facilement se confondre.

je le crains, jamais reçu le chapeau. L'existence de ce « cardinal de Morlaix » n'est fondée que sur un passage d'Albert Le Grand [1]. Il a dû être confondu avec son contemporain Hugues de Montrelais [2], lui aussi évêque de Tréguier, confusion d'autant plus facile que le moyen âge a quelquefois dit « Montrelès » pour Morlaix, par une traduction littérale de « *Monte relaxo* » [3]. Il reste à Bégaignon d'avoir été pénitencier. Le cardinal de Montfort n'a revêtu la pourpre que pendant quelques mois (13 juin 1432–27 septembre 1433). Philippe de Coëtquis et Jean de Malestroit ont été promus par l'antipape Félix V (1440). Hugues de Coatredez, rejeté par Ciacconius [4], et inconnu à Eubel a peut-être été confondu avec Alain de Coëtivy.

Les cardinaux bretons qui ont joué un rôle important, outre Hugues de Montrelais, grand électeur de Clément VII, pape d'Avignon [5], et André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, en 1489, brouillé avec les ducs, et rallié au roi de France [6], sont Robert Guibé 1505–1513), que protégea la reine Anne, et surtout Alain de Coëtivy

[1] Voir, en faveur du cardinal, *Bullarium ordinis FF. Predicatorum*, par Ripoll et Brémond, t. VII, p. 517-518. Ciacconius doute fort, *Historiae pontificum*, t. II, 1677, c. 613. Albert Le Grand dit qu'il fut évêque de Palestrina, ce qui est sûrement une erreur (Eubel, *Hierarchia*, t. I, p. 21, n. 4, et 36). Du Paz rapporte aussi que Montrelais fut fait évêque de Palestrina par Clément VII, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, p. 669-672. Il est certain que Bégaignon est mort avant le 5 mai 1371 (*Ibid.*, t. I, p. 521), et qu'à la date du 29 mars 1370 il n'était pas cardinal (Arch. Vat. Oblig., t. 38, f. 256).

[2] Cardinal en 1375-1384. Eubel, t. I, p. 21.

[3] A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 467, n. 3.

[4] *O. c.*, t. II, c. 1117.

[5] Noël Valois, *La France et le grand schisme*, t. I, p. 14-79. Il l'appelle « Montalais ». De fait le cardinal porte le nom « *de Monte legum* », traduction fautive de Montrelais au lieu de « *Monasterium legum* ». A. Longnon, *Pouillés de la province de Tours*, 1903, p. 268, 258, 285 et 273. Montrelais, au diocèse de Nantes, était le siège d'une maison féodale qui relevait des barons d'Ancenis. Le cardinal était fils de Renaud de Montrelais et de Marie d'Ancenis. Du Paz, *o. c.*, p. 169.

[6] A. de la Borderie et Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 528, 531, 546.

(1448–1474). Ces deux là passèrent à Rome presque toute leur carrière. Il n'est pas douteux qu'ils attirèrent une nuée de Bretons dans la capitale du monde chrétien.

Le nombre des Bretons suivant la curie, était assez important pour que, dès l'époque du retour de la papauté à Rome, au commencement du XV^e^ siècle (1420), on les trouve en possession d'un hôpital dans lequel ils faisaient soigner les pauvres et les pélerins de leur nation. La bulle de 1455 qui donna aux curiaux bretons l'église de Saint-André, ne créa pas la société des Bretons. Elle dit expressément qu'ils se réunissaient déjà pour exercer l'hospitalité dans quelques maisons de Rome qu'elle appelle des hôpitaux. Un document du temps de Martin V nous permet de faire remonter cet état de choses à près de trente années en arrière. C'est une bulle de provision de l' « hôpital Saint-Yves de Rome » en faveur de Jean Guillayes, clerc du diocèse de Rennes (7 juin 1428) [1]. Cette acte nous apprend que ce bénéfice était privé de titulaire depuis si longtemps qu'on en ignorait le mode de vacance. Par là se trahissait l'état d'abandon dans lequel l'hôpital avait été laissé et dont avait résulté la décadence de l'édifice, sort funeste que le départ des papes pour Avignon avait fait subir à plusieurs églises de Rome. Précédemment le cardinal de Saint-Laurent in Damaso et son chapitre avaient reçu le privilège de nommer le recteur de

[1] Je connaissais ce document par l'analyse suivante qu'en donne Garampi dans l'index 556, f. 28 v. « *pro Johanne Guillayes hospitale sancti Ivonis, per devolutionem*, A B Mart. V, X, 4, f. 15 ». Cette indication renvoie au tome 4 de l'an X des registres du Latran de Martin V, or à l'inventaire ce volume est porté comme perdu. En réalité il ne l'est point. M. l'abbé Lesellier, chapelain de Saint-Louis, l'a découvert, c'est le tome actuel 266, il porte au dos: an VII, corrigé au crayon en: an X. La bulle se trouve au folio 15 v. M. Lesellier qui a eu l'obligeance de me communiquer cette pièce la publiera. Un Jean Guilloys, aumônier du connétable de Richemont, possède, en 1443, la paroisse des SS. Donatien et Rogatien de Nantes, de 180 livres de revenus, par nomination du duc de Bretagne. Archivio di Stato di Roma. Collectorie, 175.

Saint-Yves, Martin V déclare expressément y déroger [1]. L'évêque d'Alet, en France, fut chargé de l'exécution des lettres apostoliques [2].

La fondation de Saint-Yves remontait donc à une époque déjà reculée, on ne peut pas toutefois la reporter, au moins sous ce vocable, au delà de 1347, date de la canonisation du saint trégorrois.

Ce qui manquait aux Bretons, et ce que la bulle de Calixte III a pour objet de leur donner, c'est d'abord un hôpital organisé, commode et possédé par eux en propriété, « *condecens proprium hospitale* », c'est, en second lieu, une église, Saint-André, qui sera désormais placée sous le vocable de s. Yves. Le pape accorde l'un et l'autre à tous les « suppôts » ou sujets de la nation de Bretagne, principalement à ceux qui résident à Rome et « suivent la cour ». C'est par les soins de ces curiaux, ou de leurs délégués « recteurs ou gouverneurs » que la compagnie sera administrée, conformément aux statuts qu'elle rédigera. Si elle hérite des anciennes maisons hospitalières bretonnes ainsi que des possessions de Saint-André, notamment des maisons contiguës à l'église, où pourra être installé l'hôpital, c'est à charge d'assurer, par un prêtre à sa nomination, le service religieux de la paroisse, des pauvres, et des pélerins reçus à l'hôpital ainsi que de tous les sujets bretons ; c'est à charge aussi de payer au chapitre et au cardinal prêtre de S. Lorenzo in Lucina, en reconnaissance de leur ancien droit de collation, une livre de cire, tous les ans, à la Saint-Laurent (10 août). Cette donation

[1] L'acte porte bien S. Lorenzo in Damaso peut-être par erreur pour S. Lorenzo in Lucina, ci-dessus, p. 204 et ci-dessous. Nous n'avons pas trouvé mention de Saint-Yves dans A. Fonseca, *De basilica S. Laurentii in Damaso*, 1745, ni dans G. B. Bovio, *La pietà trionfante... dell'insigne basilica di S. Lorenzo in Damaso,* 1729, qui, tous les deux, consacrent des développements aux filiales de Saint-Laurent in Damaso.

[2] Pierre Assalbitus de Limoges, de l'ordre des Ermites de S. Augustin, sacriste du Saint-Siège, évêque d'Oloron (1418, 14 févr.), puis de Condom (1419, 23 août), enfin d'Alet, dans la province de Narbonne (1421, 8 janvier), mort en 1440. Eubel, t. I, p. 209, 246, 395; *Gallia Christiana*, t. VI, c. 278.

avait été accordée par Nicolas V, à la requête du cardinal de Coëtivy, le 24 septembre 1454, mais lorsque le pape mourut, le 24 mars suivant, la bulle n'avait pas encore été expédiée par la Chancellerie. Elle ne le fut que le 20 avril 1455 [1], sur l'ordre de Calixte III qui prit à son compte l'acte de son prédécesseur.

L'exécution en fut commise aux évêques: de Spolète, Bérardi, ancien référendaire et futur cardinal (en 1460) [2]; d'Oloron, Guillaume de Faudoas, ancien auditeur du sacré palais, qui demeurait à Rome [3]; et de Condom, Guillaume d'Estampes [4]. Ce fut ce dernier prélat qui, le 16 mai 1455, mit en possession de Saint-André la compagnie des Bretons en la personne de Guillaume du Hautbois, chanoine de Vannes [5].

La bulle de Calixte III consacrait l'existence légale de la compagnie de Saint-Yves des Bretons; en lui donnant un hôpital stable, une belle église, des revenus importants, elle instaurait l'état de choses qui dura jusqu'en 1582. Il convient de désigner le groupement des Bretons par le terme de compagnie, société, nation ou université, non pas par celui de confrérie. La confrérie de Saint-Yves qui fut créée, en 1513, par Léon X [6], a un but tout autre. C'est une association purement spirituelle que le pape érigea à la requête et en faveur de la reine Anne, et du cardinal Robert Guibé. Elle pouvait comprendre des hommes et des femmes et fut enrichie de privilèges nombreux, tels que les papes en accordaient fréquemment: absolution *in articulo mortis* des cas réservés au saint-siège, commutation de vœux, indulgence plénière à l'article de la mort,

[1] Date du couronnement de Calixte III; la bulle débute, en conséquence, par la formule « *rationi congruit* » usitée pour ces confirmations.

[2] Eubel, t. II, p. 265, 13.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 228; *Gallia Christiana*, t. I, c. 1275.

[4] Eubel, t. II, p. 149.

[5] Lacroix (*o. c.*, p. 478) l'appelle « de Wewmore »; voir Lecoqû, *o. c.*, p. 140, et Arch. de Saint-Yves, 249², l'inventaire des bulles cite une prise de possession du mardi 16 septembre [1455].

[6] Bulle *Si populus israeliticus*, 8 avril 1513. Lacroix, *o. c.*, p. 480.

autel portatif, faculté de célébrer dans les lieux interdits, de célébrer avant le lever du jour, et de gagner l'indulgence plénière, le jour Saint-Yves, en visitant l'église des Bretons et en lui faisant une aumône. La confrérie pouvait se rédiger des statuts [1]. Par un bref du 13 février 1517, le même pape accorda l'indulgence des stations aux confrères qui visiteraient au moins deux autels de l'église S.-Yves [2].

Les archives de Saint-Yves des Bretons ne remontant pas au-delà de 1508, ne nous apportent aucun renseignement sur la compagnie au XV^e^ siècle. De cette époque, il ne nous reste d'autres documents que les inscriptions des pierres tombales qui jonchaient le pavé de l'église.

Plusieurs archéologues les ont étudiées. Rappelons seulement, dans l'ordre chronologique, quels personnages elles couvraient [3]:

Maître Etienne Bronsaudi, prêtre, procureur des causes en cour de Rome, recteur des Moutiers, au diocèse de Nantes (8 octobre 1458)[4];

Jacques de Pencoëdic, « très fameux » docteur en l'un et l'autre droit, évêque élu de Saint-Brieuc, auditeur des causes (25 août 1462)[5];

Maître Conan de Rieux, du diocèse de Vannes, licencié en décrets, procureur des causes (15 septembre 1462), tombe élevée par son cousin Jean Conan, du même diocèse [6];

[1] Lacroix, *o. c.*, p. 480. D'après Piazza, les confrères, au lieu de se vêtir de sacs, comme les *sacconi*, portaient l'insigne de leur province, c'est-à-dire l'hermine. *Eusebologio romano, overo delle opere pie di Roma*, Rome, 1698, 2^e^ partie, p. 32.

[2] Cet acte n'est connu que par l'inventaire des titres de S.-Yves, 249^2^.

[3] Ces pierres tombales sont actuellement conservées sous le cloître de S.-Louis-des-Français. Nous laissons aux noms propres la forme latine du texte, dans l'incertitude où nous sommes si la forme vulgaire était français ou bretonne. Les clercs étaient connus à Rome sous leur nom latin, ainsi le palais de Thomas le Roy s'appelle palazzo Regis. Nous traduisons seulement les prénoms.

[4] Forcella, *o. c.*, t. II, n. 454. Fac-similé, Laurière, *o. c.*, p. 11.

[5] Forcella, t. II, n. 456. Héliogravure, Laurière, p. 22.

[6] Forcella, t. II, n. 457.

Noble Guillaume du Hautbois, chantre et chanoine de Vannes « bienfaiteur de l'hôpital de Bretagne » (20 octobre 1463) [1]. C'est lui qui prit possession de S.-Yves, en 1455, au nom de la nation. On peut le considérer comme le premier recteur;

Antoine Le Barbu, du diocèse de Quimper, maître ès arts, bachelier formé [2] ès lettres sacrées (27 novembre 1468), tombe élevée par Bertrand Le Barbu, archidiacre de Tréguier, son frère [3];

Hervé Guirihec, archidiacre et chanoine de Quimper, doyen de la Guerche, au diocèse de Rennes (15 juillet 1471) [4];

Enfin Jean Channe, du diocèse de Rennes, scribe du sacré palais apostolique [5] (3 juillet 1500).

Nous ajouterons les noms de quelques Bretons enterrés hors de Saint-Yves. Leur présence à Rome est une preuve de l'importance de la colonie bretonne [6]:

Jean Kardelec, gentilhomme breton, archidiacre de Tréguier (janvier 1493), tombe élevée par ses neveux Alain et Jean à Sainte-Marie du Peuple [7];

Jean le Bigot, chanoine de Nantes et de Dol, « patron et pieux défenseur des causes des pauvres », mort le 30 janvier 1499, inhumé à S. Gregorio magno, « *Vixit morituros* », dit l'épitaphe de cet émule de Saint-Yves [8];

[1] Cette inscription ne se trouve pas dans Forcella, elle a été lue par Guillotin de Corson, *o. c.*, p. 109. On peut la compléter par Bruzio (Arch. Vat., Misc. Arm., VI, t. 20, f. 263 v.).

[2] Le bachelier formé est celui qui, ayant achevé le cours d'études prescrit, est prêt à recevoir le doctorat en théologie. Du Cange, *Glossar.*, t. III, p. 368.

[3] Cette inscription, qui ne se trouve pas dans Forcella, est connue par Laurière, *o. c.*, p. 26.

[4] Forcella, t. II, n. 460.

[5] Forcella, t. II, n. 461.

[6] Nous aurions, sans doute, pu en relever un plus grand nombre si l'index géographique de Forcella était plus complet.

[7] Forcella, t. XIII, p. 517, n. 1273.

[8] Forcella, t. II, p. 99, n. 262, avec la date erronée, croyons nous, de 1403.

Jean de Plumaugat, noble, chanoine et official de Nantes, maître en droit civil, en droit canon, et ès arts (27 juillet 1508), tombe élevée, à San Gregorio Magno, par Denys Briçonnet, évêque de Saint-Malo, ambassadeur du Roi, son ami [1].

Les deux inscriptions suivantes ne sont pas datées, mais peuvent être attribuées au XV[e] ou au commencement du XVI[e] siècle :

Nicolas Brégeon, issu d'une bonne famille, docteur en droit canon, abréviateur du parc majeur, clerc marié, mort à 90 ans ; tombe élevée à S. Lorenzo in Damaso par François Brixianus, scribe de la curie, son beau-père [2] ;

Pierre Vitard, breton, chanoine de S. Maria in Via Lata, monument élevé à son élève très cher par Charles Verond, « *archicensis* » [3], cubiculaire du pape.

On aura remarqué que tous ces personnages sont des clercs, tous attachés à des titres divers à la curie, presque tous enfin pourvus de bénéfices en Bretagne. Ce sont donc bien des « *sequentes curiam* », tels que ceux qui composaient la nation bretonne à Rome, en 1455. En un demi siècle, sa composition n'a pas changé : nous la retrouverons semblable, au début du XVI[e] siècle.

Nous n'en savons pas beaucoup plus long sur la période antérieure à 1547, qui n'est représentée dans les archives de Saint-Yves que par quelques contrats notariés passés par la société [4].

[1] Forcella, t. II, p. 103, n. 283.

[2] Forcella, t. XIII, p. 278, n. 621. Nicolas Brégeon, clerc de Rennes, fut reçu licencié en décrets en 1456 (Reg. Vat., 459, f. 200), la même année il est familier et commensal continu du pape, et abréviateur des lettres apostoliques (Reg. Vat., 461, f. 337). En 1458, il est chanoine de Bordeaux (Reg. Vat., 462, f. 479 v.).

[3] Peut-être pour *arciacensis*, d'Arcis-sur-Aube. Forcella, t. III, p. 450, n. 1088.

[4] Les archives de S.-Yves comprennent :

1° des registres contenant les procès-verbaux des délibérations, *libri congregationum*, ou *decretorum*, 1547-1557 (coté 245), 1559-1565 (coté 246) ;

Il en reste assez cependant pour constater que le personnel ne change pas de caractère. Nous n'avons relevé qu'un nom de laïque [1], Parmi les recteurs de la compagnie, on remarque : Michel Ermenier, scripteur des Archives pontificales, Bertrand Clerici, scripteur des lettres apostoliques; parmi les membres, outre plusieurs notaires apostoliques et impériaux : Jean Gautier, clerc marié, du diocèse de Saint-Malo, procureur de la pénitencerie (1519), puis écuyer apostolique participant (1526), Jean Daniel, abréviateur du parc majeur (1526), Maurice Bretin, portionnaire de l'Annone (1526), Jean Robert, évêque de Tibériade, qui fut auxiliaire du cardinal Guibé, sur les sièges épiscopaux de Rennes et de Nantes [2]. Enfin Thomas Regis, procureur des causes [3], l'un des plus riches bénéficiés de l'époque, mort à la veille de recevoir le chapeau de cardinal [4].

2° des livres de comptes, 1547-1552 (249[1]); 1552-1553 (249[2]); 1553-1557 (248); 1557-1561 (249[3]); 1561-1569 (249[4]); 1570-1583 (249[5]); 1583 (249[6]). Le registre de 1530-1546 existait en 1553 (249[2], f. 195 v.); il avait été tenu par Yves Bohic, et continué par Jean du Tertre, Jean du Fou, Silvestre Guillemeto, Yves le Bourric, Michel Facos, Olivier Fabri, Jean Roussel, Jean Sillart et Indicellus ou Johel Autret;

3° un registre de copies d'actes notariés, *liber instrumentorum* ou *locationum*, tenu par Guillaume Amyot, trésorier de Nantes, et François Richard, chanoine de Nantes, procureurs, 1508-1552 (244); porté comme manquant à l'inventaire de 1554 (248, f. 104);

4° un recueil de pièces diverses, *liber diversarum scripturarum*, relié, folioté seulement jusqu'à 82, 1553-1558 (247);

5° une liasse de pièces diverses, la plupart postérieures à 1583 (247 *bis*).

[1] Guillaume Languedor, « laïque de Rennes », témoin en 1520 (244, f. 16 v.). Peut-être faut-il lire Languedoc, nom d'une famille notable de Rennes.

[2] Nommé le 26 juin 1506 (Eubel, t. II, p. 275), puis transféré à Nantes par Jules II le 1[er] septembre 1508 parce qu'il était frère mineur, tandis que le successeur de Guibé sur le siège de Rennes, Yves Mahyeuc, était frère prêcheur, or, dit le pape, « *rara inter Minorum et Predicatorum ordinum hujusmodi professores concordia existit* ». Arch. Vat. Min. Brev., t. I, n. 39.

[3] Au moins de 1508 à 1521 (244).

[4] Mollat, *Thomas Le Roy, dit Regis, et le palazzetto de la Farnésine* dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VI, 1901, p. 160-184.

A ces noms relevés dans les documents des archives, nous en joindrons deux autres connus par les inscriptions lapidaires de S.-Yves: Pierre Amecti, chanoine de Rennes, notaire apostolique, scripteur des brefs, maître en l'un et l'autre droit, mort le 31 juillet 1510, enterré avec son frère Gabriel et son neveu Julien [1]; Jacques Evain, recteur de Saint-Congard, amiable compositeur des procès, décédé au moment où content de son sort, chose rare entre les mortels, il regagnait sa patrie, le 30 juillet 1529 [2].

La plupart de ces clercs jouissaient de bénéfices en Bretagne [3].

Les réunions ou « congrégations » se tenaient dans la sacristie de S.-Yves, le dimanche, à l'issue de la grand messe, au son de la cloche. La gestion des affaires était confiée à deux recteurs ou procureurs [4].

* * *

Constitution de la compagnie. — A partir de 1547, nous sommes assez-bien renseignés pour tracer un tableau plus complet de la vie de la compagnie. Nous parlerons d'abord de sa constitution, de son budget, des immeubles qu'elle possédait, des fondations et des donations, du mobilier, des constructions faites à l'église, cela c'est l'actif de la société, grevé des charges inévitables. Viendra ensuite le passif: la célébration des fêtes religieuses ou profanes, l'entretien de l'hôpital, et les autres œuvres charitables, enfin le service de la paroisse.

[1] Forcella, *o. c.*, t. II, p. 160, n. 1510; héliogravure dans Laurière, *o. c.*, p. 19.

[2] Forcella, *o. c.*, t. II, p. 160, n. 465.

[3] En 1508, Guillaume de Villeneuve, chanoine de Vannes, Gilles de Cathelan, recteur de Lignol; en 1514, Raoul de Coëtanscourre; en 1519, Dominique Chevedé, chantre de Quimper, Olivier Trémarec, chantre de Tréguier, Charles Méhault, du diocèse de Quimper, moine bénédictin, Jean Jamoys, doyen d'Aubigné.

[4] Registre 244.

Si la série des registres commence en 1547, ce n'est pas l'effet du hasard. Le premier fut offert par un membre de la compagnie, don de joyeux avènement d'une vie nouvelle [1]. Il semble bien qu'il y eût, à cette époque, une réforme des statuts. Un indice, c'est qu'on en fit exécuter une copie assez luxueuse [2].

Le règlement de la paroisse fut renouvelé, lui aussi. A défaut du texte des statuts que nous ne possédons pas, nous connaissons du moins l'application qui en fut faite, c'est-à-dire la pratique continuellement suivie depuis lors.

La première mesure connue est une réaction, une réforme : la compagnie, ayant constaté, avec déplaisir, que depuis six ou sept ans plusieurs de ses recteurs avaient quitté Rome sans rendre compte de leur administration, décréta, pour mettre un terme à cet abus, que les recteurs seraient désormais élus pour une année, l'un représentant la Haute-Bretagne, l'autre la Basse-Bretagne, que chacun d'eux tiendrait séparément ses comptes de recettes et de dépenses qui seraient vérifiés, à leur sortie de charge, par des « auditeurs » élus, au nombre de deux ou trois pour chaque nation, ou plus exactement, pour chaque langue, la « *gallicana* » et l' « *armoricana* ». Dans la suite, il arriva souvent encore qu'un recteur dût s'absenter avant l'expiration de son mandat soit qu'il rentrât dans son pays, soit qu'il suivît le train de quelque cardinal, son maître [3], mais ce ne fut jamais sans avoir rendu ses comptes au préalable. En pareil cas un successeur lui était donné, élu lui aussi pour un an, puis seulement pour la durée restant à courir du mandat interrompu. Cette décision si simple et si raisonnable fut prise pour mettre un terme à d'ardentes discussions « *scandalis et differentiis hac de causa inter dominos de natione pullulantibus* » [4].

[1] « *D. Petrus Taquet Deo, ecclesie et nationi me dedit* ». 244.

[2] 1er décembre 1547: « *pro scriptura et miniatura statutorum* », 1 écu, 24 9^{1}, f. 20.

[3] 245, f. 67.

[4] 244, f. 2 et sq.

Les deux premiers recteurs furent élus à l'unanimité, c'étaient Jean Robin, recteur de Plumeret et Gabriel du Cleusiou, clerc de Quimper [1]. Ils furent réélus à la fin de l'année, peut-être faut-il leur attribuer l'honneur de la réforme.

Les recteurs étaient les agents d'exécution de la compagnie. Leurs pouvoirs sont étroitement limités car les contrats sont passés non pas en leur nom, mais au nom de la compagnie, et tous les membres ayant pris part à la délibération où l'acte a été décidé, figurent nominativement dans sa rédaction. Les recteurs gèrent les finances, tiennent la caisse, mais ils ne peuvent engager, d'eux-mêmes, de grosses dépenses ; en 1580, il leur fut défendu de dépenser plus de 5 jules sans un ordre exprès de la compagnie [2]. Rarement des sommes leur sont allouées en récompense de services extraordinaires [3].

La tenue des registres, la surveillance de tous les intérêts de la corporation étaient une lourde tâche pour les recteurs. Il leur fut adjoint un trésorier ou camerlingue, *camerarius*, ce qui ne les empêcha pas de se plaindre encore d'être surchargés. Le trésorier était tenu en bride de très près. En 1569, la compagnie lui interdit de dépenser plus de 7 jules et demi, sans un acte exprès des recteurs [4]. En 1580, c'est plus sévère, il ne peut plus sortir un liard de sa caisse, sans l'autorisation des recteurs, et sans retirer une quittance qu'il présentera, comme titre justificatif, aux

[1] 245, f. 2.

[2] « *Neque etiam pro elemosina, pro qualibet persona, cujuscumque generis et dignitatis* » ; 246, f. 73.

[3] A P. Mahéo, 1 écu « *per suo salario in la causa di S. Jacobo* », il s'agit d'un procès dans lequel Saint-Jacques des Espagnols était partie, 249[5], f. 176 v., janvier 1573. En 1574 Jean Morel reçoit des membres 1 écu « *pro quibus Deo et illis gratias habeo* », 246, f. 64.

[4] « *de expressis et commissione et mandato dominorum rectorum* », 246, f. 57.

auditeurs des comptes [1]. Il devait, de plus, donner caution [2], et recevait un salaire d'un écu par mois [3].

Les congrégations se tenaient, comme autrefois, après la grand messe du dimanche, moins souvent après les vêpres. Les convocations étaient faites par les soins du curé de Saint-Yves. On décréta, le 3 décembre 1559, que la compagnie se réunirait, d'office, le premier dimanche de chaque mois, que tous les clercs bretons, résidant à Rome, seraient individuellement convoqués à la première séance de l'année, mais que, pour les suivantes, l'invitation serait tacite, et que même on n'y admettrait que les membres inscrits, « *descripti in libro confraternitatis* », et à condition qu'ils eussent payé leur cotisation [4].

La cotisation annuelle s'élevait à 4 carlins, qui se payaient à Saint-Yves ou à la Toussaint ; aux membres pauvres on n'en demandait que la moitié, ou même un gros seulement, c'est-à-dire 5 sous bolonais [5].

Pour assurer la défense de ses intérêts en haut lieu, la compagnie avait un prélat « protecteur ». Il assistait souvent aux séances et même à la reddition des comptes [6]. Le premier connu fut Jean Suavius Reomanus, originaire du diocèse de Lombez, auditeur de Rote. Devenu cardinal en 1555, il accorda, pour une fois, l'indulgence plénière à ceux qui visiteraient l'église Saint-Yves, le jour de la fête du saint. En 1553, avant le 2 février, il fut remplacé, dans ses fonctions de protecteur, par Guillaume Le Prebstre de la

[1] 246, f. 73 et sq.

[2] « *juxta decretum* », 249[4], f. 101, en 1564.

[3] 249[5], f. 197, en 1575.

[4] 246, f. 1. Les membres inscrits étaient alors au nombre de 28 ; voir délibérations du 1[er] septembre 1560 et du 19 juillet 1562 ; 246, f. 2 et 27. En 1553, on trouve 34 membres ; 245, f. 17.

[5] Délibérations du 11 novembre 1548 et du 10 juin 1554 ; 246, f. 37 et 47.

[6] 249[1], f. 65.

Lohière, protonotaire apostolique, qui mourut en 1555 (peu avant le 18 août). Comme il ne laissait presque rien, ses obsèques furent très modestes, et peu proportionnées à son rang, encore que la nation eût été obligée d'en faire les frais [1]. Le cardinal d'Armagnac fut le troisième protecteur de Saint-Yves [2]. Le cardinal de Sens joua le même rôle depuis 1573.

Au dessus de tous planait enfin l'autorité du cardinal Vicaire qui s'exerçait sous forme de visites. Il trouva toujours l'église et les archives en bon ordre. L'un d'eux, l'évêque Cesarini, en 1561, ordonna de placer dans l'église un confessionnal [3], puis il avertit les Bretons d'avoir à restaurer le tombeau de « Edoardi Britonis » qui se trouvait à Saint-Grégoire. Si je ne me trompe, le tombeau s'y trouve encore dans l'atrium, l'épitaphe débute ainsi: « *Edoardo Carno, Britanno, equiti aurato* »; cet *eques aureus* était un breton non pas de la Petite mais de la Grande-Bretagne, il avait été ambassadeur de la reine Marie Tudor [4].

Le 15 juillet 1564, le cardinal Savelli donna des ordres multiples pour enrichir l'église en ornements liturgiques, il voulut, entre autres, qu'elle possédât trois chasubles neuves en soie, une rouge, une blanche, et une noire [5].

[1] 246, f. 27. Il appartenait à une famille notable, depuis le XIV^e^ siècle. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* t. II, p. 429; Guillotin de Corson, *Petites seigneuries de Haute-Bretagne,* p. 74.

[2] Cardinal de 1544 à sa mort, en 1585. Eubel, t. III, p. 31; 247, f. 52, en 1555.

[3] 246, f. 18.

[4] 246, f. 4. Sir Edward Carne mourut le 19 janvier 1561: Forcella, t. II, n. 312. Rien d'indique qu'il ait eu des rapports avec les Bretons. *Dict. of national biography,* t. IX, p. 134. Nous n'avons pu trouver dans le recueil de Forcella une autre tombe qui puisse se rapporter à Edoardo.

[5] Registre des visites, conservé au Vicariat de Rome, f. 29. Je remercie Mgr. Respighi, substitut au Vicariat; grâce à sa bienveillance, j'ai pu prendre connaissance du procès-verbal de cette visite, que j'aurai à citer plusieurs fois. Je remercie également Mgr. Tiberghien et Mgr. Jassoni dont l'intervention m'a facilité l'accès du Vicariat.

Un autre vicaire prescrivit de confectionner des couvertures d'autel en cuir doré et argenté pour la chapelle de la Vierge, en cuir rouge pour les autres [1].

En 1573 fut faite une visite par le cardinal de Sens, Nicolas de Pellevé. Les procureurs lui portèrent leurs registres et les lui laissèrent en dépôt, non sans quelque appréhension, bien que le cardinal leur eût promis de les rendre *ad nutum*. Bientôt la congrégation leur enjoignit d'aller les chercher, renforcés d'une escorte d'avocats consistoriaux et d'auditeurs de Rote. Assurément l'examen fut satisfaisant, car, le 25 août, la compagnie accepta avec reconnaissance la proposition que lui fit le cardinal d'être désormais son protecteur [2]. Une dernière visite eut lieu le 16 mars 1582, à la veille de la réunion à Saint-Louis, mais nous n'avons pu en retrouver le procès-verbal [3].

* * *

Budget de la compagnie: revenus immobiliers, origine, administration. — Les comptes, tenus avec exactitude et fidélité, nous enseignent quelles étaient les ressources de la nation, et d'abord comment se bouclait son budget. Ces comptes sont arrêtés à des intervalles plus ou moins réguliers d'environ une année, ils furent d'abord tenus séparément par chacun des deux recteurs; ainsi le premier que nous connaissons, arrêté le 17 novembre 1548, montre que Jean Robin, pour la Haute-Bretagne, a reçu 221 écus et qu'il en a dépensé 207, que Gabriel du Clesiou pour la Basse-Bretagne en a reçu 75 et dépensé 74 [4]. Cela fait entre eux une

[1] 1582, 249, f. 60.

[2] 25 février et 8 mars 1573, 246, f. 62.

[3] Arch. Vat., Clément XI (Albani), t. XIII, f. 47 v.

[4] La monnaie employée se divise en écus, jules, et sous bolonais: 10 « bolendini », « bolognini », ou « bolini » font 1 jules et 10 jules 1 écu. On compte aussi par ducats, dont chacun se subdivisait en 10 carlins.

grande disproportion, sans que nous sachions comment se répartissaient les recettes et les dépenses. Plus tard, vers le moment où fut institué l'office de Trésorier, les deux comptes se fondent en un [1].

La durée des exercices, quand elle est indiquée, est trop variable pour qu'il soit facile de les comparer, d'autant plus que le total n'est pas toujours marqué, mais seulement l'excédent ou le déficit. Il est nécessaire de produire quelques chiffres qui montreront que le budget était d'une constance presque parfaite.

En 1574, les recettes sont de 365 écus, les dépenses de 372, d'où un léger déficit de 7 écus. Le cas est exceptionnel, car le budget se solde habituellement en excédent [2]. Dès l'année suivante, en effet, les recettes remontent à 425 écus, contre 407 écus de dépenses, produisant un excédent de 18 écus [3]. La situation financière était donc satisfaisante, elle demeure telle jusqu'à l'époque de la réunion à Saint-Louis. Pour l'année 1581, les recettes sont de 485 écus, auxquels s'ajoute une encaisse de 195, les dépenses de 602, ce qui donne en définitive un excédent de 78 écus.

Enfin le dernier exercice qui s'étend du 1er janvier 1582 au 27 août 1583, sur près de 18 mois, accuse, aux recettes, 585 écus, aux dépenses 551, laissant un excédent de 34 écus [4]. L'état des biens dressé lors de la réunion porte un revenu annuel de 550 écus, ce chiffre concorde avec les derniers budgets [5].

Le rapport entre les deux systèmes s'exprime ainsi : 3 jules valent 4 carlins (1519, 244, f. 11); ce qui concorde avec l'indication donnée par Rodocanachi, *o. c.*, t. II, p. 440 : 7 ½ jules = 10 carlins.

[1] 249[4], f. 130 v., 249[1], f. 55 v. Du 13 avril 1550 au 24 juillet 1551, 14 mois, reçu et dépensé la même somme : 325 écus.

[2] 249[5], f. 190 v., 194 ; à cette époque les comptes sont vérifiés assez régulièrement tous les semestres.

[3] 249[5], f. 200, 205.

[4] 249[5], f. 153, 265.

[5] 249[5], f. 256. Lacroix, *o. c.*, p. 492. Nous sommes loin du prétendu revenu de 7.000 écus. Delabigne-Villeneuve, *o. c.*, p. 122 sq. et Lecoqû, *o. c.*, p. 151.

Le principal revenu de la compagnie, le moins aléatoire était constitué par les loyers des immeubles qu'elle possédait. Dans un projet de budget dressé pour l'année 1556, il est le seul dont il soit fait état, cela marque bien son importance. Plusieurs registres s'ouvrent par la liste des propriétés immobilières de S.-Yves. Le produit qu'on en tirait s'élevait en 1548 à 204 écus; en 1552, à 215; en 1554, à 221; en 1556, à 209; en 1557, à 216 [1].

Il est intéressant de déterminer l'emplacement de ces immeubles dans la ville, de savoir à quelles gens ils étaient loués, comment ils étaient administrés, combien chacun rapportait, dans quelles circonstances ils étaient entrés dans le domaine de Saint-Yves. Nous possédons sur ces immeubles une collection de contrats qui nous permet de répondre à ces questions. On constate d'abord que ce sont des immeubles urbains, des immeubles bâtis. Ils se répartissent en trois groupes. Le premier formait le pâté de maisons au milieu desquelles se trouvait l'église Saint-Yves. Une d'elles fut louée, en 1508, ainsi que deux chambres, la première située sur l'église, et l'autre contiguë au porche, à don Mauro de Torinis, curé de Saint-Yves, qui y habitait déjà auparavant avec sa femme Catherine, veuve de Christophe Pitti, de Florence. Il devait payer un « *livellarium* » ou loyer de 12 ducats, qui aurait été réduit à 8, en cas de retrait de sa charge à Saint-Yves [2]. Comme la prolongation ou la rectification jusqu'à la place du Peuple de la via di Ripetta, appelée via Leonina [3], avait contraint d'abattre presque tout cet immeuble, Raphaël de Torinis, clerc florentin, neveu de Mauro, renonça, en 1526, à occuper la chambre et la « sallette sur la sacristie », et ne

[1] 245, 249², 248, 247, 249³.

[2] 244, f. 3.

[3] Parce que ce travail fut accompli sous le pontificat de Léon X (1513-1521), au moyen d'une taxe imposée sur les courtisanes. Rodocanochi, *Courtisanes et bouffons*, 1894, p. 80; Pastor, *Geschichte der Päpste*, éd. 1906, t. IV, part. I, p. 387, trad. franç. par Poizat, t. VIII, p. 41.

garda que le reste pour la modique redevance de 3 livres de cire par an [1].

Tout près de là, une autre petite maison touchant au campanile et au grand porche, et voisine de la sacristie du côté du midi [2] fut louée (1552) à un cocher ferrarais du nom de Grillo. Il promettait de la reconstruire, « comme la maison de Gabriel du Cleusiou », et de faire transcrire l'acte à ses frais sur le livre des contrats de Saint-Yves. Dès l'année suivante la maison était construite. En 1562 le loyer en avait été élevé de 12 à 16 écus, elle était alors habitée par Robert Guillopé, membre de la confrérie [3].

Je mentionne ici la maison sise « entre la sacristie et le cimetière », louée 14 écus à Antoine Cellarius (1552), puis à Jacques Cellarius, puis à Philippe de Crisiis, pour 15 écus [4].

Les maisons qui suivent complétaient l'ilôt, au moins pour ce qui en appartenait à S.-Yves. Il est facile de constater par la combinaison des tenants et aboutissants qu'elles se touchaient toutes par quelque côté. L'une d'elles, joignant le palais de François d'Aragonia, abréviateur des lettres apostoliques, et deux maisons de Saint-Yves, l'une louée à Erasme Gautier, et l'autre à Catherine Imbastara « *in qua olim erat hospitale* » [5], fut donnée en location à un breton Pierre Taquet, que nous connaissons pour avoir été, le donateur du premier registre de délibérations de la compagnie en 1548. Après lui y habitèrent sa femme Jeanne de Romanibus, et son fils Mario, écolier, en 1549 [6]. Une boutique située dans cet immeuble était louée à part à dame Françoise, nièce de feue Camille Corsa [7].

[1] 21 mai. 244, f. 19.

[2] « *Domum contiguam campanili ecclesiae seu potius conjunctam et juxta portam magnam seu portigale ecclesiae, unico solari* », 244, f. 30, rétrocédée par Jacques de Prato, charpentier, en octobre 1552; 245, f. 16 v.

[3] 246, 245, f. 34.

[4] 249², f. 5.

[5] Cette dernière est louée 10 écus en 1553, 245, f. 1, 248, f. 1.

[6] 244, f. 28 v.

[7] 249², f. 5.

En 1519, un terrain inculte que l'église possédait « *ab immemorabili tempore* » sans l'avoir jamais acquis par contrat et situé entre la maison habitée par un individu surnommé Faber, dont nous parlerons, et la « *domus hospitalis pauperum dictae nationis* », ayant en arrière le jardin et le chevet de l'église, et à proximité une maison occupée par les chapelains de Saint-Yves, fut louée à Jean Gautier, clerc de Saint-Malo, procureur de la pénitencerie. Il s'engageait à bâtir sur ce terrain une maison qui était terminée en 1521. Il y construisit aussi une chapelle qui rejoignait l'église vers l'autel Saint-André. Il mourut en 1548. Sa fille Hélène, mariée à un parfumeur, d'origine génoise, renouvela le contrat, après treize ans d'hésitations [1]. Leurs fils rétrocédèrent ces édifices en 1581 [2].

Auprès, se trouvait, enclavée au milieu des biens de Saint-Yves, la maison louée à « François, fils de feu Simon de Guastando, de Montecalerio, au diocèse de Turin, dit Morgante, surnommé Faber », pour une pension annuelle de 5 ducats.

La dernière maison connue dans cet ilôt est celle qui, joignant par derrière le chevet de l'église, et en côté la maison de François d'Aragonia et celle de Jean Gautier, fut louée, en 1556, pour 10 écus à Rémi de Simeone, clerc marié du diocèse de Noyon [3].

Le second groupe d'immeubles possédé par la compagnie comprenait des maisons situées en face de l'église Saint-Yves, dont elles étaient séparées par le vicolo della Campana, et adossées aux biens de l'hôpital et de l'église Saint-Antoine des Portugais.

L'une d'elles comprise entre la « grande maison », celle des « *Amantellate* », et la rue qui passe derrière S. Lucia della Tinta (vicolo del Leonetto) fut louée, en 1555, à Alphonse de Baeca ou Baeça, clerc de Grenade, qui s'engagea à réédifier l'angle vers la

[1] 244, f, 13, 15 v., 17, 33.
[2] 245, f. 39.
[3] 247.

maison d'Aragonia [1]. Le même ecclésiastique prit en location, le 18 mai 1555, moyennant un canon annuel de 24 écus, et l'obligation d'en dépenser 300 autres en travaux de reconstruction, une maison sise entre la rue qui allait de la Scrofa à la maison d'Aragonia (via della Scrofa), et le « *palatiolum* » de S.-Yves. Cette maison avait été achetée le 15 juin précédent, pour 610 écus, aux sœurs « *Amantellate* » dites Basoches, tertiaires de S. Augustin [2]. Elle était habitée depuis longtemps par Pierre Le Bodie, procureur des causes, clerc marié, et membre de la compagnie ; il supplia qu'on l'y laissât. Mais la nation fut inexorable. Elle avait pris autrefois la décision de ne jamais louer ses maisons aux clercs mariés bretons. Elle confirma cette règle « *non malivolo animo* » [3]. Le Bodic prétendit rester, mais le Vicaire délivra contre lui un ordre d'évacuation. A ce sujet des protestations s'élevèrent au sein de la compagnie, un moment, il lui fut fait défense, jusqu'à nouvel ordre, de vendre ou louer ses maisons [4]. Enfin le 21 septembre 1557, les procureurs de Saint-Yves prirent possession de la maison litigieuse [5]. Plus tard la compagnie se relâcha de sa sévérité, car, en 1570, Le Bodic était redevenu son locataire, et le demeura jusqu'à la fin [6].

En face de l'église Saint-Yves se trouvait la « grande maison », *majorem domum*, joignant une autre « *in qua exercetur hospitalitas pro pauperibus dictae nationis* ». Elle peut être identifiée avec le *palatiolum*, nommé plus haut, lequel était contigu au vicolo del Leonetto [7]. Guillaume Leseuyer, l'un des procureurs de S.-Yves en

[1] 244, f. 36.

[2] 247, f. 81 sq. Corvisieri, *o. c*, t. I, p. 104.

[3] Décisions de 1553 et du 18 août 1555; 245, f. 26.

[4] 13 février 1556. *Ibid.*, f. 37.

[5] *Ibid.*, f. 54.

[6] Dans un immeuble sis place della Scrofa, à l'angle. 249⁴, f. 133; 249⁵, f. 33.

[7] Vicolo « qui partait d'en face la porte de Saint-Yves », en 1652, 246.

occupait une partie. La grande maison fut habitée, en 1548, par l'évêque de Famagouste [1], puis par Caballus, référendaire, par Octave Crescentius, enfin par Constantin del Castiglio, intrus sur lequel Saint-Yves la reprit, pour la louer 90 écus à Jean-Cesar de Bonis-temporibus, procureur en cour de Rome [2]. Le même Castiglio disputa longtemps à Saint-Yves une maison que Camille Corsa avait laissée à la chapelle Sainte-Croix de l'église Saint-Yves [3].

Dans le même ilôt une autre maison fut louée à André, fils de feu Jean de Tolède, maître d'armes du pape, et à Laure sa femme. Elle avait grand besoin d'être réparée. André devait y employer 400 ducats et en verser annuellement 16 (1515) [4].

En dehors de ces deux groupes, et un peu plus loin, Saint-Yves possédait deux maisons contiguës, situées entre le Tibre et la via Monte-Brianzo, en face de Santa-Lucia della Tinta, l'antique église qui avait primitivement dépendu, comme Saint-André, du monastère de Renati [5].

La première de ces maisons fut louée, dès le 18 mai 1508, à Jean de Coma, maçon, et plus tard à Claudio Marco de Camerino, marchand de bois de la curie, qui y habitait encore en 1575 [6]. La seconde, joignant celle d'Antonio Saponarii, fut louée, le 15 mars 1548, à Lucrèce de Ridolphis, d'origine florentine, sa vie durant. Mais

[1] Philippe Bonus, 1543-1552; Eubel, t. III, p. 210.

[2] 1er juillet 1565, 245, f. 38.

[3] 7 juin 1524. Le procès n'était pas fini en 1571, il était pendant en 1564, je ne sais depuis quand. 247 *bis*.

[4] 244, f. 6.

[5] Quand Montaigne vint à Rome, en 1580, il descendit d'abord *all'Orso*, puis, raconte-t-il, « le deuxième jour de décembre, primes des chambres de louage chès un espaignol, vis-à-vis de Santa-Lucia della Tinta. Nous y estions bien accommodés de trois belles chambres... ». *Journal de voyage en Italie*, éd. Al. d'Ancona, Città di Castello, 1889, p. 195. Nous ne savons si c'était l'une des maisons de Saint-Yves.

[6] 244, f. 1, 24; 245, f. 40 v.

elle mourut dès le 12 novembre suivant [1]. Son fils Matteo de Anselmis, clerc romain, lui succéda [2].

A Saint-Yves appartenait encore un immeuble situé via Leonina (Ripetta), près l'église Saint-Roch, loué, en 1526, à Pomponio dê Mancinis, chirurgien-barbier [3].

Le 26 mai 1518, Bertrand de Clericis, scripteur des lettres apostoliques, archidiacre de Léon, et chanoine de Saint-Malo, puis de Nantes [4], fit don à la compagnie de la moitié d'une maison qu'il habitait dans la région de la Pigna, au lieu dit Camilliano [5], à condition de célébrer à son intention deux messes par semaine, ainsi qu'un service funèbre le 2 mai (*sic*), fête de S. Bertrand, évêque et confesseur [6]. Cependant la compagnie devait en laisser la jouissance à Pelegrina de Grassis et à ses enfants. Saint-Yves ne prit possession qu'à la mort du dernier d'entre eux, César de Defensoribus, en 1566 [7].

Saint-Yves posséda un cens perpétuel de 24 écus sur une vigne située hors de la porta Pia [8], de même que le droit de percevoir sept bariques de vin sur une vigne, au lieu dit Pietra rossa [9].

Tel était le domaine de S.-Yves. Si maintenant on cherche comment il s'est formé, on remarque qu'il n'avait pas une origine unique : il y a certains biens qui sont à Saint-Yves de temps immémorial, c'est le cas de ceux qui entourent l'église, sans doute

[1] 244, f. 22, 23.

[2] La pension fut élevée de 30 à 35 écus, et le prix des réparations à effectuer de 14 écus et demi à 40; 1549, 13 janvier, 244, f. 27 v.

[3] 247 *bis*.

[4] En 1521. Arch. Vat. Div. Camer., t. 70, f. 91.

[5] Emplacement de la place actuelle du Collège romain. Adinolfi, *Roma nell'età di mezzo*, t. II, p. 298.

[6] La fête de S. Bertrand de Comminges se célèbre le 16 octobre, le 16 janvier, ou la veille de l'invention de la S. Croix. *AA. SS.*, octobre, t. VII, part. 2, p. 1167.

[7] 3 octobre 1566, 244, f. 31.

[8] 1568, 245, f. 41.

[9] Droit ancien, en 1565, 246, f. 39.

furent-ils donnés à la compagnie en même temps que l'église Saint-André, dont ils étaient le patrimoine. D'autres maisons furent achetées, à des dates connues, comme celle des *Amantellate;* d'autres lui échurent par donations entre vifs (donation de Bertrand Clerici) ou par legs, elles étaient laissées en acquittement de dettes ou à charge de services religieux [1].

La compagnie administrait ces biens pour le mieux, elle s'imposa elle-même des limites à la faculté d'en disposer afin d'obvier à de graves inconvénients. Nous avons déjà fait allusion à ce règlement, voici dans quelles circonstances il fut établi. Gabriel du Cleusiou, clerc marié, habita, tant qu'il fut recteur, une maison qu'il quitta en sortant de charge. Il devait alors à Saint-Yves une assez forte somme qu'il ne put payer intégralement [2]. Fallait-il lui en faire remise? La question fut posée dans une congrégation. La première solution, la remise totale, ne recueillit pas une seule voix, la seconde, la remise de la moitié, deux seulement, enfin par 47 voix, il fut décidé de réclamer le tout [3]. Comme Gabriel était incapable d'acquitter sa dette, un procès lui fut intenté. Sur ces entrefaites, le malheureux vint à mourir [4]. Il se trouvait alors débiteur de 52 écus, dont la compagnie se paya sur sa succession, en se faisant adjuger une partie de son mobilier, dans lequel figurait, un « *Mons Oliveti super quo est una crux* » [5]. Dès le 1er janvier 1553, la maison qu'il avait occupée fut louée à Hannibal Vitelleschi, puis, en 1557, à un portugais nommé André [6].

C'est à la suite de ces incidents pénibles que la compagnie, par une délibération du 1er janvier 1553, résolut de ne plus louer ses

[1] Maison de André de Tolède. Camille Corsa donne une maison en partie pour acquitter ses dettes, en partie en aumône pour son salut, celui de son mari et de ses filles. 7 juin 1524, 247 *bis*.

[2] Il paya 6 écus, le 12 juillet 1552, et promit le reste. 249^2, f. 6.

[3] 21 septembre 1552, 245, f. 16.

[4] Le 7 décembre suivant.

[5] 249^2, f. 180 et *in fine*.

[6] 249^2, f. 6 et 249^3, f. 1.

maisons aux clercs mariés bretons « *maxime ad evitandum lites et controversias prout elapsis temporibus* »[1]. Il y eut d'autres personnes que Saint-Yves ne put accepter comme locataires et qui pourtant avaient tenu, pendant la Renaissance, le haut du pavé à Rome : les courtisanes. Ordre fut donné, en 1561, à « *Magdalenam hispanam Curialem* » d'évacuer la maison de Philippe de Crisiis[2]. L'autorité vicariale étendit bientôt cette injonction à toutes les « *mulieres curiales* »[3].

A part cette restriction, les contrats passés par la nation de Bretagne pour faire valoir ses immeubles ressemblaient à ceux des simples particuliers. Malgré de nombreuses variétés dans le détail, ils se rattachaient toujours au même type : l'emphytéose ou bail à longue durée[4].

Cette durée variait suivant les combinaisons chronologiques.

L'immeuble pouvait être cédé à un preneur, sa vie durant, ou bien pour lui et ses descendants jusqu'à la troisième génération, ou pour lui et trois personnes à sa nomination, sorte de substitution[5], ou jusqu'à l'arrivée de quelque autre terme.

Le prix comprenait deux éléments : une somme généralement élevée qui devait être employée dans un court délai à réparer ou reconstruire, puis une redevance annuelle dite *livellarium*, pension

[1] 245, f. 17.

[2] Février 1561, 246, f. 3 v.

[3] Décembre 1561, f. 22 v.

[4] On voit encore aujourd'hui, au n. 12 de la via della Scrofa, du côté opposé à S.-Yves, une pierre sculptée aux armes de Bretagne, timbrées d'une couronne ducale, sous l'écusson se lit l'inscription suivante en lettres capitales : « *Dom*[*us*] *est* | *perpetue* | *proprietatis* | *San*[*c*]*ti Yvonis* » ; au-dessous se trouve une autre inscription ainsi libellée : « *D*[*ivi*] *I*[*vonis*] *est nation*[*isque*] | *Britanie sub emphyteos*[*i*] | *perpetue pro annua* | [*r*]*esponsione censum* | *seu canone IX duc*[*atorum*] *C* [sic, pour *Decem*] *Car*[*linorum*]. Ces inscriptions peuvent dater de la première moitié du XVI[e] siècle.

[5] On conserve dans le cloître de Saint-Louis-des-Français une pierre portant l'inscription suivante : *Hec domus* | *est hospita* | *lis Sancti Yv* | *onis nation* | *is Brittanie* | *ad III generationem* | *o* [sic] *nominationem*·

ou canon. De plus le preneur devait produire tous les 29 ans un acte de « rénovation », « reconduction » ou reconnaissance du droit du propriétaire supérieur [1]. Au terme de la concession l'immeuble faisait retour à Saint-Yves, sans indemnité pour les améliorations prévues. En cas d'inexécution des charges, une clause pénale était stipulée contre la partie en faute.

Voici quelques exemples: par le contrat du 18 mai 1508 [2], une maison en face de S.-Lucia della Tinta est baillée à Jeau de Coma pour lui et ses descendants directs et légitimes; il dépensera en réparations, dans l'année, 100 ducats d'or de la Chambre, plus 200 ducats dans les dix ans suivants. Il payera un canon annuel de 11 ducats. Il peut bâtir et louer mais non pas vendre ni donner à emphytéose. Une clause pénale très sévère de 200 ducats sera versée, s'il y a lieu, moitié à la partie lésée, moitié à la Chambre apostolique. Dans la teneur de l'acte sont nommés, comme procureurs des parties pour l'exécution du contrat, un certain nombre de procureurs des causes parmi lesquels figure Thomas Regis, puis des procureurs et notaires de la Chambre ou d'autres juridictions. A la fin apparaissent un certain nombre de témoins.

La nation faisait transcrire les contrats importants sur un registre. Ces copies étaient elles-mêmes authentiquées par le seing d'un notaire. Souvent même les actes sont faits directement sur le registre qui représente alors la grosse proprement dite. Dans un de ces actes, daté de 1552, on voit que le preneur sera tenu à le faire transcrire à ses frais « *in libro contractuum ecclesiae* » [3]. Plusieurs de ces notaires sont des Bretons. Il n'est pas sans intérêt de signaler que le seing dont ils font usage est, quelquefois, non pas manuscrit, mais imprimé, probablement sur bois, si l'on en juge

[1] 244, f. 33.

[2] 244, f. 1.

[3] 244, f. 101 et 35, actes recopiés, les autres sont des grosses, il y a aussi deux copies non authentiques. Voir ci-dessus, p. 223.

d'après l'imperfection et l'empâtement des traits [1]. On peut aussi remarquer, en passant, les devises que ces notaires introduisaient dans leur paraphe, et qui expriment les sentiments mélancoliques de ces modestes employés de la curie, spectateurs de la vie incertaine des grands : « *Fato prudentia major* », dit Butius de Gallesio, « *Charitas locum querit* », dit César Lattus de Quintiliis. Nicolas Le Bosec, clerc de Vannes, donne un bon conseil : « *Audi, vide et tace* » [2], et Charles de Valletta, clerc de Rennes, conclut : « *Omnium vicissitudo* » [3].

Ces contrats comportent des modalités multiples. Ainsi la redevance périodique peut être acquittée en nature, en cire pour la fête de Saint-Yves (19 mai). Alphonse de Baeça doit présenter, dès le 10 mai, deux livres de cire en quatre chandelles [4]. Il n'avait pas d'autre charge annuelle ; en revanche, il avait dû dépenser 600 écus d'or en réparations.

Les parties ont quelquefois recours aux banques pour assurer les paiements dus à longue échéance. Claudio de Camerino, tenu a dépenser 200 écus en réparations, les dépose chez le banquier Jacques Pucci [5]. Quand Saint-Yves acheta la maison des « *Amantellate* », la plus grande partie du prix fut déposée chez le banquier Altoviti [6].

[1] Il y en a deux : celui d'Ascanius Mazziottius (actes de 1565, 1568, 1581), 245, f. 42 v., 41, 40, et de Jacques Butius de Gallesio, clerc de Civita Castellana (actes de 1549 et 1561), *ib.*, f. 38 v. et 34.

[2] Du Bellay met au nombre des vertus qu'il a acquises à la curie, où il vint en 1553, celle-ci :

> Ne suivre en son parler la liberté de France
> Et pour respondre un mot, un quart d'heure y songer.

(*Les Regrets*, sonnet LXXXV, Oeuvres poétiques, éd. Chamard, t. II, p. 177).

[3] 245, f. 34, 38 v., 15 v., 23 v., 31 v.

[4] 18 mai 1555, 244.

[5] Reçu du 17 août 1548, 244, f. 34.

[6] 580 écus sur 610, reçu du 15 juin 1555, 247, f. 81.

D'après les états des biens de Saint-Yves, il faut distinguer des canons ou pensions, les cens qui étaient purement recognitifs d'un domaine supérieur. Ils sont en général très peu élevés. Le total du cens atteint 22 écus, en 1552 [1]. César de Defensoribus payait un cens pour la maison laissée à Saint-Yves par Bertrand de Clericis. Erasme Gautier, le chirurgien Pomponius ne payaient aussi que des cens; un autre était dû par le Mons fidei [2].

* * *

Fondations. — Il entre parfois dans ces contrats, au milieu de clauses pécuniaires, certaines considérations d'ordre moral, la dévotion envers l'église, ou l'affection confraternelle. Ainsi Jean Gautier fait plus qu'il n'était strictement obligé : il bâtit une chapelle qu'il donne à Saint-Yves « à cause de son amour de l'église et parce qu'il est de la nation » [3].

Quelques uns de ces contrats d'emphytéose sont en partie des fondations : André de Tolède accepte de faire, en trois ans, pour 400 ducats de réparations à sa maison. S'il dépense 100 ducats de plus, la compagnie de Saint-Yves célébrera une messe par mois pour le repos de son âme et de celle de sa femme [4]. Cette prévision se réalisa [5].

La donation de Bertrand Clerici, dont nous avons parlé plus haut, était une véritable fondation, et c'est bien ainsi que Saint-Yves l'entendait [6].

[1] 249², f. 5 v.

[2] *Vincentius de Spata et socii Montis fidei,* états de 1548 (245); de 1552 (249²), de 1553-1554 (248), de 1556 (247), de 1557 (249³).

[3] 28 avril 1521, 244, f. 17.

[4] Un monument fut élevé à André de Tolède, sergent d'armes du pape, par Laura, sa femme, dans l'église Saint-Yves, en 1519. Forcella, *o. c.*, t. II, p. 160, n. 464; Laurière, *o. c.*, p. 32 donne une reproduction de ce tombeau.

[5] Acte du 23 juillet 1515, 244.

[6] 244, f. 31 v., 247.

Les fondations pieuses, proprement dites, constituaient une nouvelle ressource, elles étaient peu nombreuses, mais présentent chacune de l'intérêt.

Quelques unes sont faites par des paroissiens que le culte de Saint-Yves n'inspirait pas principalement. Donna Laura veuve d'André de Tolède, écuyer des papes Jules II et Léon X lègue à Saint-Yves 200 ducats pour acheter un immeuble. Elle demande à être inhumée là où repose déjà son mari, dans la chapelle dédiée à s. Yves qui sera désormais, selon son désir, placée sous le vocable de la sainte Trinité, la nation y célébrera son anniversaire (elle mourut le 5 novembre 1541), celui de son mari (11 septembre), et un service solennel avec *Libera* à la Toussaint [1].

Jean de Segobia laissa par testament 60 écus d'or à Saint-Yves pour être inhumé dans la chapelle Saint-André auprès de la tombe de Jean Clerici évêque de Macerata. Il demandait une messe de *requiem* tous les lundis. Son testament fut éxécuté par son frère André de Vallentia écuyer participant [2].

Il existait aussi des fondations faites par des Bretons, c'est le cas de la plus ancienne de toutes, celle de Jean Cousin, ancien procureur de la nation, qui est du 21 juin 1510. Jean Cousin laissa à la compagnie une maison voisine de Saint-Yves [3].

Il demande que son anniversaire soit chanté par le chapelain de langue bretonne. Il lègue à l'hôpital breton toute sa literie. Les autres articles de son testament font connaitre la nature de ses biens et le montrent en rapport avec plusieurs de ses compa-

[1] 1519, 4 septembre, 244, f. 11, 249[1], f. 20.

[2] 1548, 10 novembre, 244, f. 26. Voir dans Forcella, *o. c.*, t. II, p. 160, n. 466, l'inscription commémorative de la fondation, et p. 161, n. 467, l'épitaphe où l'on apprend que Jean mourut le 28 septembre 1548.

[3] Vincent Barthélemy de Pise, *murator*, l'habitait, moyennant une pension de 50 ducats. En 1514, il quitta la maison; à cette date la compagnie lui devait 617 ducats pour les réparations qu'il y avait faites, 1514, 15 mars, 244, f. 21.

triotes; aussi pouvons-nous en extraire quelques détails curieux: Jean Cousin déclare posséder une lettre de change de 81 écus sur la Banque Thadeo de Gaddis, il est, de plus, créancier, en commun avec Jean Lescouët, de 100 écus et 45 ducats pour l'expédition d'une bulle de pension sur la paroisse de Quemeneven, au diocèse de Quimper. En revanche il doit 5 ducats d'or à Thomas Le Dimana. Il laisse à son serviteur Vincent le Braz sa veste noire, son cheval et 6 écus, à Jean Lescouët son vêtement rose [1], à François Kerfors son vêtement violet, à Raoul Lesage 50 écus, à Jean Derien 5 ducats. A son frère il laisse tout ce qu'il possède à Rome, à ses autres héritiers sa maison « *in partibus* », c'est-à-dire en Bretagne. Il nomme légataires universels son frère Yves et son neveu Denys, et désigne pour exécuteurs testamentaires Jean Lescouët, Thomas Regis et Christophe Corre [2].

Le plus gros personnage dont Saint-Yves conservât les ossements était le cardinal de Nantes, Robert Guibé, qui mourut en 1513 et fut inhumé, provisoirement, dit-on, dans l'église Saint-Yves. Les obsèques y furent célébrées le 11 janvier 1514, l'assistance remarqua que la pompe s'était trouvée un peu étriquée par les faibles dimensions de l'église. Il est très probable que le cardinal ne fut jamais transporté dans le tombeau préparé pour le recevoir dans la cathédrale de Rennes [3].

[1] Ou rouge, « *rosata* ».

[2] Les témoins furent Maurice Le Bosec, scolastique de Tréguier, Guénolé de Guyscanou, clerc de Léon, Jean Travers, clerc de Saint-Malo, Olivier Trémarec, clerc de Quimper, Léonard Firmo, son médecin. 244, f. 5.

[3] J. de Laurière, *Funérailles du cardinal Robert Guibé,* dans le *Congrès archéologique de France,* session de 1881, à Vannes, p. 258. Bruzio, qui mourut en 1692 (Armellini, *Le chiese di Roma,* p. 15), rapporte ceci: « le cardinal Guibé laissa tous ses biens à Saint-Yves et demanda à être enterré sans aucun monument, dans la tombe commune des prêtres de Saint-Yves, devant l'autel du Crucifix, où il repose en effet dans un cercueil de plomb ». Toutes ces assertions sont sujettes à caution, quoique Bruzio déclare tirer ses renseignements des archives de Saint-Louis. Arch. Vat. Misc. Arm., VI, t. XIV, f. 184 v. et t. XX, f. 263.

La compagnie devait enfin célébrer un dernier service dans la première quinzaine de novembre. On y faisait la commémoration des confrères et bienfaiteurs défunts, puis des prières pour les membres vivants et « *pro augmento fidei orthodoxe, felicitate ducatus Britannie et prosperitate Christianissimi regis principis nostri* » [1].

Ces cérémonies grevaient les fondations de dépenses qui absorbaient en partie les revenus. Le budget de 1556 prévoit une mise de 3 écus pour six anniversaires. On sait en particulier que le service d'André de Tolède, ainsi que celui du 9 septembre pour le cardinal Guibé, coûtaient chacun un écu, en 1547 [2].

* * *

Dons. — Tous les fidèles enterrés à Saint-Yves ne faisaient pas une fondation, mais souvent les inhumations étaient pour l'église l'occasion de recevoir quelque don. En 1563 les héritiers de Guillemette dite « Heremette Britonis » font mettre sur sa tombe dans l'église Saint-Yves une « *lapidem depositorii... quia de natione* », et donnent une paire de draps à l'hôpital [3].

Les Bretons avaient le droit de dormir leur dernier sommeil dans leur église nationale [4]. Un court obituaire nous apprend les noms de quelques uns d'entre eux [5].

Nous ne savons pas si ces bretons se montrèrent généreux envers Saint-Yves. Sur quelques autres, nous sommes mieux renseignés: « *Noster amantissimus* » Jean Malingre, clerc de Saint-Malo, fami-

[1] 1548, 245, f. 1.
[2] 247, 249[1], f. 20. André de Tolède est appelé « de Leto ».
[3] 246, f. 35.
[4] Règlement de 1558, voir plus bas.
[5] Pierre Conyn, clerc de Quimper, mort le 7 février 1556;
Jacques Champion dit Monsieur de Chartres, clerc de Rennes, inhumé le 17 novembre de la même année; il doit être proche parent de Michel

lier du cardinal Vitalli, laissa, lorsqu'il mourut en 1553, un legs de deux écus [1].

Pierre Mahéo mourut le 7 décembre 1576 [2]. Il fut un des Bretons les plus dévonés à la compagnie [3]. Il choisit les recteurs de Saint-Yves pour ses exécuteurs testamentaires, car ce furent eux qui firent le compte de tout ce qu'il laissa : à Jacques l'hospitalier un « *ferraiolo* [manteau] *de panno negro* » et deux matelas, à la femme de Jacques une soutane, à un autre ami un livre des statuts du Capitole, à un pauvre prêtre breton son bréviaire, etc. [4].

Pomponius le chirurgien, qui venait de perdre une petite fille, donna un voile de soie. La compagnie enterre gratuitement un enfant de sept mois, dont le père, habitant « *ad campanam* » [5], est un des bienfaiteurs de Saint-Yves [6].

Il se trouvait des amis de Saint-Yves pour lui offrir de menus présents, même en dehors de ces circonstances funèbres. Le 6 mai 1553, Marsilio d'Ancône qui habitait dans l'hôpital Saint-Yves donna

Champion, sieur de Chartres, procureur des bourgeois de Rennes, en 1532. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. V, 1913, p. 19.

Jacques Dronesne, du même diocèse, mort le 23 février 1557, inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge ;

Jean Ruffault, du même diocèse, mort le 14 août 1557, inhumé dans le bas-côté devant l'autel du Crucifix ;

Robert Martin, vicaire de l'église d'Auranches, recteur de Plévenon, recteur de S.-Yves des Bretons, mort le 22 septembre 1557, inhumé devant l'autel du Crucifix « *subtus capella Sancti Andreae* » ;

Le 17 septembre, probablement de 1560, Jean Fabri, recteur de la Selle-en-Coglais, recteur de Saint-Yves des Bretons (248, f. 125).

[1] 6 janvier 1553, 249^2, f. 31.

[2] Son inscription tumulaire est dans Forcella, t. II, p. 162, n. 471, il porte le titre de « *Minister* » de l'église Saint-Yves.

[3] Les registres 246 et 249^2 ont été tenus par lui.

[4] 249^5, f. 213 v., 268 et sq.

[5] C'était là, sans doute, l'auberge qui donna son nom au vicolo della Campana, dans lequel se trouve Saint-Yves. Une cloche se voyait encore en 1855 peinte sur la façade d'un *albergo* au n. 18. Rufini, *Notizie storiche intorno alle... osterie... della città di Roma*, p. 22.

[6] 246, f. 31.

une chasuble, une aube et des amicts qui furent bénits le jour Saint Yves suivant par l'évêque auxiliaire de Chartres [1]. En 1562 Bernardine donne du taffetas blanc pour orner l'autel de la Madone. Thomas Aubry offre des coussins de cuir doré et un missel neuf « *gratis et amore* » [2].

* * *

Mobilier. — L'église Saint-Yves possédait un mobilier, sinon très riche, du moins assez abondant. Nous le connaissons par plusieurs états qui en ont été dressés, sans doute lorsque changeait le curé [3]. En reproduire le détail serait fastidieux, nous indiquerons seulement quelques uns des objets les plus intéressants, soit en raison de leur caractère artistique, soit pour le souvenir qui y était attaché.

Parmi les vases sacrés, on voyait: un calice avec la coupe en argent et le pied en bronze, autour duquel on lisait: « G. Amiot theva obtulit », ce *theva* doit être une mauvaise lecture de thes', *thesaurarius*, Georges Amyot, qui fut procureur de Saint-Yves en 1515, était en effet trésorier de Nantes; deux calices, tout en argent, dont l'un présentait, sur le pied, les armes de Bretagne; deux tabernacles en bronze, hauts d'une grande coudée et servant de reliquaires, sur le premier qui contenait des reliques de s. Yves on lisait, autour du pied: « G. de Alto Nemore, cathor Veneten. », et, un peu plus haut, étaient figurées les armes de Bretagne, niellées. On se rappelle que Guillaume de Hautbois, chantre de Vannes, fut l'un des fondateurs de la compagnie des Bretons en 1454, et qu'il mourut en 1463. Le second, contenant des reliques anonymes, portait

[1] Claude Andry, évêque de Sébaste, 249[2] *in fine;* Eubel, t. III, p. 313, n. 12.

[2] 246, f. 31.

[3] Le fait est certain pour celui de 1557. On dressa des états du mobilier le 9 septembre 1540, le 15 novembre 1546, le 10 mai 1554, le 14 avril 1557, le 13 juillet 1565. Nous ne possédons que les deux derniers.

au pied « *insignia cujusdam leonis* » et autour du lion se lisaient ces mots : « N. Ab. S. Melani Redonen. ». Il s'agit de Noël du Margat, abbé de S.-Melaine de Rennes de 1515 à 1523, ancien familier du cardinal Laurent Pucci [1]. Sa famille portait en effet pour armoiries : d'argent au lion rampant de sable [2]. Enfin un ostensoir en cuivre doré qui servait pour porter le S.-Sacrement en procession.

Au nombre des ornements et parements comptaient : deux chasubles brochées présentant les figures des apôtres ; une autre de soie blanche « à la moresque », avec des séraphins et l'assomption de la Vierge ; une troisième de soie, ornée d'un galon rouge et d'une frange blanche et noire, donnée par Béatrix d'Aragonia.

Dans la succession de Jean Clerici, évêque de Macerata, mort en 1545 [3], Saint-Yves recueillit une chasuble, des sandales, des souliers de couleur épiscopale, une autre chasuble en camelot noir faite d'une vieille soutane, une mitre de futaine blanche, un rochet, une clochette. Dans le reste du mobilier, on peut noter : un tapis d'autel tissé de fleurs variés et d'une figure de l'Annonciation, un autre en cuir doré, aux armes de Jean de Ségovie, un troisième en cuir argenté, orné d'hermines. La présence de ces objets en cuir de Cordoue s'explique facilement par le nombre d'espagnols et de portugais qui habitaient dans la paroisse Saint-Yves [4].

Citons encore : un baldaquin avec ses banderolles, orné tout autour des images de s. Yves, du S.-Sacrement, et des armes de

[1] *Gallia Christiana*, t. XIV, c. 780.

[2] Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 1890, t. II, p. 237. Le cardinal Savelli, dans sa visite, en 1564, vit des reliques anonymes conservées dans des sortes de hauts tabernacles, dorés ou argentés, et percés d'un orifice vitré pour laisser voir leur contenu. Ce sont les mêmes.

[3] Eubel, t. III, p. 248.

[4] Il en reste des traces nombreuses dans le voisinage : via de' Portoghesi, église S. Antonio de' Portoghesi ; marque de propriété de l'église espagnole de Monserrato, sur une maison de la via del Leonetto (*Inventario dei Monumenti di Roma*, p. p. l'Assoc. artistica fra i cultori di architettura, Rome, 1912, p. 91), via degli Spagnoli ; l'église Saint-Jacques des Espagnols, place Navone, n'était pas non plus très éloignée.

Bretagne ; un autre en cuir, portant une inscription, offert par les paroissiens ; une chapelle ou pavillon pour couvrir le tabernacle, donné par Genura, paroissienne, une autre par Béatrix d'Aragonia, un tapis « de couleur moresque », pour poser sur les bancs, don de feu Jean André de Ségovie, un missel en parchemin, don du même, quatre autels portatifs, qui rappellent un des privilèges accordés par Léon X aux confrères de Saint-Yves [1]. En dernier lieu, le lutrin, les orgues, les grands bancs du chœur sur lesquels prennent place les « *eminentiores* » de la nation, et, pour terminer cette longue liste, le drap mortuaire de futaine noire, traversé d'une grande croix blanche.

En 1547, la compagnie fit exécuter un tabernacle pour le S. Sacrement [2], puis, en 1561, un ciboire de vermeil qui fut l'œuvre d'Ottaviano Galesio, orfèvre romain à l'enseigne du Pélerin, et de Charles Tropcler, breton, apprenti orfèvre ; elle coûta, au total, 135 jules, se décomposant ainsi : 32 jules $^1/_2$ pour 2 ducats $^1/_2$ d'or, 67 jules $^1/_2$ pour 7 onces 9 deniers d'argent, et 35 jules pour la façon [3]. Le cardinal Savelli, en 1564, ordonna de faire dorer le tabernacle de bois, et de conserver les saintes huiles dans une petite armoire de bois, convenable et fixée assez haut.

En 1580, les Bretons firent copier la vie de s. Yves. Le copiste Sauro Palatio reçut en paiement 6 jules. L'année suivant ils décidèrent de la faire imprimer, la dépense s'éleva à deux écus. Douze de ces vies furent reliées pour 6 jules. La compagnie faisait aussi imprimer le bref d'indulgence pour la fête de Saint-Yves [4].

Malgré tous ces biens, meubles ou immeubles, Saint-Yves ne s'estimait pas très riche. Ses revenus étaient si faibles qu'ils ne

[1] En 1573, un évêque anglais reçoit un écu pour avoir bénit deux autels portatifs, 249[5], f. 182.

[2] 249[1], f. 46.

[3] 246, f. 4, 249[4], f. 84 v.

[4] 249[5], f. 250, 255.

pouvaient suffire à l'entretien du culte, de l'hôpital, et aux réparations de certaines de ses maisons qui menaçaient ruine, surtout de son église « *in suis structuris et aliis aedificiis plurimum desolata et paene ruinosa* »; en conséquence, le pape Jules III, en 1552, l'exempta des décimes et de la taxe des rues imposées par Paul III et par lui-même [1]. En 1557 l'hôpital Saint-Yves acquitta l'impôt d'un écu « *pro quolibet centenario* » [2].

* * *

Réparation et embellissement de l'église Saint-Yves. — Les développements qui précèdent donnent une idée de la fortune des Bretons, quant à la composition de son actif. Il nous reste à parler du passif, des charges variées auxquelles les revenus étaient destinés à faire face. Nous aurons, par là-même, l'occasion d'étudier les diverses manifestations de l'activité de la nation : célébration des fêtes, entretien de l'hôpital, service de la paroisse. Toutefois il est préférable de commencer cette seconde partie par l'examen de dépenses plus étroitement liées au chapitre des recettes, parce qu'elles étaient destinées à assurer la conservation du patrimoine de la collectivité : les dépenses de réparations ou de reconstructions. Nous avons déjà touché cette question en ce qui concerne les immeubles baillés à des emphytéotes, il n'y a pas lieu d'insister sur celles-là, car elles ne présentent pas de particularité. Nous nous étendrons davantage sur les travaux qui intéressent l'église Saint-Yves.

La compagnie fit de grands efforts pour l'entretien et l'embellissement de cette église qui lui avait été remise par Calixte III dans un si fâcheux état. Il y a fort à penser qu'elle dût se mettre

[1] 247, f. 79, texte qui ne fut pas expédié en chancellerie par suite de la négligence des agents; il le fut depuis, 244, f. 2.

[2] 249[3], sur la couverture, le *centenarium* était une mesure de capacité.

aussitôt à la besogne et consolider l'édifice chancelant. Ces antiques bâtisses peuvent connaître de longs jours même après avoir menacé ruine plus d'une fois. Le tout est de veiller sur elles sans relâche, et de les prémunir contre leur ennemi le plus obstiné et le plus perfide : la pluie et la gelée. Les Bretons n'y manquèrent pas, et dès que nous possédons des renseignements, c'est la tâche à laquelle nous les voyons s'appliquer.

En 1547, des ordres sont donnés « *ne pluviet intus* » [1]. La même année fut exécuté un marbre portant les armes de Bretagne, par Pierre Bigot. Il était assurément destiné, suivant l'usage romain, à couronner quelque œuvre architecturale plus ou moins importante [2].

La série de travaux la plus importante fut préparée par un contrat de 1556 par lequel était loué à Philippe de Crisiis, de Rocca Antica, au diocèse de Sabine, un terrain enclavé entre l'église Saint-Yves, les deux chapelles de Saint-André et de la Trinité et la via della Scrofa. Afin de lui arrondir le terrain où il devrait bâtir, on lui cédait en outre une boutique de savetier, la moitié d'une cantine située sous la sacristie et la chambre du sacriste en côté de ce jardin. Tous les marbres qu'il trouverait en creusant les fondations lui demeureraient acquis [3].

Philippe était autorisé à élever ses constructions au-dessus de la nef du bas-côté, à condition d'en refaire la voûte, depuis la maison de Jean Gautier, vers le chevet, jusqu'à la sacristie, au bas de la nef, et de boucher les fenêtres qui prenaient jour sur la grande nef. Il pouvait même transformer la chapelle de la Trinité, de ronde qu'elle était, en carrée, et ouvrir une porte de commu-

[1] 249[1], f. 48.

[2] Coût 5 écus et demi, 249[1].

[3] « *cum suis marmoribus, saxis et lapidibus in eo tam sub terra quam super terram existentibus* ». Une clause analogue se trouve dans une bulle de Léon X pour Saint-Louis. Lacroix, *o. c.*, p. 50, 318. En 1571, il fut payé deux jules pour faire transporter de la via Dritta (sans doute la via della Scrofa) auprès de l'église un bloc de marbre cipolin. 249[5], f. 166.

nication entre l'église et le jardin. Comme marque de révérence à l'égard de la compagnie, il apposerait en évidence sur le nouvel édifice une plaque de marbre portant les armes de Bretagne, et cette inscription : « *Domus ecclesiae sancti Yvonis nationis Britanniae* » [1].

Si Philippe mena ce travail à bonne fin, ce ne fut point, en tout cas, par ses seules forces, car, lorsqu'il fut commencé, l'année suivante, ce fut grâce à l'initiative des curiaux du Vatican qui firent une quête parmi leurs confrères du Palais, du Borgo, et de la Ville. Ils trouvèrent 69 souscripteurs et recueillirent 14 écus. Les Bretons purent refaire la voûte de l'église depuis la deuxième colonne, et la maison de Rémi, près du chevet, jusqu'à la quatrième, et la chapelle des Trois-Rois qui fut aussi recouverte. Hannibal Vitellesehi, dont trois fils et plusieurs femmes y étaient enterrés et qui se proposait de la faire repeindre et « *reaptare* », apporta, de son côté, une contribution de 12 écus (18 août 1557). Le marché pour la confection de la voûte avait été fait, le 21 mai 1557 ; la dépense prévue était de 31 écus, mais elle en dépassa 40 [2].

Les travaux avancèrent lentement. En 1560, le 11 août, la compagnie priait Philippe de se hâter de peur des pluies. Une expertise contradictoire eut lieu, afin de remédier à cet inconvénient [3]. Le 17 septembre, furent payés 30 écus pour la couverture de la chapelle des Trois-Rois et du bas-côté méridional, depuis la cellule des archives jusqu'au chœur [4]. Les archives étaient en effet situées au dessus de la nef latérale, des travaux d'aménagement y furent faits en 1560 [5] et en 1566 pour en rendre le dépôt habitable [6].

[1] 247.

[2] 249[3], f. 9, 60 sq.

[3] 14 septembre, 246, f. 1.

[4] 249[3], f. 90 et sq.

[5] Un paiement est fait en présence de Brunet, bouteiller de feu le cardinal du Bellay (mort en 1560). 249[3], f. 91 et sq.

[6] 249[4], f. 123. Ces logements élevés sur le bas-côté méridional subsistèrent jusqu'à la démolition de 1875. Lacroix, *o. c.*, p. 73.

En 1561, le campanile fut réparé, « de façon que personne, pas même le froid ne puisse y pénétrer » [1]. Puis fut fabriquée une nouvelle cloche: « *campana fiat meliori* », ordonne la congrégation, « *et quod clare et satisfactorie pulsata sonet* » [2].

En 1567 la compagnie fit élever une construction sur le portique de l'entrée. On travailla aussi à la chapelle Saint-Yves [3]. En 1561, l'archevêque vicaire Maffi ordonna de transporter du *palatiolo* de Saint-Yves sous ce portique un sarcophage de marbre sur lequel se voyaient l'*Agnus Dei*, et une frise ou bordure en mosaïque [4]. La plus grosse partie des travaux de restauration fut terminée en 1568, c'est la date qui se lisait jusqu'en 1875 sur deux inscriptions placées l'une à l'entrée principale, l'autre au-dessus de la porte latérale [5].

La décoration intérieure fut confiée aux peintres. Leur premier travail consista à repeindre en la décorant d'une bordure la niche de l'autel Saint-Yves [6].

L'ouvrage principal fut entrepris en 1560. Les Bretons le confièrent à Marc-Antoine Compassus, de Cave près Palestrina. Voici quel travail on lui commanda, car les sujets lui furent indiqués dans le détail. Il devait peindre toute l'abside du maître-autel, placer dans le haut une belle image de Dieu le Père, entouré d'anges agréa-

[1] « *et ut etiam omnis malus inde arcetur* ». 246, f. 4 v.

[2] 29 août 1563, paiements au *campanaro:* 28 puis 40 jules, pour acompte, et au *ferrario*, 7 jules pour les ferrures (249[4], f. 99, 35; et 246, f. 36 v.). La cloche actuelle de Saint-Yves est datée de 1824. Il en existe une autre dans la sacristie de Saint-Louis, où se lit l'inscription suivante: « *D. O. M. Divisque Ludovico Franciae regi et Ironi pauperum advocato, Congregatio et rectores ecclesiarum eorundem, SS. Paulo PP. V sedente, me restauraverunt, anno salutis MDCXII* ». Elle mesure 0 mètre 73 de hauteur et 1 mètre 92 de circonférence à la base, qui est décorée d'une bordure de fleurs de lis.

[3] 246, f. 53.

[4] 246, f. 22 v.

[5] Guillotin de Corson, *o. c.*, p. 13.

[6] Décembre 1547, prix: 5 jules. 249[1], f. 20.

blement disposés « à la façon de ceux de Michel Ange », puis aux pieds de Dieu, au commencement de la concavité, à l'endroit « où est à présent la vieille image du Sauveur », un Christ montant au ciel, accompagné de quelques anges, « à l'imitation de ceux de Raphaël d'Urbin », enfin au dessous la Vierge au milieu des douze apôtres, la physionomie exprimant l'admiration. Tout autour, il dessinerait une corniche et autres ornements. A droite et à gauche de l'abside, sur le mur droit où s'ouvrait l'arc triomphal, il représenterait deux prophètes « *di colore rilevante* », à la façon dudit Marc-Antoine, auxquels il ajouterait des « historiettes » comme celle d'Adam et Eve. Il se chargeait de faire détruire les anciennes peintures, et se mettrait à l'œuvre sans le moindre délai, de façon qu'il eût tout terminé pour Pâques prochain. Le prix fut fixé à 25 écus. Le peintre donna pour caution Lelio de Fabiis, dans la maison de qui fut passé le contrat [1].

Marc-Antoine ne se hâta guère ou fut interrompu par des causes que nous ignorons. Toujours est-il que le 29 août 1561, plus d'un an après la date du contrat, il vint trouver les deux recteurs, et leur jura de se remettre au travail dès le 1er octobre [2]. Il n'y manqua pas, car, le 20 novembre, il reçut de Paul de Mortellis de Caravagio [3] la promesse de préparer à la chaux et au ciment les murs des chapelles et de l'abside et de les rendre ainsi aptes à recevoir la peinture [4]. Ce beau zèle ne dura point, ou peut-être l'œuvre de Marc-Antoine déplut-elle aux recteurs.

En tout cas, ils firent passer un blanc sur toutes ses peintures et poser un plafond sur l'abside [5]. Robert Guillopé reçut mandat

[1] Région Saint-Ange, 246, f. 6, 249[3], f. 89.
[2] 246, f. 15.
[3] Qui ne peut être Polydore Caravage, mort bien avant 1560.
[4] 246, f. 20 v.
[5] Juillet 1563, 294[4], f. 97.

de la faire repeindre à nouveau. Nous ne savons pas ce qu'il en advint [1].

En 1563, fut terminée la peinture d'un crucifix destiné probablement à l'autel du même nom [2]. Le 2 janvier 1575, la nation décida de faire placer sur chaque autel une croix avec l'image du Crucifié. Un peintre Jean reçut un paiement pour cet ouvrage, ainsi que pour la décoration de l'autel de la Madone [3]. Pour celle des autels de Saint-Yves et de Saint-Sébastien, un autre peintre, Nicolas, reçut, pour sa part, 4 écus [4].

* * *

Description de l'église Saint-Yves. — Connaissant maintenant en détail les travaux opérés par la compagnie des Bretons à Saint-Yves, il nous serait agréable de posséder une description fidèle de cette église qui nous la montrât telle que tant de Bretons l'ont connue, fréquentée, aimée, telle au moins qu'ils la laissèrent aux Français, lors de l'union de 1582. Un pareil texte serait d'autant plus précieux que, l'église n'existant plus, il nous en conserverait au moins l'image. Il nous reste seulement quelques plans de l'édifice [5]; les souvenirs des voyageurs qui ont vu et décrit Saint-Yves au XIX[e]

[1] 29 août 1563, 246, f. 35.

[2] 249[1], f. 99.

[3] 249[5], f. 260.

[4] Mars 1579, 249[5], f. 233 v.

[5] P. Letarouilly, *Edifices de Rome moderne,* Paris, 1868, t. I, p. 380, t. II, pl. 177, reproduit dans Lecoqû, *o. c.*, p. 154. Plan plus complet quoique à une échelle plus réduite dans G. B. Nolli, *Nuova pianta di Roma,* 1748, pl. 26, n. 504. Leonardo Bufalino, *Plan de Rome de 1551* (Huelsen, *Bibliografia delle piante di Roma,* dans l'*Archivio della soc. romana di Storia patria,* t. XXXVIII, 1915, p. 12). Le plan que nous publions est celui de Nolli, précisé d'après Letarouilly et le plan du cadastre, dressé vers 1835 et conservé aujourd'hui à l'Ufficio tecnico di finanza (Rione IV, feuilles 3-5). Les numéros 235-240 désignent les parcelles.

siècle sont également très instructifs [1]. Mais, au cours de trois siècles, bien des changements s'étaient produits. Or il existe une description minutieuse qui se rapproche davantage de l'époque effectivement bretonne de l'histoire de Saint-Yves. Elle est l'œuvre de Bruzio qui mourut en 1692. Déjà, en cent ans, Saint-Yves avait subi des additions et des modifications, mais il est possible de les relever et de retrouver ainsi l'état de l'église au XVI[e] siècle.

La façade, de construction moderne, sans doute du XVII[e] siècle, était tournée vers le midi et précédée d'un atrium ou portique, placé de quatre marches en contre-bas de la rue [2]. Du côté droit se dressait le campanile carré aux étages ajourés d'arcatures. L'église était partagée en trois nefs [3] que séparaient des colonnes antiques de granit oriental et de marbre [4], au milieu desquelles s'intercalaient deux piliers de maçonnerie, soutenant une arcade. La grande nef était couverte d'un plafond et se terminait par une abside circulaire décorée de fleurs de lis et d'hermines peintes.

En avant de l'abside était érigé le maître-autel (n. 1 du plan), dédié à s. Yves [5]. Il était dominé par la statue du saint patron dans une niche appuyée sur deux colonnes de bois doré de style corinthien. Du côté de l'évangile se trouvait l'autel de la Madone (n. 2), où l'image antique et vénérée de la Vierge portant l'Enfant Jésus, cachée par un voile, n'était découverte qu'aux jours de fête. Au-dessus de la niche, soutenu par deux colonnes cannelées de bois doré, se voyait en bas-relief le Père Eternel soutenu par

[1] Ropartz, *o. c.*, chap. VII; Lecoqû, *o. c.*, chap. IV.

[2] Voir le dessin de Vasi dans Lecoqû, *o. c.*, p. 152.

[3] D'après Lecoqû, *o. c.*, p. 155, elle mesurait, « y compris le vestibule », 28 mètres de long sur 12 de large.

[4] Huit colonnes, dont une en cipolin, deux en granit gris, et cinq en granit rouge. Letarouilly, *o. c.*, t. I, p. 380.

[5] Seulement après 1564, car lors de la visite du cardinal Savelli le maître-autel était dédié au S. Sacrement, et s. Yves n'avait qu'une chapelle.

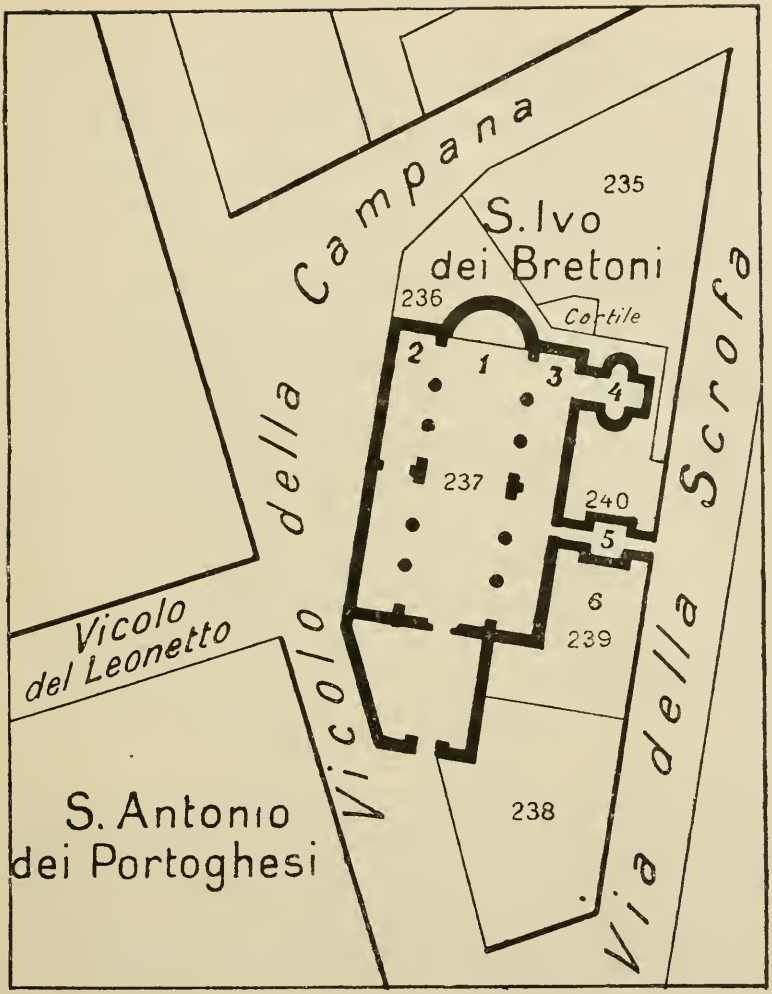

L'ÉGLISE SAINT-YVES DES BRETONS.

Etat ancien d'après les plans de Nolli, de Letarouilly et le plan cadastral (voir p. 245, n. 5).

1 — maître-autel ou autel Saint-Yves.
2 — autel de la Madone.
3 — autel du Crucifix.
4 — chapelle Sainte-Anne, ou de la Trinité.
5 — chapelle Saint-André, dite primitivement des Trois-Rois.
6 — sacristie.
Les autres numéros désignent les parcelles cadastrales.

trois chérubins. Dans le même bas-côté étaient placés les fonts baptismaux. Là était représentée deux fois, sur la toile et en bas-relief, l'adoration des Mages. Sous l'arcade voisine, dans un « *loculus* », était conservée une pierre ronde de marbre noir « de celles qu'on attachait au cou des martyrs qu'on jetait dans le Tibre ».

Dans le bas-côté opposé se dressait l'autel du Crucifix (n. 3) ainsi nommé parce qu'on l'y voyait en relief sous une arcature ; à droite et à gauche de la croix étaient figurés la « Madona adolorata » et saint Jean. Le tout était flanqué de pilastres de stuc, couronnés d'un fronton, présentant un écusson parti des armes de France et de Bretagne. Aux deux bouts de l'autel étaient les statues de saint Denys et de sainte Geneviève, au pied de la première on lisait :

Ut primo coleris, pia Virgo, per Urbem [1]
Sic me doctorem Gallia tota colit.

Sous la seconde :

Auxiliis adjuta meis me Gallia novit,
Nosce et auxilium, terra latina, tuum.

Tout près de là s'ouvrait la chapelle Sainte-Anne (n. 4), de plan arrondi. Dans un rétable peint en bleu et en blanc, un tableau montrait la Sainte entourée de la Vierge, de l'Enfant-Jésus, de s. Jean-Baptiste, et de s. Charles Borromée. Elle était éclairée par une rose dont le vitrail était décoré des armes de Bretagne timbrées de la couronne ducale. Dans cette chapelle, du côté de l'évangile, se trouvait un bas-relief représentant la Vierge portant l'Enfant et s. Jean-Baptiste.

Plus loin dans le même bas-côté était la chapelle Saint-André (n. 5) où se remarquaient de vieilles fresques passablement décolorées, mais où l'on distinguait encore la s.te Trinité. Elle n'avait

[1] *Sic*, il manque un pied.

pas d'autel, ou plutôt, elle en avait un très ancien monolithe qui servait de bénitier [1]. Là en effet se trouvait une porte latérale. Tout près était l'entrée de la sacristie (n. 6).

Dans toute cette décoration, il est aisé de noter les changements évidemment introduits par les Français : les statues de s. Denys et de s.te Geneviève. Une autre modification peut être attribuée aux curés bretons qui desservirent Saint-Yves au XVIIe siècle c'est le vocable de s.te Anne imposé à une chapelle. Comme le tableau du rétable introduisait s. Charles Borromée au milieu de la s.te Famille, il doit être postérieur à l'année 1610, date de la canonisation de ce saint, et probablement à l'année 1625, date où fut découverte la statue miraculeuse de s.te Anne d'Auray, et même à 1637, époque où le Gouvello de Keriollet, le « pénitent breton » reçut la prêtrise et commença à donner par sa prédication un grand accroissement au pèlerinage. On sait qu'au XVIe siècle les deux chapelles latérales étaient dédiées l'une à la Trinité, l'autre à s. André [2]. La chapelle Sainte-Anne s'appela donc d'abord chapelle de la Trinité [3].

[1] Reproduit en héliogravure dans Laurière, *o. c.*, p. 9, conservé aujourd'hui sous le cloître de S.-Louis.

[2] En 1556, il fut alors question de donner à la chapelle de la Trinité une forme carrée. Ce projet ne fut peut-être pas exécuté car le plan du cadastre donne encore à cette chapelle une forme ronde.

[3] En 1564, lors de la visite du cardinal Savelli, l'église comptait six autels, dont, semble-t-il, cinq seulement servaient au culte.

On a vu plus haut (p. 233) que la chapelle de la Trinité avait d'abord été dédiée à s. Yves, le changement est de 1519, s. Yves fut transporté ailleurs, puis finit par être promu au maître-autel, d'où s. André expulsé se réfugia dans la chapelle du bas-côté, primitivement dédiée aux Trois-Rois, c'est-à-dire, selon nous, non pas aux Rois Mages, dont le portrait ornait les fonts baptismaux, mais à la Trinité (voir ci-dessus p. 242), représentée comme au célèbre pèlerinage de Vallepietra, près Anagni, sous les traits de trois personnages semblables, assis côte à côte, tenant un livre ouvert et bénissant.

Au-dessus de la porte d'entrée se trouvait l'orgue. Le pavement était formé d'une magnifique mosaïque de marbre dans le style des Cosmas [1].

Ajoutons que se conservaient à Saint-Yves un doigt de s. André et des reliques de s. Yves, notamment un fragment de côte envoyé par le chapitre de Tréguier, et reçu solennellement à Rome le 30 novembre 1638 [2].

En 1692 le plafond lambrissé fut refait à neuf. On y voyait les armes de France, et le chiffre de Louis XIV au milieu d'un semis d'hermines et de fleurs de lis [3]. A la même époque, la décoration des rétables fut renouvelée : au maître-autel fut placé un tableau de Giacomo Triga, représentant s. Yves, à l'autel de la Madone, une Annonciation, par Bonaventura Lamberti, et à l'ancien autel du Crucifix, un s. Joseph, par Carlo Maratta [4].

* * *

Célébration des fêtes religieuses et profanes : la Saint-Yves, le Carnaval au Monte Testaccio. — Les dépenses de réparation ou d'embellissement étaient « extraordinaires », en ce sens qu'elles se répétaient à des intervalles irréguliers et s'élevaient à des taux variables. Il n'était pas toujours facile de les prévoir ni de les

[1] On peut l'admirer dans d'excellentes aquarelles du ms. de la Bibl. du Vatican, Capponiani 236, pl. 12-21, et dans de moins bonnes du ms 225 de la même collection.

[2] Bruzio indique comme date de la réception de la côte le 4 juillet 1636, ce qui est une erreur mais peut s'appliquer à une autre relique plus menue dont le chapitre de Tréguier fut remercié par le curé de Saint-Yves, le 25 mars 1637. Lecoqû, *o. c.*, p. 188; Bruzio, Arch. Vat., Misc. Arm., VI, t. XV, f. 217, t. XXI, f. 327, t. XIV, f. 187, t. XX, f. 258. Lors de la visite de 1564 l'église ne possédait pas de reliques reconnues de s. Yves. Voir ci-dessus p. 237.

[3] Lecoqû, *o. c.*, p. 156.

[4] Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXVI, p. 229; Lecoqû, *o. c.*, p. 156, 157.

calculer d'avance. Il y en avait d'autres, au contraire, qui se reproduisaient périodiquement et uniformément: celles qu'occasionnaient les fêtes et les cérémonies liturgiques, ou l'entretien de l'hôpital et de la paroisse.

Des fêtes religieuses qui se célébraient à Saint-Yves, nous ne dirons que ce qu'elles présentaient de particulier.

Il y avait neuf fêtes « parées à diacre et à sous-diacre » [1]. Quelques-unes d'entre elles avaient un cérémonial propre [2]. Mais il n'en est que cinq sur lesquelles nous possédions des renseignements qui nous montrent qu'elles étaient traitées avec plus de splendeur: Noël, Pâques, la Saint-Yves, la Fête-Dieu et la Toussaint. Il faut y ajouter le Carnaval qui se métamorphosa de fête profane en manifestation religieuse.

On mesurera l'importance pécuniaire de ces cérémonies en constatant que, dans le budget de 1556, elles entrent pour 65 écus dans une dépense totale prévue de 177, c'est-à-dire pour plus du tiers [3].

[1] La Purification ou Chandeleur, Pâques, l'Ascension, la Penthecôte, la Saint-Yves, la Fête-Dieu, l'Assomption, la Toussaint, Noël (règlement de 1558), 247.

[2] Le Jeudi-saint, est dressé le tombeau dans la chapelle de la s.te Trinité ou de s. André; la Saint-Yves « *paratissima, videlicet cum diacono et subdiacono et solet fieri episcopalis ob presentia cardinalium ac auditorum Rotc, advocatorum et curialium* » ; l'octave de la Fête-Dieu « *summo mane, expectando populum, primo decantatur magna missa parata, processio in qua intersint octo presbyteri forenses vocandi per sacristam* » ; Noël « *magna missa parata de nocte, et in aurora, missa submissa voce, absque cantu, de die magna missa parata* » (*ibid.*).

[3] Budget de 1556 (247):

Sanctus Yvo	17	écus
Candellarum	17	»
Processio	6	»
Testachius	6	»
Cera extraordinaria	6	»
Bibalia Nativitatis, Paschalis, Yvonis, Processionis, et Omnium sanctorum	5	»

Pour Noël, un des trésoriers a consigné sur son registre la liturgie nocturne, récitation des leçons, suivie de la messe à la lueur des torches [1]. On faisait à cette occasion des achats de charbon, et les murs de l'église étaient tendus de tapisseries et de courtines [2].

C'est à la Purification ou Chandeleur (2 février) que le luminaire devenait vraiment coûteux. Dans la foule qui assistait à l'office chaque personne voulait un cierge. Leur grosseur était proportionnée à l'importance de celui qui le portait. Des chandelles « ouvrées » étaient attribuées à un petit nombre de personnages [3]. Nous avons conservé la liste des cierges distribués en 1553, ils se répartissent entre de nombreuses classes échelonnées depuis le cierge unique d'une livre et demie, offert à Reomanus, protecteur de la nation, jusqu'à ceux d'une once [4]. Le rédacteur conclut en jouant sur le nom de la fête: « *ita factum fuit ad lumen successorum nostrorum* » [5].

Dix ans plus tard cette distribution fut réglée d'après les principes suivants: aux « *eminentiores* » des cierges seraient offerts et même portés à domicile à ceux qui n'assisteraient pas à l'office. Tous les membres inscrits de la confrérie en recevraient aussi, mais seulement s'ils venaient à l'église. Au menu peuple enfin seraient données de petites chandelles, en l'avertissant au préalable « *tantum esse virtutis in parvis quantum in majoribus* » [6]. Quand il venait

[1] 1552, 249[1], f. 170. Appendice, n. IV.

[2] 1559, 249[1], f. 78.

[3] Dont Jean de Ségovie, 249[1], f. 22.

[4] Il y en a 6 d'une livre destinés: à l'auditeur de Rote qui habite la maison d'Aragonia, à François d'Aragonia, à Jérôme Caballo, référendaire, à François Soderini, à Nicolas Aragonia, à Jean-Baptiste de Camerino; presque tous ces noms nous sont familiers, le plan de Bufalino (1551) montre la *domus Soderina* presque en face de S. Lucia della Tinta, via Monte-Brianzo.

[5] 249[2], f. 33.

[6] 1563, 24 janvier, 246, f. 34.

un cardinal, ou l'ambassadeur du Roi, il recevait un gros cierge peint à ses armes [1].

Pour faire face aux dépenses élevées qui résultaient de cette fête, aussi bien que de celles de la Fête-Dieu et de la Saint-Yves, les Bretons se montraient particulièrement généreux, ces jours-là, à l'offrande de la grand messe. Il était pris note de l'aumône de chacun, qui était considérée, croyons-nous, comme sa cotisation. Le produit en était naturellement très variable. A la Fête-Dieu les paroissiens ajoutaient leurs charités à celles des Bretons [2]. Mais la plus rémunératrice était celle de la Saint-Yves, en 1548, elle donnait 5 écus [3], en 1549, 9 [4], en 1550, elle s'élevait à 47 écus [5].

Les donateurs étant nommés dans les comptes, on peut constater que l'élite de la colonie cléricale bretonne se donnait rendez-vous, ce jour-là, à Saint-Yves. Des français venaient se joindre à eux. Le prélat protecteur ne manquait pas de s'y rendre [6].

[1] 1561, au cardinal Reomanus, et aux ambassadeurs de France, 249⁴, f. 83, et 249⁵ (en 1580).

[2] 1550, 249¹, f. 54, la quête produit près d'un écu, parmi les donateurs cités on remarque: Laura veneta, Isabella fiorentina. Sicilia Hispana. 249¹, f. 55, en 1551, 249³, f. 13, 1557.

[3] 249¹, f. 1.

[4] *Ibid.*, f. 5.

[5] *Ibid.*, f. 52.

[6] On remarque en 1548: « *nobilis vir dominus* de la Roche-Giffard », Jean de la Mote aliàs de la Vallée; en 1549, Jean Cillard (ou Sillard), notaire de la Rote, François Regis, cubiculaire du pape, Judicellus (Johel) du Quinio; en 1550, François Ferrati, scripteur des archives romaines, Erasme Gautier, procureur de la Sacrée Pénitencerie, Michel Paignon aliàs la Ripvière, Maurice de la Chasse, Jacques de Bonteville (249¹, f. 1, 5, 52); en 1551: Julien Demeayre, chanoine de Quimper, Jean Fabri, chantre et chanoine de Vannes; à la Purification, Maurice Geslin, prieur de Saint-Melaine de Rennes, Julien du Hardaz, recteur de Saint-Julien de Concelles, aumônier du roi très chrétien, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris (249¹, f. 55); en 1553, Jean du Kerguelleven. En 1571 le « Général [des Franciscains] de l'Ara Cœli de notre nation » vint avec huit pères (249⁵, f. 166); Reomanus vient régulièrement; Le Prebstre de la Lohière, en 1553 (249¹, f. 35 v.).

Au début du XVI[e] siècle, le caractère de cette fête s'élargit. saint Yves n'était pas seulement le saint national des Bretons, avocat des pauvres, il était le patron de tous les hommes de lois. Lorsque les curiaux romains se réunirent en confrérie, au début du XVI[e] siècle, ils vinrent se joindre à leurs collègues bretons pour célébrer la fête du saint dans son église titulaire. Burchard, dans son diaire, en parle le premier, à la date de 1501. Comme il n'en fait pas mention avant cette date, alors que ses mémoires commencent en 1483, on est fondé à penser que c'est la première fois que cela se produisait. Ce serait l'explication des erreurs liturgiques qui y furent commises et que le maître des cérémonies d'Alexandre VI ne manqua pas de relever.

Le 18 mai, raconte-t-il, les premières vêpres furent dites par l'évêque de Carinola. Sept cardinaux y assistaient [1], parmi lesquels deux futurs papes: Piccolomini qui fut Pie III, et Alexandre Farnèse qui fut Paul III. Burchard arrivé au troisième psaume remarque une faute énorme: le célébrant, en habits pontificaux, était assis sur le pliant rituel à l'entrée du chœur, ayant l'autel en face de lui, le peuple à sa droite, et les cardinaux dans l'abside à sa gauche. Or, pour se conformer aux règles, le célébrant aurait dû faire face à l'abside, en tournant le dos au peuple. Burchard toutefois se contint, et laissa chacun à sa place. Le lendemain, jour de la fête du saint, le même évêque célébra la messe solennelle. Aucun cardinal n'y assistait; en revanche Robert Guibé, ambassadeur du Roi, y vint; il se plaça dans le chœur du côté de l'évangile, entouré des curiaux. En face de lui avaient pris place l'archevêque de Raguse, dataire, les évêques de Cortone, de Volterra et de Castellamare, ainsi que l'élu de Cavaillon [2].

[1] Les cardinaux Pallavicini, Sangiorgio, François Borgia, Podocatharus, Todeschini-Piccolomini (Pie III), Federico di Sanseverino, et Alexandre Farnèse (Paul III).

[2] Diarium, éd. Thuasne, qui traduit *S.-Yvo Britannorum* par « Saint-Yvon des Anglais », t. III, p. 137 et 464. Muratori, *RR. II. SS.*, 1912, t. 32, p. I, p. 283. Eubel, t. III, p. 161.

Cette assistance magnifique revenait tous les ans à Saint-Yves pour la même cérémonie. En 1553 on y compta douze avocats consistoriaux [1] qui offrirent, « selon la coutume, neuf torches blanches » [2], et huit cardinaux [3], dont six appartenaient à la dernière promotion (1551); sans doute avaient-ils été délégués par leurs collègues [4].

En 1568, le nombre des cardinaux s'éleva jusqu'à douze [5], dont deux français, Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, ancien ambassadeur du roi, et le diplomate Granvelle; celui des auditeurs de Rote, à onze, et celui des avocats consistoriaux, à dix [6].

En 1570, vinrent six cardinaux [7], cinq auditeurs de Rote, neuf avocats consistoriaux et plusieurs évêques dont celui de Chiusi, Pacini qui chanta la messe.

Un discours académique était prononçé devant ce brillant auditoire par un jeune avocat. La compagnie lui fournissait la barrette [8]. Nous possédons l'une de ces harangues, œuvre de Nicolas

[1] Parmi lesquels je relève les noms de: Antoine Gabrielli, Marc-Antoine Borghèse, Achille Maffi, Scipion Lancellotti, Silvestre Aldobrandini.

[2] 249[1], f. 35 v.

[3] De Carpo, Veralli, Fulvius Corneus, Saraceni, Jacques du Puy, Pighini, Mignanelli, Cicada.

[4] 249[2], f. 173. En 1567, le cardinal Veralli, 249[4], f. 112.

[5] Capizucchi, Vitellotius Vitellius, Cornaro, Cirlettus, Babou de la Bourdaisière, Alexandrini, de Granvelle, Carafa, Hyppolite d'Este, Crivelli, Orsini et Bobba.

[6] 249[3], f. 26.

[7] Ricci, Simoncelli, Augusto (sans doute Truchsess, évêque d'Augsbourg), Ferdinand de Medicis, Bobba et Souchier, général des Cisterciens.

[8] En 1559: « *pro birretto advocatuli orationem dicentis* », 249[3], f. 76. En 1568: « *Eximius adolescens Cosmus Capocius romanus habuit orationem* », 249[3], f. 26. En 1570: « *fuit oratio habita per dominum Guillelmum Jacobi* », enfin, en 1562, ce fut Nicolas d'Aragonia, junior, secrétaire apostolique, 249[2], f. 23. Les éditeurs des *Acta Sanctorum* (19 mai, éd. Palmé, t. IV, p. 539) disent de ces oraisons: « *quales varias Romae impressas habemus* ».

d'Aragonia, le jeune, secrétaire apostolique, membre de cette famille dont le palais était situé dans la paroisse Saint-Yves. Il s'excuse d'abord de son jeune âge: entré dans la secrétairerie pontificale, il a travaillé, dit-il, pour la gloire de Jules III, et pourra, par conséquent, mettre dans ses paroles tout le talent que peut acquérir un adolescent studieux dans la pratique presque quotidienne de cette profession. Ce qui diminue surtout son trouble c'est la pensée qu'il parle dans un édifice dont les murailles lui sont familières, « *intra meos domesticos parietes* ». Là-dessus, il se lance dans un éloge des vertus de Saint-Yves qu'il propose en modèle à l'assistance. Il ne fait pas la moindre allusion à la nation de Bretagne.

Pour rehausser l'éclat de la fête, les chantres de Saint-Louis-des-Français venaient se faire entendre à la grand messe, aux premières et aux secondes vêpres [1]. Ils apportaient des parements d'autel [2]. Venaient aussi les fifres et les trompettes du Capitole qui sonnaient à l'entrée et à la sortie des cardinaux. On imprimait, à cette occasion, le bref d'indulgence de Léon X [3]. L'église était décorée des armes du pape, de la nation, de l'ambassadeur de France (en 1567), des cardinaux présents. La porte d'entrée était ornée de festons. On préparait de l'eau de rose pour laver les mains de l'évêque célébrant [4]. Cela n'empêcha pas qu'on n'eût parfois beaucoup de peine à en trouver un [5]. Une autre année, la compagnie essaya, sans y réussir, de faire payer par les avocats les musiciens

[1] Ils reçoivent, en 1549, 2 écus, en 1550, 2 écus, 7 jules, de 1571 jusqu'en 1583, 4 écus.

[2] En 1549.

[3] 1582, 249[5], f. 256 v.; 1583, 249[6], f. 160 v.

[4] 1548, 249[1], f. 22; 1549, 249[1], f. 25 v.; 1550, 249[1], f. 76; 1559, 249[3], f. 76; 1562, 246, f. 26; 1567, 249[4], f. 112; 1571, 249[5], f. 164; 1582, 249[5], f. 256 v.; 1583, 249[6], f. 160 v.

[5] En 1571, l'évêque célébrant fut « *molto difficile a trovare* », on lui donna 2 écus, les années précédentes (en 1552 et 1567 au moins), il n'avait reçu qu'un écu. 249[1], f. 83 v.

du Capitole [1]. La fête se terminait par de grands *bibalia*, banquets où l'on buvait et mangeait [2].

Après la disparition de la compagnie, en 1583, la Saint-Yves continua d'y être célébrée jusqu'au jour où les avocats consistoriaux se transportèrent dans l'église nouvellement édifiée de la Sapience, dédiée, elle aussi, à Saint-Yves, avocat des pauvres [3].

La Fête-Dieu était marquée à Saint-Yves, par une procession à laquelle était convié un nombreux cortège de prêtres invités de toutes les paroisses de la Ville [4]. Le maître de chapelle et les prêtres de Saint-Louis des Français venaient encore prêter leur concours. Les Pères de l'Ara Cœli et de la Trinité-des-Monts s'y joignirent aussi quelquefois [5]. Tout cela se terminait par les traditionnels *bibalia*.

Aux fêtes religieuses s'ajoutait une réjouissance profane : le Carnaval. Depuis longtemps très en faveur à Rome, il était célébré par des courses et des jeux variés qui se livraient sur le Testaccio, ou au pied de cette butte dans les prairies qui s'étendent le long du Tibre [6]. Paul II, qui venait de construire pour son habitation

[1] En 1572, Saint-Yves donne 2 écus, 6 jules à ces musiciens « *che li advocati non volsero pagare* ». Saint-Yves les avait payés les années précédentes : en 1567, 3 jules aux trompettes, et autant aux musiciens. 249[4], f. 172.

[2] On remarque dans le compte : « Finocchio, mortella, carne e circuli, frutti, piselli, erbe, portatura capretti, pipera, 2 coratellis d'agnorum », 1548, 1562. En 1551, le repas coûte 5 écus, 4 jules. 249[1], f. 80 v.

[3] L'orateur était alors pris parmi les élèves du Séminaire romain. Ottavio Panciroli, *I tesori nascosti dell'alma città di Roma*, Rome, 1625, p. 463. L'église de la Sapience était presque achevée en 1649, l'inscription du frontispice porte la date de 1660. Renazzi, *Storia dell'università degli studi di Roma*, Rome, 1805, t. III, p. 153.

[4] En 1548, 13 prêtres reçoivent 65 sous bolonais, en 1549, ils en reçoivent 75 (249[1], f. 25 v.). En 1556, 14 prêtres, dont le nom et la paroisse sont indiqués, prennent part à la procession (247, f. 44). Saint-Louis reçoit 15 jules en 1549 et 1550, 4 écus en 1582 (249[5], f. 256 v.).

[5] En 1557, 249[5], f. 219 v., en 1582, 249[5], f. 256, ils reçoivent 3 écus.

[6] Gregorovius, *Storia della città di Roma*, Rome, 1901, cite des textes depuis le XIII[e] siècle, t. III, p. 28, 252, 662, 663.

le palais de Venise, transféra les courses au Corso, où il était plus à portée d'en jouir sans déplacement.

Le Testaccio toutefois ne fut pas abandonné [1], les Bretons en particulier, qui changent malaisément leurs habitudes, continuèrent d'y célébrer le Carnaval, pendant le XVI[e] siècle. Il est raisonnable de penser que ces manifestations populaires bretonnes remontaient à une époque ancienne, au moins antérieure à l'innovation de Paul II, et par conséquent contemporaine de la fondation de Saint-Yves des Bretons.

Le spectacle que les Bretons donnaient aux Romains, en ces fêtes du Carnaval, était celui de leur exercice favori, chanté encore de nos jours par Brizeux : la lutte. Il y avait deux lutteurs, la compagnie faisait pour chacun d'eux les frais d'un habillement : pourpoint de toile blanche, chapeau, ceinture de soie, et paire de gants [2], auxquels s'ajoutaient régulièrement trois chapons, un de plus, sans doute, pour le vainqueur [3]. Une collation champêtre suivait [4].

Les fêtes du Carnaval romain se signalèrent au XVI[e] siècle par une effervescence désordonnée, contre laquelle se produisit une réaction. Les premières mesures restrictives apparaissent en 1550 ; après 1555 elles deviennent de plus en plus sévères.

Les Bretons interrogèrent leur conscience pour savoir s'ils pouvaient persévérer dans leur tradition. En 1568 on perçoit les pre-

[1] Ademollo, *Il Carnevale di Roma,* Rome, 1883, p. 62, texte de 1467 ; Filippo Clementi, *Il Carnevale romano nelle cronache contemporanee*, Rome, 1899, p. 167, 182, 200, textes de 1520, 1536, 1545.

[2] Les juifs faisaient une course dans un déguisement qui rappelle celui des bretons :

> Haveno i corridor *vestiti bianchi*...
> Ch'erano di lunghezza insino ai fianchi
> Ciascuno in capo un *bizzarro cappello.*
> (Poème de S. Penni, en 1513, dans Ademollo, *o. c.*, p. 11).

[3] 249[1], f. 20, 25 v., 59 v., 78 ; 249[4], f. 83.

[4] En 1557 y figurent « *melis seu pomis* » et un baril de vin. En 1552 elle eut lieu « *in hospicio piscariae* » (249[1], f. 82). Le marché au poisson était près de S.-Angelo in Pescheria.

mières marques d'hésitation. A l'ordre habituel de célébrer la fête « *ut moris est* », s'ajoutent des conseils de sagesse. La fête aura lieu, dit la compagnie, « *more solito et meliori, si possit, tamen modeste, sine strepitu et scandalo, honesto modo, propter antiquam consuetudinem* ». Visiblement elle désire que tout se passe correctement, mais demeure attachée à l'exercice national [1]. En 1571 la question fut posée ouvertement: « *an luta testacea facta, et quod fieri contigerit in futurum expensis societatis, vel ne ?* ». On alla au vote, deux voix seulement se prononcèrent contre la lutte, celles de Jean Pauvert et de Jean Tasson, qui se dévoilent, par là, comme les auteurs de la proposition. Ils furent tous deux trésoriers, et désiraient peut-être, par la suppression de cette fête, réaliser une économie. Ils échouèrent, par 12 voix dont celles des deux procureurs, Pierre Martin et Pierre Mahéo, la lutte sortit victorieuse de l'épreuve [2].

Depuis 1569, le Carnaval avait commencé à perdre beaucoup de son entrain et de sa splendeur. En 1575, année du jubilé, il n'eut pas lieu [3]. Cette année-là, il fut remplacé par une procession pontificale aux sept églises de Rome. Les Bretons trouvèrent l'idée bonne, ils l'adoptèrent et en 1578 ils renonçaient à leurs jeux bruyants du Testaccio en faveur d'une procession aux sept églises. Ils restèrent fidèles à ce nouvel usage jusqu'à la fin [4]. Des fêtes anciennes il ne subsista que la conclusion nécessaire: la collation [5].

* * *

[1] 246, f. 54.

[2] 246, f. 61.

[3] Filippo Clementi, *o. c.*, p. 245, 249, 250.

[4] « *per andare la compagnia tutta alle sette chiese in loco della Festa di Testaccio, scudi 6* ». 249[5], f. 224.

[5] 249[5], f. 241.

Entretien de l'hôpital, secours aux pauvres et aux pélerins. — Les Bretons ne s'assemblaient pas seulement pour s'amuser ou célébrer des fêtes édifiantes. Ils savaient aussi s'unir pour secourir leurs compatriotes dans le besoin. L'hôpital avait été l'origine de la compagnie, le noyau de la nation. Il était la raison la plus légitime de son existence, jamais il ne cessa d'être sa constante préoccupation, et c'est son honneur d'y être resté fidèle.

Cependant le budget pour 1556 ne comporte aucun chapitre relatif à l'hôpital, sauf, seulement, une dépense de 6 écus pour un aveugle qu'assistait la compagnie. Il faut croire que l'hôpital avait son registre de compte spécial que nous ne connaissons pas. On relève dans les registres ordinaires, quelques dépenses qui lui sont destinées : le traitement de l'hospitalier un écu par trimestre [1], des réparations à l'hôpital, des achats de matelas, paillasses, linge neuf, etc.

En 1565, la compagnie, se plaignant de le voir « *pauper et indigens plurimum* », décida de faire, séance tenante, parmi les membres présents, une collecte qui rapporta 5 jules, 3 sous, et invita les procureurs à le visiter plus souvent, et à quêter pour lui [2]. C'était une lourde charge. Il semble que certains confrères songèrent à s'en débarasser ; on lit en effet les déductions suivantes, à la suite d'une copie de la Bulle de Léon X, de 1513 : « la nation n'est tenue à entretenir qu'un seul prêtre pour le service de la paroisse, or elle en entretient actuellement quatre, sans compter l'organiste et le petit clerc, j'estime donc qu'ayant la charge de tant de prêtres, elle n'est plus tenue à l'hospitalité, et *vice versa* » [3]. Cette idée resta isolée, et ne fut jamais proposée en congrégation.

[1] L'hospitalier est, en 1561, Claude (249[4], f. 88) ; en 1569-1576, Jacques de Plouart (249[5], f. 166, 246, f. 57, 60, 70) ; en 1582, Jean Le Bœuf (249[5], f. 256 v.).

[2] 5 août 1565, 246, f. 47.

[3] 247, f. 46, texte sans date, mais au milieu de pièces de 1556.

La compagnie avait diverses façons d'exercer la charité. Ainsi les fonctions de gardien des archives furent données comme un secours. En 1560, un prêtre de Saint-Malo, Jean Brisione, fut admis à loger dans la chambre située sur la nef du bas-côté. Il était chargé de veiller sur le dépôt voisin des archives, de prendre part aux messes solennelles, en qualité de diacre ou de sous-diacre, et de porter les convocations aux séances de la nation. En le recevant la compagnie lui adressa de sévères admonestations : « *abstineat a rixis, differentiis, scandalis, et attendat ad archivium... ad oculum, caveat nos offendere, ne sentiamus incommodum de suo commodo* ». En 1569, la compagnie songea à donner la même chambre à un autre prêtre du même diocèse, François Fabri « *intuitu paupertatis* » ; réflexion faite, elle préfera le loger dans la meilleure chambre de l'hôpital, celle qui était située au dessus de la chapelle ou oratoire de N.-D. de la Consolation. Elle imposa, en compensation, à ce pauvre compatriote une fonction hospitalière : veiller avec conscience et charité à l'admission des pauvres de la nation, les accueillir le soir, et les renvoyer le matin, garder les lits et le mobilier, enfin régir fidèlement, à charge de rendre compte. Il reçut aussi les mêmes recommandations : s'abstenir des scandales et des mauvaises mœurs, n'introduire indûment nul compagnon dans son legis ni dans l'hôpital [1]. L'année suivante, la nation lui accorda un subside annuel de 5 jules, et commanda au recteur Pierre Maheo et à l'hospitalier de pourvoir l'hôpital de tout le nécessaire, notamment de fenêtres garnies de rideaux [2].

La surveillance de l'hôpital était d'autant plus facile qu'il se trouvait dans le voisinage immédiat de Saint-Yves, d'abord dans le même ilôt, puis dans le *palatiolum* situé en face de l'église où

[1] 4 décembre 1569, 246, f. 57. Il n'avait pas le titre d'hospitalier que gardait Jacques Plouart.

[2] 5 novembre 1570, 246, f. 60.

il avait été transféré peu avant 1553 [1]. Ce nouvel emplacement devint insuffisant. En 1565, la compagnie nomma une commission de quatre membres [2] pour trouver au plus tôt un lieu convenable à son installation [3].

L'hôpital, d'après les détails précédents, jouait le rôle d'asile de nuit et non pas de maison de malades. Les registres sont pleins de mentions d'aumônes faites à des gens dans le besoin, dont la plupart, sans doute, étaient recueillis à l'hôpital. A part quelques paroissiens [4], ce sont presque toujours des Bretons. Les clercs bénéficiaient tout naturellement de la charité de leurs confrères [5]. Des gradués de l'Université y avaient recours [6]. Elle prend parfois des formes touchantes, comme celle-ci : à un pauvre prêtre breton pour se vêtir afin qu'il puisse assister à la messe de la Saint-Yves, avec tous ses compatriotes [7]. Le plus généreusement secouru fut un clerc marié du diocèse de Nantes, Pierre Botrel, qui était devenu aveugle. La nation lui alloua un secours de 3 jules par mois, puis le fit entrer à l'hôpital de Saint-Louis des Français où elle payait sa pension de 5 jules par mois [8]. Cela dura jusqu'à

[1] Voir plus haut p. 223, 224 et 225.

[2] Pierre Mahéo, Jean Tasson, Jean Pauvert et Julien Tertrin.

[3] 1er avril, 246, f. 60.

[4] « A Brigitte, notre paroissienne, dans une grande pauvreté, pour l'amour de Dieu, un écu d'or », 1548 (249[1], f. 25 v.). Au portugais Diégo, pour aller retrouver sa famille à Naples, 1578 (249[5], f. 228 v.). A deux pauvres époux un écu d'or, 1550 (249[1]). A quatre pauvres femmes très infirmes, 4 écus d'or, 1549 (249[1], f. 29). Une autre paroissienne, étant malade, on la fait porter à l'hôpital de San Spirito, 1578, 249[5], f. 229.

[5] A un pauvre prêtre, 50 jules, 1567 (249[4], f. 112); à un pauvre clerc de Nantes, 2 jules, 1550 (249[1]); à Jean Iger, du diocèse de Dol, aumône de 18 écus pour acheter un habit religieux, s'il entre dans l'ordre de la Sainte-Trinité à Rome, car la compagnie est bien informée de sa bonne intention, de son bon esprit et de ses mœurs honnêtes, 1578 (249[5], f. 223 v.).

[6] A Jacques Bernard, de Rennes, licencié « *come dice* », 3 écus, 249[5], f. 226.

[7] 3 écus et demi, mai 1581, 249[5], f. 252.

[8] 1550, 249[1], f. 78.

sa mort. Les prêtres de Saint-Louis et de Saint-Yves l'accompagnèrent jusqu'à sa tombe, à Saint-Yves « *gratis pro Deo* »[1]. D'autres fois encore la nation eut recours à l'hôpital Saint-Louis en faveur de ses compatriotes. Quand ils retournaient en Bretagne « *per andare al païs* » elle les assistait d'un viatique [2].

Parmi les Bretons le plus fréquemment secourus figurent les pélerins, il ne se passe pas d'année sans qu'il en vienne quelques uns. La compagnie n'oublie pas que son hôpital a surtout été fondé pour les recueillir, et jusqu'aux derniers mois de sa durée, elle les aide charitablement [3]. Elle leur facilite le rapatriement [4]. Elle assiste les religieux avec une attention et une sympathie particulières : Yves Lagadec du diocèse de Léon, noble, prêtre et pauvre, venu en pélerinage à Rome, reçoit d'elle 5 jules, puis 1 écu à l'occasion de son entrée en religion, et, enfin, 2 écus pour s'en retourner chez lui [5]. Deux franciscains de Vannes reçoivent 2 écus [6].

L'un de ces groupes de pélerins mérite une mention distincte. Dans une congrégation du 5 octobre 1567, à laquelle prit part un laïque, Christophe du Couédic de Kergoaler, du diocèse de Quimper,

[1] Il mourut le 11 septembre 1560 et fut inhumé le lendemain à la première heure de la nuit « *in ingressu portae ecclesiae, in cathacumba* » en présence de Robert Guillopé, Pierre le Bodic, Jean le Duc, membres de la compagnie de Saint-Yves, du sacriste et de Claude, l'hospitalier (248, f. 125). Ses obsèques furent célébrées le 18 septembre (249[3], f. 89 v.-91).

[2] Trois femmes et un jeune homme, hospitalisés à Saint-Louis, reçurent 4 écus d'or, afin de pouvoir s'en aller « *ad patriam* » (245, f. 11 v.). En 1550, Jeanne de Trégnier reçoit 5 jules car elle va quitter Rome (249[1], f. 30). Jean de Chateaubrient reçoit 2 écus « *per andare al pais di Bretagna* », 1578, 249[5], f. 223 v. En 1552, à Gilles de Launay, retournant « *ad partes pro ejus viatico* » 4 écus, 4 jules (249[1], f. 150).

[3] En avril 1583, elle reçoit 6 pélerins, en mai 7, en juin 2, en juillet 1 (249[6], f. 162 et sq.).

[4] En 1578, à Pierre Corriot, du diocèse de Vannes, pauvre pélerin, pour s'en retourner en Bretagne, 3 écus (249[5], f. 228 v.). Il y en a beaucoup d'autres semblables.

[5] Octobre 1578 (249[5], f. 229).

[6] Mars 1581 (249[5], f. 249).

capitaine de Saint-Aubin, dont la présence est en rapport avec le sujet de la délibération, car il revient à peu près chaque fois que la même question est traitée, la compagnie, informée de l'arrivée récente dans la ville éternelle de noble demoiselle Michelle Le Borgne de Lesquiviou, du diocèse de Léon, accompagnée de quatre demoiselles, et de servantes, conduites par Jean Senis (ou Le Coz) et sa femme, décida de les loger à l'hôpital Saint-Yves, où l'on ferait remettre aux fenêtres des volets de bois et des rideaux et de les pourvoir de tout le nécessaire, elle ajouta que si les ressources de l'église n'y suffisaient pas les confrères se cotiseraient pour faire à ces respectables personnes un accueil digne de leur qualité, et digne de Saint Yves [1]. L'année suivante, toutes étaient encore là. Une nouvelle compagne, M^me^ du Parc, était venue les rejoindre. La nation résolut de continuer jusqu'à Pâques la subvention qu'elle leur allouait. Elle avertit seulement Senis et sa femme de mener une vie « *magis emendata* ». A la même caravane se rattachait Briant du Coudray, chantre, probablement du chapitre de Saint-Brieuc. Il avait reçu des recteurs une provision de 4 jules qui lui fut confirmée et dont il ne sollicita pas le renouvellement (8 février 1568). Le 7 juin, le capitaine de Saint-Aubin assiste encore à la congrégation [2]. Il est regrettable que les registres ne soient pas plus explicites sur ces voyageuses et ne nous apprennent pas l'objet de leur séjour à Rome.

C'est surtout lors du jubilé de 1575 que les pélerins affluèrent. Dès le 2 janvier, la compagnie décida de donner à chacun d'eux un jules par jour pendant la quinzaine qu'il devait passer à Rome pour gagner l'indulgence [3]. Le pape réduisit bientôt ce temps à 5 jours. En conséquence, la congrégation du 17 avril décréta de continuer pendant cette durée l'allocation quotidienne d'un jules.

[1] 246, f. 52 v.
[2] *Ibid.*, f. 54, 55.
[3] 246.

En outre elle recommanda de veiller aux indigents, aux infirmes, aux vieillards, de pourvoir à leurs nécessités, et de s'occuper de faire partir les pélerins, aussitôt l'indulgence gagnée [1]. Il en vint toute l'année, près de dix par mois [2].

L'affluence à Rome était extraordinaire. Grande difficulté que de trouver un logement! Le général du couvent de Saint-Augustin fit demander à Saint Yves qu'on lui accordât, pendant six ou sept jours, cinq lits pour des frères venus au chapitre, mais la congrégation remarqua, non sans déplaisir, qu'il avait omis de préciser s'il les désirait « *gratis aut medias solutiones* ». Le sacriste de Saint-Yves François suppliait de son côté qu'on lui donnât de la place pour sa famille. La police de Rome était incapable de surveiller cette foule mouvante et changeante. Pour parer à toute éventualité, la compagnie décida de renforcer son coffre, et de le munir de trois clefs qui seraient confiées aux deux procureurs et au trésorier.

Des secours spéciaux furent alloués au dominicain Grégoire Dervault, de Quimperlé, qui avait amené sept compagnons. Il lui fut donné un habit de son ordre, avec un avertissement: « *moneatur de vita et moribus et bene vivendo, et discedat in pace* ». Cela se passait en avril, en juillet le père était encore là [3].

Certains pélerins ne s'arrêtaient pas à Rome, et s'en allaient soit jusqu'à Lorette [4], soit jusqu'au Saint-Sépulcre de Jérusalem [5]. Ce n'était point sans danger. En 1581, Armel Brunel, de Rennes, reçoit 10 écus, pour l'aider à se vêtir, car il disait qu'il avait été dévalisé par les Turcs [6]. Une autre fois, c'est François du Pré, du

[1] Il n'en manquait pas qui s'endormaient dans les délices de Capoue, Rodocanachi, *Courtisanes et bouffons,* Paris, 1894, p. 9.

[2] 249[5], f. 197 v., 203 et sq.

[3] 246, f. 67.

[4] Janvier 1582, 15 jules (249[5], f. 256 v.).

[5] 1579, 13 mars: à Gilbert Heromito, de Nantes, 2 écus (249[6], f. 232 v.) et en mai, à Roland Dantec, 26 jules (*ibid.*, f. 235).

[6] Avril 1581, 249[5], f. 249.

Pellerin, près Nantes, échappé des mains des Turcs « la main droite coupée », à qui est accordé le logement à l'hôpital.

Il faut compter aussi les pélerins malgré eux qui venaient à Rome chercher l'absolution de quelque crime. La compagnie les aide à acquitter les taxes de la pénitencerie. Ainsi fait-elle pour deux prêtres du diocèse de Quimper, coupables d'homicide involontaire [1].

La compagnie s'intéressait aussi au rachat des captifs, non plus des prisonniers des Turcs, mais des prisonniers pour dette. Elle eut, plus d'une fois, l'occasion de tirer de très mauvais pas, des malheureux de cette sorte. Un breton Pierre Hérisson, débiteur du fisc, et condamné, pour ce fait, à cinq ans de galère, obtint sa grâce du pape à la prière de l'ambassadeur de France (19 août 1565). Il était déjà embarqué lorsqu'on le rappela. La compagnie régla sa pension au prix de 5 sous par jour, comme elle eût à payer 5 écus (500 sous), cela représentait 100 jours passés dans les fers. Une quête faite alors entre ses membres rapporta 5 jules qui furent immédiatement employés à procurer des chaussures au prisonnier [2]. En 1552, un autre compatriote, Georges de Villeneuve, détenu sur les galères du seigneur de Piombino, reçoit un subside de 4 écus, 6 jules [3]. En 1568, c'est un troisième détenu, celui-là, aux mains des Médicis, à qui est accordé un écu [4]. Une autre fois, on envoie un confrère visiter deux incarcérés et leur porter un secours, et comme l'un d'eux demande à emprunter 4 écus pour se libérer, on lui ouvre généreusement un crédit de cinq [5].

Il faut croire que les emprisonnements étaient assez faciles, car un trésorier de Saint-Yves y fut pris. Il inscrit en effet dans son

[1] En 1579 à Rousano Plousec, 3 écus, 2 jules (249[5], f. 238), à Jean Hourman, 16 jules, juillet 1580 (249[5], f. 244).

[2] 246, f. 48, 75.

[3] 249[1], f. 150.

[4] 249[4], f. 118.

[5] 249[4], f. 122; 246, f. 55. En 1565, nouvelle dépense « *pro liberatione cujusdam carcerati* », 1[er] avril 1565 (246, f. 46).

compte une dépense pour le motif suivant : « pour le mandat de relaxer, les frais d'arrestation, et le garde des prisons de la cour du Capitole, quand je fus incarcéré, à la requête de Mathieu Anselmi, sous le prétexte que j'avais encouru, prétendait-il, les peines édictées dans la prétendue défense du juge du Capitole, 2 écus, 2 jules » [1].

* * *

Service de la paroisse. — On ne doit pas oublier que l'église Saint-André, lorsqu'elle fut donnée aux Bretons par Calixte III, était un bénéfice avec charge d'âmes, et qu'en le recevant, la compagnie avait assumé la charge de desservir la paroisse. Un texte du XVI[e] siècle explique clairement la distinction à faire entre les deux personnes morales : la nation des Bretons d'une part, et la paroisse ou église, de l'autre : Saint-Yves, y est-il dit, « *representat duplicem personam, videlicet ipsam societatem in bonis et negociis ad ipsam pertinentibus, et ecclesiam Sancti Yvonis, cujus ipsa est administratrix et procuratrix* » [2].

Nous ne songeons nullement à faire l'histoire de la paroisse qui existait bien avant la compagnie et qui lui survécut jusqu'en 1824 [3]. Mais de 1455 à 1583, elle fut administrée par la compagnie. C'est sur cette administration que nous devons donner quelques renseignements.

Dans le budget de 1556, les dépenses prévues pour l'entretien du culte paroissial atteignent près des deux tiers de la dépense totale : 103 écus sur 177. Cette proportion permet d'en apprécier l'importance [4].

[1] 1548, 249[1], f. 59 v.
[2] 247 *bis*.
[3] Lacroix, *o. c.*, p. 72.
[4] 247.

La paroisse s'étendait autour de l'église. Dès le XI[e] siècle, Saint-André, quand il fut réuni au monastère de S. Maria in Campo Marzio, comptait 17 familles de paroissiens [1]. En 1558, le chapitre de S. Lorenzo in Lucina revendiqua indûment un groupe de maisons qui s'étendait entre le Tibre et la « *viam magistralem* », qui monte de la Scrofa vers Saint-Roch (via di Ripetta), autour de S. Gregorio dei Muratori, jusqu'à S. Lucia della Tinta. Saint-Yves se défendit assurant que, de temps immémorial, il exerçait le ministère dans ces lieux. Ses prétentions étaient justifiées et gain de cause lui fut donné par une sentence du cardinal Vicaire [2].

Le premier curé, au moins titulaire, que nous connaissions, est Mauro de Taurinis, appelé aussi chapelain, et plus souvent prieur. C'était un cistercien marié [3].

Dans la suite, on trouve le service de la paroisse assuré régulièrement par un curé ou sacriste, assisté de trois chapelains et d'un « surnuméraire ou extraordinaire », chacun faisant sa semaine à tour de rôle, et enfin d'un organiste. Le sacriste paraît avoir toujours été un Italien, de même que les chapelains [4], à part quelques exceptions [5]. Le sacriste doit être présenté au Vicaire de la Ville et agréé

[1] Nobili, *o. c.*, p. 202.

[2] 5 février 1558, 247.

[3] 1508, son épitaphe, non datée, lui donne les titres suivants : « *priori ac abati ecclesie Trium Funzium necnon Sancti Ivi prefecto iconomo reverendissimi cardinalis de Grasiss* [Achille de Grassis, auditeur de Rote, évêque de Città di Castello, cardinal en 1511, mort en 1523] *et de Nantis* [Robert Guibé] ». Il mourut à 70 ans.

[4] 246, f. 20; 247. En voici une liste: 1555-1557, Jean de Parme; 1558, Antoine Mercatius de Bologne. Lecoqû a publié la suite (*o. c.*, p. 168): 1566-1574, Jean Rossini, du diocèse de Sienne; 1574-1576, Pierre François de Gratianis, du diocèse d'Ancône; 1576-1577, Louis de Penachiis, du diocèse de Padoue; 1577-1582, Louis Xuarez; 1582-1585, François Acconciagiocus.

[5] Mathieu de la Salle, du diocèse de Saint-Malo, en 1557 (248, f. 34). Il est question du chapelain de langue bretonne dans le testament de Jean Cousin, en 1510, voir plus haut, p. 233.

par lui [1]. Le cardinal Vicaire exige avec autorité l'observation de cette règle. En 1573, défense fut faite à Saint-Yves de prendre aucun sacriste ou chapelain qui n'eût été reçu, examiné, approuvé par le cardinal Vicaire et pourvu d'une licence écrite [2].

La compagnie verse un salaire à tous ces desservants. Celui du sacriste, en 1554, est de 2 écus d'or par mois. Il s'élève progressivement à 2 écus, 2 jules en 1556, 4 écus en 1573, 4 écus, 1 jules en 1576, 4 écus, 8 jules en 1583. Les salaires des chapelains suivent une ascension semblable, mais ils sont beaucoup plus faibles, chacun d'eux reçoit, en 1548, 1 écu par mois, en 1556, 1 écu, 1 jules, en 1575, 1 écu, 5 jules, en 1583, 1 écu, 7 jules [3]. L' « extraordinaire » reçoit le même traitement que les chapelains. De plus le sacriste était logé, et probablement les chapelains aussi [4].

En 1548 furent rédigés des statuts pour la réformation des chapelains. Nous ne les possédons plus, mais seulement un règlement postérieur, établi en 1554. Il énumère les obligations du curé : il doit célébrer la messe le dimanche et les jours de fête, faire le prône, administrer gratuitement les sacrements [5], réciter l'office, à l'instar du monastère de Saint-Augustin et sonner les cloches à l'aurore et le soir pour l'*Ave Maria*. Qu'il ne commence la grand messe qu'à l'heure accoutumée, ou quand les procureurs sont là ; qu'il accompagne le corps des défunts gratis, « *sine viatico* », sauf cependant ceux des riches [6]. Les profits des différentes cérémonies donnèrent lieu à d'interminables discussions : en 1554, la nation décide que le curé consignerait aux recteurs les torches ou chandelles offertes à l'occasion des enterrements, baptêmes, ou relevailles ;

[1] 1562, 246, f. 30.

[2] 246, f. 30 et 62.

[3] 249[1], f. 25 ; 247 ; 246 ; 249[5], f. 264.

[4] Voir plus haut p. 224, et plus bas, le règlement de 1554.

[5] « *pretium aliquod petere non audeat, sed elemosinas gratiose recipere habeat* », 249[1].

[6] Règlements de 1561 et de 1555.

toutefois, dans ces deux derniers cas, il en touchera la valeur, à concurrence d'un jules, s'il tient régulièrement, comme on le lui ordonne, le « *librum baptisterium nuncupatum* », où il doit inscrire les baptêmes avec les noms et prénoms des enfants, parents, parrains et marraines, ainsi que la date, noter les décès des paroissiens, des notables et des locataires de la compagnie. En plus du salaire, il recevra deux burettes d'huile, par mois, pour l'église. Les offrandes déposées à l'offertoire de la grand messe, les jours de fête, demeureront à l'église, jusqu'à concurrence de 2 jules et demi chaque fois [1].

Ces engagements ne furent pas tenus avec l'exactitude désirable. Dès 1555, le sacriste réclamait, à la place des burettes, une somme de 5 jules par mois, pour payer l'huile, ce qui lui fut accordé [2].

La même année, aux obsèques du prélat protecteur Le Prebstre de la Lohière, le curé s'appropria toutes les torches, indélicatesse que la compagnie ressentit d'autant plus cruellement qu'elle avait fait presque tous les frais de la cérémonie. Une sentence du cardinal Vicaire donna tort au cupide sacriste [3].

Un règlement complémentaire fut édicté en 1558. Il prescrit d'abord au sacriste de faire la police chez les chapelains [4]. Il décrète que les membres de la nation seront inhumés gratuitement dans l'église. A la suite vient un *Ordo* des cérémonies dont nous avons parlé plus haut, avec l'indication du degré de solennité de chaque fête. Six d'entre elles doivent être célébrées par le sacriste et les chapelains pour l'église, la nation et les bienfaiteurs vivants ou défunts [5]. A Noël chaque prêtre célébrera ses trois messes.

[1] 247.

[2] En 1556, il reçoit 6 écus par an pour l'huile, ce qui fait 5 jules par mois (247).

[3] 17 février 1557 (245, f. 31).

[4] « *tenebitur sacrista insolentias, errores et defectus capellanorum et clerici et aliorum damnum ecclesie vel nationi dedecus, quod absit! inferentium emendare, amicabiliter redarguere, et, si videtur, rectores notificare* ».

[5] Purification, Pâques, Penthecôte, Saint-Yves, Fête-Dieu, Toussaint, Noël.

Les meilleurs règlements sont inopérants sans la bonne volonté. Il est à craindre qu'elle n'ait souvent manqué aux chapelains de Saint-Yves. Ils continuèrent à ergoter sur la question des torches [1]. Le pire c'est qu'ils accomplissaient fort négligemment leur service. En 1559, la congrégation avait menacé ceux qui arrivaient en retard à l'office d'une réduction proportionnelle de leur salaire, cela n'y fit rien [2]. Ils continuent à n'arriver qu'à l'Evangile ou au *Credo* [3]. En 1561, la Trinité se passe sans grand messe, par leur faute [4]. Tantôt le sacriste omet d'ouvrir les portes à l'heure des vêpres, tantôt il laisse s'éteindre la lampe du sanctuaire [5]. Plus d'une fois, ne voyant pas venir les desservants de Saint-Yves, les recteurs durent recourir aux chapelains de Saint-Louis [6]. Il faut reconnaître qu'en dehors des années 1560, 1561 et 1562 ces faits sont rares [7]. En 1567, un rappel à l'ordre fut adressé au sacriste qui avait égaré la sonnette de la messe, et qui ne célébrait pas les offices avec la dignité voulue [8].

Signalons, en terminant ce chapitre, un épisode de la vie paroissiale de Saint-Yves, qui se trouve consigné dans les archives. En 1561, fut faite une « supplication populaire » suivie d'une pro-

[1] 1560, 1580 (246, f. 73 etc).

[2] 3 décembre 1559, ils sont privés, selon la gravité du cas, d'un demi-gros, d'1 ou de 2 bolonais (246, f. 1 et 9 v.).

[3] 1561, 13, 20 juillet (246, f. 11 et sq.).

[4] *Ibid.*, f. 10 v.

[5] 246 *in fine*, f. non numéroté.

[6] 1562, 17, 30 août (246, f. 29, 30).

[7] En 1576, à la Fête-Dieu, la grand messe ne fut pas dite; en revanche, le jour de la Visitation, « tous ont célébré à cause de leur dévotion à la Sainte Vierge ».

[8] « *Decreverunt quod sacrista de cetero teneatur solvere ad unguem quicquid in ecclesia et sacristia et domo sua deperdiderit, quia deperdidit campanellam pro missa notificanda. Ideo careat ab amissione bonorum ecclesie et moneatur quod melius racet cum suis presbyteris et capellanis ac clerico, debite et rite, bene intonent, et tencant silentium in choro et decorem caveant ab indecentibus erroribus et discordia in futurum* », 2 novembre 1567 (246).

cession où parut le pape ; elle se rendit de Saint-Pierre, par le Château-Saint-Ange, les Banchi, Torre Sanguinara, et Saint-Trifon, vers Sainte-Marie du Peuple où se trouvèrent réunis 26 cardinaux, 36 évêques ou archevêques, etc. Ce cortège passa donc devant Saint-Yves. Le 30 novembre suivant, les romains de la région du Campo-Marzio tinrent une assemblée dans l'église Saint-Yves « *causa capitis regionis, quod nunquam ante factum comperitur* ». Ces manifestations se faisaient en exécution de la bulle du 15 décembre 1561 par laquelle Pie IV avait ordonné des prières publiques pour l'heureux succès du concile de Trente qui venait de reprendre ses travaux, et accordé la grâce à certains criminels repentants [1].

* * *

Réunion de Saint-Yves des Bretons à Saint-Louis des Français. — L'existence de la « nation » de Bretagne, en 1582, pouvait paraître un anachronisme, la survivance d'un état de choses périmé et caduc. L'union de la Bretagne à la France, de simplement personnelle et viagère qu'elle était au début (1491) lorsqu'elle ne reposait que sur le mariage des deux souverains, était devenue peu à peu, à la suite d'une politique pleine de prudence et d'habilité, une incorporation réelle et perpétuelle (1532). Cette incorporation ne portait pas atteinte au régime administratif de la Bretagne. Le duché, en devenant province, gardait ses « libertés », c'est-à-dire ses institutions.

Les institutions religieuses ne furent pas plus modifiées que les autres, au moins en principe, et la distribution des bénéfices demeura soumise aux règles de la chancellerie apostolique. En fait, François I^er^ avait obtenu de Léon X, par un indult du 3 octobre 1516, le droit de nommer aux bénéfices consistoriaux de Bretagne,

[1] 246. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. XV, p. 121.

évêchés et abbayes. Il existait dans le royaume un parti puissant qui travaillait à faire appliquer le concordat de Bologne à toute la France. C'est dans ce sens que travaillaient les magistrats du parlement de Bretagne, recrutés, au moins pour moitié, en dehors de la province.

Ils s'opposèrent aux déclarations du roi de 1549 et de 1553 qui reconnaissaient la Bretagne pays d'obédience. Mais, au fond, légistes et souverains étaient d'accord : « La politique constante de la royauté », écrit l'historien de cette question, « appuyée par les parlementaires, tendit toujours, en dépit des Déclarations qu'elle pouvait être amenée à signer, à restreindre les droits du pape » [1].

Le résultat de cette politique se fit sentir à Rome, où le nombre des Bretons diminua de plus en plus. En 1582, la bulle de réunion se fonde sur la rareté des Bretons capables, la vieillesse des quelques survivants et leur disparition graduelle [2]. Cette allégation n'était pas due aux besoins de la cause. Les personnages qui contribuaient à la direction et à la vie de la nation étaient tous effectivement d'un âge avancé [3]. L'un des plus zélés, Pierre Mahéo, était disparu depuis 1576. Dans ces conditions la compagnie ne pouvait guère subsister sans végéter péniblement. Henri III demanda donc au pape Grégoire XIII de la réunir à Saint-Louis des Français. L'idée était bonne, conforme au plan général de la politique royale à l'égard de la Bretagne ; elle ménageait la susceptibilité des Bretons en leur offrant une fin honorable. En vérité ils n'étaient point sup-

[1] Durtelle de Saint-Sauveur, *Les pays d'obédience dans l'ancienne France,* Rennes, 1908, p. 27, 31, 39, 68.

[2] « *ob idoneorum hominum sufficientium paucitatem... et decrescente in dies exiguo superstitum qui plerique omnes exacta sunt aetate, numero* ».

[3] Les principaux membres sont alors : Julien Blandin, qui appartient à la compagnie depuis 1547, Jean Pauvert depuis 1555, Guillaume Jacques au moins depuis 1562, Pierre Martin depuis 1564, Julien Tertrin (celui que Lacroix appelle Julien Cortin) depuis 1569 (245-246).

primés. Voici, en effet, ce que décida le pape, par la bulle *Pias principum cogitationes,* du 12 décembre 1582 [1] :

Désormais les deux congrégations de Saint-Louis des Français et de Saint-Yves des Bretons n'en formeront plus qu'une, gouvernée par un seul et même conseil composé comme celui de Saint-Louis de deux recteurs et de vingt-quatre conseillers ou assesseurs. Ces personnes seront choisies sans égard à leur nation « *ex utraque seu altera natione* », avec cette réserve qu'on y fera entrer, au début, un certain nombre de Bretons. Cette union est donc une incorporation, une confusion, suivant le terme propre que la bulle emploie. Le pape rend hommage à la « *generosum perennis fidei Britonum vigorem* ». Il abroge le nom et le titre de la congrégation de Saint-Yves, mais il conserve la paroisse, avec son vocable, son culte, la forme de ses offices et ses bonnes œuvres. Saint-Louis prendra possession de l'église à charge d'en assurer le service par des prêtres bretons, français ou d'autres pays [2].

Le cardinal d'Este était chargé d'exécuter la bulle en mettant sous séquestre les biens et les archives de Saint-Yves, en recevant les comptes des derniers administrateurs de la compagnie et en dressant la liste des membres inscrits. A la suite d'une congrégation tenue chez le cardinal en présence d'une délégation de cinq Bretons (5 mai), la prise de possession s'effectua le 27 mai 1583 [3].

La compagnie bretonne allait donc disparaître ; il n'y avait pas à en douter, car elle ne pourrait survivre à une prétendue fusion avec celle de Saint-Louis plus nombreuse et plus prospère. Cette exécution capitale ne fut pas du goût de tous les Bretons. L'amour de la petite patrie ne s'était pas éteint en eux, il s'exhale à chaque page de leurs registres, il s'exprime en des devises comme celle-ci :

[1] Lacroix, *o. c.*, p. 485.

[2] « *per presbyteros idoneos tam Gallos quam Britones et alios, prout huc usque factum, deservire facere* ».

[3] Lacroix, *o. c.*, p. 492.

« *omnibus invitis, viret Britannia felix!* » [1], mêlées à des invocations ardentes au saint patron [2], à des protestations de charité confraternelle [3], à des réflexions pleines de mélancolies inspirées par le spectacle de la curie, le conflit des ambitions, l'alternative des grandeurs et des décadences [4].

Les œuvres charitables que les Bretons entretinrent avec exactitude et persévérance étaient une assez belle et légitime justification de l'existence de leur compagnie, qui, née d'un sentiment naturel, avait su se mettre au service de l'intérêt général. Cela suffit pour expliquer que la disparition de la « nation » bretonne ne se soit pas opérée sans opposition, et pour excuser les opposants.

La bulle de réunion était déjà publiée que certains Bretons tentèrent de donner à la nation une vie nouvelle. Ils projetèrent de fonder un séminaire breton à Rome, afin d'y attirer les jeunes clercs de la province, espoir chimérique à une époque où les ambitions ecclésiastiques abandonnaient de plus en plus le chemin de Rome, mais idée bien naturelle sous un pontificat qui fit éclore

[1] On trouve la même, mutilée, en français: « Vive la noble nation de Bretaigne... contrere dire vouldra » (249[5] couverture), variante du: qui qu'en grogne...; sur le registre 249[2], se voit l'écusson de Bretagne au milieu d'un bel encadrement mi renaissance mi gothique; au dessous on lit: « W. Bretaigne ». W signifie: evviva!

[2] 246: « *S. Ivo, ora pro nobis, intercede pro nobis, adesto nobis, propicius custos, pius et clemens defensor* ». 249[2]: « *Fortunabit Deus optimus maximus, beatusque Ivo protector noster hoc suum nostrumque debile principium* ».

[3] 249[2]: *Si quis amat dictis absentem rodere vitam*
Hunc locum indignum noverit esse sibi.

Cf. le vers cité dans la *Vie de S. Augustin*, par Possidius (éd. Migne, t. I, p. 52 et *AA. SS.*, éd. Palmé, Aug., t. VI, p. 435) qui doit se rétablir ainsi:

Quisquis amat dictis absentem rodere vitam
Hanc mensam indignam noverit esse sui.

[4] Ibid.: *O dives, dives non omni tempore vives*
Fac bene dum vivis, si non vis mortuus uri.

tant d'institutions « nationales ». Les pourparlers furent engagés. Le seul document qui nous en reste est une lettre adressée, le 25 mars 1583, par les recteurs de Saint-Yves Pierre Martin et Jean Pauvert à un Breton résidant à Rome, du nom de des Mottais :

Notre confrère, Guillaume Lescuyer, marchand à Viterbe, a proposé à la compagnie de fonder un séminaire de notre nation, analogue à ceux des autres. N'ayant pas d'héritiers, il lui laissera la plus grande partie de ses biens. En conséquence Jude Pépin, trésorier, propose d'écrire par tous les évêchés de Bretagne, pour faire connaitre le statut de notre nation à Rome et son bon esprit, pour faire comprendre aussi le grand honneur et profit qui naitra de cette fondation, car tout Breton, gentilhomme ou marchand, possédera ainsi la possibilité d'envoyer ses fils à Rome afin qu'ils y acquièrent de riches indulgences et qu'ils s'y forment aux bonnes mœurs chrétiennes, pensée qui certainement déterminera le peuple à offrir de ses biens avec une plus grande dévotion. Il ne faut pas épargner la dépense, mais obtenir des réponses au plus tôt, il faut envoyer cinquante écus pour l'expédition des messagers à tous les évêques bretons. Personne ne pourra s'employer à cette affaire avec plus de zèle et d'honnêteté que M. des Mottais, avocat en la cité de Rennes, votre père. Nous vous ordonnons donc de le lui écrire, en lui mandant copie de la présente. Nous porterons à votre compte ces 50 écus dont vous vous ferez envoyer et nous rendrez le compte [1].

Nous ne possédons de cette lettre que la copie insérée dans le registre de Jude Pépin. Jusqu'à quel point avait-il eu l'autorisation des recteurs? S'ils l'avaient donnée ils hésitèrent en tout cas à la confirmer et soumirent le cas à la congrégation qui se prononça pour la négative et refusa d'approuver la dépense. Il était en effet trop tard pour entreprendre rien de nouveau. La compagnie accepta, bon gré mal gré, sa réunion à Saint-Louis. Parmi les dernières

[1] 249[6], f. 160 et sq.

mises qu'elle ratifia se trouve celle de huit écus pour envoyer en Bretagne copie de la bulle d'union. Le dernier compte, à la fin de juillet 1583, se solda par un excédent de 98 écus. C'est le dernier, la compagnie de Saint-Yves des Bretons avait vécu.

La Bretagne perdit de vue son église romaine [1], à tel point qu'aux Etats de la province, tenus en 1620, à Saint-Brieuc, l'histoire de la réunion fut représentée, avec d'étranges déformations, par le procureur syndic. La réunion, d'après lui, aurait été décidée par le cardinal « Couintrel, pour lors, dataire » [2] de sa propre autorité. Le recteur et les prêtres desservants de l'église devaient être « Bretons naturels », et la congrégation de Saint-Louis comprendrait deux Bretons. Aucune de ces propositions ne se trouvait dans la bulle de Grégoire XIII. Le procureur syndic ajouta que, si l'on ne se hâtait, les prêtres de l'Oratoire se feraient attribuer Saint-Yves, comme église abandonnée, et engagea les Etats à joindre leurs efforts à ceux de quelques gentilshommes de la province « estant lors à Rome », qui avaient formé opposition devant le Conseil du roi. Sur cet exposé les Etats décidèrent de faire une démarche auprès du Gouverneur de Bretagne, « pour qu'il ne se passe aucune chose, en cette affaire, au préjudice des droits et de l'honneur de cette province » [3].

Les efforts des Etats ne furent peut-être pas sans résultat. On observe en effet que les curés de Saint-Yves qui jusqu'à la réunion n'avaient jamais été Bretons, et qui, après 1583, ne l'avaient été

[1] Paul V, par bref du 29 octobre 1619, accorda « l'indulgence de l'autel privilégié, en faveur des défunts » au maître-autel de Saint-Yves. Une longue inscription en faisait foi. Guillotin de Corson, *o. c.*, p. 14. L'inscription ne se trouve pas dans Forcella.

[2] Matteo Contarelli, dataire depuis 1572, cardinal le 12 décembre 1583, mort en 1585 (Eubel, t. III, p. 52, n. 29. Moroni, *o. c.*, t. XVII, p. 51) Il était grand ami de Saint-Louis des Français, il y fonda la chapelle Saint-Mathieu où il fut enterré (Forcella, t. III, p. 28, n. 70).

[3] Déliberation du 30 octobre 1620. Guillotin de Corson, *o. c.*, p. 10-12.

qu'exceptionnellement [1], furent au contraire, à partir de cette époque, recrutés presque constamment [2], et pour près d'un siècle, parmi les clercs originaires de cette province.

En 1637, les Etats de Bretagne, à l'ouverture de leur session, firent célébrer une messe à Saint-Yves de Rome et y ajoutèrent une fondation de 6000 livres pour l'entretien de cette messe [3].

Actuellement l'église Saint-Yves, enserrée, comme dans un étau, entre d'énormes constructions modernes, est desservie par un recteur nommé par l'Administration des Etablissements français. C'est un édifice minuscule où l'on a replacé quelques débris de la basilique modeste mais si vénérable qui l'a précédé. Il sert de chapelle à la maison voisine des religieuses françaises de l'ordre des Missionnaires franciscaines de Marie, qui sont chargées de l'entretenir.

B. Pocquet du Haut-Jussé.

[1] Sur neuf curés on ne compte que deux bretons, le dernier Noël Chevrier en 1615-1630.

[2] Onze Bretons, un Bourguignon, un Marseillais. A partir de 1684 on ne trouve plus un seul Breton. Lecoq̃, *o. c.*, p. 168-181.

[3] Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. II, p. 186.

APPENDICES

I.

Recteurs ou procureurs de Saint-Yves des Bretons.

1508, Jean Cousin, recteur de Briec, mort peu après le 21 juin 1510, et Jean de Kerbriet. — 1514, Jean Loseouët, chanoine de Quimper, et Michel Ermenier, scripteur des Archives romaines, recteur de Montreuil-des-Landes. — 1515, Guillaume Amyot, trésorier de Nantes, et François Richard, chanoine de Nantes. — 1519, 12 avril, Geoffroy Morelli. — 1519, 4 septembre, Michel Ermenier, et Pierre Chevedé, prieur commendataire de Beauchesne. — 1519, 6 novembre, Bertrand Clerici, scripteur des Archives romaines, archidiacre de Dinan, chanoine de Saint-Malo, et Jean Derien, recteur de Jans. — 1520, 22 avril, Michel Ermenier et Pierre Chevedé. — 1521, Pierre Chevedé et Alain Cottrehion, clerc à Quimper (244).

Peu avant 1547 : Joachim Milvius et Olivier Fabri, chantre et chanoine de Vannes. — 1547, 21 août, Jean Robin, recteur de Pluneret, puis de Quilly, chanoine de N.-D. de Nantes (1554), habitant au palais du Cardinal d'Armagnac, et Gabriel du Cleusiou, clerc de Quimper, recteur de Maël. — 1548, 4 nov., Yves Loz remplace du Cleusiou. — 1548, 18 nov., Robin et du Cleusiou, confirmés pour un an. — 1550, 13 avril, et 1552, Jean Couppé, recteur de Quilly, et du Cleusiou. — 1552, juillet, Simon Guy, officier de la verge rouge, recteur de la chapelle-Heulin, puis de Saint-Aignan (1554), et Pierre Mahéo (Mahieu), portionnaire de Saint-Aubin-du-Cormier, rect. de Sulniac (1555), chanoine de Vannes (1565). — 22 août, Guy, partant pour la Bretagne, est remplacé par Guillaume Relion, rect. de Saint-Michel (1556). — 1553 et 1554, 20 juin, Mahéo et Relion, confirmés. — 1555, 16 juin,

sont élus Simon Guy et Jean de Kerguelen, ou Kerguelenen, trésorier de Quimper, qui, partant pour la Bretagne, le 1er août, est remplacé par François Sené (ou Senis, Lecoz), clerc de Vannes, recteur de Mur (1556). — 1556, 20 janv., Simon Guy, quittant Rome, est remplacé par Robert Martin, rect. de Saint-Christophe, puis de Plévenon, mort le 22 septembre 1557. — 6 sept., Rob. Martin et Senis confirmés jusqu'à la Saint-Yves suivante. — 1557, 11 avril, Jean Rimescou, clerc de Quimper, et probablement Jean Fabri, rect. de la Selle. — 1559, 9 juillet, Julien Blandin et Pierre Le Bodic. — 3 décembre, Pierre Le Bodic et Jean Tasson (245, 246, 249[2]).

1560, 2 fév., Robert Guillopé, prieur de la Bourdinière (1554), et Pierre Mahéo. — 1562, 19 juillet, P. Mahéo et Jean Tasson, clerc de Nantes. — 6 sept., Guillaume Jacques, clerc marié de Léon, et Thomas Aubry. — 1563, 16 déc., T. Aubry remplacé par Jean Pauvert, clerc marié de Rennes, notaire de la Rote (1580), procureur des causes. — 1564, 4 juin, Guillaume Jacques et Pierre Martin. — 1565, 1er avril, P. Martin remplacé par Etienne Rosmadec. — 1er juill., P. Mahéo et Guillaume Lescuyer, clerc marié de Nantes. — 1567, 5 oct., Jean Tasson et Pierre Le Bodic, clerc marié de Vannes, cursor(1548), notaire de la Rote (1552); confirmés en 1568. — 1569, 11 déc., Pierre Mahéo et Pierre Martin. — 1571-1573, les mêmes (246, 249[3], 249[5]).

1574, 3 janvier, Armel Brunel, clerc de Rennes, et Jean Pauvert. — 1575, 6 nov., P. Mahéo et Guillaume Jacques. — 1576, 8 janvier, Jean Pauvert et Armel Brunel; 5 fév., Julien Tertrin et P. Mahéo. — 1577, 20 janvier, Julien Blandin et Guillaume Jacques, confirmés le 1er janvier 1578. — 1579, 10 janv., Pierre Martin et Guillaume Jacques, confirmés en 1580, 1581 et 1582. — 1583, 25 mars, P. Martin et Jean Pauvert (246, 249[5], 249[6]).

II.

Trésoriers.

1558, 16 oct., Raoul Mauff quitte Rome le 15 janvier 1559 avec le cardinal son maître (249[3], f. 67). — 1561, 12 janvier, Pierre Le Bodic; remplacé le 5 mars 1564 par Jean Tasson; remplacé le 5 oct. 1567 par Guillaume Jacques; remplacé le 5 novembre 1570, par Jean Pauvert. — 1571, 1[er] avril, Jean Tasson se récuse et est remplacé par Guillaume Jacques, remplacé, le 8 janvier 1576, par Jean Pauvert; remplacé le 13 septembre 1579, par Julien Tertrin. — 1583, 20 mars, Jude Pépin, en charge jusqu'à la liquidation (juillet 1583) (246, 249[4], 249[5], 249[6]).

III.

Membres notables.

En 1547, Maurice de la Chasse, recteur de Maulix (Amanlis?) (1554), Yves du Laudren, Pierre Tacquet.

En 1548, Nicolas le Bosec.

En 1549, François Ferrati, scripteur des Archives romaines, Jacques de la Chapelle, doyen de Bain, René Baudouyn, recteur de Saint-Géréon, Jean Gaudin, François Roussel de Beauregard, Alain de Lezongar, Pierre de Launay.

En 1552, Charles de la Valleta, Guillaume Lescuyer.

En 1553, Jean de Saint-Gilles.

En 1554, Gilles Le Prebstre de la Lohière, protonotaire apostolique, Jean le Duc, Georges Bataille, recteur de Sené, Julien Bridon, recteur de Landerneau, Pierre du Foueix, rect. de Marsac, Pierre Eronyn, chanoine de Saint-Guillaume de Saint-Brieuc et rect. de Plaine-Haute, François de la Forest, Olivier du Boys.

En 1555, Pierre du Buot, prévôt du monastère de Quimperlé, Jean Challot *aliàs* Chalousaye, le seigneur de Molac, Yves Juvenis, rect. de la Forêt, Jacques Champion.

En 1556, Vincent Quenouart, chanoine de Dol, Jules Patevyn, maître fourrier du pape, Thomas Aubry, substitut de la Rote, François Caillart, rect. de Plumelin, Jean de la Landelle, prieur d'Ambon, Jean Febeure, procureur de la Curie du Borgo, Jacques Perceval, chanoine de Saint-Guillaume de Saint-Brieuc.

En 1557, Gui d'Avaugour, seigneur de Cargoys, René de Nevet.

En 1565, Jean Loisel, sieur de Lestanc, Pierre Mahéo, *junior*, René de Maigné, de Vannes.

En 1566, Jacques Edoardus.

IV.

Note sur la liturgie de Noël, de la Saint-Etienne et de la Saint-Jean.

(1552, 249^{s}, f. 171).

In vigilia Nativitatis cerimonie :

Dicuntur vespere cum organis ; et principio accendentur torchie et sacerdos incipit : *Dixit Dominus Domino meo*, seu potius : *Deus in adjutorium meum intende*, et *Gloria Patri*, quo finito, extinguentur torchie et accendentur ad *Magnificat*, et thus datur.

Nota de nocte :

Dicuntur matutine cum organis, in forma, et quando pervenitur ad septimam lectionem sacerdos officians se preparat cum diacono et subdiacono et incipit : *Jube, Domne, benedicere*, et diaconus et subdiaconus habent et tenent duas torchias accensas in loco ubi dicitur evangelium et incipit dicere : *Exiit edictum de Cesare Augusto ut describeretur universus orbis* etc. omelia etc., et, finita lectione hujusmodi, de choro dicant responsorium.

Cum responsorium hujusmodi cantatur, procuratores nationis accendunt duas alias torchias et accedunt ad altare majus et tunc, finito responsorio, idem sacerdos officians iterum incipit : *Jube, Domne, benedicere*, et dicit octavam lectionem evangelicam : *Pastores*

loquebantur ad invicem dicentes: transeamus usque Bethleem etc., qua finita, de choro dicunt, cum organis, responsorium, ut supra.

Et cum responsorium hujusmodi celebratur et dicitur, et accenduntur due alie torchie per alios et accedunt ad altare majus, et tunc sunt sex torchie accense, et finito hujusmodi responsorio, idem presbyter officians incipit: *Jube, Domne, benedicere,* et incipit evangelium Johannis: *In principio erat Verbum,* etc., nonam lectionem, qua finita, ex choro incipit: *Te Deum laudamus,* ac dum cantatur tunc recedunt presbyteri, officians et diaconi, cum sex torchiis ad sacristiam accensis, et sacerdos preparat se ad Missam, et eum ducunt ad altare majus, cum dictis sex torchiis accensis, usque ad introitum misse: *Dominus dixit ad me;* et tunc extinguuntur torchie, et in evangelio iterum accenduntur torchie quatuor tantum et thus datur.

Torchie etiam quatuor accenduntur in elevationem Corporis Christi, et fit offertorium et dicte torchie non extinguuntur usque ad finem misse, qua finita, omnes quatuor torchie associant sacerdotem officiantem in sacristiam.

Vespere in die nativitatis dicuntur solemniter et sacerdos accedit ante althare ad incipiendum: *Deus in adjutorium meum intende,* cum torchiis quatuor accensis; accenduntur ad *Magnificat* et in epistola ac ad hymnum et assotient sacerdotem usque ad sacrestiam in fine vesperorum.

In festo sancti Stephani:

Accenduntur torchie in evangelio due tantum et etiam due tantum accenduntur in elevatione Corporis Christi.

Et in festo Sancti Joannis:

Ita etiam fit ut in festo Sancti Stephani, excepto quod torchie non accendentur nisi in elevatione Corporis Dei et Domini nostri Jesus Christi.

LA DATE DU DÉPLACEMENT DU COLOSSE DE ROME SOUS HADRIEN

La statue colossale de Néron, consacrée au Soleil par Vespasien, fut déplacée sous Hadrien vers le temps où fut construit le temple de Rome [1]. La date précise de ce déplacement n'est indiquée nulle part ; peut-elle être déterminée par conjecture ?

Les monnaies d'Hadrien qui me semblent commémorer l'opération furent frappées en 119 ou dans les années qui suivirent[2] : elles ne nous fournissent qu'un *terminus post quem* (118). Du moins les allusions de l'histoire nous permettront peut-être d'assigner à l'événement une date approximative. Si d'ailleurs il coïncida, comme il est probable, avec l'un des séjours que le prince voyageur fit à Rome, notre enquête se trouve limitée aux périodes suivantes :

I. Août 118 – Avril 121 ;
II. Fin 126 – Mai 128 ;
III. Novembre 128 – Mai 129 ;
IV. Mai 134 – fin du règne [3].

* * *

[1] Plin., *H. N.*, XXXIV, 45 : *dicatus Soli, renerationi est, damnatis sceleribus illius principis (Neronis)* ; Spart., *Hadr.*, 19 : *transtulit et Colossum... de eo loco in quo nunc templum Urbis est.*

[2] Cohen, II², 292, 293 ; Cf. *Compt. rend. Ac. Inscr.*, 1914 : *Sénèque et la maison d'or*, F. Préchac, p. 234 et ss., fig. 1.

[3] Goyau et Cagnat, *Chronol. de l'emp. rom.* — Je ne note pas ici les courtes absences, comme à la fin de 119.

Le déplacement peut n'avoir eu lieu qu'après le temps où fut posée la première pierre du temple — 21 avril 121 [1] — et même après l'année 121. Car le Colosse ne devait pas être un obstacle aux premiers travaux, s'il s'élevait, comme on l'a supposé, près de l'endroit où est aujourd'hui l'arc de Titus [2]. En fait, Suétone, lorsqu'il rappelle les vicissitudes du géant de bronze [3], ne fait aucune allusion au tour de force accompli par son maître : n'est-ce pas qu'au moment où il écrivait ces chapitres, il n'avait pas encore vu s'ébranler la statue? Or il composa les *Vies des Césars* entre 119 et 121 et les publia en 121 [4]. La période I doit donc être exclue, sans doute; et la date en question être cherchée à partir des derniers mois de l'an 126, avant juillet 138. Nous pouvons resserrer ces limites.

1° Le Colosse, mu au prix d'un « effort gigantesque » [5], représentait le Titan-Aurige au moment où il s'élance dans les airs, emporté par ses quatre coursiers [6]; et les éléphants qui le tiraient étaient eux-mêmes consacrés au Soleil Levant [7]. Déjà il avait été célébré par Martial après sa restauration [8]; il dut, par ce déplacement, réveiller l'attention des poètes, à qui il offrait tout ensemble un tableau grandiose et l'occasion d'unir le nom d'Hélios

[1] *Id.*

[2] Thédenat, *Le Forum romain et la Voie sacrée*, 1905, p. 116. Si l'on admet que la Voie sacrée ne fut dans l'axe du temple de Vénus et de Rome et du Colisée qu'à partir d'Hadrien (cf. Piganiol, *Mélanges*, 1908, p. 247 s.), on peut supposer qu'antérieurement le Colosse, situé « sur la Voie sacrée » (Dio Cass., LXVI, 15, 1) occupait par rapport au futur emplacement du temple une position latérale.

[3] Suét., *Ner.*, 31; *Vesp.*, 18.

[4] Macé, *Essai sur Suétone*, pp. 199 ss. et 210.

[5] Spart., *Hadr.*, 19: *ingenti molimine.*

[6] V. p. 1, n. 2. Cf. *Rev. Archéol.*, 1919, IX, p. 65, n. 1; p. 67, n. 13; p. 72, n. 4.

[7] Aelian., *de Nat. anim.*, VII, 44 (éd. Didot). Cf. Spart., *l. l.*

[8] Mart., *de Spect.*, 2; *epigr.* I, 717 (cf. Suét., *Vesp.*, 18 : *colossi refectorem insigni congiario magnaque mercede donavit* [*Vespasianus*]).

à celui de l'empereur. A la fin du règne, ou sous Antonin, il inspire cette vive comparaison à un poète africain : « Le Colosse » lui-même, lorsqu'il prend son essor vers les hauteurs de Romu- » lus, a moins d'envolée, dit-on (que le Mausolée des nobles *Fla-* » *vii* ») [1]. Dès 130, comme Hadrien remontait le Nil et visitait en compagnie de Sabina la statue de Memnon, fils de l'Aurore, la poétesse Julia Balbilla disait en vers grecs : « J'avais appris que l'Egyptien Memnon, échauffé par les rayons du Soleil, faisait entendre une voix sortie de la pierre Thébaine. Ayant aperçu, avant le lever du Soleil, Hadrien, roi du monde, il lui dit bonjour comme il pouvait le faire. Puis, lorsque le Titan, traversant les airs sur ses blancs coursiers, occupait la deuxième mesure des heures..., Memnon rendit de nouveau un son aigu, comme celui d'un instrument de cuivre que l'on frappe ; et dans sa joie il répéta ce son pour la troisième fois. L'empereur Hadrien salua Memnon autant de fois. Et Balbilla a écrit ces vers, qui montrent tout ce qu'elle a vu et entendu » [2]. Aucune des inscriptions de date antérieure [3] que porte la statue vocale n'évoque le glorieux quadrige. Cette esquisse du groupe Auguste formé sur terre et dans le ciel par le colossal Memnon, l'empereur, et le Titan-Aurige, ne laisse-t-elle pas supposer qu'à la date où nous sommes [4], Hadrien avait déjà rendu au Soleil de Rome l'hommage qui a étonné l'histoire ? En 130 le nom et l'image d'Hélios étaient déjà associés au nom et à la personne d'Hadrien : Memnon saluait l'empereur et le Soleil, et l'empereur rendait tous les saluts ; Balbilla appelait Hadrien « roi du monde », et cette épithète appartenait au Soleil [5]. Et vers la même époque [6]

[1] Guérin, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, 1862, t. II, p. 318, v. 82 s. ; *C. I. L.*, VIII, p. 33.

[2] Letronne, *La statue vocale de Memnon*, Paris, 1833, p. 152 s.

[3] *Id.*, p. 119 ss.

[4] Nov. 130 : Cf. Letronne, *op. cit.*, p. 149, p. 161 ss.

[5] Cf. Maneth., 1 (5), 204 : Ἥλιος βασιλεύς ; Orph., *fr.* 49, 1 : θνητοῖσι καὶ ἀθανάτοισι ἀνάσσων etc. ; Julian., *or. in Sol. regem.*

[6] Cagnat, *Manuel d'épigr. lat.*, 1898, p. 189, n. 4.

les habitants de Clazomène, comme les Grecs au temps de Néron, saluaient le prince du nom de « Soleil nouveau » [1]. — La vivacité du souvenir mythologique chez Balbilla peut même faire croire que le voyage de la grande statue était encore récent. Il avait eu lieu entre l'automne de 126 et le mois de mai de l'an 129, date du second départ d'Hadrien.

Ce résultat paraît confirmé par d'autres incidents qui marquèrent les pérégrinations impériales.

La translation du Colosse eut le caractère d'une fête religieuse et triomphale [2] : ce dut être une manifestation nationale en l'honneur [3] du dieu Hélios. Hadrien s'assimilait-il à lui [4] ? Avait-il seulement pour lui une vénération particulière ? Celle-ci, en tous cas, est attestée par ses voyages. En 125, il passe l'hiver à Athènes ; à l'automne de l'année suivante, il quitte la Grèce et retourne en Italie par la Sicile : il gravit alors l'Etna pour saluer le lever du Soleil, mais il paraît surtout jouir du coup d'œil en touriste [5]. En fait, la cérémonie en l'honneur du Colosse n'avait pas encore eu lieu. En 130, il séjourne en Egypte, mais avant d'y pénétrer il fait l'ascension du mont Casius, pour célébrer le Soleil-Levant [6].

[1] Inscr. sur une petite stèle de Clazomène : G. Perrot, *R. archéol., N. S.*, XXXII (1876), p. 44. Cf. Holleaux, *B. C. H.*, XII, 1888, p. 510 s. (Néron-Hélios) = Dessau, *inscr. lat. sel.*, 8794[34].

[2] Il s'agit d'une statue déjà consacrée au Soleil (Plin., XXXIV, 45) et qui allait lui être dédiée à nouveau (Spart., *Hadr.*, 19, s. f.). Ce transport d'une statue, cette exhibition d'éléphants rappellent à la fois la pompe religieuse du Cirque et celle du triomphe, déjà évoquée par le quadrige du dieu.

[3] Les Romains eurent le Colosse en grande vénération : Plin., XXXIV, 45 : *dicatus Soli, veneration i est* ; Herodian., I, 15, 19 : ἀγάλματος κολοσσιαίου, ὅπερ τέθυνται Ῥωμαῖοι ; *Fast. Philoc.* (*C. I. L.*, I[2]), 6 juin : *colossus coronatur*.

[4] « Il disait, écrit Anquetil (sans aucune référence), que semblable » au Soleil, qui éclaire toutes les régions de la terre, sans se borner à » quelques-unes, un empereur doit visiter toutes les provinces de son em- » pire afin de n'être pas obligé d'en croire les rapports de ceux qui les » gouvernent » (*Précis d'Hist. univ.*, an VII, t. IV, p. 65).

[5] Spart., *Hadr.*, 13, 3 *(ortum Solis) aureis specie... varium (videret)*.

[6] Id., *ibid.*, 14, 3 ; cf. Plin., *N. H.*, V, 80 ; Amm. Marc., XXII, 12.

« Survient un orage, et la foudre, pendant le sacrifice, tombe sur la victime, et sur le victimaire ». Il s'agit bien cette fois d'un véritable culte [1]. Julien fera le même pèlerinage et le même sacrifice sur la même cime : il sera lui aussi un adorateur de l'astre-roi [2]. Je croirais volontiers que la translation solennelle de la statue du Soleil-Levant se place entre ces deux excursions : donc entre la fin de l'an 126 et le mois de mai 129.

2° L'histoire du temple de Vénus et de Rome, et de l'architecte Apollodore nous oblige à reculer notre seconde limite.

Et d'abord l'on a placé la « construction » de ce temple au 21 avril 128 [3] : c'est qu'une partie importante, pour le moins le temple de Rome, était alors achevée [4]. Le Colosse eût été gênant : il ne devait plus être là. Son transfert aurait donc eu lieu avant cette date.

En fait : 1° la monnaie d'Hadrien qui le commémore ne porte point le titre de « Pater Patriae », que l'empereur semble avoir pris à la solennité du 21 avril [5].

[1] Le sacrifice est offert à Jupiter ; mais on sait l'intime lien qui unissait Zeus à Hélios. Celui-ci est parfois appelé Zeus par les poètes (Orph., *h.*, 8, 13). Cf. Julian., *or.* 4 (*in sol. reg.*), p. 246 : ἴσην Ἡλίῳ καὶ Διὶ τὴν δυνάστειαν καὶ μίαν ὑπάρχουσαν. On sait enfin quelle était dès l'époque d'Hadrien l'union étroite de Jupiter, Sol et Serapis. — Rappelons que Trajan, et peut-être, Lucius Verus, firent ce même pèlerinage (Tillemont, *Hist. des Emp.*, éd. Venise, 1732, II, p. 190 ; Frochner, *Les méd. de l'Emp. rom.*, p. 90).

[2] Amm. Marc., XXII, 12. — Cf. Julian., *or. in sol. reg.*

[3] Goyau et Cagnat, *Chron. de l'emp. rom.* — *Factum*, dit la chronique de S.t Jérôme (*a. Abr. 2147*) : cf. *Chronogr.*, *a. 354*, p. 146 : *fabricatum*.

[4] Il doit s'agir au moins du temple de Rome : car c'est cette moitié, qui semble représentée sur les monnaies d'Hadrien, les deux moitiés ne figurant que sur les monnaies d'Antonin : c'est d'ailleurs cette partie de l'édifice qui motiva le déplacement du Colosse (Spart., *Hadr.*, 19). — Elle put être dédiée dès 128 et le tout en 135 (Cassiod., *Chron.*) en attendant qu'Antonin y mît la dernière main.

[5] Goyau et Cagnat, *op. cit.*

2° Lorsqu'Apollodore de Damas, au lendemain de cette « construction » [1], reprochait à Hadrien l'aspect mesquin du temple du côté de la Voie sacrée [2], il ne mentionnait pas, à en juger par le silence de Dion Cassius, un voisin aussi encombrant que le Colosse, installé précisément en cette rue; et cependant il nommait ces machines, — destinées aux spectacles du Colisée — qui étaient toutes proches de la statue [3]: le Colosse avait donc été ôté. D'ailleurs l'historien ajoute que « la bévue était irrémédiable » [4]: or si elle eût consisté dans le rapprochement du temple et du Colosse, un remède eût encore été possible: le déplacement du dieu... Donc le déplacement était chose faite.

3° Il précéda la mort d'Apollodore, survenue entre le 21 avril et la fin de l'an 128 [5]. Car, pour « conseiller à Hadrien d'ériger une statue de Luna, le pendant de Sol » [6], l'architecte avait dû remarquer l'isolement du Colosse en sa nouvelle position [7]. Le transport est même antérieur à la disgrâce. En effet, avant d'être exilé, et même avant de formuler ses critiques sur le temple, Apollodore avait quitté Rome [8]: Or son avis concernant la statue semblerait

[1] Il n'était plus temps de suivre ses avis (Dio Cass., LXIX, 4: ἀδιόρθωτον ἁμαρτιαν; — μετέωρον..... γενέσθαι ἐχρῆν); car le temple existait (μέγα ἔργον; τὸ κατασκεύασμα, id., *ibid.*). Et le ton si fier de l'empereur envoyant le dessin de l'édifice à Apollodore prouve qu'il croyait s'être immortalisé par ce chef-d'œuvre (id., *ibid.*, τὸ διάγραμμα... πέμψας δ' ἔνδειξιν ὅτι καὶ ἄνευ ἐκεινου μέγα ἔργον γίγνεσθαι δύναται, ἤρετο εἰ εὖ ἔχοι, τὸ κατασκεύασμα).

[2] Dio Cass., *l. l.*: ὁ δ'ἀντεπέστειλε περι τε τοῦ ναοῦ καὶ ὅτι... μετέωρον... γενέσθαι ἐχρῆν· ἵν' εἰς τὴν ἱερὰν ὁδὸν ἐκφανέστερον ἐξ ὑψηλοτέρου εἴν.

[3] Dio Cass., LXVI, 15; LXIX, 4; Mart., *de Spect.*, 2, 2.

[4] Dio Cass., LXIX, 4: (Ἀδριανὸς) ἐς ἀδιόρθωτον ἁμαρτίαν ἐπεπτώκει...

[5] La disgrâce d'Apollodore fut causée par ses critiques (v. n. 4); et il fut mis à mort peu après, donc à la fin de l'an 128 au plus tard (cf. Dio Cass.:... τὸ μὲν πρῶτον ἐφυφάδευσε, ἔπειτα δὲ καὶ ἀπέκτεινε. Cf. *ibid.*: καὶ οὔτε τὴν ὀργὴν ὕστε τὴν λύπην κατέσχεν, ἀλλ' ἐφόνευσεν αὐτόν.

[6] Spart., *Hadr.*, 19: *Cum hoc (simulacrum)... Soli consecrasset, aliud tale, Apollodoro architecto auctore, facere Lunae molitus est.*

[7] Spart., *ibid.*

[8] Cf. Dio Cass., *l. l.*: τὸ διάγραμμα... πέμψας (Hadrien)...; — Ὁ δ'ἀντεπέστειλεν (Apollodore).

prouver qu'il y était encore... D'ailleurs cet avis fut écouté [1] : la disgrâce n'avait donc pas commencé. Et nous sommes bien avant le 21 avril 128.

Enfin le fait qu'un tour de force comme la translation du Colosse fut exécuté peut-être par un autre [2] ne prouve point que la terrible mesure eût déjà frappé Apollodore ; car l'empereur le tenait volontiers à l'écart [3], alors même qu'il avait recours à sa compétence [4]. Il se flatta en cette occasion, et pour enlever le Colosse et pour faire le temple, d'opérer « sans lui » [5], voilà tout.

Le déplacement eut donc lieu entre la fin de l'année 126 et le 21 avril 128.

* * *

[1] Spart., *ibid.*

[2] Spart., *Hadr.*, 19: *Transtulit et Colossum — per Decrianum architectum — ingenti molimine.*

[3] Dio Cass., LXIX, 4: δι ἐνδειξιν ὅτι καὶ ἄνευ ἐκείνου μέγα ἔργον γίγνεσθαι δύναται.

[4] Apollod. Damasc., *Poliorcetica*, ed. gr. lat. 1693, *in proœmio :* Spart., *Hadr.*, 19 (v. p. 4, n. 9).

[5] V. n. 5. — L'histoire de la disgrâce et de la mort d'Apollodore paraît inadmissible à Gregorovius (*Hist. de l'emp. Hadrien*, 2e éd., p. 499, n. 2): mais ses objections sont faibles (silence de Spartien, d'Aurelius Victor et d'Eutrope sur cette mort). Celles de V. Duruy (*Hist. des Romains*, 1879, t. IV, p. 394 ss.) ne sont point décisives. Il déclare que le reproche fait aux déesses assises, d'être trop grandes pour le temple, eût été la condamnation du Zeus de Phidias (cf. Dion Cass., *l. l.*, et Strab., VIII, 353). Or rien ne prouve que la disproportion ne fût pas plus sensible dans le temple de Vénus et de Rome que dans celui de Zeus. Et la boutade d'Apollodore, identique à celle qu'avait entendue Phidias, put sembler à l'empereur-artiste d'une ironie cruelle. Duruy invoque, en outre, la faveur dont aurait joui l'architecte assez longtemps après ces critiques, puisque le prince « le chargea de faire un colosse qu'il voulait consacrer à la Lune ». Les mots *auctore... Apollodoro* sont, à mon avis, interprétés à contresens. Il s'agit d'un « conseil » et nous ne savons à quel moment du règne il fut suivi. L'entreprise à la mort d'Hadrien était inachevée (*facere molitus est*, dit Spartien, *l. l.*).

A ces conjectures le *Chronicon Paschale* apporte une confirmation imprévue. Sous les consuls Catullinus et Libo (227e Olympiade) nous lisons : ὁ ἐν Ῥόδῳ Κολοσσὸς ἐπὶ τῆς ἀρχῆς Ἀδριανοῦ πρῶτος ἐκινήθη [1], ce que Tillemont a traduit ainsi : « en 130, le Colosse de Rhodes branla pour la première fois », non sans manifester quelque embarras [2]. Mommsen en ses *Consularia constantinopolitana* cite ce texte sans commentaire ; et le nouveau *Thesaurus latinus* rapporte expressément le fait au Colosse de Rhodes, en soulignant seulement cette étrange chronologie [3].

Certes, cet emploi particulier de πρῶτος (« pour la première fois ») a été amplement justifié par les commentateurs [4], mais le fait consigné n'en est pas moins inadmissible : car le Colosse de Rhodes était tombé, pour ne plus se relever, plus de trois siècles auparavant [5]. Ce n'est donc pas de lui qu'il s'agit, mais de son rival de Rome [6], que plus d'une fois le *Chronicon Paschale* et la *Chronique d'Eusèbe* (*ap.* Syncelle) appellent précisément « rhodien » [7]. En tous ces passages l'épithète me paraît être une simple glose du terme

[1] Migne, *Patr. gr.*, vol. 92 : *Chron. Pasch.*, *a.* 130.

[2] Tillemont, *Hist. des Emp.*, Venise, 1732, II, p. 244 (L'empereur Hadrien, art. X, fin) : « la chronique d'Alexandrie marque sur cette année que le Colosse de Rhodes branla [ἐκινήθη] pour la première fois ».

[3] Mommsen, *Chron. Min.*, I, p. 244 ; *Thes. Lat.*, Lipsiae, 1900 ss., art. *Colossus*.

[4] Migne, *Patr. gr.*, *l. l.* Ceux qui ont proposé de lire πρῶτον, s'ils voulaient absolument corriger le texte, auraient dû préférer πρώτως (cf. Dio Chrysost., *Euboic.*, 39 : τοὺς πρώτως ἐπιδημήσαντας ξένους).

[5] Hier., *Chron. a. Abr.*, 1900 ; *Chron. Pasch.*, p. 432, 138 ol. ; Strab., XVI, 652 ; Plin., *N. H.*, XXXIV, 41.

[6] Mart., *ep.* I, 71, 7 s : *miri radiata Colossi, quae Rhodium moles vincere gaudet opus.*

[7] Réfection du Colosse romain sous Vespasien : *Chron. Pasch.*, p. 597, *a.* 74 : ἐν Ῥόδῳ ὁ Κολοσσὸς ἀνεστάθη ; Euseb. (Syncell.). Ol. 213, 3, ὁ Κολοσσὸς Ῥόδου ἀνεστάθη μῆκος πηδῶν ῥκζ'.

Décapitation du Colosse romain par Commode : *Chron. Pasch.*, p. 644, *a.* 187 : τοῦ Κολοσσοῦ Ῥόδου τὴν κεφαλὴν ἀφελὼν Κόμμοδος... ἰδίαν ἐπέθηκεν εἰκόνα

trop vague « le Colosse », qui désignait habituellement la statue romaine [1], aussi bien que la statue de Rhodes [2].

Que peut signifier ἐκινήθη ? Le Colosse de Rome aurait-il été « secoué » par un tremblement de terre ? Il en survint un vers 128, qui ruina « Nicomédie et Aoria de Bithynie » [3]; mais le Colosse était à Rome et non en Asie ! Il faut donc entendre qu'il « fut déplacé » pour la première fois à la date indiquée. En ce sens le mot κινεῖν est usuel et il équivaut au latin « movere » [4]. — Reste à discuter la date.

Comme la chronique rapporte l'évènement à un consul de l'année 130 (Catullinus) et à un consul de l'année 128 (Libo) [5], nous avons

(cf. Syncell., τὸν ἐν Ῥόδῳ... Κολοσσὸν τὴν κεφαλὴν ἀφελὼν Κόμμοδος τὴν ἑαυτοῦ ἔστησεν).

La version de S.t Jérôme sous ces dates (*a. Abr.* 2091; 2205) donne la vraie leçon: *Colossus*, sans épithète. Voir la remarque de Tillemont sur le second fait (*op. cit.*, p. 440: emp. Comm., art. IX, fin): « Cela s'en- » tend de celui (= du Colosse) que Néron avait fait faire à Rome, et » non de celui de Rhode, comme l'a mis la Chronique d'Alexandrie ».

[1] Suét., *Vesp.*, 18; Mart., *op.*, I, 71, 7; Spart., *Hadr.*, 19; Lampr., *Comm.*, 17, 9 ss.; Trebell. Poll., *Gallien*, 18 (*bis*); Dio Cass., LXVI, 15 LXXII, 22; *C. I. L.*, VIII, n. 212, p. 34, v. 82; I², p. 319 (*Fast. Philoc.*, 6 juin); Hier., *Chron. a. Abr.*, 2205; Cassiod., *Chron.* (*Patr. lat.*, v. 69) *sub Vesp. cos. VIII, Tit. VII*...

[2] Pol., V, 88 (bis); Hier., *Chron. a. Abr.*, 1910; Oros., IV, 13, 13; Cassiod., *Var.*, VII, 15, 4; Suid., *s. v.* Κολοσσαεῖς.

[3] *Chron. Pasch.*, p. 617; cf. Hier., *Chron. a. Abr.*, 2137.

[4] Hdt. I, 183, κινεῖν τὸν ἀνδρίαντα (= ἄγαλμα μέγα τοῦ Διός); Herodian., VI, 1, 6, τὰ ἀγάλματα τῶν θεῶν... κινήσας καὶ μεταγαγών (Elagabal); id., V, 7, 7; Phil. Byz. (éd. Didot), *de sept. spectaculis*, IV, 4 (Col. de Rhodes): οὐ γὰρ ἐνῆν τὰ μέλη κινῆσαι. Cf. Amm. Marcell., XVII, 4, 12 ss.: *movere* (*obeliscum*); *C. I. L.*, VI, 1163 (*caucaseam molem*) *moveri*. — L'effet du tremblement de terre est ordinairement rendu en grec par σείω, non par κινῶ. — M. Van Gelder (*Gesch. der Alten Rhodier*, 1900, p. 490) donne à l'expression du *Chronicon Paschale* le même sens que nous. Elle a précisément la même valeur que dans les traités de mécanique: δός μοι ποῦ στῶ καὶ κινῶ τὴν γῆν, disait Archimède (cf. sa formule: τὸ δοθὲν βάρος τῇ δοθείσῃ δυνάμει κινῆσαι).

[5] Même confusion chronologique sous la 138e Ol., p. 432: *Coss. Papus* (= *a.* 225) *et Torquatus* (= *a.* 224).

le choix entre ces deux années. En 130 Hadrien était absent de Rome ; nous sommes ramenés à l'an 128.

Le déplacement eut donc lieu probablement dans les premiers mois de 128, avant le 21 avril. Ainsi dans la même période de son règne, Hadrien avait bien mérité des grands dieux nationaux : Roma, Vénus mère d'Enée, Sol ancêtre de Latinus (Virg., *Aen.*, XII, 161, 164) et protecteur de la ville (Hor., *c. saec.*, 9 ss.). Sur un grand bronze qui commémore peut-être l'achèvement du temple de Rome (*Cos. III, P. P., ap.* Cohen II², *Hadr.*, 1301) nous voyons *Roma aeterna* assise et supportant dans la main droite les têtes de *Sol* et de *Luna*, comme si Sol s'élevait déjà à sa place définitive dans la ville éternelle et si le colosse de Luna était déjà commencé.

F. Préchac.

APPENDICE

Quelques remarques s'imposent ici :

1° On ne saurait, au sujet du mois, arguer contre nos conclusions de la date où sera célébrée la fête du Colosse au milieu du 4ᵉ siècle (6 juin, *Fast. Philoc.*, *C. I. L.*, *l. l.*). Cette date me paraît simplement le *dies natalis* de la statue, donc l'anniversaire de l'érection et de la consécration sous Vespasien. On sait que lorsqu'un temple était reconstruit, le jour de fête restait celui de la dédicace première (V. Saglio, art. *dedicatio*).

2° La *Chronique d'Alexandrie* signale « le premier déplacement » en l'an 128 sous Hadrien. Est-ce à dire qu'il y en ait eu quelque autre ensuite? Est-ce à dire qu'il n'y en ait eu aucun auparavant,

contrairement à ce que nous disent les textes (Mart., *de Spect.*, 2 : *hic ubi... colossus, radiabant...* atria = *Neronis;* Suét., *Ner.*, 31 : vestibulum *in quo... colossus.* Cf. Dio Cass., LXVI, 15, 1 : ἐπὶ τοῦ Οὐεσπασιανοῦ... ὁ... κολοσσὸς ἐν τῇ ἱερᾷ ὁδῷ ἱδρύθη)? A la première question on peut répondre qu'il y eut certainement un autre déplacement après Hadrien, à savoir l'enlèvement du géant de bronze, morceau par morceau, par les Barbares, peut-être sous Totila (le Colosse était debout au milieu du IV^e^ siècle, d'après les *Fasti Philocali, l. l.*, et peut-être au début du VI^e^ siècle d'après la *Chronique* de Cassiodore, *l. l.*, et une comparaison du même entre les beaux chevaux de bronze dont Rome s'enorgueillissait et les merveilles de l'Univers, Colosse de Rhodes, etc., *Var.* 7, 15, cf. *Rev. Arch., l. l.*, p. 67, n. 2; l'itinéraire d'Einsiedeln ne mentionne pas notre Colosse). A la deuxième question nous répondrons ici que le mot du *Chronicon Paschale* (πρώτως ou πρῶτος) doit s'entendre sans doute du premier déplacement après l'érection première, mentionnée par la *Chronique* sous Vespasien et ne prouve rien contre l'hypothèse d'un déplacement antérieur.

3° On sera peut-être surpris que le *Chronicon Paschale* ou plutôt le modèle suivi par l'auteur, ne mentionne point la particularité la plus remarquable du déplacement : *transtulit... stantem!* J'avoue que ma surprise, après réflexion, est autrement grande en présence du texte latin qui paraît faire mention de ce prodige. Pourquoi Hadrien eût-il transporté debout cette masse d'au moins 100 pieds de haut (Dio Cass., LXVI, 15), alors que ces dieux de bronze étaient démontables (Phil. Byz., *l. l.*)? C'était là un *ardimento mecanico* sans doute inutile et peut-être impossible. Le silence du *Chronicon Paschale* n'est-il pas significatif? Sommes-nous même certains que Spartien mentionne le fait (*Hadr.*, 19)? Notons qu'il souligne le déplacement du colosse (*transtulit et colossum*), ce qui est déjà une opération « sensationnelle », mais non le déplacement du colosse debout, ce qu'eût marqué la formule : *trans-*

tulit... et (ou *etiam*) *stantem*. J'admets donc, jusqu'à plus ample informé, que les mots *stantem atque suspensum per Decrianum* (*al.* Detrianum) *architectum* font allusion à l'assiette définitive et à l'essor équilibré du groupe gigantesque formé par Helios et ses coursiers au galop au-dessus d'une base colossale.

F. P.

NOTE

SUR UN PRÉTENDU ÉVÊQUE DE TROYES EN 1560

FRÉDÉRIC " CORNEILLE "

La notice consacrée par la *Gallia christiana* à l'évêque de Troyes Antonio Caracciolo s'achève sur l'indication suivante : « Nescio autem quis sit *Fredericus Cornelius*, praeceptor praeceptoriae Sancti Iohannis Ierosolymitani insulae Cypri, *factus episcopus Trecensis per obitum ultimi episcopi 27 martii 1560*, in regestis Vaticani » [1].

Cette phrase ne laisse pas que de déconcerter quand on vient de lire, quelques lignes plus haut, que Caracciolo assistait, comme évêque de Troyes, le 8 décembre 1560, à l'entrée de Philippe de Lenoncourt à Auxerre, et qu'il est mort *sub finem anni 1569* [2].

Pareille contradiction ne pouvait échapper aux savants auteurs de la *Gallia;* leur hésitation à la consigner est évidente et ils en font l'aveu. Jusqu'alors, ils avaient suivi pas à pas — en quoi ils étaient bien inspirés — le récit du probe et très renseigné chanoine troyen Nicolas Camuzat [3]. Or celui-ci est muet quant à un remplacement de Caracciolo par « Fredericus Cornelius ».

[1] *Gallia christiana,* éd. 1715-1785, t. XII, col. 519.

[2] *Ibid.*

[3] *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis, auctore seu collectore Nicolao Camuzat Tricassino.* Troyes, 1610, in-8°, f. 249 v.° et suiv. — Déjà les frères de Ste Marthe, dans leur éd. de 1656 (p. 1076), renvoyaient, pour les renseignements troyens, à Camuzat qu'ils appellent « noster eruditus amicus nec sine laude nominandus ». Ils ne parlent pas de « Fredericus Cornelius ».

Pourquoi les Bénédictins ont-ils complété par une incohérence les renseignements de Camuzat [1] ? Ils s'y seront résignés par respect pour les « registres du Vatican ».

Cette preuve a paru suffisante à un auteur moderne pour lui permettre d'alléger l'information, et de l'honnête « nescio » de ses rédacteurs, et de la contradiction qu'elle renferme. Henri Fisquet, dans sa *France Pontificale*, nous déclare que « Frédéric *Corneille*, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans l'île de Chypre, fut préconisé le 27 mars 1560 par le pape Pie IV pour l'évêché de Troyes » [2]. Toute difficulté a disparu : on ne prétend point que Caracciolo ait dû trépasser pour avoir un successeur. Si l'on objecte que ce successeur ne fut pas « Cornelius » mais Claude de Bauffremont, et en 1562 non en 1560, Fisquet y pourvoit en ajoutant : « mais cette nomination resta sans effet ».

Tout est arrangé. Dépouillée du doute émis par la *Gallia*, privée de la référence qui permet le contrôle, la promotion de ce nouvel évêque troyen — si inopérante qu'elle ait été — se transforme en fait bien établi. Pourquoi les historiens de l'église de Troyes hésiteraient-ils désormais à l'accepter ?

Sans doute. Mais parce que je crois avoir d'assez bonnes raisons de penser qu'en mars 1560 il n'était pas question de remplacer Antonio Caracciolo, et parce que les scrupules des Bénédictins m'impressionnent plus que l'assurance — l'escamotage pour mieux dire — d'Henri Fisquet, j'ai considéré que l'énigme « Corneille » restait entière. Pour la résoudre, il n'y avait qu'à suivre la marche indiquée par la *Gallia* elle-même : identifier ce « Fredericus Cornelius », et ensuite vérifier les titres de sa préconisation au siège de Troyes.

[1] Un disciple de Camuzat que les Bénédictins ont dû connaître aussi, l'historien Nicolas des Guerrois, bien que moins averti que son maître et moins prudent, ne parle pas non plus de « Cornelius ». Cf. *La Saincteté chrestienne*. Troyes, 1637 : in-4°, f. 420 et suiv.

[2] *La France Pontificale* (Métropole de Sens), Paris, 1866 ; in-8°, p. 61.

* * *

Des recueils biographiques que connut le XVIII[e] siècle, il n'en manque pas qui mettent complaisamment sur la trace d'évêques du nom de *Cornelius*. Ainsi — pour n'en citer que quelques uns — Pietramellara [1], Ciacconio [2], Ughelli [3], Palazzi [4], parlent d'un « Fredericus Cornelius » prieur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans l'île de Chypre. C'est bien du nôtre qu'il s'agit: un autre « Cornelius » eut cette charge, mais il s'appelait Louis; un autre « Fredericus Cornelius » fut évêque, mais seulement en 1622, et de Bergame non de Troyes.

Je n'ai pas la prétention de donner ici une biographie complète ni contrôlée en ses détails du « Cornelius » qui nous intéresse; je me bornerai à en indiquer les lignes essentielles [5].

[1] Pietramellara (Giov. Ant.) ou Petramellarius, *Ad librum Onuphrii Panvinii de Summis Pontificibus et S. R. E. Cardinalibus continuatio*, Bologne, 1570; in-4°; autre éd. Bologne, 1599; in-8°, p. 344-345.

[2] Ciacconio (Alfonso) ou Ciaconius, *Vitae et res gestae Pontificum romanorum et S. R. E. Cardinalium*. Rome, 1598-1601; 3 vol. in-f.°, s'arrête à Clément VIII; 2[e] éd., avec continuation jusqu'à Urbain VIII, par Vittorelli (Andrea) ou Victorellus et Cabrera, Rome, 1630; 4 vol. in-f.°; 3[e] éd., avec continuation jusqu'à Clément XI, par Oldoini (Agostino) ou Oldoinus, Rome, 1677; 4 vol. in-f.° C'est de cette édition que je me suis servi: t. IV, col. 153 et 154. Un supplément à Ciacconio a été donné par Guarnacci pour les pontificats de Clément X à Clément XII, Rome, 1751; 2 vol. in-f.°

[3] Ughelli (Ferdinando) ou Ughellus, *Italia sacra*, Rome, 1644-1662; 8 vol. in-f.°; autre éd. Venise, 1717-1722; 10 vol. in-f.° Cf. dans cette éd. t. IV, col. 499-504.

[4] Palazzi (Giovanni) ou Palatius, *Fasti Cardinalium*, Venise, 1703; 3 vol. in-f.°, cf. t. III, col. 608.

[5] Il n'est pas question de cet évêque dans la *Grande Encyclopédie* ni dans la *Biographie générale*, mais Moroni lui a consacré un article où il résume les biographies indiquées ci-dessus.

D'abord, appelons-le de son vrai nom : Cornaro [1]. Cette famille vénitienne se flattait de descendre de la *gens Cornelia*, d'où la forme latine que ses membres se sont plu à employer [2]. Fils du sénateur de Venise Giovanni Cornaro, il était né le 14 juin 1531 [3]. Après ses humanités et des études de droit, il fut admis dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dont il devint prieur, pour l'île de Chypre [4], par la renonciation en sa faveur de son oncle le cardinal Luigi Cornaro. Il était évêque de Traù quand, le 15 janvier 1561, il fut transféré au siège de Bergame d'où il passa à Padoue le 19 juillet 1577. Sixte-Quint le créa cardinal-prêtre du titre de San Stefano in Monte Celio le 18 décembre 1585.

Homme instruit, il était avant tout, semble-t-il, un prélat vertueux. Sixte-Quint l'aima particulièrement, et aussi Grégoire XIV qui, par un dernier témoignage d'amitié, lui éleva un mausolée

[1] Sa signature autographe, mise au bas d'une lettre au card. Aldobrandini, porte *Il card. Cornaro*, cf. Arch. Vat. *Borghese*, serie III, 101 A-F, f. 280 (285 nouv. num.), Rome, 1588, 7 nov.

[2] Eubel (*Hierarchia catholica*, III) n'est pas très fixé quant à la forme à adopter : p. 8, Marcus Cornarus, Cornelius seu Cornarius ; p. 284, Marcus, card. Cornelius seu Cornaro ; p. 56, Federicus Cornarus ; p. 80, Federicus Cornelius ; p. 89, Federicus Cornarus (Cornelius) ; p. 321, Andreas Cornelius (Corner), etc. C'est un peu capricieux.

[3] Pietramellara et Ciacconio disent 1531, Moroni 1530. L'inscription mise sur le tombeau élevé à Padoue, après qu'on eut rapporté ses restes de Rome, est précise : *Vixit annos LIX, menses III, dies XX, obiit nonis octobris M. D. XC.* C'est donc la date de 1531 qu'il faut adopter pour sa naissance.

[4] Il ne figure pas néanmoins, ni comme chevalier, ni comme prieur, dans le *Ruolo generale de' cavalieri gierosolimitani della veneranda lingua d'Italia* publié en 1714 à Turin par Bartolommeo del Pozzo et Roberto Solaro di Govone qui nomment plusieurs autres Cornaro. — Chypre était passée sous la domination vénitienne grâce à une Cornaro, Caterina, femme du dernier roi de l'île Jacques II de Lusignan qu'elle épousa en 1472. Caterina abdiqua en 1489 et fit don de son royaume à la République. Le cadeau était intéressant : vers le milieu du XVI[e] siècle, Chypre rapportait à Venise 360.000 ducats par an. Cf. Diehl (Charles), *Une république patricienne : Venise*. Paris, 1915 ; in-12°, pp. 180, 200-201.

dont il voulut composer l'épitaphe [1]. Giovanni Francesco Morosini, cardinal en 1588, après avoir été nonce en France [2], le tenait en grande estime. Très pieux lui-même, ami de Filippo Neri [3], il vantait les vertus de Federico Cornaro [4].

Celui-ci, pendant un épiscopat de près de trente ans, paraît avoir mérité ces éloges. Ce n'est pas qu'on ait beaucoup de preuves de son activité dans le premier de ses évêchés, celui de Traù. Le charme particulier de cette ville située dans la partie la plus séduisante de la côte dalmate, non plus que sa physionomie si vénitienne [5], ne parvint à le retenir. Peut-être fut-il indisposé par les difficultés qu'il y rencontra avec l'héritier de son prédécesseur. On le voit citer ledit héritier, Nicolò de Natali devant le comte-capitaine de Spalato, en octobre 1560, pour le contraindre à restituer des meubles, immeubles, « nec non res, iura, actiones, credita et alia, spolia vocata », ayant appartenu au défunt évêque Cristoforo Nigro de Balistis, et qui reviennent de droit au pape

[1] GREGORIUS XIIII PONT. MAX.
FEDERICO CORNELIO S. R. E. PRESB. CARD.
EPISCOPO PATAVINO
HOC CONIUNCTISSIMAE AMICITIAE
MONUMENTUM POSUIT
ANNO M. D. LXXXXI. PONT. I.

Ce mausolée, en marbre polychrome, se voit encore dans l'église San Silvestro al Quirinale. Très haut, sommé des armes pontificales, il se compose, dans un cadre architectural, d'un sarcophage surmonté d'un buste. Légèrement penché en avant, le Cardinal présente un visage mince qu'allonge encore la barbe en pointe.

[2] Cf. sur sa nonciature le beau livre de Mr l'abbé Victor Martin (*Le Gallicanisme et la Réforme catholique*, Paris, Picard, 1919; in-8°, p. 229 et suiv.) qui vante sa « valeur exceptionnelle » et renvoie, entre autres, à « la belle appréciation » du président de Thou (*Hist.*, l. 86).

[3] Eggs (Georges Joseph), *Purpura docta*, Munich, 1714; 4 vol. in-f.°, t. III, p. 155-157.

[4] Ciacconio, t. IV, col. 154.

[5] Cf. Diehl (Charles), *op. cit.*, p. 265-266.

et à la Chambre apostolique [1]. Ou bien ses diocésains avaient-ils le caractère désagréable [2]? Ils avaient fait des misères à Nigro de Balistis, l'empêchant de toucher les revenus de la mense épiscopale parce que, après les incursions turques de 1537, il s'était réfugié à Spalato et s'obstinait à n'en plus sortir — à telle enseigne qu'il y mourut le 24 ou 25 juin 1559 [3]. Les gens de Traù, malgré la mode assez répandue en ce temps-là, ne goûtaient pas l'absence de leur pasteur. « Dégoûtés » [4] de celle de Nigro, ils le furent sans doute de celle de Cornaro qui ne parut jamais chez eux [5] et, peut-être, le lui firent savoir.

Quoi qu'il en soit, Federico Cornaro, ayant troqué ce siège, comme il avait fait du prieuré de Chypre, avec cet oncle si accommodant le cardinal Luigi, s'en fut à Bergame. Une longue lettre à son clergé, en date du 1er septembre 1561, relatant par le détail la translation des reliques et monuments de l'ancienne cathédrale, détruite peu après son arrivée, à la nouvelle, peut témoigner de son intérêt pour ce nouveau diocèse [6]. Au cours de son épiscopat bergamasque, sa vertu s'affirma davantage au Concile de Trente où l'envoya Pie IV. Il y arriva le 16 février 1562 et y resta

[1] Cf. Bulic' (Francesco), *L'erede del vescovo di Traù Cristoforo de Nigro ed i primi due successori di questo nel vescovato* dans le *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, t. XXI (1898), pp. 18-21. Les revendications de Cornaro sont appuyées d'un bref de Pie IV du 17 juillet 1560.

[2] Ils pouvaient aussi ne pas avoir une affection très vive pour les Vénitiens. Ceux-ci poursuivaient en Dalmatie beaucoup plus leurs intérêts que ceux des habitants. Ils ne firent jamais rien pour eux. Cf. Diehl, *op. cit.*, p. 266-267.

[3] Cf. Alacevic' (G.), *Cristoforo Nigro de Balistis* dans le *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, t. XX (1897), pp. 195-199.

[4] *Ibid.*

[5] « Assente sempre dalla diocesi di Traù »: Bulic', *loc. cit.*, p. 18.

[6] Cf. le texte de cette lettre dans Ughelli, *Italia sacra*, id., 1717-1722, t. IV, col. 500 et suiv.

jusqu'au 3 décembre de l'année suivante [1] : *pietate ac doctrina, inter religiosissimos ac scientiis praestantes illos viros, claruit* [2].

Mais c'est à Padoue que les qualités vantées par ses amis donnèrent toute leur mesure. Il y fonde un séminaire et les couvents de Sainte-Sophie et d'Ognissanti, tient trois synodes pour la réforme de son clergé et des fidèles, restaure l'évêché, assiste à quatre conciles provinciaux convoqués par Saint-Charles Borromée à Milan, se construit une cellule où il vient faire de retraites, pose la première pierre de l'église Saint-Simon et Saint-Jude. Entre temps, délégué à la visite des églises de Venise, il y poursuit avec zèle l'application des décrets de Trente [3].

Et il meurt à Rome le 7 octobre 1590.

[1] Eubel, III, p. 147.

[2] Ciacconio, *op.* et *loc. cit.* — Dans son *Hist. du Conc. de Trente* (éd. Migne, t. II, col. 1184-1185) Pallavicini rapporte que l'ambassadeur français Lanssac dînant un jour avec Federico Cornaro avait exposé à celui-ci le programme des réformes souhaitées par son pays : usage du calice, prières de la messe en langue vulgaire, mariage des prêtres, etc. Cornaro « gravement scandalisé avait combattu fortement des prétentions pareilles ».

[3] Cf. Moroni. — Celui-ci dit que Cornaro eut l'évêché de Padoue *colla nunziatura di Venezia, visitandone le chiese.* Cette *nonciature* doit sans doute s'entendre d'une charge de visiteur, ou d'une nonciature extraordinaire. Cornaro ne figure pas du moins sur la liste des nonces de Venise établie par Henry Biaudet (*Les Nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648,* 1910; in-8°). Il intervint en plusieurs circonstances dans les affaires des Vénitiens. En 1586, des pillards ayant, avec la complicité des Florentins, provoqué des troubles « nelle riviere della Dalmatia », le pape résolut d'intervenir; il délégua à Florence et à Venise le Cardinal Cornaro *alla cui prudente desterità sortì di sopire e di acquetare con soddisfattione il tutto.* Verdizotti (Francesco), *De' fatti Veneti,* Venise, 1674-1698; 3 vol. in-4°, t. III, p. 186-187. Une autre fois, Sixte-Quint étant entré en contestation avec les Vénitiens parce qu'ils venaient de reconnaître Henri IV, Cornaro s'empressa de rapporter à l'ambassadeur Badoero les réflexions que le pape lui avait faites à ce sujet. Cf. Hubner (baron de), *Sixte-Quint.* Paris, 1870; 3 vol. in-8°, t. II, pp. 268-270. Il justifiait ainsi l'opinion que, cette même année, l'ambassadeur Lorenzo Priuli exprimait dans sa relation au Sénat: « *A questa buona volontà* [*del cardinale*] *di Verona* — dont il vient de faire un grand éloge —

Tel était ce « Fredericus Cornelius » dont la *Gallia* et la *France Pontificale* font honneur à l'église de Troyes. Il était digne, on le voit, de ce siège. Une seule chose lui manqua pour y monter : il n'y fut jamais nommé.

* * *

Par l'exposé qui précède on a déjà pu constater qu'aucun des biographes de Federico Cornaro ne signale la promotion troyenne du 27 mars 1560 alléguée par la *Gallia*. Ce silence ne serait peut-être pas une preuve contraire suffisante. Il y a davantage : au début de 1561, Federico quitte l'évêché de Traù ; il était évêque de cette ville dès le mois d'octobre 1560 époque de ses démêlés avec l'héritier de son prédécesseur [1]. A l'aide des actes consistoriaux il était facile de remonter jusqu'à sa nomination à ce siège. Or elle est inscrite précisément au 27 mars 1560 date qu'on invoque pour la préconisation à l'évêché de Troyes. On lit en effet, à ce jour, dans les *Acta consistorialia Miscellanea* : « *Tragurien... procidit* [*SS. Dom. noster*] *ecclesiae Traguriensi, tunc vacanti, de persona R. D. Friderici clerici ipsumque in episcopum praefecit et pastorem* » [2].

Mais, la mention du « décès du dernier évêque », et celle de « prieur de Saint-Jean-de-Jérusalem pour l'île de Chypre » ? Les

credo che non voglia ceder l'illmo cardinal Cornaro il quale in quelle cose che sono occorse innanzi e dopo la sua elezione ne ha data segno, e tengo certo che risponderà all'espettazione della sua patria ». Cf. Alberi (Eugenio), *Le relazioni degli ambasciatori veneti*, ser. II, t. IV, p. 326. — Sur les dispositions très favorables de Sixte-Quint à l'égard de la République, au rebours de ses prédécesseurs, cf. la même relation de Priuli. *ibid.*, pp. 302 303, 319-321 et Yriarte (Charles), *La vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle*. Paris, 1874; in-8°, pp. 397-403.

[1] Dans les actes judiciaires relatifs à ce conflit, Cornaro est qualifié « electus Traguriensis ». Cf. Bulic', *op. cit.*, p. 19. C'est encore sous ce terme que le désignent, le 15 janvier 1561, les *Acta vicecancellarii 8*, f. 69.

[2] Arch. Vat., *Acta consist. Miscellanea 17*, f. 34 v.°

Bénédictins, s'ils ont pu traduire équivalemment « ecclesiae tunc vacanti », n'ont pas inventé la qualité de prieur de Chypre puisqu'ils ignoraient qui était « Fredericus Cornelius », et encore moins substituer *Trecen.* à *Tragurien*...

On sait que les Archives du Vatican possèdent trois sortes d'actes consistoriaux : les *Miscellanea* que je viens de citer, et encore les *Acta vicecancellarii* et les *Acta camerarii*. En consultant ces deux dernières séries [1], j'airelevé dans les *Acta vicecancellarii*, à la date du 27 mars 1560 [2], la même rédaction que dans les *Miscellanea*. et, dans les *Acta camerarii*, celle-ci :

> *Trecen. . . . Sua Sanctitas providit ecclesiae Trecensi, in Romania vacanti* ..... [ce pointillé est dans l'original] *de persona D. Federici Cornelii Preceptoris Preceptorie ordinis Sancti Ioannis Hierosolimitani Insule Cypri* [3].

[1] Il n'est pas inutile de rappeler que les renvois d'Eubel, pour cette période, sont inutilisables si on n'a pas sous la main la table de concordances que M. l'abbé Vidal a eu la patience d'établir (cf. *Mélanges d'arch. et d'hist. des écoles franç. d'Athènes et de Rome,* t. XXXI (1911), pp. 3-9; tiré à part, Rome, Cuggiani, 1911; in-8°, 9 pp.). Le P. Eubel qui reprit le travail du Dr van Gulik interrompu à la page 168 du t. III, adopta en effet un système de références différent de celui de son devancier. D'où une confusion invraisemblable. Le sigle qui, avant la p. 168, désigne tel volume des *Acta*, après cette page en désigne un autre etc. Bien mieux « un même volume sera... représenté par deux, quatre ou cinq sigles ».

[2] Arch. Vat., *Acta vicecancellarii 8,* f. 27.

[3] Arch. Vat., *Acta camerarii 9,* f. 16 v.° — L'erreur commise ici par le clerc du cardinal camerlingue n'est pas la seule qu'on puisse relever dans les actes consistoriaux. Dans les *Acta consist. Miscellanea 17,* f. 38 v.°, on lit, sous la rubrique *Trecen. Mon. S. Fermerii :* « ... Commendavit ad nominationem regis christianissimi monasterium S. Fermerii ord. S. Benedicti *Trecen,* seu alterius dioecesis ». Les derniers mots sont prudents, le diocèse de Troyes ne possédant aucune abbaye de Saint-Ferme laquelle appartenait à l'évêché de Bazas. (Cette formule *seu alterius dioecesis* est d'ailleurs courante dans d'autres actes du même genre (suppliques, etc.) où elle témoigne de l'incertitude du rédacteur). Il arrive aussi que le procès-verbal d'une nomination ne soit pas aussi complet

Les Bénédictins de la *Gallia* avaient donc raison de renvoyer aux « registres du Vatican », mais ils ont eu la malchance de consulter un texte fautif sur le point essentiel: celui du diocèse que concerne la préconisation de Federico Cornaro. Trop bons travailleurs, ils n'eussent pas commis cette méprise s'ils avaient fait leur recherche à Rome où les *Miscellanea* et les *Acta vicecancellarii* les auraient éclairés. Mais les religieux de Saint-Germain-des-Prés possédaient une copie d'actes consistoriaux. Nos historiens de la *Gallia* durent se réjouir de la facilité ainsi offerte à leur travail. Un mauvais génie voulut que ce fût précisément une copie des *Acta camerarii*! [1] Elle est cotée à la Bibliothèque Nationale *latin 12559*. On y lit sur le premier feuillet: « *Acta consistorialia... a Petro Paulo Gualterio Aretino descripta* » et ces actes débutent par une longue préface dudit Gualterio, choisi par le Sacré-Collège en 1559 comme clerc du cardinal Camerlingue chargé de rédiger les procès-verbaux du consistoire. Cette préface est exactement celle que le même Gualterio a mise — cette fois de sa propre main — au début du registre *Acta camerarii 9* que conservent les Archives du Vatican. Tout de même que pour la préface, la copie de Paris et l'original de Rome sont identiques quant au texte qui concerne le consistoire du 27 mars 1560, à cette seule différence près que la mention *Trecen.* n'a pas été répétée dans la marge de l'exemplaire parisien [2].

dans tel registre consistorial que dans tel autre d'une série différente. Celui des *Acta miscellanea 17* que je viens de citer comporte également la nomination de l'abbé de Saint-Ferme à l'évêché de Quimper. Dans les *Acta camerarii 9* on a omis la provision de l'abbaye et mentionné seulement celle de Quimper. On voit par ces exemples qu'il est utile de ne pas se fier à un seul texte mais de consulter les trois sortes de registres consistoriaux.

[1] Elle fait partie de la série des *Acta consistorialia ab Alexandro VI ad Alexandrum VII*, cotés sous les n^os^ 1235-1256 dans la bibl. Coislin. Cf. Montfaucon, *Bibliotheca*, t. II, Paris, 1739: in-f.°, p. 1118, A.

[2] Le texte de Paris emploie comme celui de Rome la formule *Trecen. in Romania* qui aurait pu donner l'éveil aux rédacteurs de la *Gallia*. Je

C'est donc à Pietro Paolo Gualterio que revient la responsabilité d'avoir: 1° prononcé la vacance du siège épiscopal de Troyes en 1560 et 2° donné comme successeur à Antonio Caracciolo Napolitain, le Vénitien Federico Cornaro.

Joseph Roserot de Melin.

ne sache pas qu'elle ait jamais été appliquée à Troyes. Elle s'explique au contraire pour Traù. Sans traiter ici en détail de l'extension du terme de *Romania* appliqué à l'empire d'Orient dès le partage de 392 (cf. l'article de Gaston Paris, *Romani, Romania,* dans la *Romania*, t. I (1872), p. 12 et suiv.), on comprend que la Dalmatie, rattachée à cet empire à la mort d'Honorius, ait pu être ainsi qualifiée même après avoir passé par bien des mains. Ainsi, au XIII[e] s., est-il parlé de *Philadelphia in Romania* pour désigner une église d'Orient. Cf. Léger (Louis), *L'hérésie des Bogomiles* dans la *Revue des Questions historiques,* t. VIII (1870), p. 491. Les ruines de Spalato, en maintenant si vivant le souvenir de Dioclétien, pouvaient rappeler aussi que, sous cet empereur, le terme de *Romanus* était appliqué aux colons envoyés de Rome en Dalmatie. Cf. Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio,* éd. de Bonn, 1829-1840, 125. — On se rappelle aussi que jusqu'aux environs du X[e] s. l'Illyricum ecclésiastique faisait partie du patriarcat romain. (Cf. Duchesne (Mgr Louis), *Eglises séparées.* Paris, 1896; in-12°, p. 230 et suiv.). — Quoi qu'il en soit, il y a peut être quelque intérêt à souligner la survivance de cette appellation au XVI[e] siècle. Je ne l'ai pas relevée néanmoins dans les autres textes de provisions consistoriales qui concernent Traù aux XV[e] et XVI[e] siècles (*Obligationes 66*, f. 22, 36, 51; *72*, f. 51; *83*, f. 88, 117; *Acta vicecancellarii 2,* f. 37 v°; *8*, f. 69; *Acta camerarii 9*, f. 165; *10*, f. 146. Ce dernier texte (1574) dit « ecclesiae Tragurien. quae est in provincia Dalmatiae sub dominio DD. Venetorum ». Partout ailleurs il y a simplement « ecclesiae Tragurien ». Je signale en passant que ces *Acta camerarii 10* sont ceux qui correspondent aux *A. C. 16* d'Eubel bien que la concordance Vidal indique pour ceux-ci *Act. camer. 11.* — Toutes ces réflexions sont-elles sans objet et faut-il croire que le scribe qui avait entendu *Trecen* pour *Tragurien* — ou *Troyes*, mal prononcé, pour *Traù* — aurait aussi compris *Romania* pour *Campania*? Je n'ose supposer pareille étourderie.

INSCRIPTIONS D'ESPAGNE

Au cours des années 1909-1912, pendant que je rassemblais des documents sur les sculptures antiques d'Espagne, j'ai recueilli accessoirement quelques données épigraphiques. Je les groupe ci-après en deux catégories, suivant qu'elles sont tirées de sources manuscrites, ou dues à l'examen direct des monuments.

I. — Manuscrits.

A. — L'érudit valencien Francisco Pérez Bayer fit en 1782 un voyage en Andalousie et au Portugal, pour préparer un ouvrage *De las monedas desconocidas de España*. A chaque étape, il examina les monuments antiques avec une science très étendue et une critique généralement sûre. Le journal de son voyage *(Diario del Viaje desde Valencia a' Andalucia hecho por Don Francisco Pérez Bayer en este año de 1782)*, écrit de sa main, formait deux volumes, qui, à sa mort, passèrent à la Bibliothèque de l'Université de Valence. Mais ils avaient disparu quand Hübner voulut les dépouiller. La relation de Pérez Bayer n'était plus représentée que par deux copies du manuscrit original, conservées à Madrid, l'une à la Bibliothèque Nationale, l'autre à l'Académie de l'Histoire; c'est l'exemplaire de l'Académie que Hübner utilisa (voir *C. I. L.*, II, p. XXIII).

Un des volumes du manuscrit original, le second, est retrouvé maintenant; je l'ai consulté, à la Bibliothèque de l'Université de Valence (cote: 88-4-13; 348 feuillets ou 696 pages). Il contient

le récit du voyage à partir de Cordoue. Soit que la copie utilisée par Hübner manque de fidélité, soit que le dépouillement de Hübner ait été trop rapide, j'ai constaté que le *C. I. L.* ne tire pas de cette source tout le parti possible. Pour beaucoup de textes, Pérez Bayer doit être ajouté à la liste des *auctores:* là où le *C. I. L.* le mentionne, ses leçons ne sont pas toujours exactement indiquées. Il vaudrait la peine de collationner en détail le manuscrit de Valence, et, pour la première partie du voyage, les copies de la Bibliothèque Nationale et de l'Académie de l'Histoire. J'ajoute que le récit est plein de renseignements curieux sur les mœurs du XVIII[e] siècle, et, à l'occasion, sur les événements historiques [1].

Je reproduis ci-après quatre inscriptions relevées par Pérez Bayer, et restées inédites :

1.° Page 572. A Beja (*Pax Iulia*, Portugal), Pérez Bayer copie les inscriptions réunies par l'évêque Manuel do Cenaculo (voir *C. I. L.*, II, p. 8). Celle-ci est à ajouter aux *Inscriptiones Musaei Cenaculani originis incertae* (*C. I. L.*, II, 71-85):

D · M ·
IVSTO · CAEPIONIS ·
CORINTHVS · ET · CLYTE
PARENTES
VIXIT · ANN · VIII · MENSIB
VIII · DIEB · VIII ·

D'après le croquis de Pérez Bayer, l'inscription est entourée d'un cadre architectural ; le fronton qui la surmonte est orné d'une couronne.

Corinthus, Clyte et leur fils Iustus sont esclaves de Caepio.

[1] Je signale aussi, p. 516 sqq., des documents sur Arias Montano, recueillis à Aracena, qui m'ont paru intéressants.

2.° Page 342. A Lebrija (*Nabrissa*, — prov. de Séville), « en la calle de Arcos en casa de Pedro de Morales », autel funéraire :

D · M · S ·
FABIA · PROBINA
ANN ////////////VIII
HIC · SITA · EST
S · T · T · L · ·

Urceus sur la face latérale gauche, patère sur la face latérale droite.

Il y a une ressemblance singulière entre ce texte et une inscription découverte à Lebrija vers 1850, mais publiée seulement en 1902 dans le *Boletín de la R. Academia de la Historia* (XL, p. 354; de là, *Ephemeris Epigraphica*, IX, 212 b): *D. m. s.* | *Fabia Virginia* | *ann. XXXVIII* | [*hic sit*] *a. est* | *s. t. t. l.* Les faces latérales du cippe de Fabia Virginia portent aussi l'*urceus* et la patère. On peut se demander s'il ne s'agit pas du même monument : *Virginia*, dont l'emploi comme *cognomen* est anormal, serait une mauvaise lecture pour *Probina;* le *descriptor* de 1902 n'avait ni l'expérience ni l'autorité de Pérez Bayer. — Mais si vraiment le cippe de Fabia Virginia a été trouvé, comme on l'indique, en dehors de la ville, « dentro del término de Lebrija, en el sitio llamado Arroyo de la carnicería », il reste plus probable que nous avons affaire à deux monuments distincts, conformes l'un et l'autre au type en usage dans cette partie de la Bétique.

3.° Page 326. Au Puerto de Santa María (prov. de Cadix), Pérez Bayer vit ce qui restait de la collection formée quelque temps auparavant par le marquis de la Cañada (voir Hübner, *Die antiken Bildwerke in Madrid*..., p. 318). La collection, après la mort du propriétaire, avait été achetée par le marquis de Villapanés, et transportée à Jérez de la Frontera ; mais la veuve du marquis de la Cañada avait conservé quelques objets : le sarcophage provenant

de Medina Sidonia (*C. I. L.*, II, 1320), une urne sépulcrale sans inscription, deux statuettes, et cinq inscriptions funéraires.

L'une de ces inscriptions est inédite :

D · M · S ·
L · VALERIVS · FECVLA
IIIIVIR · AN · LXXX
////// S · T · T · L
D · M · S ·
ACILIA · ANTVLA
AN · CII ·
HS · H · S · E · S · T · T · L

Cette épitaphe provient certainement de Cadix, comme les autres inscriptions qu'avait recueillies le marquis de la Cañada (*C. I. L.*, II, p. 230). Un *quatuorvir* de *Gades* est déjà connu (*C. I. L.*, II, 1727).

A la ligne 6, corriger *Antulla*.

La première lettre de la dernière ligne est une ligature de K S *(Kara suis)*.

Les *Valerii* sont nombreux à Cadix (*C. I. L.*, II, 1734, 1892-1909, 5480, 5481). Le gentilice *Acilius* est fréquent en Espagne. *Antullus*, *Antulla* s'y rencontrent plusieurs fois (à Cadix, 1727, 1728). Je ne connais pas d'exemple du *cognomen* assez inattendu *Fecula* ou *Faecula* (cf. cependant le gentilice *Faecius*).

Les quatre autres inscriptions copiées par Pérez Bayer au Puerto de Santa María sont *C. I. L.*, II, 1825, 1830, 1901 et 1917. Les lectures de Perez Bayer apportent au texte de *C. I. L.* les corrections suivantes :

1825 : ajouter une troisième ligne :

H · S · E

1830, ligne 3 : LXXXVII au lieu de LXXXXVII.

1901, ligne 1 : A · VALERIVS au lieu de A · VALERI ·

1917 : texte de Masden, unique *auctor* jusqu'à présent :

V V L C A N I V S
E P A R V S
C · S · A V · X · X/
H · S · E · S · T · T · L

Texte de Pérez Bayer :

C A N I
P A P R I S
C · S · A V · X X/
H · S · E · S · T · T · L

Le témoignage de Masden étant postérieur à celui de Pérez Bayer, et l'autorité de Masden étant médiocre, on peut tenir son texte pour interpolé. Je rétablis :

. . . . . .
C A N I *u s · e*
P A P R V S
C · S · etc.

Le gentilice *Vulcanius*, qui était un ἅπαξ, se trouve ainsi éliminé [1]. On peut admettre *Canius* ou *Lucanius*. Pour *Epaprus*, cf. les graphies *Epaprhas* (*C. I. L.*, II, 5806), *Epapr*[*a*] (6257, 70).

[1] Corriger en conséquence Schulze, *Zur Geschichtelatein. Eigennamen*, p. 377, qui voudrait appuyer par *C. I. L.*, II, 1917, et *C. I. L.*, VI, 10407, le *Vulcanius aruspex* de Servius (ad Verg., *Buc.*, 9, 46). où Peter (*Fragm. Hist. Rom.*, 254, 6) édite *Vulcatius*. — *C. I. L.*, VI 10407 donne *Sex. Volcan. Scael.*, ce qui me paraît peu vraisemblable : je lis *Sex. Volcati*[*u*]*s Cael(estis, estinus)*. Le texte de l'inscription est douteux en plusieurs endroits.

Quant au sarcophage provenant de Medina Sidonia, Pérez Bayer le décrit minutieusement (p. 324), et note que « no tiene inscripción ». Cette affirmation ne se concilie pas avec les témoignages auxquels se réfère le *C. I. L.* (1320). La question ne s'éclaircira que si l'on arrive un jour à retrouver le sarcophage, vainement cherché par Hübner et, en dernier lieu, par M. Romero de Torres (*Bol. Acad. Hist.*, LIV, 1909, p. 92-93).

4.° A Cordoue, Pérez Bayer copie les inscriptions réunies par Pedro Leonardo de Villaceballos (voir *C. I. L.*, II, p. 308). Le fragment suivant (p. 30 du manuscrit de Pérez Bayer) ne se retrouve pas dans le *C. I. L.* :

V · PATE
VOT

On peut lire : ... *V(alerius) Pate[rnus]* | [*ex*] *vot[o...]*.

B. — Les notes réunies au XVIII^e^ siècle par Velázquez, marquis de Valdeflores, sont une source d'importance capitale pour l'épigraphie d'Espagne (voir *C. I. L.*, II, p. XXII). Elles forment de nombreux volumes manuscrits, conservés à la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire. Hübner les a dépouillés ; mais il était inévitable qu'il laissât échapper bien des détails. Il est à désirer que ces documents soient inventoriés de nouveau, à loisir et méthodiquement.

En consultant le volume XXXV de ces papiers (*Monumentos antiguos. — Inscripciones y varios papeles.* — Cote : *Estante 22, grada 1^a^, n^o^ 74*) [1], j'ai noté les renseignements suivants :

1.° *C. I. L.*, II, 1638 a pour source unique le *Diccionario* de Madoz (Madrid, 1845-1850), qui l'attribue à Carcabuey. Or une note de Velázquez prend cette inscription dans « Mosquera en las

[1] Le manuscrit étant formé d'un certain nombre de chemises et de feuilles détachées, il est impossible d'en donner une pagination.

notas a' su Numantina, c. 1, pag. 18 ». Il s'agit du poème de Francisco Mosquera de Barnueva, *La Numantina, con notas históricas*, Séville, 1612 (voir *C. I. L.*, II, p. 389).

D'après Mosquera, l'inscription provient de Cabra *(Igabrum)*. Il la donne sous cette forme:

AEMILIA · MARC · PORC · L · NIG · SEL · DO
MINA · L · VENERIS · ARAM · POSVIT ·

Cette lecture, un peu plus satisfaisante que le texte de Madoz, ne permet pas cependant de restitution vraisemblable pour la partie du texte qui sépare *Aemilia Marc(ella)* de *Domina[e] Veneris*. Mais d'une part la conjecture *Iponubensis*, d'autre part la réduction, proposée par Mommsen, de *C. I. L.*, II, 1638 à *C. I. L.*, II, 1639 (de Carcabuey), me paraissent définitivement éliminées par le nouveau témoignage.

2.° Une fiche donne, sans aucune indication de provenance, le dessin d'une amphore, portant sur le col cette inscription:

SOL LVCO
X X

Cette marque paraît inédite.

3.° La marque de lampe ATIMETI est publiée par Hübner d'après ce manuscrit (*C. I. L.*, II, 4969, 9); mais Hübner indique l'objet comme étant « originis externae ». Or il appert du manuscrit de Velázquez que cette lampe a été découverte à Carthagène en 1772.

4.° En même temps a été découverte une balance dont le manuscrit de Velázquez donne le dessin. Lampe et balance appartenaient à Pedro de Leiba ou Leyva, officier de marine, auteur de la relation envoyée à Velázquez sur ces trouvailles. Or le dessin qui reproduit la balance est resté inaperçu de Hübner, et la balance n'a été publiée que dans l'*Ephem. Epigr.*, VIII, p. 481-484,

d'après une lettre de Leyva au comte de Lumiares. Cette lettre est comprise dans un recueil appartenant à la Bibliothèque Nationale de Paris (voir *Eph. Epigr.*, VIII, p. 445). Toutes les autres inscriptions contenues dans ce recueil étaient déjà connues antérieurement par d'autres sources ; si la balance a semblé inédite, elle l'a dû à l'inadvertance de Hübner, qui ne l'avait pas remarquée dans le manuscrit de Madrid.

5.° Le cachet *C. I. L.*, II, 4975, 27 a été trouvé « en el sitio *del encantado*, junto donde se unen los rios Guadalimar i Jabalquinto, término desta villa, y a' media legua della » (province de Jaén).

C. — Ce qui a été dit tout à l'heure des papiers de Velázquez vaut pour tous les matériaux manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire : il y aurait certainement intérêt à les examiner en détail.

Ainsi le recueil manuscrit coté 12-18-4 = 55 (*Estante 18, grada 1ª, nº 55*) contient, sous le titre : *Antigüedades ẽ Inscripciones de Aragón, Valencia, Murcia y Navarra*, diverses notes et communications du XVIII[e] et du XIX[e] siècle. Il a été utilisé par Hübner (p. ex., *C. I. L.*, II, 3170, 3175-3178). J'y ai noté cependant une inscription inédite. Elle se trouve dans une lettre adressé le 6 avril 1806 par Lumiares (voir, sur Lumiares, *C. I. L.*, II, p. 501) au secrétaire de l'Académie. Lumiares écrit qu'il vient de recevoir de Finestrat (village de la province d'Alicante, *partido* de Villajoyosa) le « brouillon informe » d'une inscription :

SAENIAARRAIIICCITAST

Lumiares rétablit :

SAENIA · ARRA · HIC · SITA · ST

Saenia Arra hic sita [*e*]*st* (ou bien : *hic sita* · *S* · *t* · [*t. l.*]).

L'inscription était accompagnée de « sus relieves característicos de inscripción sepulcral ».

Le gentilice *Saenius* se trouve quatre fois dans l'épigraphie d'Espagne, dont une fois (*C. I. L.*, II, 5967) à Denia, non loin de Finestrat. *Arra* semble être d'origine ibérique (cf. les noms masculins *Arro*, *Arreodo*).

Finestrat est à ajouter à la liste des localités qui ont fourni des inscriptions au ch. XXVI du *Conventus Carthaginiensis*, dans le *C. I. L.*

* * *

II. — Monuments.

J'observe, dans les notes qui suivent, l'ordre du *C. I. L.*

1. — Italica.

Dans un article sur les *Restes du culte de Mithra en Espagne* (*Revue Archéologique*, 1914, 2, p. 2), M. Paris signale comme disparue la statuette mithriaque de bronze publiée *C. I. L.*, II, 5366 (d'après les *Memorias de la Sociedad arqueológica Valenciana*) et reconnue fausse par M. Cumont (*Ephemeris Epigr.*, VIII, p. 388). J'ai vu l'objet en 1910 à l'Exposition nationale de Valence; il appartenait alors à M. Julio Giner Daroca, de Valence. Il porte bien INVITO et MITHIR, ainsi que l'avait indiqué le premier éditeur. C'est un faux particulièrement maladroit.

2. — Clunia.

Un séjour de quelque durée dans la région de Clunia permettrait de corriger notablement et d'enrichir le corpus épigraphique de cette ville. A Coruña del Conde, et surtout à Peñalva de Castro, dont les maisons sont bâties avec les pierres de Clunia, beaucoup de textes, connus seulement par des copies hâtives ou sans autorité, sont à revoir. Il en existe certainement qui sont inédits. L'attention

de la *Junta Superior de Excavaciones y Antigüedades* s'est portée en ces dernières années sur Clunia [1]; on peut espérer que l'épigraphie en profitera.

A titre d'exemple, je donne ici ma lecture d'une inscription publiée *Bol. Acad. Hist.*, XLIX, 1906, p. 411. Lors de la visite, trop courte et contrariée par le mauvais temps, que j'ai faite à Peñalva de Castro, j'ai vu la pierre, encastrée dans un mur, Calle Baja, n° 73.

Le texte publié dans le *Bol. Acad. Hist.* est le suivant:

CAPITONI · BVL
CAE · TIRDAI · F ·
VE I · DELEIENI · L
AN · XX

J'ai lu nettement, aux lignes 3 et 4:

VENDELEIENSI
ANN · XXXI

L'ethnique *Vendeleiensis* est nouveau. Il se rapporte à une localité que l'*Itinéraire d'Antonin* (454, 6) place sur la route d'Astorga à Bordeaux, et Ptolémée (II, 6, 52) dans le pays des Autrigons. L'*It. Ant.* écrit *Vindeleia;* les manuscrits de Ptolémée donnent Οὐινδέλειχ ou Οὐεν^δελίχ. Ce nom est à rapprocher certainement des noms à racine celtique comme *Vindelicia*, *Vindobona*. Mais l'inscription de Clunia prouve l'ancienneté de la graphie *Vendeleia*.

[1] Ignacio Calvo, *Excavaciones en Clunia* (Madrid, 1916) rapport sur les travaux de la Junta à Clunia en 1915. Je ne connais cette publication que par la mention qui en est faite dans le *Bol. Acad. Hist.*, LXIX, 1916, p. 198-199, et par le bref résumé de M. Lantier dans sa *Chronique ibéro-romaine* (*Bulletin Hispanique*, 1917).

3. — Burgos.

Epitaphe inédite. Au Musée provincial, n° 82. Fragment d'une grosse pierre bleue, à contours arrondis et irréguliers. Hauteur de la pierre, $0^{m},29$. Hauteur des lettres, $0^{m},02$.

Au-dessus de la ligne 1, une feuille de lierre.

L · COR ·
MA · TER ·
NO · COR · P
A/ XXV

L. Cor(nelio) Materno Cor(nelius) p(ater) (ou : *p[osuit]*). *An(norum) XXV.*

L'inventaire n'indique pas la provenance de la pierre. Elle a été trouvée certainement dans la province de Burgos, peut-être dans la région de Villafranca Montes de Oca (cf. *C. I. L.*, II, 2908), où sont nommés Cornelius Paternus et Cornelia Ambada.

4. — Sasamón (*Segisamo*).

J'ai publié dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions* (1911, p. 400-402) une inscription de Sasamón, conservée au Musée provincial de Burgos :

Dis M[a]nibus.

Scribonius Fuscinus Suestatiensis an(norum) LXXV h(ic) s(itus) e(st).

Aemilia M[a]terna Suestatiensis an(norum) XXX h(ic) s(ita) e(st).

Scribonia Fron[t]ina an(norum) V h(ic) s(ita) est.

Scribonius Fron[t]o patri uxsori... f(aciendum) c(uravit).

A la dernière ligne, avant F C, la pierre porte les traces de deux lettres, dont la première est très incertaine, et la seconde paraît bien être S. J'ai proposé [*d(e)*] *s(uo)* ou [*f(iliae)*] *s(uae)*. On peut

aussi songer à [*et*] *s*(*ororî*), Scribonia Frontina n'étant pas nécessairement la fille de Scribonius Fronto.

En ce qui concerne l'ethnique *Suestatiensis* qui est l'élément le plus intéressant de ce texte, j'ai complété dans les *Mélanges Cagnat* (p. 305) mon commentaire des *Comptes-Rendus*. Les conséquences à tirer de l'inscription de Sasamón sont les suivantes :

1.° La localité espagnole placée par l'*It. Ant.* (454, 9) sur la route d'Astorga à Bordeaux, et par Ptolémée (II, 6, 64) dans le pays des Caristes, s'appelait *Suestatium*, et non *Suessatium*, forme adoptée par les géographes modernes. L'*It. Ant.*, le Ravennate (p. 318, 16) et Ptolémée donnent les formes *Suissatio*, *Suessatio*, *Seustatio*, Σουεσσάτιον.

2.° *Sestatiensis* (*C. I. L.*, II, 852, de Capera en Lusitanie) et *dom*(*o*) *Sestatio* (*C. I. L.*, V, 926, d'Aquilée) doivent être lus *Suestatiensis* et *Suestatio*. Il s'agit, dans ces deux textes, de *Suestatium* en Espagne, et non, comme on le supposait, de *Sextantio* en Narbonnaise. Il n'y a pas lieu d'admettre pour *Sextantio*, à côté des formes normales en *-io*, *-ionis* (voir *C. I. L.*, XII, p. 507), un doublet en *-ium*, *-ii*.

3.° Le soldat de la *legio VII gemina* enterré à Aquilée est originaire d'Espagne, comme la grande majorité des soldats de cette légion.

5. — Peñalba (province de Teruel).

C'est au chapitre VI du *conventus Carthaginiensis* que se rattachent les inscriptions découvertes en 1909 à Peñalba par M. Cabré. Je crois utile d'en rappeler ici l'existence. La bibliographie du sujet, à ma connaissance, se réduit jusqu'à présent à l'article de M. Cabré sur *La montaña escrita de Peñalba* (*Bol. Acad. Hist.*, LVI, 1910, p. 241-280) et au *Rapport sur une mission à Peñalba* que j'ai publié dans le *Bulletin Hispanique*, XIV, 1912, p. 197-202 (cf. l'*Erratum*, *ibid.*, p. 456).

Le seul point précis qui me paraisse acquis est l'identification d'un graffito reproduit par M. Cabré, *l. c.*, p. 250 et 267. J'y ai reconnu un vers de Virgile, *Enéide*, II, 268 (*Bull. Hisp.*, p. 201).

Le P. Fita est mort sans avoir publié l'étude qu'il projetait, disait-on, sur les inscriptions de Peñalba. Il est très désirable que la question soit reprise, et que quelqu'un puisse avoir entre les mains les originaux pendant le temps nécessaire pour les étudier.

6. — Elche.

Le P. Fita a publié (*Bol. Acad. Hist.*, LXIII, 1913, p. 148), comme provenant d'Elche, un autel dédié *Proxsumis* (de là Cagnat et Besnier, *Revue des Public. Epigr.*, *Rev. Archéol.*, 1914, n° 20). Si la provenance était exacte, ce petit monument serait remarquable, aucune autre dédicace *Proxsumis* n'ayant été découverte en Espagne.

Mais l'objet n'est pas espagnol. Il appartient à l'une des séries les plus courantes de l'épigraphie nimoise, et il est connu depuis longtemps (*C. I. L.*, XII, 3122). La présence de cette inscription nimoise dans la collection du marquis de Lendínez à Elche est déjà signalée dans l'*Ephem. Epigr.*, VIII, p. 509. Le P. Fita ne s'en est pas souvenu lorsque l'objet, transféré d'Elche à Orihuela (Collège des Jésuites), puis à Madrid, a attiré son attention.

7. — Denia.

Inscription honorifique inédite. Fragment de piédestal, de belle pierre, que j'ai vu, en décembre 1910, dans un terrain vague au sud de l'église S. Antonio.

Hauteur, $1^{m},13$: largeur, $0^{m},25$; épaisseur, $0^{m},62$. Hauteur des lettres : ligne 1, $0^{m},08$; lignes suivantes, de $0^{m},075$ à $0^{m},037$. Gravure soignée. Moulures conservées en haut et en bas du piédestal ; mais l'inscription est incomplète à droite et à gauche.

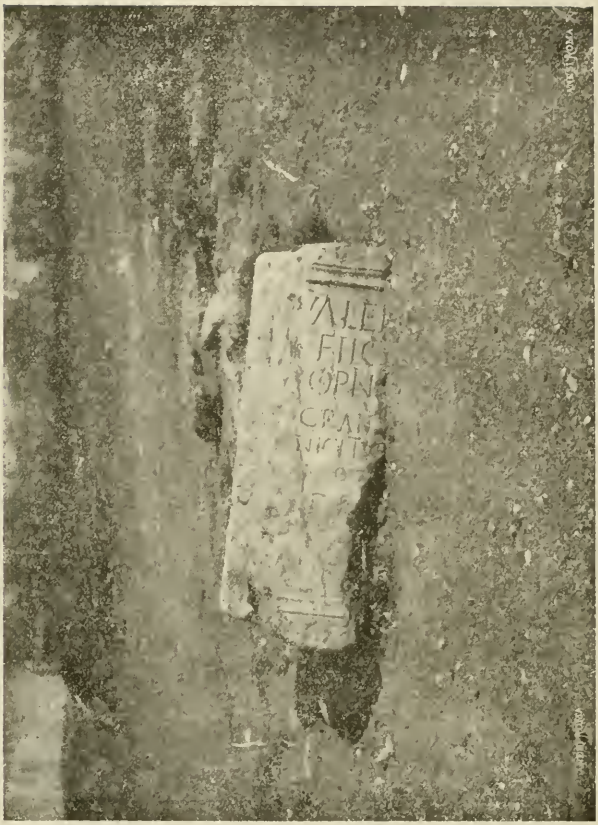

La comparaison avec *C. I. L.*, II, 3584 et 3585 permet de rétablir :

[*L.*] *Valer*[*io*]
[*L.*] *fil. G*[*al.*]
[*P*]*ropinq*[*uo*]
[*Q. ?*] *Grani*[*us*]
[*A*]*nicetu*[*s*]
[*a*]*mico opt*[*imo*]
d(*e*) *s*(*uo*)

C. I. L., II, 3584 et 3585, de Denia, sont des bases en l'honneur du même L. Valerius Propinquus. La première, offerte par deux de ses affranchis, mentionne tous ses titres ; la seconde, offerte par deux de ses amis, ne mentionne que son flaminat provincial, ainsi que *C. I. L.*, II, 4250, de Tarragone, offerte par la province. L'inscription de Granius Anicetus est la plus brève des quatre.

Une autre inscription de Denia (*C. I. L.*, II, 5962) commémore un *Q. Granius Q. f. Clemens, omnibus honoribus in republica functus.*

8-9-10. — Játiva (*Saetabis*).

J'ai vu au Musée provincial de Valence les originaux de *C. I. L.*, II, 5979, 5981, 5982, publiés dans le *C. I. L.* d'après les *Memorias de la Sociedad Arqueológica Valenciana.*

5979. Texte du *C. I. L.* :

D M
RATTIVS
SCON ANN
H S

Ma lecture :

D · M
CRATTIVS · A/
ESCON · ANN//
H S

Le nom doit donc se lire *Grattius Arescon.* Cf. *Arescusa*, *C. I. L.*, II, 5493.

5981. Fragment supérieur, ligne 3 : la pierre porte CHRYSEIb. *Chryseidi.*

Fragment inférieur :

[illegible]
PLVSIAS · PAT
BENE · MERENT †

Les traces de la première ligne (non indiquées au *C. I. L.*) comportent certainement, au début, deux R, à la fin, un A. On peut rétablir [*A*]*rritia* (cf. *Arridius*, *C. I. L.*, VIII, 7209, 7210). Dès lors PAT se complète nécessairement en *pat*(*ri*) et non *pat*(*er*), et le fragment n'appartient pas à la même inscription que le fragment supérieur (*D. M. Valeriae Chryseidi*)[1]. La paléographie confirme cette conclusion.

5982. Texte du *C. I. L.*:

VOCO
ALVMNO PIENT
SIMO H S

Ma lecture:

ET · VOCOııı / \
ALVMNO PIENIIS
SIMO // S E

... *et Voconia* | *alumno pientis*|*simo* [*h.*] *s. e.*

11. — Villalonga (province de Valence).

Les détails qui précèdent prouvent que Hübner avait souvent raison de suspecter les textes qu'il n'avait pas examinés lui-même. Voici cependant un cas où le soupçon n'était pas justifié: *C. I. L.*, II, 6009, de Villalonga, au Musée de Valence, porte bien P · TALPICIVS · | RVSTICVS · et non *Sulpicius*, comme proposait Hübner. *Talpicius* est à rapprocher de *Talpius*, *Talpidius*, *Talponius* (Schulze, p. 306-307). — Il faut noter, en passant, que cette inscription devait être rangée dans le chapitre XXIX (Gandía) du *conventus Carthaginiensis*, et non dans le chapitre II (*Ager Valentinus*) du *conventus Tarraconensis*: Villalonga est à quelques kilomètres au sud de Gandía.

[1] *Plusias* d'ailleurs n'était déjà guère vraisemblable, en soi-même, comme *cognomen* masculin.

12. — Valence.

L'inscription *C. I. L.*, II, 3741, dédicace des *Valentini Veterani et Veteres* au propréteur M. Nummius Senecio (commencement du III^e^ siècle) est encastrée dans un mur, calle Almudín.

La dernière ligne est donnée sous cette forme par les différents éditeurs :

Ribelles (1808) : CVR BRIN MARCO H LICŌVINTO
Ortiz (1820) : CVR · BRIN · MARCO · HI · IC OVINTO
Hübner : CVR · BRIN · MARCO · TIT//O · QVINTO

Note de Hübner : « Quod dedi in lapide discernere mihi visus sum, quamquam litterae perquam evanidae sunt. Erit *cur(antibus) Brin(niis) Marco Tit[o] Quinto* ».

Note de Mommsen : « Puto legendum *cur(antibus) Brin(nio) Marco. T[e]t[ti]o Quinto*, cum insoliti sint curatores tres, praenomina autem pro cognominibus usurpata saeculo tertio non admodum rara ».

En examinant attentivement la pierre, j'ai lu :

CVR · BRIN · MARCO ET IIC · QVINTO ·

C'est à-dire : *cur(antibus) Brin(nio) Marco et Lic(inio) Quinto.* Cette lecture, confirmée par celles de Ribelles et d'Ortiz, est appuyée en outre par les quatre inscriptions du *C. I. L.*, II, où sont mentionnés deux *curatores* (693, 1330, 1340, 2015) : dans ces quatre exemples, la formule est *curantibus illo et illo :* jamais *et* n'est supprimé. La formule n'a pas été influencée par celle des dates consulaires.

13. — Ribarroja (environs de Valence).

Le terroir de Ribarroja a fourni une inscription funéraire (*C. I. L.*, II, 3782), et un autel que j'ai publié dans les *Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis* (*Anuari de l'Institut*

d'Estudis Catalans, IV, 1911-1912, p. 323-474, n° 12). Du même village provient un fragment d'inscription, inédit, que j'ai vu à Valence dans la collection de M. Miguel Martí Esteve.

Calcaire. Hauteur, $0^{m},19$; largeur, $0^{m},23$; épaisseur, $0^{m},08$. Hauteur des lettres, $0^{m},025$.

L'inscription paraît funéraire (ligne 3 : *an(norum) VII ?*), mais d'un tour insolite. Je ne trouve aucune restitution à proposer.

14. — Villamarchante (environs de Valence).

L'autel funéraire, *C. I. L.*, II, 6008, au Musée de Valence, est reproduit dans mes *Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis*, n° 13. Les lignes 1 et 2 avaient été données sous cette forme par le premier éditeur : SEPRONIE | MELNIIIDI. Hübner conjecturait :

M · FIL · NAIDI ou NEREIDI. La pierre porte : SEPRONLÆ | MELANTHIDI, *Se(m)proniae Melanthidi.*

J'ai pu aussi contrôler sur l'original *C. I. L.*, II, 3757 (Valence ; *ibid.*, n° 5), 3780 (Godella ; *ibid.*, n° 11), 4008 (Viver ; *ibid.*, n° 46), que Hübner n'avait que de seconde main. On trouvera ci-après (n^os^ 17, 18, 19) d'autres données épigraphiques qui sont éparses dans le même travail, et qu'il me paraît commode de rassembler ici.

15. — Viver (province de Castellón).

L'épitaphe *C. I. L.*, II, 6069 est encastrée dans le mur de l'église.

Texte restitué par Hübner, d'après une mauvaise copie :

M A R *t* I A L I
m A R C E L L A
a I I I H · S · E

Ma lecture :

M A R C I A L F
M A R C E L L A
a III · H · S · E

16. — El Forcall (province de Castellón).

La bourgade de El Forcall, où les menues trouvailles d'antiquités romaines sont fréquentes (voir *Sculpt. ant. du Conv. Tarr.*, p. 355, n. 1), est représentée au *C. I. L.*, II par une inscription funéraire (4053) et une tessère (6246, 7). M. Manuel González Martí, à Valence, possède, provenant de cette localité, un fragment inédit d'inscription funéraire.

Calcaire ; lettres de bonne époque. La pierre paraît complète à droite et en bas, et représente par conséquent l'angle inférieur droit de l'inscription.

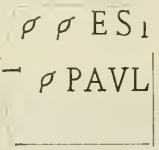

Restituer, par exemple :

[*ille*]
[*hic · situs*] · EST
[*c · titius c ·*] F · PAVL
[*lus ..... f. c.*]

17. — Tarragone.

Fragment d'inscription funéraire, conservé au Musée provincial, et publié pour la première fois dans les *Sculpt. ant. du Conv. Tarrac.*, n° 149 :

RVFONIVS · GAL
AV //// AC · MII //

La pierre est complète à droite.

Gal, placé immédiatement après le gentilice, doit être le commencement du *cognomen* plutôt que l'indication de la tribu.

Les lettres AV ... AC doivent représenter l'indication de la patrie.

Probablement :

— RVFONIVS · GAL
lus · AV*g. br*AC · MIL(*es*)
leg · VII · *g. f*....

Sur le gentilice *Rufonius*, voir Schulze, *Lat. Eigenn.*, p. 78, note 4, et p. 221, note 5. En Espagne, une *Rufonia* est nommée *C. I. L.*, II, 2565 (en Galice).

L'ordre usuel, pour le nom ancien de Braga, est *Bracara Augusta* (d'où *Bracaraugusta*). Mais l'ordre inverse n'est pas invraisemblable. Le Ravennate, p. 307, 6 nomme la ville *Augusta Bracaria*. Pour Mérida, l'ordre usuel est *Augusta Emerita*.

18. — Solsona (province de Lérida).

Cette ville doit être ajoutée au *Recensus locorum recentiorum* du *C. I. L.*, en raison de l'autel funéraire reproduit dans les *Sculpt. ant. du Conv. Tarrac.*, n° 152 :

d. m. s.
— C SEVERVS
ann . . . .

C est à développer probablement en *C(ornelius)*.

19. — Olesa (province de Barcelone).

Cette localité, au contraire, est à rayer du même *Recensus*. La pierre sculptée où l'on avait cru lire *C. I. L.*, II, 4485 est d'époque douteuse et ne porte pas d'inscription (*Sculpt. ant. du Conv. Tarrac.*, n° 231).

20. — Barcelone.

Des antiquités, et aussi quelques sculptures imitées de l'antique, étaient conservées anciennement dans le *patio* de la *Casa del Arcediano*, aujourd'hui *Colegio de Abogados* (voir *Sculpt. ant. du Conv. Tarrac.*, n° 205, et p. 439). Réduite à quelques fragments, cette petite collection comprenait encore, quand je l'ai vue, deux inscriptions : l'une est l'épitaphe de L. Caecilius Crescens (*C. I. L.*, II, 6154) ; l'autre est inédite.

Pierre calcaire; incomplète à gauche. Hauteur, $0^{m},53$; largeur, $0^{m},72$. Hauteur des lettres: ligne 1, $0^{m},10$.

)NONIO
FELICI
H EX I//SI

. . . [*B*]*ononio* | . . . *Felici* | . . . *h*(*eres*) *ex t*[*e*]*st*(*amento*).

Le gentilice *Bononius* ne s'est pas encore rencontré en Espagne. Mais on le trouve dans d'autres régions (p. ex. *C. I. L.*, VI, 13626, 34689).

21. — Barcelone.

J'ai vu l'original de *C. I. L.*, II, 6172. La pierre est encastrée dans un mur à l'endroit indiqué par le *C. I. L.* Hauteur, $0^{m},46$; largeur, $0^{m},54$. Hauteur des lettres: ligne 1, $0^{m},06$.

D · M
NVMISIAE · VRSVLAE
AELIVS · CESTINVS
MARITVS · ET ·
NVMISIVS · CESTVS · EIL

Corriger en conséquence le texte du *C. I. L.*:
Pas de ligature Æ aux lignes 2 et 3.
L. 3, remplacer *Cestinas* par *Cestinus*, qui est normal.
L. 5, le lapicide a gravé EIL pour FIL.

22. — Instrumentum domesticum.

1.° M. Mestre y Noé, à Tortose, possède les tessères d'ivoire, *C. I. L.*, II, 4963, 3 et 4963, 6, publiées par Hübner alors qu'elles faisaient partie de la collection Hernández, à Tarragone. Une troisième tessère de la collection Mestre me paraît inédite:

Ivoire. Forme oblongue. Largeur, 0m,058; hauteur, 0m,009; épaisseur, 0m,005.

Recto: FORTVNATVS
Verso: VIIII

2.° Cachet de bronze, semi-circulaire (diam. 0m,055), qui figurait à l'Exposition Nationale de Valence en 1910. M. José Gutiérrez, propriétaire de l'objet, m'a dit qu'il provenait de la province d'Alicante. Inédit.

· TVRIAE · MARCELLÆ ·

Le gentilice *Turius* est attesté à Cadix (*C. I. L.*, II, 1890, 1891, sans doute aussi 1740).

Août 1919.

Eugène Albertini.

333

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Sur le *Socrate* de Pétrarque, par H. Cochin (pl. I) 3

Astrologues romains et byzantins, par F. Cumont 33

Les deux recensions de la collection canonique romaine dite le *Polycarpus*, par P. Fournier 55

La Santa Casa de Lorette — Sur un document allégué en sa faveur, par U. Chevalier 103

Una fabbrica vulcente di vasi a figure rosse, par C. Albizzati . 107

In Aegypto — Une fabrique de fausses légendes égyptiennes, par L. Duchesne 179

La compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome, par B. Pocquet Du Haut-Jussé 201

La date du déplacement du Colosse de Rome sous Hadrien, par F. Préchac 285

Note sur un prétendu évêque de Troyes en 1560, Frédéric « Corneille », par J. Roserot de Melin 297

Inscriptions d'Espagne, par E. Albertini 309

Planche hors texte : Manuscrit de Ludovicus Sanctus (Laur. 1051).

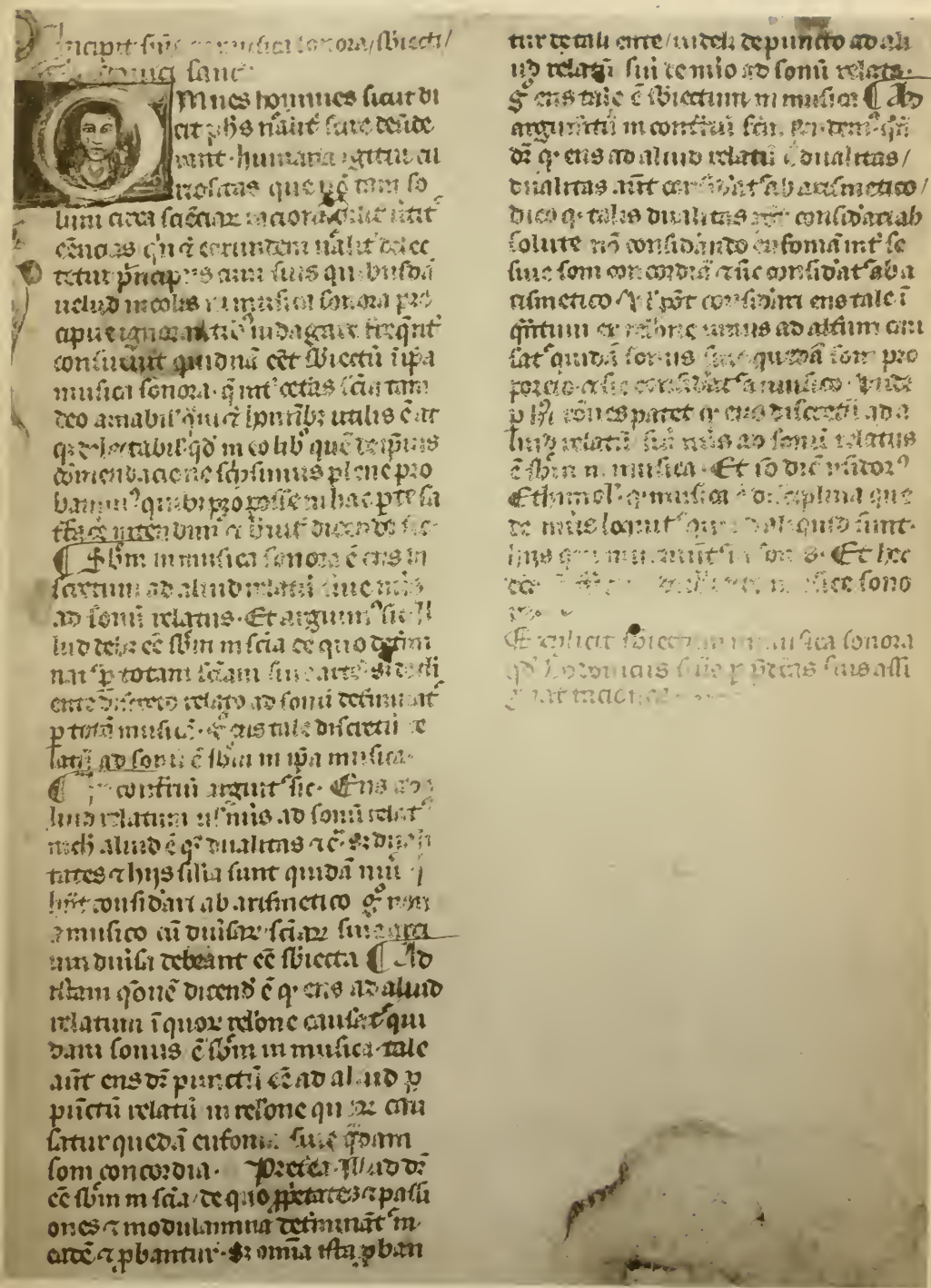

Manuscrit de Ludovicus Sanctus (Laur. 1051)

D
111
E4
t.36-
37

École française de Rome
Mélanges d'archéologie
et d'histoire

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY